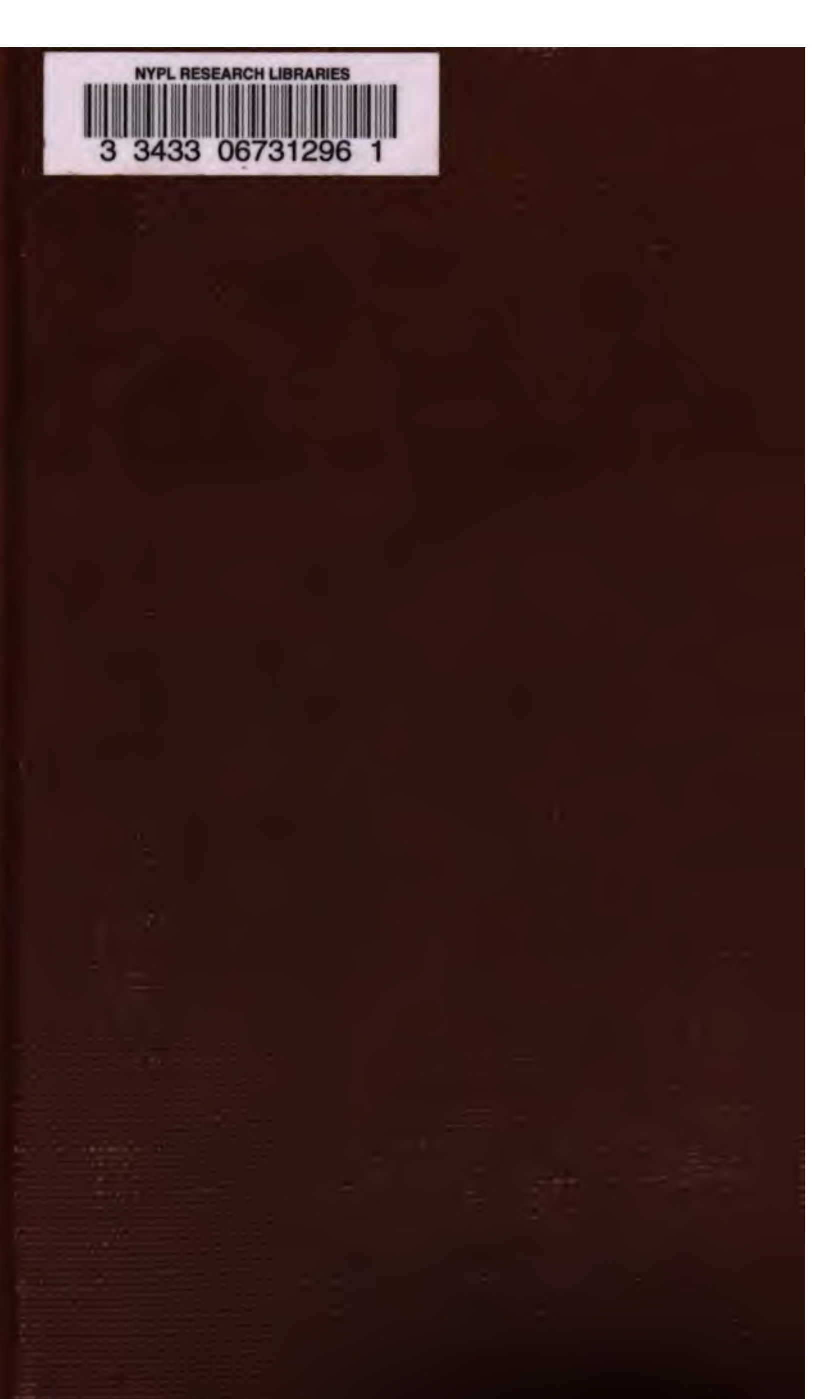






NIKE

ŒUVRES

CHOISIES

D'ÉTIENNE PASQUIER.

TOME II.



PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

ŒUVRES

CHOISIES

D'ÉTIENNE PASQUIER

ACCOMPAGNÉES

DE NOTES ET D'UNE ÉTUDE SUR SA VIE

ET SUR SES OUVRAGES

PAR LÉON FEUGÈRE,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE DESCARTES.

> Le vieux langage ne doit pas être du tout méprisé par celui que nous avons ; mais il lui est comme serait a un riche homme, outre tous ses autres biens, un grand château qui aurait été de ses ancêtres, et auquel trouvant quelques beaux membres, encore que le bâtiment fût à la façon ancienne, il ne le voudrait laisser du tout déshabité.
>
> H. ÉTIENNE, *Projet du livre de la Précellence du Langage français*, p. 117.

TOME SECOND.

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,

RUE JACOB, 56.

1849.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

OEUVRES CHOISIES
D'ÉTIENNE PASQUIER.

SUITE DES EXTRAITS
DES
RECHERCHES DE LA FRANCE.

CHAPITRE XXXVI[1].

De la poésie provençale.

Or tout ainsi qu'en ces pays de deçà nous exercions la poésie en notre vulgaire français, aussi faisaient le semblable en leur langue les Provençaux, et ne faut point faire de doute qu'en ce sujet ils empiétèrent un grand rang : car les Italiens, sobres admirateurs d'autrui[2], sont contraints de reconnaître tenir la leur en foi et hommage de cette-ci. Ainsi le trouvez-vous dedans Équicola en ses livres d'*Amour*, dedans Pierre Bembe en ses *Proses*, dans Spéron Spérone en son *Dialogue des langues*[3]. Puis qu'ils le confessent, il les faut croire; et ce qui nous en rend encore plus certains, c'est que quand Dante et Pétrarque commencèrent de se mettre sur la montre, ce fut lors que les papes établirent leur cour en Avignon : aupara-

[1] C'est le chap. IV du liv. VII.— Aujourd'hui même que l'on peut lire les beaux travaux de MM. Raynouard et Fauriel sur la littérature provençale, on ne reviendra pas sans plaisir et sans fruit à ce chapitre, si plein de détails instructifs.

[2] C'est ce que Pasquier dit aussi des Espagnols, *Rech.*, VI, 22.

[3] Le théologien Equicola a écrit « Sur la nature de l'amour. » On connaît les *azolains* (dialogues en prose mêlée de vers) du cardinal Bembo; quant à Spéron Spéroni, Padouan, mort en 1588 à quatre-vingt-quatre ans, après avoir professé la philosophie à vingt-quatre, il a laissé, entre autres ouvrages, divers dialogues.

vant lequel temps la poésie provençale avait été dès piéça en vogue sous les comtes de Provence, et spécialement sous Raimon Béranger, dernier de ce nom ; tellement que les Italiens empruntèrent de nos Provençaux plusieurs belles pièces, qu'ils transplantèrent dedans leur vulgaire[1].

Or, puisque les Italiens nous ont voulu franchement quitter la partie de ce côté là, hé ! vraiment je serais merveilleusement ingrat envers notre France, si je ne contribuais avec eux à cette même dévotion. Je vous dirai donc que la plus grande part des poëtes qui écrivaient leurs conceptions en langage provençal étaient ou gentilshommes ou grands seigneurs, esquels on ne pouvait facilement remarquer une poésie pédantesque ; d'ailleurs vouaient ordinairement leurs affections à dames de haut parage. Et était cette poésie en crédit même du temps de l'empereur Frédéric Ier, devant lequel le comte Raimond Béranger (qui avait épousé Richilde sa nièce) ayant fait chanter plusieurs chansons provençales, elles lui furent si agréables, que, décrivant par un épigramme en cette langue les choses qu'il avait trouvées diversement belles en voyageant, entre autres particularités il louait la poésie provençale :

Plaz mi cavalier francés,
Et la donna catalana,
Et l'ouvrar del Ginoés,
Et la cour castellana,
Lou cantar provençalés[2].

Leurs poëtes étaient appelés troubadours, à cause des inventions qu'ils trouvaient. Et gisait leur poésie en sonnets, pastorales, chansons, sirventes, tensons. Les sirventes, c'étaient satires[3], à eux grandement familières, contre les empe-

[1] H. Estienne, dirigé par le même esprit de patriotisme que Pasquier, insiste aussi, dans sa *Précellence du langage français*, sur les nombreux emprunts que pour la langue les Italiens ont faits aux Provençaux. On peut voir à ce sujet la comparaison établie par la Curne de Sainte-Palaye « entre la langue française du douzième et du treizième siècles, et les langues provençale, italienne et espagnole. » M. Leber a réimprimé ce morceau dans son recueil de *Pièces relatives à l'histoire de France*, tom. XIV, p. 278.

[2] Les objets dont je suis captivé, c'est le chevalier français, la dame Catalane, le travail de Gènes (soieries brochées), la société Castillane et les chants de Provence.

[3] Suivant d'autres, *sirvente* (de *serviens*, guerrier) désignait une chanson ou même une provocation guerrière : voy. *Revue des deux mondes*, 1er juin 1846, pag. 788.

reurs, rois, princes et parfois contre les ecclésiastiques, s'ils y trouvaient à redire; tensons étaient disputes d'amour, les uns soutenant un parti, les autres un autre, qui étaient puis après jugées par des seigneurs et dames d'honneur, qui tenaient, comme juges souverains, cour ouverte pour cet effet, tant à Pierrefeu que Romans, et se nommaient les résolutions qu'ils y apportaient *Lous Arrêts d'amour ;* ayant cours cette poésie, non-seulement dans le pourpris [1] de la Provence, ains de Dauphiné, Languedoc, Guienne et autres pays circonvoisins. De notre temps s'est trouvé Jean de Nostredame, de la ville d'Aix, qui a fait un ample discours de ces poëtes, et y en met soixante et seize de nombre[2]; comme aussi il est tombé entre mes mains un papier qui est encore en ma possession, dont la teneur est telle : Extrait d'un ancien livre qui fut au cardinal Bembo, *los noms daquels que firont tansons et syrventes ;* et y en met quatre-vingt et seize. Vrai qu'il y en a quelques-uns oubliés par Nostredame, tout ainsi que cetui fait pareillement état d'autres qui ne sont nommés par le cardinal; et plusieurs nommés par l'un et par l'autre : de manière qu'après les avoir confrontés ensemblement, il y en a de compte fait six vingts et plus, entre lesquels je trouve des empereurs, rois, marquis, comtes, uns Fédéric empereur, premier de ce nom, Richard, roi d'Angleterre, surnommé Cœur de Lion, la comtesse de Die, Raimond Béranger, comte de Provence, un roi d'Aragon, un dauphin d'Auvergne, un comte de Poitou, et les principaux seigneurs de sa cour; non qu'ils eussent composé des poëmes entiers en provençal, ains comme ceux qui de fois à autres passaient leur temps à faire quelques épigrammes provençaux.

Mais surtout me plaît ce qu'en dit Pétrarque, lequel après avoir fait, au quatrième chapitre du *Triomphe d'Amour*, un sommaire dénombrement des poëtes grecs, latins, et italiens,

[1] L'enceinte, l'étendue...

[2] Jean Nostredame (Nostradamus) était procureur de son état et poëte dans ses loisirs. Ses chansons ne manquèrent pas de vogue : il fut moins heureux en prose. L'ouvrage qu'il fit paraître à Lyon en 1575, «les Vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux,» est un recueil de fables et d'absurdités, justement oublié. Dans la dédicace de son livre adressée à Catherine de Médicis, il disait qu'il l'avait composé à la prière «de feu son frère Michel, docteur en médecine et astrologue à Salon de Craux.» Voy. sur cet ouvrage l'*Histoire du Languedoc*, liv. XVIII, à l'année 1165.

qui par leurs écrits avaient honoré l'Amour, repasse après, non sur tous nos poëtes provençaux, ains sur quinze ou seize les plus signalés, et y met pour le premier Arnaut Daniel :

Fra tutti il primo Arnaldo Daniello
  Gran maestro d'amor, ch' a la sua terra
  Ancor fa honor col dir polito e bello
Eranvi quei, ch'Amor sì leve afferra,
  L'uno Pietro, e l'altro, e 'l men famoso Arnaldo ;
  E quei che fur conquisi con più guerra :
I' dico l'uno e l'altro Raimbaldo,
  Che cantar pur Beatrice in Monferrato ;
  E 'l vecchio Pier d'Alvernia con Giraldo :
Folchetto, che a Marsiglia il nome ha dato.
  Ed a Genova tolto, ed all' estremo
  Cangiò per miglior patria habito e stato :
Giaufrè Rudel, ch' usò la vela e 'l remo
  A cercar la sua morte, e quel Guglielmo
  Che per cantar ha 'l fior de suoi dì scemo :
Amerigo, Bernardo, Ugo ed Anselmo ;
  E mille altri ne vidi, a cui la lingua
  Lancia e spada fu sempre e scudo ed elmo [1].

Vous voyez que, concluant ce discours, il met en ces poëtes provençaux la langue et la lance ensemble, pour montrer qu'avec la plume ils faisaient profession des armes : vers certainement dignes d'un bon et fidèle commentaire ; comme quand vous voyez que Pétrarque dit que Geoffroi Rudel avait mis la voile au vent pour trouver sa mort. Geoffroi Rudel, gentilhomme provençal et grand poëte, suivait le comte Geoffroi,

[1] Dans les éditions de Pasquier, ces vers étaient fort imparfaitement transcrits : je les ai corrigés sur les meilleures éditions de Pétrarque. Voici, sauf quelques changements, la traduction de Lévesque, Venise, 1774 : « Le premier de tous était Arnaud Daniel, ce grand maître d'amour, qui par les grâces de son beau langage illustre encore sa patrie. Après lui parurent à mes yeux ces mortels que l'amour eut si peu de peine à vaincre, Pierre Vidal, Pierre Roger, et le second Arnaud, moins fameux ; ensuite ceux qui ne se rendirent qu'après de plus rudes combats, les deux Raimbaud, dont l'un, dans le Montferrat, chanta sa chère Béatrice ; le vieux Pierre d'Auvergne, et Girault ; Folquet, la gloire de Marseille, et qui aurait dû être celle de Gênes. Il abandonna le monde avec les amours, et aspira vers une patrie plus désirable (*) ; Geoffroi Rudel, qui s'élança sur les flots pour aller chercher la mort ; et ce Guillaume qui, pour avoir chanté, vit sa jeunesse moissonnée dans sa fleur (**) ; Aimery, Bernard, Hugues, Anselme et mille autres à qui leur langue a servi de lance et d'épée, de heaume et de bouclier.

(*) Né à Gênes, il passa faussement pour être de Marseille. Il se fit moine après la mort de sa maîtresse.

(**) Guillaume Cabestan, pour avoir célébré Sorismonde et son bonheur, fut assassiné : le mari offensé fit manger à sa femme le cœur de son amant.

frère du roi Richard d'Angleterre, duquel il recevait tous les bons traitements qu'un bel esprit pouvait désirer. Plusieurs pèlerins, revenant du Levant, lui récitèrent les grâces, beautés et vertus de la comtesse de Tripoli : au moyen de quoi, sans jamais l'avoir vue, il en fut grandement féru [1], et fit en faveur d'elle plusieurs vers, qu'il donna ordre de lui faire tenir. Il est grandement vraisemblable que ce n'était sans remercîments de la dame, par lettres : qui fut cause que ce gentilhomme, commandé de plus en plus par l'amour, délibéra de faire voile vers elle. Mais, pour ne servir de moquerie aux siens, il voulut couvrir son voyage d'une dévotion, disant qu'il allait visiter les saints lieux de Hiérusalem ; et à cet effet choisit un second soi-même pour l'accompagner, Bertrand, surnommé Allamanon. Le comte Geoffroi l'en voulut détourner, mais en vain. Les deux pèlerins chargent l'écharpe et le bourdon, et en cet équipage s'embarquent. Advint par malheur que Geoffroi tombe malade de telle façon, que les nautoniers furent en opinion d'en décharger leur navire, et de l'abandonner aux vagues. Toutefois, cette délibération tenue pour quelques jours en surséance, ils surgirent enfin au port de Tripoli : où étant arrivés, Allamanon en apporta les nouvelles à la dame, laquelle tout aussitôt se transporta vers la nef, où ayant pris la main de ce pauvre gentilhomme allangouri, soudain qu'il eut entendu que c'était la comtesse, les esprits commencèrent à lui revenir, et pensait-on que cette présence lui servirait de médecine; mais la joie en fut fort courte. Car comme, tout faible, il se voulut mettre sur son beau parler, pour la remercier de l'honneur qu'il recevait d'elle sans l'avoir mérité, à peine eut-il ouvert la bouche, que la parole lui meurt, et rend l'âme à l'autre monde : vrai martyr certes d'amour, et qui au paradis imaginaire des amants méritait de trouver sa place. La dame toute éplorée lui fit ériger un tombeau de porphyre, sur lequel fut mis un épitaphe en langue arabesque, et depuis ne fit jamais démonstration de bonne chère [2]. Toutefois, pour la consoler, Allamanon lui donna le reste des poésies du défunt, dans lesquelles elle voyait ses perfections être tout au long en-

[1] Épris...

[2] Ne montra jamais un visage gai.

châssées. Voilà pourquoi Pétrarque disait que Geoffroi Rudel s'était exposé sur la mer, pour y rencontrer sa mort.

En un autre vers il dit que Raimbaut avait célébré par ses œuvres la princesse Béatrice de Montferrat : histoire gaie, et qui n'a rien de commun avec la précédente. Cetui, vers l'an 1218, demeurait en la cour de Mossen Boniface, marquis de Montferrat, duquel il reçut plusieurs bienfaits. Raimbaut était non-seulement poëte, ains gentilhomme extrait de bonne part, seigneur de Vachères : aussi ne douta-il de choisir, pour sa maîtresse, Béatrice, sœur du marquis, laquelle ne prit du commencement à déplaisir ni cet amour, ni les vers qui étaient par lui faits en faveur d'elle. Toutefois depuis mariée, ne voulant encourir aucun mauvais soupçon envers son mari, elle pria Raimbaut de s'en vouloir de là en avant déporter [1]. Lui, au contraire, s'opiniâtrant, et la dame ne le trouvant bon, ce gentilhomme, voyant qu'il n'avait plus aucun franc accès devers elle, s'en voulut venger, mais d'une vengeance qui mérite d'être sue : car tout ainsi que la dame avait changé d'opinion, aussi pour montrer que le changement lui était agréable, il fit une chanson, où à chaque couplet il changeait de langage ; le premier, en langue provençale, disait :

Aras qu'au vey verdeiar,

Le second en langue toscane :

I son quel che ben non ho,

Le troisième en français :

Belle douce dame chère.

Le quatrième en gascon :

Dauna, yeux my rend à bous ;

Le cinquième en espagnol :

Mas tan temo vuestro pletto (2).

Et le dernier couplet fut un mélange de mots empruntés de ces cinq langues : invention si gaillarde, que, si elle eût été

¹ De s'en désister, de cesser désormais...

² Alors que je vois la verdure renaître, je suis privé de toute joie, belle dame, chère à mon cœur. Je me rends à votre discrétion, mais non sans craindre votre arrêt



présentée aux chevaliers et dames juges d'amour, je veux croire qu'ils eussent sentencié pour le renouement des amours de Béatrice avec ce gentil poëte. C'est la chanson par laquelle il prit le dernier congé de sa dame.

Cette poésie fut longuement en crédit, et spécialement sous le comte Raimont Béranger, beau-père de saint Louis, non-seulement grand poëte, mais aussi père de tous les poëtes; et commença de prendre fin spécialement par la mort de Jeanne Ire, reine de Sicile, comtesse de Provence, parce que ni Louis premier de ce nom, par elle adopté, ni Louis II, son fils et successeur, ne firent pas grand état des poëtes. Otez la récompense ou de l'honneur ou du bien aux beaux esprits, ils ne produiront aucuns fruits. Et par ainsi il ne nous en reste que l'honnête commémoration qu'en ont fait les Italiens, à laquelle j'ai voulu ajouter, par forme d'apenti, ce placard [1].

La fin de cette poésie fut le commencement de celle des Italiens : car tous ceux qui, auparavant Dante Aligère, de Florence, avaient mis la main à la plume, méritaient plus le nom de rimeurs que de poëtes. Cetui est vraiment le premier qui les mit, si ainsi le faut dire, hors de page, lequel naquit en l'an 1265 et mourut l'an 1320 : auquel succéda François Pétrarque, aussi Florentin, qui naquit l'an 1304, et devint amoureux de Laura, damoiselle provençale, l'an 1327, comme nous apprenons de lui au sonnet 177, sur la fin :

> Mil trecento venti sette a punto
> Su l'hora prima il dì sesto d'aprile
> Nel labirinto intrai, ne veggio ond esca [2].

C'était le jour du vendredi oré [3], comme lui-même témoigne au troisième de ses sonnets; et l'année d'après, il reçut la couronne de laurier, dans Rome, par la main du comte de Languimaire, vicaire du pape. Je vous fais de propos délibéré mention de ces deux poëtes, pour avoir été les deux vraies fontaines de la poésie italienne, mais fontaines qui prirent leurs sources de notre poésie provençale.

[1] Ce chapitre, en forme d'appendice : apenti, de apendre, dépendre.

[2] L'an 1327, ce fut juste sur la première heure que j'entrai, le 6e jour d'avril, dans le labyrinthe dont je ne vois aucun moyen de sortir.

[3] Saint : de *orer* (orare), prier.

perdu l'usage de ces trois pièces, je vous en représenterai ici le formulaire. Au chant royal, le fatiste (ainsi nommèrent-ils le poëte, d'un mot français symbolisant avec le grec [1]) était obligé de faire cinq onzaines en vers de dix syllabes, que nous appelons héroïques [2]; et sur le modèle de ce premier, fallait que tous les autres tombassent en la même ordonnance qu'était la rime du premier, et fussent pareillement accolés mot pour mot du dernier vers, qu'ils appelaient le refrain. Et enfin fermaient leur chant royal par cinq vers qu'ils nommaient renvoi, gardant la même règle qu'aux autres, par lesquels, les adressant à un prince, ils récapitulaient en bref ce qu'ils avaient amplement discouru dedans le corps de leur poëme. Par exemple, Clément Marot en fit quatre, dont le premier était sur la Conception :

Lorsque le roi par haut désir et cure [3]
Délibéra d'aller vaincre ennemis,
Et retirer de leur prison obscure
Ceux de son ost [4] à grands tourments soumis,
Il envoya ses fourriers en Judée
Prendre logis sur place bien fondée :
Puis commanda tendre en forme facile
Un pavillon pour exquis domicile,
Dedans lequel dresser il proposa
Son lit de camp, nommé en plein concile,
La digne couche où le roi reposa.
   Au pavillon fut la riche peinture
Montrant par qui nos péchés sont remis :
C'était la nue ayant eu sa clôture
Le jardin clos à tous humains promis,
La grand'cité des hauts cieux regardée,
Le lis royal, l'olive collaudée [5],
Avec la tour de David immobile :
Parquoi l'ouvrier [6] sur tous le plus habile,
En lieu si noble assit et apposa

[1] De φάτις, parole, et aussi oracle. Suivant d'autres, ce mot était dérivé de *factitius* (facere) : créateur ou plutôt imitateur.

[2] Ce nom leur venait de ce qu'on les employait alors dans la poésie héroïque, comme on le voit par la *Franciade*. Quant aux vers de douze syllabes, dits alexandrins, ils sentaient trop, suivant Ronsard, à la prose très-facile : énervés et flasques, ils n'étaient guère bons que pour les traductions : » voy. la préface de la *Franciade*, et les *Recherches*, VII, 7.

[3] Sollicitude...

[4] Armée...

[5] Chantée en chœur...

[6] La finale de ces mots terminés en *ier* ne comptait alors que pour une syllabe.



PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

tention était et est de vous montrer dont provenait que, combien que les chants royaux et ballades ne parlassent en aucune façon des princes, toutefois leurs conclusions aboutissent seulement en eux.

Et parce que de ceci dépend la connaissance d'une ancienneté qui est inconnue, la vérité est qu'en telles matières d'esprit les nôtres ont toujours été sur toutes autres nations désireux de l'honneur. C'est pourquoi, dès le temps même de Juvénal, dedans Lyon, ceux qui faisaient profession de déclamer semblaient subir une ignominie quand ils étaient vaincus :

Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram [1].

Il n'est pas qu'en ma jeunesse, ès disputes qui se faisaient entre nous dedans nos classes, celui qui avait mal répondu était par nous appelé *reus*, comme si on lui eût fait son procès. Il en prit autrement à nos vieux poëtes : car, comme ainsi fût qu'ils eussent certains jeux de prix en leurs poésies, ils ne condamnaient point celui qui faisait le plus mal, mais bien honoraient du nom tantôt de roi, tantôt de prince, celui qui avait le mieux fait, comme nous voyons entre les archers, arbalétriers et arquebusiers être fait le semblable [2]. Ainsi l'auteur du roman d'*Oger le Danois* s'appelle roi :

Icy endroict est cil livre finez,
Qui des Enfance Oger est appellez :
Or vueille Dieux qu'il soit parachevez
En tel manière l'estre n'en puist blasmez
Li roi Adams, par ki il est rimez [3].

Et en celui de *Cléomades* :

Ce livre de Cléomadès
Rimé-je le roi Adenès,
Menestré au bon duc Henry [4].

[1] *Satire* Ire, v. 44. Cette académie de Lyon, où l'on disputait des prix pour l'éloquence grecque et latine, avait été fondée par Caligula : voy. sa vie dans Suétone, c. 20.

[2] Sur cette extension singulière [illegible] nom de roi chez nos ancêtres, [illegible] chap. XLIV du liv. VIII des *Re*[illegible] [illegible] en question du r[illegible]

[3] [illegible] a pour titre *l'Enfance d'Oger*. Plaise donc à Dieu qu'il soit achevé de telle sorte que l'on ne puisse adresser de reproche au roi Adams qui a rimé cet ouvrage !

[4] [illegible] livre de Cléomadès, c'est moi [illegible]é, moi le roi Adènès (forme [illegible] même nom d'Adam), ménétrier [illegible] duc Henri. — A vrai dire, [illegible]nait *roi*, parce qu'il était [illegible]oration des *ménétriers*.

Mot de roi qui serait très-mal approprié à un ménétrier, d'ailleurs on ne le rapportait à un jeu de prix. Et de fait, semble que, de notre temps, il y en eût encore quelques remai ques[1], en ce que le mot de jongleur s'étant par succession c temps tourné en batelage, nous avons vu en notre jeunesse l jongleurs se trouver à certain jour, tous les ans, en la ville d Chauny en Picardie, pour faire montre de leur métier devai le monde à qui mieux mieux; et ce que j'en dis ici n'est pa pour vilipender ces anciens rimeurs, ains pour montrer qu' n'y a chose si belle qui ne s'anéantisse avec le temps.

Toutefois, cette ancienneté se pourra encore mieux avérer pa le moyen des chants royaux, ballades et renvois d'iceux, don je parlais maintenant. Tous ces chants, comme j'ai dit, étaien dédiés à l'honneur et célébration des fêtes les plus célèbres comme de la Nativité de Notre-Seigneur, de sa Passion, de l Conception de Notre-Dame, et ainsi des autres. La fin était u couplet de cinq ou six vers que l'on adressait à un prince, du quel on n'avait fait aucune mention par tout le discours d chant : chose qui peut apprêter à penser à celui qui ne saur cette ancienneté. La vérité donc est (que j'ai apprise d vieux Art poétique français par moi ci-dessus allégué[2]), que l'o célébrait en plusieurs endroits de la France des Jeux Floraux où celui qui avait rapporté l'honneur de mieux écrire, étan appelé tantôt roi, tantôt prince, quand il fallait renouveler le jeux, donnait ordinairement de ces chants à faire, qui furen pour cette cause appellés royaux, d'autant que de toute leu poésie cetui était le plus riche sujet qui était donné par le roi[3], lequel donnait aussi des ballades à faire, qui étaient comm demi-chants royaux. Ces jeunes fatistes, ayant composé c qui leur était enjoint, reblandissaient[4] à la fin de leurs chant royaux et ballades leur prince, afin qu'en l'honorant ils fus- sent aussi par lui gratifiés; et lors il distribuait chapeaux e couronnes de fleurs à uns et autres, selon le plus ou le moin

[1] Il semble que jusqu'à notre temps il subsista quelque trace de ces usages...

[2] Au chap. I du liv. VII : voy. t. I, p. 232.

[3] Sur l'origine des *chants royaux*, Cf. Garasse, *Recherches des Recherches*, III, 2 et 3, qui paraît ici avoir raison contre Pasquier.

[4] (Blandiri) célébraient, flattaient...

qu'ils avaient bien fait : chose qui s'observe encore dans Tholose, où l'on baille l'églantine à celui qui a gagné le dessus, au second la soulcie[1], et quelques autres fleurs par ordre, le tout toutefois d'argent; et porte encore cet honnête exercice le nom de Jeux Floraux, tout ainsi qu'anciennement.

Ces chants royaux, ballades, rondeaux et pastorales commencèrent d'avoir cours vers le règne de Charles cinquième, sous lequel, tout ainsi que le royaume se trouva riche et florissant, aussi les bonnes lettres commencèrent de prendre leur force : lesquelles il eut en telle recommandation, qu'il fit mettre en français la plus grande partie des œuvres d'Aristote par maître Nicole Oresme, qu'il fit évêque de Lisieux[2]. Celui que je vois avoir grandement avancé cette nouvelle poésie fut Jean Froissard, qui nous fit aussi présent de cette longue histoire que nous avons de lui, depuis Philippe de Valois jusques en l'an 1400[3]. Et m'étonne comme il n'ait été recommandé par l'ancienneté en cette qualité de poëte; car autrefois ai-je vu en la bibliothèque du grand roi François, à Fontainebleau, un grand tome de ses poésies, dont l'intitulation était telle : « Vous devez savoir que dedans ce livre sont contenus plusieurs dictés[4] ou traités amoureux et de moralité, lesquels sire Jean Froissard, prêtre et chanoine de Canay, et de la nation de la comté de Hainaut et de la ville de Valentianes, a fait dicter et ordonner à l'aide de Dieu et d'amour, à la contemplation de plusieurs nobles et vaillants, et les commença de faire sur l'an de grâce 1362, et les clôt en l'an de grâce 1394; le Paradis d'amour, le Temple d'honneur, un traité où il loue le mois de mai, la Fleur de Marguerite, plusieurs lais amoureux, pastorales, la Prison amoureuse, chansons royales en l'honneur

[1] Aujourd'hui *le souci*.

[2] Sur les traductions d'Oresme et la protection éclairée que Charles V accorda aux lettres, on peut consulter deux mémoires qui traitent de nos plus anciennes traductions, l'un de Falconnet, l'autre de l'abbé Lebeuf, *Recueil de l'Acad. des inscriptions*, ancienne série, t. VII, p. 292, et t. XVII, p. 709; de plus, un travail de M. Paulin Paris, ibid., nouvelle série, t. XV, p. 388. Oresme ne fut pas le seul traducteur que le sage roi Charles combla de ses bienfaits. « A la chambre des comptes, lit-on dans les *Mémoires* de Mézeray, p. 66, « on voit que, l'année 1371 et les suivantes, le roi donna des sommes considérables à Raoul de Presles et à d'autres pour diverses traductions, en particulier celle de la *Cité de Dieu*. »

[3] M. Buchon a donné dans ses *Chroniques* les poésies de Froissard : elles sont appréciées dans un mémoire de la Curne de Sainte-Palaye, Rec. de l'Acad. des inscriptions, t. XIV, p. 219.

[4] Discours.

de Notre-Dame, le Dicté de l'épinette amoureuse, ballades, virelais et rondeaux, le Plaidoyer de la rose et la violette.» Je vous ai voulu par exprès coter mot après mot cette intitulation, d'autant que, depuis ce temps-là, toute notre poésie consistait presque en toutes ces mignardises.

Après lui fut, sous Charles VII, maître Alain Chartier, secrétaire du roi, qui écrivit en vers et en prose, auquel j'ai donné son chapitre particulier au sixième [1] de ces présentes *Recherches*. Tout cet entrejet de temps, jusque vers l'avénement du roi François Ier de ce nom, nous enfanta plusieurs rimeurs, les uns plus, les autres moins recommandés par leurs œuvres, Arnoul et Simon Gréban, frères, nés de la ville du Mans, Georges Chastelain, François de Villon [2], Coquillard, official de Reims, Meschinot, Moulinet; mais sur tous me plaît celui qui composa la farce de maître Pierre Patelin, duquel, encore que je ne sache le nom, si puis-je dire que cette farce, tant en son tout que parcelles, fait contrecarre aux comédies des Grecs et Romains.

Le premier qui à bonnes enseignes donna vogue à notre poésie fut maître Jean le Maire de Belges, auquel nous sommes infiniment redevables, non-seulement pour son livre de l'*Illustration des Gaules*, mais aussi pour avoir grandement enrichi notre langue d'une infinité de beaux traits tant en prose que poésie, dont les mieux écrivant de notre temps se sont su quelquefois fort bien aider : car il est certain que les plus riches traits de cette belle hymne que notre Ronsard fit sur la mort de la reine de Navarre sont tirés de lui, au jugement que Pâris donna aux trois déesses. Cet auteur florit sous le règne de Louis XII, et vit celui de François Ier [3]. Notre gentil Clément Marot, en la seconde impression de ses œuvres, reconnaissait que ce fut lui qui lui enseigna de ne faillir en la coupe féminine au milieu d'un vers. Le même Marot, en un épigramme qu'il fit à Hugues Salel, son concitoyen, à l'imitation de Mar-

[1] Les précédentes éditions portent fautivement *au cinquième* : ce chap. est le XVIe du sixième livre.

[2] Son nom était François Corbeuil : il fut surnommé Villon d'un vieux mot qui signifiait *tromperie* : voy. à ce sujet *Rech.*, VIII, 60.

[3] Voy. sur cet auteur un mémoire de Sallier dans le Recueil de l'Académie des inscriptions, t. XIII, p. 593.

tial[1], fait état de quelques poëtes tant anciens que de son temps :

De Jean de Mehun s'enfle le cours de Loire[2];
En maître Alain Normandie prend gloire,
Et plaint encor mon arbre paternel[3];
Octavian[4] rend Cognac éternel;
De Moulinet, de Jean le Maire et Georges,
Ceux de Hainaut chantent à pleines gorges[5];
Les deux Gréban ont le Mans honoré;
Nante la Brète en Meschinot se baigne[6];
De Coquillart s'éjouit la Champaigne;
Querci de toi, Salel, se vantera,
Et, comme crois, de moi ne se taira[7].

Je vois que les deux Gréban frères, dont Marot fait mention, furent grandement célébrés par les nôtres : car Jean le Maire, en sa préface du *Temple de Vénus,* les mit au nombre de ceux qui avaient mieux écrit en notre langue. Le semblable fait Geoffroi Tory, en son *Champ flori*; et néanmoins reconnaissait n'avoir rien vu de leur façon, fors une oraison d'Arnoul qui était dedans un tableau en l'église des Bernardins à Paris, adressée à la Vierge Marie, dont le commencement était, *En protestant;* et que les premières lettres du dernier couplet contenaient son nom et surnom *Arnaldus Gréban me*. L'auteur du vieux Art poétique français récite tout au long une complainte par lui faite, dont je copiai seulement ces trois couplets en la ville de Blois, où j'eus communication du livre :

A vous, dame, je me complains;
Je vois[8] pleurant par vaux et plains[9],

[1] La pièce imitée est la soixante-deuxième du 1er livre de ses *Épigrammes*; elle commence par ce vers :

Verona docti syllabas amat vatis.

[2] *Mehun* est ici monosyllabe. On sait que Méhun ou Meung, patrie de Jean, dit Clopinel ou le boiteux, est une petite ville sur la Loire, à quatre lieues d'Orléans. « Il semble, dit Goujet en expliquant ce vers de Marot, que cette rivière devait être toute glorieuse d'avoir vu naître ce poëte sur ses bords. » *Bibliothèque française*, t. IX, p. 34.

[3] Et regrette encore mon père, c'est-à-dire Jean Marot, dont il sera parlé plus bas, et qui étant né en 1463 à Mathieu, près Caen, mourut, comme on le croit, en 1523, à Paris.

[4] Octavien de Saint-Gelais...

[5] Se vantent hautement...

[6] Nantes la Bretonne s'enorgueillit de...

[7] On sait que Clément Marot était né à Cahors en Querci, l'an 1495. De là ces deux premiers vers de son épitaphe composée par Jodelle :

Querci, la cour, le Piémont, l'univers,
Me fit, me tint, m'enterra, me connut.

[8] Je vais...

[9] Vallées et plaines...

Je ne cognais que pleurs et plains [1],
Puisque je vis.

Votre gent et gratieux vis [2],
J'aime mieux estre mort que vis [3];
Néanmoins plus volontiers qu'envis [4]
Je me soubmets

Au Dieu d'amour, qui désormais
Me fait servir d'estranges mets
De danger [5] et de refus; mais
C'est pour aimer.

Et ainsi vont plusieurs autres couplets que je regrette grandement n'avoir copiés, n'estimant pas lors que ce fût une pièce dont je me dusse un jour aider : joint que l'auteur dit que cet Arnoul fut le premier inventeur en cette France de cette manière de rime, qui n'était pas pauvre.

Le roi Louis douzième étant décédé, lui succéda le grand roi François, Ier de ce nom, qui fut restaurateur des bonnes lettres; et son exemple excita une infinité de bons esprits à bien faire[6], même au sujet de la poésie française : entre lesquels Clément Marot et Melin de Saint-Gelais eurent le prix. Aussi semblaient-ils avoir apporté du ventre de leur mère la poésie; car Jean Marot, père de Clément, fut poëte assez élégant, duquel j'ai vu plusieurs petites œuvres poétiques qui n'étaient de mauvaise grâce; et Octavian, père de Melin, mit en vers français toutes les épîtres d'Ovide : c'est pourquoi Clément Marot disait que *la Normandie plaignait son arbre paternel,* et *qu'Octavian rendait Cognac éternel.*

Or se rendirent Clément et Melin recommandables par diverses voies : celui-là pour beaucoup et fluidement, cetui pour peu et gracieusement écrire. Ce dernier produisait de petites fleurs, et non fruits d'aucune [7] durée; c'étaient des mignardises qui couraient de fois à autres par les mains des courtisans

[1] Plaintes...

[2] J'en jure par votre gentil et gracieux visage...

[3] Vif...

[4] (Invitus) Qu'à contre-cœur...

[5] *Danger*, outre l'acception qu'il a conservée, signifiait encore obstacle, soupçon, et généralement peine d'amour.

[6] Ainsi Montaigne, dans les *Essais* rappelle, II, 12, au commencement, « cette ardeur nouvelle de quoi le roi François Ier embrassa les lettres et les mit en crédit. »

[7] De quelque...

et dames de cour : qui lui était une grande prudence, parce qu'après sa mort on fit imprimer un recueil de ses œuvres, qui mourut presque aussitôt qu'il vit le jour. Mais quant à Clément Marot, ses œuvres furent recueillies favorablement de chacun. Il avait une veine grandement fluide, un vers non affecté, un sens fort bon ; et encore qu'il ne fût accompagné de bonnes lettres, ainsi que ceux qui vinrent après lui, si n'en était-il si dégarni, qu'il ne les mît souvent en œuvre fort à propos. Bref, jamais livre ne fut tant vendu que le sien : je n'en excepterai un tout seul de ceux qui ont eu la vogue depuis lui. Il fit plusieurs œuvres, tant de son invention que traduction, avec un très-heureux génius [1]. Mais, entre ses inventions, je trouve le livre de ses Épigrammes très-plaisant ; et, entre ses traductions, il se rendit admirable en celle des cinquante Psaumes de David, aidé de Vatable, professeur du roi ès lettres hébraïques, et y besogna de telle main, que quiconque a voulu parachever le psautier n'a pu atteindre à son parangon [2] : ç'a été une Vénus d'Apelles. Ce bel esprit eut pour ennemi de sa vertu un Sagon, qui se mêla d'écrire contre lui ; mais il y perdit sa peine.

Ce même règne enfanta aussi d'autres nobles esprits, entre lesquels je fais grand compte d'Héroet, en sa *Parfaite amie :* petit œuvre [3], mais qui en sa petitesse surmonte les gros ouvrages de plusieurs. Aussi florit de ce temps-là Hugues Salel, qui acquit grand nom par sa traduction d'onze livres de l'*Iliade* d'Homère. Quelques-uns honoraient Guillaume Crétin, duquel je parlerai plus amplement au dernier chapitre [4]. Je mettrai entre les poëtes du même temps François Rabelais : car, combien qu'il ait écrit en prose les faits héroïques de Gargantua et Pantagruel, si était-il mis au rang des poëtes [5], comme j'apprends

[1] Esprit naturel.

[2] Parvenir à l'égaler...

[3] On a vu plus haut que ce substantif au pluriel s'employait dès lors préférablement avec le féminin.

[4] Plus exactement au chapitre XII du liv. VII. des *Rech.*, où Pasquier nous apprend que Rabelais le désigne par le surnom de *Raminagrobis*, au troisième livre de son Pantagruel : voy. le chap. XXI du liv. III. Crétin était chanoine de la Sainte-Chapelle de paris, et le surnom de Raminagrobis, plus ancien que Rabelais et depuis appliqué au chat par la Fontaine, signifiait un gros personnage fourré d'hermine.

[5] C'est qu'il a composé en effet des vers excellents pour son époque : Voy. en particulier sa lettre en vers à son ami Jean Bouchet, *Œuvres de Rabelais*, édit. du bibliophile Jacob, pag. IX.

de la réponse que Marot fit à Sagon, sous le nom de Fripelipes son valet :

> Je ne vois point qu'un Saint-Gelais,
> Un Héroet, un Rabelais,
> Un Brodeau, un Seéve, un Chapuy,
> Voisent [1] écrivant contre lui.

Cetui, ès gaietés qu'il mit en lumière, se moquant de toutes choses, se rendit le nonpareil. De ma part, je reconnaîtrai franchement avoir l'esprit si folâtre, que je ne me lassai jamais de le lire; et ne le lus oncques que je n'y trouvasse matière de rire, et d'en faire mon profit tout ensemble.

Je vous laisse à part Étienne Dolet, qui traduisit en français les *Épîtres* de Cicéron; Jean Martin, les *Azolains* [2] de Bembo, et l'*Arcadie* de Sannazar; et Jean le Maçon, le *Décaméron* de Boccace, parce qu'ils n'eurent autre sujet que de traduire; et néanmoins notre langue ne leur est pas peu redevable, mais sur tous à Nicolas de Herberay, sieur des Essars, aux huit livres d'*Amadis de Gaule,* et spécialement au huitième : roman dans lequel vous pouvez cueillir toutes les belles fleurs de notre langue française. Jamais livre ne fut embrassé avec tant de faveur que cetui, l'espace de vingt ans ou environ; et néanmoins la mémoire en semble être aujourd'hui évanouie. Du Bellay l'honora d'une longue ode dans son cercueil : qui est la plus belle de toutes les siennes.

Mais, pour clore la poésie qui fut lors, je vous dirai qu'encore fut-elle honorée par le roi François Ier, lequel composa quelques chansons non mal faites[3], qui furent mises en musique [4]; même fit l'épitaphe de la Laure, tant honoré par les Italiens, qu'il n'y a eu depuis presque aucun Pétrarque imprimé, où ce petit échantillon ne soit mis au frontispice du livre. Et surtout faut que nous solennisions la mémoire de cette grande

[1] Ailleurs; on disait : je vois (vais), que je voise.

[2] Il en a déjà été question à la page [illegible] de cet ouvrage, qui emprunta son [illegible] d'Azola, petite ville d'Italie, peu [illegible]gnée de Brescia et de Mantoue.

[3] [illegible] Aimé Champollion-Figeac a [illegible] 1847, les poésies du roi François Ier; elles ont été appréciées avec beaucoup de goût par M. Sainte-Beuve, dans le *Journal des Savants*, mai 1847.

[4] Les vers étaient alors très-souvent chantés; et plusieurs poetes en les récitant s'accompagnaient eux-mêmes de la lyre.

princesse Marguerite sa sœur, reine de Navarre, laquelle nous fit paraître, par sa *Marguerite des Marguerites* (ainsi est intitulée sa poésie), combien peut l'esprit d'une femme, quand il s'exerce à bien faire[1] : c'est elle qui fit encore des contes à l'imitation de Boccace.

CHAPITRE XXXVIII[2].

De la grande flotte de poëtes[3] que produisit le règne du roi Henri deuxième, et de la nouvelle forme de poésie par eux introduite.

Tous ceux dont j'ai parlé ci-dessus étaient comme une pépinière sur laquelle furent depuis entés plusieurs autres grands poëtes, sous le règne de Henri deuxième. Ceux-ci, du commencement, firent profession de plus contenter leurs esprits que l'opinion du commun peuple. Le premier qui franchit le pas fut Maurice Scéve, Lyonnais, lequel, ores qu'en sa jeunesse eût suivi la piste des autres, si est-ce qu'arrivant sur l'âge il voulut prendre autre train, se mettant en butte[4], à l'imitation des Italiens, une maîtresse qu'il célébra sous le nom de Délie, non en sonnets (car l'usage n'en était encore introduit), ains par dixains continuels; mais avec un sens si ténébreux et obscur, que le lisant je disais être très-content de ne l'entendre, puisqu'il ne voulait être entendu[5]. Du Bellay, le reconnaissant avoir été le premier en ce sujet, disait, en un sonnet qu'il lui adressa :

Gentil esprit, ornement de la France,
Qui, d'Apollon saintement inspiré,
T'es le premier du peuple retiré,
Loin du chemin tracé par l'ignorance[6].

[1] On peut voir, au commencement du premier et deuxième volumes des *Lettres* de Marguerite, publiées par M. Génin pour le compte de la Société de l'histoire de France, un travail piquant du savant éditeur sur la vie et les ouvrages de cette princesse.

[2] C'est le chap. VI du liv. VII. Cf. les *Lettres de Pasquier*, III, 4.

[3] C'est ce que Pline le jeune appelait dans ses *Lettres*, I, 13, « magnum poëtarum proventum : » *flotte* signifiait foule. On lit, dans le plaidoyer de Pasquier pour le seigneur d'Arconville (*Lettres*, XII, 1) : « Tout le peuple est venu en *flotte* pour nous écouter. »

[4] En perspective, se proposant de chanter : On disait alors *butte*, *bute* et *but*.

[5] Ainsi raconte-t-on de saint Ambroise, que, jetant dans un mouvement de dépit le livre des Satires de Perse à terre, il s'écria : « Puisque tu ne veux pas être compris, reste là. » Voy. le *Dict.* de Bayle, art. de PERSE.

[6] Voy. les œuvres de du Bellay, p. 82 et 94 v°. Ce poëte, avocat et conseiller

Et, au cinquante-neuvième sonnet de son *Olive*, il l'appelle cygne nouveau, voulant dire que, par un nouveau dessein, il avait banni l'ignorance de notre poésie ; et toutefois la vérité est qu'il affecta une obscurité sans raison, qui fut cause que son livre mourut avec lui : au moins ne vois-je point que depuis il ait couru par nos mains.

Vers ce même temps était Théodore de Bèze, brave poëte latin et français. Il composa sur l'avénement du roi Henri, en vers français, le sacrifice d'Abraham, si bien retiré au vif, que, le lisant, il me fit autrefois tomber les larmes des yeux. Et la traduction du demeurant des Psaumes de David montre ce qu'il pouvait faire, encore qu'il n'ait si heureusement rencontré que Clément Marot en ses cinquante. Auparavant qu'il eût changé de religion, il avait pour compagnon Jacques Pelletier du Mans, qui commença aussi d'habiller notre poésie à la nouvelle guise, avec un très-heureux succès. C'est lui qui remua, le premier des nôtres[1], l'orthographe ancienne de notre langue, soutenant qu'il fallait écrire comme on prononçait ; et en fit deux beaux livres en forme de dialogues, où l'un des entreparleurs était Bèze. Et, après lui, Louis Meigret entreprit cette querelle fortement ; même contre Guillaume des Autels, qui, sous le nom retourné de Glaumalis du Véselet, s'était par livre exprès moqué de cette nouveauté[2] : querelle qui fut depuis reprise et poursuivie par ce grand professeur du roi Pierre de la Ramée, dit Ramus, et, quelque temps après, par Jean-Antoine de Baïf. Tous lesquels, ores qu'ils conspirassent à même point d'orthographe, et qu'ils tinssent pour proposition infaillible qu'il fallait écrire comme on prononçait, si est-ce que

échevin à Lyon, était en outre musicien, peintre et même architecte. En 1548, lors de l'entrée solennelle de Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon, il fit non pas seulement les devises, mais les dessins des décorations préparées pour les recevoir.

[1] Assertion inexacte : Pelletier ne fit paraître son livre sur l'orthographe (1550) que plusieurs années après la publication du premier traité de Meigret sur cette matière, et il reconnaît lui-même que l'idée primitive de la réforme qu'il propose est due à ce grammairien. V. sur Pelletier un article du *Bulletin du Bibliophile* juillet, 1847.

[2] Le livre de Meigret fut imprime en 1545, 8°. (Il paraît même qu'il y en a une première édition, in-4° de 1542). Des Autels, poëte comme Pelletier, attaqua en 1551 une réforme basée sur le mépris de l'étymologie, et dont le résultat eût été de rendre le français d'une province inintelligible dans une autre. H. Estienne avait donc bien raison de dire, au commencement de sa *Précellence*, p. 6, « que la langue et l'orthographe françaises étaient encore fort incertaines. »

chacun d'eux usa de diverses orthographes, montrant qu'en leur règle générale il n'y avait rien si certain que l'incertain [1]; et de fait leurs orthographes étaient si bizarres, ou pour mieux dire si bigarrées, qu'il était plus malaisé de lire leurs œuvres que le grec. Ceci soit par moi dit en passant, comme étant choses qui fraternisent ensemble que la poésie et la grammaire[2].

Ce fut une belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance, dont j'attribue l'avant-garde à Scéve, Bèze et Pelletier; ou si le voulez autrement, ce furent les avant-coureurs des autres poëtes. Après se mirent sur les rangs Pierre de Ronsard, Vendômois, et Joachim du Bellay, Angevin[3], tous deux gentilshommes extraits de très-nobles races. Ces deux rencontrèrent heureusement, mais principalement Ronsard, de manière que sous leurs enseignes plusieurs se firent enrôler. Vous eussiez dit que ce temps-là était du tout consacré aux muses: uns[4] Pontus de Thiard, Étienne Jodelle, Rémi Belleau, Jean Antoine de Baïf, Jacque Tahureau, Guillaume des Autels, Nicolas Denisot, qui, par l'anagramme de son nom, se faisait appeler comte d'Alcinois [5], Louis le Caron, Olivier de Magny, Jean de la Péruse, Claude Butet, Jean Passerat, Louis des Masures, qui traduisit tout le Virgile. Moi-même, sur ce commencement, mis en lumière mon *Monophile,* qui a été favorablement recueilli; et à mes heures de relâche, rien ne m'a tant plu que de faire des vers latins ou français. Tout cela se passa sous le règne de Henri II. Je compare cette brigade à ceux qui font le gros d'une bataille: chacun d'eux avait sa maîtresse qu'il magnifiait, et chacun se promettait une immortalité de nom par ses vers; toutefois quelques-uns se trouvent avoir survécu leurs livres.

[1] C'est un jeu de mots que Pasquier répète souvent. Pline l'Ancien avait dit aussi: « Solum certum nihil esse certi », *Hist. nat.*, II, 7.

[2] Quintilien a dit d'une manière approximative: « Tum nec citra musicen grammatice potest esse perfecta, cum ei de metris rhythmisque dicendum sit, » *Inst. Orat.*, I, 4.

[3] Sur ce dernier écrivain récemment réédité, on peut lire un article de M. Sainte-Beuve, *Revue des deux mondes*, numéro du 15 octobre 1840. On sait avec quelle délicatesse de goût et de sentiment poétique celui-ci a réhabilité Ronsard dans son livre sur la poésie du seizième siècle: il est encore auteur d'excellents morceaux de critique sur Desportes, du Bartas, Bertaut, etc.

[4] On vit alors figurer les...

[5] On écrivait alors *conte*: cf. Montaigne, *Ess.*, I, 46.

Depuis la mort de Henri, les troubles qui survinrent en France pour la religion troublèrent aucunement l'eau que l'on puisait auparavant dans la fontaine de Parnasse; toutefois, reprenant peu à peu nos esprits, encore ne manquâmes-nous de braves poëtes que je mets pour l'arrière-garde : uns Philippe Desportes, Scévole de Sainte-Marthe, Florent Chrétien, Jacques Grévin, les deux Jamyn, Nicolas Rapin, Jean Garnier, le seigneur de Pibrac, Guillaume Salluste, seigneur du Bartas, le seigneur du Perron et Jean Bertaut, avec lesquels je ne douterai d'ajouter mes dames des Roches, de Poitiers, mère et fille[1], et spécialement la fille, qui reluisait à bien écrire entre les dames, comme la lune entre les étoiles.

Auparavant tous ceux-ci, notre poésie française consistait en dialogues, chants royaux, ballades, rondeaux, épigrammes, élégies, épîtres, églogues, chansons, étrennes, épitaphes, complaintes, blasons, satires en forme de coq-à-l'âne : pour lesquels Thomas Sibilet fit un livre qu'il appela l'*Art poétique français*, où il discourut de toutes ces pièces; et la plus[2] part desquelles déplut aux nouveaux poëtes, parce que du Bellay, en son second livre *de la Défense de la langue française*[3], commande par exprès, au poëte qu'il veut former, de laisser aux Jeux Floraux de Tholose et au Puy[4] de Rouen les rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons, et satires en forme de coq-à-l'âne, et autres telles épiceries[5] (ce sont ses mots), qui corrompaient le goût de notre langue, et ne servaient sinon

[1] La Croix du Maine les appelle, dans sa *Bibliothèque*, « les deux perles du Poitou : » cf. les *Lettres* de Pasquier, VI, 7.

[2] *Grande* est sous-ent.

[3] Ce livre, manifeste d'une école nouvelle, parut à Paris, chez l'Angelier, 1549, 8° : Charles Fontaine entreprit de le critiquer par son *Quintil Horatian*, Lyon, 1551, in-18, censure dirigée en même temps contre les poésies de du Bellay, ainsi intitulées de Quintilius Varus, dont parle Horace dans son *Art poétique*, v. 438.

[4] Sous le nom générique de *Puy* (*Podium*), il y avait des concours poétiques dans plusieurs villes. Celui de Rouen s'appelait en outre *Palinod* : le but primitif de cette institution très-ancienne était de célébrer l'immaculée Conception de la Vierge, qui était nommée *la fête aux Normands*. Jacqueline Pascal, dit le recueil d'Utrecht, « remporta, à l'âge de quatorze ans, le prix qui se donnait chaque année le jour de la Conception à Rouen, où l'on envoyait de toute la France des pièces de poésie. » Voy. *Jacqueline Pascal*, par M. Cousin, in-12, Didier, 1845, p. 78, 79; et sur cette institution du Puy, cons. les *Origines* de la ville de Caen, Rouen, 1706, in-8°, pag. 268, et le *Précis de l'histoire de Rouen* par Licquet, in-12, 1831, p. 232-235.

[5] Cette expression, qui est traduite dans le *Trésor* de Nicot par *Species specierum*, signifie variétés, et surtout assortiments nuisibles au goût

à porter témoignage de notre ignorance. Et au lieu de cela introduisîmes, entre autres, deux nouvelles espèces de poésie, les odes dont nous empruntâmes la façon des Grecs et Latins, et les sonnets que nous tirâmes des Italiens; mot toutefois qu'ils tiennent de notre ancien estoc, comme nous apprenons d'une chanson du comte Thibaut de Champagne, qui était long-temps devant Pétrarque, père des sonnets italiens :

Autre chose ne m'a amour méry,
De tant que j'ay esté en sa baillie;
Mais bien m'a Diex par sa pitié gary.
Quand eschappé je suis sans perdre vie,
Onc de mes yeux si belle heure ne vy.
S'en oz-je faire encor maint gent party,
Et maint sonnet, et mainte recoirdie [1].

C'était à dire qu'il voulait encore faire et recorder [2] maintes belles chansons : car, pour bien dire, et le mot d'ode, qui est grec, et celui de sonnet, ne signifient autre chose que chansons [3], combien que l'Italien ait depuis fait distinction entre le sonnet et chanson. On retint de l'ancienne poésie l'élégie, l'églogue, l'épitaphe, et encore la chanson, nonobstant l'avis de du Bellay.

Celui qui premier apporta l'usage des sonnets fut le même du Bellay, par une cinquantaine dont il nous fit présent en l'honneur de son *Olive* [4], lesquels furent très-favorablement reçus par la France : encore que je sache bien que Ronsard, en une élégie qu'il adresse à Jean de la Péruse, au premier livre de ses poëmes, l'attribue à Pontus de Thiard ; mais il s'abuse, et je m'en crois pour l'avoir vu et observé. L'*Olive* courait par la France deux ans, voire trois, avant les *Erreurs amoureuses* de

[1] Amour ne m'a pas valu d'autre récompense, depuis qu'il me tient sous son joug; mais c'est Dieu qui, ému de compassion pour moi, m'a sauvé. Maintenant que je suis sorti du danger sans y laisser la vie, mes yeux n'ont jamais vu luire un si beau jour. Aussi mon cœur me convie-t-il encore à composer maint tenson (le *tenson* ou *jeu-parti* était une composition lyrique faite à deux), à exprimer dans mainte chanson mes souvenirs.

[2] (Recordari) rapporter, conter. On remarquera du reste qu'au lieu de *recoirdie*, d'autres ont lu *reuverdie*, en particulier Goujet, *Bibliothèque française*, t. IX, p. 18, qui explique ainsi ce mot : « C'était ce que Marot a depuis appelé *chant de mai*, une pièce de vers où le poëte célèbre le retour du printemps et de la verdure. »

[3] De là autrefois *sonner*, faire des vers; *sonneur*, poëte.

[4] C'était l'anagramme du nom de sa maîtresse, Viole.

Thiard. Et pour le regard de l'ode, si vous parlez à Ronsard, il se vante, en la même élégie, en avoir été le premier inventeur; en laquelle, faisant mention comme Dieu avait réveillé les esprits à bien écrire :

De sa faveur en France il réveilla
Mon jeune esprit, qui premier travailla
De marier les odes à la lyre.

Si à du Bellay, il vous dira que ce fut Pelletier. Ainsi le dit-il, écrivant à Ronsard contre les poëtes envieux de son temps; auquel lieu il se trompette aussi avoir été le premier sonneur de sonnets :

Pelletier me fit premier
Voir l'ode dont tu es prince,
Ouvrage non coutumier
Aux mains de notre province.
Le ciel voulut que j'apprinsse
A le raboter ainsi,
A toi me joignant aussi,
Qui cheminais par la trace
De notre commun Horace,
Dont un démon bien appris
Les traits, la douceur et la grâce
Grava dedans tes esprits.
La France n'avait qui pust
Que toi remonter de cordes
De la lyre le vieil fust [1],
Où bravement tu accordes
Les douces thébaines odes.
Et humblement je chantai
L'olive, dont je plantai
Les immortelles racines.
Par moi les grâces divines
Ont fait sonner assez bien
Sur les rives angevines
Le sonnet italien.

Quant à la comédie et tragédie, nous en devons le premier plant à Étienne Jodelle; et c'est ce que dit Ronsard, en la même élégie :

Après, Amour la France abandonna;
Et lors Jodelle heureusement sonna,

[1] Le vieux bois (de *fustis*, bâton)...

D'une voix humble et d'une voix hardie,
La comédie avec la tragédie,
Et d'un ton double, ores bas, ores haut,
Remplit premier le français echafaut [1].

Il fit deux tragédies, la *Cléopâtre* et la *Didon* [2], et deux comédies, la *Rencontre* et l'*Eugène* [3] : la *Rencontre* ainsi appelée, parce qu'au gros de la mélange [4], tous les personnages s'étaient trouvez pêle-mêle casuellement dedans une maison ; fuseau qui fut fort bien par lui démêlé par la clôture du jeu. Cette comédie et la *Cléopâtre* furent représentées devant le roi Henri [5], à Paris, en l'hôtel de Reims, avec un grand applaudissement de toute la compagnie, et depuis encore au collége de Boncour, où toutes les fenêtres étaient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur, et la cour si pleine d'écoliers, que les portes du collége en regorgeaient. Je le dis comme celui qui y étais présent, avec le grand Tornebus, en une même chambre. Et les entreparleurs étaient tous hommes de nom ; car même Remy Belleau et Jean de la Péruse jouaient les principaux roulets [6] : tant était lors en réputation Jodelle envers eux. Je ne vois point qu'après lui beaucoup de personnes aient embrassé la comédie. Jean de Baïf en fit une sous le nom de Taillebras, qui est entre ses poëmes ; et la Péruse, une tragédie sous le nom de *Médée,* qui n'était point trop décousue ; et toutefois, par malheur, elle n'a été accompagnée de la faveur qu'elle méritait :

Tu vins après (dit Ronsard), encothurné [7] Péruse,
Espoinçonné [8] de la tragique muse,

[1] La scène française.

[2] On peut voir sur ces pièces et les suivantes Fontenelle, *Hist. du théâtre français jusqu'à Corneille*, t. III de ses œuvres, édit. de 1776, p. 52, etc.

[3] Pasquier fait ici par erreur deux pièces de ce qui n'est qu'une seule et même comédie, intitulée *Eugène ou la Rencontre*. Tous les caractères en étaient français : aussi Ronsard, dans son *élégie à Grévin*, disait-il de Jodelle qu'il avait

Chanté devant nos rois
La jeune comédie en langage françois.

[4] Au fort de l'intrigue...

[5] Henri II : ce prince, dit Goujet, *Bibliothèque française*, t. XII. p. 169, « charmé du plaisir nouveau que lui avait procuré Jodelle, lui accorda, entre autres faveurs, cinq cents écus de son épargne. »

[6] Rôles : on remarquera d'ailleurs que si ces pièces de Jodelle furent jouées par ses amis, c'est que l'ancienne troupe des confrères de la Passion, se prévalant d'un privilége exclusif que lui avait accordé Charles VI en 1400, avait empêché qu'elles fussent représentées par des acteurs publics : voy. Suard, *Mélanges de littérature*, t. IV, p. 59.

[7] Chaussé du cothurne (auteur tragique)...

[8] Aiguillonné...

Muse vraiment qui t'a donné pouvoir
D'enfler tes vers, et grave concevoir [1]
Les tristes cris des misérables princes
A l'impourvu chassés de leurs provinces,
Et d'irriter de changements soudains
Le roi Créon et les frères thébains,
Ah cruauté! et de faire homicide
De ses enfants la sorcière Colchide.

Il ne fait aucune mention de Robert Garnier, d'autant qu'i ne s'était encore présenté sur le théâtre de la France; mai depuis que nous l'eûmes vu, chacun lui en donna le pri sans aucun contredit; et c'est ce que dit de lui-même Ronsar sur sa *Cornélie :*

Le vieil cothurne d'Euripide
Est en procès entre Garnier
Et Jodelle, qui le premier
Se vante d'en être le guide.

Il faut que ce procès on vuide,
Et qu'on adjuge le laurier
A qui mieux d'un docte gosier
A bu de l'onde aganippide.

S'il faut éplucher de près
Le vieil artifice des Grés [2],
Les vertus d'un œuvre et les vices,

Le sujet et le parler haut,
Et les mots bien choisis, il faut
Que Garnier paye les épices [3].

Il dit vrai, et jamais nul des nôtres n'obtiendra requête civile contre cet arrêt. Au demeurant, Garnier nous a fait part de huit tragédies toutes de choix et de grand poids, de la *Porcie*, de la *Cornélie*, du *Marc-Antoine*, de l'*Hippolyte*, la *Troade*, l'*Antigone*, des *Juives* et de la *Bradamante :* poëmes qui, à mon jugement, trouveront lieu dedans la postérité [4].

[1] De concevoir gravement, fortement...

[2] Au lieu de *Grecs*, pour la rime : des licences de ce genre, qui consistaient dans l'addition ou la suppression de lettres à la fin des mots, étaient alors tolérées par l'usage.

[3] Comme ayant gagné son procès, sous-entendu. On entendait par *épices*, dit Roquefort, la récompense due à celui qui avait suivi une affaire ou s'y était intéressé.

[4] Garnier est également loué par Suard, dans un *coup d'œil* d'une brièveté piquante *sur l'histoire de l'ancien théâtre français*, que renferme le t. IV de ses *Mélanges de littérature*.

Quant aux hymnes et poëmes héroïques, tel qu'est la *Franciade*, nous les devons seuls et pour le tout à Ronsard, lequel ne pouvait être du commencement goûté; les uns disaient qu'il était trop grand vanteur [1], les autres trop obscur : obscurité toutefois qui n'était telle que celle de Scéve, d'autant qu'elle provenait de sa doctrine et hautes conceptions. Et eut Melin de Saint-Gelais pour ennemi, lequel étant de la volée des poëtes du règne de François Ier, par une je ne sais quelle jalousie, dégoûtait le roi Henri de la lecture de ce jeune poëte, et, par un privilége de son âge et de sa barbe, en fut quelque temps cru: qui fut cause qu'en cette belle hymne que Ronsard fit sur la mort de la reine de Navarre, après avoir imploré tout secours et aide de cette âme sanctifiée, il conclut par ces trois vers :

> Et fais que devant mon prince
> Désormais plus ne me pince
> La tenaille de Melin.

Ce dernier vers fut depuis changé en un autre, après leur réconciliation : car, à vrai dire, Ronsard surmonta en peu de temps et l'envie et la médisance. Entre Ronsard et du Bellay était Étienne Jodelle, lequel ores qu'il n'eût mis l'œil aux bons livres comme les deux autres, si est-ce qu'en lui y avait un naturel émerveillable. Et de fait ceux qui de ce temps-là jugeaient des coups disaient que Ronsard était le premier des poëtes, mais que Jodelle en était le démon. Rien ne semblait lui être impossible, où il employait son esprit; à cause de quoi Jacques Tahureau, se jouant sur l'anagramme de son nom et surnom [2], fit une ode dont le refrain de chaque couplet était :

> Io le Délien est né.

Et du Bellay, le louant comme l'outrepasse des autres [3] au sujet de la tragédie, comédie et des odes, lui adressa un sonnet en vers rapportés, dont les six derniers étaient :

> Tant que bruira un cours impétueux,

[1] Qu'il vantait trop les autres, ou s'il se vantait trop lui-même. Ce dernier sens paraît ici préférable : voy. en effet la page 35. Au reste, Pasquier reproche à Ronsard, dans une épître qu'il lui adresse, *Lett.*, I, 8, d'avoir souvent prodigué ses éloges à des hommes qui en étaient indignes.

[2] Prénom...

[3] L'emportant sur tous les autres : « *l'outrepasse* des avocats, c'est, dit Nicot, la perle, le coryphée des avocats. »

Tant que fuira un pas non fluctueux,
Tant que sourdra d'une veine immortelle
Le vers tragic, le comic, le harpeur [1],
Ravisse, coule, et vive le labeur
Du grave, doux et copieux Jodelle.

Telle était l'opinion commune, voire de ceux qui mettaient la main à la plume, comme vous voyez par ce sonnet; telle était celle même de Jodelle. Il me souvient que, le gouvernant un jour entre autres sur sa poésie (ainsi voulait-il être chatouillé), il lui advint de me dire que, si un Ronsard avait le dessus d'un Jodelle le matin, l'après-dîner Jodelle l'emporterait de Ronsard; et de fait il se plut quelquefois à le vouloir contrecarrer. L'une des plus agréables chansons de Ronsard est celle qui se trouve au second livre de ses *Amours*, où il regrette la liberté de sa jeunesse :

Quand j'étais jeune, ains [2] qu'une amour nouvelle
Ne se fût prise en ma tendre moëlle,
Je vivais bienheureux.

Comme à l'envi les plus accortes [3] filles
Se travaillaient, par leurs flammes gentilles,
De me rendre amoureux !

Mais, tout ainsi qu'un beau poulain farouche
Qui n'a mâché le frein dedans sa bouche,
Va seulet écarté,

N'ayant souci sinon d'un pied superbe
A mille bonds fouler les fleurs et l'herbe,
Vivant en liberté.

Ores il court le long d'un beau rivage,
Ores il erre en quelque bois sauvage,
Fuyant de saut en saut [4] :

De toutes parts les poultres [5] hennissantes
Lui font l'amour, pour néant blandissantes
A lui qui ne s'en chaut [6].

[1] Le lyrique...

[2] Avant...

[3] De là *accortesse* et *accortise*, gentillesse, et aussi souplesse, de l'italien *accortezza*. Voltaire a dit : « l'*accortise* italienne calma la vivacité française.» *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII.

[4] On écrivait aussi *sault*, de saltus, bois, forêt.

[5] Jeunes cavales : de l'italien *polledro*, ou du latin barbare *puletrum* ; on trouve ce mot dans la loi salique, au titre XI.

[6] Ne s'en soucie.

Ainsi j'allais dédaignant les pucelles
Qu'on estimait en beauté les plus belles,
Sans répondre à leur vueil [1] :

Lors je vivais amoureux de moi-même,
Content et gai, sans porter face blême,
Ni les larmes à l'œil.

J'avais écrite au plus haut de la face,
Avec l'honneur, une agréable audace
Pleine d'un franc désir :

Avec le pied marchait ma fantaisie
Où je voulais, sans peur ne jalousie,
Seigneur de mon plaisir.

Par le demeurant de la chanson il récite de quelle façon il se fit esclave de sa dame, et la misère en laquelle il fut depuis réduit. Au contraire Jodelle, sur la comparaison du même cheval, voulut braver Ronsard, et montrer combien la servitude d'amour était douce. Le premier couplet de la chanson est:

Sans être esclave, et sans toutefois être
Seul de mon bien, seul de mon cœur le maître,
Je me plais à servir ;

Car celle-là que j'aime et sers et prise
Plus que tout bien, plus que toute franchise,
Me peut à soi ravir.

Je vous passerai ici plusieurs autres sixains, pour venir à ceux auxquels il s'est égayé en la comparaison du cheval dompté, encontre le poulain farouche :

Moi maintenant (combien que passé j'aie
Des premiers ans la saison la plus gaie,)
En mes ans les plus forts,

Non au poulain semblable je veux être,
Mais au cheval qui brave sert son maître,
Et se plaît en son mors ;

Ayant henni de joie après sa bride,
Connaît la main qui adroite le guide :
Le peuple à l'environ

[1] Vœu, désir...

L'orgueil premier de son marcher admire,
Et plus encor, quand on le volte et vire
Au gré de l'éperon.

Laissant ce peuple en un moment derrière,
Comme un vent vole au bout de sa carrière:
Les courbettes, les bonds,

La bouche fraîche, et l'haleine à toute heure,
Vont témoignant qu'en œuvre encor meilleure
Il est bon sur les bons.

Doux au monter, et plus doux à l'étable,
Au maniement et craintif et traitable,
Aux combats furieux,

Sans cesse il semble aspirer aux victoires,
Presque jugeant que du maître les gloires
Le rendront glorieux.

Je ne suis point présomptueux, de sorte
Que tout ceci je veuille qu'on rapporte
D'un tel cheval, à moi;

Mais je dirai que l'amour qui commande
A mon esprit, autant comme il demande
Le sent prompt à sa loi.

Tel frein lui plaît, tel éperon l'excite:
Il s'orgueillit, sous l'amour, du mérite
De son gentil vouloir [1].

Portant l'Amour, sa charge il ne dédaigne;
Ains volontaire [2], en sa sueur se baigne,
S'en faisant plus valoir.

Cela s'appelle à bien assaillir, bien défendre. Il y a plusieurs autres couplets, que de propos délibéré je laisse. Il était d'un esprit sourcilleux [3]; et voyant que tous les autres poëtes s'adonnaient à la célébration de leurs dames, lui, par un privilége spécial, voulut faire un livre, qu'il intitula *Contr'amours* en haine d'une dame qu'il avait autrefois affectionnée, dont le seul premier sonnet faisait honte à la plupart de ceux qui se mêlaient de poëtiser, tant il est hardi :

[1] Sous l'empire de l'amour, il s'enorgueillit de la récompense que lui vaut son noble dévouement; ou simplement, il s'enorgueillit de la noblesse de son dévouement.

[2] Mais servant volontairement.

[3] Fier, hautain, difficile...

Vous qui à vous presque égalé m'avez,
Dieux immortels, dès la naissance mienne,
Et vous, Amans, qui sous la Cyprienne
Souvent par morts amoureuses vivez ;

Vous que la mort n'a point d'amour privés,
Et qui au frais de l'ombre élysienne,
En rechantant votre amour ancienne,
De vos moitiés les ombres resuivez :

Si quelquefois ces vers au ciel arrivent,
Si quelquefois ces vers en terre vivent,
Et que l'enfer entende ma fureur,

Appréhendez combien juste est ma haine,
Et faites tant que de mon inhumaine
Le ciel, la terre, et l'enfer aient horreur.

Vous pouvez juger par ce riche échantillon quel était le demeurant de la pièce. Bien vous dirai-je qu'il m'en récita par cœur une vingtaine d'autres, qui secondaient cetui de bien près. Et toutefois, pour avoir dédaigné de mettre en lumière ses poésies de son vivant, ce que le seigneur de la Motte, conseiller au grand conseil, en recueillit après son décès, dont il nous a fait part, est si éloigné de l'opinion qu'on avait de lui, que je le méconnais. Je ne dis pas qu'il n'y ait plusieurs belles pièces, mais aussi y en a il une infinité d'autres qui, comme passevolants [1], ne devaient être mises sur la montre [2]; et me doute qu'il ne demeurera que la mémoire de son nom en l'air, comme de ses poésies.

Quant à Pontus de Thiard, ses *Erreurs amoureuses* furent du commencement fort bien recueillies, mais je ne vois point que la suite des ans lui ait depuis porté telle faveur. Aussi semble que lui-même avec le temps les condamna, comme celui qui adonna depuis son esprit aux mathématiques, et enfin sur la théologie. En tant que touche Remi Belleau, je le pense avoir été, en matière de gaietés, un autre Anacréon de notre siècle. Il voulut imiter Sannazar aux œuvres dont il nous a fait part : car tout ainsi que Sannazar, Italien, en son *Arcadie*, fait par-

[1] On appelait de ce nom les hommes qui, sans appartenir à une compagnie, se présentaient dans ses rangs pour la faire paraître plus nombreuse, et toucher la paye au profit du capitaine.

[2] Figurer dans la revue, être mises en évidence...

ler des pasteurs en prose, dedans laquelle il a glassé[1] toute sa poésie toscane; aussi a fait le semblable notre Belleau, dans sa *Bergerie*. La poésie de Philippe Desportes est doux-coulante; mais surtout je loue en lui, qui est abbé de Bon-Port, la belle retraite qu'il a faite, et comme il est surgi à bon port par sa traduction de tous les Psaumes de David en notre langue française. Marot nous en avait seulement donné cinquante; Bèze tout le demeurant; et Desportes seul a fait tous les deux ensemble. Au regard de tous les autres, encore que diversement ils méritent quelque éloge[2] en bien ou en mal, si ne veux-je asseoir mon jugement sur eux, pour ne donner sujet aux autres de juger de moi. Je me contenterai seulement de dire que jamais chose ne fut plus utile et agréable au peuple que les *Quatrains* du seigneur de Pibrac, et *Les deux Semaines* du seigneur du Bartas[3]: ceux-là nous les faisons apprendre à nos enfants pour leur servir de première instruction, et néanmoins dignes d'être enchâssés aux cœurs des plus grands; et quant à du Bartas, encore que quelques-uns aient voulu contrôler son style comme trop enflé, si est-ce que son œuvre a été embrassé d'un très-favorable accueil, non-seulement pour le digne sujet qu'il prit à la louange, non d'une maîtresse, ains de Dieu; mais aussi pour la doctrine, braves discours, paroles hardies, traits moelleux et heureuse déduction dont il est accompagné.

Mais surtout on ne peut assez haut louer la mémoire du grand Ronsard[4]: car en lui veux-je parachever ce chapitre. Jamais poëte n'écrivit tant comme lui, j'entends de ceux dont les ouvrages sont parvenus jusques à nous; et toutefois, en quel-

[1] *Inséré*. Garasse, au commencement de ses *Recherches des Recherches*, se rit de cette expression, que les enfants de Pasquier, en annonçant une édition plus ample des œuvres de leur père, avaient aussi employée : il nous avertit « que c'est une métaphore qu'ils ont prise des orfèvres. » *Épître au lecteur*.

[2] Mention...

[3] Ce sont deux poëmes réunis : *La Semaine de la création du monde* avait été bientôt suivie de la *Seconde semaine*, ou l'*Enfance du monde*. Du Verdier, dans sa *Bibliothèque*, met du Bartas au-dessus de tous les poëtes français, en exceptant toutefois Ronsard, et nous apprend que ses *deux Semaines* n'avaient pas eu, en quelques années, moins de trente éditions.

[4] Tout le seizième siècle partagea sur Ronsard l'avis de Pasquier; il vécut, il mourut, en possession de l'admiration publique : Voy. dans la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet la longue énumération des poëtes qui pleurèrent sa perte et célébrèrent sa mémoire, t. XII, p. 214. On peut signaler parmi ses panégyristes le satirique Regnier.

que espèce de poésie où il ait appliqué son esprit, en imitant les anciens il les a ou surmontés, ou pour le moins égalés : car quant à tous les poëtes qui ont écrit en leurs vulgaires, il n'a point son pareil. Pétrarque s'est rendu admirable en la célébration de sa Laure, pour laquelle il fit plusieurs sonnets et chansons : lisez la *Cassandre* de Ronsard, vous y trouverez cent sonnets qui prennent leur vol jusques au ciel, vous laissant à part les secondes et troisièmes *Amours de Marie et d'Hélène*; car en ses premières il voulut contenter son esprit, et aux secondes et troisièmes vaquer seulement au contentement des sieurs de la cour. Davantage, Pétrarque n'écrivit qu'en un sujet, et cetui en une infinité : il a en notre langue représenté uns Homère, Pindare, Théocrite, Virgile, Catulle, Horace, Pétrarque, et par même moyen diversifié son style en autant de manières qu'il lui a plu, ores d'un ton haut, ores moyen, ores bas. Chacun lui donne la gravité, et à du Bellay la douceur [1] : et quant à moi, il me semble que quand Ronsard a voulu doux-couler, comme vous voyez dans ses *Élégies*, vous n'y trouverez rien de tel en l'autre. Quant aux œuvres de du Bellay, combien que du commencement son *Olive* fut favorisée, si crois-je que ce fut plutôt pour la nouveauté que pour la bonté : car ôtez trois ou quatre sonnets qu'il déroba de l'italien, le demeurant est fort faible. Il y a en lui plusieurs belles odes et chants lyriques, plusieurs belles traductions, comme les quatre et sixième livres de Virgile; toutefois, il n'y a rien de si beau que ses *Regrets* qu'il fit dans Rome, auxquels il surmonta soi-même. En Ronsard, je ne fais presque nul triage : tout y est beau; et ne m'émerveille point que Marc-Antoine de Muret et Remi Belleau, tous deux personnages de marque, n'aient estimé faire tort à leurs réputations, celui-là en commentant les *Amours de Cassandre*, et cetui, celles *de Marie*. Ses odes, ses sonnets, ses élégies, ses églogues, ses hymnes, bref tout est admirable en lui; mais sur toutes choses, ses hymnes (dont il fut le premier introducteur), et entre elles celles des quatre saisons de l'année; entre ses odes, celle qu'il fit sur la mort de la reine de Navarre, qu'il appelle *Hymne triomphale*, et l'autre qu'il

[1] Aussi surnommait-on celui-ci l'*Ovide français*.

adressa à messire Michel de l'Hospital, depuis chancelier en France[1]. Il n'est pas qu'en folâtrant il ne passe d'un long entrejet des poëtes qui voulurent faire les sages : lisez son *Voyage d'Ercueil*[2], où il contrefait l'ivrogne en une drôlerie qu'il fit avec tous ceux de sa volée ; rien n'est plus accompli ni plus poétique. Lisez un petit livre qu'il intitula *les Folastries*, où il se dispensa[3] plus licencieusement qu'ailleurs de parler du métier de Vénus (et pour cette cause l'a depuis retranché de ses œuvres), il serait impossible de vous en courroucer, sinon en riant. Il dérobait hardiment des traits d'uns et autres auteurs, mais avec un larcin si noble et industrieux, qu'il n'eût point craint d'y être surpris. Le premier plan des *Quatre Saisons* de l'année est dans une vingtaine de vers macaronées[4] de Merlin de Cocquaïo ; et sur ce plan il en bâtit quatre hymnes qui sont des plus belles de toutes les siennes.

Après qu'il se fut réconcilié à l'envie, il eut cette faveur du ciel, que nul ne mettait la main à la plume, qui ne le célébrât par ses vers ; et sur la recommandation de son nom, aux Jeux Floraux de Tholose, on lui envoya l'églantine. Soudain que les jeunes gens s'étaient frottés à sa robe, ils se faisaient accroire d'être devenus poëtes : qui fit puis après très-grand tort à ce sacré nom de poëte, d'autant qu'il se présentait tant de petits avortons de poésie, qu'il fut un temps que le peuple se voulant moquer d'un homme, il l'appelait poëte. Les troubles étant survenus vers l'an 1560 par l'introduction de la nouvelle religion, il écrivit contre ceux qui étaient d'avis de la soutenir par les armes[5]. Il y avait plusieurs esprits gaillards de cette par-

[1] Cette ode, citée en grande partie par M. Sainte-Beuve dans le deuxième volume de son ouvrage sur la poésie française au seizième siècle, est, il faut l'avouer, fort difficile à lire. Mais elle excita parmi les contemporains un singulier enthousiasme. Passerat, selon Ménage, la préférait *au duché de Milan* : Voy. à ce sujet le *Parnasse français*, par du Tillet, p. 150.

[2] D'Arcueil...

[3] Se permit...

[4] Il faut sous-entendre *de pièces* : une *macaronée*, c'était une pièce de vers en style burlesque, où l'on faisait entrer beaucoup de mots de la langue vulgaire, auxquels on donnait une terminaison latine.

[5] Ronsard a dit :

Je n'aime point ces noms qui sont tous en ots,
Goths, cagots, ostrogoths, visigoths, huguenots.

Pasquier fait particulièrement allusion ici à son « discours des misères de ce temps, » qui lui attira en effet de très-vives reparties : voy. à ce sujet Goujet, ouvrage et volume cités plus haut, p. 234 ; Cf. M. Viollet le Duc, p. 284 et suiv. du *Catalogue de sa bibliothèque*, où sont analysés les recueils de pièces satiriques publiées contre Ronsard en 1563 et 1564.

tie, qui, par un commun vœu, armèrent leurs plumes contre lui. Je lui imputais à malheur que lui, auparavant chéri, honoré, courtisé par tant d'écrits, se fût fait nouvelle butte de moquerie; mais certes il eut intérêt de faire ce coup d'essai, parce que les vers que l'on écrivit contre lui aiguisèrent et sa colère et son esprit de telle façon que je suis contraint de me démentir, et dire qu'il n'y a rien de si beau en tous ses œuvres que les réponses qu'il leur fit, soit à repousser leurs injures, soit à haut louer l'honneur de Dieu et de son Église[1]. Conclusion : lui qui d'ailleurs en commune conversation était plein de modestie, magnifie sur toutes choses son nom par ses vers, et lui promet immortalité en tant de belles et diverses manières, que la postérité aurait honte de ne lui entériner sa requête. Ses envieux s'en moquaient, ne connaissant que c'est le propre d'un poëte de se louer : même qu'il a diversifié cette espérance en tant de sortes, qu'il n'y a placard plus riche dans ses œuvres que cetui-ci. Grand poëte entre les poëtes, mais très-mauvais juge et aristarque de ses livres : car deux ou trois ans avant son décès, étant affaibli d'un long âge, affligé des gouttes, et agité d'un chagrin et maladie continuelle, cette verve poétique, qui lui avait auparavant fait bonne compagnie, l'ayant presque abandonné, il fit réimprimer toutes ses poésies en un grand et gros volume, dont il réforma l'économie générale, châtra son livre de plusieurs belles et gaillardes inventions qu'il condamna à une perpétuelle prison, changea des vers tout entiers, dans quelques-uns y mit d'autres paroles qui n'étaient de telle pointe que les premières, ayant par ce moyen ôté le garbe[2] qui s'y trouvait en plusieurs endroits, ne considérant que, combien qu'il fût le père et par conséquent estimât avoir toute autorité sur ses compositions, si est-ce qu'il devait penser qu'il n'appartient à une fâcheuse vieillesse de juger des coups d'une gaillarde jeunesse. Un autre peut-être reviendra après lui qui censurera sa censure, et redon-

[1] V. particulièrement dans la grande édition des œuvres de Ronsard, in-f°, Paris, 1623, au t. II, p. 1372, sa réponse « aux injures et calomnies de je ne sais quels prédicantereaux et ministreaux de Genève. »

[2] *Garbe*, de l'italien *garbato*, bonne grâce, noblesse.

nera la vie à tout ce qu'il a voulu supprimer. J'entends qu'il y a quelqu'un (que je ne veux nommer), qui veut regratter sur ses œuvres, quand on les réimprimera[1] ; s'il est ainsi, ô misérable condition de notre poëte, d'être maintenant exposé sous la juridiction de celui qui s'estimait bien honoré de se frotter à sa robe quand il vivait!

CHAPITRE XXXIX[2].

Quelques observations sur la poésie française.

Je vous ai dit et dis derechef que la différence qu'il y a de la poésie des Grecs et Romains avec la nôtre est que celle-là mesure ses vers par certains nombres de pieds, composés tant de longues que brèves syllabes sans rime : nous, au contraire, faisons entrer dedans nos vers toutes sortes de syllabes, soient longues ou brèves, sans aucun triage, ains suffit qu'ils aboutissent en paroles de pareille terminaison, que nous appelons rimes.

Quant à moi, je me donnerai bien garde de soutenir que les vers grecs et latins soient de plus mauvaise trempe que les nôtres. J'admire en eux non la façon, ains l'étoffe, je veux dire les braves conceptions qui ont été par eux exprimées, par uns Homère, Hésiode, Pindare, Euripide, Catulle, Virgile, Horace, Ovide, Tibulle, Properce : mais quand je considère qu'il n'y a eu que deux nations, la grégeoise et la romaine, qui aient donné cours aux vers mesurés sans rime; au contraire, qu'il n'y a nation en tout l'univers, qui se mêle de poétiser, laquelle n'use en son vulgaire de mêmes rimes que nous au nôtre, et que cela s'est naturellement insinué aux oreilles de tous les peuples dès et depuis sept et huit cents ans en çà, voire même dedans Rome et dans toute l'Italie, je me fais aisément accroire qu'il y a encore plus de contentement pour l'oreille en no-

[1] On peut supposer que Pasquier fait ici allusion à Jean Galland, qui, peu d'années après que ce chapitre eut paru (il est dans l'édition de 1596), donna en 1604 une édition de Ronsard en dix tomes in-12, auxquels fut ajouté en 1617 un *Recueil des œuvres retranchées*.

[2] C'est le chap. VII du liv. VII.

tre poésie qu'en celle des Grecs et Romains. Leurs vers, si ainsi me permettez de le dire, marchent et vont avec leurs pieds, et les nôtres glissent et coulent doucement sans pieds, voire quand bien il n'y aurait point de rime, en laquelle toutefois gît l'accomplissement de nos vers ; chose que Ronsard nous voulut représenter par cette ode, qui est la douzième du troisième livre des *Odes*, sur la naissance de François, premier fils du roi Henri IIe :

> En quel bois le plus séparé
> Du populaire, et en quel autre
> Prends-tu plaisir de me guider,
> O muse, ma douce folie [1],
> Afin qu'ardent de ta fureur,
> Et du tout [2] hors de moi, je chante
> L'honneur de ce royal enfant?
> J'écrirai des vers non sonnés [3],
> Du grec ni du latin poëte [4],
> Plus hautement que sur le mont
> Le prêtre thracien n'entonne
> Le cor à Bacchus dédié,
> Ayant la poitrine remplie
> D'une trop vineuse fureur [5].

Je vous laisse le demeurant, pour vous dire que cette ode contient une longue texture et traînée de vers qui n'ont point de pieds comme les Grecs et les Romains, et sont pareillement sans rimes, esquelles gît la principale grâce des nôtres ; ce néanmoins vous les voyez nous sucer l'oreille par leur douceur, autant et plus que tous les hexamètres et pentamètres des autres, desquels pour cette cause il ne faut mendier les vers mesurés : car de combien se rend notre poésie plus douce quand elle est accomplie de la rime, en laquelle, comme j'ai dit, réside sa principale beauté [6] ?

[1] Ronsard, qui avait étudié le grec sous la direction de d'Aurat, se rappelant la manière dont Platon, dans le *Phèdre*, définit l'enthousiasme poétique : ἡ ἀπὸ μουσῶν μανία ; *amabilis insania*, avait dit Horace, en faisant passer ce trait dans l'une de ses *Odes*, III, 4.

[2] Tout à fait...

[3] Chantés...

[4] Ce mouvement rappelle le début d'une des plus belles odes d'Horace, III, 1 :

> Odi profanum vulgus et arceo :
> Favete linguis : carmina non prius
> Audita, musarum sacerdos,
> Virginibus puerisque canto.

[5] Cf. Horace, *Odes*, III, 25.

[6] L'opinion de Pasquier sera, plus encore de nos jours, celle de tout

Vous ayant mis devant les yeux ce premier fondement, je ne douterai de vous discourir les particularités que l'on trouve en notre poésie française, laquelle, comme vous savez, gît en vers : le vers est fait par les dictions, la diction par les syllabes. Je commencerai donc par les syllabes, et vous dirai que notre vers peut être composé de deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, dix et douze syllabes. Toutes ces espèces de vers nous sont fréquentes et familières, hormis celle de deux syllabes, dont toutefois nous trouvons trois exemples dedans Marot, en ses vingt-quatrième et vingt-cinquième chansons, et en l'une de ses épigrammes, commençant par ce mot, *Linote* [1]. Je vous représenterai ici seulement sa vingt-quatrième chanson :

Quand vous voudrez faire une amie,
Prenez-la de belle grandeur ;
En son esprit non endormie ;
En son tétin bonne rondeur :
Douceur
En cœur ;
Langage
Bien sage ;
Dansant, chantant par bons accords,
Et ferme de cœur et de corps.

Et quant aux vers de douze syllabes, que nous appelons alexandrins, combien qu'ils proviennent d'une longue ancienneté, toutefois nous en avions perdu l'usage : car lorsque Marot en insère quelques-uns dedans ses *Épigrammes* ou *Tombeaux*, c'est avec cette suscription, *Vers alexandrins*, comme si c'eût été chose nouvelle et inaccoutumée d'en user, pource qu'à tous les autres il ne baille point cette touche. Le premier des nôtres qui les remit en crédit fut Baïf, en ses *Amours de Francine*, suivi depuis par du Bellay, au livre de ses *Regrets*, et par Ronsard en ses *Hymnes*, et finalement par du

homme doué d'une oreille sensible. « Depuis que l'harmonie de la langue, a dit M. Sainte-Beuve, *Poésie au seizième siècle*, t. I, p. 106, est définitivement écrite et notée dans les admirables pages de Racine et de nos grands poëtes, toute idée de pratiquer les vers métriques ne peut plus être qu'un caprice, un jeu d'esprit ; et il est même probable que Turgot ne l'entendait pas autrement, quand, jeune encore, il se mit à construire des mètres français dans ses loisirs de séminaire. »

[1] Ronsard nous offre aussi des vers de deux syllabes, t. II, p. 1603 de l'édition citée.

Bartas, qui semble l'avoir voulu renvier sur tous les autres en ses *Deux Semaines* : auquel toutefois je trouve beaucoup, non de Virgile, ains de Lucain.

Et est une chose qu'il nous faut grandement noter, que jamais l'oreille française ne peut porter des vers de neuf syllabes, dont la dernière finit en rime masculine, comme qui dirait :

> Je respecte sur tous mon Ronsard,
> Car je le trouve plein de grand art.

Y ayant en ceci je ne sais quelle discordance de voix qui ne peut être ménagée par nous. Sur l'avénement du roi Charles IX°, y eut un certain homme que l'on nommait en français du Poeiz, et en latin *Podius*, qui se frottait aux robes de nos meilleurs poëtes, lequel, ne pouvant atteindre à leur parangon, voulut, par un esprit particulier, écrire en cette engeance [1] de vers ; mais il y perdit son français. Le semblable est-il, entre nous, des vers d'onze syllabes : car combien que la beauté de la poésie italienne gise en ces vers empruntés des Hendécasyllabes latins, esquels Catulle s'est fait appeler le maître, même que l'Italien les emploie ordinairement en ses œuvres heroïques, comme nous voyons Arioste l'avoir fait en son *Roland le Furieux*, et Tasso en sa *Hiérusalem recousse* [2], toutefois nous n'en avons jamais pu faire notre profit en France. Bien sais-je que d'un vers dont le masculin est de huit syllabes vous en pouvez faire un féminin de neuf, par exemple :

> Ne verrai-je point que ma France?...

Comme, en cas semblable, d'un vers masculin de dix syllabes vous le faites féminin de onze, comme par exemple :

> Tu m'as rendu la force et le courage ;

Mais c'est pour autant que ces deux vers finissent par l'*e* féminin, auquel [3] les deux dernières syllabes sont tenues seulement pour une, parce que cet *e* mis en la clôture d'un vers ne représente qu'un demi-son.

[1] Espèce : plusieurs autres poëtes du seizième siècle, et même Ronsard dans une ou deux pièces, l'ont tenté avec aussi peu de succès.

[2] Reconquise, délivrée.

[3] *Cas* est sous-entendu.

Il n'y a voyelle, en notre vulgaire, qui nous soit si familièr que l'*e*, dont nous faisons l'un masculin, qui se prononce tou de son plein, comme *René, Aimé, Honoré;* et l'autre que nou appelons féminin, lequel, par un raccourcissement de langage ne se prononce qu'à demi, comme *femme, Rome, homme orme.* Mais laissant à part l'*e* masculin, la proposition est tres vraie et très-certaine en notre poésie française, que tous mot qui ne tombent point sous la terminaison dernière de l'*e* fémi nin sont appelés masculins, de quelque genre et partie d'o raison qu'ils soient : ce dont il nous faut souvenir pour les rai sons que pourrez ci-après entendre.

Or, entre tous ces vers il y en a quelques-uns où l'on ob serve la césure. Nous appelons césure une petite pause que l'on fait sur le milieu des vers; et faut noter qu'il n'y en a que deux espèces auxquelles elle soit nécessaire : c'est à savoir aux quatre premières syllabes du vers de dix syllabes, que Ronsard en son *Art poétique* [1] a appelé vers héroïque, et aux six premières des alexandrins. Par exemple, pour vers héroïque

> Entre les traits de sa jumelle flamme
> Je vis Amour, qui son arc débandait;

Pour l'alexandrin :

> Puisque Dieu, qui les cœurs des grands rois illumine,
> Sire, vous a fait voir des vôtres la ruine.

Si vous ôtez la césure, je veux dire l'hémistiche et demi-vers qui se trouve en ces deux manières de vers, non-seulement vous en ôtez la grâce; mais qui plus est, ne sauriez reconnaître les vers, ainsi que le pourrez voir par ces deux lignes :

> Je me veux ramentevoir à vous deux.

Cetui est de dix syllabes.

> Je vous aime par-dessus toutes les beautés,

Cetui est de douze syllabes; et néanmoins de l'un et de l'autre vous ne pouvez recueillir que deux lignes et non deux vers.

[1] ...eut voir cet « Abrégé de l'art français » dans l'édition citée ..l, t. II, 1626-1635. La *préface* de la Franciade est une autre poétique du même auteur, beaucoup plus remarquable que la précédente.

Bien sais-je que Baïf, en l'une de ses chansons, voulut faire des vers de dix syllabes sans observer cette règle :

Oyez, amants, oyez le plus nouvel ennui
Que jamais ayez oui,
De moi lorsque me plains, n'ayant de quoi [1].
Le ciel n'a rien laissé de ses riches trésors,
Pour m'orner esprit et corps,
Qui ont assujetti à mon malheur
Tant d'hommes de valeur [2].

Ainsi va le demeurant de la chanson, dans laquelle, en chaque couplet, le troisième vers, qui est de dix syllabes, est sans l'observation de la césure au demi-vers. Je vois bien que ce fut d'un propos par lui délibéré, toutefois sans propos, si j'en suis cru : car en cela je ne vois aucune forme de vers. En tous les autres, hormis de ces deux espèces, la césure n'est point nécessaire.

Quelques-uns ont estimé que ces hémistiches ou demi-vers étaient de pareille nature que la fin du vers ; et que quand ils se terminaient par l'*e* féminin il ne fallait point craindre de les faire suivre d'une consonnante, comme si cet *e* se fût mangé de soi-même, tout ainsi qu'en la fin du vers. Posons, par exemple, au vers héroïque :

Si de mon âme quelque pitié avez,

Ou en l'alexandrin,

Si mon âme jalouse vers tous les vents se tourne ;

qui est un vice : car il faut, pour rendre le vers accompli, que l'*e* féminin soit embrassé par une voyelle suivante. Parquoi je dirai :

Si de mon âme avez quelque pitié ;
Si mon âme jalouse à tous les vents se tourne.

[1] Quand je me plains de moi-même, me voyant dénué de ressources. Ailleurs encore, en s'adressant « à M. de la Mosle, » Antoine de Baïf, las de son état de poëte, rappelle avec douleur

Que vingt et cinq ans par la France
Il fit ce malheureux métier,
Sans recevoir aucun salaire
De tant d'ouvrages qu'il sut faire.

[2] J'ai vainement feuilleté les différents ouvrages de Baïf pour y trouver ces vers, ainsi transcrits dans toutes les éditions de Pasquier. Ils feront partager volontiers sur l'auteur le sentiment du cardinal du Perron, qui disait de lui « qu'il était bon homme, mais méchant poëte français : » Voy. *le Parnasse français*, par du Tillet, pag. 161. Toutefois, il fut membre de la Pléiade ; et de nos jours même M. Raynouard l'a signalé comme ayant « contribué à fixer les règles de notre versification » : *Journal des Savants*, février 1825.

Et de ceci la raison est d'autant que l'*e* féminin fermé dedans le corps du vers, suivi d'une consonnante, fait une syllabe entière. Nous appelons cette césure qui tombe en l'*e* féminin la coupe féminine, en laquelle Marot, par la seconde impression de ses œuvres, reconnut avoir failli par la première, et que de ce il avait été averti par Jean le Maire de Belges, en cet hémistiche *O Mélibée*, de la version du Tityrus de Virgile. Et pour cette cause, corrigeant cette faute en la seconde impression, mit :

O Mélibée, ami doux et parfait ;

Et en un autre suivant :

O Mélibé', je vis ce jeune enfant ;

Otant par une apostrophe l'*e* féminin, pour ne retomber en cette première faute.

Tout ce que j'ai ci-dessus déduit regarde particulièrement les syllabes dont nos vers prennent leur naissance ; je veux maintenant parler de l'économie générale qui se trouve en notre rime : laquelle est double, l'une qu'on appelle rime plate, l'autre croisée. La plate est quand, sans aucun entrelas [1] de rimes, nous faisons deux vers d'une même consonnance, puis deux de suite d'une autre, et ainsi de tout le demeurant de l'œuvre : rime dont sont composés les poëmes de longue haleine, comme *la Franciade* de Ronsard, ses *Hymnes*, *les Deux Semaines* de du Bartas, les deux premiers livres de la *Métamorphose* d'Ovide de la traduction de Marot, les quatre et sixième de Virgile, translatés par du Bellay. Et y a encore certaines autres pièces non de si longue tire [2], esquelles cette espèce de rime est employée, comme aux épîtres, élégies, églogues, panégyriques, complaintes, dialogues, comédies, tragédies, voire de fois à autres aux épigrammes, tombeaux et odes, par un droit de passe-partout dont elle est privilégiée, fors toutefois aux sonnets.

Quant à la rime croisée, c'est celle en laquelle nous entrelaçons nos rimes les unes dedans les autres, laquelle est proprement destinée pour les poëmes qui se font par couplets : mot

[1] Entrelacement... [2] Étendue...

qui est de notre ancien estoc, et dont il me plaît plutôt user que de celui de stance, que par nouvelle curiosité nous mendions sans propos de l'italien. Tels sont nos quatrains, sixains, huitains, dixains; tels les autres couplets de cinq, sept, neuf, onze, douze et quatorze vers, dont nous diversifions nos odes, chansons et sonnets, et anciennement nos chants royaux, ballades et rondeaux.

Ici je vous prie de peser qu'en ces deux manières de rimes, nos poëtes anciens ne faisaient aucun triage du masculin et féminin : car quelquefois en la rime plate ils mettaient une longue suite de masculins sans l'*e* féminin, puis plusieurs *e* féminins ensemble sans masculins, ainsi qu'il leur tombait en la plume, voire aux chansons mêmes. La plus belle chanson que fit Melin de Saint-Gelais est celle qui se commence : *Laissez la verte couleur, ô princesse Cythérée,* en laquelle vous ne trouverez aucun ordre des masculins et féminins, ains y sont mis pêle-mêle ensemblement : qui est une grande faute aux chansons, qui doivent passer par la mesure d'une même musique. Cela même fut pratiqué par du Bellay, non-seulement en sa traduction des deux livres de l'*Énéide,* mais aussi en son *Olive,* et encore en ses premiers vers lyriques : ce dont il se voulut excuser en une épître liminaire [1]. Mais je ne puis recevoir cette excuse en payement de la part de celui que l'on disait être venu pour apporter nouvelle réformation à la poésie ancienne : joint que lui-même non-seulement ne s'en excuse, mais impute à superstition le contraire, en son deuxième livre de la *Défense et illustration de la langue française.*

Le premier qui y mit la main fut Ronsard, lequel premièrement en sa *Cassandre* et autres livres d'*Amours*, puis en ses odes, garda cette police de faire suivre les masculins et féminins, sans aucune mélange d'iceux. Et surtout dedans ses odes, sur le règlement du masculin et du féminin, par lui pris au premier couplet, tous les autres qui suivent vont d'un même fil. Quelquefois vous en trouverez de tout féminins, quelquefois de tout masculins : chose toutefois fort rare; mais tant y a que sur le modèle du premier couplet sont composés tous les

[1] (*Limen*) placée au début de son livre.

autres. Et au regard de la rime plate, il observa toujours cette ordonnance, que s'il commençait par deux féminins ils étaient suivis par deux masculins, et la suite tout d'une même teneur, comme vous voyez en sa *Franciade;* si par deux masculins, ils étaient suivis par deux féminins sans entrevêchure [1]. ordre depuis religieusement observé par du Bellay, Baïf, Belleau, et spécialement par Desportes, du Bartas et Pibrac. Et cette différence de l'ancienne poésie d'avec la nouvelle, vous la pourrez plus amplement remarquer en deux diverses traductions d'un même auteur. Hugues Salel, sous le règne de François Ier, traduisit de grec en français onze livres de l'*Iliade* d'Homère; traduction qui fut du commencement caressée d'un très-favorable accueil. Et toutéfois la même confusion du masculin et féminin y était, comme en celle de Marot des deux livres de la *Métamorphose* d'Ovide. Amadis Jamyn, ayant repris les arrhements de Salel, translata le demeurant de l'*Iliade,* avec toute l'*Odyssée :* vous n'y trouvez rien de cette mélange ancienne, ains avoir en tout et partout observé la nouvelle ordonnance de Ronsard sur la suite du masculin et féminin.

Je ne veux interposer ici mon jugement pour savoir si cette nouvelle diligence est de plus grand mérite et recommandation que la nonchalance de nos vieux poëtes. Celui qui sera pour le nouveau parti comparera nos poëtes à ces beaux parterres qui se font par alignements en nos maisons de parade; et l'autre qui favorisera l'ancien dira que notre poésie était lors semblable aux prés verts qui sont pêle-mêle diversifiés de plusieurs fleurettes, dont la naïveté de nature ne se rend moins agréable que l'artifice des hommes qui se trouve dans nos jardins. De moi je serai pour la nouvelle réformation, puisque tel en est aujourd'hui l'usage.

Mais je ne passerai sous silence ce que j'ai observé en Clément Marot : car aux poëmes qu'il estimait ne devoir être chantés, comme épîtres, élégies, dialogues, pastorales, tombeaux, épigrammes, complaintes, traduction des deux premiers livres de la *Métamorphose*, il ne garda jamais l'ordre de la rime

[1] Sans que cet ordre des rimes fût troublé...

masculine et féminine. Mais en ceux qu'il estimait devoir ou pouvoir tomber sous la musique, comme étaient ses chansons, et les cinquante Psaumes de David par lui mis en français, il se donna bien garde d'en user de même façon; ains sur l'ordre par lui pris au premier couplet, tous les autres furent de même cadence, voire que le premier couplet, étant ou tout masculin ou tout féminin, tous les autres sont aussi de même. Suivant cette leçon, Étienne Jodelle, en la manière des anciens poëtes, en sa comédie d'*Eugène* et tragédies de *Cléopâtre* et *Didon*, de fois à autres, mais rarement, a observé la nouvelle coutume; mais en tous les chœurs qu'il estimait devoir être chantés par les jeunes gars [1] ou filles, il a fait ainsi que Marot en ses chansons. Et vraiment je ne m'émerveille point qu'entre une infinité de livres français je n'en voie un tout seul qui ait été autant de fois imprimé comme le Marot : car combien qu'il n'eût le savoir correspondant à Ronsard, si avait-il une facilité d'esprit admirable [2], qui l'a fait tellement honorer par les nôtres, que s'il se présente quelque épigramme, ou autre trait de gentille invention, dont on ne sache le nom de l'auteur, on ne doute de le lui attribuer, et l'insérer dedans ses œuvres, comme sien.

C'est un heur qui lui est péculier entre les Français, comme à Ausone entre les Latins : il fut le premier poëte de son temps. Ronsard est celui que je mets devant tous les autres, sans aucune exception et réserve : car ou jamais notre poésie n'arriva et n'arrivera à sa perfection, ou si elle y est arrivée, c'est en notre Ronsard qu'il la faut telle reconnaître. Et toutefois pour vous montrer quel état on doit faire de Marot, il fit un panégyrique sur la victoire obtenue par François de Bourbon, seigneur d'Anguien [3], à Carignan : victoire pareillement depuis trompet-

[1] Garçons : suivant Borel, p. 221 de son *Trésor des Recherches*, ce mot vient du mot espagnol *varo*, qui signifie un homme.

[2] On sait que La Bruyère admirait également beaucoup « les ouvrages de Marot, si naturels et si faciles. Entre lui et nous, disait-il encore, il n'y a guère que la différence de quelques mots : » *Caractères*, c. I.

[3] Enghien : C'était le frère puîné d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, depuis roi de Navarre, et l'aîné de Louis, premier du nom de Condé. Alors âgé de vingt-cinq ans, il obtint avec beaucoup de peine, par l'entremise de Blaise de Montluc, la permission de combattre le marquis du Guast, dont l'armée était plus considérable que la sienne. Il mourut en 1545, un an après cette bataille, qui valut aux Français la prise de Carignan, et que l'on appelle plus gé-

tée par Ronsard, en la septième [1] du premier livre de ses odes. Je souhaite que le lecteur se donne patience de les lire tous deux, pour juger puis après des coups : car encore que le style de Ronsard soit beaucoup plus relevé que celui de Marot, si trouvera-t-il sujet, louant l'un, de ne mettre en nonchaloir [2] l'autre

---

CHAPITRE XL [3].

Si la poésie italienne a quelque avantage sur la française.

Jean le Maire de Belges, en la dédicace de ses deux *Temples de Vénus et de Pallas* [4], nous raconte, par forme d'avant-jeu, qu'il s'était trouvé en un lieu où deux beaux esprits se disputaient laquelle des deux langues devait emporter le dessus, ou la française, ou la toscane : chacun d'eux apportant diverses raisons de mérite pour le soutènement de leurs dires. Même celui qui était pour le parti français soutenait que notre langue n'était pas moins suffisante que l'autre pour exprimer en bons termes ce que l'on saurait dicter ou excogiter, fût en amours ou autrement ; et alléguait pour ses garants uns Jean de Méhun, Froissard, Meschinot, les deux Gréban frères, Moulinet et Chastelain : l'autre, au contraire, qu'il n'y avait aucune rencontre de l'une à l'autre, et que la Toscane passait d'un grand avant-pas la française, comme celle qui mieux à point savait représenter ses passions amoureuses et autres conceptions, tant en vers que prose, en quelque sujet que ce fût. Et à cette fin produisait uns Dante, Pétrarque et Boccace, qui n'étaient de petits parrains : grand procès certes, contre lequel on ne peut alléguer ni prescription, ni péremption d'instance, parce que c'est un renouvellement de querelle qui se fait de jour à autre entre les Français et les Italiens, quand les occasions se présentent. Au demeurant, ni l'Italie ni la France n'avaient lors produit une infinité de beaux esprits qui ont diversement embelli leurs vulgaires par leurs écrits. Partant il

néralement bataille de Cérisoles, du lieu où elle se livra.

[1] La *sixième* dans l'édit. de 1623.

[2] De ne pas négliger, dédaigner..

[3] C'est le chap. VIII du liv. VII. On le rapprochera avec intérêt de l'ouvrage de Henri Étienne, sur la *Précellence du langage français*, pag. 62 et suiv.

[4] Voy. l'édition in-fol. des *Illustrations de la Gaule et autres œuvres de*

ne nous sera malséant, sur ce différend des parties, de faire une nouvelle production, et sur le peu que je produirai d'une part et d'autre, donner à penser au lecteur quel jugement il en doit faire : car pour vous bien dire, je ne vois point que l'Italien ait aujourd'hui grand argument de se glorifier dessus nous, par la comparaison des pièces que je vous représenterai ici. L'un de leurs plus grands poëtes est Arioste, en son *Roland le Furieux*, qui a divisé son livre par chapitres, qu'il appelle chants, et chaque chapitre en divers huitains : entre lesquels chapitres, le plus digne est le troisième, où le poëte se dispose de discourir l'avénement et avancement de la race d'Este, c'est-à-dire des ducs de Ferrare, en l'honneur desquels il avait dressé son poëme. Voyons donc de quel pied il nous salue :

> Chi mi darà la voce e le parole
> Convenienti a sì nobil suggetto!
> Chi l'ale al verso presterà, che vola
> Tanto ch'arrivi a l'alto mio concetto?
> Molto maggior di quel furor che suole,
> Ben hor convien, chi mi riscaldi il petto,
> Che questa parte al mio Signor si debbe,
> Che canta gli avi onde origine hebbe.

C'est-à-dire : « qui me donnera la voix et les paroles pour un sujet si noble? qui me prêtera des ailes pour me faire voler, de sorte que je puisse arriver au point de ma haute conception? Il me faut ici beaucoup plus de fureur que mon ordinaire, pour me réchauffer la poitrine. Car je dédie à monseigneur ce présent chant, dedans lequel je veux discourir dont ses ancêtres prirent leur source. » Ces huit vers furent heureusement représentés par ce sixain de du Bellay, sur l'entrée de la *Complainte du désespéré :*

> Qui prêtera la parole
> A la douleur qui m'affole ;[1]
> Qui donnera les accents
> A la plainte qui me guide,
> Et qui lâchera la bride
> A la fureur que je sens?

le Maire, donnée à Lyon en 1549, chez Jean de Tournes, p. 380.

[1] Qui m'accable : *affoler*, blesser, au propre et au figuré. Du Bartas gémit sur

L'horreur du fer civil qui notre France *affole*.

Sixain qui semble contre-balancer le huitain de l'Arioste. Mais qui lira le premier couplet de notre Ronsard, en son *Hymne triomphal*[1], qu'il avait fait cinq ou six ans auparavant sur la mort de la reine de Navarre, aïeule de notre roi Henri le Grand, il dira n'y avoir rien de tel, ni en l'Arioste ni en du Bellay :

Qui renforcera ma voix,
Et qui fera que je vole
Jusqu'au ciel à cette fois
Sous l'aile de ma parole?
Or mieux que devant il faut
Avoir l'estomac plus chaud
De l'ardeur qui jà m'enflamme
D'une plus ardente flamme.
Ores il faut que le frein
De Pégase qui me guide,
Étant maître de la bride,
Fende l'air d'un plus grand train[2].

Si une amitié que je porte à ma patrie ou à la mémoire de Ronsard ne me trompe, vous le voyez ici voler par-dessus les nues, et Arioste se contenter de rouler sans plus sur la terre. Le semblable dirais-je volontiers d'un sonnet qu'il emprunta des *Amours* de Bembe :

Si come suol, poi che'l verno aspro e rio
Parte, e dà loco alle stagion migliori,
Uscir col giorno la Cervetta fuori
Del suo dolce boschetto, almo natio.

E hor sùper un colle, hor longo d'un rio,
Lontana delle case, e dà pastori,
Gir secura pascendo herbette et fiori,
Ovunque più la porta il suo desio.

Nè teme di saetta, o d'altro inganno,
Se non quando è colta in mezzo il fianco,
Da buon arcier, che di nascosto scocchi

Cosi senza temer futuro affanno,
Moss'io, Donna, quel di, che bei vostr' occhi
M'impiagar lasso, tutto 'l lato mancho.

[1] Ailleurs Pasquier emploie *hymne*, dans la même acception, avec le féminin. Le genre de ce mot, ainsi que de plusieurs autres, était encore indéterminé.

[2] Ces vers suffiraient pour attester combien Ronsard était, suivant l'expression de La Bruyère (*Caract.* c. I), « plein de verve et d'enthousiasme ».

C'est-à-dire : « Comme le méchant hiver nous ayant quittés pour faire place à une meilleure saison, la biche sort, avec le jour, du doux bosquet, son naïf repaire, et ores sur une colline, ores sur l'orée [1] d'un rivage, loin de maisons et de pâtres, se va paissant en toute sûreté d'herbelettes et de fleurs, la part [2] où son désir la mène, ne craignant ni flèches ni tromperies, sinon lorsqu'elle se trouve férue au travers du flanc par un fin archer qui était aux embûches ; ainsi m'en allais-je, ne me défiant d'aucun mal futur, le jour que vos beaux yeux, hélas ! me transpercèrent le côté gauche (il veut dire le cœur) ». Voyons, je vous prie, de quelle sorte Ronsard voulut ménager ce sonnet, au cinquante-neuvième de ses premières *Amours :*

Comme un chevreuil, quand le printemps détruit
Du froid hiver la poignante gelée,
Pour mieux brouter la feuille emmiellée,
Hors de son bois avec l'aube s'enfuit ;

Et seul, et sûr, loin des chiens, loin du bruit,
Or sur un mont, or dans une vallée,
Or près d'une onde à l'écart recélée,
Libre, folâtre où son pied le conduit :

De rets ne d'arc sa liberté n'a crainte,
Sinon alors que sa vie est atteinte
D'un trait meurtrier [3], empourpré de son sang ;

Ainsi j'allais sans soupçon de dommage,
Le jour qu'un œil, sur l'avril de mon âge,
Tira d'un coup mille traits dans mon flanc.

Bembe fut l'un des premiers personnages de son temps en quelque sujet où il s'adonna, tant en latin que toscan ; toutefois je veux croire que s'il revenait au monde, il voudrait bailler et son sonnet et deux autres de ressoute [4] en contr'échange de cetui. Baïf, au second livre de sa *Francine,* voulut suivre la piste de Ronsard, mais non avec pareille grâce :

Comme quand le printemps de sa robe plus belle
La terre parera, lorsque l'hiver départ [5],

[1] (Ora) le bord, l'extrémité...
[2] Du côté...
[3] Ce mot était alors dissyllabe : on a vu déjà et l'on verra plus loin encore que *meurdrier* se disait à cette époque aussi bien que *meurtrier*.
[4] De surplus : ressoute, c'est ce qu'on donnait pour faire résoudre, c'est-à-dire dissoudre un marché. — L'édition de 1665 porte fautivement *de ressource*.
[5] S'éloigne...

La biche toute gaie, à la lune, s'en part
Hors de son bois aimé, qui son repos recèle :

De là va viander[1] la verdure nouvelle,
Sûre loin des bergers, dans les champs à l'écart,
Ou dessus la montagne, ou dans le val, la part
Que son libre désir la conduit et l'appelle ;

Ni n'a crainte du trait, ni d'autre tromperie,
Quand à coup elle sent dans le flanc le boulet
Qu'un bon arquebusier caché d'aguet[2] lui tire ;
Tel, comme un qui sans peur de rien ne se défie,
Dame, j'allais le soir que vos yeux d'un beau trait
Firent en tout mon cœur une plaie bien pire.

Sonnet que je ne veux pas dire n'être beau ; mais si j'en suis cru, il ne sert que de feuille à l'autre[3]. Tout de la même façon que Baïf, aussi voyant ces deux sonnets, j'ai voulu ces jours passés en faire un troisième, qui est tel :

Comme le cerf, lorsque l'hiver nous laisse
Pour faire place à la verte saison,
Avec le jour sort gai de son buisson,
Afin que d'herbe et de fleurs il se paisse ;

Et or les monts, or les eaux il caresse,
Loin des bergers, loin de toute maison,
N'ayant, pauvret, que les champs pour prison,
Et çà et là, où son franc pied l'adresse ;

De l'arc il n'a ni de surprise peur,
Quand à couvert l'arbalétrier trompeur
Le vient servir d'une meurdrière flèche ;

Ainsi allais-je, hélas ! quand je te vis,
Et qu'en mon cœur, impiteuse[4], tu fis
De tes beaux yeux une sanglante brèche.

Je me donnerai bien garde de dire que cetui soit de meilleur aloi que celui de Baïf : car le disant je serais un sot. Bien dirai-je que si le sien et le mien n'excèdent[5], pour le moins ne cèdent-ils en rien à celui de Bembe.

Desportes s'est voulu jouer sur ce sonnet qu'un poëte italien

[1] Brouter : viande désignait alors toute espèce de nourriture ; d'où viander, manger.
[2] Placé en embuscade...
[3] Il n'est bon qu'à se présenter en compagnie de l'autre (mot à mot, sous le couvert de l'autre, à lui servir d'enveloppe).
[4] Cruelle, sans pitié...
[5] N'ont pas l'avantage...

fit pour un bracelet de cheveux qui lui avait été donné par sa maîtresse :

O chiome, parte della treccia d'oro
Di cui fè Amor il laccio, ove fui colto
Qual semplice angeletto, e da qual sciolto
Non spero esser mai più, se pria non moro.

Io vi bacio, io vi stringo, io vi amo e adoro,
Perche adombrasti gia quel sagro volto,
Che a quanti in terra sono il pregio ha tolto,
Ne lascia senza invidia il divin choro.

A voi dirò gli affanni, et i pensier miei,
Poi che longi è madonna, e parlar seco
Mi nega aspra fortuna, e gli empi Dei.

Lasso! guarda se amor mi fa ben cieco
Quando cercar di sciogliermé io dovrei,
La rete porto, et le catene meco.

Le sens de ce sonnet est : « O cheveux faisant part de la tresse d'or dont Amour fait ses lacs, par lesquels je fus pris comme un petit oiseau, sans espoir de m'en déchevêtrer que par ma mort, je vous baise, vous étreins, vous aime et adore, pour avoir quelquefois servi d'ombre à cette sacrée face qui surpasse toutes les autres en beauté, non sans quelque jalousie des anges! Je vous raconterai mes fâcheries et pensées, puisque mon malheur et les Dieux cruels ne me permettent jouir de la présence de ma dame pour la gouverner[1]. Hélas! je vous prie de considérer si l'amour m'a bien aveuglé, vu que lors que je devrais chercher les moyens pour me délivrer, je porte sur moi mes rets et mes chaînes. »

Cette invention est beaucoup plus riche et pleine de belles pointes que celle de Bembe, laquelle Desportes a voulu imiter en cette façon[2] :

Cheveux, présent fatal de ma douce contraire,
Mon cœur, plus que mon bras, est par vous enchaîné,

[1] Pour converser avec elle.

[2] Desportes a beaucoup pris aux Italiens, mais il le confessait de bonne grâce. Un contemporain jaloux avait composé un livre intitulé *la Rencontre des Muses*, où il prétendait faire voir que Desportes avait pillé chez eux tout ce qu'il y avait de bon dans ses poésies. Celui-ci ayant lu l'ouvrage : « Si j'eusse su, dit-il, que l'auteur eût dessein d'écrire contre moi, je lui aurais donné de quoi grossir son livre ; car j'ai plus emprunté aux Italiens qu'il ne pense. » Voy. le *Parnasse français*, par du Tillet, pag. 169.

Pour vous je suis captif en triomphe mené,
Sans que d'un si beau rets je cherche à me défaire !
Je sais qu'on doit fuir le don d'un adversaire :
Toutefois, je vous aime, et me tiens fortuné
Qu'avec tant de cordons je sois environné :
Car toute liberté commence à me déplaire.

O cheveux, mes vainqueurs, vantez-vous hardiment
D'enlacer dans vos nœuds le plus fidèle amant,
Et le cœur plus dévot qui fut onc en servage ;
Mais voyez si d'amour je suis bien transporté,
Qu'au lieu [1] de m'essayer à vivre en liberté,
Je porte en tous endroits mes ceps [2] et mon cordage [3].

Mettez cetui en la balance avec l'italien, vous les trouverez entre deux fers [4]. Or, comme j'ai trouvé cette invention fort belle, aussi ai-je voulu coucher de mon enjeu, sous le hasard de le perdre, moulant sur cette première une autre seconde, telle que vous entendrez :

Bracelet qui es fait des cheveux de ma Dame,
Tissu de ses beaux doigts, du dieu d'amour le las [5],
Ainçois [6] nœud gordien, que ni le coutelas
Ni la mort ne sauraient dénouer de mon âme !

O beau don, qui m'étreint, qui me lie, m'enflamme,
Je baise mille fois et mil cet entrelas [7],
Qui m'enchaîne et me fait, d'un gracieux soulas [8],
Galiot [9] de l'amour, chevalier de sa rame.

Ores que mon soleil s'est éclipsé de moi,
Pour tromper mes ennuis je devise avec toi,
Et faut que nuit et jour, enchaîné, je te porte ;
Mais, ô Dieu ! fut-il onc plus fantasque discours.
Que pour me délivrer j'aie vers toi recours,
Toi qui lies mes bras afin que je ne sorte ?

[1] Puisqu'au lieu...

[2] Mes entraves, mes *fers* : « Le cep, dit Nicot, est un instrument fait de deux pièces de bois entaillées sur le bord, lesquelles jointes détiennent les pieds ou les mains, ou les quatre ensemble du malfaiteur qui y est mis. »

[3] V. *Diane, premières amours*, liv. II, sonnet 41. On lit dans Desportes, au septième vers : je sois *emprisonné*.

[4] C'est-à-dire comparables, d'un égal mérite. On retrouve la trace de cette locution proverbiale dans la phrase suivante, extraite du Dictionnaire de l'Académie : « *Cette pièce de monnaie est entre deux fers*, se dit d'une pièce de monnaie qui ne trébuche point lorsqu'on la pèse (qui n'emporte pas par sa pesanteur le poids qui lui est opposé). »

[5] (*Laqueus*) lacet, filet...

[6] Ou plutôt...

[7] Entrelacement...

[8] Par un gracieux soulagement...

[9] *Galiot* (de *galiote*, espèce de bâtiment de mer, moindre que la galère) signifie corsaire, nous dit Nicot, et aussi « celui qui vogue à la rame en vaisseau conduit par avirons, fût-il forçaire (forçat), ou de bonne volonté. »

La facilité de la muse de Desportes l'a souvent porté à ce même sujet, ayant dedans ses *Amours* emprunté plusieurs sonnets italiens, lesquels mis au parangon l'un de l'autre, il serait malaisé de juger qui est le prêteur ou l'emprunteur : chose que je vous dis pour montrer qu'il n'est rien impossible en notre vulgaire français, selon la rencontre des esprits [1]. Je vous laisse à part une infinité d'autres personnages de marque, qui se sont étudiés à l'embellissement de notre langue, sous le règne du grand roi François, et depuis, desquels Jean le Maire de Belges n'avait connaissance, pour s'être mis depuis sa mort en crédit. Quoi donc? entends-je faire juger le procès qui fut intenté de son temps, et dès piéça pendu au croc? Nenni. Demeurons dedans l'appointé au conseil; et que chacun cependant écrive tant d'une part que d'autre. Celui qui écrira le mieux et produira meilleures pièces emportera enfin gain de cause. Chaque langue a ses propriétés naïves et belles manières de parler, qui ne naissent point d'elles-mêmes, ains s'enrichissent avec le temps, quand elles sont cultivées par les beaux esprits. Au regard de la nôtre, elle ne manque d'un ample magasin de beaux mots, pour ménager nos conceptions bravement, quand elles tombent en bonnes mains [2] : comme vous pouvez recueillir de ce qui est de plus ou de moins, par les exemples que je vous ai représentés en ce chapitre. Et à tant [3], de ce peu pourrez-vous faire, comme je pense, le jugement d'un beau coup: *Ab uno disce omnes;* et encore le reconnaîtrez-vous plus amplement par les deux chapitres subséquents. Bien clôrai-je cetui-ci par cet arrêt : que les langues n'anoblissent point nos plumes, mais au contraire les belles plumes donnent la vie aux langues vulgaires, et les beaux esprits à leurs plumes [4].

[1] « Notre langage, dit à peu près de même H. Estienne, est ployable à toutes sortes de mignardises, et nous en faisons tout ce qu'il nous plaît : » *Précellence*, p. 67.

[2] On peut rapprocher de ces considérations les *Essais* de Montaigne, édit. in-18 de Paris, 1825, III, 5, t. VI, p. 259 et suiv.

[3] D'après cela...

[4] Montaigne avec encore plus d'énergie: « Le maniement et emploite des beaux esprits donne prix à la langue... C'est aux bons et utiles écrits de le clouer à eux (le langage); et ira son crédit selon la fortune de notre état. » *Essais*, III, 5 et 9, t. VI, p. 259, et t. VII, p. 146 de l'édit. cit.

CHAPITRE XLI.

Que notre langue française n'est moins capable que la latine de beaux traits poétiques.

J'ai longuement marchandé avec moi avant que passer le Rubicon ; maintenant le veux-je franchir, et sans m'aheurter au vulgaire italien, soutenir en plus forts termes que notre langue n'est moins capable que la latine des traits poétiques hardis : car, quant à moi, je ne vois rien en quoi le Romain nous fasse passer la paille devant les yeux. Nous célébrons avec admiration un Virgile, quand il a représenté une grêle qui bond à bond sur les maisons craquette,

Tam multa in terris crepitans salit horrida grando [2];

Et les vents qui tout à coup en flotte vont sortant,

Qua data porta ruunt[3]....

Ce brave poëte fait jouer tel personnage qu'il veut à Æole, roi des vents, en faveur de la grande Junon, et en après nous sert de ces trois vers, que j'ai voulu non représenter, ains imiter en notre vulgaire, au moins mal qu'il a été possible :

Hæc ubi dicta, cavum conversa cuspide montem
Impulit in latus ; ac venti, velut agmine facto,
Qua data porta ruunt, et terras turbine perflant.

Ce dit, d'un fer les flancs du mont creux il transperce,
Et, en pirouettant, le monde il bouleverse :
Les vents horriblement dans l'air mutin bruyant
Tout à coup vont la terre à l'envi balayant.

Ou bien qu'il introduit un Sinon, grégeois, lequel amené devant les Troyens, pour leur rendre raison de sa venue dedans Troie, se donne un certain temps (avant que de parler) pour reconnaître l'assistance, en ces deux mots [4] :

.......Agmina circumspexit [5].

Et ailleurs un *Procumbit humi bos* [6], pour nous faire voir

[1] C'est le chap. IX du liv. VII.
[2] *Géorg.*, liv. I, v. 449, où on lit *in tectis*.
[3] *Enéid.*, l. I, v. 87.
[4] Nous admirons Virgile lorsqu'il nous montre en deux mots Sinon...
[5] *Enéid.*, liv. II, v. 68.
[6] Id., liv. V, v. 481.

à l'œil, dans ce demi-vers, la pesanteur d'un bœuf qui tombe mort sur la place. Et en un autre endroit, un cheval gaillard qui gratte de son pied la terre;

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum [1].

Repassons sur notre langue, et voyons un coursier aller le pas, puis se donner carrière. Clément Marot, en l'épitaphe du cheval qu'il appelle Édart, où par une licence poétique il le fait parler :

J'allai curieux
Aux chocs furieux,
Sans craindre astrapade [2] :
Mal rabotés lieux
Passai à clos yeux,
Sans faire choppade.

La vite virade [3],
Pompante pennade [4],
Le saut soulevant,
La raide ruade,
Prompte pétarade,
J'ai mis en avant.

Écumeur bavant,
Au manger savant,
Au penser très-doux,
Relevé devant,
Jusqu'au bout servant
J'ai été sur tous.

Je laisse tous les autres couplets de cet épitaphe plein d'artifice : par lequel vous voyez un cheval bondir sur du papier, et être mené à courbette, tantôt au galop, tantôt au trot, tout ainsi que s'il était en plein manége, piqué par un écuyer.

Jacques Pelletier, par divers chapitres, a dépeint les quatre saisons de l'année, et en celui de l'hiver a figuré quatre batteurs dedans une grange :

Conséquemment vont le blé battre
Avecque mesure et compas,

[1] Énéid., liv. VIII, v. 596.

[2] Coup, blessure : ne pourrait-on pas voir la racine de ce mot dans le grec ἀστραπή, éclair, et aussi tonnerre, foudre ?

[3] La brusque conversion (de *virer*, tourner)...

[4] Coquette, gracieuse cabriole (*pennader*, sauter, gambader)...

Coup après coup, et quatre à quatre,
Sans se devancer d'un seul pas.

Sauriez-vous mieux voir des pitaux [1] de village battant l
blé dans une grange, que vous les voyez par ces vers? Et en
la description du printemps, sur le chant de l'alouette, sans
innover aucun mot fantasque, comme fit depuis du Bartas, sur
pareil sujet :

Elle guindée [2] du zéphyre,
Sublime en l'air vire et revire,
Et y déclique un joli cri,
Qui rit, guérit, et tire l'ire [3]
Des esprits, mieux que je n'écris.

Moi-même me suis voulu quelquefois jouer sur le chant du rossignol, en faveur d'une damoiselle qui portait le surnom de du Bois :

Dessus un tapis de fleurs,
Mon cœur, arrosé de pleurs,
Se blottissait à l'ombrage,
Quand j'entends dedans ce bois
D'un petit oiseau la voix,
Qui dégoisait son ramage.

Il me caresse tantôt
D'un *Tu, tu*; puis aussitôt
Un *Tôt, tôt* il me bégaie :
Ainsi d'amour malmené
Le rossignol obstiné
Dedans son tourment s'égaie.

Ha! dis-je, lors à part moi,
Voilà vrayement l'émoi
De l'amour qui me domine :
Parquoi je veux comme lui
Gringuenoter [4] mon ennui,
Pour consoler ma ruine.

[1] Paysans, manants : Ce mot est encore répété dans les *Recherches* de Pasquier, VIII, 2. Roquefort lui donne une interprétation forcée. Primitivement, dit Borel, c'étaient des paysans que l'on faisait aller à la guerre.

[2] Soulevée : *guinder* ne se prend plus qu'au figuré. Autrefois il signifiait au propre, d'après l'interprétation [illegible], *tirer en haut*.

[3] Colère, mélancolie. Ronsard a deux fois chanté l'alouette, et dans l'une de ces pièces que M. Sainte-Beuve n'a pas craint d'appeler un petit chef-d'œuvre (Poésie au XVI[e] siècle, t. II, p. 298), il parle aussi de sa *Tirelire*.

Tu dis en l'air de si doux sons
Composés de ta tirelire
Qu'il n'est amant qui ne désire
T'oyant chanter au renouveau
Comme toi devenir oiseau.

[4] Fredonner, chanter : ce terme

Je te requiers un seul don :
Tu', tu', tu'-moi, Cupidon ;
Tôt, tôt, tôt, que je m'en aille.
Il vaut mieux vite mourir,
Que dans un bois me nourrir
Qui jour et nuit me travaille.

Voulez-vous voir la posture d'un archer, lorsque de toute sa force il veut brandir un dard? Voulez-vous encore voir l'élancement d'une fusée de la foudre? Vous trouverez l'un et l'autre admirablement représenté en la divine ode de Ronsard à messire Michel de l'Hôpital, où il décrit la guerre des géants contre les dieux :

Adonc le Père puissant,
Qui d'os et de nerfs s'efforce,
Ne met en oubli la force
De son foudre punissant :
Mi-courbant son sein en bas,
Et dressant bien haut le bras,
Contr'eux guigna[1] la tempête,
Laquelle en les foudroyant,
Sifflait aigu tournoyant,
Comme un fuseau[2], sur leur tête.

Je ne veux pas coucher du pair avec lui ; car le faisant je serais un autre géant qui me voudrais attaquer aux cieux ; mais comme je nourris dedans ma plume une liberté honnête, aussi me suis-je essayé sur le même sujet de vouloir représenter l'éclat du tonnerre par ces quatre vers :

Jupin, pour parer à l'outrage,
Et à la détestable rage
De ces furieux loups-garoux,
S'éclatant *d'un cri craqua tous.*

Je vous touche par exprès toutes ces particularités, pour vous montrer que notre poésie française n'est moins accomplie de gentillesses que la latine.

parait venir de *frigutio* et *fringultio*, qui dans les vieux auteurs latins a le même sens. Chez nous, autrefois, *gringotis*, chant, ramage.

[1] Il observa le moment opportun pour déchaîner contre eux...

[2] *Fuseau* et *fusée* étaient alors synonymes : C'est ce que nous apprend Nicot, et ce que l'on verra encore à la page suivante par un autre vers de Ronsard.

CHAPITRE XLII [1].

Que nos poëtes français, imitant les latins, les ont souvent égalé et quelquefois surmontés [2].

Il n'est pas que de fois à autres nos poëtes n'aient en mêmes sujets égalé les latins et quelquefois surpassé. Je vous prie de considérer ces beaux vers de Catulle en ses *Argonautes* [3], où il introduit les trois Parques filandières, jouant de leurs quenouilles et fuseaux :

At roseo niveæ residebant vertice vittæ,
Æternumque manus carpebant rite laborem.
Læva colum molli lana retinebat amictam;
Dextera tum leviter deducens fila supinis
Formabat digitis ; tum prono in pollice torquens
Libratum tereti formabat turbine fusum;
Atque ita decerpens æquabat semper opus dens,
Laneaque aridulis hærebant morsa labellis,
Quæ prius in lævi fuerant exstantia filo.

Il est impossible de mieux faire ; et toutefois notre Ronsard ne lui a cédé en rien, quand, en l'hymne de l'*Automne*, il représente sa nourrice qui filait :

Un jour que sa nourrice [4] était toute amusée
A tourner au soleil les plis de sa fusée,
Et qu'ores de la dent, et qu'ores de la main,
Égalait le filet pendu près de son sein,
Pinçant des premiers doigts la filasse souillée
De la gluante humeur de sa lèvre mouillée;
Puis en pirouettant, allongeant et virant,
Et en accourcissant, resserrant et tirant
Du fuseau bien enflé les courses vagabondes,
Arrangeait les filets, et les mettait par ondes.

Voyons la description du vieux Chaos dans Ovide, et la conférons avec celle de notre du Bartas :

Unus erat toto naturæ vultus in orbe,
Quem dixere Chaos, rudis indigestaque moles,

[1] C'est le chap. x du liv. VII.

[2] Cf. à ce sujet, H. Estienne, *Précellence du langage français*, p. 22 et suiv.

[3] [illegible] pièce de Catulle, au début de [illegible] est bien en effet question des Argonautes, est l'*Épithalame de Pelée et de Thétis*, LXIV, v. 310-318.

[4] Il s'agit de la nourrice de l'*Automne* : v. cette fiction dans Ronsard, t. II, p. 1113.

Nec quicquam nisi pondus iners, congestaque eodem
Non bene junctarum discordia semina rerum.
Nullus adhuc mundo præbebat lumina Titan,
Nec nova crescendo reparabat cornua Phœbe,
Nec circumfuso pendebat in aere tellus
Ponderibus librata suis, nec brachia longo
Margine terrarum porrexerat Amphitrite :
Quaque erat et tellus, illic et pontus et aer.
Sic erat instabilis tellus, innabilis unda,
Lucis egens aer ; nulli sua forma manebat,
Obstabatque aliis aliud, quia corpore in uno
Frigida pugnabant calidis, humentia siccis,
Mollia cum duris, sine pondere habentia pondus [1].

Du Bartas, au premier jour de sa *Première semaine* :

Ce premier monde était une forme sans forme,
Une pile confuse, un mélange [2] difforme,
D'abîmes un abîme, un corps mal compassé,
Un chaos de chaos, un tas mal entassé,
Où tous les éléments se logeaient pêle-mêle,
Où le liquide avait avec le sec querelle,
Le rond avec l'aigu, le froid avec le chaud,
Le dur avec le mol, le bas avec le haut,
L'amer avec le doux : bref, durant cette guerre,
La terre était au ciel, et le ciel en la terre ;
Le feu, la terre, l'air se tenaient dans la mer ;
La mer, le feu, la terre étaient logés dans l'air ;
L'air, la mer et le feu dans la terre ; et la terre
Chez l'air, le feu, la mer : car l'archer du tonnerre,
Grand maréchal du camp, n'avait encor donné
Quartier à chacun d'eux ; le ciel n'était orné
De grands touffes de feux ; les plaines émaillées
N'épandaient leurs odeurs ; les bandes écaillées
N'entre-fendaient les flots ; des oiseaux les soupirs
N'étaient encor portés sur l'aile des Zéphyrs.

Je veux que les plus hardis aristarques interposent ici leur arrêt, pour juger lequel des deux poëtes a rapporté l'honneur de cette description : car encore que du Bartas ait voulu en quelques vers imiter Ovide, si s'est-il rendu inimitable en ces quatre :

Le feu, la terre, l'air se tenaient dans la mer ;
La mer, le feu, la terre étaient logés dans l'air ;

[1] *Metamorph.*, liv. I, v. 6 et suiv.

[2] On a remarqué plus haut, et nous voyons aussi dans Nicot, que ce mot était féminin en prose.

L'air, la mer et le feu dans la terre; et la terre
Chez l'air, le feu, la mer...

Jà Dieu ne plaise que je mette facilement notre Ronsard au parangon du grand Virgile : car ce serait blasphémer (si ains voulez que je le die) contre l'ancienneté. Toutefois, je vous prie ne trouver mauvais si je vous apporte ici des pièces de l'un et de l'autre sur mêmes sujets, par lesquelles vous verrez que s'il emprunta quelques belles inventions de Virgile, il les lui paya sur-le-champ à si haut intérêt, qu'il semble que Virgile lui doive de retour. L'aube du jour dedans Virgile :

. .Roseis Aurora quadrigis
Jam medium æthereo cursu confecerat orbem...[1]
Et jam prima novo spargebat lumine terras,
Tithoni croceum linquens Aurora cubile[2].

Ronsard, au premier livre de *la Franciade :*

Incontinent que l'aube aux doigts de roses
Eut du grand ciel les barrières décloses;

Et au quatrième livre :

Quand le soleil perruqué[3] de lumière
Eut de Téthis, sa vieille nourricière,
En se levant abandonné les eaux,
Et fait grimper contre-mont[4] ses chevaux,
Et que l'Aurore à la main safranée
Eut annoncé la clarté retournée...

Voyons la nuit représentée par Virgile :

Nox erat, et placidum carpebant fessa soporem
Corpora per terras, sylvæque et sæva quierant
Æquora : cum medio volvuntur sidera cursu,
Cum tacet omnis ager, pecudes, pictæque volucres,
Quæque lacus late liquidos, quæque aspera dumis
Rura tenent, somno positæ sub nocte silenti,
Lenibant curas et corda oblita laborum[5].

Et certes je ne pense point qu'en tous les poëmes de Virgile il y ait, pour ce sujet, une plus belle marqueterie

[1] *Enéid.*, liv. VI, v. 535, 536 : dans ce dernier vers, il faut préférablement lire : *trajecerat* orbem.
[2] Id., liv. IX, v. 459, 460.
[3] Couronné : *Perruque* ne signifiait alors que *chevelure :* voy. sur ce mot le t. I, p. 30.
[4] En haut, en montant...
[5] *Enéid.*, liv. IV, v. 522 et suiv.

que cette-ci, qui a été imitée par Ronsard de cette façon[1] :

Il était nuit, et le charme du somme
Sillait partout les paupières de l'homme,
Qui demi-mort, par le repos lié,
Avait du jour le travail oublié.
Tous animaux, ceux qui dans l'air se pendent,
Ceux qui la mer à coups d'échine fendent,
Ceux que les monts et les bois enfermaient,
Pris du sommeil, à chef baissé dormaient.

Les sept vers de Virgile sont beaux; les huit de Ronsard ne sont laids. Repassons sur l'embarquement d'Ænée et de sa suite :

Inde, ubi prima fides pelago, placataque venti
Dant maria, et lenis crepitans vocat Auster in altum,
Deducunt socii naves, et littora complent :
Provehimur portu; terræque urbesque recedunt[2].

Peu après :

Idem omnes simul ardor habet : rapiuntque, ruuntque;
Littora deseruere; latet sub classibus æquor;
Adnixi torquent spumas, et cærula verrunt[3]...

Postquam altum tenuere rates, nec jam amplius ullæ
Apparent terræ, cœlum undique et undique cœlum[4]...
Certatim socii feriunt mare, et æquora verrunt[5].
....Nullum maris æquor arandum[6].

Il semble n'y avoir rien de plus beau que les métaphores ici rapportées à l'usage des nautonniers. Ronsard n'y est pas voulu demeurer court, ains en imitant Virgile y a apporté je ne sais quelle grâce merveilleusement agréable; voire il semble l'avoir voulu renvier sur lui[7] :

A tant[8] Francus s'embarque en sa navire.
Les avirons à double rang on tire :
Le vent poupier qui droitement souffla
Dedans la voile, à plein ventre l'enfla,
Faisant siffler antennes et cordage.
La nef bien loin s'écarte du rivage :
L'eau sous la poupe aboyant fait un bruit

[1] C'est dans le Ier liv. de *la Franciade*, au milieu.
[2] *Eneid.*, liv. III, v. 69 et suiv.
[3] Id., liv. IV, v. 581 et suiv.
[4] Id., liv. III, v. 192 et suiv. Il faut lire à la fin de cette citation : et undique *pontus*.
[5] Id., Id., v. 290.
[6] Id., Id., v. 495.
[7] Avoir voulu renchérir sur lui : de renvier, nous avons conservé *à l'envi*.
[8] Aussitôt...

Qu'un trait d'écume en tournoyant poursuit.
Qui vit jamais la brigade [1] en la danse
Frapper des pieds la terre à la cadence,
D'un ordre égal, d'un pas juste et compté,
Sans point faillir d'un ni d'autre coté,
Quand la jeunesse aux danses bien apprise
De quelque dieu la fête solennise,
Il a pu voir les avirons égaux
Frapper d'accord la campagne des eaux.
Cette navire également tirée
S'allait traînant dessus l'onde azurée
A dos rompu, ainsi que par les bois,
Sur le printemps, au retour des beaux mois,
Va la chenille errante à toute force
Avec cent pieds sur les plis d'une écorce.
Ainsi qu'on voit la troupe des chevreaux
A petits bonds suivre les pastoureaux,
Devers le soir, au son de la musette :
Ainsi les nefs, d'une assez longue traite,
Suivaient la nef de Francus, qui devant
Coupait la mer sous la faveur du vent,
A large voile à mi-cercle entonnée,
Ayant de fleurs la poupe couronnée.
L'eau se blanchit sous les coups d'avirons :
L'onde tortue ondoie aux environs
De la carène, et autour de la proue
Maint tourbillon en écumant se roue [2].
La terre fuit : seulement à leurs yeux
Paraît la mer et la voûte des cieux [3].

Ce bel esprit pouvait, en cet embarquement, se contenter des huit premiers vers avec les six derniers ; toutefois, il se voulut lâcher la voile, et les accompagner de ces trois belles comparaisons, de la danse, de la chenille, et des chevreaux, qu'il enfila tout d'une liaison. Et sur le commencement du second livre, où il rend les dieux spectateurs de cette navigation :

Ils contemplaient la Troyenne jeunesse
Fendre la mer d'une prompte allégresse.
Flot dessus flot la navire volait ;
Un trac [4] d'écume à bouillons se roulait

[1] Terme qui vient de l'italien *brigata*, troupe, compagnie.

[2] (*Se rotat*) tourne, circule...

[3] Extrait de *la Franciade*, fin du premier livre. Ce poëme à la main, nous avons cru pouvoir, dans ce passage et les suivants, corriger quelques mots mal transcrits par Pasquier. Le même soin a été pris pour des morceaux précédemment cités de Marot.

[4] (*Tractus*) sillon...

Sous l'aviron qui les vagues entame :
L'eau fait un bruit luitant[1] contre la rame !

Tempête et orage sur la mer :

Una Eurusque Notusque ruunt, creberque procellis
Africus, et vastos volvunt ad littora fluctus.
Insequitur clamorque virum, stridorque rudentum.
Eripiunt subito nubes cœlumque, diemque
Teucrorum ex oculis : ponto nox incubat atra.
Intonuere poli, et crebris micat ignibus æther,
Præsentemque viris intentant omnia mortem[2].

Ne dérobons rien à ce grand poëte :

Tum mihi cæruleus supra caput adstitit imber,
Noctem hyememque ferens; et inhorruit unda tenebris.
Continuo venti volvunt mare, magnaque surgunt
Æquora : diversi jactamur gurgite vasto.
Involvere diem nimbi, et nox humida cœlum
Abstulit ; ingeminant abruptis nubibus ignes.
Excutimur cursu, et cæcis erramus in undis :
Ipse diem noctemque negat discernere cœlo,
Nec meminisse viæ media Palinurus in unda[3]...

Vix hæc ediderat, cum effusis imbribus atra
Tempestas sine more furit, tonitruque tremiscunt
Ardua terrarum et campi : ruit æthere toto
Turbidus imber aqua, densisque nigerrimus Austris,
Implenturque super puppes ; semiusta madescunt
Robora[4].

Jetons l'œil sur pareil sujet de notre Ronsard[5] :

Tandis[6] les vents avaient gagné la mer
Qu'à gros bouillons ils faisaient écumer,
La renversant du fond jusques au faîte,
Une importune outrageuse tempête,
Sifflant, bruyant, grondant, et s'élevant
A monts bossus, sous le souffler du vent,
Branle sur branle[7], et onde dessus onde,
Entr'ouvrait l'eau d'une abîme profonde[8].

[1] On disait alors *luiter*, *lucter* et *lutter*.

[2] *Enéid.*, liv. I, v. 85 et suiv.

[3] Id., liv. III, v. 194 et suiv. La plupart des éditions portent au quatrième vers *dispersi*, à la place de *diversi*.

[4] *Enéid.*, liv. V, v. 693 et suiv.

[5] Vers le commencement du II[e] liv. de la *Franciade*.

[6] Jusqu'à Vaugelas, on n'avait pas fait suivre *tandis* de *que* : voy. à ce sujet, M. Génin, *Variations du langage français*, p. 241.

[7] Mouvement sur mouvement, secousse sur secousse...

[8] Abîme était dès cette époque p[...] généralement employé avec le masc[...]

Tantôt enflée aux astres écumait,
Tantôt baissée aux enfers s'abîmait,
Et forcenant d'une écumeuse rage,
De flots voûtés couvrait tout le rivage.
Un sifflement de cordes, et un bruit
D'hommes s'élève ; une effroyable nuit,
Cachant la mer d'une poisseuse [1] robe,
Et jour et mer aux matelots dérobe.
L'air se creva de foudres et d'éclairs
A longue pointe étincelants et clairs,
Drus et menus, et les pluies tortues
Par cent pertuis se crevèrent des nues :
Maint gros tonnerre ensoufré s'éclatait ;
De tous côtés la mort se présentait.

Et quelques vers après :

Des vieux patrons la parole épandue,
Sans être ouïe, en l'air était perdue.
L'un court ici, l'autre court d'autre part,
Mais pour néant ; le mal surmonte l'art :
Si étonnés [2], qu'ils n'ont pour toutes armes
Que les sanglots, les soupirs, et les larmes,
Les tristes vœux, extrême reconfort [3]
Des malheureux attendus de la mort.

L'une des plus belles pièces esquelles Virgile s'est plu, c'est lorsqu'il fait travailler les Cyclopes, forgerons des tonnerres de Jupiter, en la grotte de Vulcain :

Ferrum exercebant vasto Cyclopes in antro,
Brontesque, Steropesque, et nudus membra Pyracmon.
His informatum manibus, jam parte polita,
Fulmen erat ; toto genitor quæ plurima cœlo
Dejicit in terras : pars imperfecta manebat.
Tres imbris torti radios, tres nubis aquosæ
Addiderant, rutili tres ignis et alitis Austri.
Fulgores nunc terrificos, sonitumque, metumque
Miscebant operi, flammisque sequacibus iras.
Parte alia Marti currumque rotasque volucres
Instabant, quibus ille viros, quibus excitat urbes ;
Ægidaque horrificam, turbatæ Palladis arma,
Certatim squamis serpentum auroque polibant,
Connexosque angues, ipsamque in pectore Divæ

[1] C'est l'adjectif *piceus* des latins ; et l'on trouve cette épithète appliquée dans le même sens par Virgile, *Géorg.*, liv. II, v. 309.

[2] Ils sont si abattus, si épouvantés...

[3] Dernière ressource...

Gorgona deserto [1] vertentem lumina collo.
Tollite cuncta, inquit, cœptosque auferte labores,
Ætnæi Cyclopes, et huc advertite mentem.
Arma acri facienda viro : nunc viribus usus,
Nunc manibus rapidis, omni nunc arte magistra :
Præcipitate moras ; nec plura effatus. At illi
Ocius incubuere omnes, pariterque laborem
Sortiti : fluit æs rivis, aurique metallum ;
Vulnificusque chalybs vasta fornace liquescit.
Ingentem clypeum informant, unum omnia contra
Tela Latinorum ; septenosque orbibus orbes
Impediunt. Alii ventosis follibus auras
Accipiunt, redduntque ; alii stridentia tingunt
Æra lacu : gemit impositis incudibus antrum.
Illi inter sese multa vi brachia tollunt
In numerum, versantque tenaci forcipe massam [2].

Je vous ai dit que cette pièce était l'une des plus belles qui soient en Virgile ; et le disant je n'en veux autre témoignage que de lui, lequel, au quatrième de ses *Géorgiques* [3], avait inséré les cinq derniers vers qu'il reprend ici mot pour mot au huitième de son *Ænéide*. Je vous veux mettre maintenant sur la montre les bûcherons, charpentiers, et matelots embesognés pour les navires de Francus, lors qu'il se préparait de faire voile à sa fortune :

Incontinent par toute Chaonie
Se répandit une tourbe infinie
De bûcherons, pour renverser à bas
Maint chêne vieil, touffu de larges bras.
Par les forêts s'écarte cette bande,
Qui ore un pin, ore un sapin demande,
Guignant de l'œil les arbres les plus beaux
Et plus duisant à tourner en [4] vaisseaux.
  Contre le tronc sonne mainte cognée,
D'un bras nerveux à l'œuvre embesognée,
Qui mainte plaie et mainte redoublant,
Coup dessus coup contre l'arbre tremblant,
A chef branlé [5], d'une longue traverse
Le fait tomber tout plat à la renverse

[1] *Deserto*, que donnent les éditions de Pasquier, est une mauvaise leçon qu'il faut remplacer par *desecto*.

[2] *Enéid.*, liv. VIII, v. 424 et suiv.

[3] V. 171 et suiv. Le premier de ces vers, un peu différent, porte en particulier *taurinis* au lieu de *ventosis* ; le dernier finit par *ferrum* au lieu de *massam*.

[4] Et mieux appropriés à la construction des (*Duire*, être accoutumé et convenir)...

[5] A la fin ébranlé...

Avec grand bruit. Le bois étant bronché
Fut par le fer artisan détranché,
Fer bien denté, bien aigu, qui par force
A grands éclats fit enlever l'écorce
Du tronc du pin sur la terre étendu,
En longs carreaux et en poutres fendu.
Pleine de bois la charrette attelée
Va haut et bas par mont et par vallée :
Qui gémissant enroué [1] sous l'effort
Du pesant faix, le versait sur le bord.
Le manouvrier, ayant matière prête,
Or son compas, ores sa ligne apprête,
Soigneux de l'œuvre, et cognant à grands coups
Dedans les ais une suite de clous,
D'un art maîtrier [2] les vieux sapins transforme,
Et de vaisseaux leur fait prendre la forme
Au ventre creux, et d'artifice pront
D'un bec de fer leur aiguise le front.

L'un, allongeant le chanvre à toute force
Pli dessus pli, entorse sur entorse [3],
Menant la main ores haut, ores bas,
Fait le cordage, et l'autre pend au mas
A double rang des ailes bien venteuses,
Pour mieux voguer sur les vagues douteuses,
Et pour passer sur l'échine de l'eau
Plutôt que l'air n'est coupé d'un oiseau.

Incontinent qu'accompli fut l'ouvrage,
Devant la proue on bèche le rivage,
Comme un fossé large et creux, pour passer
Les nefs qu'on veut dans le hâvre pousser.
Là maints rouleaux à la course glissante,
Joints l'un à l'autre, au milieu de la sente [4]
Sont étendus, afin qu'en se suivant
Les grands vaisseaux glissassent en avant
Dessus leur dos, qui craquetant se vire [5]
En rond, chargé du faix de la navire.

Les matelots à la peine indomptés,
Deçà, delà, rangés des deux côtés,
En trépignant du pied contre la place,

[1] Avec un son rauque : *enroué* est pris ici adverbialement, et rappelle le *Stridentia plaustra* de Virgile. (*Géorg.*, liv. III, v. 536.)

[2] Magistral (arte magistra) : avec l'habileté du maître : c'est une hardiesse de Ronsard. On n'employait guère *maîtrier* que comme verbe : Nicot le donne pour le synonyme de *maîtriser*.

[3] Nœud sur nœud : *Entorser*, c'était mettre autour, entourer, nouer.

[4] De la route, du sentier...

[5] Se roule, se tourne...

De mains, de bras, d'épaules et de face,
Poussaient les nefs pour les faire rouler :
Une sueur ne cesse de couler
Du front moiteux, une pantoise baleine [1]
Bat leurs poumons, tant ils avaient de peine
A toute force, en heurtant, d'ébranler
Ces gros fardeaux paresseux à couler ;
Mais à la fin les navires poissées [2]
Dedans la mer tombèrent élancées.
La mer son ventre en s'ouvrant leur prêta ;
Puis l'ancre croche au bord les arrêta [3].

Je ne veux pas dire que cette pièce vienne au parangon de l'autre; si n'est-elle point à rejeter, qui voudra balancer toutes les particularités d'icelle. Mais si en contre-échange j'osais franchir le pas, et vous dire que notre poëte a eu quelquefois le dessus du romain, m'estimeriez-vous hérétique? Jupiter courroucé qu'Énée, anéanti par les délices de Carthage, oubliait les avantages que le destin lui promettait, et sa postérité dedans l'Italie, lui envoya Mercure, son ambassadeur ordinaire, pour le tancer aigrement de sa part, et lui faire retrouver ses premières brisées :

Dixerat : ille patris magni parere parabat
Imperio; et primum pedibus talaria nectit
Aurea, quæ sublimem alis, sive æquora supra,
Seu terram, rapido pariter cum flamine [4] portant.
Tum virgam capit : hac animas ille evocat Orco
Pallentes, alias sub Tartara tristia mittit ;
Dat somnos, adimitque, et lumina morte resignat.
Illa fretus agit ventos, et turbida tranat
Nubila. Jamque volans apicem et latera ardua cernit
Atlantis duri, cœlum qui vertice fulcit,
Atlantis, cinctum assidue cui nubibus atris

[1] Une haleine entrecoupée : « *Pantois* signifie, dit Nicot, celui qui halète, celui qui souffre d'une respiration malaisée. Ce mot est usité aux fauconniers, qui désignent par là une maladie fréquente chez les oiseaux de proie. » H. Estienne, dans son traité de *la Précellence du langage français*, p. 89, mentionne aussi ce terme parmi ceux que nous devons à la vénerie et à la fauconnerie, ces arts qui, suivant lui, « ont fourni beaucoup de rares et précieux meubles dont se sert notre langue. »

[2] Enduits de poix, goudronnés...

[3] Extrait du liv. I[er] de *la Franciade*, vers le milieu. On remarquera dans ce passage un effort exagéré sans doute, mais curieux et de bon augure, pour imiter à la fois la nature et l'antiquité.

[4] Les éditions antérieures de Pasquier portent fautivement *flumine*. J'ai dû faire disparaître encore plusieurs autres fautes dans ces vers latins, transcrits avec négligence ou sur des éditions peu correctes.

Piniferum caput et vento pulsatur et imbri :
Nix humeros infusa tegit ; tum flumina mento
Præcipitant senis, et glacie riget horrida barba.
Hic primum paribus nitens Cyllenius alis
Constitit : hinc toto præceps se corpore ad undas
Misit ; avi similis quæ circum littora, circum
Piscosos scopulos, humilis volat æquora juxta.
Haud aliter terras inter cœlumque volabat,
Littus arenosum Libyæ ventosque secabat,
Materno veniens ab avo Cyllenia proles [1].

Marguerite, reine de Navarre, ayant toute sa vie combattu par sa vertu les venimeuses morsures de la chair, étant sur le point de mourir, Ronsard, au cinquième livre de ses *Odes*, introduit l'ange qui, par le commandement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, descend en la terre pour enlever au ciel l'âme de cette sage et vertueuse princesse. En quoi il voulut en tout imiter le passage de Virgile par moi ci-dessus récité ; et encore, comme il était homme qui faisait sagement son profit de tout ce qu'il lisait, représentant l'ange habillé comme le Mercure de Virgile, il emprunta les mots de talonnière, capeline [2] et verge de maître Jean le Maire de Belges, qui affectait de poétiser dans sa prose, introduisant Mercure pour juger de la pomme d'or entre les trois déesses. Oyons donc maintenant Ronsard :

L'ange adoncques s'est lié,
Pour mieux hâter sa carrière,
A l'un et à l'autre pié
L'une et l'autre talonnière,
Dont il est porté souvent,
Égal aux soupirs du vent,
Soit sur la terre ou sur l'onde,
Quand sa roideur vagabonde
L'avale outre l'air [3] bien loing ;
Puis sa perruque divine
Coiffa d'une capeline,
Prenant sa verge en son poing [4].

[1] *Enéid.*, liv. IV, v. 238 et suiv.

[2] Chapeau de forme basse, à petits bords, que portaient les gens de médiocre condition ; et aussi casque de fer à l'usage des soldats : ici c'est le bonnet avec lequel est représenté Mercure.

[3] Le fait descendre à travers les airs ; mot à mot, par delà les airs...

[4] Voy. les mêmes détails à peu près reproduits dans *la Franciade*, liv. I, v. 181 et suiv.

De celle il est défermant[1]
L'œil de l'homme qui sommeille ;
De celle il est endormant
Les yeux de l'homme qui veille :
De celle en l'air soutenu
Nagea tant qu'il est venu
S'approcher sur la montagne
Qui fend la France et l'Espagne,
Mont que l'orage cruel
Bat toujours de sa tempête,
Toujours en glaçant sa tête
D'un frimas perpétuel.

De là se laissant pencher
A corps élancé grand erre[2],
Fondait en bas pour trancher
Le vent qui rase la terre,
Deçà et delà vaguant,
A basses rames voguant,
Ores coup sur coup mobiles,
Ores quoyes et tranquilles,
Comme l'oiseau qui prend bas,
Et l'aile au vent il ne plie,
Quand près des eaux il épie
Le hasard de ses appas[3].

Je vous prie, ne soyons vous et moi préoccupés, vous d'un respect que parfois avec trop de superstition nous portons à l'ancienneté, moi d'un amour extraordinaire que chacun porte naturellement à sa patrie : Que si vous me permettez d'en dire ce que j'en juge, Ronsard en ces trois couplets voulut représenter par le premier ce que Virgile avait attribué à Mercure, par le second, sous la description du mont Pyréné, celle de la montagne d'Atlas, et par le troisième, l'oiseau qui voltige dessus les eaux ; et en ces trois couplets, si j'en suis cru, je dirai qu'en tant que touche le premier, Ronsard va de pair et compagnon avec Virgile, par le second il lui cède, mais quant au troisième il passe d'un grand vol le vol de Virgile. J'ajouterai que l'oiseau de proie ne saurait mieux jouer

[1] Ouvrant...
[2] Grand train, en diligence..
[3] (Pastus) le hasard de sa nourriture : la proie qu'il veut saisir. — Ces vers appartiennent à l'ode dont le début a été cité plus haut par Pasquier : *qui renforcera ma voix ;* c'est la cinquième du liv. V. L'édition in-f°., t. I. p. 533, de Ronsard offre quelques leçons qui diffèrent de ce texte ; on lit par-

de ses ailes en l'air, quand il aguette les poissons, que Ronsard a fait de sa plume, pour figurer et mettre devant les yeux cet aguet. Vous me direz que Virgile en a été l'inventeur, et Ronsard l'imitateur, et qu'il est aisé, en ajoutant aux inventions, de les rehausser : j'en suis d'accord; mais, si j'ai cette reconnaissance de vous, je demeure satisfait et content, parce qu'en ce faisant il faut tout d'une suite reconnaître que notre langage français ne manque de rien, non plus que le latin, pour exprimer les belles conceptions, quand il tombe en bonne plume.

C'est une chose familière aux meilleurs poëtes d'imiter ceux qui les ont devancés : ainsi le fit Virgile à l'endroit d'Homère, ainsi l'a fait Ronsard à l'endroit du même Virgile. Et cela même fut cause que Macrobe anciennement ne douta de faire comparaison des vers de Virgile avec ceux d'Homère, les tenant diversement [1] en balance; et de notre temps, Jules Scaliger, en son *Critique* [2], livre non à autre fin composé, que pour contrecarrer [3] la poésie de Virgile non-seulement aux autres poëtes, mais aussi à celle d'Homère. Et toutefois ne pensez que, sans user de Virgile pour patron, nous ne trouvions une infinité de belles pièces en Ronsard, dont je me contenterai d'en réciter une ou deux pour toutes; et encore crains-je qu'en les récitant je n'attédie [4] le lecteur par la longueur de ce chapitre. Au *Chant Pastoral* qu'il fit sur le partement [5] de madame Marguerite, sœur du roi Henri deuxième, lors nouvellement mariée au duc de Savoie, il dépeint le printemps et la posture d'un pâtre jouant de sa musette :

> Au mois de mai que l'aube retournée
> Avait éclose une belle journée,

ticulièrement à la fin :

> *En* oiseau qui *vole* bas.
> Et l'aile au vent ne *déplie*.

[1] De part et d'autre : v. les *Saturnales*, V, 2—19.

[2] C'est le 5e livre de la *Poétique* de Jules César Scaliger, sur laquelle Hallam, dans son *Histoire de la littérature de l'Europe pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles*, a porté un jugement étendu, t. II, p. 300 et suiv. L'ouvrage est divisé en sept livres, dont voici les titres, *Historicus*, *Hyle*, *Idea*, *Parasceue*, *Criticus*, *Hypercriticus*, *Epinomis* : v. pour la partie à laquelle fait allusion Pasquier, l'édition in-f° de Lyon, 1561, p. 216 à 259.

[3] Opposer : on sait que Virgile est le dieu de Scaliger.

[4] Je ne fatigue, je n'ennuie...

[5] Départ...

Et que les voix d'un million d'oiseaux,
Comme à l'envi du murmure des eaux,
Qui[1] haut, qui bas, contoient leurs amourettes
A la rosée, aux vents, et aux fleurettes;
Lorsque le ciel au printemps se sourit[2],
Quand toute plante en jeunesse fleurit;
Quand tout sent bon, et que la riche terre[3]
Ses riches biens de son ventre[4] desserre,
Toute joyeuse en son enfantement,

Errant tout seul, tout solitairement,
J'entre en un pré, du pré en un bocage,
Et du bocage en un désert sauvage,
Où j'avisai un pasteur qui portait
Dessus le dos un habit qui était
De la couleur des plumes d'une grue:
Sa panetière à son côté pendue
Était d'un loup, et l'effroyable peau
D'un ours velu lui servait de chapeau.

Lors appuyant un pied sur la houlette,
De son bissac aveint une musette,
La mit en bouche, et ses lèvres enfla,
Puis coup sur coup en haletant souffla
Et resouffla d'une forte haleinée,
Par les poumons reprise et redonnée,
Ouvrant les yeux et dressant le sourci.
Mais quand partout le ventre fut grossi
De la chevrette[5], et qu'elle fut égale
A la rondeur d'une moyenne balle,
A coups de coude en repousse la voix.
Puis çà, puis là, faisant saillir ses doigts
Sur le pertuis[6] de la musette pleine,
Comme saisi d'une angoisseuse peine,
Pâle et pensif avec le triste son
De sa musette ourdit cette chanson.

[1] [illegible] reprise, les uns, les autres...

[2] M. Ampère regrette la grâce de ce verbe réfléchi. *Histoire de la formation de la langue française*, p. 177 et 178, en faisant observer à cette occasion que la langue ancienne employait la forme réfléchie dans les cas où la langue moderne ne l'emploie plus, et réciproquement. »

[3] La grande édit. de Ronsard (1623) porte : *et quand la mere terre*; et un peu plus loin, *se appuyant* au lieu de *lors*.

[4] Encore un terme noble à cette époque et qui a cessé de l'être : on n'avait pas réalisé cette séparation de la langue commune en deux langues distinctes, l'une pour l'usage familier, l'autre pour le service de la poésie. C'est faute de se le rappeler que l'on n'a pas toujours rendu bonne justice aux poëtes du seizième siècle.

[5] Synonyme de musette ou cornemuse.

[6] Trou, ouverture de per

Je défie toute l'ancienneté de nous faire part d'une pièce mieux relevée, et de plus belle étoffe que cette-ci. Entre tous les poëmes de notre poëte je fais grand compte de ses hymnes, et entre elles, de celles des quatre saisons de l'année, et encore de celle *de l'or*[1], et en cette-ci de ce placard qui m'a semblé très-beau :

On dit que Jupiter pour vanter sa puissance
Montrait un jour sa foudre, et Mars montrait sa lance,
Saturne sa grand'faux, Neptune ses grand's eaux,
Apollon son bel arc, Amour ses traits jumeaux[2],
Bacchus son beau vignoble, et Cérès ses compagnes,
Flore ses belles fleurs, le dieu Pan ses montagnes,
Hercule sa massue, et bref les autres Dieux
L'un sur l'autre vantaient leurs biens à qui mieux mieux.
Toutefois, ils donnaient par une voix commune,
L'honneur de ce débat au grand prince Neptune,
Quand la Terre leur mère, espointe[3] de douleur
Qu'un autre par-sur[4] elle emportait cet honneur,
Ouvrit son large sein, et au travers des fentes
De sa peau leur montra les mines d'or luisantes,
Qui rayonnent ainsi que l'éclair du soleil,
Quand il luit au midi, lorsque son beau réveil
N'est point environné de l'épais d'un nuage,
Ou comme l'on voit luire au soir le beau visage
De Vesper la Cyprine[5], allumant les beaux crins
De son chef[6] bien lavé dedans les flots marins.
Incontinent les Dieux échauffés confessèrent
Qu'elle était la plus riche, et flattant la pressèrent
De leur donner un peu de cela radieux
Que son ventre cachait, pour en orner les cieux :
Ils ne le nommaient point ; car ainsi qu'il est ores[7]
L'or, pour n'être connu, ne se nommait encores.
Ce que la Terre fit, et prodigue honora
De son or ses enfants, et leurs cieux en dora.
Adoncques Jupiter en fit jaunir son trône,

[1] Elle est dédiée par Ronsard à d'Aurat, son précepteur, dont le nom de famille, *Disnemandi* ou *Disnematin*, fut échangé pour l'un de ses ancêtres contre ce surnom (*Auratus*), que lui valut, dit-on, la couleur de ses cheveux : ainsi l'atteste Ménage, *Vitæ P. Ærodii et G. Menagii*, p. 186. D'Aurat, pour le dire en passant, était fort pauvre.

[2] On lit dans l'édit. citée de Ronsard ces deux vers ainsi changés :

Neptune *son trident*...
Amour *son trait ardent*.

[3] Émue, touchée...

[4] Par-dessus...

[5] Vénus, que le peuple appelle l'étoile du Berger.

[6] *Crins*, cheveux ; *chef*, tête, expressions alors consacrées et reçues en poésie.

[7] Comme il est nommé aujourd'hui...

Son sceptre, sa couronne; et Junon, la matrone,
Ainsi que son époux, son beau trône en forma,
Et dedans ses patins [1] par rayons l'enferma.
Le soleil en crêpa [2] sa chevelure blonde,
Et en dora son char qui donne jour au monde;
Mercure en fit orner sa verge, qui n'était
Auparavant que d'if; et Phœbus, qui portait
L'arc de bois et la harpe, en fit soudain reluire
Les deux bouts de son arc, et les flancs de sa lyre.
Amour en fit son trait, et Pallas, qui n'a point
La richesse en grand soin, en eut le cœur espoint,
Si bien qu'elle en dora le groin de sa Gorgone
Et tout le corselet[3] qui son corps environne;
Mars en fit engraver [4] sa hache et son bouclier;
Les Graces en ont fait leurs demi-ceints boucler[5];
Et pour l'honneur de lui, Vénus la Cythérée
Toujours depuis s'est faite appeler la dorée;
Et même la Justice, à l'œil si refrongné,
Non plus que Jupiter ne l'a pas dédaigné;
Mais soudain connaissant de cet or l'excellence,
En fit broder sa robe et faire sa balance.

Je laisse une infinité d'autres beaux traits qui se trouvent répandus par ses œuvres, lesquels font contrecarre à l'antiquité. Mais à quel propos tout ce que dessus? Pour vous dire que notre langue, grâces à Dieu, n'est non plus souffreteuse que la latine en tous les sujets qui se peuvent offrir; et au surplus, que si nous avions beaucoup de Ronsards, notre poésie française ne céderait en rien à l'ancienne des Romains: vu que lui seul s'est diversifié en autant de genres de poésie qu'il lui a plu par un privilége spécial, non commun à tous les autres poëtes; en tous lesquels il s'est rendu admirable, et si je l'ose dire, l'outrepasse[6] de tous les autres.

Pour cette cause, dix ans auparavant son décès, je fis pour lui

[1] Espece de chaussure fort élevée.

[2] En orna; littéralement, en frisa: Ailleurs Ronsard nous parle de *l'or crêpé* (l'or frisé) des cheveux de sa dame.

[3] Toute l'écaille: *Corselet*, c'était le vêtement qui serrait la taille des femmes; et, par extension, un corps de cuirasse léger.

[4] Incruster...

[5] C'est-à-dire qu'elles en firent former la boucle de leurs ceintures. Le *demi-ceint* était une ceinture d'argent, accompagnée de pendants: on appelait *demi-ceintier* celui qui fabriquait ce genre d'ornement fort à la mode.

[6] Le modèle, le phénix...

cet éloge, qui est dedans le premier livre de mes épigramme latins :

AD PETRUM RONSARDUM.

Seu tibi numeri Maroniani,
Seu placent Veneres Catullianæ,
Sive tu lepidum velis Petrarcham,
Sive Pindaricos modos referre :
Ronsardus numeros Maronianos,
Ronsardus Veneres Catullianas,
Nec non Italicum refert Petrarcham,
Nec non Pindaricum refert leporem.
Quin et tam bene Pindarum æmulatur,
Quin et tam varie exprimit Petrarcham,
Atque Virgilium et meum Catullum,
Hunc ipsum ut magis æmulentur illi.
Rursus tam graviter refert Maronem,
Ut nullus putet hunc Catullianum ;
Rursus tam lepide refert Catullum,
Ut nullus putet hunc Maronianum :
Et cum sit Maro, totus et Catullus,
Totus Pindarus, et Petrarcha totus,
Ronsardus tamen est sibi perennis.
Quod si nunc redivivus extet unus
Catullus, Maro, Pindarus, Petrarcha,
Et quotquot veteres fuere vates,
Ronsardum nequeant simul referre
Unus qui reliquos refert poëtas [1].

Et encore lui fis-je présent de son épitaphe, quatre ans devant qu'il décédât :

Has tibi viventi, magne ô Ronsarde, sacramus
Quas nos defunctis solvimus inferias.
Haud aliter poteras donari hoc munere, ut in quem
Invida mors nullum vindicat imperium.

Inventions dont je suis très-aise de vous faire part, combien qu'elles soient ailleurs enchâssées. Il naquit le 11 septembre 1524, mourut le 27 décembre 1585, en son prioré de Saint-Cosme, près de Tours, où il fut enterré à côté sénestre [2] de l'au-

[1] De Thou appelle Ronsard le poëte le plus accompli qui ait paru depuis le regne d'Auguste ; et l'Hôpital, dans une lettre en vers qu'il adresse au cardinal de Lorraine pour le lui recommander, le célèbre comme celui

Qui veteres unus scribendi laude poetas
Æquavit...

[2] Au côté gauche...

te (si vous entrez dedans l'église), sans qu'il y ait aucune remarque de tombeau, fors une vingtaine de carreaux neufs de brique, au milieu de plusieurs autres vieux : qui fut cause qu'un jour Saint-Marc, 1589, oyant vêpres en ce lieu, poussé de son influence ou bien d'un juste dépit de voir ce grand personnage en une sépulture si pauvre, je lui fis sur-le-champ cet autre épitaphe [1], qui ne peut être approprié qu'à lui :

Si Latiis mundus, Graiis qui κόσμος habetur,
  Atque tuus toto floret in orbe labor,
Ingratus haud ullum poteras sperare sepulcrum,
  In Cosmi sancta qui requiescis humo.

Et à l'instant même le traduisis en cette façon :

Si Cosme en grec dénote l'univers,
Et que ton nom embelli par tes vers
Passe bien loin les bornes du royaume,
Tu ne pouvais choisir manoir plus beau,
Pour te servir, mon Ronsard, de tombeau,
Que ce saint lieu, ainçois [2] que ce saint Cosme.

Je devais cela et à sa mémoire, et à l'amitié que nous nous portions l'un à l'autre : encore ne me veux-je étanchèr en lui [3]. De toute cette grande compagnie qui mit la main à la plume sous le roi Henri II, ils en restaient quatre, Théodore de Beze, Pontus de Thiard, Louis le Caron et moi, si toutefois je mérite d'être enrôlé en ce catalogue. De ces quatre, les deux premiers sont de fraiche mémoire décédés, et les deux derniers pleins de vie. Et parce que les deux premiers eurent quelques conformités de rencontres, toutefois sous diverses religions, je ne douterai de donner ici à chacun d'eux son éloge. Beze, pendant sa jeunesse, fit divers poëmes français et latins, qui furent très-favorablement embrassés par toute la France, et singulièrement ses épigrammes latins, dedans lesquels il célébrait sa maîtresse sous le nom de Candide; et l'an 1548, changeant de religion, il fit contenance de les mépriser, et s'habitua à Lauzanne, où pour trouver moyen de vivre il

[1] Déjà toutefois ce substantif était souvent considéré comme féminin : V. Nicot.

[2] Ou bien plutôt...

[3] Encore ne veux-je pas m'arrêter à ce qui le concerne, me borner à parler de lui.

enseigna la langue grecque et les lettres humaines, aux gag de la ville. Quelques années après, appelé au ministériat d Genève, il fut employé aux principales charges, tant de l ville que de leur religion; et de fait, lorsqu'elle commença d'ê tre prêchée à face ouverte en cette France, ce fut lui qui ouvri le pas au grand colloque de Poissy, devant le roi Charles neu vième. Depuis retiré à Genève, il composa plusieurs livres à s guise sur la sainte Écriture. Et encore eut cet honneur de bai ser les mains de notre grand roi Henri, IVe de ce nom, lors d la démolition du fort de Sainte-Catherine, fâcheuse bride au habitants de Genève; enfin mourut âgé de quatre-vingt-six ans le 13 octobre 1606, lendemain de la grande éclipse du soleil

Quant à notre Pontus de Thiard, il composa en sa jeunesse ses *Erreurs amoureuses*, se jouant sur ce mot d'erreurs, à cause de son nom de Pontus. Et sous ce gage acquit tel crédit entre les poëtes, que Ronsard lui donnait l'honneur d'avoir été le premier introducteur des sonnets en cette France; et moi-même, au second livre de mon *Monophile*, l'agrégeai en tiers pied avec Ronsard et Bellay. Toutefois depuis il quitta la poésie, et en son lieu embrassa tant la philosophie que mathématiques; et sur cette opinion traduisit en notre langue les *Dialogues* de Léon Hébreu, *de l'Amour* [1] : livre qui, sous les discours de l'amour, comprend toute la philosophie; et pareillement composa son *Solitaire*, ou *de l'univers*, plein de très-grande érudition et doctrine [2]. Continuant ses études de cette façon, il fut fait évêque de Châlons-sur-Saône, en l'an 1571; et de là en avant adonna tout son esprit à notre théologie, sur laquelle il fit quelques livres que j'ai eus autrefois en ma possession, entre lesquels est l'homilie [3] très-belle sur la Patenôtre [4] : employé en toutes les affaires du clergé de la province de Bourgogne, où son évêché était assise [5]. Et surtout il me souvient qu'étant

[1] Le *Dialogue sur l'amour* de Léon Hébreu, ou de Juda, est cité aussi par Montaigne, *Essais*, III, 5 : ce livre, écrit en italien, a souvent été imprimé dans le seizième siècle. Quant à l'auteur, c'était un rabbin portugais, qui vivait sous Ferdinand le Catholique

[2] Pasquier a confondu ici deux ouvrages fort distincts : Voy. les *Bibliothèques* de la Croix du Maine et du Verdier édit. de Rigoley de Juvigny; Paris, 1773, in-4°, t. II, p. 336, et t. V, p. 364.

[3] Homilie était alors beaucoup plus usité que *homélie*.

[4] L'oraison dominicale...

[5] C'était le genre ancien de ce mot, que Nicot, dès cette époque, fait toutefois masculin.

le premier des députés du clergé de sa province en l'assemblée des états qui fut tenue dedans la ville de Blois, l'an 1588, lui seul se roidit pour le service du roi contre le demeurant du clergé, lequel en ses communes délibérations ne respirait que rébellion et avilissement de la majesté de nos rois : j'en puis parler, comme celui qui le voyais lors de deux ou trois jours l'un. Et parce qu'il voyait une tempête générale à laquelle nous étions de nous-mêmes par notre malheur portés, il estima, comme le sage nautonnier, devoir caler la voile en l'ancienneté de son âge [1]. Partant, sous le bon plaisir du roi Henri III, il se démit de son évêché entre les mains de messire César de Thiard, son neveu, personnage de singulière recommandation et mérite, menant de là en avant une vie coie [2] et tranquille au milieu des troubles; enfin mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, au mois de septembre, en l'année même de Bèze, ayant gagné le devant sur lui en l'autre monde, d'un mois.

Théodore de Bèze, pour le grand rang qu'il tenait entre les siens, n'a point manqué de paranymphes [3] après sa mort; même Antoine Faye, l'un de ses compagnons au ministériat, a écrit amplement sa vie en beau latin, au bout de laquelle il y a plusieurs épitaphes en langues hébraïque, grecque et latine; et vraiment je serais ingrat si je ne rendais pareil devoir à notre Pontus de Thiard, qui m'aimait et que j'honorais. C'est pourquoi je lui ai voulu dresser ce tombeau, tant en vers français que latins, avec l'anagramme de son nom :

Après avoir chanté d'un doux-utile vers
De ton jeune printemps les erreurs amoureuses,
De là, sur ton été, par œuvres plantureuses [4],
Représenté au vif tout ce grand univers :
Depuis, créé prélat, changeant de ton divers [5],
Tu combattis hardi par armes généreuses
De ce siècle maudit les erreurs malheureuses,
Grand Hercule, meurtrier de nos monstres pervers.

[1] Sur le déclin de sa vie.

[2] Aujourd'hui *coite* : calme.

[3] Panégyristes : *paranympher*, louer, préconiser quelqu'un. Le terme est grec. Primitivement le *παράνυμφος*, c'était celui qui par honneur conduisait la nouvelle mariée à la maison de l'époux.

[4] Pleines de suc et d'abondance.

[5] Prenant un ton différent.

Orateur nonpareil, admirable poëte,
Divin prélat, tu fis sur ton hiver retraite,
Choisissant successeur [1] l'honneur de notre temps :
Voilà comment, Pontus, tu menas vie calme,
Et comme des prélats tu emportas la palme,
Ayant heureux vécu quatre-vingt et trois ans.

Je pense avoir par ce sonnet discouru tout au long le cours de sa vie. Ce quatrain latin en fera autant, mais en moins de paroles :

Pontus Tiardeus.
Tu Dei pastor unus.
Mellito juvenis versu qui lusit amores,
In mathematicis artibus emicuit,
Idem etiam sanctis excelluit ordine libris.
Hospes, nil mirum est : *omnia Pontus erat.*

Je ne pouvais graver dans un marbre plus sûr et fidèle que cetui l'honneur que je porte à sa mémoire.

CHAPITRE XLIII [2].

Que notre langue est capable des vers mesurés, tels que les grecs et romains [3].

Ovide, en quelque endroit de ses *Regrets*, qu'il intitule *De Tristibus*[4], dit qu'étant banni en la Scythie, pour tromper son malheur, avait appris de faire des vers à la romaine, en ce langage goffe [5] et barbare. Je ne dispute point si la forme des

[1] *Pour* est sous-entendu devant ce mot.

[2] C'est le chap. XI du liv. VII.

[3] Rappelons quelques livres publiés à des époques très-diverses, où il est traité du même sujet : « La manière de faire des vers en français comme en grec et en italien, » 1573, in-8° ; un « Mémoire sur la versification française, » par le comte de Saint-Leu (Louis Bonaparte) ; Florence, 1819, in-4°. Il a déjà été question plus haut du savant travail de M. Mablin et des tentatives bizarres de Turgot. On s'étonnera moins sans doute qu'au seizième siècle cette innovation ait attiré d'excellents ...its. Henri Étienne, dans sa *Précel-* ..., 13, constate, à l'honneur de ...gue, que nous pouvons comme ...ens composer des vers mesu- ...ndant il leur préfère judicieu- ...es autres. Sainte-Marthe, dans ses *Eloges* (l. V, *Él.* de Nic. Rapin), tout en avouant que l'entreprise avait peu réussi auprès du public, observe « qu'on ne devait pas la considérer comme téméraire, mais bien plutôt en remercier ceux dont les nobles efforts ne tendaient qu'à enrichir par quelque belle invention la langue maternelle. » Ramus, dans sa *Grammaire* publiée en 1562, souhaite que nous ayons des poëtes qui mesurent leurs syllabes à la manière des anciens ; et dix ans après, dans une seconde édition du même ouvrage, il se récrie avec enthousiasme sur deux pièces métriques qu'il vient de lire, l'une en vers élégiaques, l'autre en vers saphiques français.

[4] L. III, Él. 14, v. 47, 48 ; et L. V, Él. 7, v. 55 et 56.

[5] Grossier... Du Verdier ne goûtait pas Villon, aussi s'étonne-t-il, dans sa

vers latins avec pieds longs et courts est meilleure que nos rimes. Ce que j'entends maintenant déduire est de savoir si notre langue française en est capable. Quant à cela, il n'en faut point faire de doute; mais je souhaite que quiconque l'entreprendra soit plus né à la poésie, que celui qui de notre temps s'en voulut dire le maître [1]. Cela a été autrefois attenté par les nôtres, et peut-être non mal à propos. Le premier qui l'entreprit fut Étienne Jodelle [2], en ce distique qu'il mit, en l'an 1553, sur les œuvres poétiques d'Olivier de Magny :

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir et orner
Ton vers et chef, d'ombre, de flamme, de fleurs.

Voilà le premier coup d'essai qui fut fait en vers rapportés, lequel est vraiment un petit chef-d'œuvre. Ces deux vers ayant couru par les bouches de plusieurs personnages d'honneur, le comte d'Alcinois, en l'an 1555, voulut honorer la seconde impression de mon *Monophile* de quelques vers hendécasyllabes, dont les cinq derniers coulaient assez doucement :

Or quant est de l'amour ami de vertu [3],
Don céleste de Dieu, je t'estime heureux,
Mon Pasquier, d'en avoir fidèlement fait,
Par ton docte labeur, ce docte discours ;
Discours tel que Platon ne peut refuser.

Quelques années après, devisant avec Ramus, personnage de

Aristarque, « comme Marot a osé ... un aussi *goffe* ouvrier et ouvrage. »

[1] L'auteur désigne par là Antoine de Baïf, qui prétendit, comme il le dit lui-même dans son *Épître à Charles IX*, les Grecs et des Latins imitant l'excellence, ... vers et chants reglés decorer notre France. Comme il en fit plus que tout autre, ces vers ont été quelquefois appelés *Baïfins*.

[2] Assertion inexacte : ni Jodelle, ni Baïf, dont il sera question plus bas, ne furent inventeurs à cet égard. Cet honneur, si c'en est un toutefois, n'appartient pas davantage à Baïf, comme Du Verdier l'avance dans sa *Bibliothèque*, ni à Rapin, qui se l'est attribué : voy. la *Bibliothèque française* de Goujet, t. VIII, p. 346. D'Olivet, dans sa *... françoise*, art. 1er, § 2, atteste ... effet « qu'il lui est tombé entre les mains un petit volume du fameux Agrippa d'Aubigné (ce sont ses *Petites œuvres mêlées*, Genève, 1630) où, dans une préface qu'il met à la tête de quelques psaumes traduits en vers mesurés, il dit que cette manière de vers n'a point été inventée par Jodelle ou par Baïf, comme on le prétend ; mais qu'il se souvient d'avoir vu l'*Iliade* et l'*Odyssée* traduites en vers hexamètres par un nommé Mousset, et imprimées avant que ni Baïf ni Jodelle fussent au monde. » Au reste, ces traductions de Mousset ne se retrouvent plus : voy. sur celui-ci, dans le *Dictionnaire historique* de Marchand, une dissertation curieuse, où il est traité de l'origine des vers mesurés, et des auteurs qui en ont composé dans les langues modernes de l'Europe.

[3] Pour ce qui concerne l'amour vertueux...

singulière recommandation, mais aussi grandement désireux de nouveautés, il me somma d'en faire un autre essai de plus longue haleine que les deux précédents. Pour lui complaire, je fis, en l'an 1556, cette élégie en vers hexamètres et pentamètres :

Rien ne me plaît, sinon de te chanter et servir et orner :
  Rien ne te plaît, mon bien, rien ne te plaît que ma mort.
Plus je requiers, et plus je me tiens sûr d'être refusé ;
  Et ce refus pourtant point ne me semble refus.
O trompeurs attraits, désir ardent, prompte volonté,
  Espoir, non espoir, ains misérable pipeur,
Discours mensongers, trahistreux [1] œil, âpre cruauté,
  Qui me ruine le corps, qui me ruine le cœur,
Pourquoi tant de faveurs t'ont les cieux mis à l'abandon [2],
  Ou pourquoi dans moi si violente fureur ?
Si vaine est ma fureur, si vain est tout ce que des cieux
  Tu tiens, s'en [3] toi gît cette cruelle rigueur,
Dieux patrons de l'amour, bannissez d'elle la beauté,
  Ou bien l'accouplez d'une amiable pitié ! [4]...

Je ne dis pas que ces vers soient de quelque valeur : aussi ne les mets-je ici sur la montre en intention qu'on les trouve tels ; mais bien estimé-je qu'ils sont autant fluides que les latins, et à tant veux-je que l'on pense notre vulgaire être aucunement capable de ce sujet.

Cette manière de vers ne prit lors cours ; ains après en avoir fait part à Ramus, je me contentai de les mettre entre les autres joyaux de mon étude, et les montrer de fois à autres à mes amis. Neuf ou dix ans après, Jean Antoine de Baïf, marri que *les Amours* qu'il avait premièrement composés en faveur de sa Méline, puis de Francine, ne lui succédaient envers le peuple de telle façon qu'il désirait, fit vœu de ne faire de là en avant que des vers mesurés (ainsi appelons-nous ceux auxquels nous voulons représenter les grecs et latins) ; toutefois, en ce sujet, si mauvais parrain, que non-seulement il ne fut suivi d'aucun, mais, au contraire, découragea un chacun de s'y employer.

[1] Traître, perfide...

[2] T'ont-elles été accordées, prodiguées par les cieux.

[3] Si en toi : élision reçue à cette époque.

[4] Nous croyons pouvoir omettre le reste de la pièce : on en a bien assez lu pour être de l'avis de l'abbé d'Olivet, qui a dit, en parlant des vers mesurés, « que cette versification ne lui paraissait [illegible] possible. » Voy. les raisons qu'il [illegible] donne, *Prosodie française*, art. V, [illegible]

d'autant que tout ce qu'il en fit était tant dépourvu de cette naïveté qui doit accompagner nos œuvres, qu'aussitôt que cette sienne poésie vit la lumière, elle mourut comme un avorton.

Or ces vers par moi ci-dessus récités représentent en notre langue les vers grecs et latins, esquels on considère la proportion des pieds longs et brefs seulement ; toutefois, je ne sais comment la douceur de la rime s'est tellement insinuée en nos esprits, que quelques-uns estimèrent que pour telle [1] manière de vers agréable, il y fallait encore ajouter par supplément la rime au bout des mots. Le premier qui nous en montra le chemin fut Claude Butet, dedans ses œuvres poétiques, mais avec un assez malheureux succès :

> Prince des muses, Joviale race[2],
> Viens de ton beau mont, subit de grâce[3],
> Montre-moi les jeux de la lyre tienne
> Dans Mitylène.

Le demeurant de cette ode contient sept couplets que je ne vous veux ici représenter, parce que je ne la trouve pas bonne. Et de fait, en ce premier couplet, vous y trouvez deux fautes notables. L'une qu'il fait l'*e* féminin long par la rencontre de deux consonnantes qui le suivent : en quoi il s'abusait, parce que cet *e* n'est qu'un demi-son que l'on ne peut aucunement rendre long ; l'autre que quand cet *e* tombe en la fin du vers, il n'est point compté pour une syllabe, comme il a voulu faire. Il me suffit seulement de vous dire qu'il fut le premier auteur de nos vers mesurés rimés. Bien vous dirai-je qu'il choisit sagement les vers saphiques : car si nous avions à transplanter en notre vulgaire quelques vers latins, il faudrait que ce fussent principalement ceux qui sont d'onze syllabes, que nous appelons tantôt phaleuces, tantôt saphiques. Il n'y a rien de si mignard que tels vers : chose que l'Italien reconnaissant a formé toute sa poésie sur eux. Vrai que ç'a été sans considération des syllabes breves ou longues : car cela lui eût trop coûté, se contentant seulement de la rime au bout des onze syllabes. Ce

[1] ...oudre semble passé.
[2] Race de Jupiter, de *Jovialis*, terme de la basse latinité.
[3] Paré d'une grace soudaine...

que Ronsard a voulu représenter en une ode qui se commence

> Belle, dont les yeux doucement m'ont tué
> Par un doux regard qu'au cœur ils m'ont rué,
> Et m'ont en un roc insensible mué,
> En mon poil grison ;

Et en une autre, dont le premier couplet est tel :

> Ni l'âge ni sang ne sont plus en vigueur ;
> Les ardents pensers ne m'échauffent le cœur :
> Plus mon chef grison ne se veut enfermer
> Sous le joug d'aimer.

En ces deux pièces, que l'on pourra lire tout au long dans le cinquième de ses odes, la rime est très-riche sans pieds, et néanmoins vous voyez qu'ils ne sont pas sans quelque grâce. En l'ode de Butet la faute visible qui s'y trouve est que tous ses vers clochent du pied. Et c'est pourquoi, en l'an 1578, dedans mes œuvres poétiques, qui étaient ajoutées au bout de mon *Monophile*, je voulus faire ces hendécasyllabes en vers rimés et mesurés :

> Tout soudain que je vis, Bellonne, vos yeux,
> Ains vos rais [1] imitant cet astre des cieux,
> Votre port grave-doux, ce gracieux ris,
> Tout soudain je me vis, Bellonne, surpris ;
> Tout soudain je quittai ma franche raison,
> Et peu caut [2] je la mis à votre prison...

Depuis, Jean Passerat, homme duquel on ne saurait assez honorer les vers, soient latins ou français, quand il en a voulu faire, fit une ode en vers saphiques, qui est telle :

> On demande en vain que la serve raison [3]
> Rompe, pour sortir, l'amoureuse prison :
> Plus je veux briser le lien de Cypris,
> Plus je me vois pris.
> L'esprit insensé ne se pait que d'ennuis,
> Plaintes et sanglots, ne repose les nuits :
> Pour guérir ces maux, que l'aveugle vainqueur
> Sorte de mon cœur !
> Prends pitié des tiens, tire hors de mon flanc
> Tant de traits lancés, enivrés de mon sang ;

[1] Ou plutôt les rayons qui s'en échappent.

[2] (Callidus) avisé, prudent.

[3] La raison esclave, asservie.

Moindre soit l'ardeur de ton âpre flambeau,
Archerot oiseau [1] :
Ou si mon tourment renouvelle toujours,
Il me faut trancher le filet de mes jours.
Sur ce traître enfant je serai le plus fort,
Quand je serai mort.

Le même Passerat fit une autre ode, telle qu'est celle d'Horace qui se commence : *Miserarum est neque amori dare ludum* [2].

Ce petit dieu, colère archer, léger oiseau,
A la parfin ne me lairra que le tombeau,
Si du grand feu que je nourris ne s'amortit la vive ardeur.
Un été froid, un hiver chaud, me gèle et fond,
Mine mes nerfs, glace mon sang, ride mon front :
Je me meurs vif, ne mourant point, je sèche au temps de ma verdeur.
Sotte, trop tard à repentir tu te viendras ;
De m'avoir fait ce mal à tort tu te plaindras :
Tu attends donc à me chercher remède au jour que je mourrai ?
D'un amour tel méritait moins la loyauté
Que de goûter du premier fruit de ta beauté ?
Je le veux bien, tu ne veux pas ; tu le voudras, je ne pourrai [3].

Nicolas Rapin, lieutenant criminel de robe courte dans Paris, homme qui sait aussi bien s'aider de la plume, en vers latins et français, que de l'épée, quand la nécessité de son état le requiert, entre autres épitaphes faits en l'honneur de Pierre de Ronsard, le voulut honorer de cetui que je veux ici insérer tout de son long : car c'est une pièce qui me semble le mériter, tant en l'honneur de celui qui l'a faite, que pour celui qu'elle fut faite.

ODE SAPHIQUE RIMÉE.

Vous, qui les ruisseaux d'Hélicon fréquentez,
Vous qui les jardins solitaires hantez,
Et le fond des bois, curieux de choisir
L'ombre et le loisir ;
Qui, vivant bien loin de la fange et du bruit,
Et de ces grandeurs que le peuple poursuit,
Estimez les vers que la muse après vous
Trempe de miel doux :
Élevez vos chants, redoublez votre ardeur,
Soutenez vos voix d'une brusque verdeur,
Dont l'accord montant d'ici jusques aux cieux
Irrite les Dieux.

[1] Petit archer qui voles...
[2] L. III, od. 12.
[3] J'ai revu cette pièce et la précédente sur le texte de Passerat ; Paris, veuve Patisson, 1602, in-8°, p. 41, r° et v°.

Notre grand Ronsard, de ce monde sorti,
Les efforts derniers de la Parque a senti :
Ses faveurs n'ont pu le garantir enfin
Contre le destin [1]...

Et certes si ces deux beaux esprits, j'entends Rapin et Passerat, eussent entrepris cette querelle, tout ainsi comme fit Baïf, ils en fussent venus à chef. Il n'y a rien en tout cela que beau, que doux, que poli et qui charme malgré nous nos âmes. Par aventure arrivera-il un temps que sur le moule de ce que dessus quelques-uns s'étudieront de former leur poésie. Vrai qu'il y a un point qui m'en fait désespérer : c'est que la douceur de notre langue dépend tant de l'*e* masculin que féminin. Or pour rendre cette poésie accomplie, il faut du tout bannir de la fin du vers l'*e* féminin; autrement il sera trop long ou trop court.

CHAPITRE XLIV [2].

De l'origine de notre vulgaire français, que les anciens appelaient roman ; et dont procède la différence de l'orthographe et du parler.

Notre France, appelée au temps passé Gaule, eut sa langue originaire, qui se continua longuement en son naïf, comme toute autre. Or est-il qu'en la mutation des langues il y a deux propositions générales que l'on peut recueillir des événements. La première est un changement qui procède de nos esprits, comme ainsi soit que, selon la diversité des temps, les habits. les magistrats, voire les républiques prennent divers plis sous un même peuple : aussi, combien qu'en un pays il n'y ait transmigration de nouvelles peuplées, toutefois successivement, en même ordre que toute autre chose, se changent les langues par une taisible alluvion [3]; et pour cette cause disait un ancien

[1] On peut lire encore dans les *Recherches* quatorze autres strophes données par Pasquier, mais qu'il m'a semblé superflu de reproduire ici.

[2] C'est le chap. Ier du liv. VIII, « dédié, comme le dit Pasquier lui-même, à la recherche ou des mots ou des proverbes. » M. Dupin, dans son *Éloge de Pasquier*, p. 30, signale avec raison cette partie comme l'une des plus intéressantes de l'ouvrage.

[3] Par un mouvement insensible : métaphore heureuse. On appelle au propre *alluvion* l'accroissement de terrain qui se fait peu à peu à l'un des bords d'une riviere, ou qui a lieu lorsque la rivière s'en retire et qu'elle prend son cours d'un autre côté.

parte de Rome que beaucoup de paroles renaîtraient desquelles l'usage était perdu, et, au contraire, que quelques autres perdraient leur vogue, qui avaient été en crédit [1].

Outre cette mutation qui se présente sans y penser, il s'en trouve une autre que quelques-uns appellent corruption, lorsqu'un pays étant par la force des armes subjugué, il est contraint, pour complaire au victorieux, d'apprendre sa langue. Et reçoit cette forme encore autre considération, d'autant que quelquefois le pays vaincu est tellement nettoyé des premiers habitateurs, que les nouvelles colonies y plantent du tout leurs langues. Quelquefois aussi n'y a si universelle mutation, ains advient ou que pour la nécessité des affaires qui s'offrent en un pays vaincu avec les victorieux, ou pour lui agréer par une servitude taisible, et, si ainsi me le faut dire, par une volontaire contrainte, nous apprenons avec les lois de notre seigneur, par un même moyen, son langage. De celles-ci, quant est des langues dont nous avons connaissance, sont la française et espagnole; et lors ne se fait générale mutation, ains entons sur notre langue ancienne la plus grande partie des mots ou manières de dire de l'étranger, nous les faisant par longue traite de temps propres, tout ainsi que leurs façons. Le latin était la langue première de l'italien : ce néanmoins, par laps de temps, le goth, le lombard, le français, et de notre temps l'espagnol y ont tellement mis du leur, que vous la voyez être composée de ces cinq; et toutefois n'y a rien qui soit pur latin, pur goth, pur lombard, pur français, pur espagnol. Et l'anglais (que les anciens appelèrent anglo-saxon), bien qu'il apportât nouveau parler au pays où il fit sa résidence, si est-ce que pour le présent encore se ressent-il de grande quantité de nos mots, par la domination qu'entreprit sur lui le Normand; et, qui plus est, n'ayant totalement, et si ainsi je l'ose dire, de fond en comble déraciné sa vieille langue, encore retient-il plusieurs dictions latines, que les Romains avaient semées en la Grande-Bretagne, lorsqu'ils y plantèrent leurs victoi-

[1] Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula...
De arte poetica, v. 70 et 71. C'est dans le même sens que Varron a dit : « Consuetudo loquendi est in motu. » *De lingua latina*, IX, 17.

res : ce qu'à grand peine reconnaîtrez-vous en allemand, sur lequel le romain ne sut que bien peu enjamber. De cette même façon, nos anciens Gaulois (comme récite notre Langey[1]) accrurent leur vulgaire jusque vers les parties du Levant, où ils firent plusieurs conquêtes : de manière que cette proposition semble être du tout nécessaire, si de plusieurs particularités nous alambiquons un universel[2], que, selon la diversité des conquêtes et remuements de nouveaux ménages, les langues reçoivent corruption plus ou moins, selon la longueur du temps que les conquéreurs demeurent en possession du pays par eux conquis.

Ces règles générales présupposées, qui semblent par un discours de nature[3] être véritables et infaillibles, notre Gaule eut semblablement sa langue originaire; toutefois ni plus ni moins que l'italienne et l'espagnole, aussi a-elle reçu ses mutations, et l'on a bâti un nouveau langage sur les fondements de l'ancien : les mots toutefois empruntés ou des nouvelles flottes de gens étrangers qui débondèrent dans les Gaules, ou des victorieux qui s'en impatronisèrent (je dis des nouvelles flottes de gens étrangers, comme des Grecs et Phocenses, qui prirent terre ferme à Marseille, ainsi que plusieurs estiment : je dis des victorieux, comme premièrement des Romains, puis des Français). Ainsi la langue dont nous usons aujourd'hui, selon mon jugement, est composée, part de l'ancienne gauloise, part de la latine, part de la française; et si ainsi le voulez, elle a plusieurs grandes symbolisations avec la grégeoise; et encore le trafic et commerce que nous eûmes sous les règnes des rois François I[er] et Henri II avec l'Italien nous apporta aussi plusieurs mots affectés de ce pays-là : tous les termes néanmoins de ces langues étrangères accommodés au cours de l'ancienne gauloise. Mais surtout est infiniment notre vulgaire redevable aux Romains; voire le peut-on dire plutôt romain qu'autrement, encore qu'il retienne grande quantité de mots et du gaulois et du français.

[1] Il a déjà été question de cet écrivain au t. I, p. 228 : le passage auquel fait allusion Pasquier se trouve dans l'*Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, par feu messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey; Paris, 1556, in-4°, liv. II, p. 25 au v°.

[2] Si de plusieurs faits particuliers l'on déduit une idée générale ..

[3] Par une raison naturelle

Et afin que l'on ne pense que je jette cette pierre à coup perdu, jamais peuple ne fut si jaloux de l'autorité de sa langue, comme fut l'ancien romain. Valère le Grand, au deuxième livre de ses *Histoires* [1], parlant de la grandeur de Rome, dit que l'on peut bien recueillir combien les anciens magistrats de cette ville avaient eu la majesté du peuple et de l'empire en recommandation, de tant qu'entre toutes les coutumes très-religieusement par eux observées, ils avaient avec une persévérance infinie accoutumé de ne répondre aux ambassadeurs de la Grèce qu'en latin, et les contraignaient mêmement de parler latin à eux par truchements, et non-seulement dans la ville de Rome, mais aussi au milieu de la Grèce et de l'Asie, jaçoit que d'ailleurs entre tous les peuples la langue grecque eût grand crédit. Et faisaient cela (dit Valère [2]), afin que l'honneur de la langue latine s'épandît par tout l'univers. Plutarque, en la *Vie de Caton* [3], dit que lui, passant par Athènes, ores qu'il sût parler le grec, si voulut-il haranguer aux Athéniens en latin, se faisant entendre par son truchement. Suétone raconte que Tibère [4] portait tel respect à sa langue que voulant user en plein sénat du mot de *monopole*, qui était emprunté du grec, ce fut avec une certaine préface, demandant congé de ce faire ; et lui-même une autre fois fit effacer d'un décret du sénat le mot d'*emblème*, comme étant mendié d'une autre langue que de la latine, enjoignant très-étroitement que si l'on ne pouvait trouver diction propre qui pût représenter celle-là en latin, pour le moins que l'on en usât par un contour de langage [5]. En cas semblable, Claudius, l'un des successeurs de Tibère, fit non-seulement raser de la matrice des juges un personnage d'honneur, mais, qui plus est, lui ôta le nom et titre de citoyen de Rome, parce que, combien qu'il sût fort bien parler grec, toutefois il était ignorant de la langue latine [6].

De cette même opinion vint aussi que les Romains ayant vaincu quelques provinces, ils y établissaient préteurs, présidents, ou proconsuls annuels, qui administraient la justice

[1] Valère Maxime, *De dictis factisque memorabilibus*, c. II, § 2, du liv. II.

[2] Ibid.

[3] Caton l'Ancien : c. 12, t. I des *Vies* de Plutarque, p. 409, édit. Didot.

[4] V. sa *Vie*, c. 71.

[5] Ibid.

[6] Suétone, *Vie de Claude*, c. 16.

en latin. Bref, saint Augustin, au dix-neuvième livre de la *Ci de Dieu*, nous rend très-assurés de ce discours, quand il dit a chapitre VII, *Opera data est ut imperiosa civitas non solu jugum, verum etiam linguam suam, domitis gentibus imp neret :* qui est à dire, on besogna de telle façon, que cette su perbe ville non-seulement ne se contenta d'asservir, mais aus voulut épandre sa langue par toutes les nations subjuguée Cela fut cause que les Gaulois sujets à cet empire s'adonnèrent qui plus, qui moins, à parler et entendre la langue latine tant pour se rendre obéissants que pour entendre leur bo droit; et à tant, empruntèrent des Romains une grande par tie de leurs mots : et trouverez ès endroits auxquels le Romai établit plus longuement son empire (comme en un pays d Provence et contrées circonvoisines) le langage approche beaucoup plus de celui de Rome. Ainsi s'échangea notre vieill langue gauloise en un vulgaire romain : tellement que là o nos vieux Gaulois avaient leur propre langage, que l'on appelai wallon, ceux qui lui succédèrent appelèrent le langage plu moderne roman, parce qu'il semblait avoir pris son origin des mots romains, que l'on avait ou adoptés ou natura lisés en ce pays avec l'ancienne grammaire gauloise. Vous com mencerez de reconnaître cela dès le temps de Sidonius Apol linaris, évêque de Clermont, lequel, au troisième de ses let tres, congratulait à Ecdice, gentilhomme auvergnac, que la noblesse d'Auvergne contemnait le langage gaulois pour s'a donner à un autre beaucoup plus exquis [1] : c'était vraisembla blement le romain que nous affectâmes de telle façon, que quelques-uns parlant de notre pays l'appelaient quelquefois Romanie, et nous pareillement Romains. Au deuxième con cile de Tours : *Ne quis Britannum aut Romanum in Armo rico, sine metropolitanorum comprovincialium voluntate*

[1] « Mitto istic ob gratiam pueritiæ tuæ undique gentium confluxisse studia litterarum, tuæque personæ quondam debitum, quod sermonis celtici squamam depositura nobilitas, nunc oratorio stylo, nunc etiam camœnalibus modis imbuebatur » : C. Sollii Apollinaris Sidonii, Avernorum episcopi, Opera, *Epist.*, III, 3, édit. in-4° de Paris, 1652, p. 65. — Cet Ecdice, suivant le pere Sirmond, comte, maître de la milice et patrice, devait le jour à l'empereur Avitus; il défendit avec gloire contre les Goths la capitale de l'Auvergne.

aut litteris episcoporum, ordinare præsumat; auquel passage le mot de *Romanus* est pris pour Français ou Gaulois demeurant en la Bretagne. Luitprand, en son premier livre[1], parlant de Guy, comte de Spolète, et Bérenger, comte de Fourjule[2], qui d'une espérance affamée, dès le vivant de Charles-le-Chauve, empereur, partageaient ses provinces, dit que Bérenger se donnait pour son lot l'Italie, et Guy *Franciam, quam Romanam vocant.* Au supplément de Réginon[3], où il est parlé de Louis d'Outremer, qui était en Angleterre pendant la prison de Charles le Simple, son père : *Interim Ludovicus, rex Galliæ Romanæ, filius Caroli, etc.;* et quand vous voyez, au trente-septième titre de la *Loi Salique*, deux articles portant : *Si Romanus Francum ligaverit sine causa, MCC. den., qui faciunt solidos xxx, culpabilis judicetur; si vero Francus Romanum ligaverit sine causa, DC. den., qui faciunt solidos xv, culpabilis judicetur.* Sous ce mot de *Romanus*, on entend parler du Gaulois : de là vint aussi qu'on appela roman notre nouveau langage. Vrai que pour ce qu'il était corrompu du vrai romain, je trouve un passage où on l'appelle rustique roman. Au concile tenu en la ville d'Arles, l'an 851, article dix-septième, l'on commande aux ecclésiastiques de faire homilies contenant toutes instructions qui appartenaient à l'édification de notre foi : *Et easdem homilias quisque transferre studeat in rusticam romanam, aut Theodoscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* C'était qu'il voulait qu'on translatât ces homilies en la langue française, ou germanique, que les Italiens appellent encore aujourd'hui tudesque, parce que nous commandions lors à l'Allemagne, ainsi qu'à la France. Depuis, par un long succès de temps, parler roman n'était autre chose que ce que nous disons parler français. J'ai vu une vieille traduction qu'une damoiselle fit des *Fables* d'Ésope, portant ces vers :

Au finement de[4] cest escrit

[1] C. VI.

[2] Du Frioul...

[3] Réginon, qui fut abbé de Prum dans le diocèse de Trèves et mourut en 915, composa une *Chronique* en deux livres, et il commença à la naissance de Jésus-Christ et finit à l'année 718; elle a été continuée jusqu'en 977 : voy. l'*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 150 et suivantes.

[4] A la fin de..., au moment où je termine...

Qu'en romans[1] ay tourné et dit,
Me nommeray per remembrance[2] :
Marie ay nom ; si suis de France...[3]
Per l'amour le[4] comte Guillaume,
Le plus vaillant de ce royaume[5],
M'entremis[6] de ce livre faire,
Et de l'anglois en romans traire[7].
Ysope appelle-l'on cil livre[8],
Qu'on translata et fit escrire ;
De grec en latin le tourna[9] :
Et li roy Auvert, qui l'ama[10],
Le translata puis en anglois[11],
Et je l'ay tourné en françois[12].

Auquel lieu vous voyez que cette damoiselle use du mot de roman et français indifféremment pour une même signification ; chose qui était encore en usage du temps de Charles le Quint[13], sous lequel frère Guillaume de Nangy, ayant tra-

[1] On sait que la lettre *s* était autrefois le signe caractéristique du nominatif singulier masculin.

[2] Pour souvenir...

[3] C'est Marie de France. Elle-même a pris ce surnom, pour qu'on ne lui ravît pas, a-t-elle dit, la gloire de ses ouvrages. Native de la Normandie, elle vécut au commencement du treizième siècle en Angleterre. Le Grand d'Aussy a justement loué le style de ce poëte anglo-normand, et La Rue lui a consacré dans l'*Archæologia, or miscellaneous tracts relating to antiquity*, in-4°, vol. XIII, p. 35-67, une notice étendue, sous ce titre : *Dissertations on the life and writings of Mary, an anglo-norman poetess*. Roquefort a publié ses Œuvres en 2 vol. in-8° ; Paris, 1820.

[4] Pour l'amour du... Pour plaire au...

[5] C'est Guillaume Longue-Épée, fils naturel du roi d'Angleterre Henri II, qui fut créé comte de Salisbury par Richard Cœur de Lion, et mourut en 1226 ; il mérita par sa valeur une épitaphe qui commençait ainsi :

Flos comitum, Willelmus obit...

[6] J'entrepris...

[7] Et de le traduire (*trahere*) d'anglais en français.

[8] *Le dit d'Ysopet*, ou petit Ésope : tel est le nom du recueil, dont plusieurs apologues appartiennent en effet à Ésope : plusieurs autres sont de l'invention de Marie.

[9] Il fut mis de grec en latin...

[10] *Le roi Auvert qui l'aima* : s'agit-il du fameux Auvres ou Alvers des fabliaux chevaleresques, ou du roi Alfred ? D'autres lisent *li roy Henrys*, et reconnaissent dans ce prince Henri I[er] d'Angleterre, *beau clerc*, comme l'appellent les historiens du temps : voy. à ce sujet la notice de Roquefort *sur les Fables*, au commencement du 2[e] vol. de l'édition citée des *Œuvres* de Marie, p. 34 et suiv.

[11] C'est-à-dire en saxon. Le *Museum Britannicum* possède en effet un manuscrit latin des fables d'Ésope qui remonte au treizième siècle, et dans lequel il est parlé de cette traduction saxonne.

[12] C'est l'*épilogue* des *Fables* : Voy. ce passage au t. II de l'édition de Roquefort, p. 401. Le texte adopté par celui-ci diffère en plusieurs points de celui qui est donné par Pasquier.

[13] Charles V ; mais c'est bien à tort que Pasquier place sous ce règne le Guillaume dont il parle, et qui mourut en 1302, par conséquent sous Philippe IV, dit le Bel. Il était moine de l'abbaye Saint-Denis, et fut auteur d'une *Chronique*, en outre des *Vies de saint Louis* et de son fils Philippe le Hardi : voy. sur lui un Mémoire de Sainte-Palaye, *Acad. des Inscript.*, t. VIII, p. 560. M. Guizot a donné cette chronique dans sa *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XI.



profession de la délicatesse que de la vertu, aussi formèrent ils peu à peu de ce langage mâle romain un vulgaire tout efféminé et mollasse, parce que presque tous leurs mots se terminent ès cinq voyelles; et davantage voulurent racler [1] la rencontre de deux consonnantes, qui étaient trop rudes à leurs oreilles délicates : de ces mots de *optimus*, *maximus*, *factus*, firent uns *ottimo*, *massimo*, *fatto*.

Ainsi en prit-il à nos Gaulois, non pas quant à la délicatesse, de laquelle ils furent toujours éloignés, mais échangeant leur langue wallonne en la romaine, comme ceux qui avaient l'esprit plus brusque et prompt que les Romains, et par conséquent le langage vraisemblablement plus court : aussi transplantant la langue romaine chez eux, ils accourcirent les paroles de ces mots, *corpus*, *tempus*, *asperum*, et autres semblables, dont ils firent *corps*, *temps*, et *aspre*, avec une prononciation (comme il est à croire) de toutes les lettres. Or, que l'ancien Gaulois eût un langage court, nous l'apprenons, entre autres, de Diodore [2]; et de cette même brièveté de langage prit son origine et essence entre nous l'*e* féminin inconnu à toutes autres nations; lettre qui est mitoyenne entre la voyelle et la consonnante prononcée trop affectément en la fin d'une diction : car elle n'est pleine voyelle en la fin d'un vers, où les deux syllabes ne sont comptées que pour une; et qui prononcera à la fin du mot le *t* ou *s* trop affectément, il tombera fort aisément sans y penser en l'affectation d'un *e* féminin. Et pour autant que nos Gaulois apprenaient malaisément le latin, comme une langue non accordante avec la leur, de ces mots *scribere*, *schola*, *stabiliter*, *species*, et autres qui de soi étaient de difficile prononciation, pour la rencontre des deux consonnantes, afin de se la rendre facile, ils dirent *escrire*, *eschole*, *establir*, *espèce*, en la même façon que nous voyons encore le Gascon et Auvergnac, pour *schola* et *Stephanus*, dire

[1] Supprimer...

[2] Pasquier avait sous les yeux la traduction latine de Diodore de Sicile, imprimée à Bâle, 1548, in-folio, qui porte à la p. 141, « sermone utuntur brevi ac subobscuro » : mais, trompé par cette version peu précise, il a fait dire à l'auteur grec ce que celui-ci n'a pas réellement exprimé. « Κατὰ τὰς ὁμιλίας βραχυλόγοι καὶ αἰνιγματίαι, » v. 31, signifie qu'ils parlent peu et d'une manière obscure : « in colloquiis verborum parci et obscuri » eût-il fallu rendre.

eschola et *Estephanus*. Ainsi s'étudiant le Gaulois de parler au moins mal qu'il lui était possible son roman, d'un *multum* il façonna un *moult*, d'un *ultra* un *oultre*, *lupus*, *loup*, *dulcis*, *douls*; comme nous voyons l'Écossais, voulant représenter notre langue par un écorche, ou, pour mieux dire, par un écosse français [1], pour *madame* dire *moudam*, en quoi il n'est pas encore hors de propos ni impertinent de remarquer en passant que l'*e*, ainsi que nous le prononçons maintenant en français, nous est du tout propre et pareillement venant de l'ancien estoc des Gaulois, comme ne se trouvant nation en tout le Ponant [2] qui le prononce de telle façon que nous : tous les autres, je veut dire l'Allemand, l'Italien, l'Espagnol, l'Anglais, l'Écossais, le Polonais, le prononçant en forme de la diphthongue grecque ει, le tout en la même manière que les Latins mêmes en usèrent sur le déclin de leur empire, encore que je sache bien que quelques-uns se rendent d'avis contraire.

Par ainsi nos anciens Gaulois empruntant, comme j'ai dit, du romain leurs paroles, et les naturalisant entre eux selon la commodité de leurs esprits et de leur langue, les rédigeaient vraisemblablement par écrit comme ils les prononçaient; toutefois, comme toutes choses s'amendent, voyant le monde, par un jugement plus délicat, tels mots proférés avec toutes leurs lettres être un peu trop rudes au son des oreilles, on réforma au long aller cette grossière façon de parler en une plus douce; et au lieu d'*escrire*, *eschole*, *establir*, *temps*, *corps*, *aspre*, *douls*, *oultre*, *moult*, *loup*, avec prononciation de chaque lettre et élement, l'on s'accoutuma de dire *école*, *établir*, *tems*, *cors*, *âpre*, *doux*, *outre*, *mout*, *lou*. Vrai que toujours est demeuré l'ancien son en ces mots *espèce* et *espérer*; mais peut-être que quelque jour viendront-ils au rang des autres : aussi bien que de notre temps ce mot d'*honneste* (auquel en ma jeunesse j'ai vu prononcer la lettre de *s*) s'est maintenant tourné en un *e* fort long. Ainsi se changea cette âpreté qui résultait du concours et heurt des consonnantes. Toutefois, parce que l'écri-

[1] En l'écorchant à la française, ou plutôt en présentant l'écorce du français : l'auteur joue sur les mots *écorche*, *écosse*, ou, comme on dirait aujourd'hui, *écorce*, qu'il aperçoit dans celui d'*Écossais*.

[2] L'Occident...

ture n'offensait point les oreilles, elle demeura toujours en son entier, prenant la prononciation autre pli, et delà, à mon jugement, voyons-nous l'écriture ne se rapporter à la prononciation; chose qui a excité grandement quelques notables esprits du commencement du règne du roi Henri II : car, comme ainsi soit que le temps eût lors produit une pépinière de braves poëtes, aussi chacun diversement prit cette querelle en main, les aucuns étant pour le parti qu'il fallait du tout accorder l'écriture au parler, s'y rendant mêmement extrêmes; les autres, nageant entre deux eaux, voulurent apporter quelque médiocrité[1] entre les deux extrémités. Ce nonobstant, après plusieurs tracassements, enfin encore est-on retourné à notre vieille coutume, fors que de quelques paroles on en a ôté les consonnantes trop éloignées de la prononciation, comme la lettre de *p* des mots de *temps*, *corps* et *escripre*, ayant en ceci pratiqué ce que Cicéron disait en son *Orateur*, qu'il avait laissé l'usage de parler au peuple, et s'en était réservé la science[2] : question certes qui n'est pas à négliger, et sur laquelle je me donnai carrière en une épître que j'écrivais à feu M. Ramus, qui est au second livre de mes Lettres[3]. Quintilien, au chapitre 13 du second livre de ses *Institutions oratoires*, parlant des anciens Romains : Peut-être (dit-il) parlaient-ils tout ainsi comme ils écrivaient[4]; qui montre que de son temps on en usait autrement. Maintenant il me suffit d'avoir discouru dont est provenue la diversité qui se trouve en notre langue entre le parler et l'orthographe.

[1] Terme moyen...

[2] Ch. 48 : « Usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reservavi. »

[3] C'est la lettre IV du liv. III, dans l'édit. de 1723.

[4] « Fortasse enim sicut scribebant etiam ita loquebantur (latini veteres) » : cette remarque ne se trouve pas là où le dit Pasquier, mais au chap. VII du liv. I.

CHAPITRE XLV [1].

De combien d'idiomes notre langue française est composée, et si la grégeoise y a telle part comme l'on prétend ; ensemble de quelques anciens mots gaulois et français et autres qui sont purs latins en notre langue [2].

Il y a bien peu de gens lettrés qui n'estiment que notre langue soit composée de la grecque et latine ; et que de l'ancienne gauloise, ensemble de celle des Français-Germains, il y en a quelques particulières remarques : qu'elle est presque toute latine, comme j'ai naguère discouru, mais qu'à sa suite elle est infiniment redevable à la grégeoise. De cette opinion ils ont une conjecture très-grande, qu'ils tirent de Strabon, au sixième livre de sa *Géographie* [3], disant que les Phocenses, peuple de Grèce, ayant été conseillés par l'oracle de la déesse Diane d'Éphèse de mettre la voile au vent, après avoir longuement vogué, vinrent surgir à Marseille, où ils établirent leur seigneurie pleine de bonnes lois, et entre autres choses y fondèrent une université en langue grecque : laquelle ils surent si bien faire provigner, que la plus grande partie des contrats que l'on dressait ès Gaules étaient faits en grec. Au moyen de quoi il ne faut point trouver étrange si dedans notre vulgaire nous avons transplanté une infinité de mots grecs, dont, sous le règne de François I[er], Bovilie, chanoine de Noyon, fit un bref inventaire, et après lui Périon [4], et de fraîche mémoire Henri Etienne, auxquels le lecteur pourra avoir recours, si bon lui semble. Je ne veux point dédire tous ces gens d'honneur, ni cette commune opinion. Bien dirai-je, comme chose

[1] C'est le chap. II du liv. VIII.

[2] Il sera curieux de rapprocher ce chapitre du traité de H. Étienne sur la conformité du français avec le grec : cf. M. Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, t. I, p. 1917 et suiv.

[3] Non pas au liv. VI, mais au liv. III, 4 et 5 : Voy. t. I, p. 235-238 de l'édition de Coray.

[4] Le premier, appelé par du Verdier, dans sa *Bibliothèque* « Charles Boville ou de Bovelles, » a écrit un livre « De differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate, » Paris, 1533, in-4° ; le second est auteur de l'ouvrage suivant, « De origine linguæ gallicæ et ejuscum græca cognatione dialogorum libri IV, » Paris, 1555, in-8°, dont on peut voir une analyse rapide dans la *Biographie universelle*, t. XXXIII, p. 375.

très-véritable, que du temps de Jules César on ignorait du tout la langue grecque dans les Gaules : vu qu'au cinquième de ses mémoires des guerres de la Gaule[1], il nous témoigne que voulant donner quelque avis à Cicéron, qui était assiégé dedans une ville, il lui écrivit des lettres en grec, afin (dit-il) que si elles étaient interceptées elles ne pussent être entendues par les Gaulois. Si le langage grec y eût été si familier, comme Strabon nous donne à entendre, César se fût bien donné garde d'user de ce langage pour chiffre contre les Gaulois.

Quelques-uns, pour ôter cette contrariété, disent qu'il écrivit non en langage grec, ains en lettres grecques que les Gaulois n'eussent pu connaître; qui serait une explication ridicule, d'estimer que le Gaulois eût entendu la langue grecque, et qu'il n'eût pas connu les lettres : joint que le même César, en un autre endroit, nous enseigne que les Helvétiens usaient de caractères grecs en leurs communs écrits, tout ainsi que les Gaulois[2]. Et si nous croyons Pline, au septième livre de son *Histoire naturelle*[3], il n'y avait nation en l'Europe qui ne peignît en lettre ionique, c'est-à-dire en lettre grecque : chose dont nous pouvons recueillir que, combien que les Gaulois usassent lors de caractères grecs, toutefois la langue leur était inconnue; et n'est pas hors de propos d'estimer qu'elle eût en la Provence telle part que Strabon pleuvit[4], mais non en tout le demeurant des Gaules : Provence, dis-je, qui, pour être longtemps auparavant du tout affectionnée aux Romains, avait bien peu de communication avec nous. Il faut donc que ç'ait été depuis que les Gaulois furent réduits sous la servitude de Rome, qu'ils fréquentèrent l'université de Marseille, et que par cette mutuelle fréquentation, ils empruntèrent plusieurs mots grecs, et dont ils embellirent leur langue ; ce que j'aime mieux croire que de me rendre en cet endroit partial contre la commune[5] : encore que j'aie assez d'arguments pour me divertir de cette opinion, et croire que cette symbo-

[1] C. 48.

[2] *De bello gallico*, I, 29.

[3] C. 58 : Voy. les savantes notes qui accompagnent ce passage dans l'édit. Lemaire, t. III, p. 256. Cf. l'*Épitome* cité de G. du Bellay, pag 21 au v°.

[4] Affirme : c'est dans le passage précédemment cité de sa *Géographie*.

[5] Que de prendre parti là-dessus contre le vulgaire, contre l'opinion commune.

ation et rencontre de mots grecs vienne plus d'une incertitude et hasard que d'un discours. Nous demeurerons donc fermes en cette opinion, comme les autres, que notre langue ait quelque chose à la grégeoise, je ne veux pas dire des paroles que nous tenons en foi et hommage de l'Église ou des universités fondées en cette France depuis trois cents ans, mais de celles que nous avons rendues nôtres, comme les latines, le tout sans grécaniser ou latiniser, permettez-moi d'ainsi le dire.

Je viendrai maintenant à quelques dictions que j'ai remarquées être de l'ancien estoc des Gaulois, et commencerai par ce brave mot de *soldat*, que nos ancêtres appelèrent *souldoyer*, puis *souldart*. Quand je lis dans Jules César, en ses *Mémoires*, que les gentilshommes gaulois avaient sous eux plusieurs vassaux et gens à leur dévotion, qui immolaient leurs vies pour eux, *quos Galli soldurios vocant*[1], j'aime mieux puiser ce mot de nos Gaules que de Rome, comme font quelques écoliers latins, quand ils le disent prendre sa source à *solidis*, *quasi solidariis*, et que de la soulde qu'ils prennent vient qu'ils soient ainsi nommés; comme si les Gaulois, qui n'avaient auparavant aucune habitude avec les Romains, eussent été emprunter de leur langue un nom de leur principale police. De moi je veux croire que du souldart gaulois vient celui de soulde, souldoyer et souldoyement, parce que nous n'employons le mot de soulde que pour les soldats; et si on l'avait emprunté du latin, il irait aussi pour toute autre sorte de payement qui se ferait en argent, ce que nous ne pratiquons pas. La solde donc fut ainsi dite, parce que le *souldart*, s'employant pour son seigneur en la guerre, et méritant quelque récompense, on appela cette récompense soulde ou souldoyement.

Jules César, au rapport de Suétone en sa *Vie*[2], étant ès Gaules, dressa une nouvelle légion, à laquelle il donna le nom gaulois d'Alouette, parce que, comme dit Pline, livre onzième, chapitre trente-sept[3], elle portait une crête sur son

[1] *De bello gallico*, III, 22. cf. Athénée, *Deipnos.*, VI, 13, p. 249 de l'édit. de Casaubon, Lyon, in f°, 1612; et le Lexic. de Facciolati, t. IV, p. 134.

[2] C. 24. cf. Cicéron, *Epist. ad Attic.*, XVI, 8, et *Philipp.*, I, 8; V, 5.

[3] C'est le ch. 44 dans l'édit. des Classiques de Lemaire.

armet, comme l'alouette sur sa tête. Suétone, en la *Vie de Vitelle*, dit que *Beccus significabat rostrum apud Gallos* : c'est ce que nous disons bec, dont est venu becquer, et par métaphore rebecquer [2]. Le même auteur dit [3] que *Galba* ès Gaules signifiait un homme gras : voyez s'il ne sera pas meilleur de rapporter la terre glase [4] à ce mot, par une corruption du langage, que de dire que gras vienne de *Crassus*, ains que de gras nous ayons fait glas. Marcellin, au quinzième livre, dit que *Galli metiebantur spatia itinerum per leucas* [5] : c'est ce que nous appellons lieues; et en ce même passage il nous enseigne que le fleuve qui passe à Lyon, que les Latins appelaient *Arar*, était par nous appelé *Saona*, qui est la Saulne [6]. L'Ausone représenté par Elie Vinet use en deux divers endroits de *minare* [7], pour mener, mot que j'arrangerais volontiers entre les Gaulois, n'était que je trouve dans Festus, *Agasones equos agentes, id est bene minantes* [8]. Réginon, au premier livre de son histoire, use du mot d'*Aripennis*, pour ce que nous appelons arpent. Flodoart [9] dit que saint Rémy donna à Clovis, allant combattre les Visigoths, une bouteille de vin par lui bénite, et ajoute ces trois mots, *quam flasconem vocant*, l'avertissant que tant que ce vin lui durerait il aurait bon succès encontre ses ennemis. Lui-même use du mot de *complice* : *Rodulphus, rex Divionum, castrum quod Bassocomes ceperat, ejusque complices retinebant, obsidet*; je le répute gaulois, pour n'être français, grec, ni latin. Il n'est pas que

[1] Au dernier chapitre. Mais la citation n'est pas littérale; on lit en effet dans Suétone : cui (Antonio primo), Tolosæ nato, cognomen in pueritia Becco fuerat : id valet, gallinacei rostrum.

[2] *Rebecquer*, *Se rebecquer* : se redresser, résister, s'obstiner.

[3] *Vie de Galba*, c. 3.

[4] Auj. *glaise* : *glaçon*, désignait autrefois une motte de terre : voy. Nicot.

[5] « Non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur : » p. 60 de l'édition de Hambourg, 1609, in-4°.

[6] « Ararim, quem *Sauconnam* appellant » ibid. ; passage allégué aussi par Ménage dans son *Dictionnaire étymologique*, t. II, p. 453.

[7] L'édition d'Ausone donnée par Vinet, qui fut longtemps principal du collége de Bordeaux, est de 1580, in-4°, et fort estimée. Quant au mot *minare*, je ne le trouve que dans les *Épigrammes*, 67, 3. En revanche, il est employé trois fois par Apulée, *Metamorphoseon*, lib. 3, 7 et 8. V. les notes de Vinet, au passage cité ; l'édition d'Ausone, *ad usum Delphini*, p. 45, et le *Dict.* de Forcellini, t. III, p. 80. De là vient le verbe *menare* des Italiens.

[8] Pompeii Sexti Festi, de *Verborum significatione*, édit. *ad usum Delphini*, in-4°, p. 16

[9] Ou Frodoart : sa *Chronique* se trouve dans les *Historiens de France* d'André du Chesne, au t. II, p. 590-623. On peut lire dans la même collection Grégoire de Tours et Aimoin, dont il est question plus loin.

· mot de *braye*, et par conséquent *brayette*, ne vienne de · même fonds, au moins le tiré-je en conjecture par notre *allia Bracata*; et à ce propos Suétone, *in Cæsare*[1] : *Galli · Curia bracas deposuerunt, latum clavum sumpserunt*. Le docte Baïf remarque que *Gallicæ* étaient une espèce de souliers dont les Gaulois usaient pendant la pluie : nous les appelons encore aujourd'hui Galoches. D'un même fonds vint le mot de *bouge* et *bougette*, selon le témoignage de Nonius : *Bulga* (· *st* dit-il) *Folliculus omnis, quem et crumenam veteres Galli appellarunt, et est sacculus ad brachium pendens*[2]. Lucilius, *Satira sexta*[3], dit Aulu-Gelle[4] :

> Cui neque jumentum est, nec servus, nec comes ullus,
> Bulgam et quicquid habet nummorum secum habet ipse.

De là nous disons encore qu'un homme qui s'est fait riche a bien mis dedans ses *bouges*, pour dire dedans sa bourse.

Dun, en vieux langage gaulois, signifiait une montagne, et de cela en avons-nous encore quelques remarques en ce que la plus grande partie des villes qui sont assises en croupe de montagnes ou attenantes d'icelles se terminent en *dunum*, *Lugdunum*, *Verodunum*, *Laudunum*, *Melodunum*; et les dunes encore, qui sont les levées des environs de la mer, nous en témoignent quelque chose. Pausanias disait que *mark apud Celtas* signifiait un cheval[5] : si vous prenez le mot de *Celtes* en sa vraie signification, il entendait parler des Gaulois. Toutefois, quelques-uns sont d'avis qu'il voulait parler des Francs ou Français : je m'en rapporte à ce qui en est; bien vous dirai-je qu'en ancien langage allemand *mark* se prenait pour un cheval. Ainsi l'apprenons-nous des lois d'Allemagne insérées à la

(... 80; cf. Cicéron, *Epist. ad. div.*, IX, 15. — Du Cange (voy. son *Glossaire*, t. I, col. 1265) croit que le mot de *Braca* d'où la Gaule narbonnaise avait reçu son surnom, désignait la partie du vêtement qui couvrait les cuisses.

[2] Nonii Marcelli, *De proprietate sermonum*, p. 55 de l'édit. de Gerlach et Rothe, Bâle, 1842, in-8°.

[3] Non pas dans la satire VI, mais dans le VI[e] liv. de ses Satires : voy. *Lucilii Reliquiæ*, p. 20 de l'édit. de Gerlach, Zurici, 1846, in-8°.

[4] Cette citation ne se trouve pas dans Aulu-Gelle, mais dans Nonius, II, 76, *loc. cit.* Cf. Festus, p. 56 de l'édit. déjà mentionnée.

[5] *Voyage en Grèce*, X, 19, à la fin; voy. l'édit. de Clavier, t. V, p. 391 : τοῦτο ὠνόμαζον τὸ σύνταγμα τριμαρκισίαν, τῇ ἐπιχωρίῳ φωνῇ· καὶ ἵππων τὸ ὄνομα ἴστω τις Μάρκαν (quelques éditions donnent Μάρχαν) ὄντα ὑπὸ τῶν Κελτῶν. — Encore aujourd'hui un cheval s'appelle en breton *marc'h*.

suite de notre Loi Salique, titre septante-un : *Si quis equo, quem mark dicunt, oculum excusserit*, etc. S'il est ainsi, nous devons au français, qui symbolisait de langage avec l'allemand, le mot de maréchal, qui est chef de la chevalerie, et encore le maréchal, celui qui panse et guérit les chevaux. Puisqu'il m'est advenu, en ce mot de *mark,* de parler des Français, je toucherai quelques paroles que nous tenons d'eux. Ces mots de *ban, bannie, forbannie, bannière,* auxquels je donnerai leur place parlant du mot d'*abandonner* [1], sont tous français. Même nous en avons composé quelques vocables, tantôt du gaulois et français, comme *banlieue*, tantôt du latin et français, comme *hériban*, dont nous avons fait *arrière-ban* [2]. *Man* signifiait homme en la Germanie, dont est encore venu le *Norman*, qui est à dire homme du *Nord;* et dans notre vieille Loi Salique il y a quelques articles où *Mannire* est pris pour ce que nous disons ajourner un homme en justice. *Marche* pour limite et borne est de cette même marque, comme je déduirai en son lieu [3]; *somme* et *sommier,* qui signifie charge, dont aussi à mon jugement est venu *sommelier*, parce qu'ordinairement ceux qui ont la charge de la buvette des princes et grands seigneurs font porter une somme et charge de bouteilles par les champs, pour ne défaillir à leurs maîtres. *Franc* pour libre, *franchise* pour asile, et *affranchissement* pour la manumission latine, viennent du même mot de *français.*

Je mets en ce même rang le mot de *troupe*. Ainsi trouvé-je dans les Lois d'Allemagne le titre 73 être tel : *de eo qui in tropo de jumentis ductricem involaverit*. *Leudes*, dans Grégoire de Tours et Aimoin, est pris pour sujets. Flodoart les nomme *allodes* [4] : *Heribertus et Hugo contra Bossonem, Rodulphi fratrem, proficiscuntur, propter quosdam Rotildis allodes nuper defunctæ, quos a Bossone pervasos repetebat*

[1] Voy. les *Recherches*, VIII, 36, et rapprochez de ce chapitre les savantes observations de M. Ampère, qui, dans son *Histoire de la formation de la langue française*, p. 333, combat l'étymologie attribuée à ce mot par Pasquier et par Ménage.

[2] *Heribannus*, en basse latinité, convocation. On disait aussi *riereban :* mot que l'on voit répété plusieurs fois dans la *Discipline militaire* de G. du Bellay, notamment dans l'*avant-propos*.

[3] Au chap. LIV du liv. VIII des *Recherches*.

[4] Voy. sa *Chronique*, à l'année 92?

Hugo, gener ipsius Rotildis. De ce mot est venu *Alleu*, qui est la reconnaissance censuelle que nous faisons à nos seigneurs, en conséquence de quoi nous disons tenir des terres en *franc-alleu*, quand nous n'en payons nulle redevance; et aussi *les lods*, qui sont les droits et devoirs que nous devons aux seigneurs, quand nous avons acquis un héritage censuel. *Échevins* et *vassaux*, qui viennent de *scrbini et vassi*, dont est faite fréquente mention dans la Loi ancienne des Français; *bourg* pour ville, et de là *bourgeois* pour citoyens, *bourgeoisie*, et *forbourgs* que nous avons adouci du mot de *faubourgs*[1], qui sont toutes les maisons hors l'enceinte de la ville. *Got* en langue germanique et française signifiait Dieu, et de de là nous tirons les mots de *bigot et cagot*, pour dénoter ceux qui avec une trop grande superstition s'adonnent au service de Dieu. Il n'est pas que les pitaux de village, pour couvrir leurs blasphêmes, n'aient autrefois composé des vocables où ce mot de *got* est tourné en *goy* : car quand ils dirent *vertugoy, sangoy, mortgoy*, ils voulurent sous mots couverts dire tout autant que ceux qui disent, vertu dieu, sangdieu, mort dieu; encore en firent-ils un plus impie quand ils dirent *Jarnigoy*, qui est tout autant comme s'ils eussent dit, je renie, etc. Comme les paroles se tournent avec le temps en abus, nous ne pensons point mal faire usant de ces mots corrompus, non entendus : toutefois il y va de l'honneur de Dieu. Au contraire, nous avons tiré en mauvaise part le nom de *bigot*, qui n'était tel sur son premier avénement, parce que Guillaume de Nangy récite que sous le roi Charles le Simple les Normands, désirant être chrétiennés, s'écrièrent devant lui *bigot*, *bigot*, *bigot*, qui valait autant (dit cet auteur) comme s'ils eussent voulu dire, de par Dieu. Ce chapitre ne reçoit point de clôture à ceux qui pourront trouver dans les anciens quelques dictions gauloises ou françaises, dont ils se pourront accommoder, si bon leur semble, en leurs études particulières.

[1] Au moyen du mot de.... Mais le mot en s'adoucissant s'est corrompu, suivant la remarque de Henri Étienne. Sur l'emploi de *for* (hors) dans notre ancienne langue, voy. la *Précellence*, p. 119 et suiv. Cf. M. Génin, *Variations du langage français*, p. 23.

Je veux maintenant parler des mots purs latins. J'ai dit au précédent chapitre de ce livre que nous avions enté sur la langue gauloise la latine, dont nous fîmes un langage métis, que l'on appela roman. Je serai maintenant plus hardi, et dirai qu'il y a plusieurs paroles non corrompues, ains pures latines, dont nous usons comme françaises. Notre vulgaire est un langage raccourci du latin, ès paroles de deux, trois, et quatre syllabes. Mais aux monosyllabes, qui ne pouvaient recevoir raccourcissement, nous en usons tout de la même façon que le romain sans rien immuer [1], *si*, *non*, *tu*, *plus*, *es*, *est*, *et*, *qui*, *os*. J'ajouterai *los* et *sont* : car encore que l'orthographe en soit diverse, si est-ce que la prononciation n'est pas grandement éloignée de *laus* et *sunt* latins. Nos anciens en eurent pareillement d'autres, auxquels ils n'avaient rien changé, *mons*, *frons*, *fons*, *pons*, *dens*, *ars*, *pars* : vrai que par succession de temps nous changeâmes *s* en *t*, et dîmes *mont*, *front*, *font*, *pont*, *dent*, *art*, *part*. Il y en a d'autres de deux et de trois et de quatre syllabes, *quasi*, *item*, *instar*, *cadaver*, *examen*, *animal*, *contumax*, *tribunal*, *recepisse*, et encore *imperatrix* : mot qui a été toujours mis en œuvre par des Essars, en son *Amadis de Gaule*, combien que nous eussions emperière et impératrice. J'ajouterais volontiers *ab intestat* [2] ; mais il reçoit une syncope. Il n'est pas que chaque faculté qui manie la plume n'en ait plusieurs dont elle use, comme purs français, que je ne vous veux ici représenter.

D'une chose principalement m'émerveillé-je en notre langue (et c'est sur quoi je veux clore ce chapitre), dont vient que tout ainsi que les Latins eurent leur verbe substantif *sum*, *es*, *est*, que l'on accommodait selon les occurrences à toutes sortes d'autres verbes, aussi avons-nous le nôtre qui est *avoir*, que nous employons aussi à tous autres verbes français, *il a fait cela*, *il a aimé*, *il a été là*, et ainsi des autres : car je n'ai jamais lu dans un vieux livre que sur le déchet de la langue latine on usât du mot *habere* en cette façon [3]. Et qui m'apprête

[1] Préférablement *immuter* : changer.

[2] Cette locution latine est usitée en jurisprudence. *Héritier ab intestat* (*ab intestato*), c'est hériter d'une personne qui n'a point fait de testament : voy. à ce sujet l'*Interprétation des Institutes de Justinien* par Pasquier, III, 1, 2. 4

[3] On peut voir toutefois plusieurs

davantage à penser, c'est que combien que l'Italien et Espagnol eussent leurs langues originaires autres que la nôtre, si se conforment-elles avec nous, en la rencontre de ce verbe. J'oubliais de vous dire que depuis les guerres que nous eûmes en Italie nous empruntâmes plusieurs mots ; mais je réserve cela au chapitre suivant.

CHAPITRE XLVI [1].

De la diversité de l'ancienne langue française avec celle d'aujourd'hui.

J'ai dit au premier chapitre de ce livre que tout ainsi que selon la diversité des temps on change d'habits, voire de magistrats en une république, aussi se changent les langues par une taisible alluvion. Pierre Crinit, en ses livres *De l'honnête discipline* [2], dit que l'on avait pu autrefois observer dans Rome quatre ou cinq diversités de langues, la vieille des Saliens, qui pour sa longue ancienneté n'était presque entendue, laquelle puis après s'échangea au latin des Douze Tables, qui reçut quelque polissure sous le poëte Ennius et Caton le Censeur, jusques à ce que petit à petit elle atteignit à sa perfection, du temps de Cicéron, César et Salluste, et depuis alla toujours en telle décadence, qu'enfin elle fut ensevelie dedans l'italienne.

Je ne fais point de doute que le semblable ne soit advenu à notre langue française, laquelle, selon la diversité des siècles, a pris diverses habitudes ; mais de les vous pouvoir représenter, il est malaisé, parce qu'anciennement nous n'eûmes point une langue particulièrement courtisane [3], à laquelle les bons esprits voulussent attacher leurs plumes. Et voici pourquoi : encore que nos rois tinssent la supériorité sur tous autres princes, si est-ce que notre royaume était échantillonné en pieces ; et y avait presque autant de cours que de provinces : la cour du comte de Provence, celle du comte de Tholose, celle

exemples du verbe *habere* employé comme auxiliaire dans la langue latine M. Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, 3e leçon.

[1] C'est le chap. III du liv. VIII.

[2] Voy. sur cet ouvrage et son auteur le t. I, p. 7.

[3] Polie, élégante, propre à la cour...

du comte de Flandre, du comte de Champagne, et autres princes et seigneurs, qui tous tenaient leurs rangs et grandeurs à part ores que la plupart d'eux reconnussent nos rois pour leurs souverains.

De là vint que ceux qui avaient quelque assurance de leurs esprits écrivaient au vulgaire de la cour de leurs maîtres : qui en picard, qui champenois, qui provençal, qui tholosan : tout ainsi que ceux qui étaient à la suite de nos rois écrivaient en langage de leur cour. Aujourd'hui il nous en prend tout d'une autre sorte : car tous ces grands duchés et comtés étant unis à notre couronne, nous n'écrivons plus qu'en un langage, qui est celui de la cour du roi, que nous appelons langage français. Et ce qui nous ôte encore davantage la connaissance de cette ancienneté, c'est que s'il y eut un bon livre composé par nos ancêtres, lorsqu'il fut question de le transcrire, les copistes le copiaient, non selon la naïve langue de l'auteur, ains selon la leur. Je le vous représenterai par exemple : entre les meilleurs livres de nos devanciers, je fais état principalement du *Roman de la Rose*. Prenez-en une douzaine écrits à la main, vous y trouverez autant de diversité de vieux mots, comme ils sont puisés de diverses fontaines. J'ajouterai que comme notre langue prenait divers plis, aussi chacun copiant changeait l'ancien langage à celui de son temps. Cela s'observe non-seulement en ce vieux *Roman de la Rose*, mais aussi en l'ordonnance de saint Louis de 1254, sur les baillis, sénéchaux, prévôts, viguiers, et autres choses concernant la police générale de la France : ordonnance que je vois diversifiée en autant de langages, comme il y a eu de diversité de temps. Si vous veux-je dedans cette obscurité mettre en vue un échantillon qui mérite d'être reconnu.

L'un des vieux auteurs français que nous ayons est Geoffroi de Villhardouin, maréchal de Champagne, du temps de Philippe-Auguste, lequel nous rédigea par écrit tout le voyage d'outre-mer de Baudouin, comte de Flandre : chose dont il pouvait fidèlement parler, comme celui qui fut de la partie. Or voilà le commencement de son œuvre dont Blaise Viginelle nous a fait présent :

Sçachiez que mille cent quatre-vingts et dix-huict ans apres l'Incarnation de Nostre-Seigneur-Jésus-Christ, al temps Innocent III, Apostoille de Rome, et Philippe, roy de France, et Richard, roy d'Angleterre, ot un sainct homme en France, qui ot nom Folque de Nuilly : cil Nuilliz si est entre Laigny sor Marne et Paris; et il ere prestre et tenoit le paroiche de la ville. Et cil Folque, dont je vous dy, commença au parler des Diex par Frances et par les autres terres, et nostre sire fit mains miracles par luy. Sçachiez que la renommee de cel saint homme alla tant qu'elle vint à l'Apostoille de Rome, Innocent III; et l'Apostoille envoya un sien cardinal, maistre Perron de Chappes, Croisié, et manda par lui le pardon tel comme vous diray. Tuit cil qui se croiseroient et feroient le service deu un an en l'ost, seroient quittes de tous les pechez qu'ils avoient faits. Porce que cil pardon fu issy gran, si s'en esmeurent mult li cuers des gens, et mult s'en croisierent, porce le pardon ere si grand [1].

Viginelle, qui a retrouvé cette histoire, et opposé à chaque page le vieux langage au nouveau, l'a rendu en cette façon :

« L'an mil cent quatre vingt-dix et huit, après l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au temps du pape Innocent III[e], de Philippe-Auguste, roi de France, second de ce nom, et de Richard, roi d'Angleterre, il y eut un saint homme en France appellé Foulques de Nuilly, prêtre et curé du même lieu, qui est entre Laigny sur Marne et Paris. Cetui-ci se mit à prêcher la parole de Dieu par la France et les terres circonvoisines, et Notre-Seigneur fit tout plein de miracles par lui : tant que la renommée en alla jusques au saint Père, lequel envoya ce preud'homme à ce que sous son nom et autorité il eût à prêcher la croisade [2], et bientôt après il y dépêcha un sien cardinal, maître Pierre de Cappes, croisé, pour y inviter les autres

[1] Pour rétablir la langue primitive de Villehardouin, fort altérée ici, il faut consulter l'édition que M. Paulin Paris a donnée de cet auteur; Jules Renouard, 1838, in-8°.

[2] Lequel envoya, etc. jusqu'à croisade, ce membre de phrase manque dans le texte rapporté plus haut. Le voici tel que le donne dans ses *Chroniques*, t. III, 1828, M. Buchon, dont l'édition se rapproche plus du passage cité dans Pasquier : « et l'apostoille envoya en France et manda al prod'ome que il empreschat des croiz par s'autorité; et après y envoya, etc. »

à son exemple, avec les indulgences et pardons que je vous va dire : Que tous ceux qui se croiseraient pour servir à Dieu u an durant, en l'armée qui se dressait pour conquérir la ter sainte, auraient planière absolution de tous leurs péchés do ils seraient confés et repents ; et pour ce que ces indulgence furent si grandes, s'en émurent fort les cœurs des personne et plusieurs se croisèrent à cette occasion. »

Je ne vous baille point le passage de Villhardouin pour naï français : car étant né Champenois, et nourri en la cour d comte de Champagne, je veux croire qu'il a écrit selon le ra mage de son pays [1]. Toutefois conférez son ancienneté à ce qu est de notre temps, vous direz que ce qu'a fait Viginelle es plus une traduction qu'imitation. Celui de nos auteurs ancien que je vois suivre de plus près Villhardouin est Guillaume de Lorry, qui fut du temps de saint Louis ; et après lui, Jean de Méhun, sous le règne de Philippe le Bel. Voyez les anciennes copies de leur roman, et les parangonnez [2] au langage que Clément Marot leur donna du temps du roi François Ier, vous en direz tout autant : vrai que par une grande prudence il y voulut laisser quelques vieilles traces en la fin de plusieurs vers, pour ne sortir du tout des termes de la vénérable ancienneté.

Notre langue commença grandement à se polir de cette ancienne rudesse, vers le milieu du règne de Philippe de Valois, si les registres de notre chambre des comptes ne sont menteurs, esquels vous voyez une pureté qui commence de s'approcher de notre âge. Vous y trouverez encore uns *enformer*, pour informer, *non contrestant*, pour nonobstant, *Diex*, pour Dieu. Mais, au demeurant, tout le contexte [3] des paroles ne s'éloigne guère des nôtres : comme aussi en tous les romans qui furent depuis faits en prose. Et plus nous allâmes en avant, plus notre langue reçut de polissure : témoin les œuvres de maître Alain Chartier, en son *Quadrilogue*, *Curial*, et *Poésies* (que je

[1] M. Paulin Paris, dans l'*Introduction* de l'édition citée, p. XXXV, se récrie fort contre cette assertion de Pasquier ; il prétend, et selon nous avec raison, que le français dont s'est servi Villehardouin « était le plus élégant de l'époque, » et que c'est à tort qu'on lui impute « le mauvais style de ses manuscrits » Remarquons à cette occasion que du Cange, dans son *Éloge de Villehardouin*, le signale « comme le mieux disant, le plus éloquent et le plus judicieux de son temps. »

[2] Comparez...

[3] Tout le tissu, toute la suite...

je reprendrai ici, pour lui avoir ci-dessus donné chapitre par-ticulier au cinquième livre de ces *Recherches*[1] ; et successive-ment, Philippe de Commines en son *Histoire des rois* Louis XI et Charles VIII ; et après lui, maître Jean le Maire de Belges, du temps du roi Louis XII ; Claude Seissel, tant en son *Apo-logie du roi Louis XII*, et *Discours de la Loi Salique*, qu'ès traductions de Thucydide, Eusèbe, et Appien. Je trouve, sous le règne de François Ier, une plus grande naïveté de langage en Jacques Amyot (ores qu'il ait principalement paru sous Henri II), qui sembla avoir sucé sans affectation tout ce qui était de beau et de doux en notre langue ; tous les autres qui sont depuis survenus se licencièrent ou en paroles, ou en abon-dance de métaphores trop hardies, ou en une négligence de style[2] : quoi que soit, il me semble que je vois en lui cette belle fleur, qui était aux autres,[3] se ternir.

Il n'est pas dit que tout ce que nous avons changé de l'ancien-neté soit plus poli, ores qu'il ait aujourd'hui cours. Nos ancê-tres avaient pris de *verus* et *vera*, *voir* et *voire*, dont il ne nous est resté que les adverbes *voire* et *voirement* : nous en avons fait nous *vrai* et *vraie*, qui sont beaucoup plus rudes et de dif-ficile prononciation que les premiers. Nous disions aux prétérits parfaits de ces verbes *tenir* et *venir*, *tenit* et *venit* : lesquels on échangea depuis en *tiensit* et *viensit* ; finalement nous en avons fait *tint* et *vint*, en ces mutations allant toujours en em-pirant : car il ne faut faire de doute que *tenit* et *venit* ne fus-sent, selon les règles de la grammaire, meilleurs et plus naturels.

J'ai remarqué plusieurs belles paroles anciennes, dont les unes sont du tout perdues par la nonchalance, et les autres changées en pires par l'ignorance des nôtres[4]. Nos ancêtres usèrent de *barat*, *guille*, et *lozange*, pour *tromperie* ; et *bara-ter*, *guiller*, et *lozanger*, pour *tromper* : dictions qui nous

[1] Ce chapitre est, dans les dernières éditions, le 16e du liv. VI.

[2] Montaigne se plaint également, ... que « chez tant d'écrivains fran-çais de ce siècle il ne se voie qu'une pu-érile affectation d'étrangeté, de dé-guisements froids et absurdes, qui au lieu d'élever abattent la matière. »

[3] C'est-à-dire chez ses prédécesseurs.

[4] « En notre commun, disait aussi Montaigne, il se rencontre des phrases excellentes, et des métaphores desquel-les la beauté flétrit de vieillesse et la couleur s'est ternie par maniement trop ordinaire ; mais cela n'ôte rien du goût à ceux qui ont bon nez. » *Essais*, III, 5. Cf. *Les Caractères* de la Bruyère, c. 14, *De quelques usages*, à la fin.

étaient naturelles, au lieu desquelles nous en avons adop des latines, *dol, fraude, circonvention* ; vrai qu'encore le com mun peuple use du mot de *barat*, afin cependant que je re marque ici en passant que comme nos esprits ne sont que tro fertiles et abondants en tromperie, aussi n'y a-il parole que nou ayons diversifiée en tant de sortes que cette-ci, parce qu *guille, lozange, barat, malengin, dol, fraude, tromperie, cir convention, déception, surprise*, et *tricherie* dénotent cett même chose. Le roman de *Pepin* dit *enherber* : nous *empoison ner* ; le même roman, et encore le comte Thibaut de Champa gne, en ses Amours, *maleir*, pour ce que nous disons *maudire* Le vieux valait bien le nouveau, si nous voulons nous arrête à l'analogie de *beneir*, qui est son contraire. Nos prédécesseur dirent *grigneour*, puis *grigneur*, dont encore est faite fré quente mention dans quelques anciennes coutumes : nous di sons plus grande et meilleure part, rendant en deux mots ce qu'ils comprenaient sous un seul. Nous disons aujourd'hui *magistralement* ; Hugues de Bercy *maistrement*, qui est moins latin. Nous usons du mot *adjourner*, quand nous faisons ap peler un homme en justice par la semonce d'un sergent ; le ro man de *Pepin* en a usé pour dire que le jour était venu : qui n'était pas trop malpropre ; nous en avons perdu la naïveté, pour la tourner en chicanerie. Dans le même auteur, *hosteler*, pour loger, qui n'était pas moins bon que le nôtre ; *malotru* est dedans Hugues de Bercy ; *barguigner*, mot aussi familier entre les marchands que *chicaner* entre les praticiens, est dans Huon de Méry en son *Tournoi de l'Antechrist* : ces deux se sont perpétués entre nous jusques à lui.

Le latin a dit *ambo* et *duo*, pour dénoter le nombre de deux : de ces deux mots l'Italien a fait un *ambedue* ; et dans le roman de *la Rose* je trouve pour pareille signification *ambedeux*, mot qui n'est plus à notre usage. *Endementiers* avait eu vo gue jusqu'au temps de Jean le Maire de Belges ; car il en use fort souvent pour ce que nous disons par une périphrase, *en ce pendant*[1] : Joachim du Bellay, dans sa traduction des quart[2]

[1] Même sens que : en ce moment, pendant le temps que...

[2] On disait alors indifféremment, comme le remarque Nicot, *quart* et *quatrième* « comptant ainsi, premier, second, tiers, quart, quint... »

et sixième livres de Virgile, le voulut remettre sus, mais il n'y put jamais parvenir. *Nessun*[1] pour *nul*; *adès*[2] pour *maintenant*: nous les avons résignés à l'italien, aussi bien que *losanger*, qui veut à dire *tromper*, en ces mots *nessuno, adesso, lusingar*. Le *cattivo* italien et le *chétif* français symbolisèrent, comme semblablement *albergar* et *héberger*; je ne sais si l'Italien le tient de nous, ou nous de lui. L'Italien dit *schifar* pour ce que nous dîmes anciennement *eschever* et aujourd'hui *esquiver*. Ce que nos anciens appelèrent *heaume*, on l'appela sous François Ier *armet*; nous le nommons maintenant *habillement de tête*: qui est une vraie sottise de dire par trois paroles ce qu'une seule nous donnait. Ainsi est-il de *tabour*, que les soldats appellent maintenant *caisse*, sans savoir dire pourquoi; ainsi de *l'étendard, banniere* ou *enseigne*, que nous disons aujourd'hui *drapeau*: vrai qu'il est plus aisé d'en rendre raison que de l'autre, cela étant provenu d'une hypocrisie ambitieuse des capitaines, qui, pour paraître avoir été aux lieux où l'on remuait les mains, veulent représenter au public leurs enseignes déchirées, encore que peut-être il n'en soit rien[3].

Dans les livres de *la Discipline militaire* de Guillaume de Langey vous ne trouverez ni *corps de garde*, ni *sentinelle*; mais au lieu du premier, il l'appelle le *guet*, et le second *être aux écoutes*. Ces deux, qui étaient de très-grande et vraie signification, se sont échangés en *corps de garde* et *sentinelle*; et nommément le mot d'*écoute* était plus significatif que celui de *sentinelle*, dont nous usons. De mon temps j'ai vu plusieurs mots mis en usage, qui n'étaient reconnus par nos devanciers; et peut-être le même mot[4] de *devancier*. Le premier qui mit en œuvre *avant-propos* pour *prologue* fut Louis le Caron en ses *Dialogues*, dont on se moquait du commencement; et depuis je vois cette parole reçue sans en douter: non sans cause:

[1] On *nessune*, de *ne unus*; en bas-breton, *necun*: v. sur ce mot, fréquemment employé dans nos vieux auteurs, le *Glossaire* de Roquefort, t. II, p. 233.

[2] On *adez*, *adiès*: Nicot traduit cet adverbe par *mox*, *jam* (Rac. *ad diem*?). Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, et Sainte-Palaye, dans son *Glossaire de l'ancienne langue française*, ont assigné à ce mot des étymologies peu vraisemblables.

[3] *Drapeau*, c'était primitivement un morceau de linge déchiré, un baillon, un chiffon: de l'italien *drapello*.

[4] Cette forme équivalait alors à: le mot lui-même.

car nous avons plusieurs mots de même parure : *avant-garde* *avant jeu*, *avant-bras*, et crois qu'il y avait plus de raison d dire *avant-chambre* que ce que nous disons, *antichambre*. I voulut aussi d'un *jurisconsulte* latin faire en notre langue u *droit-conseillant*; mais il perdit son français. *Piaffer*, que l'o approprie à ceux qui vainement veulent faire les braves, est d notre siècle; comme aussi aller à la *picorée*[1], pour les gen d'armes qui vont manger le bon homme aux champs; faire u *affront*, pour braver un homme; *la populace*, mot qu'avon été contraints d'innover par faute d'autre, pour dénoter u peuple sot. Le premier où j'ai lu *courtiser* est dans la poési d'Olivier de Magny : parole qui nous est pour le jour d'hui *fort* familiere. Je n'avais jamais lu *arborer* une enseigne, pour la planter, sinon aux ordonnances que fit l'amiral de Châtillon, exerçant lors la charge de colonel de l'infanterie : mot dont Vigenelle a usé en l'*Histoire* de Villhardouin. Nous avons depuis trente ou quarante ans emprunté plusieurs mots d'Italie, comme *contraste* pour *contention*, *concert* pour *conférence*, *accort* pour *avisé*, *en conche* pour *en ordre*, *garbe* pour je ne sais quoi de bonne grâce, faire une *supercherie* à un homme, quand on lui fait un mauvais tour à l'impourvu.

En l'escrime nous appelons *estramaçons* des coups de taille, le *pédant*, pour un maître ès arts mal appris, et *façon pédantesque* en conséquence de ce mot; comme aussi nous avons quitté plusieurs mots français qui nous étaient très-naturels, pour enter dessus des bâtards : car de chevalerie nous avons fait *cavalerie*; chevalier, *cavalier*; embûche, *embuscade*; attacher l'escarmouche, *attaquer*; au lieu de bataillon, nous avons dit *escadron*. Et pour nos piétons ou aventuriers anciens, nous ne serions pas guerriers si nous ne disions *infanterie* : mots français que nos soldats voulurent italianiser, lorsque nous possédions le Piémont, pour dire qu'ils y avaient été; et de malheur aussi quittâmes-nous nos vieux mots de fortifications, pour emprunter des nouveaux italiens [2], parce

[1] De pecus : guerre faite aux bestiaux; ... latinité, bellum *pecorartum*; ... qui *maraude*. *Picoreur*, pil-

... it que les mêmes plaintes étaient alors articulées par H. Étienne, dans sa *Précellence du langage français*, à la fin, et surtout dans ses *Deux Dialogues du nouveau langage français italianisé*.

qu'en telles affaires les ingénieurs d'Italie savent mieux débiter leurs denrées que nous autres Français. Il n'est pas que n'ayons mis sous pieds des paroles qui étaient de quelque honneur, pour donner cours à d'autres de moindre valeur. Le mot de *valet* anciennement s'adaptait fort souvent à titre d'honneur près des rois : car non-seulement on disait *valets de chambre* ou *garde-robe*, mais aussi *valets tranchants*, *et d'écurie;* et maintenant le mot de *valet* se donne dans nos familles à ceux qui entre nos serviteurs sont de moindre condition, et quasi par contemnement et mépris : « Vrai est qu'il avait un valet Qu'on appellait *nihil valet*, » dit Marot en se moquant. La *chambrière* était destinée pour servir sa maîtresse en la chambre; maintenant les damoiselles prendraient à honte d'appeler celles qui les suivent *chambrières*, ains les appellent *servantes :* mot beaucoup plus vil que l'autre, que l'on approprie à celles qui servent à la cuisine. Le nom de grand bouteiller était un office de la couronne, comme celui de connétable : aujourd'hui non-seulement la mémoire en est oubliée en la cour du roi, mais il n'y a rien de si bas que la charge de bouteiller; et pour cette cause ceux qui sont aujourd'hui en telles charges sont appelés *sommeliers*. Une vieille dotation faite à l'hôpital de Mâcon, en mai 1323 [1], par Barthélemi de Chevrière, échanson du roi, l'appelle en latin *Bartholomæus Caprarii*, *Scancio domini nostri Regis* : qualité qui succéda à celle du grand bouteiller. Nous avons accru notre langue de plusieurs nouvelles dictions tirées de nous-mêmes; comme pour exemple, de *chemin*, nos prédécesseurs firent *acheminer*, de *compagnon acccompagner*, de *raison arraisonner :* comme, au contraire, une négative en ajoutant *de;* car ils dirent de *saison désaisonner* [2]. Mais de notre temps nous y portâmes plus de liberté, parce que d'*effet*,

[1] Un exemplaire de l'édition des *Recherches*, de 1733, que j'ai sous les yeux, porte à la marge cette observation manuscrite sur ce passage : « C'est une quittance de lauds (droits établis sur les marchandises) de 1320, du mois de juillet ; » je transcris le correctif, sans m'en porter garant.

[2] Ce verbe, qui signifiait sans doute incommoder, déranger, troubler, paraît avoir été rare ; car on ne le trouve ni dans le *Trésor* de Nicot, ni dans le *Glossaire* de Roquefort. On disait, d'apres le même procédé de composition, *désaise* et *désaisé*, qui est mal à l'aise ; *désaimer*, cesser d'aimer ; *désestimer*, cesser d'estimer, etc. Ce dernier mot est employé par Montaigne, *Essais*, III, 5 : « Un galant homme en est plaint, non pas *désestimé*. »

CHAPITRE XLVII [1].

De ce que nous appelons nos créanciers *Anglais* [2].

Guillaume Cretin, remerciant le roi François, Ier de ce nom, de quelque argent qu'il lui avait ordonné, par le moyen duquel il avait acquitté toutes ses dettes, entre autres choses dit ainsi :

Marchands taquins [3], usuriers incrédules,
Pour reconnaître ou nier mes cédules [4]
Me firent hier ajourner et citer ;
Et aujourd'hui je fais solliciter
Tous mes *Anglais*, pour mes dettes parfaire
Et le paîment entier leur satisfaire.

Clément Marot, dans l'un de ses rondeaux, qu'il adresse à un sien fâcheux créancier :

Un bien petit de près me venez prendre
Pour vous payer ; et si devez entendre
Que ne vis onc *Anglais* de votre taille ;
Car à tous coups vous criez : baille, baille ;
Et n'ai de quoi contre vous me défendre
Un bien petit.

Vous voyez par ces vers que l'un et l'autre appelle ses créanciers *Anglais* [5] ; et à vrai dire, ce même mot, en cette signification, tombe en la bouche ordinaire du peuple, sans savoir dont procède cela. Toutefois il est aisé d'en rendre compte qui considérera les traités qui ont été faits entre nous et eux. On les appelait autrefois anciens ennemis de la France, et certainement non sans cause : car depuis que Louis le Jeune eût été si jeune et mal conseillé de répudier Léonor, fille unique et héritière du duc d'Aquitaine, et qu'elle se fût mariée avec Richard, roi d'Angleterre, il serait impossible de dire com-

[1] C'est le chap. XXVII du liv. VIII.

[2] Cf. dans les *Recherches*, VIII, 7.

[3] *Taquin*, avare ; de là fâcheux, tourmentant : « Les courtisans estimaient Louis XII un *taquin*, pour être plus retenu en ses dons. » *Lett.* de Pasquier, XII, 6.

[4] Billets : le terme a vieilli.

[5] Remarquons avec M. Ampère, p. 201 de son *Histoire de la formation de la langue française*, « que ce mot est rentré dans notre langue à l'époque de la lutte de la France et de l'Angleterre. »

tome la langue de leur temps par-dessus les autres; on a recours à leurs conceptions originaires qu'il faut puiser d'eux. Le vulgaire de Rome fut en sa perfection sous Cicéron, César, Salluste et Virgile; le toscan sous Pétrarque et Boccace; et combien que le temps apportât changement à ces deux langues, toutefois leur perfection a été toujours rapportée au temps de ces grands maîtres.

De faire un pronostic de la nôtre il me serait très-malaisé, y voyant même quelques changements, qui se peuvent mieux penser qu'exprimer, en ceux qui se sont donné diversement les premiers lieux. Clément Marot fut le premier de sa volée sous le grand roi François. Lisez Ronsard, qui vint sous Henri II, il le passe d'un long entrejet. Jetez l'œil dessus du Bartas, qui se fit voir sous Henri III, encore y a-il dedans ses *Deux Semaines* je ne sais quelle sorte de vers et conceptions plus enflés que dans Ronsard : vrai qu'entre le peu du premier et le trop du dernier il me semble que Ronsard tient le lieu de la médiocrité [1]. Je dirai donc que s'il y a rien qui perpetue la langue vulgaire qui est aujourd'hui entre nous, ce seront les braves poëtes qui ont eu vogue de notre temps : car pour bien dire, je ne pense point que Rome ait jamais produit un plus grand poëte que Ronsard, lequel fut suivi de quelques autres fort à propos. Notre parler de l'un à l'autre prendra diverses habitudes; mais ceux qui voudront écrire seront bien aises de se proposer un si grand personnage pour miroir. Les auteurs qui se sont disposés de traiter discours de poids et étoffe pourront servir à même effet; et moi-même, faisant en ma jeunesse mon *Monophile*, puis mes dix livres des *Lettres françaises*, et ces présentes *Recherches*, les ai exposés en lumière sous cette même espérance.

[1] Le terme moyen : lui-même recommande aux poëtes ce juste point, qu'il n'a certes pas su toujours atteindre :

> Ni trop haut ni trop bas; c'est le souverain style :
> Tel fut celui d'Homère et celui de Virgile.

CHAPITRE XLVII [1].

De ce que nous appelons nos créanciers *Anglais* [2].

Guillaume Cretin, remerciant le roi François, Ier de ce nom, de quelque argent qu'il lui avait ordonné, par le moyen duquel il avait acquitté toutes ses dettes, entre autres choses dit ainsi :

> Marchands taquins [3], usuriers incrédules,
> Pour reconnaître ou nier mes cédules [4]
> Me firent hier ajourner et citer ;
> Et aujourd'hui je fais solliciter
> Tous mes *Anglais*, pour mes dettes parfaire
> Et le paiment entier leur satisfaire.

Clément Marot, dans l'un de ses rondeaux, qu'il adresse à un sien fâcheux créancier :

> Un bien petit de près me venez prendre
> Pour vous payer ; et si devez entendre
> Que ne vis onc *Anglais* de votre taille ;
> Car à tous coups vous criez : baille, baille ;
> Et n'ai de quoi contre vous me défendre
> Un bien petit.

Vous voyez par ces vers que l'un et l'autre appelle ses créanciers *Anglais* [5] ; et à vrai dire, ce même mot, en cette signification, tombe en la bouche ordinaire du peuple, sans savoir dont procède cela. Toutefois il est aisé d'en rendre compte qui considérera les traités qui ont été faits entre nous et eux. On les appelait autrefois anciens ennemis de la France, et certainement non sans cause : car depuis que Louis le Jeune eût été si jeune et mal conseillé de répudier Léonor, fille unique et héritière du duc d'Aquitaine, et qu'elle se fût mariée avec Richard, roi d'Angleterre, il serait impossible de dire com-

[1] C'est le chap. XXVII du liv. VIII.

[2] Cf. dans les *Recherches*, VIII, 7.

[3] *Taquin*, avare ; de là fâcheux, tourmentant : « Les courtisans estimaient Louis XII un *taquin*, pour être plus retenu en ses dons. » *Lett.* de Pasquier, XII, 6.

[4] Billets : le terme a vieilli.

[5] Remarquons avec M. Ampère, p. 201 de son *Histoire de la formation de la langue française*, « que ce mot est rentré dans notre langue à l'époque de la lutte de la France et de l'Angleterre. »

ien se trouvèrent grands les Anglais au milieu de nous, parce que, de leur chef et ancien estoc, la Normandie leur appartenait, et cette princesse avait annexé de nouvel à leur État toute la Guyenne, Poitou, Anjou, Touraine et le Maine; qui n'était pas un petit martel en la tête de nos rois, dont Philippe-Auguste premièrement nous garantit. L'alliance qui depuis fut faite avec eux par le mariage d'Isabelle, fille de Philippe le Bel, avec Édouard, introduisit une pépinière de guerres contre Philippe de Valois et ses successeurs; et finalement la conquête que fit sur nous Henri cinquième et le mariage de lui avec Catherine, fille de Charles sixième, apporta presque la ruine finale de l'État.

Or comme ces entresuites de guerre désirassent de fois à autres quelques relâches, aussi furent faits divers traités, tantôt de paix, tantôt de surséances d'armes à longues années, esquelles nous n'épargnions les belles promesses, soit d'argent, soit de restitution de pays : témoin le traité de Brétigny, pour racheter notre roi Jean de prison. Toutefois, les Anglais se sont fait accroire que nous ne nous acquittâmes pas, ainsi que nos capitulations le portaient. Si ceci est véritable ou non, je m'en rapporte à la vérité de l'histoire : tant y a que Froissard, qui ne favorise pas grandement les Français [1], est de cette opinion; et de là est venu, à mon jugement, que nous appelons *Anglais* ceux qui pensaient que nous leur dussions [2].

Et à ce propos me semble digne de récit une histoire qui s'est passée de notre temps. Vous savez les pourparlers qui furent pour le mariage de la reine Élisabeth d'Angleterre avec François, duc d'Alençon, frère du feu roi Henri troisième, qui ne se faisaient, à vrai dire, que par mines et beaux semblans : car il y avait trop grande disproportion d'âges et peu d'espérance d'enfants. Mais ayant l'un à conquêter la Flandre, l'autre à conserver les terres qu'elle avait conquises sur le roi Philippe d'Espagne, ils étaient contents que l'on estimât ce mariage

[1] En son histoire, dit ailleurs Pasquier, il est ennemi profes des Français. *Lettres*, VI, 1.

[2] On peut expliquer ce mot d'une manière plus simple : Notre ennemi, c'est notre maître, suivant le fabuliste; on peut dire tout aussi justement : c'est notre créancier.

devoir être fait entre eux. Or comme ce jeune prince s'échappait souvent à soi-même, aussi voulut-il faire cette belle saillie, qui fut d'aller trouver la reine d'Angleterre, accompagné seulement de cinq ou six de ses plus confidents serviteurs. Et comme il fut arrivé, après l'avoir saluée, cette dame, qui parle assez bien français, lui dit qu'il était venu fort à propos pour payer les dettes qui lui étaient dues par nous, délibérant de le tenir cependant en ôtage. Ce prince, du commencement étonné, ne sachant si à bon escient ou petit semblant cette parole était proférée, fut aucunement à se repentir de ce voyage si hardi ; mais la reine ayant accompagné cette parole d'un doux souris, le duc lui répondit qn'il était venu non-seulement pour ôtage, mais pour tenir prison clause, comme celui qui était vraiment son prisonnier. Et ainsi, étant le mieux que bienvenu, fut par plusieurs jours festoyé avec toutes les allégresses que l'on pourrait souhaiter.

CHAPITRE XLVIII[1].

Nul n'est prophète en son pays.

Jamais proverbe ne fut plus véritable que cetui : car il nous a été donné de la main de celui qui, en l'un de ses principaux titres, se glorifiait d'être la même vérité [2], comme aussi le devons-nous pour tel reconnaître, chacun étant sans lui plongé dans l'abîme des ténèbres. Et néanmoins encore reçoit ce proverbe quelque explication, parce que de le prendre crûment, et d'estimer que nul ne soit prophète en son pays, nous avons vu le contraire par plusieurs exemples, même par saint Jean-Baptiste, son précurseur, qui, non-seulement fut mis au rang des prophètes, ains estimé prince de tous autres prophètes : aussi en voyons-nous d'autres, dans la Bible, avoir prédit une infinité de choses sur l'avénement futur de Notre-Seigneur, lesquels avaient pris leur naissance au lieu même où

[1] C'est le chap. XXVIII du liv. VIII.

[2] L'édition de 1723 porte *la vérité même*, mais c'est à tort : c'est substituer la façon de parler du dix-huitième siècle à celle du seizième.

les exerçaient leurs prophéties. Donc la vérité est que sous cet adage Notre-Seigneur Jésus-Christ nous voulut enseigner que naturellement le peuple méprise celui qu'il a vu en son pays venir d'un bas lieu en un grand rang, et fait plus d'état de l'autre, dont il ne sait les commencements et progrès, comme même cela se justifie par deux exemples, l'un tiré du Vieux Testament, l'autre du Nouveau.

Quand Dieu eut appelé Saül, fils de Cis, conducteur d'ânes, à la couronne des enfants d'Israel, il lui départit par même moyen l'esprit et don de prophétie. Et comme le peuple le voyait au milieu des autres prophètes prophétiser, il commença de s'en moquer, disant : N'est-ce pas ici le fils de Cis ? Comme s'il eût voulu dire : Se peut-il faire que cetui qui était extrait d'un si bas lieu, et auquel nous avons vu conduire les ânes, peut avoir atteint à ce haut point de prophétie ? Le semblable advint à Notre-Seigneur, lorsque faisant des miracles paradoxes [1] devant tous, plusieurs ne se pouvaient induire à y croire. Comment ! disaient-ils, n'est-ce pas ici le fils de ce Joseph, charpentier, que nous avons vu entre nous, qui se mêle maintenant de faire des miracles? Car ils avaient opinion que Jesus-Christ était vrai enfant de Joseph. Toutefois, en telles affaires, la longue habitude et continue [2] de nos actions fait puis après oublier au peuple la mémoire de ce que nous fûmes en notre jeunesse. Ceux qui se veulent rendre plus admirables en leurs dévotions doivent épouser une solitude, et ne communiquer pas d'ordinaire avec le peuple. Les fréquentations et privautés que nous avons des uns aux autres diminuent je ne sais quoi de l'opinion que l'on avait conçue de nous : soit que cela procède ou de nos imperfections, ou imperfections des autres, qui nous mesurent à leur aune : je veux dire qu'étant toutes choses selon le sens humain accomplies en nous, ils y trouvent à redire par une envie ou défaut qui est en eux. Cela est cause que notre sage Philippe de Commines, en son *Histoire du roi Louis XI*, défend sur toutes choses les entrevues des princes, comme n'apportant autre fruit, le plus souvent, qu'un rabais de la réputation qu'ils avaient les uns des autres.

[1] Extraordinaires.

[2] Suite, continuité.

CHAPITRE XLIX [1].

Du mot *Huguenot* [2].

Le plus grand malheur qui puisse advenir en une répul
que, c'est lorsque, soit par fortune, soit par discours [3], l'
voit un peuple se bigarrer en mots de partialités. Les Itali
en sauraient bien que dire, quand ils se ramentoivent [4]
grandes ruines et pertes que leur apporta la division des Gu
fes et des Gibelins; et les Anglais, par les guerres civil
qu'ils eurent pour le soutènement de la Rose rouge et de
Blanche : comme en cas semblable les nôtres, pour les inte
tines dissensions qui eurent vogue sous les noms des Arm
gnacs et Bourguignons. Je n'ai point dit sans cause : soit p
fortune, soit par discours; car il n'y a celui tant soit pe
nourri aux histoires qui ne sache pour quelle raison les A
magnacs et Bourguignons furent ainsi dits [5]. Mais au regar
des Guelfes et Gibelins, encore que nous soyons assurés qu
ces deux paroles eussent pris leur commencement de la que
relle du pape avec l'empereur Fédéric, si est-ce que quan
vous aurez bien recherché tous les auteurs qui en ont écrit
malaisément que puissiez savoir qui donna la première en
trée à ces deux mots [6]: tellement qu'il semble que la malédic
tion du temps, qui était en règne, les eût casuellement inven
tés pour apporter l'entière ruine de tout le pays d'Italie. Le
semblable s'est presque pratiqué de notre temps en cette
France, quand les courtisans, se cuidant [7] moquer, voulurent
appeler *Huguenots* ceux qui adhéraient à l'opinion de Calvin,
introduisant deux sectes d'hommes entre nous, l'un Papiste [8]
et l'autre Huguenot; et que tout homme d'entendement pou-

[1] C'est le chap. LV du liv. VIII.

[2] Rapprochez de ce chapitre les *Lettres* de Pasquier, IV, 2-5.

[3] Raison...

[4] Rappellent...

[5] V. *les Recherches*, III, 29, et VI, 3.

[6] Cf. Id., VIII, 56. Pour le sens et l'origine assignés à ces deux mots, on peut voir M. Ozanam, *Dante et la philosophie catholique au treizième siècle*, in-8°, 1839, p. 272 et suiv.

[7] Croyant se, songeant à se...

[8] Pour que cette construction paraisse régulière, il faut supposer que Pasquier a sous-entendu *homme*, un *homme papiste*, etc. : car dès cette époque *secte* était, comme aujourd'hui, du féminin.

ait pronostiquer, lorsqu'ils [1] furent premièrement mis en usage, ne pouvoir rien apporter qu'une entière désolation de tout ce royaume, laquelle nous avons depuis éprouvée. Or nous est le mot de Huguenot très-familier, et plus qu'il n'en était besoin; et toutefois peu de personnes se sont avisées dont il a pris son origine, et en parle mêmement un chacun diversement : car ceux qui ont favorisé ce parti-là, d'autant qu'ils avaient juré inimitié capitale contre la maison de Guise, ont voulu soutenir qu'ils étaient appelés *Huguenots* parce qu'ils avaient pris la protection et défense du roi et de la maison de Valois, qui était extraite de la ligne de Hugues Capet, contre les seigneurs de Guise. Les autres se voulaient persuader que la faction d'Amboise ayant été découverte, fut pris un jeune gentilhomme allemand, lequel étant représenté devant le cardinal de Lorraine, qui assistait lors le roi, interrogé sur le fait de cette conspiration, commença en tels termes latins : *Huc nos, serenissime princeps, advenimus*, etc.; et que quelques folâtres, de ces premières paroles, voulurent appeler *Huguenots* tous ceux qui furent de cette entreprise; qui est une chose ridicule. Les autres, qui estiment avoir fouillé plus avant dedans l'ancienneté, les renvoient à Jean Hus (qui fut défait [2] au concile de Constance), premier fondateur, comme ils disent, de cette hérésie. Et les derniers, qui ont voyagé ès pays étranges, estiment que c'est un mot emprunté de Suisse, quasi comme *Hens quenaux* [3], qui signifie en ce pays-là *gens séditieux*. Bref chacun en devise à son appétit; et néanmoins, pour dire ce que j'en pense sans aucune flatterie, moquerie ou maltalent [4], je crois qu'il n'y a celui de nous qui ne reconnaisse franchement que la première fois que ce mot commença d'être connu par toute la France, ce fut après la faction d'Amboise de l'an 1559 [5]. Et parce que sur ce mot fut entée la division générale de notre

[1] *Ces noms...*

[2] Mis à mort : il fut condamné à être brûlé, en 1415.

[3] Des mots allemands *herr*, sieur, et *quer*, de travers; mais il est plus probable que *huguenot* vient du bas allemand *eidgnoten*, pour *eidgenossen*, confédéré : voy. M. Ampère, *Histoire de la formation de la langue française*, p. 206.

[4] Colère, ressentiment, prévention haineuse ..

[5] De mars 1560 : v. au sujet de cette date, le t. 1, p. 178, n. 2.

royaume, je vous en dirai franchement ce que j'en pense : car ce histoire mérite d'être cornée aux oreilles d'une longue postér

François deuxième, prince encore jeune, avait, dès le viv du roi Henri, son père, épousé Marie Stuart, reine d'Écos nièce de messieurs de Guise : lesquels, soudain après la m du roi Henri, par le moyen de cette alliance, empiéterent maniement de toutes les affaires du royaume. Ce nouveau m nage ne plut à plusieurs, les aucuns courroucés que l'on av éloigné de ce jeune roi non-seulement les anciens favoris d roi son père, mais aussi les princes du sang, que le peuple France aime, respecte et chérit naturellement; et les autre par une crainte couverte de leurs personnes, telle que je vo déduirai présentement.

Dès le règne du roi Henri la religion avait commencé d poindre, qui par ses sectateurs fut appelée *Réformée*, comm celle qu'ils disaient avoir réformé les abus de notre Église : par les autres, plus retenus en l'ancienneté, *Opinion nouvelle* Le premier qui nous apporta ce divorce fut Martin Luther dans Allemagne; et comme nos esprits, s'étant formé un nouvelle image de liberté, ne se peuvent arrêter en un certai période, aussi de son même temps survint Jean Calvin. Celui natif de la ville de Noyon, fit ses premières études dans Paris, puis Orléans; et de là prit son vol dans Genève, où il bâtit une nouvelle religion : car combien que Luther et lui fussent compagnons d'armes, en ce qu'ils combattaient d'un commun vœu l'autorité du siége de Rome, si ne symbolisaient-ils en tous articles de foi, Calvin ayant apporté ores des ampliations, ores des retranchements à la doctrine de Luther; et pour cette cause établirent deux diverses Églises, l'une à Augsbourg, où le Luthéranisme fut exercé, l'autre à Genève, où le Calvinisme. Et tout ainsi que Luther attira à sa cordelle une bonne partie d'Allemagne, dont il était extrait, aussi Calvin s'étudia de faire le semblable en notre France, lieu de sa nativité. Il survécut longtemps Luther; chose qui lui donna le loisir d'épandre sa nouvelle doctrine au milieu de nous et en plusieurs autres contrées : car aussi était-il homme bien écrivant, tant en latin que français, et auquel notre langue française est grandement

recevable, pour l'avoir enrichie d'une infinite de beaux traits. Et à la mienne volonté que c'eût été en meilleur sujet! Au demeurant, homme merveilleusement versé et nourri aux livres de la sainte Écriture, et tel que s'il eût tourné son esprit à la bonne voie il pouvait être mis au parangon des plus grands docteurs de l'Église. D'ailleurs, au milieu de ses livres et de son étude, il était d'une nature remuante le possible, pour l'avancement de sa secte. Nous vîmes quelquefois nos prisons regorger des pauvres gens abusés, lesquels sans entrecesse il exhortait, consolait, confirmait par lettres; et ne manquait de messagers auxquels les portes étaient ouvertes, nonobstant quelques diligences que les geôliers apportassent au contraire.

Voilà les procédures qu'il tint du commencement, par lesquelles il gagna pied à pied une partie de notre France : tellement qu'après longue traite de temps, voyant les cœurs de plusieurs personnes disposés à sa suite, il voulut franchir le pas, et nous envoyer des ministres, qui furent par nous appelés *Prédicants*, pour exercer sa religion en cachette, voire dans notre ville de Paris, où les feux étaient allumés contre eux. Le premier qu'il y employa fut Jean Macart, que j'avais autrefois vu disciple de Ramus au collége de Presle, jeune homme qui avait fort bien étudié, et depuis s'étant retiré à Genève en l'an 1548, se trouva si agréable à Calvin, qu'il lui fit épouser sa nièce, et quelques années après fut envoyé par lui en cette France pour prêcher; lequel se vint placer dans Paris, où, portant l'épée et la cape [1], se faisait appeler Rançon, prêchant ses confrères de nuit en certaines maisons de la ville; et de là ne douta d'aller faire le semblable au camp d'Amiens : vrai que soudain que traitâmes la paix avec l'Espagnol à Cercamp [2], il reprit le chemin de Genève, comblé d'or et d'argent comme on disait.

[1] Habit militaire, *sagum militare*, suivant Nicot. C'était, suivant Roquefort, un gros manteau : de *capella*, parce que l'étoffe était de poil de chèvre. Mais il est probable que nous avons pris ce mot, ou aux Italiens, qui disent *cappa*, ou aux Espagnols, *capa*.

[2] A Orcamp, portent les éditions antérieures, ce qui est évidemment fautif. On ne trouve aucun lieu de ce nom, où la paix ait été conclue entre la France et l'Espagne. Mais ce fut dans l'abbaye de *Cercamp*, près d'Amiens, que se réunirent, vers la fin de l'année 1558, les représentants de ces deux puissances, pour signer une trêve qui amena peu après la paix de Cateau-Cambresis : voy. *Le Corps diplomatique* de Dumont, in-fol., 1726, t. V, p. 27.

Or le roi Henri, indigné de tous ces nouveaux remuemen de consciences, auxquels il ne pouvait bonnement donner o dre pendant les guerres, délibéra de faire la paix à quelque pr que ce fût, pour puis guerroyer à ses bons points tout ce no veau peuple, comme il fit : car soudain après qu'elle fut co clue il vint au parlement de Paris en l'an 1559, sous le pr texte d'une mercuriale ; auquel lieu, ayant proposé combie il lui déplaisait de voir l'hérésie de Calvin provigner [1] en cett France, il les somma tous, tant en général que particulier de lui donner les moyens pour l'exterminer. Là fut diverse ment discouru par uns et autres : tellement qu'ayant recueill de leurs discours le fond de leurs consciences, il se saisit d plusieurs conseillers de la cour, et entre autres de maître Ann de Bourg, qui depuis porta la folle enchère pour tous. Telle manières de gens avaient été appelés dès notre jeunesse *Luthé riens*, à cause de Martin Luther ; depuis, *Calvinistes*, et d'un mot général *Sacramentaires* : vrai que le nombre croissant à vue d'œil, le peuple, n'étant plus si effarouché encontre eux comme auparavant, et néanmoins non réconcilié, commença de leur donner certains noms par forme de sobriquets. Je les ai vu vers ce temps-là appeler par quelques-uns *Christodins*, parce que, ne parlant que de Christ, ils se publiaient chanter particulièrement hymnes et psaumes à Dieu ; au pays de Poitou *Fribours*, où l'on avait forgé des doubles [2] faux qui furent décriés ; et par hasard ayant été appelés *Fribours*, aussi appela-t-on les calvinistes *Fribours*, comme étant entre nous, par métaphore, une monnaie de mauvais aloi. Tout de cette même façon furent-ils nommés *Huguenots* au pays de Touraine ; et voici pourquoi : dedans la ville de Tours était dès piéça cette vaine opinion qu'il y avait un rabat [3] qui toutes les nuits rôdait par les rues, qu'ils appelaient le roi *Hugon* ; du nom duquel une porte de la ville fut premièrement appelée *Fougon*, comme le feu *Hugon*, et depuis par corruption de langage *la porte Fourgon*. Parquoi le peuple, entendant qu'il y avait quelques-uns qui faisaient des assemblées de nuit à leur mode, les appela *Huguenots*, comme disciples de *Hu-*

[1] Se propager...

[2] Petites monnaies de cuivre qui valaient deux deniers.

[3] Esprit follet, lutin...

gon, qui ne se faisait ouïr que de nuit : chose dont je me crois; car je vous puis dire que huit ou neuf ans auparavant l'entreprise d'Amboise je les avais ainsi ouï appeler par quelques miens amis Tourangeaux.

Or, pour renfiler mon propos, le roi Henri étant décédé quelques mois après la mercuriale, François, son fils, totalement possédé par François, duc de Guise, et Charles, cardinal de Lorraine, son frère, furent faits plusieurs édits encontre les calvinistes; et mêmement, en reprenant les arrhements du roi Henri, le procès extraordinaire fut fait à maître Anne de Bourg, et par arrêt condamné d'être pendu et étranglé, puis son corps brûlé et mis en cendres devant l'hôtel de ville de Paris, et estimait-on que les affaires iraient encore de mal en pis contre ce peuple. Au moyen de quoi, quelques esprits plus hardis commencèrent de mêler l'État avec la religion, disant que ce n'était la raison de voir des princes étrangers manier toutes les affaires de France, au préjudice des princes du sang; les autres, passant plus outre, mirent en avant qu'il leur était permis de prendre les armes pour le soutènement de leur religion, non vraiment contre le roi légitime et le naturel, mais contre ceux qui, abusant de son autorité, faisaient passer sous le nom de lui toutes choses par où ils voulaient : car en somme c'était le principal prétexte sur lequel ils fondaient leur querelle. Ils s'assemblèrent pour cet effet au village de Vaugirard, près de Paris; et voulait-on depuis faire croire à Louis, prince de Condé, qu'il y avait présidé [1]. En ce lieu ces deux propositions furent approuvées. Le seigneur de la Renaudie et quelques autres entremetteurs coururent toute la France, négociant de sorte qu'ils soulevèrent une infinité de gens, qui avaient leur rendez-vous en la ville d'Amboise, où lors le roi séjournait. Y arrivant les uns en foule, les autres à la file, Dieu voulut qu'un avocat de Paris, nommé des Avenelles, qui était de la partie, découvrît au cardinal de Lorraine cette entreprise, lorsqu'elle était sur le point d'être exécutée. Les seigneurs de Guise commencèrent de mettre toutes sortes de gens aux ave-

[1] Cf. Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines français*, III, 21; et l'*Art de vérifier les dates*, in-fol., t. I, p. 647.

nues pour y obvier. La Renaudie fut tué dedans la forêt d'Amboise, et depuis son corps mis en quatre quartiers. On reçut avis que plusieurs gentilshommes étaient arrivés dedans Tours. Le roi commande au duc de Nemours d'y aller pour s'en informer, et se saisir de ceux qu'il rencontrerait ; ce qu'il fit : car il lui amena les sieurs de Ranné[1], Noisé, Mazères, Castelnau. Dès lors toute la troupe s'écarte, les uns se sauvant par la fuite, les autres pris, qui noyés à tas, qui pendus aux créneaux du château : ces quatre gentilshommes décapités au carroi[2] d'Amboise[3].

Ainsi s'évanouit cette entreprise comme un estourbillon[4] : si vous en parlez à un Huguenot, il vous dira que c'était pour garantir ce jeune roi de la captivité des princes lorrains ; parlez-en aux autres, ils diront que tous ces mutins le voulaient réduire sous leur captivité et puissance[5]. Je n'entre point ici en connaissance de cause : bien vous dirai-je que ce fut la première source de nos malheurs. Or, parce que la ville de Tours fut celle où les principaux chefs avaient été pris, et que tous les courtisans se persuadaient que la nouvelle religion les avait induits à cette entreprise, ils les appelèrent *Huguenots*, ainsi que les autres : mot qui en peu de temps s'épandit par toute la France, se formant au milieu de nous deux partis contraires, le *Huguenot* et le *Papiste*, que nous appelâmes depuis *Catholique*, desquels, comme d'une pépinière, furent produits plusieurs rejetons de partialités, tantôt de *Catholiques associés*, tantôt de *Catholiques mal contents*. Il n'est pas qu'en nos derniers troubles le parti *Catholique* ne fût encore subdivisé en *Politique*, que l'on estimait de pire condition que le *Huguenot*, parce qu'il plaidait pour la paix ; et le *Ligueur*, qui se trouva encore diversifié en trois ou quatre sortes, l'un étant *Ligueur zélé*, qui voulait à feu et à sang ruiner tant le *Politique* que le *Huguenot*, l'autre *Ligueur espagnol*, lequel, par la clôture de guerre, désirait transmettre la couronne de France

[1] Ou *Raunay*.

[2] Sur la place...

[3] Cf. Pasquier, *Lettres*, XXI, 1 ; *Mémoires* de Castelnau, I, 8 et 9 ; de Thou, *Hist.*, l. XXIV.

[4] De *estour*, conflit, combat ; on disait : *l'estour des vents*, *un estourbillon de vent*. *Tourbillon* était également usité : v. Nicot.

[5] V. les *Mém.* de Condé : Journal de Brûlart, t. I, p. 8 ; et Mich. Suriano, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 525.

au roi d'Espagne ou à l'infante, sa fille, et le dernier qui clos et couvert demandait l'extirpation de la nouvelle religion, mais non la ruine ou mutation de l'État. Voilà comme Dieu trouble nos esprits quand il veut troubler un royaume.

CHAPITRE L[1].

Patelin, Pateliner, Patelinage; et de quelques adages et mots que nos ancêtres tirèrent de la farce de Patelin [2].

Ne vous souvient-il point de la réponse que fit Virgile à ceux qui lui impropéraient [3] l'étude qu'il employait en la lecture d'Ennius, quand il leur dit que en ce faisant il avait appris de tirer l'or d'un fumier? Le semblable m'est advenu naguère aux champs, où, étant destitué de la compagnie, je trouvai sans y penser la farce de maître Pierre Patelin, que je lus et relus avec un tel contentement, que j'oppose maintenant cet échantillon à toutes les comédies grecques, latines et italiennes.

L'auteur introduit Patelin, avocat, maître passé en tromperie, une Guillemette, sa femme, qui le seconde en ce métier, un Guillaume, drapier, vrai badaud (je dirais volontiers de Paris, mais je ferais tort à moi-même), un Aignelet, berger, lequel discourant son fait en lourdois [4], et prenant langue de Patelin, se fait aussi grand maître que lui [5]. Patelin, se voulant habiller de neuf aux dépens du drapier, complotte avec sa femme de ce qu'il avait à faire. De ce pas il va à la foire, et, feignant de reconnaître bonnement la boutique du bon Guillaume, après s'en être assuré, il s'abouche avec lui, raconte l'amitié qu'il avait portée à feu son père, les bons avis qui étaient

[1] C'est le chap. LIX du liv. VIII.

[2] Pierre le Caron, l'un de nos premiers imprimeurs, en a donné une édition en 1474 : c'est ce qu'atteste M. de la Caille, dans son *Histoire de la librairie et de l'imprimerie de Paris.* [illegible] fait plus d'une fois allusion à *Patelin*. Il en est question dans [illegible] *Epît.* XIV ; et déjà Villon, dans ses *Repues franches*, avait rappelé [illegible] Patelin... [illegible] a été publiée en 1723, Paris, Coustelier, in-8°; et l'*Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait, 1745, t. III, p. 157 et suiv.

[3] Reprochaient...

[4] Grossièrement, comme un sot, comme un lourdaud...

[5] Le début de ce chapitre est cité par M. Villemain, *Histoire de la Littérature au moyen âge*, t. II, p. 271 et suiv., deuxième édit. On trouve ensuite l'analyse et plusieurs citations de la pièce.

en lui, ayant dès son vivant prédit tous les malheurs dep
advenus par la France, et tout d'une suite lui représente
posture [1], ses mœurs, sa manière de vivre, enfin que Gu
laume lui ressemblait en tout, de face et de façons. Et ai
l'endormant sur le narré de cette belle histoire, il jette l'c
sur ses draps, les considère, les manie; nouvelle envie l
prend d'en acheter, encore que venant à la foire il n'y eût a
cunement pourpensé, commence de les marchander. Gu
laume lui loue hautement sa marchandise, les laines éta
grandement enchéries depuis peu de temps, demande ving
quatre sols de l'aune. Patelin lui en offre vingt; Guillaume e
marchand en un mot, et ne veut rien rabattre du prix. A qu
Patelin condescend, et enlève six aunes, tant pour lui que s
femme, revenant à neuf francs, qui disaient six écus. Il es
question de payer; mais il n'a argent sur soi, dont il est bie
aise, car il veut renouer avec lui l'ancienne amitié qu'il por
tait à son père; le semond de venir manger d'une oie qui étai
à la broche, et qu'il le payerait. Combien qu'il pesât au
marchand de n'être payé sur-le-champ, comme étant d'un
nature défiante, si est-ce que, vaincu des importunités de Pa
telin, il est contraint de s'y accorder.

Patelin emporte son drap, lequel à l'issue de là, parlant à
part soi, dit que Guillaume lui avait vendu ce drap à son mot,
mais qu'il le payerait au sien; et en cela il ne fut menteur :
car étant de retour en sa maison, sa femme, bien étonnée, lui
demande en quelle monnaie il entendait le payer, vu qu'il n'y
avait croix ni pile chez eux [2]. Il lui répond que ce serait en
une maladie, et que dès lors il s'allait aliter, afin que le marchand venant, Guillemette le payât de pleurs et larmes : ce qui fut fait. Le bon Guillaume ne demeura pas longtemps sans s'acheminer chez Patelin, se promettant de faire un bon repas avant que d'être payé :

Ils ne verront soleil ni lune
Les écus qu'il me baillera,

disait ce pauvre idiot; en quoi aussi il dit vérité. En cette opi-

[1] Son extérieur..

[2] V. Sur cette locution le *Trésor* de Borel, p. 382.

nion, il arrive gai et gaillard en la maison de Patelin, où pensant être accueilli d'une même chère [1], il y trouve une pauvre femme infiniment éplorée de la longue maladie de son mari. Plus il hausse sa voix, plus elle le prie de vouloir parler bas, pour ne rompre la tête au malade, et le supplie à jointes mains de le laisser en recoi [2].

Qui me payât, réplique l'autre, *je m'en allasse*. Ce temps pendant, Patelin vient aux entremets [3], qui dit mille mots de rêverie. Je vous prie d'imaginer combien plaisant est ce contraste : car, pour dire la vérité, il m'est du tout impossible de le vous représenter au naïf. Tant y a qu'après une longue contestation le marchand est contraint de s'en retourner en sa boutique, bien empêché lequel des deux avait rêvé, ou lui, ou bien Patelin. Retourné qu'il est, il trouve que ce n'était rêverie de son côté, et qu'il y avait six aunes de tare [4] en sa pièce de drap. Au moyen de quoi, il reprend sa première voie chez Patelin, lequel, se doutant du retour, n'avait encore désemparé son lit. Là c'est à beau jeu beau retour ; chacun joue son personnage à qui mieux mieux ; même Patelin pousse de sa reste [5] : car, en ses rêveries, il parle cinq ou six sortes de langages, limousin, picard, normand, breton, lorrain ; et sur chaque langage Guillemette fait des commentaires si à propos pour montrer que son mari était sur le point de rendre l'âme à Dieu, que non-seulement le drapier s'en départ [6], mais à son partement supplie Guillemette de l'excuser, se faisant accroire que ç'avait été quelque diable transformé en homme qui avait enlevé son drap. Et dès lors tourna toute sa colère contre son berger Aignelet, qu'il avait fait ajourner, afin de lui rendre la valeur de quelques bêtes à laine par lui tuées, feignant qu'elles étaient mortes de la clavelée : ne se promettant rien moins que de lui faire servir d'exemple en justice.

Le jour de l'assignation, Aignelet se présente à son maître,

[1] Avec le même air, le même visage...

[2] Repos.

[3] C'est-à-dire *s'entremet*, se mêle de la conversation : quant à ce substantif, il n'est donné ni par Nicot ni par Roquefort.

[4] Déchet, diminution...

[5] Joue son reste ; *sa reste*, disait-on alors : *La reste du temps*, lit-on dans Nicot.

[6] S'en va...

et, avec une harangue digne d'un berger, lui raconte comme il avait été à sa requête, le priant de le vouloir licencier et renvoyer en sa maison. A quoi son maître ne voulant entendre, il se résout de prendre Patelin pour son conseil : lequel, après avoir entendu tout le fait, où il n'y avait que tenir pour lui [1], est d'avis que comme s'il fût insensé, quand il serait devant le juge, il ne répondît qu'un *Bée* à tout ce qui lui serait demandé, qui était le vrai langage de ses moutons ; et que, jouant ainsi son personnage, Patelin lui servirait de truchement, pour suppléer le défaut de sa parole. Le berger méchant, comme est ordinairement telle engeance de gens, trouve cet expédient très-bon, et promet qu'il n'y faudra d'un seul point. Sur cela Patelin stipule une et deux fois d'être bien payé de lui au retour des plaids, quand il aurait gagné sa cause ; et le berger aussi lui répond une fois et deux qu'il le payerait à son mot, comme il fit. La cause est audiencée : là se trouvent les deux parties, et mêmement Patelin, qui tenait sa tête appuyée sur ses deux coudes, pour n'être si tôt aperçu du drapier ; lequel, auparavant que de l'avoir envisagé, propose articulément sa demande ; mais soudain qu'il eut jeté l'œil sur lui il perdit esprit et contenance tout ensemble, mêlant par ses discours son drap avec ses moutons. Et Dieu sait comme Patelin en sut faire son profit, pour montrer qu'il avait le cerveau troublé. D'un autre côté, le berger n'ayant autre mot dans la bouche qu'un *Bée*, monsieur le juge se trouve bien empêché : mêmement qu'il n'était question que de moutons en la cause, néanmoins le drapier y entremêlait son drap ; *et lui enjoint de revenir à ses moutons*. Enfin, voyant qu'il n'y avait ni rime ni raison d'une part et d'autre, il renvoie le défendeur absous des fins et conclusions contre lui prises par le demandeur.

Il est maintenant question de contenter Patelin, qui commence de gouverner le berger, lui applaudit et congratule du bon succès de sa cause, qu'il ne restait plus que de le payer, le somme et interpelle de lui tenir parole ; mais à toutes ses sommations le berger le paye seulement d'un *Bée*. Et à vrai dire il lui tint en ceci sa promesse : car il avait promis de

[1] Ou [illegible] juste défense.

payer Patelin à son mot, qui était celui de *Bée*. Ce grand personnage, se voyant ainsi écorné par son client, vient des prières aux menaces; mais pour cela il n'avance de rien son fait, n'étant payé en autre monnaie que d'un *Bée :*

Heu ! Bée (*dit Patelin*), l'on me puisse pendre
Si je ne vais faire venir
Un bon sergent : mésadvenir
Lui puisse s'il ne t'emprisonne !

A quoi le berger lui répond :

S'il me treuve je lui pardonne.

Et en ces vers est la clôture de la farce : dont on peut dire, pour fin de compte, qu'à trompeur trompeur et demi.

Voilà en somme tout le sujet de cette farce. Mais en bonne foi, dites-moi, ai-je été de plus grand loisir la lisant, ou bien en la vous discourant? Il n'y a remède; encore me veux-je étancher [1]; car s'il vous plaît examiner les pièces particulières de ce petit œuvre, vous y trouverez un entregent admirable, mais surtout en la harangue que le berger fit à son maître, lorsqu'il lui vint réciter l'ajournement qu'on lui avait fait :

Mais qu'il ne vous veuille déplaire,
Ne sais quel vêtu de royé [2],
Mon bon Seigneur, tout dévoyé,
Qui tenait un fouet sans corde [3],
M'a dit (mais je ne me recorde
Point bien au vrai que ce peut être ;
Il m'a parlé de vous, mon maître)
Je ne sais quelle ajournerie [4].
Quant à moi, par sainte Marie,
Je n'y entends ne gros ne grêle [5]:
Il m'a brouillé un pêle-mêle
De brebis et de relevée [6],
Et m'a fait une grand'levée [7],
De vous, mon maître, et du boucher [7].

[1] Arrêter, borner...

[2] C'est-à-dire de rayé, d'un habit rayé...

[3] Permettez-moi de vous le dire, sans vous déplaire... Ces quatre premiers vers ont été déjà cités dans les *Recherches*, IV, 30, et Pasquier les explique ainsi : « Le bon berger Aignelet, parlant à Jonceaume, son maître, veut dire qu'un sergent, portant une verge et un habillement bigarré, l'avait ajourné. » Dévoyé, pris au figuré, désignait en effet celui dont les vêtements étaient de diverses couleurs.

[4] Citation.

[5] Ni beaucoup ni peu...

[6] Terme de procédure.

[7] Il m'a parlé beaucoup et avec menace.... Au lieu de ces derniers mots *et du boucher*, des éditions de Patelin portent *de bouclier*; mais *faire une levée de bouclier* ne paraît pas être une



Repassez par toutes les comédies tant anciennes que modernes, il n'y en a une toute seule où se trouve une harangue plus brusque et naïve que cette-ci : dans laquelle vous remarquerez, en passant, que le berger en son lourdois remarque[1] la verge du sergent *un fouet sans corde*. Or si l'auteur a gardé une merveilleuse bienséance en cet honnête homme, encore l'a-il observée, autant et plus à propos, quand il introduit Guillaume troublé en son âme par la présence de Patelin, qu'il pensait être malade en extrémité; car après avoir plusieurs fois entrevêché[2] sa matière, tantôt de son drap, tantôt de ses moutons, le juge lui ayant commandé de laisser son drap en arrière, et revenir aux moutons dont il était question, le drapier continue son thème en cette façon :

Monseigneur, mais le cas me touche :
Toutefois, par ma foi, ma bouche
Meshui[3] un seul mot n'en dira;
Une autre fois il en ira
Ainsi comme il pourra aller :
Il me le convient avaler
Sans mâcher. Or çà je disais,
A mon propos, comme j'avais
Baillé six aunes, dois-je dire
Mes brebis... Je vous prie, sire,
Pardonnez-moi : ce gentil maître,
Mon berger, quand il devait être
Aux champs, il me dit que j'aurais
Six écus d'or, quand je viendrais.
Dis-je, depuis trois jours en çà[4],
Mon berger me convenança[5]
Que loyaument me garderait
Mes brebis, et ne m'y ferait
Ne dommage ne vilenie ;
Et puis maintenant il me nie
Et drap et argent pleinement.
Ha ! maître Pierre vrayement,
Ce ribaud-ci[6] emblait les laines

locution antérieure au seizième siècle. Quant à Pasquier, il écrit *de boucler*, … est assez difficile de donner le … plus qu'on n'entende par là : de … c'est-à-dire de m'emprisonner.

…

… mêlé, enchevêtré...

[3] Désormais...

[4] On lit dans l'édit. citée de 1723 : . . . Depuis trois *ans* en ça...

[5] Convint avec moi...

[6] Sur l'origine du mot *ribaud*, vaurien, on peut consulter le chap. XLIV du liv. VIII des *Recherches*.

De mes bêtes, et toutes saines
Les faisait mourir et périr,
Par les assommer et férir[1]
De gros bâtons sur la cervelle.
Quand mon drap fut sous son aisselle,
Il se mit en chemin grand erre[2];
Et me dit que j'allasse querre[3]
Six écus d'or en sa maison.

Y eut-il jamais un plus bel entrelas[4] de matière en un esprit faible, combattu de deux diverses passions? Ne pensez pas que, par opinion particulière, je sois seul auquel ait plu ce petit ouvrage : car, au contraire, nos ancêtres trouvèrent ce maître Pierre Patelin avoir si bien représenté le personnage pour lequel il était introduit, qu'ils mirent en usage ce mot de *Patelin*, pour signifier celui qui par beaux semblants enjôlait; et de lui firent uns *Pateliner*[5] *et Patelinage*, pour même sujet. Et quand il advient qu'en commun devis quelqu'un extravague de son premier propos, celui qui le veut remettre sur ses premières brisées, lui dit : *Revenez à vos moutons*[6]; dont a usé à même effet Rabelais, en son premier livre de *Gargantua*[7]. Il n'est pas que de fois à autres, quand on tire un payement en longueur, nous ne disions : *Qui me payât, je m'en allasse.* Et en un autre sujet, contre les gens de mauvaise foi, *avoir drap et argent ensemble :* tous proverbes que nous avons puisés de la fontaine de Patelin. Je serai encore plus hardi : car j'aime mieux reconnaître de lui le mot de *Baie*, que nous disons *Repaître un homme de Baies*, c'est-à-dire de discours frivoles, par un échange de *Bée* en *Baie*, que de passer les montagnes pour le mendier de l'italien. J'ajoûterai que notre gentil Rabelais le voulut imiter[8], quand pour se

[1] En les assommant et les frappant...

[2] Grand train...

[3] *Querir*, chercher...

[4] Un plus beau mélange, une plus belle confusion..

[5] Empateliner, même sens, témoin ces vers de Rémi Belleau :

Il l'a si bien mitoninée,
Et si bien *empatelinée*,
Qu'il a fait ce qu'il a voulu ;

V. t. II de ses *OEuvres*, p. 135. Cf., sur le mot *Patelin*, un *Essai des Proverbes*, placé à la suite du grand Dictionnaire francais et latin de Nicot, in-4°, 1628.

[6] Cf. M. Villemain, passage cité : « La maîtresse scène, comme dit Montaigne, c'est la scène qui nous a enrichis de ce proverbe si juste et si utile à rappeler parfois aux orateurs, aux professeurs, à tous ceux qui parlent : *Revenez à vos moutons.* »

[7] Au c. Ier.

[8] Liv. II, c. 9.

donner carrière il introduisit Panurge parler sept ou huit langages divers au premier abouchement de lui avec Pantagruel, le tout en la même façon qu'avait fait Patelin contre[1] le rêveur.

Davantage je recueille quelques anciennetés qui ne doivent être négligées : car, quand vous voyez le drapier vendre ses six aunes de drap neuf francs, et qu'à l'instant même il dit que ce sont six écus, il faut nécessairement conclure qu'en ce temps-là l'écu ne valait que trente sous. Mais comme accorderons-nous les passages? En ce qu'en tous les endroits où il est parlé du prix de chaque aune, on ne parle que de vingt et quatre sols : qui n'est pas somme suffisante pour faire revenir les six aunes à neuf francs, ains à sept livres quatre sous seulement. C'est encore une autre ancienneté digne d'être considérée, qui nous enseigne qu'en la ville de Paris, où cette farce fut faite, et paraventure représentée sur l'échafaud[2], quand on parlait du sou simplement, on l'entendait parisis, qui valait quinze deniers tournois (car aussi était-il de notre ville de Paris), et à tant[3] que les 24 sous faisaient les 30 sous tournois. A ce propos, il me souvient qu'en ce grand et solennel testament de la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, qui fut du 24 mars 1304, par lequel elle fonda le collége de Champagne, dit de Navarre, faisant une infinité de legs à uns et autres siens gentilshommes et serviteurs, elle déclara ne vouloir que les sommes par elle léguées fussent estimées au parisis, sinon aux legs où elle en ferait mention expresse. Depuis, par succès de temps, tout ainsi qu'il ne se trouve plus de la monnaie du Parisis, aussi quand nous la voulons exprimer, nous y ajoutons par exprès le mot de Parisis en queue; autrement, soit à Paris ou ailleurs, nous n'entendons parler que de sous tournois.

Je ne veux pas aussi oublier qu'en ce temps-là les sergents, exploitant, portaient leurs manteaux bigarrés (ainsi que nous recueillons de ces mots : *Ne sais quel vêtu de royé*), et encore étaient tenus de porter leurs verges; et c'est ce que le berger

[1] Pour contrefaire..
[2] Le théâtre...
[3] Et il arrivait ainsi...

veux dire quand il parle *d'un fouet sans corde*. De cela nous pouvons apprendre que ce n'est sans raison que l'on appelait les sergents de pied *sergents à verge* : coutume que l'on voulut faire revivre par l'édit d'Orléans, fait à la postulation des trois états, en l'an 1560, quand par article exprès on ordonna que fussions contraints d'obéir aux commandements d'un sergent et de le suivre, voire en prison, lorsqu'il nous toucherait de sa verge. Je dirai encore ce mot, et puis plus : nous avons deux noms desquels nous baptisons en commun propos ceux qu'estimons de peu d'effet. les nommant Jean ou Guillaume; dont soit cela provenu, je m'en rapporte à ce qui en est. Bien vous dirai-je que dès le temps que cette farce fut composée on se moquait des Guillaumes. Et paraventure l'auteur, pour cette même raison, appela le drapier Guillaume; car Guillemette voulant savoir son nom, Patelin lui répond :

C'est un Guillaume
Qui a le surnom de Jouceaume.

Et en un autre passage, le drapier se mécontentant à part soi de Patelin :

Il est avocat portatif [1],
A trois leçons et trois Psaumes [2];
Et tient-il les gens pour Guillaumes?

Il est meshui temps que je sonne ici la retraite, à la charge que peut-être serai-je estimé de grand loisir, d'avoir employé mon loisir au discours du présent chapitre. Il n'est point malséant à tout homme qui fait profession des lettres de faire son profit de tous les livres qu'il lit.

[1] Avocat sans causes : v. le *Dictionnaire universel* de Furetière, revu par Basnage de Beauval et Brutel de La Rivière, la Haye, 1727, in-fol. On y lit ce qui suit : « On appelle *évêques portatifs* ceux qui ne sont pas actuellement revêtus d'un évêché, comme les évêques *in partibus* ou les coadjuteurs. »

[2] De nulle valeur : locution proverbiale. « Un bréviaire à trois psaumes et trois leçons, » c'était un bréviaire défectueux, sans utilité et sans prix : en effet, dans un bon bréviaire on trouve nécessairement plus de trois leçons (ainsi appelle-t-on de petites lectures faites à chaque nocturne des matines) et plus de trois psaumes. Voyez le dictionnaire cité, aux mots *Leçon* et *Psaume*.

CHAPITRE II[1].

Que la Gaule, depuis appelée la France, de toute ancienneté a été studieuse des bonnes lettres.

Puisque j'ai voué ce livre aux universités de la France, selon l'ordre de leurs créations, j'estime qu'il ne me sera malséant, premier que de passer outre, de discourir en peu de paroles combien nos anciens Gaulois se trouvèrent zélateurs des bonnes lettres par leur usage commun, ainsi que nous apprenons de diverses pièces d'uns et autres, lesquelles je vous représenterai ici pêle-mêle, non selon les ordres des temps, mais ainsi qu'il a plu à ma plume et à ma souvenance.

Gallia causidicos docuit facunda Britannos,

Dit l'un[2]; et l'autre :

Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram[3].

Sur ce même sujet, quelqu'un ayant écrit à Pline second grand sénateur et orateur de son temps, que ses épîtres se vendaient publiquement en la ville de Lyon, il écrit à Geminius son ami, au neuvième livre de ses lettres : *Bibliopolas Lugduni esse non putabam*[4].

Et non loin de Lyon, il est certain qu'en la ville de Marseille s'exerçaient les bonnes lettres, et que c'était comme un ressort général de sciences à la jeunesse des gentilshommes romains, avant que se mettre sur les rangs au barreau en la ville de Rome. Et combien que cette histoire soit commune et familière à tous, ce néanmoins encore vous coterai-je ceci de Tacite, lequel décrivant l'histoire d'Agricola, de la vie duquel il fait un exemplaire de vertu : *Parvulus* (dit-il), *sedem ac magistram studiorum Massiliam habuit, locum græca*

[1] C'est le chap. 1er du liv. IX.

[2] Juvénal, Sat. XV, 111. [illegible]

[3] [illegible] La [illegible] est encore de Juvénal, Sat. I, 44. [illegible] dans la ville de Lyon [illegible] Athenæum, et à laquelle fait allusion ce poète [illegible] Suétone, Vie de Caligula, c. 20, et Dion Cassius, LIX, 22.

[4] Les mots se trouvent dans la lettre 11 [illegible]

comitate et provinciali parcimonia mixtum ac bene compositum [1] ; l'Hercule qui était représenté par image ès lieux publics de la Gaule, étant âgé, revêtu de sa peau de lyon, ayant son carquois et ses flèches pendus à sa ceinture et sa massue en sa main, et une infinité de peuple qu'il attirait à soi par sa langue, à laquelle était une chaîne d'or, le tenant attaché par les oreilles : tout cela étant représenté au public, dit Lucian [2], pour montrer quelle était la force de l'éloquence, et en quelle recommandation on l'avait ès Gaules.

Eumène, qui avait été attiré du barreau pour enseigner l'éloquence en la ville de Clèves, où l'on lisait publiquement [3], adressa un sien panégyrique au gouverneur des Gaules pour le rétablissement des écoles [4], qu'il disait s'en aller à non-valoir ; et porte le titre de sa harangue : *Oratio pro scholis restaurandis coram præside Galliæ* [5]. Et après avoir discouru du bien qui provenait des bonnes lettres, loue grandement les empereurs qui les avaient eues en recommandation, et signamment l'empereur Constance : *In quo ego* (dit-il) *nihil meæ laudi tribuo, sed domini nostri Constantii juvenis incredibilem erga juventutem Galliarum suarum sollicitudinem atque indulgentiam mirari satis nequeo : qui honorem litterarum hac quoque dignitate cumulavit, qui me, etc.* [6]. Selon l'opinion de Beatus Rhenanus, il entendait parler de Constance qui avait été adopté à fils par l'empereur Maximian, compagnon de Dioclétian.

Marcellin, au quinzième livre de son *Histoire*, dit qu'ès Gaules : *Viguere studia laudabilium doctrinarum, inchoata per Bardos, Eubages et Druidas. Et Bardi quidem fortia virorum illustrium facta, heroicis composita versibus, cum dulcibus lyræ modulis cantabant. Eubages vero scrutantes summa et sublimia naturæ pendere conabantur. Inter hos Druidæ, ingeniis celsiores (ut auctoritas Pythagoræ decre-*

[1] C. 4.

[2] Voy. le morceau intitulé Προσλαλιὰ ἢ Ἡρακλῆς : t. III, p. 82 et suiv. de l'édit. in-4° d'Amsterdam, 1743.

[3] Où il y avait des cours publics...

[4] Les éditions antérieures portent des *Gaules* : faute évidente.

[5] Voy. *Panegyrici veteres*, édit. ad usum Delphini ; Paris, 1676, in-4°, p. 139-161.

[6] Voy. la p. 149 de l'édit. citée : on y lit *dignatione* au lieu de *dignitate*.

vit), sodalitiis adstricti consortiis, quæstionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt [1].

Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont, à un seigneur nommé Joannes, au huitième livre de ses *Épîtres* [2], lui congratule de ce qu'il avait ressuscité les bonnes lettres ès Gaules : *Credidi* (dit-il) *me, vir peritissime, nefas in studia committere, si distulissem prosequi laudibus quod aboleri tu litteras non tuleras. Quarum quodam modo jam sepultarum suscitator, fautor, assertor concelebraris, teque per Gallias uno magistro, sub hac tempestate bellorum, Latina tenuerunt ora....*

Saint Hiérosme, en une épître qu'il écrit à Rustique, moine [3] : *Audio religiosam habere te matrem, multorum annorum viduam, quæ aluit, quæ erudivit infantem, ac, post studia Galliarum, quæ vel florentissima sunt, misit Romam, non parcens sumptibus, et absentiam filii spe sustinens futurorum, ut ubertatem nitoremque gallici sermonis gravitate romana condiret* [4]...

Le même, écrivant à Paulin, *De institutione monachi : sanctus Hilarius Gallicano cothurno attollitur* [5].

Je vous laisse un Favorin, Provençal, qui osa faire tête en matière de lettres à un Adrian depuis empereur [6], auquel cette hardiesse ne déplut, ores qu'en ces ambitions il fît état particulier d'être estimé très-savant. Je vous laisse le docte poëte Ausone, Bordelais, précepteur de Gratian, fils de l'empereur Théodose le Grand [7], et pareillement uns Hilaire et Sidon Apollinaire, évêques, l'un de Poitiers, l'autre de Clermont, un Salvian, prêtre de Marseille : tous lesquels nous ont diversement délaissé plusieurs œuvres de leur façon ; et entre autres, Favorin, duquel les compositions ne sont arrivées jusqu'à

[1] Voy. la p. 56 de l'édit. in-4°, de Hambourg, 1609.

[2] C'est la deuxième lettre : voy. p. 213 de l'édit. in-4° de Paris, 1652 : nous avons dû modifier d'après ce texte celui que Pasquier avait donné.

[3] C'est la quatrième ; voy. le t. 1 de l'édit in-f°. de Paris, 1579, col. 42.

[4] On lit dans cette édition : *gravitas romana condiret.*

[5] Voy. lett. XIII, t. 1, col. 124 de l'édit. citée.

[6] Voy. les *Vies des Sophistes* par Philostrate, liv. I, p. 493 de l'édit. in-f° de Paris, 1608.

[7] Erreur grave : Gratien était fils de Valentinien I[er] ; il lui succéda en 375, et associa Théodose à l'empire, en 379.

nous, mais vous le voyez grandement célébré par Aulu-Gelle [1].

Mais à quel propos tout ceci? Pour vous dire que nos Gaules, et auparavant et après qu'elles furent sujettes du Romain, firent profession perpétuelle des bonnes lettres; et néanmoins tout cela n'était point la république des lettres, que nous avons depuis appelée université par un titre particulier, non connu par nos premiers âges : grande promesse toutefois que les sciences et bonnes lettres floriraient ès Gaules, lorsque les universités, par un bénéfice des ans, y seraient plantées.

CHAPITRE LII [2].

Ville de Paris [3].

Comme la ville de Paris a cet honneur d'être métropolitaine, et encore la première et plus ancienne université de notre France, aussi pensé-je faire œuvre de prix lui dédiant ce présent chapitre, par lequel je discourrai sommairement de son nom, situation antique, réputation.

Si vous parlez à Rigord, médecin du roi Philippe second, surnommé Auguste, duquel il a fait l'histoire [4], parlant de la mort du roi Louis septième, son père, il dit ainsi : *Cujus regni anno primo, Christianissimus rex, pater prædicti Philippi, in civitate, quæ quondam Lutetia, nunc Parisius vocatur, feliciter migravit ad dominum* [5]. Et quelques feuillets après, le roi Philippe, voyant la ville de Paris pleine de fange : *Convocatis burgensibus, cum præposito ipsius civitatis, regia auctoritate præcepit, quod omnes vici et viæ totius civitatis*

[1] Voy. les *Nuits attiques*, I, 3, 10; II, 5, 22, 26; XII, 1; XV, 8; etc...

[2] C'est le chap. II du liv. IX : seulement la fin en a été omise.

[3] Pour plus de développements sur les matières de ce chapitre, on pourra consulter la volumineuse Histoire de Paris par Félibien.

[4] Il est de nouveau question de Rigord au c. XXVIII du même livre. Son ouvrage a pour titre : *Gesta Philippi Augusti, Francorum Regis*; il s'étend de 1179 à 1207. On le trouve dans le *Recueil des historiens de France* par du Chesne, au t. V, et dans la *Collection* de Brial, au t. XVII; sur Rigord on peut consulter un travail de La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, t. VIII, p. 536.

[5] P. 4 des vol. mentionnés dans le recueil de du Chesne et celui de Brial.

Parisii duris et fortibus lapidibus sternerentur ; ad hoc enim christianissimus rex conabatur, quod nomen antiquum civitati auferret : Lutetia enim a luti fetore prius dicta fuerat ; sed gentiles quondam, hujusmodi nomen propter fœtorem abhorrentes, a Paride Alexandro, filio Priami regis Trojæ, Parisius vocaverunt[1]. Par son propos, vous diriez que Philippe ordonna que le mot de Lutèce fût ôté de notre ville, pour la puanteur des boues qui se trouve en cette parole *Lutetia*, et qu'en son lieu elle fût nommée Paris, du nom de Pâris, fils de Priam.

Mais Guillaume le Breton, contemporain de Rigord, au premier livre de sa *Philippide*[2], faite en faveur du même roi Philippe, son maître, prend ce discours d'un autre biais, disant que quelques troupes de Troyens s'étant emparées des Gaules[3],

> Sedem quærebant ponendis mœnibus aptam,
> Et se Parisios dixerunt nomine Græco[4],
> Quod sonat expositum nostris, audacia, verbis[5].

Vous voyez par cela qu'il n'attribue le nom de Paris au Troyen Pâris, comme fait Rigord, ains au nom grec *Parisii* : et peu apres, continuant le fil de son propos :

> ......Bona cujus ad unguem
> Commendare mihi sensus brevitate negatur,
> Quæ caput est regni, quæ grandia germina Regum
> Educat, et doctrix existit totius orbis.
> Cui quamvis vere toto prælucæat orbe
> Nullus in orbe locus, quoniam tunc temporis illam
> Reddebat palus et terræ pinguedo lutosam,
> Aptum Parisii posuere Lutetia nomen[6].

Paroles par lesquelles vous voyez qu'il estime que le nom de *Lutèce* avait été donné par les Parisiens à cette ville *a luto*, sans désigner en quel temps avait été fait cet échange, comme son compagnon Rigord.

Or, pour vous dire librement ce que j'en pense, je veux croire

[1] P. 16, ibid.

[2] Ce poëme en douze livres se trouve dans les volumes précédemment cités. L'auteur a de plus continué l'Histoire ci-dessus mentionnée de Philippe Auguste. La Curne de Sainte-Palaye a composé sur Guillaume une notice qui fait suite à son mémoire sur Rigord.

[3] Cf. Bonaventure des Periers, Discours non plus melancoliques que divers, c. 1.

[4] Παῤῥησία veut dire, en grec, liberté, franchise, assurance.

[5] Liv. 1, v. 92-95.

[6] Id., v. 96-103.

que ce que disent ici ces deux auteurs, ce sont contes faits à plaisir pour contenter leurs esprits. Parquoi mon opinion est qu'en la province des Gaules y avait un pays particulier appelé *Parisis*, dans lequel était située cette ville ; et c'est la cause pour laquelle Jules-César, en ses *Commentaires* des guerres faites ès Gaules, parlant d'elle, l'appelle *Lutetiam Parisiorum* [1], voulant dire que cette ville était assise en *Parisis* : tout ainsi qu'aujourd'hui, parlant de la ville de Saint-Denis, nous disons Saint-Denis en France, comme étant située au particulier pays portant le nom de France dedans la grande France. Or, quoi que ce soit, notre ville fut appelée par César *Lutetia*, par Strabon, Grec, *Leucotetia* [2] ; et pour notre roi Childebert, donnant le village d'Issy aux religieux, abbé et convent [3] de Saint-Vincent, appelé aujourd'hui Saint-Germain des Prés, il dit par corruption de langage, que ce village était assis *In loco Titiæ* au lieu de *Lutetia*, voulant dire qu'il était proche de notre ville de *Lutèce*. De vous dire quel était son vrai nom gaulois, il est fort malaisé de ce faire. Mais quand je vois ces deux auteurs, l'un l'appeler en son vulgaire latin *Lutetiam*, l'autre en son grégeois *Leucotetiam*, chacun d'eux selon les commodités de leurs langues ; et quand d'ailleurs je vois que les Gaulois avaient un langage beaucoup plus court que le latin, et comme j'ai traité en quelque endroit du septième livre de mes *Recherches* [4], je me persuade que notre ville en langage gaulois était appelée *Lut*, sur lequel César bâtit son *Lutetia* et Strabon son *Leucotetia* : comme de fait vous verrez nos villes, récitées par Jules César, en son langage avoir leurs noms beaucoup plus amples que ceux qu'elles tiennent de notre ancienneté dedans ce royaume. J'ajoute, et à ceci il n'y a point, ce me semble, de réponse, que c'eût été chose ridicule et inepte, que les Gaulois habitant la Celtique eussent mendié *Lutetiam* a *luto*, parole

[1] Liv. VI, c. 3.

[2] Julien l'appelle φίλην Λευκετίαν, dans son *Misopogon*, Juliani *Opera* ; Lipsiæ, 1696, p. 340 : quelques-uns ont voulu expliquer ce nom par l'adjectif λευκός, blanc, à cause des terrains crayeux qui avoisinaient la ville, ou de quelque autre circonstance physique. D'autres ont entendu par là *la belle pierre* ou *la belle colonne* : Voy. M. de Châteaubriand, *les Martyrs*, liv. IX.

[3] Conventus monastere...

[4] Au c. 11 du liv. VIII dans les éditions des *Recherches* postérieures à la mort de l'auteur : voy. dans ce vol. la p. 92.

latine : eux, dis-je, qui n'avaient aucune habitude ou communication avec les Romains.

Parquoi de vous dire dont les mots de *Lut et Parisis* prirent leurs sources, ce sont antiquailles en la recherche desquelles il y aurait plus d'inepte curiosité que de vérité. Et comme ainsi soit que Jules César et ceux qui pensaient plus latinement parler l'appelassent *Lutetiam Parisiorum*, on quitta avec le temps le mot de *Lutetia*, et se contenta-on de là en avant de celui de Paris, comme celle qui était la première et la plus signalée du pays de *Parisis*. Le premier qui me donne enseignement de ceci est Ammian-Marcellin, au vingtième livre de son histoire : car comme ainsi soit que Julian l'Apostat eût été créé empereur dedans la ville de Paris, du consentement de Constance empereur, et que plusieurs troupes eussent été commandées de venir trouver Constance la part où il était, voulant passer par les Gaules : *Et cum ambigeretur* (dit l'auteur) *qua pergerent via, placuit, notario suggerente Decentio, per Parisios homines transire, ubi morabatur adhuc Cæsar nusquam motus, et ita factum est. Iisdemque adventantibus in suburbanis princeps occurrit, ex more laudans quos cognoscebat*[1]. Auquel lieu le mot de faubourgs nous enseigne que dès lors sous celui de *Parisii* il entendait parler de la ville de Paris, auparavant appelée *Lut* ou *Lutetia ;* et depuis vous trouverez, dedans notre Grégoire, être tantôt appelée *Parisii*, au nombre pluriel, tantôt *civitas Parisiaca*, et par ses survivants d'un mot *Parisius*, qu'ils firent indéclinable, et en usèrent par leurs titres pour une parole qui s'adaptait à tout genre, jusques à ce que ceux qui pensent mieux parler de notre temps que les autres ont remis en usage le *Lutetia Parisiorum* de notre César, ou bien un *Parisii* seul, sans y ajouter celui de *Lutetia*, voulant parler de notre Paris.

Et combien que sous l'empereur Julian je voie un commencement de changement en ce mot de *Lutetia*, toutefois il n'était perdu tout à fait. Qu'ainsi ne soit, le même Marcellin qui résidait avec Julian, son maître, ès Gaules, parlant des fleuves de Seine et Marne, au livre quinzième, dit ainsi : *Qui fluentes*

[1] Voy. p. 172 de l'édition citée d'Ammien.

per Lugdunensem, post circumclausum ambitu insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine, consociatim meant[1]; passage auquel vous voyez être fait mention de *Paris* et de *Lutèce* ensemblement, pour remarquer cette ville; passage (dis-je) tout tel représenté par tous les livres de Marcellin qui sont imprimés, et par lequel feu maître Pierre de la Ramée (dit Ramus) me voulut un jour entre autres montrer qu'anciennement la ville de Paris ne devait être située où elle est, ains au-dessus de Charenton, où la rivière de Marne confluant en celle de Seine perd son nom : et à la vérité, si le passage était véritable, il y aurait grande apparence d'y ajouter foi. Toutefois, après l'avoir lu et mûrement examiné, je lui dis qu'il valait beaucoup mieux remuer le passage que notre ville, et au lieu d'un ablatif absolu, y mettre un accusatif en cette façon : *Qui fluentes per Lugdunensem, post circumclausum ambitum insularem, Parisiorum castellum, Lutetiam nomine, consociatim meant*; chose dont ce docte personnage me passa condamnation : particularité qui mérite d'être remarquée pour corriger les trois lignes qui courent par tous les livres de Marcellin imprimés, lesquelles demeurant, il faudrait changer d'un long entrejet la situation de notre Paris, suivant la première opinion de Ramus [2].

Or comme les villes reçoivent leurs mutations, par lesquelles elles se font ores grandes, ores petites, par divers succès, ainsi advint-il le semblable à cette ville : car il ne faut point faire de doute que dès le temps de César elle ne fût de quelque grand mérite entre les villes des Gaules; vu que Jules César, pour gratifier les Gaulois, voulant faire une assemblée générale des villes gauloises qui lui étaient assujetties (assemblée, dis-je, qui leur [3] était fort agréable), il choisit par exprès la ville de Paris [4].

L'un des plus anciens exploits que je trouve des Parisiens est

[1] P. 58 de l'édit citée d'Ammien.

[2] Sur le passage d'Ammien ici débattu on peut voir une note judicieuse dans l'édition de cet auteur donnée à Leipsik en 1808, in-8°, t. II, p 162; et consulter, au sujet de l'étendue et la situation de l'ancien Paris, un travail de Bonamy, *Memoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XV, p. 656-691.

[3] *Qui lui était*... lit-on dans les éditions antérieures : ce qui m'a paru ne pouvoir être conservé.

[4] *De bello Gallico*, VI, 3.

quand Jules César faisant la guerre en Auvergne contre le capitaine Vercingétorich, Labienus, lieutenant général de César, vint mettre le siége devant Paris, qui ne contenait lors plus grand pourpris [1] que d'une île, qui est ce que nous avons depuis nommé la cité; et s'achemina accompagné de quatre légions. Et adonc les Parisiens s'étant mis sous la protection d'un vieux gentilhomme de Rouen, nommé Camulogène, il se campa avec les nôtres dedans nos marais, et sut si bien jouer son personnage, que Labienus fut contraint lever le siége; et après s'être rafraîchi au Melunois, ayant rebroussé chemin, pour se heurter derechef contre Paris, les Parisiens, se voyant trop faibles pour faire tête à ce grand guerrier, brûlèrent de fond en comble leur ville, pour lui ôter toute espérance de la conquêter : qui est un trait de grande magnanimité [2]. Et ayant, ainsi perdant, gagné beaucoup, ne laissèrent de là en avant de reprendre leurs anciennes forces : comme de fait il faut bien qu'elle eût été du depuis totalement rétablie, vu que Julian l'Apostat, depuis empereur, qui dès pieça avait les armes en main pour le soutènement de l'Empire contre la nation germanique, se voulant rafraîchir, choisit nommément la ville de Paris, en laquelle non-seulement il hébergea six mois entiers, comme nous apprenons de son *Misopogon*, mais encore pendant son séjour y bâtit un palais, appelé lors les Thermes de Julian, et depuis, par succession de temps, l'hôtel de Cluny; et voulut que certains aqueducs, par son autorité bâtis, s'y vinssent rendre, qui furent appelés Arcs de Julian, que nous avons depuis appelés Arueil [3] d'un mot corrompu, et fait par longue suite des ans un village : particularités qui nous enseignent que dès lors Paris était de quelque marque entre les villes de la Gaule. Ni pour cela n'avait atteint au grand période de grandeur, quand je vois que Marcellin, parlant d'elle, ne la daigne appeler du nom de ville, ains *Parisiorum Castellum;* et néanmoins, pour contrebalance, après le décès de Julian, Valentinian Ier, lui ayant succédé [4] et se voulant pour quelque temps

[1] Enclos, étendue...

[2] *De bello Gallico*, VII. 57-63.

[3] Ou *Ercueil*, comme on l'a vu ailleurs : c'est Arcueil.

[4] Julien eut pour successeur Jovien, remplacé lui-même, après quelques mois de règne, par Valentinien Ier.

habituer ès Gaules, choisit cette ville pour siége de son empire ès Gaules : en laquelle néanmoins vois-je encore un autre grand obstacle. Car notre poëte Ausone, Bordelais, qui fut depuis précepteur de l'empereur Théodose [1], parlant diversement de plusieurs villes de marque, fait mention expresse de cinq, Triers [2], Arles, Toulouse, Narbonne, Bordeaux, qu'il honore, chacune en son particulier, d'un bel éloge; mais, quant à celle de Paris, ce lui est un chiffre, qui me fait dire qu'ayant été omise par un gentilhomme né ès Gaules, cette ville n'avait encore atteint au degré de supériorité dont elle s'est depuis prévalue.

Ni pour cela ne faut estimer que petit à petit elle ne s'agrandît grandement, comme celle qui était accommodée naturellement des matériaux à ce nécessaires; car je puis dire, comme chose vraie, qu'il n'y a ville peut-être en l'Europe accompagnée de tant de commodités, comme cette-ci [3]. En toute ville qu'on veut rendre grande il y est requis premièrement facilité de bâtir, et en après commodité de trafic. En tant que touche le premier point, Paris est environné de toutes parts de pierrières souterraines, que le peuple appelle par corruption carrières, desquelles on tire les pierres, tant de moellon que de pierres de taille; et outre a ses plâtrières voisines d'elle, dont se fait le plâtre, une forme de ciment à nous propre : pierrières (dis-je) et plâtrières lesquelles sont inépuisables, comme celles qui en s'épuisant renaissent; et par conséquent peut être ville éternelle, sous meilleur titre que celle de Rome, qui fut ainsi appelée sur son déclin par quelques auteurs. Davantage, cette notre ville est abreuvée de cette grande rivière de Seine, qui perd son nom dedans l'Océan de la ville de Rouen, rivière dedans laquelle aboutissent quatre grandes rivières, celle d'Yonne vers Montereau, la Marne vers Charenton, la rivière qui abreuve la ville de Pontoise [4], et au-dessous la rivière d'Eure [5], de-

[1] Non pas de Théodose, mais de Gratien.

[2] C'est Trèves (*Treviri*) : Voy. dans Ausone, *Ordo nobilium urbium*, p. 209 et suiv. de l'édit. ad usum Delphini, in-4°.

[3] On peut voir à ce sujet l'éloge que Montaigne trace de Paris dans les *Essais*, III, IX, t. VII de l'édit. citée, p. 123.

[4]. C'est l'Oise.

[5] Les éditions des *Recherches* de 1621 et 1633 portent seulement ici « riviere dedans laquelle aboutissent deux grandes rivières, celle d'Yonne vers Montereau, vers Charenton, et au-dessous la rivière... » : phrase mutilée, et qui ne s'accorde pas, comme on le voit clairement, avec ce qui suit. Au reste, dans

dans laquelle la riviere d'Avre perd son nom : toutes quatre portant grands bateaux; en outre chacune d'elles diversement abreuvée de plusieurs autres eaux, fleuves qui, pour n'être grands, ne sont flottés de grands bateaux, mais aussi ne sont si petits qu'ils portent le nom de simples ruisseaux, desquels nous tirons diverses commodités, ainsi que pareillement de la rivière de Montargis et de celle d'Orléans, lesquelles perdent leurs noms dedans la Seine, l'une vers la ville de Moret, l'autre vers celle de Corbeil. Et ainsi, avec une facilité admirable, toutes sortes de marchandises peuvent être apportées chez nous, à peu de coûts [1], de la Bourgogne, Champagne, Brie, Lyonnais, Orléans, Beauce, Picardie, Normandie, et autres pays adjacents et circonvoisins : qui furent les moyens par lesquels elle parvint à telle grandeur, que notre roi Clovis, s'étant fait maître et possesseur d'une bonne partie des Gaules, choisit pour siége de lui et sa postérité la ville de Paris. Ainsi l'apprenons-nous de Grégoire de Tours, au premier livre de son *Histoire*[2], qu'après que Clovis eut reçu l'honneur du patriciat à lui envoyé par l'empereur Anastase, et fait les cérémonies en la ville de Tours de l'honneur par lui reçu, il vint à Paris, pour y résider comme en la capitale ville de son royaume [3] : *Egressus Clodovæus a Turonis, Parisios venit, ibique cathedram regni constituit.*

Ainsi la ville s'agrandissant à vue d'œil, tant par le moyen des commodités par moi ci-dessus déduites, que choix fait par notre Clovis, elle fut trois fois assiégée par les Normands, grands guerriers, désirant s'impatroniser de l'État, et autant de fois rebutés. En quoi je puis dire qu'elle ne fut jamais vaincue que par soi-même : privilége de grande et capitale ville à elle seule particulier; car la ville même de Rome ne se put jamais garantir de trois diverses prises faites par les Goths, et une des Héruliens sous leur roi et capitaine Odoacre...

toutes les éditions ce passage a été fort altéré; et l'on doit avertir que la partie des *Recherches* éditée après la mort de Pasquier (ce morceau y est compris) a été imprimée en général d'une manière très-défectueuse.

[1] Frais...

[2] Au *deuxième* livre, faut-il lire, c. 38 : v. t. I, p 218 de l'édit. donnée en 1836 par la Société de l'histoire de France.

[3] Ce dernier membre de phrase, depuis *il vint*, a été omis dans les éditions de 1621 et 1633.

CHAPITRE LIII[1].

Première institution et progrès de l'université de Paris, et de son ancienne situation.

Quant à moi, suivant ce que je vous ai discouru par un précédent chapitre[2], rejetant la fondation telle qu'est la commune ignorance[3], nous devons, à mon avis, tous estimer que l'université de Paris n'a été jetée en moule tout d'un coup; et est une chose digne d'être remarquée, qu'encore que l'usage des universités ne fût en cette France du commencement, pour les longues guerres qui y étaient survenues et avaient troublé l'État ancien et ordinaire des Gaules, si est-ce que d'une bien longue ancienneté il n'y avait église cathédrale en laquelle n'y eût une prébende affectée pour le salaire de celui qui enseignerait les lettres ordinaires, et une autre pour celui qui vaquerait à l'enseignement de la théologie. Le premier était appelé Écolâtre, le second Théologal. En quelques églises n'y en avait qu'un, pour l'épargne[4], et ès autres, deux. Du commencement ces places étaient baillées à personnages de mérite, qu'on recherchait par honneur; et se sentaient les doyen, chanoines et chapitre bien honorés quand ils en avaient pourvu un homme sortable[5]. Mais comme, par malheur, il advient ordinairement que tous mauvais exemples prennent leur source avec le temps de beaux et louables prétextes, aussi advint-il au cas qui s'offre, que peu à peu ceux qui désiraient entrer en ces grades étaient contraints, avant que d'y être admis, faire présents, par forme de proficiat[6] et gratification, à uns et autres chanoines, qui avaient plus de voix et créance en chapitre pour la nomination : qui était une vraie corruptelle, revêtue du masque de louable coutume. Et de cet abus est parlé au concile de Latran, tenu sous le pape Alexandre III[e], en

[1] C'est en partie seulement le ch. v du liv. IX.

[2] *Voy.* le chap. IV du liv. IX.

[3] C'est-à-dire l'opinion qui attribuait cette fondation à Charlemagne : voy., dans le même livre, le chap. III.

[4] Par économie...

[5] Qui convenait à ce poste, digne de ces fonctions : on dirait aujourd'hui *capable*.

[6] Profectus. C'était un droit que les évêques levaient autrefois sur les ecclésiastiques.

un article qui s'adresse expressément à notre Église gallicane, qui est tel : *Quanto Ecclesia gallicana majorum personarum scientia et honestate præfulget*, etc.; article depuis transplanté mot pour mot aux décrétales de Grégoire IX[e], chapitre *Quanto de Magist. Ext.* Et est cette mauvaise coutume condamnée par le concile, et ceux-là anathématisés qui de là en avant en useraient.

Ni pour tout cela vous ne trouverez en tout ce concile être parlé d'aucune université chez nous. Et est advenu que toutes nos universités qui se trouvent en notre France, elles ont été depuis établies en nos églises archiépiscopales ou épiscopales : hormis celle de Caen, qui ne fut institution française, ains anglaise, sous le peu de temps que le jeune roi Henri VI[e] vint en France ; chose que je ne dis pas pour vilipender ce collége, auquel se trouvent plusieurs gens d'honneur y avoir siége, ains pour dire ce qui est de la vérité de l'histoire.

Or les choses se passant de cette façon, je ne doute point que notre Paris étant d'une longue ancienneté la ville métropolitaine de la France et siége ordinaire de nos rois, ainsi tant pour la commodité et situation du lieu, que respect qu'on lui portait, les gens plus doctes ne s'y habituassent, et ne désirassent d'avoir l'une de ces deux chaires, pour faire diversement montre et bannière de leur savoir; et qu'à cet effet la maison épiscopale fût expressément choisie, longtemps auparavant que l'université eût été créée [1]...

On y exerçait les études, tant de grammaire et philosophie que de la théologie : qui fut cause que les libraires se vinrent loger là auprès; ce dont nous avons encore vu de notre temps quelques restes et apercevances [2] en la rue de Notre-Dame, non éloignée de cette église [3]...

[1] J'ai omis les détails qui suivent, parce qu'ils ne sont que la répétition de ce qui a été déjà vu dans le c. XXIX du liv. III, t. I de cette édit., p. 111 et suiv.

[2] Traces...

[3] La fin du chapitre est également supprimée, par le motif que je viens d'indiquer.

CHAPITRE LIV[1].

Suite de la fondation de l'université de Paris.

Lorsque les bonnes lettres se voulurent habituer entre nous autres Français, nous eûmes quatre braves guerriers qui se mirent sur les rangs pour attaquer l'ignorance, un Yve, évêque de Chartres[2], sous les règnes de Philippe Ier et Louis le Gros, un saint Bernard, fondateur de l'Abbaye de Clairvaux, un Pierre Abélard, partie sous Louis le Gros, partie sous Louis VII, son fils : saint Bernard (dis-je), qui se fit ennemi formel d'Abélard, pour quelques propositions erronées qu'il soutenait, mais au demeurant grand et signalé personnage entre les gens lettrés de son temps ; et outre ces trois, un Pierre Comestor, qui véquit sous le règne du même Louis VII, l'an 1178. Quant aux deux premiers, ils n'enseignèrent jamais les lettres dedans Paris. Leurs dévotes professions voulaient qu'ils résidassent, l'un en sa ville épiscopale de Chartres, l'autre en son Abbaye de Clairvaux, sinon lorsque les affaires publiques de l'église et du royaume les contraignaient de s'en dispenser : car quant à Pierre Comestor, il mit en lumière son *Histoire ecclésiastique*[3] l'an 1172 ; et y a quelque apparence qu'il enseigna les bonnes lettres en l'Église de Saint-Victor, où il est enterré. Quoi que soit, son épitaphe qui y est porte ces mots :

> Petrus eram, quem petra tegit ; dictusque Comestor,
> Nunc comedor ; vivus docui, etc. ;

Dernières paroles qui me font croire qu'outre les livres par lui composés, il était monté en chaire pour enseigner la jeunesse.

Or de ces quatre grands personnages Abélard est celui

[1] C'est le chap. VI du liv. IX.

[2] Saint-Yves, qui mourut en 1115, après vingt-trois ans d'un épiscopat glorieux : V. sur ce savant prélat l'*Histoire littéraire de France* par les Bénédictins, tom. X, p. 102, et t. XI, p. 257.

[3] Il a été déjà question de ce personnage au ch. XXIX du liv. III, t. I, p. 119, où il est signalé comme auteur d'une *Histoire scholastique* : tel est en effet le véritable titre de son ouvrage. Il paraît que son surnom lui venait de ce qu'il était grand mangeur

qui sans doute lut dedans Paris avec honneur [1], accompagné toutefois de tant de traverses, qu'il fut contraint de quitter la partie, se faisant religieux profès de Saint-Denis ; et, comme il était d'un esprit versatile, aussi changea-il depuis de diverses demeures sur nouvelles occasions, ores par nécessité en la ville de Soissons, ores pour sa commodité en Champagne, où il fonda l'Abbaye du Paraclit, depuis en Bretagne, où il fut élu abbé, et finalement au monastère de Cluny, où il trouva la fin de sa vie et de ses maux, l'an 1142. C'est de lui-même [2], dedans les épîtres duquel nous trouvons quelques échantillons qui nous servent d'instructions et mémoires pour connaître en quel état étaient lors les écoles de Paris, quand il y vint pour étudier : car à vrai dire, nous serions lourches [3] sans lui au récit de l'ancienneté dont je vous ai ci-dessus parlé. Auquel temps la république des arts n'était encore en essence sous le nom d'université : vrai qu'elle croissait et augmentait grandement d'écoliers, étudiant diversement selon leurs capacités, qui de grammairiens, qui de philosophes et artiens [4], et qui de théologiens.

Pour cette cause, afin de décharger de leçons la maison épiscopale, on choisit le lieu plus proche et contigu d'icelle ; ce fut l'église Saint-Julian, lors en vénérable réputation, comme celle qu'on réputait fille de la grande Église, par le consentement du roi Louis VII : n'y ayant qu'un petit trajet d'eau à traverser de l'une à l'autre sur un pont, qui dès le règne de Philippe-Auguste fut appelé Petit-Pont. Ainsi apprenons-nous de Rigord, qui était du temps de lui et fit l'histoire de sa vie après son décès, que l'an 1206 il y eut une grande inondation de la rivière de Seine, qui rompit trois arches du Petit-Pont de Paris : *Tres arcus Parvi Pontis fregit, et quamplures domos ibidem evertit* [5]. Par ainsi, furent nos écoles mi-parties en

[1] Il semble qu'il faudrait lire : avec *le plus* d'honneur. Mais toutes les éditions de Pasquier présentent la rédaction que nous avons conservée.

[2] Que nous le savons, faut-il sous-entendre.

[3] Embarrassés : cette expression assez pittoresque, dont Pasquier a souvent fait usage, ne se trouve ni dans Nicot ni dans Roquefort : Furetière remarque qu'elle est empruntée au jeu de trictrac et qu'elle est passée chez les Anglais avec la même signification (lurch).

[4] Les *artiens* ou *artistes*, c'étaient ceux qui étudiaient les *arts*, c'est-à-dire les lettres, qui se préparaient à la *maîtrise ès arts*.

[5] Voy., dans le t. V du recueil de du Chesne, la p. 48.

deux : dont celle de la théologie demeura en la maison épiscopale, son originaire demeure [1], et celles tant de l'humanité que philosophie, au prioré de Saint-Julian ; et fut la cause pour laquelle, par les écoliers qui lors étudiaient aux arts, furent leurs recteurs élus à Saint-Julian, et nul docteur des Facultés de Théologie, Décret [2], Médecine, ne fut jamais élu, ni ne prétendit pouvoir être appelé à cette dignité de recteur : coutume qui s'est depuis continuée et perpétuée jusqu'à nous. Et est une chose digne d'être remarquée, qu'en ce même lieu se faisait l'acte le plus solennel pour les arts ; ce que j'apprends d'un article de la réformation de l'université, faite par Jean Cardinal d'Estouteville [3], sous le titre des *Artistes*, qui est tel : *Item statuimus et mandamus ut actus ille solemnis de disputatione quodlibetorum* [4] *, qui dudum ad decus facultatis, exercitium studiorum ac ingenia excitanda, fuit nobiliter institutus, observetur, mandantes id in vim sanctæ obedientiæ exercitium, juxta veterem morem, apud Sanctum-Julianum, omni excusatione postposita, redintegrari et renovari, per præstantes ipsius facultatis magistros, per singulas nationes eligendos ;* qui nous montre que cette église fut du commencement le premier lieu où les maîtres ès arts faisaient leurs premières leçons et exercices des lettres humaines. Vrai que cela ne dura pas longuement : d'autant que notre université s'étant enflée et accrue en grand nombre d'écoliers français, picards, normands, et anglais, sous lesquels plusieurs nations étaient comprises, furent bâties quatre grandes écoles en leur faveur, sous le nom de salles de France, Picardie, Normandie, Angleterre, et depuis furent ces dernières intitulées d'Allemagne, comme je déduirai en son lieu [5] ; écoles qui furent bâties en la rue au Fouerre [6], non grandement éloignée de l'église de Saint-

[1] Les éditions antérieures des *Recherches* écrivent ainsi ce membre de phrase : « Dont celles de la théologie demeurèrent en la maison épiscopale, son originaire demeure... »

[2] C'est l'enseignement qui traitait des anciens canons des conciles, des constitutions des papes et des sentences des Pères : *Voy.* à ce sujet les *Rech.*, IX, XI.

[3] Le prénom de ce cardinal était *Guillaume*, et non pas *Jean*.

[4] Terme d'école : il nous est rappelé par une phrase de Guy Patin, ainsi conçue : « Le 10 de ce mois mon second fils Charles a répondu à sa première question *quodlibétaire* dans nos écoles, fort bien et au grand contentement de tous ses auditeurs. » *Lett.* XCIII.

[5] C. XXIV du liv. IX.

[6] Fouerre, c'était un marchand de paille et de fourrage, et aussi un terrassier.

Julian : esquelles salles se firent de là en avant les lectures tant en humanité [1] que philosophie.

Quelque peu après fut introduite la Faculté de Médecine, qui choisit son domicile non loin de la rue au Fouerre. Et d'une même suite fut bâtie l'église en l'honneur de Saint-Nicolas, ancien patron des écoles; le collége des Bernardins, auquel se firent les anciennes assemblées concernant les grandes consultations, comme nous apprenons des avis qui furent baillés à messieurs de l'université de Rouen, au procès fait à Jeanne, dite la Pucelle d'Orléans; le collége des Bons-Enfants, maison destinée pour ceux qui voudraient avoir part aux leçons qui se faisaient à Saint-Victor; et combien qu'avec le temps la Faculté de Décret fut logée au Clos-Bruneau, comme nous voyons, toutefois la vérité est que nos écoles, qui depuis prirent le nom d'université, ne gisaient que en cette basse lisiere que vous voyez se maintenir de l'une à l'autre, Notre-Dame, Saint-Julian, rues au Fouerre, de la Bûcherie, jusques à l'abbaye de Saint-Victor, hors les murs [2]. Et n'avaient lors nos écoles rien de commun avec cette grande montagne de Sainte-Genevieve et Saint-Jacques et rue de la Harpe, où les muses se vinrent apres héberger; chose même dont je pense avoir certain témoignage d'Abélard, lequel, se voyant, par le moyen d'une sienne maladie, chassé de la chaire qu'il pensait lui appartenir en la maison épiscopale, pour se revancher de l'injure qu'il prétendait lui avoir été faite : *Extra civitatem* (dit-il), *in monte Sanctæ-Genovefæ, scholarum nostrarum castra posui, quasi eum obsessurus qui nostrum occupaverat locum.* L'université n'était pas encore bâtie, ains seulement commençait de poindre : mais le lieu dont Abélard avait été exterminé était la maison épiscopale, premier fondement de notre université qui fut puis après; et le lieu auquel, malgré ses ennemis, il continua ses leçons fut près de Sainte-Genevieve : qui nous enseigne presque que ce lieu était auparavant inaccoutumé aux lectures. Vérité est que depuis, se trouvant plusieurs personnages d'honneur qui voulurent édifier des colléges pour

[1] Littérature.

[2] Pour l'emplacement plus précis des diverses écoles, on peut consulter le chap. XIII du liv. IX des Recherches.

l'instruction de la jeunesse, ils choisirent le haut de cette montagne, comme celui qui serait à l'avenir un parnasse de notre France, auquel ils estimèrent y avoir plus d'assurance pour la santé; qui fut une nouvelle police d'étude, aucunement préjudiciable à l'ancienne institution : discours que je me réserve par autres chapitres, après que j'aurai déduit ce que je pense de l'ancienne institution.

CHAPITRE LV [1].

Vers quel temps les études de Paris prirent le nom et titre d'université.

Par les choses par moi ci-dessus déduites, je vois aux règnes de Louis le Gros et Louis le Jeune, son fils, un commencement d'écoles dedans Paris : et sous celui de Philippe-Auguste, fils de Louis le Jeune, le nom et titre d'université y être planté. Louis le Jeune fut après le décès de Louis le Gros, son père, appelé à la couronne, l'an 1137, et mourut l'an 1180. Alexandre III[e] fut fait pape l'an 1159, et décéda l'an 1181 : pendant tout lequel entrejet de temps souvenez-vous qu'il n'y avait aucune ville en ce royaume qui portât nom et titre d'université, ains étaient seulement préparatifs de ce que nous avons depuis appelé université. Le pape Alexandre III[e] eut pour successeurs Lucius, Urbain, Celestin III[e], Innocent, Honoré III[e] et Grégoire IX[e] [2] : dont je ferai ci-après mon profit, selon que les occasions se présenteront. De tous lesquels le premier auquel vous commencez de reconnaître particulièrement les études qui commençaient de s'exercer dedans Paris, vous le trouvez en un écrit de Celestin, depuis inséré dedans les Décrétales de Grégoire IX[e] : *in cap. Quod clerici. De foro compet. Ext. Mandamus, quatenus si quas causas pecuniarias clerici Parisius commorantes habent contra aliquos, vel aliqui contra illos, ipsas jure canonico decidatis.* Voilà un privilège exprès que le pape Célestin leur baille : qui montre qu'ils com-

[1] C'est le chap. VII du liv. IX.

[2] Cette liste des successeurs d'Alexandre III est incomplète; la voici rectifiée : Lucius III, Urbain III, Grégoire VIII, Clement III, Celestin III, Innocent III, Honorius III, Gregoire IX.

mençaient de faire corps général d'étude. Nulle mention d'université; mais Innocent III[e], son successeur immédiat, qui fut fait pape en l'année 1198 et mourut l'an 1216[1], voulut suppléer ce défaut par un autre écrit par lui décerné, pareillement depuis couché dedans les Décrétales recueillies par l'autorité de Grégoire : *in cap. Quæ de procurat. Ext. Quia in causis quæ pro vobis et contra vos moventur, vestra universitas ad agendum et respondendum commode interesse non potest, postulastis a nobis ut procuratorem instituere super hoc vobis de nostra permissione liceret. Licet igitur de jure communi hoc facere non valeatis, instituendi tamen procuratorem super his auctoritate præsentium vobis concedimus facultatem.* Philippe-Auguste fut roi l'an 1180, et mourut l'an 1223; Innocent fut fait pape l'an 1198, et mourut l'an 1216 : donc sous son règne fut faite expresse mention de cette université, dont auparavant je n'en trouve nulle.

Aussi est-ce lui qui, premier de tous nos autres rois, donna ordre de faire paver la ville de Paris, et signamment de la ceindre de murailles, depuis la Tournelle jusque vers l'autre part de la rivière, comme nous apprenons de Rigord[2], qui est l'endroit de la ville que depuis nous appelâmes université[3]; aussi trouvons-nous en ses archives-lettres de lui, de l'an 1200, dans lesquelles vous ne trouverez pas le mot d'université y être porté, ains la valeur d'icelui : car comme ainsi fut que cinq écoliers de Paris eussent été occis par quelques matois et hommes malgissants[4], et que Thomas, prévôt de Paris, se fût nonchalamment porté à la vindicte publique de ce délit, il en fut démis de sa charge. Et par les mêmes lettres, le roi défend à ses juges de prendre juridiction des délits communs qui seraient commis par les écoliers de Paris, dont il veut la connaissance appartenir à l'évêque, ains seulement qu'ils connaissent des

[1] Les éditions antérieures portent fautivement 1217. Ce fut dans l'année 1216, comme Pasquier le dira lui-même un peu plus bas, qu'Innocent termina le 16 juillet sa glorieuse existence, après un pontificat de dix-huit ans et six mois.

[2] Voy., dans le t. V du recueil de du Chesne, la p. 31; cf. ibid., p. 52.

[3] Ce membre de phrase paraît, dans l'édition de 1723, être changé à tort, ainsi qu'il suit : « Et c'est là l'endroit de cette ville, lequel depuis nous appelâmes université. » Dans ce chapitre la même édition offre encore quelques altérations non motivées du texte original.

[4] Malfaiteurs...

crimes atroces, qui est ce que depuis nous avons appelé cas privilégiés : *Actum apud Bestiliacum*[1] (porte le texte des lettres), *anno Incarnationis Verbi millesimo ducentesimo, regni nostri anno quadragesimo primo, adstantibus in Palatio quorum nomina supposita sunt et signa. Dapifero nullo, signum Guidonis buticularii, signum Matthæi camerarii, signum Drogonis constabularii*; et au-dessous est le nom de Philippe...: qui est le premier et plus ancien titre de tous nos rois que nous trouvions concernant les priviléges de l'université de Paris, combien que ces mots n'y soient en paroles expresses apposés...

Quant à Rigord, je le vois par tout le discours de son histoire celébrer les écoles qui étaient à Paris. Louis, fils de Philippe, étant grandement malade, on fit une procession générale de Saint-Denis à Saint-Lazare lez[2] Paris, où les autres églises les allèrent trouver, *Et infinita scholarium et populi multitudo nudis pedibus*[3], porte le texte. Au retour de la victoire obtenue par Philippe en la journée de Bovines, l'auteur récitant avec quelle joie ce prince fut accueilli par les Parisiens, il ajoute : *Maxime vero scholares cum maximo quidem sumptu convivia, choros, tripudia, cantus indefesse agere non cessabant*[4]. Et qui est la pièce de plus belle marque de cet historiographe, c'est cette-ci : *In diebus illis* (dit-il), *studium litterarum florebat Parisius; nec legimus tantam aliquando fuisse scholarium frequentiam Athenis, vel Ægypti, vel in qualibet parte mundi, quanta locum prædictum, studendi gratia, incolebat. Quod non solum fiebat propter loci illius admirabilem amœnitatem, et bonorum omnium superabundantem affluentiam, sed etiam propter libertatem et specialem prærogativam defensionis, quam Philippus rex et pater ejus ante ipsum ipsis scholaribus impendebant*[5].

De là vient que Guillaume le Breton, parlant de cette ville de Paris, au premier livre de sa *Philippide*, disait qu'elle était *Doctrix totius orbis*[6]; et au dixième, parlant du retour de Phi-

[1] Béthisy : c'est un bourg du département de l'Oise.

[2] Près...

[3] Voy., dans le t. V du recueil de du Chesne, la p. 33.

[4] Voy. T. V du recueil de du Chesne, p. 65.

[5] Ibid., p. 50.

[6] Voy. Cette citation dans la page 138 de ce volume.

lippe à Paris, après sa grande et inespérée victoire de Bovines, et comme chacun à l'envi le congratulait :

> Præcipue (*dit-il*) quos Palladiæ dulcedo laborum
> Allicit alma sequi vitæ documenta beatæ[1].

Le premier des papes que je vois avoir fait mention expresse des études de Paris est Célestin III[e], ainsi que je vous ai ci-dessus coté. Ce pape siégea depuis le jour de son élection, qui fut l'an 1185, jusqu'au jour de son décès, 1198[2]. En tous ces passages ci-dessus cotés vous voyez être parlé des études et des écoliers de Paris sous Philippe-Auguste : nulle parole de l'université. Celui qui suppléa ce défaut fut Innocent III, successeur immédiat de Célestin, qui fut créé pape l'an 1198, et mourut l'an 1216, pendant le règne de notre Philippe, sept ans auparavant son décès. Le semblable trouverez-vous dedans Rigord, parlant de l'hérésie d'Amauri, où vous verrez être faite mention de l'université à cœur ouvert : *Cum igitur in hoc et ab omnibus catholicis universaliter contradiceretur, de necessitate accessit ad summum Pontificem, qui audita ejus propositione et universitatis scholarium contradictione, sententiavit contra ipsum. Redit ergo Parisius, et compellitur ab universitate confiteri ore quod in contrarium opinioni suæ prædictæ sentiret : ore dico, quia corde nunquam dissensit*[3]. En ce passage le mot d'université latin est pris en deux divers sens : le premier en ces paroles *universitatis scholarium, etc.,* voulait dire la plus grande et meilleure part des écoliers ; au second, le mot de *universitas* est pris pour ce que nous avons appelé université dans Paris. Je vous représente ceci par exprès, pour vous dire qu'avant le règne de Philippe-Auguste la ville de Paris ne reconnaissait l'usage des lettres sous le nom d'université, par nous depuis tant respecté, encore que le roi Louis VII auparavant favorisât les gens doctes. Ri-

[1] Non pas au dixième, mais au douzième livre, v. 269, 270.

[2] *Le premier de ces chiffres est fort inexact. Conformément à la liste que nous avons rétablie plus haut, trois papes se succédèrent sur le siége de saint Pierre depuis 1185, époque de la mort de Lucius III, jusqu'à l'année 1191, où Célestin III reçut la tiare*

[3] Voy. la p. 59 du volume cité de du Chesne. Cf. le t. XVII du *Recueil des Historiens de France* par D. Brial, p. 63, qui attribue ce passage, ainsi que plusieurs des précédents, à Guillaume le Breton, le continuateur de Rigord.

gord, par le long passage que j'ai ci-dessus emprunté de lui, dit que le roi Philippe et Louis son père avaient honoré les écoliers étudiant à Paris de certains priviléges : toutefois vous ne trouvez en notre université titre plus ancien que celui de Philippe-Auguste.

CHAPITRE LVI [1].

Conclusion de tous les discours précédents, concernant l'Université de Paris.

Par tout ce que je vous ai ci-dessus discouru vous avez pu entendre que l'université de Paris ne prit tout d'un trait sa fondation ni grandeur, ains s'accrut petit à petit par divers moyens; qu'elle prit son premier plant en l'église de Notre-Dame, son second à celle de Saint-Victor, son troisième à Saint-Julian, son quatrième aux quatre grandes écoles de la rue au Fouerre, son cinquième aux écoles de Décret et de la Médecine pour l'enseignement de ces deux facultés, son sixième en unes et autres [2] des particuliers, lesquelles étaient louées par les maîtres et docteurs qui avaient permission du supérieur d'enseigner. Je parlerai ci-après des colléges qui furent depuis introduits; mais tant y a qu'auparavant leur introduction la commune police de nos études était leçons qui se faisaient publiquement à tous les écoliers s'y trouvant.

Et afin que ne pensiez que ce soit fable, cette même discipline fut observée, sur la fin de ce temps-là, ailleurs. Dieu voulut que l'empereur Fédéric, II[e] de ce nom, roi des Deux-Siciles, institua pendant son règne une nouvelle université dedans Naples, ville capitale de son royaume, en laquelle vous trouverez avoir été par lui ordonné cela même qui était par nous pratiqué en cette université. Vrai qu'il y a une particularité qui n'était chez nous; car tous les sujets du royaume étaient défendus d'aller étudier ailleurs qu'à Naples : défenses qui ne se trouvent avoir été faites en faveur de l'université de Paris. Au demeurant, je trouve l'autre conforme à cette-ci. Je vous co-

[1] C'est le chap. XIV du liv. IX.

[2] *Maisons* est sous-entendu.

pierai ici le passage que j'ai tiré de messire Pierre de Vineis [1], chancelier de cet empereur, au troisieme livre de ses *Épîtres* [2] : *Disponimus* (dit Fédéric) *apud Neapolim, amœnissimam civitatem, doceri artes cujuscumque professionis et vigere studia, ut jejuni et famelici doctrinarum in ipso regno inveniant unde ipsorum aviditati satisfiat, neque compellantur, ad investigandas scientias, peregrinas nationes expetere, nec in alienis regionibus mendicare.* Et quelques pages apres : *Volumus igitur et mandamus vobis omnibus qui provincias regitis, quique administrationibus præsidetis, ut hæc omnia passim et publice proponatis et injungatis sub pœna personarum et rerum, ut nullus scholarium, legendi causa, exire audeat extra regnum, nec infra regnum aliquis addiscere audeat alibi vel docere; et qui de regno sunt, extra regnum, in scholis, sub pœna prædicta eorum parentibus injungatis, ut usque festum S. Michaelis, tum proxime, revertantur. Conditiones autem quas scholaribus concedimus erunt istæ : Imprimis, quod in civitate prædicta doctores et magistri erunt in qualibet facultate; scholares autem, undecumque venerint, secure veniant, morando, stando et redeundo, tam in personis quam in rebus, nullam sentientes in aliquo læsionem. Hospitium, quod melius in civitate fuerit, scholaribus locabitur, pro duarum unciarum auri annua pensione, nec ultra æstimatio ejus ascendet. Infra prædictam autem summam, et usque ad illam, omnia hospitia æstimatione locabuntur duorum civium et duorum scholarium.* Et combien que l'empereur, par son édit, semblât faire commandement que les études ne fussent ouvertes aux Siciliens ailleurs qu'en l'université de Naples, toutefois par l'épître treizième du même livre il déclare n'avoir entendu y comprendre les enseignements qui se faisaient de toute ancienneté en la grammaire ès villes de son obéissance : *Propter quod* (dit-il), *fidelitati tuæ præcipiendo mandamus, quatenus magistris quibuslibet qui per terras jurisdictionis tuæ pueros in artis grammaticæ principiis edocent, nullam occasione prædicta*

[1] Pierre des Vignes.
[2] Voy. Petri de Vineis *Epist.* lib. VI; III, 11, p. 413 de l'édit. in-8° de Bâle, 1566.

molestiam inferas, sed particularia eorum studia regere sine impedimento quolibet patiaris [1].

Voilà quel fut l'edit de Federic, auquel, en établissant lors une nouvelle université, vous ne voyez aucun etablissement de colléges, ains salles generales et communes, esquelles se doivent faire lectures communes et publiques aux ecoliers, à l'instar de ce qui se faisait en l'université de Paris : chose qui n'y est vraiment exprimée ; mais tant y a que l'usage commun était tel en notre université, laquelle nous devons estimer grandement louable, d'avoir eu lors un si grand personnage que Federic II, qui à l'instar d'elle voulut forger sa nouvelle université.

Il naquit l'an 1194. Dès l'instant de sa naissance, à l'instigation de l'empereur Henri son père, la noblesse de Sicile lui jura le serment de fidélité et obéissance. Le père meurt en l'an 95 [2] : Constance, mère de ce jeune prince, se met aussitôt avec son enfant en la protection et sauvegarde du pape Innocent IIIe, le plus grand pape, à mon jugement, qui fut jamais dedans Rome, tant en matière régulière que séculière (j'entends toujours excepter la sainteté de saint Pierre). Ce jeune prince, par l'avis de son protecteur, est couronné roi à trois ans, sous le gouvernement de sa mère, appelé à la conduite de l'empire en l'âge de vingt ans, et ores qu'en sa jeunesse toutes choses lui vinssent à souhait, toutefois venant sur l'âge il sentit plusieurs traverses desquelles il fut affligé ; mêmement en la ville de Panorme, l'an 1250, surpris d'une maladie, sous ce prétexte Mainfroy, son fils bâtard, ne douta de le suffoquer avec un linge et le faire mourir : prince, au surplus, que Pandolpho Collennicho [3] (qui a diligemment écrit l'*Histoire de Naples*) nous pleuvit pour personnage très-accompli, tant de corps que d'esprit, qui parlait le vulgaire italien, la langue latine, allemande, française, grégeoise et sarrasine.

Je trouve l'université de Naples avoir été par lui bâtie ; mais non en quel temps, quelque recherche que j'en aie faite. Mais

[1] Petri de Vineis *Epist.*, p. 415.

[2] L'empereur Henri VI, fils de Frédéric Barberousse : il mourut non pas en 1195, mais en 1197, empoisonné, dit-on, par sa femme.

[3] Pandolphe *Collenuccio* : il fit paraître en 1539 l'*Abrégé de l'histoire du royaume de Naples*, depuis son origine jusqu'en 1459. Cet ouvrage, écrit en italien, a été fréquemment réimprimé et traduit.

tant y a qu'étant né l'an [1] 1194 et mort l'an 1250, c'est dedans l'entrejet de ce temps, pendant lequel florissait l'université de Paris sans colléges, ains seulement en l'exercice des leçons qu'elle faisait ès salles publiques : tellement que, pour conclusion de ce pourparler, je veux dire que notre université avait été merveilleusement heureuse, ayant eu ce grand prince qui se régla sur son modèle, et ce prince avait été grandement sage d'avoir réglé son nouvel édit sur la police de notre université.

CHAPITRE LVII [2].

Introduction des colléges, et signamment de celui de la Sorbonne [3].

Jusques ici nous avons parlé de l'état auquel était l'université de Paris, c'est-à-dire jusques en l'an 1250 : d'ores en avant[4] nous discourrons de l'institution des colléges, qui apporta nouveau visage, et déduirons de quelle façon nos lectures furent exercées et l'ont été jusques à hui : qui n'est pas une recherche de peu de mérite. Charondas, législateur des Thuriens, fut grandement solennisé par nos ancêtres de ce qu'entre autres choses il avait ordonné que les bonnes lettres fussent enseignées aux dépens de la république, afin que le pauvre y eût part tout ainsi comme le plus riche. Cette même opinion entra, par succession de temps, ès têtes d'uns et autres prélats et seigneurs de notre France, non pour en faire une loi générale par toute la ville de Paris (cetui fut un coup de maître, je veux dire du grand roi François, premier de ce nom, dont je parlerai en son lieu), ains aux petites communautés qu'ils voulurent bâtir : car après que le ménage de notre université eut été ainsi diversement conduit et manié, comme je vous ai discouru, il prit une nouvelle dévotion aux seigneurs, et principalement ecclésiastiques, de bâtir des maisons en cette université (qui furent appelées colléges) en faveur des pauvres qu'ils voulaient y être habitués sous le nom de boursiers, et y être nourris et enseignés aux dépens du revenu par eux pour cet effet assigné.

[1] Étant *en* l'an portent par une méprise évidente les éditions antérieures.

[2] C'est le chap. XV du liv. IX.

[3] Cf. du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. III, p. 223 et suiv.

[4] De là aujourd'hui, en un seul mot, *dorénavant*.

Le premier que je trouve en avoir été l'inventeur ce fut notre bon roi saint Louis, suivi par maître Robert de Sorbonne, son confesseur (par lequel je commencerai), [1] au village de Sorbonne près de Sens, comme quelques-uns estiment, et les autres, en un village de même nom, au Réthelois.

Ce fut anciennement une coutume fort familière à ceux qui, pour avoir quelque assurance de soi, se voulaient mettre sur la montre [2], d'emprunter le surnom des lieux où ils étaient nés, plus soucieux de les honorer que leurs familles. Ainsi le virent nos ancêtres en un Pierre de Alliaco [3], premièrement grand maître du collége de Navarre, puis cardinal; ainsi en Jean Caclière [4], qui se nomma Jean Gerson, en Nicolas de Clamengis [5], en Henri de Gandavo [6], en Guillaume de Lorry, qui premier ébaucha le *Roman de la Rose,* en Jean de Mehun, qui le paracheva, lequel était surnommé Clopinet; et à peu dire [7], ainsi le vit-on en ce maître Robert de Sorbonne, qui eut père et mère de basse condition, comme nous apprenons du sire de Joinville, en la *Vie de saint Louis* [8]. Toutefois, il se fit paraître par ses études personnage de grand sens; et pour premier mets de sa fortune, fut honoré d'une prébende de Cambrai, puis d'une autre en l'église Notre-Dame de Paris. Entre ses œuvres nous trouvons un traité concernant le fait de nos consciences [9], et serait impossible de dire combien il est plein de dévotion et belles sentences. Vous pourrez juger par cette première démarche quel est le demeurant de son escrime : *Multi multa sciunt, et se ipsos nesciunt; quærunt Deum per exteriora, et derelinquunt sua interiora. Sed quid prosunt litteræ eruditionis Prisciani, Aristotelis, Justiniani, Gratiani, Galeni, in pellibus ovinis et caprinis, nisi deleas de libro conscientiæ tuæ litteras mortis? Quid prosunt hæc lecta et non intellecta,*

[1] Il semble qu'ici *né* doit nécessairement être suppléé.

[2] Mettre en évidence, se donner du relief...

[3] Pierre d'Ailly : ce fut lui qui au collége de Navarre forma Gerson et Clémangis.

[4] Ou plutôt Charlier : Voy. sur lui Piganiol de la Force, *Description historique de Paris,* in-12, 1765, t. V, p. 188.

[5] Cons. sur lui le t. I de cette édit., p. 129, n. 2.

[6] Henri de Gand, célèbre théologien du treizième siècle.

[7] Pour être bref...

[8] Voy. les p. 7 et 8 de l'édit. in-f° de Paris, 1761 : cf. ibid., p. 345.

[9] *De conscientia :* ce traité a été imprimé dans la *Bibliotheca patrum;* Lyon, 1677, in-f°, t. XXV, p. 346 et suiv.

nisi te ipsum legas et intelligas[1] ? Proposition, certes, pleine de piété; et ainsi va le demeurant de l'œuvre, qui le rendit avec quelques autres siens traités si recommandable, que notre roi saint Louis le voulut voir. Et après l'avoir halené [2], lui fit quelquefois cet honneur de le faire dîner avec lui; et depuis en usa fort pieusement, comme l'un des principaux outils de sa conscience, le prenant pour son confesseur.

Ce bon roi bâtit plusieurs temples et hôpitaux en l'honneur de Dieu et de son Église; et d'un même zèle lui prit opinion de voir un collége, en l'université de Paris, voué à l'enseignement de la jeunesse. Il s'assurait de [3] la prud'hommie de maître Robert; c'est pourquoi il ne douta de [4] déposer entre ses mains sa nouvelle dévotion. Cela se voit par ses patentes de l'an 1250, du mois de février : *Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, universis præsentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod nos magistro Roberto de Sorbona, canonico cameracensi, dedimus et concessimus ad opus scholarium, qui inibi moraturi sunt, domum quæ fuit Joannis de Aurelianensi, cum stabulis quæ fuerunt Petri Poulaine, contiguis eidem domui : quæ domus cum stabulis sita est Parisius, in vico de Coupe-Gueule, ante palatium Thermarum* (c'était ce que depuis on appela l'hôtel de Cluny). Je vous laisse le demeurant des lettres, par lesquelles, ores que le mot de collége n'y soit inséré, toutefois c'est cela même qui a depuis été observé ès maisons qu'avons en notre université appelées colléges. Et à tant, ce n'est pas sans grande raison que j'attribue l'invention de cette nouvelle économie à ce bon roi : car vous ne trouverez autre titre plus ancien en notre université qui en ait parlé.

Or le roi ayant seulement déclaré en gros et en tâche [5] quelle

[1] *Biblioth. patrum*, t. XXV, p. 350.

[2] Mot très-expressif et qui n'a pas été remplacé : après avoir cherché, appris à le connaître...

[3] Il comptait sur..., il avait pleine confiance dans... : les éditions de 1621 et 1633 portent seulement *il assurait*, ce qui ne s'entend pas.

[4] Il n'hésita pas à... : Racine nous offre encore l'emploi de *douter* dans le sens de hésiter : *Athalie*, act. 3, sc. 4.

Pourriez-vous un moment *douter de* l'accepter?

Lorsque le célèbre critique Geoffroy a dit au sujet de ce vers : « Cette expression est incorrecte ; quand douter est suivi d'un verbe, il faut *si* ou *que : hésiter* était le mot propre », il a commis lui-même une singulière méprise, ou plutôt il a fait preuve d'une grande ignorance de notre ancien langage.

[5] Sommairement (comme lorsque l'on prescrit une tâche); quelquefois aussi *en tâche* signifie au hasard.

était sa volonté, Mᵉ Robert, qui savait l'intention de son maître ne tendre qu'à l'avancement et exaltation de l'Église, même que le premier fondement de l'université avait été la théologie, il voulut par un sage et beau commentaire vouer ce nouveau collége en faveur des pauvres écoliers qui voudraient faire profession de la théologie : qui serait comme un arc-boutant pour soutenir l'Église de Dieu contre les assauts furieux des hérétiques.

Belle chose et digne d'être gravée dedans l'immortalité, que la théologie, ayant été le premier fondement de notre université, ait eu pour son habitation le premier collége de tous les colléges ! Mais chose non moins admirable, qu'un simple chanoine ait ouvert la porte, et enseigné aux prélats et grands seigneurs une si noble architecture ! Et néanmoins, lors de ces lettres patentes, ce collége ne fut tout à fait conclu, ains en l'an 1253 seulement, comme nous recueillons d'un vieux calendrier contenant les statuts du collége, et encore d'une vieille inscription en pierre de taille près la porte du jardin, en la salle du collége où se font les actes de Sorbonne. Le passage du calendrier est tel, sur le vingt-cinquième jour d'août, jour dédié à la solennisation de la fête de saint Louis : *Festum beati Ludovici regis, sub quo fundata fuit domus de Sorbona, circa annum* 1253, *magistro Roberto existente ejus confessore;* et celui de la salle est tel : *Ludovicus, rex Francorum, sub quo fundata fuit domus de Sorbona, circa annum Domini* 1253[1].

Si ceux qui firent ces deux gloses eussent bien considéré le texte des lettres du roi, ils n'eussent pas dit que sous son règne le collége avait été fondé, ains qu'il en était le fondateur, comme celui qui en avait jeté la première pierre pour le bâtir. Ils ne le firent pas : d'autant qu'après ce premier projet du roi Mᵉ Robert y apporta plusieurs grands avantages de sa part ; car encore trouve l'on plusieurs autres bienfaits qu'il fit au collége, par échange qu'il fit en novembre, l'an 1258, avec le même saint Louis. Et toutefois ce prud'homme, sachant qu'on

[1] Du Boulay, ouvrage et vol. cités, pag. 224, rapporte cette inscription, mais avec une légère d[illegible] chiffre : circa annum

avait la première obligation au roi, ne voulut jamais prendre le titre de fondateur, ains seulement de proviseur. Ainsi l'apprenons-nous d'un vieux titre dont le commencement est tel : *Magister Robertus de Sorbona, canonicus Parisiensis, provisor seu procurator congregationis pauperum magistrorum, studentium Parisius in theologica facultate ;* ce qui donna depuis grande autorité aux proviseurs de ce collége, comme l'on voit par les statuts, entre lesquels y avait un article exprès, par lequel était ordonné que s'il se présentait quelque différend entre eux, il se terminât *coram provisore domus,* sans toutefois déroger à la juridiction royale : article depuis par honneur très-étroitement observé. Et ayant le proviseur telle prérogative sur les siens, aussi le pape Clément IVe, par ses bulles de l'an 1269 [1], ordonna que, le proviseur étant allé de vie à trépas, *Nullus in ejus locum per fraudis astutiam apponeretur, nisi quem loci archidiaconus, et cancellarius Parisiensis, et magistri actu regentes in theologica facultate, necnon decretistarum et medicorum decani, rector universitatis Parisiensis, procuratores quatuor Nationum, communiter vel major pars, duxerint apponendum. Idemque provisor in congregatione vestra pauperes magistros et idoneos, qui rexerint in artibus, de quacumque sint Natione, possit admittere, et exinde minus idoneos movere, prout, inspectis universis circumstantiis, viderit expedire ;* qui n'était pas une petite autorité que le pape Clément IVe attribuait au proviseur, pour honorer la mémoire de celui qui premier s'en était donné le titre : bulle que je vous ai ici représentée, non tant en faveur des proviseurs de ce collége que de l'université, pour vous montrer que dès lors elle était parfaite et accomplie en ses membres, ainsi que nous l'avons depuis vue. Ce prud'homme [2] fit son testament le jour Saint-Michel l'an 1270, et mourut l'an 1274. Et auparavant son décès il avait acheté en l'an 1271 la maison où est aujourd'hui assis le collége de Calvi, depuis ap-

[1] Clément IV avait cessé de vivre en 1269 : la bulle citée est du 23 mars 1268 ; v. à ce sujet du Boulay, *Historia Universitatis pariensis*, t. III, p. 265.

[2] Il s'agit de Robert de Sorbonne : v. sa vie écrite en latin par de la Bigne (Binæus), t. IV de la *Bibliothèque des Pères*, Paris, 1589, in-fol ; cf. le *Mercure de France*, 1718, numéros de juillet et octobre.

pelé la petite Sorbonne, comme étant une fille d'icelle par la libéralité que Mᵉ Robert lui avait faite [1].

Le collége de Sorbonne, ainsi institué, étant adonc le seul de l'université, les leçons de théologie y furent delà en avant transférées, et cessèrent en la maison épiscopale : vrai que tout ainsi que d'ancienneté, aussi on continua d'y prendre le bonnet, honneur et laurier de la doctorande [2]. Et comme cette compagnie fortifiât en cette sainte emploite [3], aussi excita-elle plusieurs prélats et personnes ecclésiastiques, qui voulurent contribuer à cette même dévotion, voire le renvièrent d'un point sur Mᵉ Robert de Sorbonne : car bâtissant des colléges, outre les pauvres écoliers par eux voués à la théologie, butte singulière de leurs opinions [4], ils y ajoutèrent l'étude des arts, comme planche pour y parvenir.

Ainsi le voyez-vous ès colléges des Trésoriers [5], de Harcourt, Cholets, cardinal le Moine, Lisieux, Autun. Quand je dis des arts, je n'entends ici seulement parler de la philosophie, ains de la grammaire et autres bonnes lettres qui la suivent. Et de cela je n'en veux plus beau commentaire que du collége de Harcourt, par la dotation duquel, de l'an 1311, combien qu'il fût nommément porté que le revenu ordinaire serait destiné *ad usum, victum et sustentationem pauperum scholarium, in artibus et theologia studentium, ibidem institutorum et instituendorum, secundum formam et ordinationem quæ in statutis a nobis super hoc editis plenius continentur,* toutefois le collége étant divisé en deux diverses maisons au-dessus de l'église de Saint-Côme et Saint-Damian, des deux côtés de la rue, l'une est vouée pour la demeure des théologiens, et l'autre aux grammairiens, c'est-à-dire pour ceux qui étudient tant ès lettres humaines que philosophie : comme aussi peut-on recueillir du collége de Lisieux, auquel Estouteville, abbé de Fécamp, ayant ordonné douze théologiens et vingt-quatre artiens, en l'an 1412, il ajouta ces mots : « Item, je veux et ordonne

[1] C'est sur l'emplacement de cet édifice, détruit en 1636 par ordre du cardinal de Richelieu, que s'élève aujourd'hui l'église.

[2] Du doctorat.

[3] Et de même que la maison de Sorbonne remplit avec un succès croissant de jour en jour le saint objet que s'était proposé le fondateur...

[4] Qu'ils avaient surtout en vue...

[5] Le vrai nom de ce collége et de la rue où il se trouvait était *du Trésorier*

que ladite maison soit divisée en deux; » lesquelles prirent depuis le nom, l'une des grammairiens, et l'autre des théologiens : règle qu'il faut tenir pour tout assurée, sinon lors qu'outre le mot d'artien on y ajoute par exprès celui de grammairien, comme il fut en la fondation du collége de Navarre.

CHAPITRE LVIII [1].

Collége de Navarre [2].

Ce collége mérite son éloge particulier aussi bien que celui de Sorbonne, non seulement pour la dignité de sa fondatrice, mais aussi pour la discipline que je vois y avoir toujours été religieusement observée. Jeanne, reine de Navarre, comtesse de Champagne et Brie, femme et épouse du roi Philippe le Bel, par son testament fait au bois de Vincennes, le jour et fête de la Notre-Dame de mars l'an 1304 [3], après avoir fondé un hôpital en la ville de Château-Thierry, voulut aussi fonder un collége dedans Paris en faveur de soixante et dix pauvres écoliers, vingt grammairiens, trente artiens et vingt théologiens, à chacun desquels elle assigna honnête pension pour son entretenement; et ordonna que son hôtel de Navarre, sis hors la porte Saint-Germain-des-Prés, fût vendu, pour des deniers qui proviendraient de la vente, et autres, être achetée une maison convenable dans la ville, en laquelle ces trois espèces d'écoliers fussent diversement logés : qui auraient chacun endroit soi [4] trois maîtres, je veux dire un en chaque profession. Et pour faciliter l'exécution de sa dernière volonté, ordonna être achetés de son revenu de Champagne, ès environs de Paris, deux mille livres tournois de rente en fiefs et terres seigneuriales, donnant pleine puissance à ses exécuteurs testamentaires, quoi que soit à ceux [5] qui s'en voudraient charger, sans toutefois mépriser les autres, de corriger, expliquer, et augmenter

[1] C'est le chap. XVI du liv. IX.

[2] Cons. l'*Histoire* de ce collége, écrite en latin par Jean de Launoy, l'un des plus savants auteurs du dix-septième siècle; Paris, 1677, 2 parties in 4°.

[3] V. le testament transcrit au premier chapitre de cette *Histoire*.

[4] Qui auraient suivant leur spécialité...

[5] Quels que fussent ceux... : v. pour cette même clause, Launoy, 1re par p. 12, 23 et 43.

son testament : chose qu'elle confirma par son codicile du dernier jour du même mois de mars au même an.

Ordonnance vraiment très-sainte et digne d'une grande et devote reine, suivant laquelle les exécuteurs, après avoir adoué-rié [1] l'hôtel de Navarre, achetèrent celui que nous voyons aujourd'hui au mont Sainte-Geneviève, appelé du commencement collége de Champagne, et depuis de Navarre : nom qui lui est demeuré jusques à hui. Et se passèrent les affaires de cette façon, que tout ainsi que dedans le pourpris de Paris, séjour ordinaire de nos rois, il y a trois villes encloses, que nous appelons ville, cité, et université, aussi dans l'enceinte de ce collége royal il y a trois colléges divers, de la grammaire, des arts (c'est-à-dire de la philosophie), et de la théologie, et trois intendants qui portèrent le titre de maîtres, l'un pour l'institution de la grammaire, rhétorique, poésie, histoire et lettres humaines, l'autre pour la philosophie, et le dernier pour la théologie ; et eux trois en général pour la conduite des mœurs.

Les deux premiers devaient être passés maîtres ès arts, et le troisième docteur en théologie : auquel les deux premiers étaient tenus de révéler les défauts de leurs écoliers, pour y apporter remède, comme celui par devers lequel résidait la générale surintendance du collége, et qui d'ailleurs portait le titre de gouverneur, tant pour l'administration du temporel que du spirituel. Et pour cette cause on apportait une grande circonspection quand il était question de l'élire ; car dedans le testament on fait mention de lui sous ces mots : « Un prud'homme séculier, maître en divinité, qui lira aux théologiens, et qui aura le général gouvernement de tout l'hôtel. Il sera élu et établi gouverneur par le doyen et la greigneur [2] partie des maîtres de la Faculté de Théologie, lesquels jureront, sur saints Évangiles, établir ledit [illegible], ne pour amour, ne pour haine, ne pour affection [illegible]tion, fors que purement pource qu'ils [illegible]ble, ils ne le reçoivent ne établissent [illegible] icelui gouver-

[1] Je n'ai pas trouvé [illegible] vieux lexiques ; [illegible] offrir d'autre [illegible] vendu : v. les [illegible] rapportées dans l'[illegible]

neur rendre compte chacun an des biens de l'administration de ladite maison, dûment, à la greigneur partie des maîtres dessus dits. » De ce que dessus vous pouvez recueillir deux choses : l'une, avec quelle religion et conscience on procédait à l'élection de ce maître en divinité, et comme il fallait avoir recours à la plus grande et saine partie de la Faculté de Théologie; l'autre, que tout ainsi qu'il avait la supériorité sur les deux autres maîtres pour la discipline des mœurs de leurs écoliers, aussi résidait par devers lui le maniement du revenu temporel, dont il était comptable.

La testatrice, comme j'ai dit, avait ordonné que les deux mille livres de rentes fussent achetées des biens de ses comtés de Champagne et Brie : qui fut cause que le roi Philippe le Bel n'ayant donné ordre à cette acquisition, ces deux mille livres furent prises sur la recette générale de Champagne; chose qui s'est continuée jusques à hui. Or de tous les exécuteurs de son testament, qui étaient huit en nombre, il n'y en restait plus que trois, en l'an 1315, messire Simon Festu, évêque de Meaux, auparavant confesseur de la testatrice; frère Gilles, abbé de Saint-Denis; et messire Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol. Les deux premiers, après avoir pris par écrit le consentement du dernier, voulurent, suivant la permission à eux baillée, apporter quelque polissure à la police portée par le testament; et afin de ne faire état de tous les autres articles contenus ès statuts par eux faits, du troisième avril 1315, je me contenterai de vous en représenter trois seulement [1].

La princesse avait par son testament ordonné une chapelle pour l'administration du service divin, sans faire mention du patron sous le nom duquel elle serait servie : l'évêque de Meaux, son confesseur, et qui par conséquent avait eu bonne part en sa conscience, et Gilles, son coexécuteur, nommèrent saint Louis, aïeul de Philippe le Bel, sous le nom duquel le service divin a toujours été depuis administré. Elle avait donné au maître en divinité (que depuis nous avons appelé grand maître) la charge du spirituel et encore du temporel, dont il serait

par l'effet de leur conviction qu'ainsi le demande l'intérêt du collége.

[1] Voy. le texte complet de ces statuts dans Launoy, première partie, p. 21-3?.

comptable : ces deux prélats divisèrent cette charge, et lui laissèrent le spirituel, avec toutes les autres prérogatives à lui octroyées par le testament, fors et excepté du temporel, pour le maniement duquel ils établirent un proviseur; et ores que dedans les statuts il soit parfois appelé procureur, toutefois celui de proviseur, comme plus honorable, lui est demeuré. La princesse, ordonnant que le maître en divinité serait tenu de rendre compte, ne s'était avisée de spécifier par-devant qui ni comment : ces deux prélats sagement connaissant que la fondation du collége avait été non-seulement faite par une reine de France, mais aussi que les deniers voués à la nourriture des écoliers étaient pris sur la recette royale de Champagne, ajoutèrent dedans leurs statuts cet article : *Provisor autem semel in anno, in crastino sancti Ludovici, reddat computum de expensis, misiis*[1] *et receptis per ipsum factis, præsentibus gubernatoribus dictæ domus, vel mandato eorumdem qui inferius nominabuntur, præsente etiam magistro in theologia ad hoc vocato, et præsente aliquo de camera computorum regiorum Parisius, quem magistri de camera deputabunt ad postulationem magistri in theologia dictæ domus : Qui, propter hoc, ipsos adire tenebitur in dicta camera, in vigilia dicti festi, vel ante. Qui deputatur, pro labore suo, audiendo, videndo, et examinando dictum computum, habebit quadraginta solidos parisienses de reditibus dictæ domus ; et cæt.* La chambre des comptes n'avait lors aucuns auditeurs ; et pour cette cause commettait à cet effet l'un des maîtres. Depuis, les auditeurs ayant été introduits, l'ordre dont on y a procédé est que, sur la réquisition que fait le grand maître ou l'un des premiers docteurs en théologie du collége, la chambre leur distribue un des plus anciens et capables auditeurs, entre les mains duquel est mis le compte, pour le voir et examiner à part soi, et en faire son rapport au grand maître, et autres anciennement à ce députés, auxquels on a depuis ajouté le premier confesseur du roi : nouvelle in-

[1] Ce terme barbare désigne les *mises*, emplois de fonds. « *Mise*, dit Nicot, c'est la dépense qu'on fait par emploi et fourniture de deniers. Ce mot se prend aussi pour les chapitres de dépense d'un compte ; selon ce, on dit : la *mise* excède la recette. »

troduction procurée par Guiencour, religieux de Saint-Dominique, premier confesseur du grand roi François. Et les comptes rendus et clos, l'original est mis aux archives de la chambre des comptes, tout ainsi que de tous les autres comptables, et la copie, collationnée à l'original, demeure par devers le collége.

Et tout ainsi que ce collége fut de fondation royale, aussi son heur fatal a porté [1] que tous les jeunes princes du sang et autres princes grands seigneurs auxquels on veut faire goûter les bonnes lettres prennent leur première nourriture et institution en ce lieu [2]; et qui est un point que je ne dois oublier, pour clôture du présent discours, c'est que l'université lui a baillé en garde tous les titres et enseignements de ses priviléges : qui sont, comme un dépôt sacrosaint, gardés en la chapelle du collége.

Depuis la fondation de ce collége royal, les colléges commencèrent de provigner dans Paris; et lors les fondateurs choisirent leurs domiciles vers le mont Sainte-Geneviève, tant haut que bas : qui est le quartier que nous appelons l'Université. Et adonc, tout ainsi qu'aux statuts de Navarre, aussi vois-je que l'ordre général qu'on observa en toutes ces fondations fut en faveur des pauvres écoliers [3] de leurs diocèses, si c'étaient prélats qui aumônassent ce bien au public, ou des autres contrées, esquelles les fondateurs faisaient leurs habitations. Ces écoliers furent en la ville de Tholose appelés collégiaux, comme enfants des colléges, et en l'université de Paris boursiers, comme étant nourris et alimentés de la bourse commune de leurs fondateurs. Et eurent presque tous les fondateurs cette règle imprimée en leurs statuts d'y établir deux supérieurs, l'un pour la conduite du spirituel, auquel ils donnèrent le nom de maître, l'autre du temporel, qui fut nommé par eux procureur, ce dont il était comptable : le tout à l'ins-

[1] C'est un bonheur qui lui a été attaché nécessairement, *fatalement*...

[2] Le jeune Henri de Navarre, depuis Henri IV, y fut élevé, nous dit l'historien Matthieu, « avec le duc d'Anjou, qui fut son roi, et le duc de Guise, qui le voulut être : » *Histoire de France*, *Henri II*, liv. III, t. I, p. 118 de l'édit. in-f° de Paris, 1631. Depuis, le cardinal de Richelieu y fit ses études : Bossuet fut également un des élèves de cette maison.

[3] La charité publique avait même pourvu à la sépulture de ces *pauvres écoliers;* un cimetière particulier, comme nous l'apprend Sainte-Marthe dans ses *Éloges*, leur était affecté.

tar de celui du collége de Navarre. Et quant aux maîtres, l'ordre que je vois y avoir été gardé depuis les deux cents ans premiers fut tel : la Sorbonne était dédiée aux lectures de la théologie, non-seulement pour les pauvres écoliers de son collége, ains de tous ceux des autres colléges voués à même étude (je n'entends sous ceux-ci comprendre celui de Navarre, qui avait son professeur exprès pour ce sujet). Les lettres humaines étaient enseignées aux écoliers boursiers par ceux qui portaient le nom de maîtres en l'institution de chaque collége, jusques à ce qu'étant promus il leur convînt entrer au cours de la philosophie ; et lors leur général rendez-vous était aux grandes écoles de la rue au Fouerre, pour, après avoir atteint au degré de maîtrise aux arts, étudier en théologie, qui était la première et principale butte des fondations.

CHAPITRE LIX [1].

Autre plant des écoles de l'université de Paris.

La discipline qui s'observa en ces pauvres écoliers boursiers qui étaient reclus fut trouvée si bonne, que la plupart des pères et mères, envoyant leurs enfants à Paris pour étudier, les voulurent aussi loger dedans les colléges, pour éviter la débauche ; et cetui est le septième ménage de notre université [2]. De là vint que les colléges s'enflant d'écoliers, on fut contraint d'y faire des classes (mot dont Quintilian usa au premier livre de ses *Institutions oratoires* [3], au fait des jeunes écoliers), et y avoir divers précepteurs, pour enseigner les enfants, selon le plus ou le moins de leurs capacités. Ceux-ci furent appelés régents d'un mot emprunté du concile général tenu dedans Rome, en l'église de Saint-Jean de Latran, sous le pape Alexandre III[e] [4] ; où, au chapitre dix-huitième, exhortant les archevêques et évêques de notre Église gallicane (ainsi le trou-

[1] C'est le chap. XVII du liv. IX.

[2] C'est la septième face qu'elle prit, la septieme organisation qu'elle reçut : les six autres ont été exposées dans les chapitres précédents.

[3] C. 2 : « Cum pueros in *classes* distribuerant, (præceptores) ordinem dicendi secundum vires ingenii dabant ;... ducere vero *classem* multo pulcherrimum. »

[4] C'est le onzième concile général : il eut lieu en 1179.

verez-vous en propres termes), on y ajoute : *Ut quicumque viri litterati voluerint regere studia litterarum, etc.*, c'est-à-dire, que les hommes doctes qui voudraient régir [1] et enseigner les bonnes lettres, etc. De là nous avons non-seulement appelé régents ceux qui enseignaient la jeunesse en humanité et aux arts, mais aussi docteurs régents en décret, en médecine, et aux lois.

Depuis cet ordre ainsi établi, parce que les régents devaient être passés maîtres ès arts, celui auquel le fondateur du collége avait donné le nom de maître pour avoir l'œil dessus tous les écoliers boursiers, fut ores appelé *Magister Pædagogus*, ores *Principalis Pædagogus*; antiquité que vous recueillerez tout entière d'un article de la réformation de M. le cardinal d'Estouteville, sous le titre *de Artistis : Item, mandamus et præcipimus ut quilibet magister pædagogus assumat sibi regentes, et quoslibet submonitores, viros bonos et graves et doctos, qui sint discipulis ad exemplum, et qui tales sint ut pro merito suarum virtutum et scientiæ revereantur a scholaribus; est enim metus et reverentia nervus scholasticæ disciplinæ. Et ut tales apud se habeant, volumus eisdem regentibus et submonitoribus, per principales pædagogos, de competenti salario cum victu provideri ; nec liceat quoquomodo principali pædagogo aliquem in submonitorem accipere, a quo pensionem vel quantamcumque summam pecuniæ, pro suo victu, cum labore docendi exigat aut recipiat : nec enim facile est putandus idoneus, qui non suæ industriæ mercedem expetit, sed ipse sui laboris solvit usuram. Quod si quis reperiatur qui pro docendo vel regendo quidquam dederit, a regentia et omni honore facultatis arceatur.* Je vous ai voulu représenter le passage, non-seulement en considération des mots dont je parle, mais beaucoup plus pour la prudence qui se trouve en cet article et en quelque autre ensuivant : *Item, circa prædictos pædagogos et domorum principales ministros, etc.*, et tout d'une suite : *Quia bonorum virorum relatione comperimus nonnullos magistros regentes in artium*

[1] Les éditions de 1621 et 1633 insèrent là un *ce* fort mal à propos : *qui ce voudraient régir*.

facultate, ab antiquo more legendi et regendi, etc.; de tous lesquels passages vous apprenez que les souverains des colléges étaient appelés *Magistri Pædagogi, aut Principales Pædagogi,* et ceux qui enseignaient les enfants aux classes, tantôt *Regentes,* tantôt *Submonitores.* Et comme le temps seul donne la vogue aux paroles, aussi est seulement demeuré le mot de régent, et au principal gouverneur, celui de principal seulement.

Et ainsi que les affaires des colléges vont, il y a trois sortes de maîtres, le superintendant de tous les autres, que nous appelons principal, les régents qui enseignent aux classes, et les autres, qui sans faire lectures publiques tiennent chambres à louage du principal, que l'on nomme pédagogues, parce qu'ils ont la charge et gouvernement sur quelques enfants de maison. De ces écoliers nous appelons pensionnaires ceux qui sont à la pension du principal, et caméristes [1] les autres qui sont nourris par leurs pédagogues. Outre ceux-là, il y a encore des écoliers qui demeurent en ville hors les colléges, qui vont ouïr les leçons d'uns et autres régents, selon que l'opinion leur en prend ou aux maîtres qui les gouvernent; les jeunes appelés martinets par nous, et les autres du nom de galoches [2] : recherche vraiment plus curieuse qu'utile, non toutefois à négliger, quand vous entendrez que cette police ne fut pas jetée en moule ni tout d'un coup par l'université, ains petit à petit jusques à nous. Bien vous dirai-je qu'elle était en usage dès le temps du roi Charles V, comme nous apprenons par les statuts du collége des Dormans, fondé par son chancelier [3], dont l'un des articles était tel : que tous écoliers forains [4] pourront aller étudier en ce collége, à la charge que chacun d'eux payera par chacun an la

[1] (*Camera*) élèves en chambre...

[2] Ce nom venait, d'après les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, t. IV, p. 394, « de ce que ces jeunes gens, n'étant pas logés dans le collége, portaient des *galoches* pour se défendre du froid et des crottes... Au reste, ajoutent les mêmes auteurs, après avoir cité le passage de Pasquier, ces distinctions entre les différentes espèces d'étudiants se trouvent encore, mais les noms ne subsistent plus. » Quant aux *martinets*, il est probable qu'on les désignait ainsi par une [illegible] châtiments que [illegible] raient plu[illegible]

[3] Jean d[illegible] de Beau[illegible] donna [illegible] le nom [illegible]

somme de quatre sous parisis [1] pour le profit et entretènement du collége. Ni pour cela n'étaient lors, ni assez longtemps après, discontinuées les leçons que l'on faisait aux grandes écoles de la rue au Fouerre, singulièrement en la philosophie, pour y passer les maîtres ès arts. Mais, comme les leçons en humanité se fussent peu à peu plantées dedans les colléges, aussi firent le semblable celles de la philosophie ; chose dont le cardinal d'Estouteville, en la réformation de notre université, se plaignait comme je vous ai ci-dessus montré : ne nous étant rien resté de cette longue ancienneté, sinon que l'on y donne encore le bonnet de maîtrise aux arts ; qui était la clôture ancienne de la philosophie, en laquelle on y avait étudié.

Et est advenu, en l'économie de ces colléges, ce qui advient ordinairement aux Blanques [2], esquelles les bénéfices ne tombent souvent aux gens de mérite. Ainsi virent nos prédécesseurs des colléges s'être avantagés avec le temps en réputation, ores que leurs statuts originaires fussent faibles ; et les autres être demeurés en friche, bien qu'ils fussent fondés en plusieurs beaux et notables statuts, de quelle marque sont les colléges de Laon, maître Gervais, Saint-Michel, Boissy, et entre ces quatre celui de maître Gervais [3]. Je vous ai dit que le collége de Sorbonne est le premier et le plus ancien de tous, lequel commença d'ouvrir sa porte dès l'an 1253 ; et le dernier est celui des Grassins, fondé l'an 1569 par maître Pierre Grassin, conseiller au parlement de Paris [4] : cela s'appelle trois cent seize ans de l'un à l'autre.

[1] Le *sou parisis*, suivant le calcul de Pasquier lui-même, *Recherches*, VIII, LX, représentait quinze deniers tournois : il valait le quart en sus du sou *tournois*, c'est-à-dire frappé à Tours.

[2] Aux loteries : Pasquier lui-même nous apprend ce que c'était que les *blanques*, ce jeu introduit en France par les Italiens pour épuiser nos bourses, *Recherches*, VIII, XLIX. Voici de plus l'explication que nous en donne Furetière : « A ce jeu de hasard on achetait un certain nombre de billets, dans lesquels, s'il y en avait quelqu'un de noir et marqué de quelque meuble en étalage, on le gagnait ; s'il n'y en avait point, on perdait son argent, et alors on disait qu'on avait trouvé *blanque* (c'est-à-dire billet blanc). »

[3] Sur ces colléges, la plupart désignés par le nom de leur fondateur, on peut voir la *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, t. V, p. 167, VI, 46, 270 ; VII, 61.

[4] V. ibid., t. VI, p. 48 et suiv.

CHAPITRE LX[1].

Introduction des professeurs du roi, antre plant des écoles de l'université de Paris [2].

Je vous ai ci-dessus discouru deux diverses manières de leçons qui se firent en l'université de Paris, l'une qui gisait ès grandes écoles, et lors les écoliers étaient épandus par la ville avec permission de vaguer où il leur plaisait, l'autre aux colléges, dans lesquels la jeunesse fut depuis enfermée, pour y étudier. Et n'est pas certes une question petite, de savoir laquelle des deux est meilleure. La première a pour ses garants les études d'Athènes, esquelles on voyait les écoles publiques des académiciens, péripatéticiens, stoïques, épicuriens, et plusieurs autres, sous la conduite de ceux qui, par une abondance ou présomption de leur sens, se faisaient chefs de part [3] en leurs sectes; que cela même fut soigneusement observé, lorsque les bonnes lettres, quittant leur séjour d'Athènes, se vinrent loger dedans Rome, spécialement sous les empereurs, et entre eux sous l'empire d'Alexandre Sévère, lequel ordonna auditoires publics [4] non-seulement à ceux qui enseignaient les arts libéraux, ains aux mécaniques [5] mêmes, quand ils se trouvaient exceller en leurs manufactures. Et à peu dire, les anciennes villes esquelles les sciences furent en vogue n'eurent jamais connaissance des colléges, tels que nous avons dedans Paris : desquels on pourrait dire ce que disait le Déméa de Térence, que, le tout bien calculé, l'âge, le temps et l'usage nous faisait souvent trouver mauvaises les choses qu'avions auparavant embrassées, et bonnes celles que vilipendions [6]. Que ceci se vérifie au cas qui s'offre : qu'en l'institution de la jeunesse il n'est

[1] C'est le chap. XVIII du liv. IX.

[2] Pour plus d'éclaircissements sur cette matiere, on pourra consulter le *Mémoire historique et littéraire sur le Collége de France*, par l'abbé Goujet, Paris, 3 vol in-4°, 1758; et la *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, t. V, p. 379 et suiv.

[3] De parti...

[4] Assigna des salles pour cours publics : c'est ce que rapporte Lampride dans la vie de ce prince, v. l'édit des *Écrivains de l'Histoire Auguste* donnée à Paris par Robert Étienne, in-8°, 1544, p. 273.

[5] Artisans, ouvriers...

[6] Déméa est un personnage des *Adelphes* de Térence : la pensée que cite Pasquier se trouve dans l'acte V, au commencement de la scène II.

pas seulement question des lettres, ains des mœurs; que celui qui est logé en chambre par la ville peut plus aisément lâcher la bride à sa débauche; partant que le conseil des pères et mères fut plus sage d'enfermer leurs enfants dedans les colléges, qui par ce moyen seraient contraints de s'accoutumer à l'étude, et tout d'une main imprimer l'image des bonnes mœurs en leurs âmes. Mais à quel propos tout ceci? Non pour autre, sinon pour me condamner, et vous dire que ce sont de beaux propos dressés mal à propos; car comme les affaires de notre université sont composées, nous y exerçons l'une et l'autre police : enfermant les enfants de bas âge dedans les colléges pour y étudier, et s'étant par quelques années accrus d'âge et de savoir, nous les envoyons aux leçons publiques des professeurs du roi, qui est le sujet du présent chapitre, dans lequel et autres suivants, je me délibère discourir de fond en comble comme les choses se sont pour cet égard passées et conduites jusques à hui.

Nous eûmes sur nos jeunes ans un roi, François Ier de ce nom, zélateur des bonnes lettres, lequel le renvia non-seulement sur tous ses ancêtres, ains en rapporta le laurier. Le malheur du temps avait voulu qu'ores que l'université de Paris fût en honneur par-dessus toutes les autres de l'Europe; toutefois on n'y connaissait la langue hébraïque que de nom, et quant à la grecque, bien que l'on en fît quelque état, c'était plus par contenance que d'effet : car même, lorsqu'il était question de l'expliquer, cette parole courait en la bouche de plusieurs ignorants : *Græcum est, non legitur*[1]; et au regard de la latine (exercice ordinaire des régents), c'était un langage goffe[2] et grossier. Ce roi était, comme j'ai dit, naturellement adonné aux lettres, dont dès sa jeunesse (portant le seul titre de duc d'Angoulême), il avait fait si belles preuves, que le gentil Balthasard de Châtillon, en son *Courtisan*[3], se promet-

[1] Du Verdier, dans la préface de sa *Bibliothèque*, déplore la même ignorance, en rappelant cette parole qui était passée en proverbe. On en fait remonter l'origine jusqu'à François Accurse, célèbre jurisconsulte florentin, qui vivait dans le treizième siècle : v. à ce sujet le *Mémoire* de Goujet *sur le Collége de France*, t. I, p. 8.

[2] Sans grâce...

[3] Baldassare Castiglione, auteur du livre *Il Cortegiano*, *le Courtisan*, ou l'*Arte di cortegiana*, l'art de vivre à la cour : v. le liv Ier, et dans l'édit. de Venise, in-8°, 1533, les f. 35 v° et 36, cf. la traduction française imprimée en gothique, in-8°, Paris, Sertenas 1537, f. 51.

tait de lui qu'étant roi il rétablirait les bonnes lettres dedans son royaume : espérance dont il ne fut trompé ; car quelques années après que ce prince fut arrivé à la couronne il pourpensa d'ériger un nouveau collége de doctes hommes, par lesquels les langues grecque et latine, ensemble les sciences, seraient diversement enseignées.

Je vois quelques-uns, discourant par avis de pays [1] sur cette affaire, attribuer ce nouveau ménage, les aucuns au docte Guillaume Budé seulement, les autres à messire Jean du Bellay, cardinal, et Jean Lascaris; et que par leurs avis le roi fut induit à ce faire. Non, il n'eut en ceci autre instigateur que soi-même : il était (comme j'ai dit) naturellement adonné aux lettres ; aussi fut-il naturellement de soi-même inspiré à cette noble dévotion. Bien reconnaîtrai-je que depuis Budé servit de fidèle instrument au public pour l'y maintenir. Et afin que l'on ne pense que je parle maintenant par cœur, ains par livre, Christophe de Longueil, l'autre Cicéron de son temps, ayant sommé Budé par lettres de lui mander comme il gouvernait ses études : « elles sont (lui répondit-il) en friche [2]; j'ai quitté ma maison de Marly, qui était leur séjour ordinaire, pour m'habituer à la cour et suite de mon roi. Que si je voulais maintenant reprendre la route de ma maison, l'on dirait que par une fétardise de moi [3] je serais déserteur de mon devoir envers ma patrie. Savoir pourquoi? Depuis que j'ai eu cet honneur d'haléner [4] le roi, il lui est souvent advenu de déclarer publiquement, non par hasard, ains de bon sens et propos délibéré, qu'il voulait bâtir dedans Paris les villes de Rome et d'Athènes, pour y planter à bon escient la langue latine et la grecque, et tout d'une main immortaliser sa mémoire dedans la postérité. Voyant cette belle opinion née en lui, je n'ai depuis douté, en le gouvernant, de la lui ramentevoir, non une, ains plusieurs fois, selon que les occasions s'offraient. Chacun se repaît de cette belle promesse; elle court par la bouche de tous, et cha-

[1] C'est-à-dire au hasard, sans connaissance certaine des choses : v. pour cette locution proverbiale, le *Dictionnaire de Trevoux*, au mot PAYS.

[2] Autrement dit : embarrassées, arrêtées. « Ratio vitæ, lit-on dans le texte latin, molesta, impedita. »

[3] Par ma négligence, ma nonchalance ..

[4] De fréquenter, d'avoir des rapports avec...

cun par un vœu et souhait commun me remet[1] la conduite et direction de cet ouvrage, se faisant accroire que j'en étais le premier auteur. Au moyen de quoi, si maintenant je m'absentais tant soit peu de la cour sans le congé de mon maître, on m'imputerait cela à une faute inexcusable : d'autant qu'il pourrait advenir que cependant l'ardeur royale et divine du roi se tiédirait tout à fait. Quoi faisant, on dirait que j'avais sous faux gages gagné la faveur d'un prince, lequel ayant de son propre mouvement et instinct embrassé cette sainte institution, je me devais du tout dédier à l'entretenement et augmentation d'icelle. Ce que n'ayant fait, je tomberais en la malebouche[2] de tous, si tant était (ce que jà à Dieu ne plaise), que ce beau projet réussît à néant. »

A tant Budé : je me suis étudié d'habiller à la française et rendre, non mot pour mot, ains à ma guise, le sens de ce passage que j'ai extrait de la première du troisième livre de ses Lettres latines[3]. Et parce qu'elle porte seulement la date du mois et du jour, non de l'année, cette faute est suppléée par une autre subséquente du mois de décembre 1520, qu'il adressa à Jacques Tusan, depuis professeur du roi en la langue grecque, de laquelle le commencement est tel[4] : « Je crois facilement ce que m'écrivez, que la promesse faite par le roi d'ériger un nouveau collége, dont je vous ai donné avis par mes lettres, a réveillé en vous et vos semblables un désir indicible d'étude. Et combien que depuis on n'en ait rien fait ni parlé, toutefois je ne fais aucune doute que ce nouveau projet sortira son effet tel que je souhaiterais, sinon qu'il advienne quelque désastre généralement à la France, et à moi particulièrement, et à ceux qui avec moi ont embrassé cette affaire. »

De ces deux missives je recueille, premièrement que le roi fut induit à cette noble entreprise de son propre instinct, puis entretenu en icelle par Budé et quelques autres seigneurs, et

[1] Les éditions précédentes des *Recherches* portent ici *promet*, ce qui ne semble pas s'accorder avec ces mots de la lettre originale : « publicæ expectationis consensus speique... ad me doctrinæ elegantioris patrocinium animi destinatione detulit. »

[2] La calomnie...

[3] V. l'édition in-4° de Paris, 1531. Ap. Badium Ascensium, f. LXIV v° et LXV.

[4] Lett. VIII du liv. III : V. f LXX v° de l'édit. citée.

finalement que ce collége n'était encore créé en l'année 1520. Les coadjuteurs de Budé furent, ainsi qu'est la commune voix, messire Jean du Bellay, cardinal, et Jean de Lascaris, de la famille des derniers empereurs de Constantinople.

La fuite du connétable de Bourbon, l'expédition en Italie pour le recouvrement du Milanais, la prise du roi François Ier, sa prison en Espagne, otages de messieurs ses enfants, allées et venues pour la négociation de sa rançon, tout cela, dis-je, fut cause de mettre en surséance ce beau dessein, jusques à ce que les affaires de France s'étant, par un traité de paix assez fâcheux, aucunement raffermies de mal en bien et de bien en mieux, le roi enfin se trouvant délivré de corps et d'esprit, revenant à son premier penser, ouvrit la porte à ce collége, non toutefois tout d'un coup, ains selon et à mesure que Budé (sur lequel il se reposait) trouvait gens sortables pour lui présenter : sur la nomination duquel ils obtenaient leurs lettres de provision, chacun aux gages de deux cents écus, valant quarante-cinq sous pour pièce [1]. Son premier dessein n'était, pour le fait des langues, que de la grecque et latine, comme vous voyez par le passage de Budé. Toutefois, mettant la main à l'œuvre, il y ajouta l'hébraïque [2]; chose dont Vultéius, qui lors avait acquis quelque nom de poëte, congratulait à la France, au second livre de ses *Épigrammes*, écrivant à Étienne Dolet :

Nunc ubi gymnasium, Schola nunc ubi, quæso, trilinguis ?
Gallia nunc habet hoc nobile Regis opus.

[1] Ces traitements, il est vrai de le dire, n'existaient guère que sur le parchemin. Plus tard Sully promettait aux lecteurs du roi *de l'argent*; enfin Louis XIII leur donna des appointements réels : *Voy.* M. Rebitté, *Essai historique sur Guillaume Budé*, in-8°, 1846, p. 137 et p. 258.

[2] Les particuliers eux-mêmes par la suite fondèrent sur ce modèle de nouvelles chaires, par une libéralité *digne d'un roi* (*Voy.* les *Recherch.*, IX, 19), en particulier Ramus : « Ce docte homme avait, par un long travail de quarante-cinq ans, tiré de son épargne sept cents livres de rentes à prendre sur l'hôtel de ville de Paris, dont il légua cent livres à un sien oncle maternel, cent autres à un sien neveu, enfant de sa sœur utérine, et les cinq cents livres restants à celui qui par son savoir se trouverait plus digne de la chaire de mathématiques...: brave, grande et magnifique ordonnance, qui mérite d'être gravée en lettres d'or au plus haut du temple d'honneur. »

Et en quelque épigramme suivante, qu'il adresse au roi :

Barbaries Latii quidquid sermonis habebant
 Abstulerat Gallis rusticitate sua.
Jussisti renovare artes, et crescere linguas ;
 Te duce jus retinet lingua Latina suum.
Ausonias, Græcas, resonat gens Gallica voces,
 Hebræasque tuo munere docta colit.
Hoc miratur opus terrarum maximus orbis,
 Et loquitur mores Barbara terra tuos.
Cæsaris Augusti cecinit miracula Marcus,
 Augusto nobis Cæsare major eris.
Jamque Minerva suos te præside servat honores,
 Exsultat Pytho nomine clara tuo.
Barbaries contempta gemit te principe, victus
 Exulat impostor, monstraque cuncta jacent.
Vive diu felix, Francisce, hoc nomine Regem
Quem primum nostro fata dedere bono ;
Vive iterum, atque iterum felix, Francisce : Minerva
 Ut vivas felix et moriare cupit.

Épigramme que je vous étale tout de son long, non que j'y trouve aucun nez ; ains seulement d'autant que vous y trouvez l'établissement des trois langues en ce collége, par celui qui écrivait en ce temps-là : car ses épigrammes furent imprimées à Lyon, l'an 1537[1].

Au demeurant, il n'y eut sous le règne de François Ier qu'onze places destinées à ce noble et royal exercice, et la douzième érigée, à la postulation et requête de Charles cardinal de Lorraine, par le roi Henri II en faveur de Pierre Ramus, sous le titre de professeur du roi en l'oratoire et philosophie[2]. Et le premier de tous fut Pierre Danès, depuis évêque de Lavaur, et ambassadeur pour le roi au concile de Trente, lequel fut enterré, l'an 1577, en l'église Saint-Germain-des-Prés, aux faubourgs de Paris. Combien que son épitaphe le qualifie premier lecteur royal ès lettres grecques (ce qui pourrait apporter quelque obscurité sur le fait de cette primauté, pour dire

[1] [illegible] sont divisées en quatre livres [illegible] de quelques autres poésies ; [illegible], pour les passages cités, les pa[illegible] 114.

[2] [illegible] cardinal de Lorraine était, com[illegible] dit lui-même, « son protecteur et son Mécène » ; par lui il avait recouvré « la liberté de la plume et de la langue » (*Oratio habita* 1551) ; aussi lui dédia-t-il ses *Éléments d'Euclide*.

qu'il fut seulement le premier au fait de cette profession, non des autres), toutefois la vérité est qu'il fut le premier de tous les autres professeurs pourvu par le roi François. Et voici comment : Budé, directeur de cette compagnie, faisait singulière profession de la langue grecque, comme vous peuvent témoigner les cinq livres de ses *Épîtres* latines, qu'il parsème ordinairement, non d'une simple parole grégeoise, ainsi que faisait anciennement Cicéron écrivant à son bon ami Atticus, ains de douze et quinze lignes, et quelquefois d'une page entière : chose fort familièrement par lui exquise et affectée. Même composa un livre de dépêches en grec, et finalement nous fit part de ses Commentaires de la langue grecque [1]. C'est pourquoi il mit premièrement cette profession en avant, et par même moyen en fit pourvoir Danès de la première place de lecteur. Quoi que soit, nous ne lui révoquâmes jamais en doute cette primauté sur tous les autres pendant notre jeunesse ; ni même Monantheuil, professeur du roi ancien ès mathématiques, l'an 1594, après la réduction de Paris, en la harangue qu'il fit en l'honneur des professeurs du roi, à la première ouverture de ses leçons. Et pour ne m'éloigner du temps de leurs créations, encore en trouverez-vous quelque remarque dedans le même Vultéius par moi ci-dessus allégué, au premier livre de ses *Épigrammes :* où ayant dressé un épigramme [2] à Budé comme porte-enseigne de cette compagnie, il en adresse tout soudain après un autre à Danès, puis à Tusan [3], puis à Vatable, Oronce Finé, Stragelle [4] et Silvius [5]. Et y a bien grande apparence qu'il les honora tous selon l'ordre de leurs réceptions.

Cette notable compagnie, sur son avénement et depuis, produisit diversement plusieurs personnages d'honneur [6] : en la

[1] Ouvrages souvent réimprimés : voy. particulièrement, pour le premier, l'édit. in-4° de Paris, 1567, ap. Joannem Bene natum ; pour le second, l'édition donnée aussi à Paris par Robert Étienne, 1548, in-f°.

[2] On a vu tout à l'heure *Épigramme* avec le féminin : ainsi il y avait doute alors pour le genre de ce mot, comme pour celui de plusieurs autres.

[3] On l'appelle plus ordinairement Toussain.

[4] Ou Strazel, comme Goujet écrit son nom, t. I, p. 139 du *Mémoire sur le Collége de France.*

[5] Ce dernier savant était d'Amiens et s'appelait du Bois : il latinisa son nom suivant le goût du temps. V. pour les épigrammes mentionnées le liv. de Vultéius, p..67 et suiv.

[6] Dans la suite, néanmoins, elle dégénéra beaucoup, comme Pasquier nous l'apprend à la fin du c. XIX et dans le c. XX du même livre.

langue grecque, uns Danès, Tusan, Stragelle, Chéradame, d'Aurat, Lambin, Hélias; en l'hébraïque, Vatable, Mercerus, à nous plus connu sous ce nom que sous celui de Mercier, Genébrard; ès mathématiques, Oronce, Maignan, Péna, Forcadel; en la médecine, Silvius, Goupyl, Duret; ès lettres humaines et philosophie, Gallandius, Tournebus, Regius[1], a Quercu[2], Charpentier, Passerat, et entre ceux-ci principalement, Tournebus[3] et Ramus : celui-là admirable, tant en la langue grecque et latine qu'en la connaissance de toute l'ancienneté, comme nous rendent certain témoignage les livres par lui intitulés *Adversaria*[4]; cetui-ci d'un esprit universel, comme on recueille par ses œuvres concernant tant les lettres humaines que philosophie[5]. J'ai autrefois appris de trois Allemands, gens d'honneur, qu'en plusieurs universités d'Allemagne, lorsque ceux qui sont en chaire allèguent Tournebus et Cujas, aussitôt mettent-ils la main au bonnet, pour le respect et honneur qu'ils portent à leurs mémoires; et qu'ès universités qui sont sous la domination du landgrave de Hain[6] ils ont banni la philosophie d'Aristote, pour embrasser celle de Ramus, se donnant ceux qui étudient en dialectique le nom et titre de Ramistes. Entre les professeurs du roi que je vous ai ici touchés, je ne nomme point les vivants, qui trouveront dedans la postérité leurs trompettes, s'ils s'en rendent dignes.

Les troubles de notre temps, advenus sous le nom de la Ligue et sainte Union, avaient effarouché de notre université tous les écoliers vrais Français : mais le feu roi Henri le Grand, quatrième du nom, y ayant été réintégré en l'an 1594, aussi commença-elle à se repeupler; et l'an d'après, Monantheuil, professeur ès mathématiques, ouvrant le pas à ses leçons, fit une harangue, comme j'ai dit ci-dessus, en l'honneur de tous

[1] Plus connu sous le nom de Le Roi.

[2] Autrement dit du Chesne.

[3] Il semble que le nom de Tournebus ou Turnebe ait été par inadvertance cité une première fois.

[4] Au nombre de trente, imprimés à Paris en 1580 : c'est un recueil précieux où l'auteur rapporte tout ce qu'il a trouvé de bon, en parcourant divers écrivains anciens et modernes, avec ses conjectures, ses notes et ses corrections sur un grand nombre d'endroits de ces écrivains.

[5] On peut consulter sur lui le *Mémoire* cité de Goujet, t. II, p. 9 et suiv.

[6] *Landgraf*, provinciæ præfectus : ici d'ailleurs il faut lire Landgrave de *Hesse*, comme le remarque Bayle, dans son *Dictionnaire historique*, Rotterdam, 1715, in-f°, t. III, p. 395

les professeurs du roi, qui avaient toujours été diversement épars par la ville. Ayant d'un commun concours choisi le collége de Cambrai, nombril de l'université, pour y faire gratuitement leurs leçons publiques, collége caduc et antique, cela fut cause que cet honnête homme, en sa harangue, souhaita que nos rois voulussent honorer cette compagnie d'un nouveau collége : souhait qui depuis a sorti effet, parce que le docte cardinal du Perron moyenna cet ouvrage envers notre Henri IVe [1], duquel il était grand aumônier; et par son conseil fut arrêté que des deux colléges de Cambrai et Tréguier, qui s'attouchaient, en serait fait un : lequel, sous la conduite de lui, a été commencé d'un si superbe arroi, qu'étant parachevé il ne trouvera son pareil en toute l'Europe [2].

Il y avait au collége de Sorbonne, d'une bien longue ancienneté, deux bacheliers en théologie, qui enseignaient sans gages la théologie. Ramus, dedans les remontrances qu'il fit au roi Charles IXe, quelque peu auparavant nos troubles de l'an 1561, le supplia très-humblement qu'il lui plût appointer de bons gages non des simples bacheliers, ains deux docteurs qui seraient tirés des plus doctes théologiens, dont l'un enseignerait les saintes lettres en hébreu, et l'autre en grec. Cette requête fut un souhait pendu au croc, jusques à ce que, Henri le Grand étant rentré dedans Paris, le même cardinal du Perron, étant lors seulement évêque d'Évreux, obtint de lui que pour cet effet il y aurait deux chaires en la Sorbonne, aux gages de trois cents écus; et qu'en celle de la matinée serait faite une leçon de la théologie contemplative, et en celle de l'après-dînée, de la morale. Et sur la nomination faite par ce docte prélat, fut donnée la matinée à Duval, et l'après-dînée à Gamache, tous deux superlatifs en ce sujet; et voulut qu'avenant

[1] Henri IV, accompagné de Sully et du président de Thou, vint, peu de temps avant sa mort, reconnaître le terrain, et se fit soumettre le plan de l'édifice, où il se proposait de réunir aux salles construites pour les cours publics un emplacement destiné à recevoir la bibliothèque du roi: mais ce fut le jeune Louis XIII, alors âgé de neuf ans, qui posa la première pierre du Collége de France. En voyant s'élever ce bâtiment Pasquier commençait toutefois à craindre, nous dit-il avec une remarquable énergie, « que ce fût un corps sans âme et un magnifique collége de pierres, au lieu de celui qui avait été premièrement bâti en hommes par le roi François : » *Rech.*, IX, 20.

[2] Cf. Félibien, *Histoire de Paris*, livre XIX, t. II, p. 985-987.

la mort de l'un d'eux, il fût procédé par le commandement de l'évêque de Paris à nouvelle élection, sans brigues, appelés tous les docteurs de la Sorbonne, et les deux plus anciens du collége de Navarre : lettres en forme de chartres, du mois de juin 1597, vérifiées au parlement le huitieme d'août, et en la chambre des comptes le quinzieme septembre ensuivant.

CHAPITRE LXI[1].

Chancelier de l'Université.

Ce chapitre, concernant les magistrats, semblait avoir dû être mis soudain apres la création de l'université; mais tout ainsi que je l'ai principalement dédié a ceux qui font profession des arts et de la philosophie, que j'ai mis au quatrième lieu de nos facultés [2], suivant en ceci l'avis du cardinal d'Estouteville; aussi, voulant parler du recteur et de sa suite, fondement de cette quatrieme faculté, je parlerai auparavant de l'autre magistrat, que nous appelons chancelier; car en autre lieu plus commode ne pourrai-je le faire.

Or, combien que sous le regne de Louis VII le nom de l'université ne fût en usage, et n'eût pris les plis dont elle fut depuis honorée, si est-ce que des lors on commenca d'avoir quelque usage de magistrature en l'église de Paris, pour la direction des écoles, chose que je recueille d'Abélard, lequel, récitant combien d'un côté il était favorisé de la commune des écoliers, et d'un autre disgracié de plusieurs prélats, jaloux du grand nom qu'il avait acquis, et comme il s'était rendu religieux profes en l'abbaye de Saint-Denis, dit ainsi : *Cum autem in divina Scriptura non minorem gratiam quam in seculari mihi Dominus contulisset, coeperunt admodum scholæ nostræ multiplicari ex utraque lectione, et cæteræ omnes vehementer attenuari; unde magistrorum invidiam atque odium adversum me conciliavi, qui in omnibus quæ poterant mihi*

[1] C'est le chap. XXI du liv. IX.

[2] « Notre université, a dit Pasquier, est assise sur quatre forts piliers qui la soutiennent, sur les quatre facultés de théologie, décret, médecine et des arts. » V. *Recherches*, IX, 9.

derogantes, duo præcipue absenti mihi objiciebant : quod scilicet proposito monachi valde sit contrarium sæcularium librorum studio detineri, et quod sine magistro ad magisterium divinæ lectionis accedere præsumpsissem, ut sic inde omne mihi doctrinæ sæcularis exercitium interdiceretur ; ad quod incessanter archiepiscopos, episcopos, abbates et quascumque personas religiosas excitabant.

Abélard, qui lors était religieux de Saint-Denis, se donnait par ce passage tout jeu qu'il lui plaisait, pour faire tomber le tort sur ceux qu'il disait être ses malveillants, lesquels empêchaient ses lectures, rejetant sur une envie ce qui était, selon mon jugement, de la raison : car de dire qu'on lui eût voulu imputer à faute qu'il s'était fait grand théologien de soi-même et sans ministère d'autrui, je pense que ce lui eût été grand honneur, moyennant que sa doctrine ne se fût écartée du vrai chemin. C'est pourquoi je tire de ce passage deux notables anciennetés : la première, qu'ores que sur l'avènement de notre université le religieux pût faire lectures tant en lettres humaines que divines (car ainsi le voyons-nous avoir été fait par Guillaume de Champeaux du monastère Saint-Victor, comme aussi par Pierre Abélard), toutefois dès lors on commença d'y vouloir mettre quelque bride, et fut par progrès de temps ordonné et religieusement observé en l'université de Paris que nul religieux ne montât en chaire pour enseigner les lettres humaines ; et quant à la seconde, elle n'était pas moindre, ains paraventure plus recommandable que la première : car comme ainsi fût que sur la première ouverture de nos écoles, il fût loisible à tous ceux qui avaient quelque assurance de leur suffisance, d'entrer en chaire avec la permission de l'évêque, si est-ce que puis après on y apporta cette discipline, qu'il n'était permis à aucun [illegible] la théologie qu'il n'eût été préalablement avoué p[illegible]t charge de cet affaire[1] par le supérieur ; et [illegible] mots, *Quod sine magistro ad* [illegible] *accedere præsumpsisset.* Et [illegible] tions et établissements.

[1] Substantif employé le plus [illegible]

laquelle étaient faites défenses, pour la conséquence et le danger qu'il y avait de mettre ce glaive entre les mains d'un furieux, pour s'en jouer; comme de fait il advint en la personne même d'Abélard, qui, pour se fier trop à l'abondance de son sens, fit un livre par lequel il soutenait que la vraie foi ne pouvait résider en nous, sinon étant vérifiée par bonnes et valables raisons : livre qui fut depuis condamné par le jugement du concile tenu à Soissons.

Par ce que je vous ai ci-dessus déduit vous voyez que ces défenses étaient faites expressément pour le fait de la théologie; et y a bien grande apparence que ce fut par un chanoine, qui auparavant tenait le lieu de théologal. Mais comme l'université fut depuis divisée en deux, les uns étudiants en la théologie en la grande église, les autres ès arts et philosophie en celle de Saint-Julian; aussi la nécessité des temps produisit en eux deux divers magistrats : celui de chancelier en la grande église, qui se donna avec le temps l'œil sur les quatre facultés, mais singulièrement sur celle de théologie, comme étant le fond de sa première et originaire institution; et l'autre, le recteur.

Et tout ainsi qu'en la grande église (premières écoles) le chancelier prit sa première naissance, aussi celle de Saint-Victor, qui la secondait en ce noble exercice des lettres, en produisit avec le temps un autre; et voici comment : L'église Saint-Pierre et Saint-Paul, fondée par le roi Clovis, depuis nommée Sainte-Geneviève, était sur son commencement servie par chanoines séculiers, entre lesquels la débauche extraordinaire s'étant logée, le roi Louis VII[e] les en extermina [1] par l'avis et entremise de Suger, abbé de Saint-Denis, et y mit en leur lieu douze chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, tirés de l'abbaye Saint-Victor. Or est-il que l'université croissant à vue d'œil là part [2] où nous la voyons assise, le roi Philippe-Auguste la fit clore de murailles : dedans le pourpris et alignement de laquelle fut comprise l'église Sainte-Geneviève, à qui l'on donna quelque temps après un chancelier, comme nouvelle peuplade de celle de Saint-Victor, laquelle ne fut honorée

[1] C'est le sens du latin *exterminavit:* les en chassa... [2] A l'endroit...

de cette dignité d'autant que son malheur avait voulu qu'elle fût demeurée hors les murs. Création qui apporta depuis diverses jalousies entre les deux chanceliers, celui de Notre-Dame ne voulant avoir compagnon; et l'autre, nul supérieur : de manière que le pape Grégoire X délégua, en l'an 1271, l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes et l'archidiacre de Soissons pour les régler. Et se passèrent les affaires de cette façon : que tout ainsi que l'église Notre-Dame passe sans comparaison celle de Saint-Victor, aussi est demeurée au chancelier de Notre-Dame la faculté et puissance de créer lui seul les docteurs de théologie, décret, et de médecine, après que les actes ordinaires y ont passé; et quant aux maîtres ès arts, à l'un ou l'autre chancelier, selon le choix qui en est fait par celui qui veut prendre sa licence. Le chancelier de Notre-Dame est celui auquel le pape Innocent IV adressa, du consentement du roi, sa commission, pour mettre taux aux loyers des chambres, et bannir la supercherie que les propriétaires exerçaient contre les écoliers locataires, comme il sera déduit en son lieu; chancelier (dis-je), auquel le cardinal d'Estouteville, légat en France, dedans sa réformation, permet d'absoudre du lien d'excommunication, en certain[1] cas, lorsque l'on serait en l'article de la mort, *A qua non possint absolvi* (porte le texte) *a cancellario parisiensi, præterquam in mortis articulo;* lui qui, des membres de l'université, fut particulièrement appelé à la réformation d'icelle par les cardinaux de Saint-Marc et Saint-Martin-aux-Monts, et en celle du cardinal d'Estouteville : en la première un Boniface, en la seconde un Cibolle, tous deux chanceliers. Et à peu dire, toutes les bulles qui s'adressent de Rome au chancelier s'entendent au chancelier resséant à Notre-Dame, étant conçues sous cette adresse : *Dilecto filio cancellario parisiensi salutem et apostolicam benedictionem;* et à l'autre : *Dilecto filio sanctæ Genovefæ:* reconnaissant taisiblement par cela le premier avoir plus de part en l'université que le second.

Il y a bulles du pape Grégoire X[e] par lesquelles il ordonne que le chancelier de l'université élu jurera ès mains de l'évêque et chapitre de l'église : *Quod ad regimen theologiæ et docto-*

[1] Dans un cas déterminé...

rum, bona fide, secundum conscientiam suam, loco et tempore, secundum statum civitatis, et honorem, honestatem facultatum dictarum, non nisi dignis licentiam largietur, nec admittet indignum. Et plusieurs lignes après : *Magistri vero theologiæ, et decretorum, quando incipient legere, præstabunt publice juramentum, quod super præmissis fidele testimonium perhibebunt.* Et peu après : *De physicis autem, et artistis, ac aliis, cancellarius bona fide promittet examinare magistros; et non nisi dignos admittens, indignos remittet.* Vous voyez là le chancelier avoir toute connaissance sur les quatre facultés.

CHAPITRE LXII[1].

Du recteur de l'Université, et de sa suite.

Quand pour l'affluence des écoliers on fut contraint d'une école en faire deux, dont celle de théologie demeurerait en la maison épiscopale, suivant son ancien séjour, l'autre pour les arts et la philosophie en celle de Saint-Julian; aussi fit-on tout d'une main deux magistrats, dont à l'un demeura le nom de chancelier, lequel comme chanoine hébergerait à Notre-Dame (et y a bien grande apparence que c'était celui qui d'ancienneté portait le nom de Théologal) : à l'autre fut donné le nom de recteur, auquel fut attribuée cette charge, soudain que la faculté des arts eut quitté les écoles de la grande église, pour s'habituer en celle de Saint-Julian. Et dès lors, jusques à hui, n'y eut que les maîtres ès arts qui pussent[2] jouir de cette dignité (les théologiens, parce qu'ils avaient leurs écoles séparées; et les facultés de décret et de médecine, d'autant qu'elles n'étaient encore établies, et n'y avait que les deux dont je vous ai ci-dessus parlé)[3]. Et lors l'élection du recteur se fai-

[1] C'est le chap. XXII du liv. IX. Rapprocher de ce chapitre l'ouvrage d'Égasse du Boulay, qui a pour titre : *Remarques sur la dignité, rang, préséance, autorité et jurisprudence du recteur de l'université de Paris.* Paris, in 4°, 1668.

[2] Les éditions qui ont précédé celle de 1723 portent *qui puissent*.

[3] Phrase mal conduite et obscure, dont voici le sens : les maîtres en théologie étaient exclus du rectorat, parce que leurs écoles se trouvaient à part, et quant aux facultés de décret et de médecine, elles n'étaient pas établies : il n'en existait encore que deux, celle des arts et celle de théologie.

sait, ores de mois en mois, ores de six en six semaines; police que Simon, cardinal de Sainte-Cécile, légat en France, réforma comme abusive et acheminement de débauches [1], et réduisit de trois en trois mois par ses bulles, dont la teneur etait telle : *Simon, miseratione divina cardinalis, titulo Sanctæ-Ceciliæ, presbyter, apostolicæ sedis legatus, universis præsentes litteras inspecturis salutem. Nos diligentius attendentes quod usus ille, quin imo abusus reprobatus et damnosus, et longis retro temporibus introductus, videlicet quod rector universitatis parisiensis singulis mensibus vel sex eligatur hebdomadis, turbationem studii et incentivum invidiæ ministrabat, illum duximus abolendum, statuentes et ordinantes quod rector hujusmodi quater in anno, videlicet prima die legibili post festum Beati Dionysii, ultima die legibili ante Nativitatem Domini, ultima die legibili ante Annunciationem Beatæ Mariæ Virginis, et ultima die legibili ante festum Joannis Baptistæ, et non pluries* [2], *eligeretur: Qui rectorum officium libere exerceret, valeret per tempus suo regimine* [3] *deputatum, et cætera. Datum apud Nogentium super Sequanam, calend. octobris, pontificatus Domini Nicolai tertii papæ secundo.* Ce pape avait été élu l'an 1277 : ce fut donc l'an 1278 que cette réformation fut faite, laquelle depuis a été religieusement observée.

La différence qu'il y a entre ces deux dignités est que le chancelier jouit sa vie durant de sa charge, et le recteur seulement trois mois; brièveté de temps ainsi par nos ancêtres à lui selon mon jugement octroyée parce qu'ils estimaient son autorité plus grande, tout ainsi que du dictateur semestre de Rome [4] : aussi en cette petite république lui donnèrent-ils plusieurs remarques [5] de grandeur pendant l'exercice de sa charge. Il fait son entrée et issue par deux processions solennelles, celle-là pour prier Dieu qu'il lui plaise conduire son rectorat a bonne fin, cette-ci pour le remercier de l'avoir conduit : en

[1] Troubles, désordres...

[2] Les éditions de 1621 et 1633 portaient *plures* : cette correction de l'édition de 1723 est bonne et à conserver.

[3] Les éditions s'accordent sur cette leçon : ne faudrait-il pas mieux pourtant *regimini* ?

[4] « Ne potestas diuturnitate corrumperetur » : avait dit Tite-Live, IV, 2.

[5] Pris souvent alors comme synonyme de *marques*.

l'une et l'autre assisté des quatre procureurs des Nations, ses suffragants, et des quatre facultés, de théologie, décret, médecine, et des arts, eux tous revêtus de leurs chapes et habillements de parade ; et avec cette compagnie les ordres de religion, qui sont de son vasselage. Pour reconnaître sa demeure aux colléges, on peint aux parois des mains qui avec le doigt la montrent : particularité par moi peut-être curieusement remarquée, mais curiosité plus grande à nos prédécesseurs de l'avoir ainsi pratiqué ; marche par la ville en public, revêtu de sa chape d'écarlate, et a devant lui ses bedeaux portant leurs masses d'argent, et derrière suivi de plusieurs maîtres ès arts qui vont par ordre deux à deux, pour l'honorer et être par lui honorés. Quand je vous dis bedeaux, cela s'entendait anciennement sergents : *Ballivi* (portait l'ordonnance de saint Louis) *caveant sibi a multitudine bidellorum;* et les masses leur étaient baillées, tant pour la conservation du recteur, que pour marque de sa grandeur.

Quand le roi saint Louis, étant au Levant, eut avis que le vice-roi de la montagne [1] avait dépêché quelques siens sujets, du nom d'assassins, pour le tuer de guet apens [2], « adonc (portent nos grandes anciennes annales [3]), il se douta forment [4], et prit conseil de soy garder : il eslut sergents à masses, garnis et bien armez, qui nuit et jour estoient autour de luy pour son corps garder. » Sergents et bedeaux étaient même chose, comme je recueille de la même ordonnance de saint Louis de l'an 1256 : « et voulons que li bédel et sergien soient nommez en pleine assise ; autrement ne seront-ils pas nommez pour bédel ne pour sergien. » Vous pouvez recueillir par cela en quelle opinion de grandeur fut de toute ancienneté le recteur,

[1] On nomme habituellement ce chef le *Vieux* de la montagne.

[2] La manière dont Pasquier écrit ce mot *guet à pens* en fait disparaître la véritable étymologie : *guet* (piége) *apens* (appensé) prémédité.

[3] Les éditions de 1621 et 1633 donnent *nos grandes et anciennes annales* : ce qui paraît fautif. Pasquier désigne ainsi les *Chroniques* appelées aujourd'hui *de France* ou *de Saint-Denis* : on peut lire en effet le passage cité au t. II, f° 56, de l'édition imprimée à Paris en gothique, 1493, 3 vol. in-f°. Remarquons ici que la Bibliothèque Sainte-Geneviève possède la plus ancienne copie connue d'une portion de ces célèbres *Chroniques*. Pour plus de détails à leur sujet, consultez l'*Introduction* de M. Paulin Paris dans l'édition qu'il en a donnée, Paris, Techener, 6 vol. petit in-8°, 1836-1839.

[4] Abréviation de *fortement* : il craignait fort leurs embuches...

auquel on commit gardes près de lui, portant non-seulement masses, ains masses d'argent, afin de faire paraître à tous quelle était son autorité. Et combien que par le long laps de temps nous ayons mis aucunement en oubli le respect que l'on portait à cette vénérable ancienneté, si est-ce que quand il est question de faire remontrances au roi ou à la cour de parlement pour l'université le recteur va toujours en cette posture; se trouve, si bon lui semble, en tous les actes publics des quatre facultés; et s'y trouvant a le dessus de tous les prélats qui s'y rencontrent.

S'il entre en un collége en cette façon, Dieu sait de quelle allégresse il est bienvenu par tout le menu peuple des écoliers, et avec quelles acclamations on l'accueille d'un *Vivat*, témoignage de l'honneur et respect qu'ils lui portent; combat, ainsi qu'un vaillant Hercule, les monstres qui se veulent heurter contre l'université : comme aussi doit-il avoir l'œil perpétuellement, *Ne quid respublica litteraria detrimenti accipiat.* Et en cette considération l'article septante de la réformation faite par monsieur le président de Thou porte ces mots : *Rector universitatis, primo mense sui magistratus, cum quatuor censoribus, omnia collegia semel saltem adeat, et diligenter lustret præceptorum, magistrorum, pædagogorum et scholasticorum querelas, si quæ sint; audiat illos omnes, in officio contineat; illorum dissidia componat, et singulorum collegiorum statuta et hæc ipsa decreta jubeat observare;* discipline qui procède d'une bien longue ancienneté : car en telles affaires, et autres différends qui peuvent sourdre entre les suppôts de l'université, pour leurs règlements, il a juridiction contentieuse sur eux, dont les sentences sortent leur plein et entier effet, sinon que celui qui pense être intéressé en appelle, et relève son appel en la cour de parlement, et que par son arrêt la sentence soit renversée. Et qui est le comble de sa grandeur, c'est que le landy[1] tenu en la ville de Saint-Denis, composé d'une infinité de marchands forains, ne s'ouvre qu'il

[1] *Landy* et *Lendy*, c'était une foire, en général, et, plus particulièrement, la foire même de Saint-Denis : on peut voir sur ce mot de curieux détails dans Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, t. II, p. 60.

n'ait été béni par le recteur, le lendemain du jour et fête de Saint-Barnabé ; ouvrage vraiment d'un évêque : auquel lieu il s'achemine en parade, suivi des quatre procureurs et d'une infinité de maîtres ès arts, tous de cheval, et après avoir fourni à son devoir il est gratifié par les marchands d'un honoraire de cent écus.

Et comme l'ancienneté lui décerna tous ces honneurs, aussi lui bailla-elle plusieurs grandes prérogatives en l'économie et ménage de l'université. C'est lui qui ouvre la porte à tous ceux qui veulent jouir des priviléges d'écoliers, par les lettres de scholarité qu'il leur baille; lui qui fait les scribes, libraires, parcheminiers [1], et messagers du corps de l'université, quand l'un d'eux est allé de vie à trépas; lui qui confère les bénéfices vaquants par mort, qui sont affectés à la même université; et a certains droits sur le parchemin apporté dedans Paris. Conclusion : l'université reconnaît en lui, non un roi pour régner dessus ses sujets, ains un recteur pour régir [2] et gouverner ses suppôts [3]. Et entre le régner et régir, il n'y a pas grande différence, quand on s'acquitte de son devoir. Car, quant au chancelier de l'université, il pare seulement de ce coup contre toutes ces grandeurs [4] : que le recteur fait des écoliers pour étudier (tout ainsi que le capitaine des soldats, quand il les enrôle pour combattre); mais le chancelier fait des capitaines, quand il baille le bonnet de théologie, décret, médecine, et arts, pour enseigner et monter en chaire. Et à vrai dire, il est ainsi appelé, parce que, comme nul ne peut exercer un état royal qu'il ne soit passé par les mains du grand chancelier de France et n'ait lettre de chancellerie, pour cet effet aussi, nul ne peut en l'université monter ès chaires pour lire et enseigner ce qui est de sa profession, s'il n'a premièrement lettres scellées du chancelier de l'université, portant déclaration de leurs maîtrise, licence et doctorande; et veux croire que ç'a

[1] Ainsi nommait-on ceux qui préparaient et vendaient le parchemin.

[2] Les diverses éditions donnaient encore ici *régner* : mais le sens voulait manifestement que l'on lût *régir*.

[3] On peut consulter sur ce point le chapitre suivant dans les *Recherches*, IX, 23, qui a pour titre : *Juridiction contentieuse du recteur*.

[4] Il contrebalance toutes ces grandeurs par ce seul avantage..

été la cause pour laquelle il obtint anciennement le nom et titre de chancelier, comme y ayant en sa charge une image du grand.

Encore ajouterai-je ce mot (qui ne sera, comme je crois, hors propos), qu'en toutes les commissions de cour de Rome pour le fait de l'université je vois l'adresse être faite au chancelier pour les mettre en exécution; nulle au recteur. Mais pour contre-échange, aux affaires concernant l'État pendant les afflictions qui nous furent procurées en France par les factions des Bourguignons et Orléanais, le recteur y est employé en plusieurs lettres patentes; et outre plus, fait part[1] des conseillers, ès consultations publiques, comme un outil nécessaire de la guerre et de la paix, selon que l'opinion des princes qui approchaient le roi Charles VI y était disposée.

Quant au surplus, je vois l'ordre de l'université avoir été entretenu par une proportion arithmétique, de quatre Nations, de France, Normandie, Picardie, et Anglesche[2]; quatre procureurs de ces Nations pour être assesseurs du recteur; quatre examinateurs choisis tant par le chancelier de Paris, que de Sainte-Géneviève, pour reconnaître la capacité de ceux qui se présentent à eux lorsqu'ils veulent passer maîtres ès arts; quatre intrants[3], pour l'élection du recteur; quatre facultés, de théologie, de décret, médecine, et arts; quatre maisons publiques anciennement pour cet effet, l'épiscopale, les écoles de décret et de médecine, et pour les arts, les écoles de la rue au Fouerre, qui sont quatre en nombre que je fais passer pour une, parce que sur elles les autres facultés sont entées; mais tant y a qu'encore se rencontre en cette particularité le nombre de quatre.

[1] Partie...

[2] Ou *d'Angleterre* : Sur ces quatre écoles, on peut voir, dans le même livre, le c. XXIV.

[3] On désignait ainsi les électeurs du recteur de l'université de Paris.

CHAPITRE LXIII[1].

Réformations de l'Université de Paris.

Non[2] : je dirai franchement que sur la première origine de notre état l'épée fut due à nos rois et la plume à nos archevêques et évêques, et que c'est l'occasion[3] pour laquelle vous ne voyez universités en cette France que ce ne soit en ville archiépiscopale ou épiscopale, et singulièrement en celle de Paris, qui est la première et plus ancienne de France; et néanmoins, au long aller, nos rois y voulurent avoir bonne part, faisant cet honneur à l'université de Paris de la nommer leur fille, et l'honorant de plusieurs grands priviléges. Mais comme il n'y a rien si bien institué qui avec le temps ne reçoive diverses corruptions, aussi le semblable advint-il à notre université : laquelle se reconnaissant vraie fille de notre grande Église, le premier qui se mêla de la réformer fut un cardinal saint Estienne, légat du saint-siége en notre France, par son règlement du mois d'août 1215; c'était vers la fin du pontificat du pape Innocent IIIe, qui mourut l'an 1216. Après ce premier légat, vint Simon, cardinal de Sainte-Cécile, aussi légat, duquel je remarque un règlement général qu'il fit pour l'élection future du recteur de trois en trois mois (au lieu qu'elle se faisait auparavant tantôt de mois en mois, tantôt de six en six semaines), par ses bulles de l'an 1278 : car quant à tout le demeurant de ses actes, ce furent sentences décrétales par lui rendues dedans Paris sur les différends qui étaient ores entre les Nations, ores entre les Facultés. Mais surtout ne faut oublier qu'ayant été en une brigue deux recteurs élus, pour s'être trouvés les élisans mi-partis en leur élection, les quatre Nations ayant compromis en[4] ce légat, il donna enfin sa sen-

[1] C'est le chap. XXV du liv. IX.

[2] Il faut remarquer l'emploi exceptionnel de cette négation, brusquement jetée au commencement de la phrase. Pour comprendre ce tour vif et hardi, autant que rare, on suppléera : *Je ne l'ignore pas, je ne le nierai, je ne le dissimulerai pas.*

[3] *C'est* ne se trouve pas dans les éditions antérieures : omission, que, pour la clarté du sens, je me suis cru autorisé à réparer.

[4] S'en étant remis au jugement, à l'arbitrage de...: c'est là un des sens du verbe *compromettre*, s'en rapporter au jugement d'un arbitre

tence en la maison abbatiale de Sainte-Geneviève, pour et au profit de l'un des deux recteurs, lequel demeurera par ce moyen en l'état[1] : et depuis ne s'est jamais trouvée cette partialité advenue en telles élections.

La troisième qui fut reconnue pour vraie réformation est celle qui fut faite à Rome l'an 1366, en présence de Boniface, chancelier de l'Université de Paris, par Jean, cardinal de Saint-Marc, et Gilles, cardinal de Saint-Martin-aux-Monts, à ce expressément commis et délégués par le pape Urbain V. Mais sur toutes les anciennes, celle que je vois avoir été la plus signalée est celle de Guillaume, cardinal d'Estouteville, légat en France, laquelle je vois avoir reçu toutes ses façons, parce que notre roi lors régnant y voulut avoir bonne part. Qu'ainsi ne soit, combien que la compagnie qui fut lors assemblée ne porte sur le front que le nom du cardinal, pour l'honneur que l'on portait au saint-siége, toutefois vous voyez vers la fin présidents et conseillers de parlement y être intervenus. C'est pourquoi je m'y veux plus arrêter que sous les trois autres. Le commencement de cette réformation est tel : *Guillelmus, miseratione divina cardinalis Sancti-Martini-in-Montibus, sacrosanctæ Ecclesiæ presbyter, cardinalis d'Estouteville vulgariter nuncupatus, in regno Franciæ singulisque Galliarum provinciis apostolicæ sedis legatus. Majores nostri, etc.* De là, sautant de la plus digne faculté aux moindres, selon leur ordre, après avoir passé sur la réformation de la faculté de théologie, il va à celle de décret, puis de la médecine, et enfin aux arts ; il fait plusieurs beaux règlements, et entre autres confirme le statut du cardinal de Sainte-Cécile, touchant l'élection trimestre du recteur, et aussi les règlements de Jean, cardinal de Saint-Marc, et de Gilles, cardinal de Saint-Martin ; et au fait de la médecine, non-seulement reforme, ains à pleine bouche déteste l'usage ancien, qui était de ne marier les docteurs en médecine : *Vetus statutum* (dit-il), *quo conjugati a regentia in facultate medecinæ prohibentur, impium et irrationabile reputantes, cum eos maxime ad ipsam facultatem docendam et exercendam admitti deceat, corrigen-*

[1] En possession de la charge...

tes et abrogantes, sancimus deinceps conjugatos, si docti et sufficientes appareant et morum gravitate ornati, ad regendum in dicta facultate admittendos, nisi eos levitas ad vitium aliquod indignos reddat, super quo judicium in correctione facultati relinquimus.

Autres articles y a-il, singulièrement en la correction des artistes, dont j'ai fait ailleurs mon profit: qui me les fait maintenant passer sous silence. Et au bout : *Hæc sunt salubria instituta, quæ ad almæ universitatis decus, reformationem morum et studiorum incrementum, magno studio elaborata et digesta conscripsimus, assistentibus nobis reverendis patribus Guillelmo Parisiensi et Joanne Meldensi episcopis, et clarissimis viris in jure peritissimis Arnaldo de Merle, regii parlamenti præside, Georgio Havart, magistro requestarum, Guillelmo Totin, in camera inquestarum præsidente, Millone Dilliers, decano Carnotensi et regii parlamenti consiliario, Roberto Cibolle*[1], *Ecclesiæ Parisiensis cancellario, magistro Joanne, regio advocato, omnibus prædictis, a christianissimo et excellentissimo principe, domino Francorum rege, ad regia privilegia reformanda deputatis. Quorum, in prædictis statutis edendis, consilium adhibuimus, eaque statuta atque decreta singulis facultatibus, ad nos vocatis, ipsis præsentibus, tradidimus, insinuavimus, ac publicarimus, harumque serie, illis in perpetuum valitura tradimus, insinuamus, atque sub authentico nostro sigillo transmittimus : decernentes, ut etiam supra mandavimus, in voluminibus statutorum singularium facultatum ea redigi, fideliterque transcribi. Datum Parisius, anno Incarnationis Dom.* 1452, *die* 1 *mensis junii, pontificatus sanctiss. in Christo Patris et Domini nostri, domini Nicolai, divina providentia, Papæ V, anno VI*[2]. Et combien que l'autorité du legat, assisté de quelques seigneurs du parlement, y eût passé, toutefois, pour lui faire sortir plein effet, à cette réformation

[1] Les éditions précédentes portent inexactement *Cibole ;* il a été déjà question dans Pasquier de Robert *Cibolle* : V. le premier vol. de cette édit., p. 187, et le deuxième, p. 186.

[2] On lit dans les éditions antérieures Papæ IV : mais il est question de Nicolas cinquième du nom, qui parvint au pontificat en 1447.

furent attachées sous le contre-scel de la chancellerie lettres patentes du neuvième de mars 1459[1], qui furent vérifiées en la cour de parlement, du consentement du procureur général, le 9 juillet ensuivant. Ce fut un an auparavant le décès de Charles VII, lequel se mettant lors de la partie, il fut arrêté non-seulement ce qui se devait réformer, ains autorisé ce qui se trouvait bon du passé : à quoi il voulut mettre la main, et pour cette cause confirma le statut du cardinal Simon, légat, sur l'élection trimestre du recteur, et la réformation faite par les cardinaux de Saint-Marc et de Saint-Martin-aux-Monts ; autrement elles eussent pu être révoquées en doute.

Du depuis, pour la nonchalance des ecclésiastiques, on n'eut plus recours au saint-siége ; ains prit notre prince seul cette charge, par l'avis même de nos trois États : d'autant que par l'édit tenu en la ville d'Orléans, conclu au mois de janvier 1560, le roi Charles IX, en l'art. 105, déclare que, parce qu'il ne pourrait en son conseil promptement pourvoir aux plaintes dès longtemps faites, tant par les universités de son royaume que contre icelles, et les abus qui se commettent sous prétexte de leurs priviléges, franchises et exemptions, ensemble sur la réformation desdites universités, pour ces causes il ordonne que les lettres de commission seraient expédiées et adressées à certain nombre de notables personnages, qu'il députerait pour dedans six mois voir et visiter tous les priviléges octroyés par ses prédécesseurs rois, les fondations des colléges, la réformation du feu cardinal d'Estouteville, et, ce fait, procéder à l'entière réformation desdites universités et colléges, nonobstant oppositions ou appellations quelconques : article qui fut depuis renouvelé par Henri III, au soixante-septième article de l'ordonnance faite à Blois, l'an 1579 ; à la suite de quoi vous trouvez une infinité de règlements de notre prince, concernant les universités tant en spirituel que temporel, dès et depuis le soixante-huitième article, jusques au quatre-vingt-huitième inclus.

Mais, pour ne m'éloigner de l'université de Paris, laquelle

[1] 1460, écrirait-on aujourd'hui : mais on sait que le point de départ de la nouvelle année était alors la fête de Pâques.

par ce présent chapitre je me suis mise en butte, belle fut la réformation que par la voix commune du peuple on attribue au cardinal d'Estouteville; mais je n'en vois point de telle, que celle qui fut faite par messire Jacques Auguste de Thou, président en la grand'chambre du parlement, et maître Lazare de Coquelei et Édouard Molé, conseillers, appelé avec eux maître Louis Servin, avocat du roi, le tout en vertu de l'arrêt donné par la cour, à la requête du procureur général, le 3 septembre 1598 : soit que l'on considère la façon ou l'étoffe, car, pour le regard de la façon, je ne lus jamais une diction plus nette et plus cicéroniane que celle-ci : rien du Lipsian[1]; et quant à l'étoffe, la discipline y est non-seulement scholastique, ains en sa scholarité grandement politique. Aussi étaient tous ces réformateurs assistés de plusieurs braves protecoles[2] en la théologie, décret, médecine, et arts. Et toutefois, ô malheur! il faut que cette parole à mon grand regret m'échappe : soit ou qu'en l'ancienneté de mon âge, par un jugement chagrin du vieillard, toutes choses du temps présent me déplaisent, pour extoller celles du passé; ou que, sous cette grande voûte du ciel, il n'y ait rien lequel venu à sa perfection ne décline puis après naturellement jusques à son dernier période, je trouve bien quelques flammèches, mais non cette grande splendeur d'études qui reluisait pendant ma jeunesse; et à peu dire, je cherche l'université dedans l'université, sans la retrouver, pour le moins celle qui était sous les règnes de François I[er] et Henri II. La mort malheureuse et inopinée de cetui, le bas âge de ses enfants, bigarrement de religions, débauche fréquente de troubles, non-seulement de catholique au huguenot, ains de catholique à catholique, sous mots de faction malheu-

[1] Rien qui porte le caractère d'une latinité douteuse : c'est un trait de satire contre Juste Lipse, grand admirateur de Tacite, alors aussi peu connu que mal apprécié, et qui s'était trop attaché à faire passer les formes de cet auteur dans son style, au jugement des érudits de l'époque. Juste Lipse avait d'ailleurs fait école; et ses élèves, exagérant le maître, étaient tombés dans l'abus de l'archaïsme : *Voy.*, dans ce même volume, la p. 211. *Cf. Scaligerana secunda;* Scioppius, *Judicium de stylo historico,* en particulier, p. 65; Baillet, *Jugements des Savants,* t. II, p. 192; surtout Henri Étienne, *De latinitate Lipsii palæstra.*

[2] Coopérateurs : on appelait *protecole* ou *protocole* celui qui se tenait près d'un harangueur ou d'un comédien, en vue de le secourir, si la mémoire lui manquait : de là par métaphore, *aide, conseiller.*

reusement controuvés, de ligueur, politique, maheustre[1], lui ont fait cette grande brèche. Fasse Dieu, par sa sainte grâce, qu'on la voie quelque temps reflorir comme auparavant, à l'honneur de lui, exaltation de son Église, ornement de la France, ainçois[2] de toute la chrétienté!

CHAPITRE LXIV[3].

Que nos Rois ont eu, sur tous autres, bonne part en la création et direction des Universités de France, et que de toute ancienneté ils ont qualifié l'Université de Paris leur fille.

Ne pensez pas, je vous supplie, que par le précédent chapitre je vous aie déduit que nos rois s'étaient attribué[4] connaissance sur la réformation de nos universités : car, ôtée la ville de Paris, dont nous ne voyons point de titre exprès de son origine, toutes les autres doivent leurs créations et fondations à nos rois[5], ainsi que je vous vérifierai ci-après par le discours de ce mien livre; et pour demeurer aux termes de l'université de Paris, qui est mon présent sujet, le plus ancien passage auquel je trouve être faite mention d'icelle est du pape Célestin III, au chap. *Quod Clerici. De foro compet. Ext.* Nous ne voyons point la date de cette constitution décrétale; mais il mourut l'an 1192[6] : donc notre université était auparavant ce temps, et de nom et d'effet, en essence. Nous eûmes une ordonnance faite l'an 1200 par notre Philippe-Auguste concernant le règlement de cette université, qui est la plus ancienne de toutes celles que j'ai vues : entre le temps de la décrétale et de cette ordonnance il n'y a pas grand entrejet. Davantage, tout ainsi qu'en cette université il y a un conservateur apostolique, aussi y en a-il un royal, pour

[1] Ou *maheutre*, bandit, pillard : *Voy.* sur ce mot le *Dictionnaire Étymologique* de Ménage.

[2] Et bien plus...

[3] C'est le chap. XXVI du liv. IX.

[4] *Sans raison*, *sans juste droit*, faut-il suppléer ici, pour compléter le sens.

[5] Exceptez toutefois encore l'université de Caen, dont il a été déjà question, IX, 5, et qui, comme le répète Pasquier, dans le chap. 37 du même liv., « fut un ouvrage du roi Henri VI, roi de France et d'Angleterre. » Ce jeune prince, qui reçut ce double titre à l'âge de moins de dix mois, en 1422, la fonda en 1431 : elle fut depuis confirmée en 1450 par Charles VII.

[6] Successeur de Clément III en 1191, Célestin III ne mourut qu'en 1198.

connaître des différends des suppôts de l'université : vrai qu'en l'apostolique encore y a-il une restriction, que le suppôt ne peut faire citer sa partie adverse, resséant [1] outre les quatre diètes [2] de la juridiction de l'apostolique ; mais, en vertu d'une commission du conservateur royal, il peut appeler de toutes parts, quand c'est en et au dedans du parlement de Paris. Belles certes et nobles jalousies entre deux grandes dignités ! Que l'Église prétendant être la mère, nos rois prétendent être les pères ; non qu'elle ait pris sa naissance de l'empereur Charlemagne, comme j'ai dit ailleurs [3], ains d'autant que l'Église lui donnait son être, et la majesté de nos rois son bien-être : chose que ne trouverez étrange quand vous considérerez que dès et depuis le règne de Clovis, premier roi chrétien des nôtres, nos rois estimèrent leur couronne avoir telle part aux affaires de l'Église, que c'étaient choses inséparables.

Ainsi, sous cette première famille, avant que les maires du palais se fussent, sous le masque de leur dignité, impatronisés de l'État, les conciles tenus en la France étaient la plupart du temps ouverts par le commandement de nos rois, lesquels de fois à autres y assistaient. Et combien que sous la seconde lignée Pepin eût été proclamé roi de France par l'avis du pape Zacharie, toutefois avec tout l'honneur et soumission que lui et ses successeurs portèrent au saint-siége, ils ne déchurent de l'ancien privilége de leurs devanciers tant que la puissance royale fut vraiment par eux exercée. Et qui fait grandement à noter, c'est que nous avons un canon d'un concile national tenu en ce temps-là dedans Paris, rapporté par Gratian, dedans son *Décret* [4], sous ces mots, *Prin-*

[1] Domicilié, *résidant : Resséantir*, c'était, au propre, *faire* sa résidence dans un lieu que l'on ne pouvait quitter sans le consentement de son seigneur. *Outre*, qui suit, veut dire *en dehors, au delà de*.

[2] *Diète*, en style de chancellerie romaine, désignait le chemin que l'on pouvait faire en un jour, c'est-à-dire vingt mille pas ou près de dix lieues.

[3] V. t. Ier de cette édit. p. 114.

[4] L'ouvrage auquel ce canoniste dut surtout sa célébrité, connu sous le nom de *Décret*, et qui parut en 1151, est une compilation où se trouvent réunis des textes de l'écriture sainte, les canons dits des apôtres et ceux d'environ cent cinq conciles, les décrétales des papes, des extraits de plusieurs pères et auteurs ecclésiastiques, des capitulaires de nos rois, etc. Gratien avait intitulé son livre *Concordia discordantium canonum*, parce qu'il s'y attache en effet avec un savoir et une critique très remarquables pour l'époque où il vivait, à concilier, soit par l'autorité, soit pa

cipes sæculi, par lequel il fut conclu que les rois et princes séculiers devaient et pouvaient avoir l'œil sur la discipline ecclésiastique; constitution canonique non faite à autre fin qu'en l'honneur de celui qui commandait souverainement en ce royaume : auquel nous voyons, mêmement sous la troisième lignée, nos rois avoir eu tellement leurs cœurs à l'Église, qu'en plusieurs églises cathédrales et collégiales il y a une prébende inséparablement affectée à leur couronne; et non-seulement leurs cours de parlement souveraines être miparties de conseillers clercs et séculiers, mais en outre les premières et plus grandes dignités de France, comme furent les magistratures de nos pairs, qui étaient de six pairs clercs, les uns archevêques, autres évêques, et les six autres lais, trois ducs et trois comtes. Tout de cette même façon veux-je dire l'université de Paris être un corps mixte, grandement redevable à l'Église, mais non moins à nos rois, qui en ont été non-seulement tuteurs, fauteurs et protecteurs, mais aussi l'ont intitulée de ce mot de fille, comme ayant été par eux créée.

Maître Jean Gerson, prêchant l'an 1415, la veille de Pâques fleuries [1], devant les prélats qui étaient au concile de Constance, parlant de l'université de Paris : *Celeberrima Parisiensis universitas* (dit-il), *cultrix et amatrix eorum omnium quæ christianæ religionis pietatem, quæ sanam doctrinam respiciunt, ipsa ad exemplar christianissimi Francorum regis, patris sui dignissimi, etc.* Tout de cette même façon trouve-l'on dedans ses œuvres une épître adressée au roi Charles VI, sous le nom de l'université de Paris, par laquelle elle le supplie très-humblement, comme sa fille, vouloir exaucer ses défenses contre les fausses imputations de l'université de Tholose. Si cette qualité ne lui eût été d'une longue main acquise, ce grand personnage eût été merveilleusement impudent de la lui bailler; comme aussi ne la faut-il révoquer en doute, par l'ordonnance du roi Charles V, du 18 mai 1366 : *Quamvis de jure nostro regio, pedagiorum[2] et immunitatum* [illegible] *forum nostrum spectet et*

[1] [illegible] c'était le dimanche des Rameaux.
[2] [illegible] *pedagium* désignait un tribut, une

spectare dignoscatur, tamen filiæ nostræ universitati Parisiensi concedimus, quod conservator privilegiorum de præmissis cognoscat, etc. Gerson vivait sous le règne de Charles VI, duquel nous voyons deux lettres patentes, l'une de l'an 1383, sur la conservation des priviléges de l'université : si donnons en mandement (portent-elles) à nos féaux conseillers, sur le fait des aides[1] ordonnées pour la guerre, que notre très-chère et très-amée fille l'université de Paris, les recteurs, maîtres, bacheliers, écoliers, lisant et étudiant, etc.; l'autre de l'an 1391, aux gens tenant l'échiquier de Rouen, dont les mots sont tels : notre amée fille l'université de Paris, etc. Défenses aux officiers de Normandie de connaître des causes des écoliers et suppôts de ladite université, ni les troubler en leurs priviléges.

Charles VIII, par autres lettres de l'an 1488 portant même confirmation, l'appelle pareillement sa très-chère et très-amée fille. Le semblable fait le roi Louis XII, par son édit donné à Blois, le 9 avril 1513. Et le roi François, Ier de ce nom, par son édit du mois d'avril 1515, l'appelle non-seulement sa très-chère et très-amée, mais aussi sa fille première aînée[2]; et fait encore le semblable par autre édit du 5 juin 1543. Et son fils Henri, IIe du nom, suit ses mêmes traces par son édit fait à Fontainebleau au mois de septembre 1547, et par autre du mois de mars 1554. Henri : etc.; « combien que les maîtres principaux des colléges, nos lecteurs ordinaires et précepteurs de notre très-chère et très-amée fille aînée l'université de Paris... » Et afin que je ne m'éloigne de ce qui s'est passé par mes mains, quand en l'an 1564 je plaidai la cause de l'université de Paris contre les jésuistes (depuis appelés jésuites), maître Pierre Versoris, leur avocat, ayant ou par mégarde ou peut-être par artifice occupé le barreau des pairs (qui est du côté des conseillers lais), pour y faire sa proposition et demande pour faire incorporer ses parties au corps de l'u-

redevance; de là *péage* : Voy. sur ce mot Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, t. V, col. 322.

[1] Impositions : c'étaient les contributions par lesquelles on *aidait* le roi.

[2] Ainsi portent les diverses éditions : mais ne faudrait-il pas lire plutôt *première née* (à l'exemple du latin *primogenitus*)?

niversité de Paris, je m'arrêtai de propos délibéré contre lui, et soutins que c'était la place de l'université de Paris, fille aînée du roi. Et comme il eut fait quelque instance au contraire, et soutenu qu'il pouvait plaider en ce même lieu, M. de Thou, premier président, après nous avoir ouïs d'une part et d'autre, en communiqua à tous messieurs les conseillers au conseil; et par arrêt donné par jugement contredit, il fut ordonné que Versoris désemparerait ce barreau, et le lairrait à l'université, tout ainsi comme ès causes des pairs. Ce fut notre première démarche; et ne me repentirai jamais de croire que les premières études en [1] sont dues à l'Église, mais la création d'université à nos rois, puisqu'ils s'en disent les pères et l'appellent pour leur fille aînée : aussi est-ce la vérité que c'est la première et plus ancienne de toutes les universités de la France.

CHAPITRE LXV [2].

Priviléges octroyés par nos rois à l'université de Paris.

Nos rois, non contents d'appeler l'université de Paris leur fille, comme en ayant été les premiers fondateurs, ils la voulurent d'abondant [3] gratifier de plusieurs et divers priviléges, esquels il y a trois diverses occurrences d'affaires, les unes qui concernent nos corps pour les crimes, les autres notre bourse pour la conservation de nos biens domestiques, et finalement le payement des aides et subsides que la nécessité publique a introduits [4] pour la subvention des guerres [5].

Quant au premier, ils voulurent que l'écolier, enseignant ou enseigné, fût traité avec toutes les douceurs que l'on pouvait souhaiter; et pour cette cause lui baillèrent l'évêque de Paris pour juge, avec certaines comminations contre les

[1] De l'université de Paris...

[2] C'est le chap. XXVII du liv. IX : cf. Félibien, *Histoire de Paris*, VI, 12.

[3] En outre, de plus...

[4] J'ai cru devoir corriger *introduite* qu'on lisait dans les diverses éditions.

[5] Pour ces exemptions ou faveurs concédées à l'université par les rois, v. *les Ordonnances des rois de France de la troisième race*, recueillies par Laurière, particulièrement t. I, p. 23-25, t. II, p. 119, 155, etc.; et le *Recueil des anciennes lois françaises*, par MM. Isambert, de Crusy et Taillandier, t. I, p. 190, 223, t. IV, p. 657, t. V, p. 269, 334, etc.

juges royaux qui contreviendraient à cette ordonnance. Ainsi le voulut le roi Philippe-Auguste, deuxième de ce nom, par édit de l'an 1200, de son règne le vingt-unième, portant l'ordre qu'on devait observer, confirmé et mot pour mot rapporté par les autres lettres patentes de saint Louis, son petit-fils, portant : *Nos autem prædicta omnia approbamus et volumus, et sigilli auctoritate et regii nominis caractere inferius annotato confirmatum. Actum apud Fontem-Bleaudi*[1], *anno dominicæ Incarnationis* 1229, *mense augusti, regni vero nostri anno tertio, adstantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa, dapiferi nullius, Roberti buticularii, Bartholomæi camerarii, Matthæi constabularii; datum vacante cancellaria.* Autres du roi Philippe le Bel, quatrième du nom, confirmatives de celles de saint Louis; et veut qu'elles soient lues tous les ans en l'auditoire du prévôt de Paris, le premier dimanche de la Toussaint : *actum Parisiis, anno Incarnationis Domini* 1301, *mense martio.*

Voire permirent nos rois que si le prévôt de Paris avait entrepris au préjudice de ce que dessus, il en fût exemplairement châtié, et qu'il fût permis à l'université d'en dresser des éloges, pour lui servir comme de trophées : ni n'osèrent iamais les juges royaux révoquer cela à injure. Ainsi le voyez-vous dedans le cloître des Mathurins, joignant l'épitaphe de Léger du Moussel, Normand, et Olivier Bourgeois, Breton, écoliers, qui avaient été pendus par sentence du prévôt de Paris, l'an 1407, puis dépendus par arrêt du parlement, ensuite rendus à l'évêque comme clercs et ses justiciables, et mis en sépulture, l'an 1408; portant le placard ces mots : et furent lesdits prévôt et son lieutenant démis de leurs offices, comme plus à plein appert par lettres patentes et instrument[2] sur ce cas. Je vous laisse plusieurs particularités de honte et pudeur récitées par Monstrelet et maître Alain Chartier, qui furent contre ces juges pratiquées[3]. Pareille remarque trouvez-vous, au coin d'une rue, sur une muraille du

[1] ... comme ... source ...
[2] Acte authentique...
[3] Revoir à ce sujet le t. I, p. 123 et 124.

monastère des Augustins, par laquelle est représenté au long le tort qui avait été fait à frère Pierre Gougy, de l'ordre des augustins, docteur en théologie, et de quelle façon les sergents qui l'avaient offensé furent châtiés, à la requête et poursuite des recteur et suppôts de l'université. Vous en trouvez une autre près l'église Sainte-Catherine du Val des Écoliers, pour les excès commis contre les écoliers par les gens de messire Charles de Savoisy, portant que sa maison avait été démolie, l'an 1404, par arrêt, pour les excès par lui et les siens commis contre l'université[1] : tant furent nos rois désireux en la manutention d'icelle, que non-seulement ils voulurent le parchemin y passer, mais aussi que les parois parlassent pour elle, afin d'en perpétuer la mémoire dedans la postérité.

Car quant aux[2] causes pécuniaires, ou bien qui concernaient[3] la conservation de leurs biens domestiques ou de leurs priviléges, nos rois leur donnèrent de toute ancienneté un juge qui porterait le nom et titre de conservateur de l'université de Paris, lequel connaîtrait de leurs causes, tant en demandant, qu'en défendant, sous l'autorité du prévôt de Paris, d'en connaître, sous peine non-seulement de nullité, ains de punition. Et combien que du commencement ce juge fût ordonné pour décider les causes qui attouchaient vraiment le fait des écoliers, toutefois, comme Solin disait qu'anciennement les Gaulois étaient zélateurs tant de la religion que procès[4], particularités qui se sont depuis transmises aux Français qui leur ont avec le temps succédé en ce royaume, aussi se logea avec le temps la sophistiquerie en cette université, parce que l'écolier étudiant ou lisant, fondé ès lettres de scholarité du recteur, ayant cession et transport de père, mère, frère, sœur, oncle ou tante, de quelque héritage ou dette pécuniaire, adonc, soit qu'il demande ou défende, il peut distraire la cause de sa ju-

[1] C'est ce qui est raconté plus longuement, *ibid.*, p. 122 et 123 : voir aussi le *Recueil des anciennes lois françaises*, t. VII, p. 91.

[2] Pour ce qui est des : on voit par cet exemple et quelques autres semblables, dans Pasquier, que *car* n'exprimait pas toujours une conséquence, mais qu'il servait quelquefois de simple liaison.

[3] Les éditions précédentes portent *du bien qui concernait*...

[4] J'ai feuilleté vainement Solin en y cherchant cette pensée, qui se trouve dans César, *De bello Gallico*, VI, 11 et 16.

ridiction ordinaire et la faire transporter pardevant le conservateur son juge; qui est une leçon pour apprendre de bonne heure aux suppôts de l'université à plaider : et néanmoins permission à eux donnée par nos rois, pour la faveur qu'ils portaient à cette université. Ordonnance qui a pris son trait jusques à nous; et tout d'une suite voulurent nos rois que tous ces suppôts, voire les serviteurs mêmes [1] de tous les aides, subsides et impôts qu'on levait sur le peuple pour le défroi et subvention des guerres. A cet effet sont les patentes du roi Philippe de Valois, de l'an 1340, par lesquelles il veut ordonner que les maîtres et écoliers ne soient recherchés *occasione pedagii, talliæ impositione, costumæ* [2], *vel aliorum hujusmodi personalium operum*. Et par ces mêmes lettres est attribuée la connaissance de telles causes au lieutenant conservateur de leurs priviléges, privativement [3] de tous autres. Charles VI passa plus outre par son édit du 18 mai 1366 : car il étend ce privilége non-seulement pour le revenu des biens temporels, ains des spirituels; pour le revenu de leurs bénéfices et des décimes [4], la levée desquelles lui serait octroyée par le pape : même pour le fait des aides et subsides, y ajoute leurs serviteurs. Prérogatives à eux données, non pour apprendre à plaider, ains afin qu'ils ne fussent distraits de leurs études par les fermiers des impôts, qui ne sont que trop bons maîtres pour se faire remplacer des fermes qu'ils prennent à haut prix, pensant se faire grands et riches de la dépouille et perte publique.

Les impôts sont dus à nos rois pour subvenir aux nécessités publiques; les péages à uns et autres seigneurs, pour l'entretenement de leurs affaires privées, selon l'ancien usage et coutume dont ils ont joui. De l'impôt nos rois ont pu dispenser l'université comme ils ont voulu : des péages, c'est un

[1] Ce passage est visiblement tronqué; il faut sans doute lire, ou du moins il faut entendre : que tous *ses* suppôts (les suppôts de l'université) et même les serviteurs *de ceux-ci*, *fussent exempts*...

[2] On a expliqué plus haut le terme *pedagium* : quant à celui de *tallia*, *tallia* (la *taille*), il faut consulter aussi Du Cange, *Glossaire* cité, t. VI, col. 974 et suiv. : pour *costuma* (coutume), synonyme de *consuetudo*, v. *ibid.*, t. II, col. 1000-1004.

[3] A l'exclusion...

[4] Une *décime*, c'était la dixième partie prélevée sur un revenu : de là *dîme*.

autre discours ; et néanmoins je trouve un édit de notre roi Philippe le Bel, IVe du nom, par lequel il exempte l'université de Paris de certain péage, dont Richard, comte de Boulogne, prétendait devoir être servi et acquitté par les passants. *Philippus, Dei gratia, Francorum rex, etc : notum facimus universis præsentibus et futuris, quod cum magistri et scholares universitatis Parisiensis graviter conquerantur, quod dilectus et fidelis noster Ricardus, comes Bononiæ,* ou ses gens leur faisaient payer certain péage, plus amplement mentionné par les lettres, etc..., requérant être sur ce mis en la sauvegarde du roi, et de les en décharger, *memorato comite in contrarium asserente,* soutenant que lui et les siens étaient de tout temps et ancienneté fondés en la perception de ce droit, *Nos attendentes, etc..., de consensu præfati comitis, propter honorem Dei, et nostrum ordinationi nostræ*[1], *jus suum, licet clarum, quoad dictos studiosos universatis solum, et non quoad alios, supposuit, immunitatem concedimus, etc. In cujus rei testimonium, nostrum præsentibus litteris fecimus apponi sigillum*[2]. *Datum Parisius, anno* 1312, *mense martii.* Bel édit et digne d'un roi, fait en faveur de l'université, du consentement toutefois de celui auquel il pouvait préjudicier.

CHAPITRE LXVI[3].

Invention de l'imprimerie; et comme et vers quel temps la langue latine commença d'être diversement cultivée en l'Europe.

Après vous avoir discouru sur le fait de notre université de Paris, qui a produit tant de beaux et nobles esprits par le moyen des bonnes lettres, pourquoi ne me sera-il loisible de vous parler maintenant de l'imprimerie, qui baille vie aux bonnes lettres[4] ? Il me souvient d'un épigramme, dont un

[1] Texte qui paraît altéré : il faut, ce semble, placer *qui* avant *propter*, et ajouter *habitum* à *nostræ*.

[2] *Sigillum* ne se trouve pas dans les éditions de 1621 et 1633.

[3] C'est le chap. XXIX du liv. IX.

[4] Bonaventure des Périers, dans *ses Discours non plus mélancoliques que divers*, c. XVIII, disait aussi, avant Pasquier, quelques mots de *l'art d'impression* : « que plût à Dieu qu'elle eût été trouvée deux mille ans devant pour le

grand poëte de notre temps voulut honorer le docte Alde Manuce, imprimeur italien [1], qui avait par son impression mis en lumière plusieurs anciens poëtes, dont la mémoire était si non perdue, pour le moins aucunement égarée; et ayant, sur le commencement de son épigramme, montré comme les poëtes devaient être mis au rang des dieux, pour faire par leurs poésies revivre les hommes illustres morts, enfin il conclut que Manuce était de plus grande recommandation et mérite que les poëtes, puisque par son impression il leur redonnait la vie :

> Quod si (*dit-il*) credere fas Deos Poëtas,
> Vitam reddere quod queant sublatam,
> Quanto est justius æquiusque, quæso,
> Aldum Manutium Deum vocare,
> Ipsis qui potuit suo labore
> Vitam reddere mortuis Poëtis.

Que si l'université de Paris et par même moyen toutes les autres ont avec le temps trouvé leurs grandeurs dedans l'impression, pourquoi serions-nous si ingrats de ne l'honorer de son emblème, vu que par une honnête liberté je veux croire que si l'ancienneté établit sept espèces de sciences [2], je ne penserai forligner quand j'y ajouterai l'art de l'impression pour huitième? Reconnaissons donc, s'il vous plaît, quand et par qui elle prit sa première naissance [3]...

Je vous ai dit que cette noble manufacture avait été inventée en l'an 1457, et publiée en l'an 1466. Grande chose qui ne doit être écoulée sous silence, que le siècle de l'an 1400 fit honorer les langues latine et grecque, et par même moyen les sciences. Auparavant, encore que vous y trouviez du sçavoir, toutefois, en l'étalement d'icelui, le débit se faisait en une langue latine goffe [4]; et ose presque dire qu'en tous nos

moins, nous aurions force bons livres, qui se sont perdus par faute d'écrire ! »

[1] La vie du célèbre imprimeur Aldo Manuzio, né en 1447, mort en 1515, a été écrite en italien par Manni, Venezia, 1759, in-8° : on peut voir aussi sur lui les *Annales de l'imprimerie des Aldes*, de Renouard, Paris, Crapelet, 2 vol. in-8°, 1803.

[2] C'était le *trivium*, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique; et *le quadrivium*, en d'autres termes, l'astronomie, la géométrie, l'arithmétique et la musique.

[3] *Je supprime le passage qui suit, parce qu'il est absolument identique avec une partie du XXIVe chapitre du livre IV, déjà reproduite dans le précédent volume, p. 137.*

[4] Grossière : sur la culture des lan-

vieux livres latins, qui virent le jour depuis l'introduction de nos universités, voire plusieurs siècles auparavant, jusque vers le milieu de l'année 1300[1], il y avait plus de barbarie que de diction pure et nette. J'en excepte Éginhard, lequel on dit avoir été secrétaire de l'empereur Charlemagne, auquel, par miracle particulier, je trouve, au peu qu'il écrivit de la vie et mœurs de son maître, un langage qui ne se ressent en aucune façon de la parole barbare de son temps, ni de plusieurs autres siècles suivants : chose qui me fait presque croire que celui qui en fut l'auteur vivait lorsque la langue latine fut réhabilitée entre nous, et que pour donner plus de foi et créance à son histoire il emprunta le nom d'Éginhard, secrétaire de Charlemagne[2]. Toutefois je me remets de ceci au jugement de ceux qui avec plus de diligence que moi ont feuilleté les manuscrits.

Or le premier que je vois nous avoir affranchis de cette barbarie fut François Pétrarque[3], celui qui, entre les poëtes italiens, a acquis le premier lieu de la poésie toscane : honneur toutefois que je n'estime de telle recommandation que celui que je remarque maintenant en lui ; d'autant que la langue toscane se borne de l'enceinte de l'Italie, et la latine, de tout l'univers. Ni pour cela ne pensez pas trouver en lui un langage revêtu de toutes les fleurs qui depuis se trouvèrent en ses survivants ; il ouvrit seulement le pas. Tant y a que vous voyez en ses œuvres latins une diction nette, un esprit moelleux, nerveux et sententieux[4], un style court et concis : bref, vous con... en lui un autre Sénèque. Mais en cette conformité de ... eut cette distinction, que l'ancien Sénèque, ayan... siècle doré d'éloquence de Cicéron, César, Hort...



gues anciennes dans l'Occident, avant 1400, on peut consulter Hallam, *Littérature de l'Europe*, c. Ier.

[1] *Du siècle* doit être sous entendu avant *de l'année*.

[2] Rien n'autorise les doutes exprimés ici par Pasquier sur l'authenticité de cet auteur : La *Société de l'histoire de France* en a donné récemment une édition nouvelle, 2 vol. grand in 8°, 1840-43.

[3] Paul Cortèse, *De hominibus doc*tis, se montr... latin de Pét... juge plus ... *Vergleichun*... 147. Ce fut ... suivant Cort... Pétrarque ... scribendi ... sum ...

Pollion, et donné quelque privilége particulier en ses écrits non familier aux anciens, fut jugé par Quintilian avoir le premier forligné de la délicatesse de la langue[1]; et Pétrarque, étant né dedans un siècle barbare, s'étant aucunement mis en butte l'autre Sénèque, fut le premier qui la rétablit. Chose que je vois être allouée[2] par Paul Jove, quand il dit de lui ces mots : *Sed debeamus plurimum ingenuo sudore semper æstuanti, dum litteras a multo ævo misere sepultas e Gothicis sepulchris excitaret ;* et Vivès, dedans ses livres *de tradendis disciplinis : Franciscus Petrarcha abhinc annos plures ducentis bibliothecas jamdiu clausas reseravit primus, et pulverem situmque e monumentis maximorum auctorum excussit. Quo nomine, plurimum et latinus sermo debet ; non est omnino impurus, sed squalorem sui sæculi non valuit prorsus detergere*[3].

Ce que je vous remarque de ce grand personnage est du siècle de l'an 1300 : car il naquit l'an 1304 et mourut l'an 1374, ayant vécu soixante et dix ans. Ce que je vous déduirai ci-après concerne le siècle de l'an 1400. Les deux premiers champions que je vois en ce siècle être entrés en champ de bataille pour combattre cette barbarie furent Laurent Valla, gentilhomme romain, et Pogge, secrétaire de la république florentine, tous deux armés d'armes de haut appareil, tant en la langue latine que grecque, et tous deux ennemis formels par une jalousie particulière qu'ils avaient conçue l'un contre l'autre : tellement qu'ils s'attaquèrent par unes et autres invectives latines ; et par leurs divisions particulières s'accrut l'état général des bonnes lettres. Si vous croyez Raphael Volaterran, au vingt et unième livre de son *Anthropologie*, nous devons à Pogge les *Institutions oratoires* de Quintilian et les œuvres d'Asconius Pedianus : *fuit in concilio Constantiensi* (dit-il), *quo tempore et Quintilianum et Asconium Pedianum dicitur reperisse*. Toutefois je vois Quintilian avoir été allégué longtemps

[1] V. les *Institutions oratoires*, X, 1, à la fin.

[2] Confirmée...

[3] Ces jugements et d'autres encore, portés sur Pétrarque, ont été recueillis au commencement de l'édition in-f° de ses *œuvres*, Bâle, 1581. J'ai rectifié, en y recourant, deux leçons fautives que présentaient les éditions antérieures de Pasquier, *ingenio sudore*, et *nam squalorem*.

devant lui par Pétrarque, au premier livre de ses épîtres familières, Épitre 8, écrivant à Thomas Messanense[1] : qui me fait croire qu'auparavant il était en vogue. Mais pour ne rendre Volaterran menteur, il faut croire qu'il n'était lors si correct, comme il fut depuis par la diligence et industrie de Pogge; mais la beauté de ce conte est que si nous lui devons le Quintilian, qui est celui auquel Laurent Valla a plus de créance, en sa déduction de l'élégance latine (et ainsi le remarque Volaterran au même livre, *Quintiliani imprimis admirator simul et imitator*) : de manière que par ce moyen il[2] était grandement redevable à Pogge, avec lequel il exerçait une inimitié irréconciliable.

Ces deux premiers entrés en champ de bataille eurent plusieurs qui les suivirent en flotte, si ainsi me permettez de le dire, uns Marcus Antonius Sabellicus[3], Blondus, Georgius Trapezuntius, Æneas Sylvius, depuis pape[4], Domitius Calderinus, Bartholomæus Capella, Rudolphus Agricola, Bartholomæus Platina, Franciscus Philelphus, Marsilius Ficinus, Joannes Camarinus, Bartholomæus, Baptista Guarinus, Georgius Merula, Ambrosius Calepinus, Joannes Picus Mirandula et Baptista Mantuanus[5]; mais sur tous Angelus Politianus, qui n'eut point son semblable entre tous ceux qui florirent en ce siècle, ainsi que nous voyons par ses œuvres. Et furent encore suivis par d'autres qui ores qu'ils fussent nés dedans le le siècle de l'année 1400, virent celui de l'an 1500, comme uns Hermolaüs Barbarus, Philippus Beroaldus, Ascensius Badius, Jacobus Faber, Paulus Æmilius, Robertus Gaguinus. Tous ceux-là firent profession de la langue latine, avec lesquels les Grecs de nation voulurent être de la partie, qui n'apportèrent pas peu de lumière et splendeur aux bonnes lettres :

[1] Plus exactement, dans l'épître VII[e], qui a pour titre « Franciscus Petrar« ha Thomæ Messanensi (de Messine) ». Voy. t. II, p. 581, de l'édition citée : Au reste, Quintilien est allégué par Pétrarque dans plusieurs autres endroits.

[2] Construction brisée; c'est comme s'il y avait : *il est arrivé par là qu'il...*

[3] Cet auteur a été déjà mentionné dans notre premier volume, p. 19.

[4] Sous le nom de Pie II.

[5] Sur la plupart des personnages ici mentionnés et de ceux qui suivent, on trouvera des détails curieux dans les premiers chapitres de l'ouvrage cité de Hallam : Voy. aussi Hanke, *De Romanorum rerum Scriptoribus*, 2 vol. in-4°, Leipsik, 1669-1675.

uns Bessario, depuis cardinal, Jean Lascaris, de la famille des derniers empereurs de Constantinople, Théodorus Gaza, Argyropilus, qui depuis provignèrent avec honneur la langue grecque que nous avons du depuis vue grandement fleurir dans l'université de Paris [1].

Ceux qui enseignèrent le latin mêlèrent avec le langage terse [2] et poli l'érudition et doctrine. Du depuis se trouva une nouvelle brigade, qui faisait plus d'état de bien parler que des sciences [3] : ainsi le trouverez-vous dedans les lettres des cardinaux de Bembe, Sadolet, Polus, et de Christophorus Longolius et Petrus Bunellus. Et fut cette nouvelle secte cause qu'Érasme fit depuis un livre sous le nom de *Ciceronian* [4], pour montrer combien cette opinion était préjudiciable aux bonnes lettres. Aussi ne vois-je point que ceux-là en aient emporté le dessus : ce fut une fleur printanière ou passagère. Notre siècle porta quatre grands personnages en même temps : Érasme, Allemand [5]; Budé, Français; Alciat, Italien; Vivès, Espagnol; et encore eûmes chez nous Adrian Tournebus, et Pierre Ramus, qui avec la superstition du langage par lui affectée traita sa philosophie, et fit plusieurs autres livres pleins de doctrine et savoir : car, quant aux *Adversaires* de Tournebus, consistant en humanité, c'est un ouvrage inimitable en variété de savoir [6]. Les imprimeurs mêmes ont fait paraître combien ils affectionnaient cette noble ambition, uns Aldus Manutius, et après lui Paulus son fils, dedans Venise; et en notre France, Robert Estienne par son *Thesaurus linguæ Latinæ*, qui n'eut jamais son pareil [7].

Je ne vous fais part des autres qui se sont rendus floris-

[1] On peut voir un morceau instructif de Schœll, sur les hommes illustres qui au quinzième siecle transplantèrent dans l'Italie et dans la France l'étude de la langue et des chefs-d'œuvre des Grecs, t. VII, p. 296-355.

[2] (*Tersa* oratio) chatié, soigné...

[3] Qui faisait plus de cas des mots que des pensées...

[4] Les dialogues intitulés *Ciceronianus* sont bien appréciés par Hallam; livre cité, t. I, p. 327, 328.

[5] Non, mais natif des Pays-Bas (Rotterdam).

[6] Sur cet ouvrage, déjà cité un peu plus haut, on peut consulter Hallam, *ibid.*, t. II, p. 6 et 7.

[7] Voy. sur les travaux de cette race illustre des Étienne, Maittaire, *Stephanorum historia, vitas ipsorum ac libros complectens*, Londres, in-8°, 1709; et l'ouvrage de M. Raynouard : Annales de l'imprimerie des Étienne, ou histoire de l'imprimerie des Étienne et de ses éditions, Paris, 1837-1838, 2 part. in-8°.

sants en ce sujet, de notre temps, dont le nombre est innombrable : pour vous dire que depuis quelques années en ça cette ardente dévotion envers la langue latine s'est grandement refroidie. Et qui me fait douloir [1] davantage est un Lipsius, homme très-docte, lequel, ayant survécu tous ceux-là et enseigné les bonnes letres aux Pays-Bas, a voulu prendre un parti nouveau en ses écrits, les réparant de mots antiques hors d'usage : bizarrerie que je vois aujourd'hui être embrassée par plusieurs que l'on estime les plus doctes ; de manière que si nous n'y prenons garde l'ancienne barbarie se viendra loger derechef chez nous, dont Dieu par sa sainte grâce nous veuille garder !..

[1] M'affliger..

FIN DES EXTRAITS DES RECHERCHES DE LA FRANCE.

LETTRES.

LETTRE I[1].

A M. de Tournebu[2], professeur du roi ès lettres grecques en l'université de Paris.

Eh bien[3], vous êtes donc d'opinion que c'est perte de temps et de papier de rédiger nos conceptions en notre vulgaire, pour en faire part au public : étant d'avis que notre langage est trop bas pour recevoir de nobles inventions, ains seulement destiné pour le commerce de nos affaires domestiques ; mais que si nous couvons rien de beau dedans nos poitrines, il le faut exprimer en latin. Quant à moi, je serai toujours pour le parti de ceux qui favoriseront leur vulgaire ; et estimerai que nous ferons renaitre le siècle d'or

[1] C'est la lettre 2 du liv. I, dans l'édition d'Amsterdam, 1723. Les plus grands esprits du seizième siècle ont chaudement plaidé la cause de notre langue et préparé ainsi ses glorieuses destinées. On remarquera entre eux, avec Pasquier, Joachim du Bellay, Henri Étienne, Montaigne, Ronsard : celui-ci, dans la judicieuse préface de la *Franciade*, s'emporte contre « les latineurs et grécaniseurs ; » il déclare « que c'est un crime de lèse-majesté d'abandonner la langue de son pays », et supplie « tous ceux auxquels les muses ont inspiré leur faveur d'avoir pitié, comme bons enfants, de leur pauvre mère naturelle. » Du Verdier, dans la préface de sa *Bibliothèque*, après un éloge pompeux de notre langue, invite également les Français « à combler cette leur mère de richesses gagnées par louables travaux sur toutes les autres tant anciennes que modernes. » On peut voir encore sur les auteurs qui après Pasquier ont traité le sujet auquel cette lettre est consacrée, Goujet, *Bibliothèque française*, t. I, p. 5 et suiv.

[2] Turnèbe ou Tournebœuf (Adrien), que Pasquier appelle ailleurs, *Lettres*, I, 16 « un grand personnage », et que l'on a déjà vu mentionné avec de grands éloges. Suivant Montaigne, « il savait toutes choses » (*Ess.*, II, 12, au commencement). Né en 1512, il remplaça en 1547 Toussain au collége royal, et mourut à Paris en 1565 à cinquante trois ans, laissant la réputation d'un excellent critique et d'un bon traducteur, qualifié de plus par Sainte-Marthe de poëte sublime : v. Baillet, *Jugements des savants*, t. IV, p. 416.

[3] Pasquier nous avertit (*Lettres*, I, 1) que pour éviter *une perte de temps et de papier*, il a supprimé « ces mots de monseigneur, monsieur, et autres dont nous faisons les premiers frontispices de nos lettres, et cette clôture des quatre et cinq lignes de recommandation aux bonnes graces. Mais puisque prenant entre nous congé de nos amis de bouche, nous usons de ce mot *adieu*, aussi lui plaît-il de le ménager à la fin et conclusion de ses lettres. »

lorsque, laissant ces opinions bâtardes d'affectionner choses étranges, nous userons de ce qui nous est naturel et croît entre nous, sans mainmettre[1]. Quoi? nous porterons donc le nom de Français, c'est-à-dire, de francs et libres, et néanmoins nous asservirons nos esprits sous une parole aubaine[2]! N'avons-nous les dictions aussi propres, la commodité de bien dire, aussi bien que cet ancien Romain, lequel mêmement ne nous a laissé que quelques livres en petit nombre, par le moyen desquels nous puissions avoir connaissance de sa langue? J'ajoute que les dignités de notre France, les instruments militaires, les termes de notre pratique[3], bref la moitié des choses dont nous usons aujourd'hui sont changées, et n'ont aucune communauté avec le langage de Rome. Et en cette mutation, vouloir exposer en latin ce qui ne fut jamais latin, c'est en voulant faire le docte n'être pas beaucoup avisé. Je sais bien que votre opinion est assistée de plusieurs garants : parce que ces grands personnages que les siècles passés ont portés, uns Valla, Politian, Picus Mirandula[4], et de notre temps Érasme, Budé, Alciat, et infinis autres nous ont fait part des dépouilles de leurs esprits en latin, et non en leurs langues maternelles. Et laissant leurs autorités en arrière, encore pouvez vous ajouter que s'il est ainsi que ceux qui publient leurs œuvres le font sous une intention qu'ils ont d'étudier[5], ou au commun profit du peuple, ou à l'exaltation de leurs noms, il faut que d'une traite l'on vous confesse qu'il est beaucoup meilleur de s'employer du tout au latin qu'en notre langue, puisque, d'un commun accord de tout le monde, et quasi par un droit de gent[6], le latin a déjà gagné tant de pays, qu'il n'y a contrée si étrange

[1] On lit dans le dictionnaire de Trévoux : « Sans mainmettre signifie, sans aucuns frais ni dépenses. » C'est ici : sans aller chercher au loin ce qui est près de nous, sans nous donner un mal superflu.

[2] Étrangère. Le seigneur sur les terres duquel mourait un aubain (alibi natus) était son héritier; de là cette locution, bonne *aubaine*, bon héritage, et par suite, bonne chance. Sur ce « droit d'aubaine » on peut consulter les *Opuscules* de Loisel, in-4°, 1652, p. 151 et suiv.

[3] Il faut sous-entendre *judiciaire*. « Un homme nourri en pratique, c'est comme traduit Nicot, homo fori alumnus. »

[4] Pic de la Mirandole, dont les fameuses thèses *de omni re scibili* renfermaient neuf cent questions concernant la logique, l'éthique, les mathématiques, la physique, la métaphysique, la théologie, la magie et la cabale, sur lesquelles il offrait de disputer avec tout adversaire qui se présenterait. Il mourut à trente et un ans en 1494, le jour où Charles VII fit son entrée à Florence. L'épitaphe que lui composa Hercule Strozza atteste assez son immense réputation:

Joannes jacet hic Mirandola : cætera norunt
Et Tagus et Ganges, forsan et antipodes.

[5] De servir : c'est le sens du latin *studere*.

[6] National...

ou barbare qui n'en ait quelque connaissance : nous éloignant de tant plus de notre but, quand nous écrivons seulement aux Français[1], qui sont clos et limités de certaines bornes. Et n'est pas hors de propos pour vous, de dire que le latin est aujourd'hui comme la monnaie qui fut jadis introduite pour nous en pouvoir aider et subvenir par tout le monde, pour le fait et communication de toutes sortes de marchandises ; aussi qu'il semble que cette langue, par un long succès et prescription de temps, ait été généralement approuvée par toutes les nations politiques, comme un outil et instrument des trafics de nos esprits, dont nous voulons faire part à tout le monde : même que nous n'avons entre nous ni orthographe assurée[2] (chose toutefois nécessaire pour la perpétuation d'une langue), ni telle variété de mots, comme eurent jadis et le Romain et le Grec : étant nés en une monarchie où l'on s'adonne plus à contenter son roi par effet, et les Romains en un état populaire, auquel l'étude principale était de contenter le peuple par amadouement de paroles ; de sorte qu'il ne faut point trouver étrange que leur langue fructifiât plus que la nôtre, comme celle qui était par eux cultivée davantage pour la nécessité publique, ne se trouvant parmi le monde les choses prendre accroissement, sinon de tant que l'on en reçoit salaire et récompense condigne[3] : bref, que notre langue étant pauvre et nécessiteuse au regard de la latine, ce serait errer en sens commun d'abandonner l'ancienne pour favoriser cette moderne. Raisons certes dignes de vous, et qui ne sont de petite étoffe : or entendez donc, s'il vous plait, quelle est ma conception en cette dispute. Mon opinion ne fut onc d'exterminer de nous ni le grec ni le latin : je veux que nous nous aidions de l'un et de l'autre, selon que les occasions nous admonesteront de ce faire ; mais je prétends que le profit qui en viendra soit communiqué aux nôtres, plutôt qu'aux étrangers. Que s'ils ont affaire de nos inventions, qu'ils les viennent chercher chez nous, et qu'ils apprennent notre vulgaire, si par nos écrits il se rend digne d'être appris. Si nous voyons les marchands pour leur commun trafic d'une marchandise périssable, apprendre, qui l'allemand, qui

[1] Pour les Français...

[2] Voy. à ce sujet l'avant-propos au commencement du premier volume.

[3] Ainsi Tite-Live remarque, IV, 2, « Cujus rei præmium sit in Civitate, eam maximis semper auctibus crescere; » et, plus loin, ib., 35, « Io impendi laborem ac periculum, unde emolumentum atque honos speretur. »

l'espagnol, qui l'anglais, douterons-nous, en ce louable commerce d'esprits, d'apprendre les autres vulgaires, si d'eux nous pouvons épuiser chose qui fasse à notre édification? Et si peut-être vous vous défiez, d'autant que notre français mis en balance avec le grec ou latin se trouve faible et léger de quelques grains, bien fut vraiment à un Romain nécessaire ôter cette taie de ses yeux : lequel si pour même scrupule se fût tenu clos et couvert sans donner vogue à sa langue, pour un respect ou révérence qu'il eût porté au grec, maintenant serions-nous frustrés de mille belles gentillesses et éruditions que nous apprenons du latin. Cela même que vous m'objectez aujourd'hui fut autrefois proposé à Cicéron pour le détourner d'écrire en sa langue, qui ne le détourna toutefois[1]. Mais je vous prie, dites-moi, en quoi gît cette pauvreté que regrettez en notre langue? Est-ce que n'ayons les mots propres pour bien et dûment exprimer les conceptions de nos âmes? Je ne vous en passerai condamnation. Est-ce qu'en cinq ou six sortes ne puissions varier un point? Qui nous en empêchera? Vrai que ce privilége n'est pas octroyé à chacun, mais à ceux qui avec une bonté de nature ont conjoint une étude assidue de ceux qui ont fait état de bien parler. Donnons que ce défaut soit en nous, et accordons qu'un Cicéron diversifie son langage en autant de sortes comme Roscius le comédien se déguisait en divers minois; aussi ne nous est cette diversité nécessaire : nous mettant seulement en butte d'endoctriner notre peuple, et non de lui imposer[2]. Tels fanfares [3] sont propres, en une démocratie, à un orateur du tout voué et ententif à la surprise du peuple par doux traits et emmiellement de sa rhétorique : ce qui ne se présenta onc entre nous. Et néanmoins si vous puis-je dire, que jamais notre France, anciennement appelée Gaule, ne fut dénuée de son éloquence; et célébraient nos anciens aussi bien leur Hercule gaulois, pour ce sujet, comme les Grecs et Romains, leur Mercure[4]. Et nous ressentirons à jamais des louanges qui nous furent à cette occasion baillées par les Romains mêmes, quand ils disaient que sur notre patron ceux de la Grande-

[1] V. *De finibus* et *Tuscul.*, I, init.; *De divinatione*, II, 2; *De natura deorum*, I, 4; Académie, I, 2 et 3. — Cicéron composa aussi plusieurs ouvrages en grec; mais il cherchait surtout, en écrivant dans cette langue, à lui emprunter de nouveaux mots pour enrichir sa langue maternelle : Cons. Middleton, *Histoire* de Cicéron, traduction de l'abbé Prévost, 4 vol. in-8°, Amsterdam, 1784, t. I, p. 44, et t. IV, p. 295 et 324.

[2] *Imposer* pour *en imposer* : de là *imposteur*.

[3] Susbtantif alors masculin.

[4] Voy plus haut, p. 135 de ce volume.

Bretagne apprenaient à orner leur langage. Aussi, tant que Lyon durera l'on honorera la mémoire des déclamations que l'on y faisait tous les ans [1]. Et s'il me faut passer plus bas, encore nous vanterons-nous que le Toscan (par sa confession même) mendia de nous les premiers traits et rudiments de sa poésie : qui me fait penser qu'en quelque temps que ç'ait été notre langue ne fut jamais nécessiteuse; mais que nous usons d'icelle ainsi que l'avaricieux d'un trésor caché, et ne la voulons mettre en œuvre. Toute terre, ores que grasse, ne rapporte aucun fruit ; aussi ne fait une langue si elle n'est cultivée. Quoi qu'il en soit, je m'avise qu'entre tant de nations elle n'eût reçu cet honneur, que le Romain lui donna anciennement en ce sujet de faconde, et de fraiche mémoire les modernes Italiens, sobres admirateurs d'autrui, si elle se fût trouvée si courte d'élégance, comme il y en a quelques-uns des nôtres qui la pleuvient [2]. Mais pourquoi dis-je ceci, si nous la voyons aujourd hui en telle réputation et honneur, que presque en toute l'Allemagne (que dis-je l'Allemagne, si l'Angleterre et l'Écosse y sont comprises?) il ne se trouve maison noble qui n'ait précepteur pour instruire ses enfants en notre langue française? Donc l'Allemand, l'Anglais et l'Écossais se paissent de la douceur de notre vulgaire ; et nous, Français naturels, ne mettrons peine à l'illustrer par écrits, et faire aux autres nations paraître que ce n'est point un corps sans âme? Donc la publication du latin, épars par ce grand univers, nous ôtera le soin de bien vouloir particulièrement aux nôtres? Jà à Dieu ne plaise; et tant que cette main durera, et que l'âme me battra au corps, je m'éloignerai de cette ingrate volonté [3].

Lorsque le Romain commença d'ecrire en sa langue, la grecque était farcie d'une infinité de grands auteurs qui n'eurent onc-puis [4]

[1] On peut voir, sur ces déclamations, la note 3 dans la p. 134 de ce volume. Cf., à ce sujet, le Recueil de l'Académie des Inscriptions, t. V, *Hist.*, p. 323.

[2] Qui la donnent, présentent : qui l'affirment. Sur notre langue on peut voir quelques réflexions sensées de du Perron, *Perroniana*, p. 182.

[3] Des exhortations semblables, animées du même accent de patriotisme, se trouvent dans la préface citée de *la Franciade* : « Je te conseille, dit Ronsard au lecteur, d'apprendre diligemment la langue grecque et latine, voire italienne et espagnole, puis, quand tu les sauras parfaitement, te retirer en ton enseigne comme un bon soldat, et composer en ta langue maternelle, comme ont fait Homère, Hésiode, Platon, Aristote et Théophraste, Lucrèce, Salluste, Tite-Live, Virgile et mille autres qui parlaient même langage que les laboureurs, valets et chambrieres : car c'est un crime de lèse-majesté d'abandonner le langage de son pays, vivant et florissant, pour vouloir déterrer je ne sais quelle cendre des anciens... »

[4] Jamais depuis...

leurs semblables, uns Hippocrate, Platon, Aristote, Xénophon, Théophraste, Isocrate, sans ceux que l'ingratitude des ans nous a perdus, de telle sorte qu'il ne nous en reste que les noms. Leurs noms et leur savoir voguaient entre toutes les nations bien polies. Tant s'en faut que l'opinion de cette grandeur fît perdre cœur aux Romains, qu'au contraire il leur augmenta [1]. Et de fait, combien que Cicéron par une grande étude se fût rendu admirable entre les Grecs de son temps, si est-ce qu'il ne se trouve point qu'il ait jamais été guère soucieux d'écrire en cette langue adoptée, ains en la sienne [2]. Afin que je vous récite que Tibère empereur abhorra tant les langues étrangères, qu'ayant par mégarde usé d'un mot grec, qu'il pouvait dire en latin, lui-même le fit par exprès corriger [3]. Et tous les Romains en général s'étudièrent à l'embellissement de leur langue : quoi faisant, ils rendirent plusieurs de leur pays philosophes, et donnèrent occasion à d'autres gens d'avoir recours à eux, comme à une ancre de sûreté. Le Grec s'est fait grand pour écrire en son vulgaire. Tel s'est aussi rendu le Romain, et après eux le Toscan. Nous seuls sommes demeurés en cette superstitieuse ingratitude, de ne rien communiquer aux nôtres, si non en paroles dont nous ne pouvons sans truchement être entendus [4]. Mais laissons les exemples des autres nations à part, et examinons quel fruit on peut rapporter de ma proposition. Je m'assure que tout homme de bon jugement sera d'accord avec moi que nous devons étudier les langues, non point à cause d'elles, ains pour les disciplines, pour les beaux discours et sujets dont nous les voyons accompagnées par le labeur de ceux qui y ont dextrement employé leurs plumes : encore que je sache bien qu'il se soit formé un certain savoir pédantesque, entre nous, de plusieurs qui font état d'apprendre le grec, non pour tirer la moelle qui est ès œuvres de Platon ou d'Aristote, ains, sans plus, pour discourir sur le dialecte d'un mot. Or si j'ai cet avantage sur vous, que ces langues grecque et latine ne soient autre chose qu'instrument pour par-

[1] Tour énergique : ce mot de *cœur* suggérait à nos devanciers plusieurs locutions heureuses. Ainsi Amyot, dans la *Vie de Camille*, en parlant de Véies assiégée par les Romains, au c. 3 : « Elle *sentait son cœur*, à cause de son opulence et de ses délices. »

[2] Voy. la note 1re de l'avant-dernière page.

[3] Voy. plus haut, p. 87 de ce volume.

[4] De là cette exclamation de Ronsard, dans le passage déjà mentionné : « O quantes fois ai-je souhaité que les divines têtes et sacrées aux muses de Joseph Scaliger, d'Aurat, Florent Chrestien, Passerat... voulussent employer quelques heures à si honorable labeur (celui d'écrire dans notre langue) :

Gallica se quantis attollat gloria verbis

loctrine qu'elles contiennent, vrai
nous si toutes les disciplines étaient
tous, dès notre moyen âge, com-
nbant autant dessus nos prédé-
le temps à la connaissance des
uel ils étaient contraints d'em-
s; car nous tous étant compo-
toutefois brusque de soi, s'il
sonnes estimez-vous qui par
ce des arts, qui pour le dé-
roupe [2]? Par cette voie, au
son métier corroyeur, par
crate, vint en tel degré
livres [3]. Et Protagore,
a la lecture que faisait
sa langue, goûta telle-
denier qu'il était, il
ue nous savons. Le
tempéré [5] et adonné
cole de Xénocrate,
t discourir sur ce
'il lui succéda et
n la Grèce, ains
ns vu en notre
Gello, exerçant
grec ni latin,
sophie; ainsi
Caprices, ou
it qu'il eût
ont diver-
e me puis

persuader que la Grèce eût produit de si grands philosophes qu'elle fit si on y eût appris les sciences en chaldéen ou égyptien, dont les Grecs empruntèrent toutefois une partie de leurs secrets. Ni Rome ne nous eût enfanté de si grands personnages que nous y avons vus si elle n'eût été plus soucieuse de sa langue que de l'étrangère. Ce que nous pouvons encore recueillir de Caton le vieil, lequel, bien qu'il fût l'un des premiers de sa ville, tant en l'oratoire qu'en la médecine, et qui fit l'histoire de Rome, écrivit plusieurs harangues, par lui prononcées tant au sénat que devant le peuple, composa un livre de la médecine et un autre de la vie rustique [1] : bref, ores qu'il fût accompli de tout ce que l'on peut désirer en un grand personnage, si n'apprit-il jamais la langue grecque que lorsqu'il était sur le bord de sa fosse, quasi par manière d'acquit [2].

Je ne veux pas cependant que vous pensiez que je voulusse bannir les écoles grecques ou latines : elles nous sont nécessaires. Mais je veux dire que si nous avions reçu tant d'heur, que toutes les fleurs et beautés qui sont en icelles étaient transplantées dans notre France, nous aurions grandement raccourci notre chemin. Et parce qu'elles ne le sont aujourd'hui, pour le moins donnons ordre avec le temps d'y satisfaire : excitons ceux qui auront quelque assurance de soi, d'y mettre la main. Quoi faisant, ne faites doute qu'au long aller notre langue ne passe les monts Pyrénées, les Alpes et le Rhin, aussi bien qu'un Pétrarque, Boccace, Arioste, Balthasard de Châtillon, lesquels au commencement, connus seulement par les leurs, se sont ouvert avec le temps voie en une infinité de nations. Car, quant à l'orthographe, que l'on dit n'être bien formée entre nous, vous vous abusez si vous le pensez. Celui [3] que l'ancienneté nous a produit est très-bon, quelque nouvelle hérésie qui se présente au

philosophe, et mourut en 1553, à l'âge de soixante-trois ans. Le plus agréable de ses livres est en effet celui qu'il a intitulé *I capricci del Bottaio* : ce sont des dialogues dans le goût de Lucien ; mais la pudeur n'est pas ménagée : aussi ont-ils été mis à l'*Index*. On peut voir sur cet auteur et ses autres ouvrages l'édition que Rigoley de Juvigny a donnée des *Bibliothèques* de la Croix du Maine et du Verdier, t. IV, p. 53, et Baillet, *Jugements des Savants*, t. III, p. 190.

[1] Voy. sur les ouvrages que Caton l'ancien avait composés la *Bibliothèque latine* de Fabricius; Venetiis, in-4°, 1728, t. I, p. 20 et suiv. Quant au livre sur la médecine que nous avons perdu, il est indiqué sous ce titre : « *Commentarius quo medetur filio, servis, familiaribus.* » Pline l'ancien, fort admirateur de Caton, qu'il appelle « hominum summus in omni usu, » *Hist. nat.*, XVI, 39, fait mention de cet ouvrage, id., XXIX, 1.

[2] Voy., à ce sujet, la vie de Caton l'ancien dans Plutarque, c. 48 de la traduction d'Amyot; cf. Cicéron, *de Senectute*, c. 8.

[3] *Le langage* sous-entendu.

contraire, de [1] ceux qui veulent faire en tout et par tout conformer l'orthographe au commun parler. Le Romain même n'orthographiait comme il prononçait[2]. Et la même dispute qui est aujourd'hui entre nous par le moyen de Louis Meigret et Jacques Pelletier fut aussi quelquefois[3] entre les Romains; mais de cela une autre fois[4]. Cependant je vous prie m'aimer comme votre allié, disciple et ami. Adieu. 1552.

LETTRE II[5].

A M. de Fonssomme, gentilhomme vermandois[6].

De la police que tint le feu duc de Guise dans la ville de Metz, contre le siége de l'empereur Charles cinquième.

Vous avez pu entendre (car je crois que les nouvelles en sont arrivées jusques à Rome) comme les Allemands avaient appelé le roi à leur secours contre l'empereur; ensemble la grande levée d'argent et de gens que l'on a faite en France pour fournir à cette entreprise[7]. Entendez maintenant comme les choses se sont depuis passées. Le roi n'était presque arrivé au Rhin avec son armée, que l'empereur, étonné de cette nouvelle confédération, se trouva en tel désarroi de ses opinions, qu'il rétablit tous les princes et potentats d'Allemagne en leurs anciennes prérogatives et libertés : lesquels, pour cette cause, dépêchèrent soudain ambassades pardevers le roi, pour le remercier de l'aide qu'ils avaient reçue de lui,

[1] *De la part* sous-ent.

[2] Là dessus, voy. les *Lettres*, III, 6.

[3] Dans le sens du latin olim, jadis.

[4] Voy. à ce sujet, dans les *Recherches*, le 1er chap. du liv. VIII, et plus haut, dans ce volume, la p. 94, ainsi que la lettre 4 du liv. III. On peut également consulter deux articles de Charles Nodier, « des essais tentés au seizième siècle pour la réforme de l'orthographe, » dans les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, in-8°, Crapelet, 1829, p. 138-142, 260-267.

[5] C'est la lettre 11 du liv. Ier; cf. de Thou, l. XI, t. II, p. 311-324 de la traduction française; etc.— A l'égard des autres historiens ou auteurs de mémoires que l'on peut rapprocher de la partie historique de la correspondance, il serait trop long de les nommer ici : on en trouvera l'énumération détaillée dans la *Bibliothèque historique* du père Lelong, t. II, p. 226 et suiv.

[6] Beaucoup de lettres, surtout parmi celles qui concernent les affaires publiques, sont adressées au seigneur de Fonssomme, que Pasquier appelle l'un « de ses premiers et anciens amis » : *Lettres*, XXI, 1.

[7] Ce fut en 1552, après la bataille de Muhlberg, que les princes allemands implorèrent le secours de Henri II : celui-ci se déclara en effet « le défenseur de la liberté germanique »; mais l'expédition qu'il avait préparée à grands frais pour justifier ce titre fut arrêtée tout à coup par l'accommodement que les princes conclurent avec l'empereur, et qui donna naissance à la paix de Passau. Voy. sur cet événement Ronsard, *Hymnes*, I, 4, t. II de ses *OEuvres*, p. 996.

ayant par son moyen recous [1] la liberté, qui leur était plus chère que la vie; et dès lors même lui baillèrent le titre de protecteur de la liberté germanique. Le roi les reçut avec un favorable accueil, et à l'instant rebroussa chemin. A son retour, il remit sous son ancienne protection Metz, Toul et Verdun, villes impériales; quoi faisant, il a grandement flanqué, du côté de la Champagne, notre France contre les avenues des étrangers. Je crois que vous serez d'accord que jamais entreprise ne réussit plus à souhait que celle-là, que sans coup férir notre roi, n'étant ni vu ni venu [2], ait atteint au comble de son intention; mais la suite en a encore été plus belle. L'empereur, fâché que tous ses desseins se fussent, comme un tourbillon, tournés en fumée, et aussi estimant que c'était faire brèche à sa mémoire si pendant sa dignité impériale ces trois villes demeuraient sous la protection des Français, délibera de pousser de sa reste [3].

Il fait un grand amas de gens; et, pour ne nous donner temps de respirer, vient mettre le siége devant la ville de Metz, sur la fin de l'automne. Le roi avait été devant averti de cette entreprise, et à cette cause y avait dépêché M. de Guise pour son lieutenant général, qui s'y était transporté, suivi d'une bonne troupe de gens de guerre; et parce qu'il prévoyait qu'en peu de temps l'orage devait tomber celle part [4], il serait impossible de vous raconter combien de devoir ce gentil [5] prince apporta à la conservation de la ville : car, après l'avoir fait retrancher et fortifier de toutes parts à suffisance, lui, sachant que la noblesse française est coutumière de courir à vau de route [6], la part où l'on commence une guerre, afin d'ôter le désordre, ordonna que tous gentilshommes volontaires, et qui y étaient venus pour leur plaisir, eussent à vider la ville dedans certain temps, ou bien de choisir parti sous l'un des capitaines de la cavalerie ou infanterie, pour avoir logis dedans son quartier et le suivre à toutes saillies, factions et entreprises, tout ainsi que s'ils eussent reçu la solde et fait le serment au roi sous leur charge. D'une même main il envoya chaques bandes aux quartiers qui leur étaient départis, celles des gens de pied

[1] (Du verbe *recourre*) recouvré...

[2] Locution proverbiale : sans, pour ainsi dire, en raison de sa rapidité, qu'on l'ait vu et qu'il paraisse être venu....

[3] On a déjà dit que le substantif *reste* était alors féminin : cependant on voit dans Nicot qu'il commençait aussi à être employé avec le masculin.

[4] A cet endroit, sur cette ville...

[5] Noble, *généreux* : telle était souvent alors l'acception de cet adjectif.

[6] En toute hâte, avec tumulte....

près des murailles, afin d'être voisins des lieux où ils avaient à faire la garde, et les gendarmes et chevau-légers sur le milieu de la ville : enjoignant très-étroitement à tous capitaines, gentilshommes et soldats ne faire logis hors leurs quartiers, à peine de punition corporelle. Et afin que l'on fît plus de diligence de resserrer les grains et vins, qui étaient encore dehors, il fut par lui ordonné que dedans quatre jours on mettrait tous les vivres et bétail des villages dans la ville, pour en fournir la munition [1] ou les vendre au marché, à tel prix que l'on trouverait, sur peine que, le temps expiré, les gens de guerre en pourraient aller prendre impunément à discrétion là où ils en trouveraient. Et, pour nettoyer la ville de personnes superflues, pour l'épargnement des vivres, il fit renvoyer à la gendarmerie son train et bagage en ses garnisons ordinaires, sans réserver au gendarme que deux valets et deux chevaux de service, et à l'archer un valet et un cheval, rangeant la cavalerie légère selon l'ordre des archers, et aux gens de pied, de dix en dix, un goujat et six chevaux seulement en chaque bande : fait avertir les citoyens de se retirer où il leur plairait, transportant avec eux or et argent monnayé et non monnayé, et tous leurs meubles, hormis ceux qu'ils trouveraient être nécessaires pour l'hébergement des soldats; et néanmoins qu'ils les baillassent par inventaire aux seigneurs de Piepape et Saint-Belin, commissaires des vivres, à ce que le tout leur fût conservé. Et, entre autres citoyens, il retint les charpentiers, maçons, ouvriers de fer, pour employer aux remparts, fortifications, et service de l'artillerie, comme aussi maréchaux, boulangers, cordonniers, chaussetiers, certain nombre de chaque métier, et par exprès barbiers et chirurgiens, auxquels il fit avancer argent pour se fournir de drogues et oignements [2]; que l'on n'eût à sonner nulle cloche, si non celle de l'effroi [3]; qu'il n'y eût que deux horloges; que les citoyens n'eussent à sortir de leurs maisons quand l'alarme sonnerait. A chacun des capitaines fit département de chaque quartier, lequel ils auraient à défendre sans en bouger; et lui et ses compagnies seraient au milieu de la place,

[1] Subvenir aux besoins de la garnison...

[2] Lénitifs, topiques..

[3] C'est le beffroi, qui n'était en effet qu'une tour, du haut de laquelle on donnait l'alarme dans les circonstances critiques : telle est l'opinion de Pasquier lui-même dans ses *Recherches*, VIII, 52; de Nicot, voy. son dictionnaire, à ce mot; de Borel, voy. son *Trésor*, p. 43 et 44; de Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, t. I, p. 170. Cf. le *Glossaire* de du Cange, au mot *Belfredus*.

pour y subvenir selon que besoin le désirerait; que des prisonniers qu'on prendrait on tiendrait cet ordre, de ne mettre dans la ville les valets et garçons de fourrage, desquels on n'espérait aucune rançon, afin qu'ils ne consommassent les vivres, ains seulement les gens d'apparence, lesquels on boucherait[1] en entrant dedans la ville, afin qu'ils ne pussent remarquer chose aucune de notre fortification. Et craignant la longueur du siége, il fit resserrer tout le vin qui se trouvait au quartier des gens de pied en une ou deux caves, sous les clefs des capitaines, pour en distribuer puis après à chaque soldat deux pintes le jour, auxquels il ordonna aussi deux pains chacun de douze onces. Il réduisit le nombre de douze cents pionniers à six cents; et, sous ces belles polices, attendit de pied coi l'empereur, qui se vint heurter contre la ville, presque aux faubourgs[2] de l'hiver, voulant, ce semblait, non-seulement combattre les Français, mais le temps même. La plus grande partie de ses gens étaient logés en des loges de bois ou de cuir, afin que si le siége s'acheminait à longueur ils n'eussent à s'attédier.

En cette sorte la ville demeura assiégée six mois entiers : pendant lequel temps M. de Guise, voyant être due à ses soldats la solde de deux mois, et qu'il n'était possible que le roi leur envoyât promptement argent, fit battre de la monnaie, et lui donna beaucoup plus haut prix que de sa valeur, sous l'obligation toutefois, à laquelle il se soumettait par cri public, de la reprendre pour autant qu'il la baillerait. Vous pouvez recueillir de tout ceci quelle a été la fin du siége[3] : toute telle que vous la pensez. L'empereur s'en est retourné avec sa courte honte[4], tout ainsi qu'il était venu, sans rien faire; si fâché, que le bruit commun est qu'il désire de se démettre de l'empire entre les mains de Ferdinand, son frère, roi des Romains, et aussi de se dépouiller de tous ses royaumes entre celles de l'infant d'Espagne, son fils, et choisir sur ses vieux jours une vie solitaire. Au contraire, le seigneur de Guise est retourné en cette ville plein de gloire et réputation, accueilli du roi et de toute sa cour, avec telle faveur que vous pouvez imagi-

[1] Dont on banderait les yeux...

[2] Abords, approches...

[3] Il fut levé dans les premiers jours de janvier 1553. Entre les nombreux ouvrages écrits à ce sujet, et cités par Lelong, t. II, p. 228, on remarque la *relation* de ce siége par Bertrand de Salignac de Lamotte-Fénelon, qui mourut en 1599 : elle est signalée comme exacte et intéressante.

[4] « On dit qu'un homme s'en retourne avec sa *courte honte*, pour faire entendre qu'il a reçu l'affront de n'avoir pu réussir en quelque entreprise » *Dictionnaire* de Trévoux.

ner. A son retour, il s'est trouvé au mariage de la fille naturelle du roi[1], que l'on a solennisé avec une infinité d'allégresses. La magnificence des noces a été faite en la grande salle de Bourbon, environnée d'une infinité de chapeaux[2] et festons de lauriers, apposés en commémoration de tout ce qui s'était passé, dans lesquels était ce distique :

> Herculis optasti longas transire columnas :
> Siste gradum Metis ; hæc tibi meta datur.

La rencontre se faisait sur la devise de l'empereur, qui était deux colonnes d'Hercule, entrelacées de ces deux mots, Plus outre[3]. Les gens de guerre avaient auparavant aiguisé leurs coûteaux pour la défense de cette ville de Metz : le siége levé, les poëtes et gens doctes aiguisèrent leurs plumes pour l'illustration et exaltation des tenants, entre lesquels le seigneur de Ronsard a emporté l'honneur[4]. Je vous mande toutes ces particularités, et par spécial toute la police qui a été tenue dans Metz, parce que, comme l'on dit qu'en la conflagration générale de la ville de Corinthe, se fit un tel pêle-mêle de l'airain et autres métaux ensemble, que depuis et longtemps après on recherchait par tout le monde le cuivre de Corinthe, pour en faire des tableaux de parade ; au contraire, en la conservation de la ville de Metz, toutes ces belles ordonnances doivent servir, non de tableaux, ains de miroirs, à tous ceux qui dorénavant se délibéreront de soutenir le siége d'une ville. Une chose me réjouit infiniment en ce fait-ci : c'est que, l'empereur ayant failli pour un bon coup à son dessein, je me persuade que cette ville nous est assurée pour un longtemps ; car je

[1] Diane d'Angoulême, que Henri II avait eue de Philippe Duc, demoiselle piémontaise, qui se fit religieuse après ses couches : voy., sur son mariage avec Horace Farnèse, de Thou, l. XII, t. II, p. 349, de la traduction française. Elle epousa en secondes noces François de Montmorency.

[2] Couronnes : On appelait particulièrement *chapeau*, comme Nicot le remarque dans son *Trésor*, la couronne que les filles portaient au jour de leur mariage.

[3] Cf. l'éloge du duc François de Guise par Brantôme, qui cite ces vers de Ronsard, faisant la même allusion à la devise de Charles-Quint :

> [illegible]
> [illegible] cité.

[4] Parmi les poëtes qui célébrèrent la délivrance de Metz, on mentionnera Turnèbe et l'Hôpital : Voy. les vers de ce dernier, *Epist.*, l. II, p. 113-117 de l'édition d'Amsterdam. Quant à la pièce de Ronsard, elle se trouve au Ier liv. de ses *Poëmes*, t. II, p. 1180-1184 de l'édition citée. Adressée à Charles de Lorraine, elle a pour titre : « La harangue de très-illustre et très-magnanime prince, duc de Guise, aux soldats de Metz, le jour de l'assaut. » Tel est le cadre original du brillant éloge accordé à ce capitaine. On remarque surtout dans ce morceau la description du bouclier de François de Guise, sur lequel est décrite l'histoire de Godefroi de Bouillon, dont les princes lorrains étaient réputés les descendants.

ne vois point en nulle histoire qu'après que l'on a failli en un long siége, on ne reprenne puis après longue haleine avant que d'y retourner. Vous voyez comme je ne suis point chiche à vous mander des nouvelles de notre France. Mandez-moi, en contre-échange de même libéralité, de celles de l'Italie, et quel jugement on fait dans Rome de tout ce que je vous écris maintenant. Adieu.

LETTRE III[1].

A M. Sebillet, avocat au parlement de Paris[2].

Si les Romains ont été supérieurs aux anciens Gaulois, soit au fait des armes ou des lettres.

Parce que le jour d'hier je vous vis soutenir à outrance que les Romains avaient été supérieurs aux Gaulois, en prouesse et vaillantise, et qu'au regard des bonnes lettres nous n'entrions en nulle comparaison avec eux, ayant depuis à part moi recueilli mes esprits, j'ai pensé de vous en écrire mon avis, non pour une envie que j'aie de vous contredire, mais parce que de votre opinion en est issue une, de plus dangereux effet entre nous, par laquelle nous autres Français estimons n'avoir rien de bon que ce que nous avons emprunté de la ville de Rome; et nous étant par ce moyen donnés en proie à l'étranger, depuis, par succession de temps, quelques sots et glorieux Italiens se sont voulus affubler de tel honneur par-dessus nous, qu'ils semblent par leurs écrits nous réputer comme chiffres[3] : et néanmoins (permettez, je vous prie, que dès l'entrée de ma lettre je vous serve de ce mets), tant s'en faut que nous devions rien à ce superbe Romain, que soit pour le regard des armes, soit que nous tournions notre esprit aux lettres, il nous en devra de retour.

Je ne veux pas dénier que les Romains n'aient été grands au fait des armes; mais si faut-il qu'ils nous reconnaissent qu'il n'y eut jamais nation qui les traitât de telle façon, ne qui leur apportât tant de dommage et préjudice comme la nôtre. Je vous alléguerai les victoires qu'obtinrent jadis nos Gaulois en Italie,

[1] C'est la lettre 12 du liv. I. Cf. « l'*Épitomé de l'antiquité des Gaules et de France,* » par Guillaume du Bellay.

[2] Et en outre poëte, auteur d'un de nos premiers et plus estimés *Arts poétiques,* consacrant même, suivant Loisel, beaucoup plus de temps à la composition de ses vers qu'à celle de ses plaidoyers : v. sur lui le t. I, p. CXXXIII.

[3] Plus généralement : comme zéros en chiffres. On disait proverbialement qu'un homme était un zéro en chiffre quand il n'avait aucune autorité et qu'il ne pouvait faire ni bien ni mal à personne. — Rapprochez ce passage du t. I, p. 6 et suiv.

sous la conduite de Bellovese[1], quand, pour le siége et demeuré qu'ils y plantèrent, fut par un long espace de temps appelée Gaule Cisalpine cette partie d'Italie qui fut depuis envahie et occupée par les Lombards. Je me contenterai de vous remettre devant les yeux le sac et ravage de Rome, qui fut sous la conduite de Brennon[2], lequel apporta tel effroi au Romain, que depuis, tant que sa république dura, il ne s'en put assurer : de sorte qu'à la moindre rumeur de guerre de la part des Gaulois toute la ville de Rome, à un clin d'œil, se mettait en armes, sans exception ni d'âge ni de personnes[3], se rendant notre nom si célèbre et redouté en ce sujet, qu'Antioche, roi de Macédoine, délibérant guerroyer les Romains, estima qu'il ne pourrait venir à chef de son entreprise s'il ne prenait à sa solde des Gallo-Grecs, qui étaient issus de l'ancienne tige des Gaules[4] ; ne considérant pas qu'ils ne tenaient plus de leur ancienne et originaire vertu, et que s'étant habitués dans l'Asie ils avaient, par une longue traite de temps, avec l'air, humé aussi la mollesse et délicatesse des mœurs de ce pays-là. Que si nous voulons venir à Jules César, que l'on récite avoir été subjugateur de nos Gaules, si vous le pensez tel, vous vous abusez : parce que les Gaulois se subjuguèrent eux-mêmes, par un malheur qui est presque familier à tous peuples, quand leur état se doit changer ; je veux dire par les guerres civiles et intestines qui lors voguaient dans les Gaules, lesquelles furent tout de même façon renversées, comme la ville de Rome, quelque temps après, par les factions et divisions qui s'y présentèrent. Mais encore, en ce malheur-là, eumes-nous cet heur, que la fortune n'apprêta telle faveur à César, sinon afin qu'ayant réduit sous sa dévotion les Gaulois, les tenant en rang non de vaincus, ains de ses confédérés, il se préparât puis après, par leur vertu, une voie pour ruiner et mettre à fin toute la gloire de Rome. Ce que reconnaissant tenir principalement des Gaulois, étant venu à bout de ses affaires, il donna séance aux chefs et principaux au sénat de Rome, en reconnaissance des bons offices qu'ils lui avaient faits[5]. Et combien que pendant l'Empire nous fussions

[1] Voy. Tite-Live, V, 34.

[2] Ou Brennus : voy. le récit très-détaillé de son expédition dans Plutarque, *Vie de Camille*, du c. 23 au c. 53 de la traduction d'Amyot.

[3] Voy. sur ce que les Romains ont appelé *Tumulte gaulois* une savante dissertation de Ruault, t. I du Plutarque de Reiske, p. 771-776. Cf. les *Lettres* de Pasquier, IX, 10.

[4] Il s'agit d'Antiochus le Grand, roi, non pas de Macédoine, mais de Syrie. Voy. Tite-Live, XXXVII, 18, 40, 51, 60; et l'*Épitomé* cité de du Bellay, p. 44, au v°.

[5] Suétone, *Vie de César*, c. 76 et 80.

réduits sous l'obéissance des empereurs, si est-ce que pendant ce temps nous leur servîmes de perpétuel exercice pour les tenir en cervelle [1] : parce que, de soixante en soixante ans, nous leur remuâmes toujours quelque nouveau ménage, jusques à ce qu'après plusieurs révolutions d'années, les Français s'étant emparés de nos Gaules, enfin l'empire de Rome tomba en la personne de notre Charlemagne ; et comme ainsi soit que toute la fleur et puissance de l'Empire eût été longtemps auparavant transportée par Constantin en la ville de Byzance, depuis appelée Constantinople, encore ne se put cette ville au long aller garantir de nos forces, parce qu'elle fut prise par nos Baudouin, comtes de Flandre, qui y commandèrent l'espace de soixante tant d'ans [2]. Et s'il vous plaît passer plus bas, et descendre à la mémoire de nos bisaïeux, ne voyez-vous un roi Charles huitième avoir fait trembler une Rome : afin que je ne vous fasse récit d'un Bourbon [3] du temps de nos pères ?

Au contraire, vous verrez que quand elle a été oppressée par nations étrangères et qu'elle a imploré notre aide, non-seulement nous ne lui avons déniée, mais qui plus est, l'avons rétablie en son ancienne dignité et grandeur : vous avisant, au demeurant, que notre Gaule ne fut jamais dégarnie de grands personnages, faisant profession de la connaissance tant de la philosophie naturelle que morale. En quoi ils furent tant renommés, que plusieurs anciens estimèrent que des bardes et druides, qui maniaient et la théologie et la philosophie des Gaulois, la philosophie avait pris sa première source et origine [4] ; et les autres, que les Grecs mêmes avaient emprunté d'eux leurs caractères [5] : accompagnant, outre plus, tous

[1] Anxiété, agitation. Locution proverbiale, suivant le *Dictionnaire de Trévoux* : « On dit qu'on a mis quelqu'un en *cervelle*, qu'on le tient en *cervelle*, quand on l'a mis en peine, en inquiétude ; quand on lui fait espérer quelque chose dont il attend le succès. » Ainsi Destouches, dans *le Philosophe marié*, act. I, sc. 2 :

Son indiscrétion, qui me tient en *cervelle*...

[2] De soixante et tant d'années : plus exactement de près de soixante années, l'occupation de Constantinople par les Latins ayant duré cinquante-huit ans : Voy. l'*Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français*, par du Cange, Paris, in-f°, 1657 ; elle a été réimprimée par M. Buchon, dans sa *Collection des Chroniques nationales françaises*, en 1826.

[3] Du connétable de Bourbon, qui périt au moment où il escaladait les murailles de Rome, en 1527.

[4] Voy. à ce sujet le Recueil de l'Académie des Inscriptions, t. V, *Hist.*, p. 320-323 ; t. VI, *Mém.*, p. 251 : cf., ibid., t. XIX, p. 483 et suiv., un mémoire de Duclos sur les druides et les bardes de la Gaule.

[5] Guill. du Bellay, dans son ouvrage cité, p. 21, au v°, se rapproche de cette tradition, en disant que les Gaulois, lorsqu'ils « édifièrent une ville en une île de Seine, la nommèrent Lu[illegible]tia, en langue grecque, dont [illegible] usaient alors. » Cf. [illegible] p. 95 et suiv. de [illegible]

leurs discours d'une telle grâce, que les Romains mêmes, lorsqu'ils n'étaient aveuglés de jalousie, célébraient entre tous les autres pays la faconde des Gaulois [1] de telle manière, qu'ils estimaient qu'ils servaient d'exemple et patron aux nations circonvoisines [2]. Une chose sans plus en eux me déplait, qu'ils contemnèrent [3] de rédiger leurs sens et conceptions par écrit [4], donnant à entendre leurs secrets de main en main seulement; dont les Grecs et puis les Romains surent fort bien faire leur profit à nos dépens. S'il vous plaît de reconnaître sans passion toute l'ancienneté, vous trouverez que je ne dis rien qui ne soit très-véritable; et en pétillent [5] toutes les écoles d'Italie, si bon leur semble. Quant à vous, si vous avez rien [6] à me repliquer sur ce que dessus, la porte vous en est ouverte. Adieu.

LETTRE IV [7].

A M. de Querquifinen, seigneur d'Ardivilliers [8].

Quelle est la vraie naïveté de notre langue et en quels lieux il la faut chercher.

Vous n'êtes pas le premier qui êtes de cette opinion, et y en a une infinité en France qui estiment avec vous qu'il faut puiser l'idée et vraie naïveté de notre langue de la cour de nos rois, comme séjour et abord général de tous les mieux-disants de la France. Si

[1] M. Villemain, dans le *Tableau de la Littérature au dix-huitième siecle*, 2e édit., t. II, p. 36, parle de « ce vif et clair langage que le vieux Caton attribuait à la nation gauloise, au même degré que le génie de la guerre : Duas res gens gallica industriosissime persequitur, rem militarem et argute loqui. »

[2] Voy. à ce sujet Juvénal, *Sat.*, I, 44; VII, 148; XV, 111; Suétone, *Vie de Caligula*, c. 20; Tacite, *Agricola*, c. 21. Cf. les *Lettres* de Nic. Pasquier, VII, 1.

[3] (Mot qui vieillissait au temps de Pasquier) dédaignèrent...

[4] C'est ce que regrette également du Bellay, dans l'ouvrage mentionné plus haut. Guill. Budé, dans son livre De asse, publié en 1514, se plaint [illegible] avec douleur de po[illegible] par suite [illegible] soient ré[illegible] dans les [illegible] donnent aux Italiens ce genre de supériorité : voy. l'*Essai historique* sur Budé par M. Rébitté, 1846, p. 233-236.

[5] Trépignent (de colere)...

[6] Sens ancien de ce mot : quelque chose : voy. l'*Essai* sur Pasquier, p. LXXXV.

[7] C'est la lettre 12 du liv. II. On peut en rapprocher les *Dialogues* de Henri Étienne « sur le langage français italianisé, » 2 vol. petit in-8°, Paris, 1579, dont M. du Roure a donné dans son *Analectabiblion*, t. II, p. 43, une piquante analyse, et deux lettres de Nic. Pasquier, IV, 14, et VII, 1.

[8] C'est un des correspondants les plus assidus de Pasquier, inconnu d'ailleurs. Il est bien question dans la *Bibliothèque* de du Verdier, au t. I, p. 350 de l'édition donnée par Rigoley de Juvigny, d'un Claude de Kerquifinen, qui traduisit vers 1570 quelques ouvrages italiens et espagnols; mais rien n'autorise à penser que celui-ci soit le correspondant de Pasquier.

vous me disiez que c'est là où il faut aller pour apprendre à bien faire ses besognes[1], je le vous allouerais[2] franchement; mais pour apprendre à parler le vrai français, je le vous nie tout à plat. Au contraire (voyez, je vous prie, combien je m'éloigne en ceci de vous), j'estime qu'il n'y a lieu où notre langue soit plus corrompue. De ceci la raison est bonne : car comme ainsi soit que notre langage symbolise ordinairement avec nos mœurs, aussi le courtisan, au milieu des biens et de la grandeur, étant nourri à la mollesse, vous voyez qu'il a transformé la pureté de notre langage en une grammaire tout efféminée, quand, au lieu de *roine, alloit, tenoit et venoit*, il dit maintenant, *reine, allet, tenet et venet*[3]. Je vous passe sous silence dix mille autres particularités, ne m'étant proposé d'offenser ceux qui ont puissance de nous offenser. Bien puis-je dire que le peu d'étude qu'emploient les courtisans à bien parler fait que je ne les choisirai jamais pour maîtres d'une telle école[4]. Vous penserez par aventure que je veuille donner cette louange à notre palais. Si vous le pensez, vous vous abusez. Je ne dis pas que le bien dire ne soit une propriété et vertu qui dût être annexée à notre état; mais je ne sais comme le malheur veut que la plupart de nous non-seulement ne s'étudient d'user de paroles de choix, mais, qui pis est, le faisant, il y a je ne sais quelle jalousie qui court entre les avocats mêmes d'imputer non à louange, ains à une affectation, l'étude que l'on y veut apporter : qui est cause que plusieurs, ores qu'ils le puissent faire, sont contents mieux penser et moins dire.

Quoi donc, est-il impossible de trouver entre nous la pureté de notre langue, vu qu'elle ne fait sa demeure ni en la cour du roi ni au palais? Vous entendrez, s'il vous plaît, quelle est mon opinion. Je suis d'avis que cette pureté n'est restreinte en un certain lieu ou pays, ains éparse par toute la France. Non que je veuille dire qu'au langage picard, normand, gascon, provençal, poitevin, angevin, ou tels autres, séjourne la pureté dont nous discourons. Mais tout

[1] Ses affaires, sa fortune...

[2] Vous l'accorderais...

[3] On peut rapprocher de cette observation celles de H. Étienne sur ce mot de *reine* en particulier, dans le premier des *Dialogues* cités : « N'est-il pas beau, dit-il, d'ouïr prononcer *reine* au lieu de *roine*, comme s'il s'agissait d'une grenouille, d'autant qu'on nomme chez nous la grenouille *rène* de *rana* : bientôt on prononcera *rei* au lieu de *roi*?... »

[4] La même pensée est traitée avec verve par mademoiselle de Gournay, dans un ouvrage qui parut en 1626 : « Défense de la poésie et du langage des poëtes. » Le chevalier de Méré, qui connaissait si bien les courtisans, leur reprochait aussi, un peu plus tard, d'altérer la langue par leur goût pour le néologisme : « Si des expressions nouvelles sont auprès des courtisans, dit-il (*Œuvres posthumes*, p. 164), rien ne les oblige tant à parler que pour s'en servir. »

ainsi que l'abeille volette sur une et autres fleurs, dont elle forme son miel[1], aussi veux-je que ceux qui auront quelque assurance de leur esprit se donnent loi de fureter par toutes les autres langues de notre France, et rapportent à notre vulgaire tout ce qu'ils trouveront digne d'y être approprié[2] : car, même en un besoin, voulant représenter un esprit tel qu'est celui du Gascon, je ne douterais d'emprunter de lui le mot d'*escarbillat*, qui est né au milieu de l'air du pays pour désigner ce qu'il est[3]. Et non-seulement désiré-je que cette emploite[4] se fasse ès pays qui sont compris dans l'enceinte de notre France, mais aussi que nous passions tant les monts Pyrénées que les Alpes, et trafiquions avec les langues qui ont quelque communauté avec la nôtre, comme l'espagnole et l'italienne : non pas pour ineptement italianiser, comme font quelques sotars[5], qui, pour faire paraître qu'ils ont été en Italie, couchent à chaque bout de champ quelques mots italiens. Il me souvient d'un quidam, lequel demandant sa *berrette* pour son *bonnet*, et se courrouçant à son valet qu'il ne lui apportait, le valet se sut fort bien excuser, lui disant qu'il estimait qu'il commandât quelque chose à sa chambrière Perrette. Et l'autre, au lieu du bonjour français, faisant un mal façonné *buongiorne* à un sien voisin, à peine échappa-il de venir aux mains pour cette sotte courtoisie, d'autant que l'autre pensait qu'il l'eût appelé *bougeronne*[6]. Comme en cas semblable, puis n'aguère[7], me promenant avec un gentilhomme accort, l'un de mes compagnons me saluant du *buondi* italien, je pensais, me dit l'autre en se moquant, qu'il voulût dire que vous bondissiez. J'ai usé de propos délibéré, en ce lieu, de ce mot *accort*[8],

[1] Comparaison classique, aimée aussi de Montaigne, et qu'il emploie, entre autres passages, au c. 25 du liv. I, t. II, p. 17 de l'édit. in-18 de 1825.

[2] Ainsi Montaigne veut que l'on « crochette et furette tout le magasin des mots et des figures..., pour représenter ses conceptions » : *Ess.*, III, 5. Lui-même, comme on le sait, appelle à son aide dans ce but les divers idiomes qui lui sont familiers : car « les formes de parler comme les herbes s'amendent et fortifient en les transplantant. » Ibid.

[3] Pasquier s'est en effet servi de ce mot dans ses *Recherches*, VIII, 1 : v. plus haut, dans ce volume, la p. 91.

[4] Le substantif masculin emploi était toutefois usité dès cette époque, comme on le voit dans Nicot : mais *emploite*, d'où l'on a fait *emplette*, avait cours également : « Le maniement et *emploite* des beaux esprits donne prix à la langue, a dit Montaigne, *Ess.*, III, 5 ; cf. ib., c. 9, où ce mot est souvent répété.

[5] Un *sotard*, c'était un homme non lettré, un ignorant.

[6] *Bougeronner*, c'était commettre le péché de sodomie. Ce mot venait du nom de *Bulgare*, que l'on donnait, en haine du peuple qu'il désignait primitivement, aux sodomites, comme aussi aux Albigeois et à quelques autres hérétiques : de là le terme bas de *bougre*.

[7] C'est-à-dire, il n'y a guère depuis lors : il y a peu de temps...

[8] Voy. sur ce terme la p. 28 de ce vol., not. 3.

qui est emprunté de l'italien, aussi bien que *réussir* : mais le temps nous les a naturalisés. Je ne dirai pas *imboscade*, comme faisait le soldat sous le règne du roi Henri second, pour dire qu'il avait été à la guerre de Parme, ou au voyage de M. de Guise[1]. Le mot d'*embûche* nous est très-propre et naturel. Et à mon grand regret dirai *cavalerie*, *infanterie*, *enseigne colonelle*, *escadrons*[2], au lieu de *chevalerie*, *piétons*, *enseigne coronale*[3], *bataillons*[4]; mais pourtant si en userai-je, puisque l'usage commun l'a gagné, contre lequel je ne serai jamais d'avis que l'on se heurte[5]. Ce que je vous dis est pour vous montrer qu'il faut ménager les autres vulgaires dans le nôtre, mais avec telle dextérité que l'on ne s'en aperçoive.

Æquicole, en son livre *de l'Amour*, dit que Pétrarque acquit la vogue entre les siens pour ne s'être seulement arrêté au langage toscan, ains avoir emprunté toutes paroles d'élite, en chaque sujet, de diverses contrées de l'Italie, et les avoir su naïvement adapter à ce qu'il traitait. Je serai plus hardi que lui, et dirai que tout ainsi que ses amours hébergeaient au pays de Provence, et qu'il vivait en la cour du pape, qui lors séjournait en Avignon, aussi mendia-il plusieurs mots qu'il sut fort bien adapter à ses conceptions. Le semblable devons-nous faire, chacun de nous en notre endroit, pour l'ornement de notre langue, et nous aider même du grec et du latin, non pour les écorcher ineptement, comme fit sur notre jeune âge Hélisaine[6], dont notre gentil Rabelais s'est moqué fort à propos

[1] Sur ce voyage voy. les *Lettres*, IV, 20.

[2] Ronsard a dit *scadrons*, terme que l'on voit encore employé par Racan :

De scadrons ennemis on a vu sa valeur
Peupler les monuments et déserter la terre;

Les *monuments* désignent ici les tombeaux, et *déserter* veut dire ravager. Quant au mot italien *squadrone*, que nous avons emprunté, et dont nous avons fait pareillement celui d'*escadre*, il vient du latin *quadra* ou *quadrum*, figure carrée, carré, d'où *quadratum agmen*, dont se sert Tibulle au liv. IV de ses *Élégies*, I, v. 101,

Seu sit opus quadratum acies consistat in agmen.

Dans la basse latinité on a dit, avec le même sens, *scala* et *scadra*, d'où, comme le remarque du Cange, *escadron* peut paraître également dérivé : cf. Ménage, *Dict. étym.*, t. I, p. 545.

[3] En basse latinité on appelait *coronatus* celui qui marchait en tête des troupes; enseigne *coronale*, l'enseigne portée devant l'armée. Les Italiens appelant *colonnello* celui que nous nommions *coronal*, nous avons dit nous-mêmes *coronnel*, puis *colonel*, qui a prévalu vers la fin du seizième siècle. V. au reste, pour les diverses étymologies attribuées à ce dernier mot, le *Dictionnaire* de Ménage, t. I, p. 401, et aussi Brantôme, 5e partie des *Vies des hommes illustres*, *Disc.* 89, art. I.

[4] Revoir pour ces mots la p. 110 de ce volume.

[5] C'est que pour le langage, comme l'a dit Varron, « populus in sua potestate, singuli in illius : » *De lingua latina*, IX, 6.

[6] Les commentateurs de Rabelais sont loin de s'accorder sur la personne ainsi nommée. C'était, suivant Le Motteux, un homme de Limoges, et suivant Le Duchat, une demoiselle picarde. Il y a apparence, remarque à cet égard de Missy, que l'erreur est du côté de Le



en la personne de l'écolier Limousin, qu'il introduit parlant à Pantagruel en un langage écorche-latin [1] ; mais avec telle sobriété que, comme le bon estomac qui ne se charge point mal à propos de viandes ne les rend morceau pour morceau, ains les digère et transforme en un sang pur, qui s'étend et distribue par toutes les veines, jetant le marc ès lieux les plus vils, aussi nous digérions et transformions doucement en notre langue ce que trouverons pouvoir faire du grec et latin ; et ce qui sera insolent[2], que le rejetions libéralement, faisant ce perpétuel jugement en nous qu'il y a plusieurs choses bienséantes en chaque langue qui seraient de mauvaise grâce en la nôtre. Mais surtout me semble qu'il y a un chemin que nous devons tenir en ce fait-ci. Je veux que celui qui désire reluire par-dessus les autres en sa langue ne se fie tant en son bel esprit, qu'il ne recueille et des modernes et des anciens, soit poëtes ou qui ont écrit en prose, toutes les belles fleurs qu'il pensera duire [3] à l'illustration de sa langue. Nulle terre, quelque fertile qu'elle soit, n'apporte bon fruit si elle n'est cultivée. Je souhaite qu'il lise et un *Roman de la rose*, et un maître Alain Chartier, et un Claude de Seissel, et un maître Jean Le Maire de Belges, duquel M. de Ronsard tira tous les plus beaux traits de l'hymne triomphal qu'il fit sur la mort de la reine de Navarre (et le même Jean Le Maire se fit riche de quelques belles rencontres des Pierre de Saint-Cloct et Jean le Nivellet [4], qui écrivirent en vers de douze syllabes la vie d'Alexandre, que nous avons de là nommés Alexandrins) : non pas pour nous rendre antiquitaires, d'autant que je suis d'avis qu'il faut fuir cela comme un banc ou écueil en pleine mer; ains pour les transplanter entre nous, ni plus ni moins que le bon jardinier, sauvageon ou vieux arbre, ente des greffes nouveaux [5], qui rapportent des fruits souefs [6]. Je veux encore que celui-même que je vous figure ne contemne nul, quel qu'il soit, en sa profession : pour parler du fait militaire, qu'il halène [7] les capitaines et guerriers ; pour la chasse, les veneurs ; pour les finances, les

Motteux. Dans l'écolier limousin quelques-uns ont cru aussi reconnaître Roger Martial ou même Ronsard. Pour d'autres suppositions encore à ce sujet, voy. l'édit. *Variorum* des *OEuvres* de Rabelais ; Paris, 1823, t. II, p. 136-150 ; *cf.* t. VIII, p. 321.

[1] *Pantagruel*, II, 6.

[2] C'est l'acception latine : inusité, étrange, déplacé.....

[3] (Conducere) convenir...

[4] Ou Jean li Névelois, comme Pasquier écrit ce nom dans ses *Recherches*, VII, 3 ; voy. t. Ier de cette édition, p. 241.

[5] Ente sur un arbre venu sans culture, ou jeune ou vieux, des greffes nouvelles : dirait-on aujourd'hui.

[6] Pleins de douceur.

[7] Fréquente, entretienne...

trésoriers; pour la pratique, les gens du palais; voire jusques aux plus petits artisans en leurs arts et manufactures : car comme ainsi soit que chaque profession nourrisse diversement de bons esprits, aussi trouvent-ils, en leur sujet, des termes hardis, dont la plume d'un homme bien écrivant saura faire son profit en temps et lieu, et peut-être mieux à propos que celui dont il les aura appris[1].

Un jour, devisant avec des veneurs du roi, et les sondant de tous côtés sur toutes les particularités de la vénerie, entre autres choses l'un d'eux me dit qu'ils connaissaient la grandeur d'un cerf par les voies, sans l'avoir vu : ah (dis-je lors) voilà en notre langue ce que le latin voudrait dire *ab unguibus leonem*, et de fait il m'advint d'en user par exprès au premier livre de mes *Recherches*[2], au lieu qu'un écolier, revenant frais émoulu des écoles, eût dit reconnaître le lion par les ongles. Une autre fois, devisant avec un mien vigneron, que je voyais prompt et dru à la besogne, je lui dis, en me riant, qu'il serait fort bon à tirer la rame : à quoi il me répondit promptement que ce serait très-mal fait, parce que les galères étaient dédiées pour les fainéants et vauriens, et non pour lui, qui était franc au trait. Recherchez telle métaphore qu'il vous plaira, vous n'en trouverez nulle si hardie pour exprimer ce qu'il voulait dire; laquelle est tirée des bons chevaux qui sont au harnais : dont je ne me fusse jamais avisé, pour n'avoir été charretier; un pitaud de village me l'apprit. Achetant un cheval d'un maquignon, et lui disant qu'il me le faisait trop haut : défendez-vous du prix (me fit-il); je marquai dès lors cette chasse, qui valait mieux, ce me semblait, que le cheval que je voulais acheter. Quand nous lisons quelquefois : reprendre nos anciens arrhements, pour dire que nous retournions à notre premier propos, de qui le tenons-nous que de la pratique[3]? Quand sur un même sujet nous disons : retourner sur nos brisées ou sur nos routes, qu'est-ce

[1] M. Villemain, dans son excellente préface du *Dictionnaire de l'Académie*, présente les mêmes considérations, et regrette, p. XX, « que l'on ait trop épargné certains termes usités des artisans, et qui sont des images ou peuvent en fournir. Il y a là souvent, ajoute-t-il, une invention populaire, qui fait partie de la langue, et qui ne change pas, comme les dénominations imposées par les savants. Furetière avait raison de regretter le nom énergique d'*orgueil*, employé par les ouvriers pour désigner l'appui qui fait dresser la tête du levier, et que les savants appelaient du beau mot d'*hypomoclion*. Ces emprunts faits, pour un besoin matériel, à la langue morale, ces expressions intelligentes sont précieuses à recueillir; Shakspeare en est rempli dans sa langue poétique et populaire. »

[2] Au c. Ier : voy. le tome Ier de cette édition, p. 4.

[3] C'est la langue et l'usage du barreau.

autre chose que métaphores tirées de la vénerie? Il y en a dix mille autres sortes dont pouvons nous rendre riches en notre langue, par la dépouille de toutes autres professions, sans toutefois les appauvrir : qui est un larcin fort louable, et dont on n'eût jamais été repris dedans la ville de Sparte [1]. Qui suivra cette voie, il atteindra, à mon jugement, à la perfection de notre langue, laquelle bien mise en usage est pleine de mots capables de tous sujets; et n'y a rien qui nous perde tant en cela, si non que la plupart de nous, nourris dès notre jeunesse au grec et latin, ayant quelque assurance de notre suffisance, si nous ne trouvons mot à point, faisons d'une parole bonne latine une très-mauvaise en français : ne nous avisant pas que cette pauvreté ne provient de la disette de notre langage, ains de nous-mêmes et de notre paresse. En quoi il nous en prend presque tout ainsi comme à plusieurs de nos médecins, lesquels, ayant été nourris, en leurs jeunes ans, en Hippocrate, Galien, Avicenne, et autres tels auteurs, vont rechercher les simples au Levant, contemnant ceux qui naissent à leurs pieds, selon la tempérie de l'air, qui se conforme à la température de nos corps. Vous me direz que cette étude est inutile et non nécessaire, vu que les langages vulgaires se changent de siècle en siècle [2]? Vous dites vrai, si je ne désirais que la parole; mais je souhaite qu'elle soit accompagnée de sujet qui provienne de notre fonds et estoc, bref, que ce soit un corps solide, auquel les paroles ne servent que d'accoutrement et de lustre [3] : mais de cette particularité nous en discourrons une autre fois ensemblement plus à loisir. Adieu.

[1] Ainsi Montaigne, III, 5, disait qu'il n'était rien qu'on ne fit du jargon de nos chasses et de notre guerre, qui est un généreux terrain à emprunter. » H. Étienne, dans la *Précellence du langage français*, signalait aussi la vénerie et la fauconnerie « comme des arts qui fournissaient beaucoup de rares et précieux meubles dont se servait notre langue; » p. 84. Cf. ib., p. 92.

[2] Cf. les *Recherches*, VIII, 3; et les *Essais*, III, 9 : « Selon la variation continuelle qui a suivi notre langage, remarque Montaigne, qui peut espérer que sa forme présente soit en usage d'ici à cinquante ans? Il écoule tous les jours de nos mains, et depuis que je vis s'est altéré de moitié. » En effet, Pélisson disait encore avec vérité, vers 1660: « Nos auteurs les plus élégants et les plus polis deviennent barbares en peu d'années »: voy. la préface de la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*, p. VIII.

[3] C'est là ce langage *nerveux et solide* dont parle Montaigne, où « le sens éclaire et produit les paroles, non plus de vent, ains de chair et d'os, » III, 5. Ainsi, à peu près, Bossuet voulait que la rhétorique fût non pas « une discoureuse dont les paroles n'ont que du son,.. mais que, saine et vigoureuse, elle donnât aux arguments nus que la dialectique avait assemblés, comme des os et des nerfs, de la chair, de l'esprit et du mouvement : » *Lettre à Innocent XI sur l'instruction du Dauphin*, § 8.



LETTRE V[1].

A M. de Thiard, seigneur de Bissy[2].

Sommaire recueil des mœurs du roi Louis onzième.

Jamais courtoisie ne se trouva qui n'ait été suivie d'une récompense en une ou autre sorte, et quelquefois lorsque moins on y pense. A quel propos cela ? Pour vous dire qu'il y a quatre ou cinq jours que, passant devant la maison de l'un de mes compagnons, je le voulus visiter ; et, après avoir fait quelques tours dans sa salle, je demande de voir son étude. Soudain que nous y sommes entrés, je trouve sur son pupitre un vieux livre ouvert. Je m'enquiers de lui de quoi il traitait ; il me répond que c'était l'histoire du roi Louis onzième, que l'on appelait la Médisante[3]. Je la lui demande d'emprunt, comme celle que je cherchais il y avait longtemps, sans la pouvoir recouvrer. Il me la prête ; hé vraiment (dis-je lors), je suis amplement satisfait de la visitation que j'ai faite de vous : ainsi fussé-je promptement payé de tous ceux qui me doivent ! J'emporte le livre en ma maison, je le lis et digère avec telle diligence que je fais les autres ; en un mot, je trouve que c'était une histoire, en forme de papier journal, faite d'une main peu industrieuse, mais diligente[4] et non partiale, qui n'oubliait rien de tout ce qui était remarquable de son temps : tellement qu'il me semble

[1] C'est la lettre 8 du liv. III. Citée tout entière par M. Casimir Delavigne en tête de son *Louis XI*, elle forme la préface de cette tragédie, représentée pour la première fois, sur le théâtre français, le 11 février 1832. Cf. l'*Histoire de Louis XI*, par Matthieu, 1610, in-f°, et celle de Varillas, La Haye, in-12, 1685. On sait que Montesquieu avait écrit une *Histoire de Louis XI*, dont le manuscrit a malheureusement péri : celle de Duclos (4 vol. in-12, La Haye, 1745) ne la remplace pas.

[2] Pontus de Thiard était né en 1521, au château de Bissy, dans le diocèse de Mâcon. Il se distingua dans les lettres par beaucoup de productions fort goûtées de son temps, dans les affaires par la loyauté de son caractère et son dévouement à la cause de Henri III. A sa mort, arrivée en 1605, Pasquier, qui le mentionne souvent avec éloge dans ses *Recherches* et ses *Lettres*, lui consacra une épitaphe où l'on remarque cet hémistiche, emprunté à Ovide : *Omnia Pontus erat*. Le cardinal Thiard de Bissy, qui fut le successeur de Bossuet dans l'évêché de Meaux, descendait de cette illustre maison. Relativement à Pontus, on peut consulter la *Bibliothèque* de du Verdier, t. III, p. 353, surtout la *Notice* de [illegible] sur sa vie et ses ouvrages, suivie de la généalogie de cette maison..., Neuchâtel, in-8°, 1784.

[3] Autrement dit la *Chronique scandaleuse* ; voy. sur cet ouvrage et son auteur la *Bibliothèque historique* de Lelong, t. II, p. 197 et 198. Cf. un mémoire de l'abbé Le Beuf, *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 224.

[4] Les éditions précédentes portent *moins diligente*, ce que j'ai cru devoir rectifier, comme évidemment fautif.

LETTRE V[1].

A M. de Thiard, seigneur de Bissy[2].

Sommaire recueil des mœurs du roi Louis onzième.

Jamais courtoisie ne se trouva qui n'ait été suivie d'une récompense en une ou autre sorte, et quelquefois lorsque moins on y pense. A quel propos cela ? Pour vous dire qu'il y a quatre ou cinq jours que, passant devant la maison de l'un de mes compagnons, je le voulus visiter ; et, après avoir fait quelques tours dans sa salle, je demande de voir son étude. Soudain que nous y sommes entrés, je trouve sur son pupitre un vieux livre ouvert. Je m'enquiers de lui de quoi il traitait ; il me répond que c'était l'histoire du roi Louis onzième, que l'on appelait la Médisante[3]. Je la lui demande d'emprunt, comme celle que je cherchais il y avait longtemps, sans la pouvoir recouvrer. Il me la prête ; hé vraiment (dis-je lors), je suis amplement satisfait de la visitation que j'ai faite de vous : ainsi fussé-je promptement payé de tous ceux qui me doivent ! J'emporte le livre en ma maison, je le lis et digère avec telle diligence que je fais les autres ; en un mot, je trouve que c'était une histoire, en forme de papier journal, faite d'une main peu industrieuse, mais diligente[4] et non partiale, qui n'oubliait rien de tout ce qui était remarquable de son temps : tellement qu'il me sembla

[1] C'est la lettre 8 du liv. III. Citée tout entière par M. Casimir Delavigne en tête de son *Louis XI*, elle forme la préface de cette tragédie, représentée pour la première fois, sur le théâtre français, le 11 février 1832. Cf. l'*Histoire de Louis XI*, par Matthieu, 1610, in-f°, et celle de Varillas, La Haye, in-12, 1685. On sait que Montesquieu avait écrit une *Histoire de Louis XI*, dont le manuscrit a malheureusement péri : celle de Duclos (4 vol. in-12, La Haye, 1745) ne la remplace pas.

[2] Pontus de Thiard était né en 1521, au château de Bissy, dans le diocèse de Mâcon. Il se distingua dans les lettres par beaucoup de productions fort goûtées de son temps, dans les affaires par la loyauté de son caractère et son dévouement à la cause de Henri III. A sa mort, arrivée en 1605, Pasquier, qui le mentionne souvent avec éloge dans ses *Recherches* et ses *Lettres*, lui consacra une épitaphe où l'on remarque cet hémistiche, emprunté à Ovide : *Omnia Pontus erat*. Le cardinal Thiard de Bissy, qui fut le successeur de Bossuet dans l'évêché de Meaux, descendait de cette illustre maison. Relativement à Pontus, on peut consulter la *Bibliothèque* de du Verdier, t. III, p. 383, surtout la *Notice* de Marin « sur sa vie et ses ouvrages, suivie de la généalogie de cette maison .. », Neuchâtel, in-8°, 1784.

[3] Autrement dit la *Chronique scandaleuse* : voy. sur cet ouvrage et son auteur la *Bibliothèque historique* de Lelong, t. II, p. 197 et 198. Cf. un mémoire de l'abbé Le Beuf, *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 224.

[4] Les éditions précédentes portent *moins diligente*, ce que j'ai cru devoir rectifier, comme évidemment fautif.

qu'il n'y avait que les médisants qui la puissent appeler médisante [1]. Appelez-vous médisance, en un historiographe, quand il vous étale sur son papier la vérité toute nue? Nul n'est blessé que par soi-même. Le premier scandale provient de celui qui fait le mal, et non de celui qui le raconte. Je pensais auparavant que cet auteur se fût seulement voué à la recherche des vices de Louis onzième. Il n'en est rien : ayant d'une même balance pesé les vertus et vices ensemble. Mais s'il vous plait rechercher l'histoire médisante de ce roi, vous la trouverez vraiment et sans hypocrisie dans Claude de Seissel, en l'Apologie de Louis XII [2], où il met sa vie au parangon [3] de tous les autres rois de France; et quand il arrive à celle de Louis XI croyez qu'il fait un fort bel inventaire de ses mœurs. Au contraire, Philippe de Comines fait profession expresse de le célébrer [4], voire le mettre à la vue de tous les princes, pour leur servir d'exemple, ainsi que Xénophon un Cyrus : tous deux certes grands personnages; celui-là évêque de Marseille [5], et qui par plusieurs beaux livres qu'il a faits, même celui de notre loi salique [6], a montré combien il avait de bon sens; celui, seigneur de marque, qui avait de son temps bonne part à toutes les affaires d'État de notre royaume. Voyez donc quelle foi historiale nous pourrons recueillir de ces deux auteurs; et néanmoins l'un et l'autre a dit vérité : car, comme Dieu balance en nous les vertus par le contre-poids de

[1] Lelong remarque pareillement, au passage cité, qu'elle est assez mal nommée, puisqu'elle ne médit de personne, pas même de Louis XI, et que si elle renferme quelques traits qui sont à la honte de ce prince, elle parle souvent de lui d'une manière avantageuse.

[2] Voici le titre primitif de cet ouvrage : « *Les louanges du roi Louis XII*, composées en latin par Claude de Seissel, et translatées par lui du latin en français », Paris, in-4°, 1508 : voy. sur ce livre et l'auteur, qui devait son nom à un endroit du Bugey dont il était originaire, la *Bibliothèque* de Lelong, t. II, p. 212.

[3] En comparaison avec celle.. *Paragon* ou *parangon* signifie au propre, dit Nicot, « une chose si parfaite qu'elle est comme une idée (un type) à laquelle on rapporte toutes les autres de son espèce, pour savoir à quel degré de perfection elles atteignent. » Ce mot existait encore au milieu du dix-septième siècle, et conformément à son ancienne acception, G. Naudé, dans son *Mascurat*, p. 549, appelait Henri IV « le parangon des rois. »

[4] Voy. ses *Mémoires* récemment réédités par mademoiselle Dupont, aux frais de la *Société pour l'histoire de France*, en 3 vol. in-8°, 1840-1847. Gabriel Naudé a voulu donner une sorte de complément à ces mémoires dans son « *Addition à l'Histoire de Louis XI* », Paris, in-8°, 1630.

[5] Depuis archevêque de Turin, et mort en 1520, dans la possession de cette dignité.

[6] *La Loi salique des Français*, Paris, 1540, in-8° : mais la composition et la publication première de ce traite paraissent remonter au regne de Charles VIII. Seissel y discute et combat les prétentions de la famille royale d'Angleterre sur la couronne de France. On peut voir l'analyse de cet ouvrage dans la *Bibliothèque* de Lelong, t. II, p. 845, et dans l'*Analectabiblion* de M. du Roure, t. I, p. 186.

nos vices, pour ne nous rendre du tout accomplis, aussi est-il vrai que ce roi se rendit autant considérable en ses vices comme en ses vertus : s'étant en l'un et l'autre point attaché aux extrémités.

Or entendez, je vous prie, quel fruit j'ai tiré, tant en bien qu'en mal, de tous ces auteurs. Je trouve en ce roi un esprit prompt, remuant et versatile, fin et feint en ses entreprises, léger à faire des fautes, qu'il réparait tout à loisir au poids de l'or, prince qui savait par belles promesses donner la muse à ses ennemis[1], et rompre tout d'une suite et leurs colères et leurs desseins ; impatient de repos, ambitieux le possible, qui se jouait de la justice, selon que ses opinions lui commandaient, et qui pour parvenir à son but n'épargnait rien ni du sang ni de la bourse de ses sujets ; et ores qu'il fit contenance d'être plein de religion et de piété, si en usait-il tantôt selon la commodité de ses affaires, tantôt par une superstition admirable, estimant lui être toutes choses permises quand il s'était acquitté de quelque pèlerinage : bref, plein de volontés absolues, par le moyen desquelles, sans connaissance de cause, il appointait et désappointait[2] tels officiers qu'il lui plaisait ; et sur ce même moule se formait quelquefois des fadaises et sottises dont il ne voulait être dédit, comme quand il se fit apporter tous les oiseaux caquetoirs[3] de Paris en sa chambre, pour se donner plaisir de leur jargon : mœurs et façons de faire qui lui cuidèrent une fois coûter la perte de son royaume, quand, sous le masque du bien public, les princes se liguèrent encontre lui, et qu'il se vit au-dessous de toutes affaires à la journée de Montlhéri. Toutefois, après avoir quelque peu respiré par le bon service que lui fit le Parisien, il dissipa sans coup férir tous leurs conseils. Et depuis donna tel ordre à ses affaires, par une habileté d'esprit qui lui était familière, qu'il rompit, par interposition de personnes, la force et l'orgueil du Bourguignon, son ennemi formel et juré ; annexa à la couronne, par l'entremise de quelques-uns, le comté de Provence ; se pourchassa des prétentions sur l'État de Bretagne, lesquelles vraisemblablement il eût fait réussir s'il n'eût été prévenu de mort : à manière que se trouvant toutes ces mélanges de bien et mal en un sujet, ce n'est point sans occasion que ce roi ait été extollé par quelques-uns, et par les autres vitupéré. Voilà ce que

[1] Faire sa muse, c'était demeurer ébahi, d'où *muser :* donner la muse à quelqu'un, le surprendre, le tromper.

[2] Il créait et cassait... *appointer*, investir quelqu'un d'un office ; le *désappointer*, l'en priver. *Désappointement*, destitution ; d'où par suite, déception.

[3] (A caquet) les oiseaux parlants...

j'ai pu recueillir en bref de toutes ses actions : mais tout ainsi que les abstracteurs de quintessence, ayant alambiqué pour la première fois l'eau-de-vie du vin, la rectifient puis après par un second alambic, d'où ils tirent un esprit plus subtil ; aussi de tout cet abrégé je tire un discours plus haut. Je vois au bout de tout cela un jugement de Dieu, qui courut miraculeusement dessus lui : car tout ainsi que cinq ou six ans auparavant son avénement à la couronne il avait affligé le roi son père[1], et qu'il se bannit de la présence de lui, ayant choisi pour sa retraite le duc de Bourgogne, qui était en mauvais ménage avec nous ; aussi sur son vieil âge fut-il affligé, non par son fils, ains par soi-même en la personne de son fils, qui n'était encore capable pour sa grande jeunesse de ne rien attenter contre l'État de son père : tellement que, pour le rendre moins habile aux affaires, il ne voulut qu'en son bas âge il fût institué aux nobles exercices de l'esprit[2], et encore le confina au château d'Amboise, l'éloignant en ce qui lui était possible de la vue de sa cour.

Davantage, ayant excessivement affligé son peuple en tailles, aides et subsides extraordinaires, et tenu les princes et grands seigneurs en grandes craintes de leurs vies, ainsi que l'oiseau sur la branche (car nul ne se pouvait dire assuré, ayant affaire avec un prince infiniment diversifié) ; aussi sur le déclin de son âge commença-il à se défier de tous ses principaux sujets, et n'y avait rien qui l'affligeât tant que la crainte de la mort, faisant, ès[3] recommandations de l'Église, plus prier pour la conservation de sa vie que de son âme[4] : c'est la plus belle philosophie que je rapporte de son histoire. Je dirais volontiers que les historiographes se donnent la loi de faire le procès aux princes ; mais il faut que je passe plus outre, et ajoute que les princes se le font à eux-mêmes.

[1] Voy., pour la conduite de Louis, dauphin, un mémoire de Le Bœuf « Sur les chroniques martiniennes », Recueil de l'Académie des Inscriptions, t. XX, p. 252 et suiv.

[2] On montre encore dans ce qui reste du château de Plessis-lès-Tours une chambre haute où se cachait la reine pour apprendre à lire au jeune prince qui fut depuis Charles VIII.

[3] Pour ce qui concernait les....

[4] De là ce dialogue de François de Paule et de Louis XI, dans la tragédie citée de Cas. Delavigne, acte IV, sc. 6 :

F. D. P.... Ces secours divins, que votre voix [réclame,
Plus juste envers vous-même, invoquez-les pour l'âme.
L. XI. Non, c'est trop à la fois ; demandons [pour le corps ;
L'âme, j'y songerai...

« Seissel écrit de Louis XI, dit Nic. Pasquier dans ses *Lettres*, X, 5, que comme on eut dressé une oraison expresse à saint Eutrope pour lui recommander et son corps et son âme, il fit ôter ce mot de l'âme, disant que c'était assez que le saint lui fît recouvrer la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses. »

Dieu les martelle de mille tintouins, qui sont autant de bourreaux, en leurs consciences. Ce roi qui avait fait mourir tant de gens ainsi que sa passion lui en dictait les mémoires [1], par l'entremise de Tristan l'Hermite, lui-même était son triste prévôt, mourant d'une infinité de morts, le jour avant que de pouvoir mourir, étant entré en une générale défiance de tout le monde : celle-ci est une belle leçon que je souhaite être empreinte aux cœurs des rois, afin de leur enseigner de mettre frein et modestie en leurs actions. Comines fera son profit de la vie de ce roi pour montrer avec quelle dextérité il sut avoir le dessus de ses ennemis ; et de moi, toute l'utilité que j'en veux rapporter sera pour faire entendre comme Dieu sait avoir le dessus des rois quand il les veut châtier. Adieu.

LETTRE VI[2].

A M. de Marillac, seigneur de Ferrières, conseiller du roi, et maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris[3].

Sommaire discours de la fortune de Jacques Cœur.

Il est ainsi comme vous le dites : je ne pense point que la France ait jamais porté homme qui par son industrie, sans faveur particulière du prince, soit parvenu à si grands biens, comme Jacques Cœur[4]. Il était roi, monarque, empereur en sa qualité ; et tout ainsi que l'on découvre la grandeur de la vieille Rome par ses ruines, aussi pourrai-je dire le semblable de celui-ci. Je dirais volontiers que ce grand connétable de Luxembourg[5], sous Louis onzième, était un autre Jacques Cœur entre les princes ; et Jacques

[1] Expression empruntée au barreau : lui en suggérait la pensée...

[2] C'est la lettre 9 du liv. III.

[3] De Thou (*De vita sua*, l. I) le mentionne aussi parmi ses plus chers amis. Il appartenait à l'illustre maison des Marillac, qui dans le seizième et dix-septième siècles, donna au pays plusieurs hommes distingués. Ferrières était, comme on le voit dans la lettre de Pasquier qui suit celle que nous reproduisons, *sa maison des champs*.

[4] De nos jours on s'est beaucoup occupé de Jacques Cœur. Le baron Trouvé a écrit son histoire ; Paris, 1840, in-8°. Il a été tout récemment le sujet d'une publication anglaise, *Jacques Cœur, the french argonaut, and his times*, by Louisa Stuart Castello, in-8°, 1847. Sur ce personnage fameux on peut encore consulter deux mémoires de Bonamy, le premier, sur ses dernières années, le second, sur les suites de son procès : on les trouvera dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions, t. XX, p. 509-548, et la *Collection des pièces relatives à l'histoire de France*, par Leber, Salgues et Cohen, t. XVII, p. 423 à 477. Borel, dans son *Trésor de Recherch.*, lui a également consacré un article étendu, p. 271-279.

[5] Le fameux connétable de Saint-Pol, supplicié à Paris le 19 décembre 1475. Cf. les *Recherches*, VI, 10, et un mémoire du père Griffet sur son procès et son exécution : il a été réimprimé dans la *Collection* Leber, t. XVII, p. 4[illegible].

Cœur, sous Charles septième, entre les gens de moyenne condition, était un autre connétable de Luxembourg. L'un et l'autre commandèrent quelquefois aux princes, se maintinrent diversement, chacun endroit soi, en leurs grandeurs, enfin reçurent le guerdon dont la fortune journalière récompense ordinairement les plus grands : celui-là par une mort honteuse, celui-ci par une amende honorable et perte générale de ses biens. Toutefois ni l'un ni l'autre ne furent si mal appointés, que leur postérité ne se soit trouvée grande : d'autant que le connétable de Luxembourg eut une fille de son fils aîné [1], laquelle depuis, alliée par mariage avec l'un des premiers princes de France, laissa une infinité de grands biens ; et Jacques Cœur eut aussi une petite-fille qui, pour la grandeur de ses biens, fut conjointe par mariage avec l'une des premières familles de Paris [2].

Or, quant à son procès, si les juges n'y eussent passé, je dirais presque que c'était une calomnie ; mais je ne mentirai point quand je dirai que la jalousie des grands qui étaient près de Charles septième lui trama cette tragédie. Les principaux chefs de son accusation étaient qu'il avait fait transporter dans ses galères des armes en Égypte, dont il avait fait présent au soudan, qui depuis en avait obtenu victoire encontre les chrétiens ; qu'il avait fait empoisonner Agnès Sorel [3] (c'est celle que nos annales appellent la belle Agnès) ; que dès l'an 1429 (voyez où l'on allait rechercher ces fautes : car son procès lui fut fait en l'an 1450 [4]), étant personnier [5] et compagnon à la ferme des monnaies de Bourges, il avait fait forger écus à moindre prix et alloi, comme de

[1] Plus exactement du deuxième de ses fils, Pierre de Luxembourg, dont la fille, Marie de Luxembourg, épousa François de Bourbon, comte de Vendôme, à qui elle porta les titres et domaines de la maison de Luxembourg, qui lui avaient été rendus par une déclaration du roi Charles VIII, en 1487 : voy., pour les descendants du comte de Saint-Pol, la *Biographie universelle*, t. XXV, p. 471 et 472.

[2] Sur la famille de Jacques Cœur, [illegible] des détails curieux dans Borel, [illegible] de cette famille qu'étaient [illegible] nous l'apprenons par [illegible] de Harlay, des [illegible] de Soucy, les [illegible] de Chan-

[3] Elle était de Bourges ainsi que Cœur, et avait été son ennemie : elle mourut le 9 février 1450. Mais l'accusation portée contre Cœur n'avait aucun fondement : voy. les Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XX, p. 512. Cf. Borel, p. 279.

[4] Date inexacte. Il fut arrêté le 31 juillet 1451 à Taillebourg, transféré de prison en prison, et l'arrêt prononcé contre lui ne fut rendu qu'en 1453, le 29 mai. Pasquier, un peu plus loin, et aussi dans l'*Interprétation des Institutes*, p. 545, fixe la date de cet arrêt au 25 mai 1453.

[5] Ou *Parsonnier* (de *parson*, portion), associé : « Étant compagnon de la ferme de notre monnaie de Bourges », dit simplement Borel.

soixante-seize, quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-neuf pour le marc et à quatorze et quinze carats, combien qu'il les dût avoir forgés à soixante-dix écus pour marc et vingt et deux carats pour écu, et par ce moyen y avait eu gain de vingt et trente écus pour marc, au lieu de dix[1]; plus, qu'en l'an 1446 la galère de Saint-Denis, à lui appartenant, étant en Alexandrie sous la conduite de Michelet Teinturier, patron d'icelle, un jeune enfant chrétien, de l'âge de quatorze à quinze ans, de la terre de Prêtejan[2], détenu esclave, s'était venu rendre à cette galère et prosterné à deux genoux devant ce patron, criant, *pater noster, ave Maria*, et protestant qu'il voulait vivre et mourir chrétien : duquel le patron ayant compassion, l'aurait chargé dans son vaisseau, et emmené en France; chose qui n'aurait été trouvée bonne par Jacques Cœur, qui l'aurait fait ramener à son maître, craignant que si le soudan en eût été averti, il n'en eût été courroucé contre lui; tellement que l'enfant, étant ramené, aurait derechef abjuré le christianisme. Il y a quelques autres charges; mais celles-ci sont les principales de son procès, pour lesquelles, par arrêt donné par le roi Charles VII, en son grand conseil, au château de Lusignan, le 25 de mai 1453, il fut condamné en cent mille écus pour la restitution des choses mal prises au roi, et trois cent mille écus d'amende, et ses biens déclarés acquis et confisqués au roi ès lieux où confiscation avait lieu : et déclara le roi qu'il lui remettait la vie, parce qu'il en avait été prié par le pape; ce néanmoins qu'il serait inhabile à tenir offices royaux, et portait l'arrêt en ces termes[3] : *qu'il était condamné à faire amende honorable, en la personne du procureur général, nue tête, sans chaperon et ceinture*[4], *à genoux, tenant en ses mains une*

[1] « Où il n'en devait avoir que *deux*, » lit-on dans Borel, p. 274. Sur la fabrication des monnaies aux diverses époques de notre histoire, cons., dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions, les mémoires de M. Mongez, t. IX de la nouvelle série, particulièrement p. 225 et suiv.

[2] C'est-à-dire sorti des terres du prêtre Jean, qui, suivant plusieurs, étaient en Abyssinie : voy., au reste, diverses opinions sur le prêtre Jean et le pays où il régnait, dans l'*Hist. du Bas-Empire* par Lebeau, in-8°, Tenré, 1820, t. IX, p. 174.

[3] On peut lire aussi, p. 273 et suiv. de Borel, « l'abrégé de l'arrêt donné contre lui. » Dans la lettre 10 du liv. III, Pasquier examine comment Jacques Cœur condamné à mort par ses juges, mais gracié de la vie par le roi, fit amende honorable et cession de ses biens : sujet qu'il a traité également dans les *Recherches* et sur lequel il revient, avec plus de développements encore, dans l'*Interprétation des Institutes de Justinian*, III, 20 : voy. ce morceau, et les savantes notes de M. Giraud, p. 544-548.

[4] Sur ces mots voy. les passages indiqués dans la note précédente et mon *Essai* sur Pasquier, t. I, p. CLXXXIV. Chaperon ou bonnet étaient synonymes : de là chaperonner s'employait pour bonneter, ôter le bonnet, saluer. *Recherches*, VIII, 18.

torche ardente de dix livres de cire; en disant que mauvaisement, induement et contre raison il avait envoyé des harnais et armes au soudan, ennemi de la foi chrétienne, et faire rendre aux Sarrasins le susdit enfant, et transporté grande quantité d'argent. Jugez, je vous prie, si je l'ai mal à propos appelé monarque en sa qualité, vu que, d'un côté, l'un des principaux chefs de son accusation était pour quelque correspondance qu'il avait eue avec le soudan d'Égypte; et que, d'un autre, le pape se rendit intercesseur envers le roi pour lui remettre la vie. Et qui est histoire plus admirable, et dont ne se trouve la semblable, soudain qu'il fut condamné, étant au-dessous de toutes affaires, il trouva soixante ou quatre-vingts hommes, ses anciens serviteurs, qui en lui faisant service étaient parvenus à grands biens, chacun desquels lui prêta mille écus, pour supporter plus doucement son infortune, pendant qu'avec le temps il trouverait moyen de se réhabiliter en ses biens, sous le bon plaisir du roi; prêt non fondé sur autre hypothèque que sur la mémoire des plaisirs qu'ils avaient reçus de lui quand il avait le vent en poupe : n'étant chose moins émerveillable qu'un simple citoyen durant sa prospérité eût fait tant de créatures, que de voir tant de créatures avoir reconnu leur bienfaiteur au temps de son adversité.

Somme, je veux dire que c'était, en sa qualité, un autre roi Alexandre, qui avait produit plusieurs rois. Au demeurant, pour ne vous laisser rien de ce qui appartient à son histoire, et lui servir d'un Quinte-Curce, je trouve qu'il eut quatre enfants, messire Henri, qui fut archevêque de Bourges, Ravault, Geoffroi et Perrette Cœur, laquelle avait été mariée à Jacques Trousseau, seigneur de Mévil et de Saint-Palés[1], dès l'an 1447, à laquelle, en faveur de mariage, ses père et mère avaient baillé la somme de dix mille livres, moyennant laquelle somme elle renonça à toutes successions futures de père et mère et de ses frères. L'arrêt ne fut si tôt prononcé contre lui, que l'on procéda par voie de saisie et arrêt sur [illegible] de biens meubles et immeubles à lui appartenant, dont [illegible] part exposée en vente ; et cette commission baillée [illegible] citoyen de Tours. Depuis il brisa les prisons[2], qui

[1] [illegible] paraissent [illegible] corriger [illegible]

[2] Voy. sur cette expression le t. Ier de cette édition, p. 196, note 2. « Le parlement, dit d'ailleurs Borel, dont les détails sur Cœur sont plus circonstanciés que ceux de Pasquier, le re-

ne lui étaient pas, à mon jugement, trop fermées, puisque l'on avait ce que l'on désirait de lui ; et quelque temps après, décéda [1]. Nous trouvons aux registres de la chambre des comptes de Paris la composition que le roi Charles VII fit avec Ravault et Geoffroi Cœur, ses enfants, qui est du 5 août 1457, par laquelle il leur remet les maisons de Bourges et des environs, ensemble celle de Lyon, avec les mines d'argent, plomb et cuivre de la montagne de Pompalieu et de Cosme, et le droit que le roi avait ès mines de Saint-Pierre le Palu et de Joz de la montagne de Tarare, avec les ustensiles, terriers [2], et registres, sans aucune réserve, fors du dixième et ancien droit; leur cède encore les biens meubles et dettes actives du défunt lesquelles n'étaient encore venues au profit du roi ou de ceux auxquels il en avait disposé, sauf et aussi réservé les biens qui étaient à Tours, ou autres esquels Briçonnet avait été commis, et quelques autres particulières dettes dues par des seigneurs courtisans, plus amplement mentionnées dans cette composition, à la charge que Ravault et Geoffroi Cœur seraient tenus d'acquitter le roi de toutes les dettes passives en quoi Jacques Cœur pouvait être tenu : et aussi qu'ils renonçaient à tous les biens saisis et mis en la main du roi, encore qu'ils eussent prétendu les aucuns avoir appartenu à leur mère. Ceci me fait souvenir de ceux qui déménagent, lesquels en déménageant reconnaissent beaucoup plus la quantité de leurs meubles que lorsqu'ils étaient en bonne ordonnance dedans leurs maisons ; aussi par cette composition, qui était comme un déménagement du reste des grands biens de Cœur, l'on peut presque recueillir quelle fut l'inestimable grandeur de ses facultés [3]. Adieu.

mit après en sa bonne renommée, et ordonna que ses biens lui seraient restitués. Mais ce fut après avoir bien payé en tout, selon La Croix du Maine, quatre cent mille écus : » ce qui faisait 4,228,360 livres de notre monnaie au temps de Bonamy, d'après le calcul de ce savant.

[1] Non sans avoir eu, suivant quelques-uns, le loisir de réparer par d'audacieuses entreprises les ruines de sa fortune : aussi Borel ne peut-il s'empêcher de croire qu'il eût *la pierre philosophale*. Mais la vérité est qu'il ne survécut qu'un an à son évasion, et que s'étant retiré à Rome, il fut revêtu par le pape Calixte III du commandement d'une flotte envoyée contre les infidèles. C'est en les combattant qu'il mourut à la fin de 1456 : voy. le recueil de l'Académie des Inscript., au tome cité, p. 526 et suiv.

[2] Terme de féodalité : on désignait ainsi les papiers contenant le dénombrement et les déclarations des particuliers qui relevaient d'une seigneurie, avec le détail des droits, [illegible] qui lui étaient dus.

[3] [illegible]

LETTRE VII[1].

A M. de Fonssomme, gentilhomme vermandois.

Commencement des troubles de la France.

Je vous raconte une métamorphose fort bizarre : l'empereur Charles, qui tout le temps de sa vie avait fait vœu et profession admirable des armes, s'est depuis quelques mois en çà confiné en une religion, où il mène vie solitaire, s'étant démis de tous ses royaumes et pays, sur le roi Philippe son fils ; en contre-échange, le pape, qui dès le temps de sa jeunesse avait fait contenance d'une religion très-austère, et qui (comme l'on dit) avait introduit en l'Italie l'ordre des théatins, est devenu nouveau gendarme, soudain qu'il a été appelé à la papauté[2]. Le capitaine Caraffe, son neveu, a été par lui fait cardinal, lequel il a envoyé soudain après par deçà pour apporter au roi, non les clefs de saint Pierre, afin de nous ouvrir la porte de paradis, ains l'épée de saint Paul. Vous estimez que je me moque. Il a fait voirement[3] présent au roi d'une fort riche épée ; et quand et quand[4] l'a convié au recouvrement de l'État de Naples, qui est le jouet des papes et amusoir des princes étrangers. Ce n'est pas cela qui le pique, ains l'envie qu'il a de réintégrer les siens dans les biens de Melfe, dont ils ont été dès pieçà[5] spoliés par l'empereur. Il promet de fournir gens et argent à cette entreprise. MM. de la maison de Guise tiennent la main à cette nouvelle légation, comme ayant, ce leur semble, part à la querelle. Que vous dirai-je plus ? M. de Guise est destiné lieutenant général du roi pour ce voyage : toute la fleur de la noblesse de France se prépare à sa suite. Chacun y court à l'envi : M. le connétable seul ne s'en peut résoudre, et dit haut et clair que nous irons tous à cheval, pour nous en revenir à pied. On se moque de sa philosophie, qui n'est pas peut-être vaine ; parce que je ne vois point que l'Italie nous ait servi d'autre chose que de tombeau, quand nous l'avons voulu envahir. Ceux qui nous facilitent du commencement le chemin pour la commodité de leurs affaires saignent après du

[1] C'est la lettre Ire du liv. IV. Tout [illegible]

[illegible] alors âgé de soixante-dix-neuf ans ; il mourut à quatre-vingt-quatre.

[3] Réellement : il est certain qu'il a fait...

[4] En même temps...

[5] Depuis longtemps...

nez. Ils sont bien aises de mettre les choses en désordre, pour parvenir à une bonne paix avec ceux qui les affligeaient. S'ils voient un heureux succès en nous, les potentats se liguent ensemblement, ne voulant pas aisément permettre qu'un grand roi de France, proche voisin de l'Italie, y mette le pied. Bref, tout ce nouveau conseil ne nous promet rien de bon, que celui qui, comme chef de l'Église, dût être le premier père de la paix, soit le premier auteur et promoteur des guerres entre les princes chrétiens. Toutes et quantes fois qu'en l'Église saint Pierre a pris le glaive, Dieu a tout aussitôt lâché la bride aux schismes et hérésies. Suspendons notre jugement jusques à ce que nous voyions quelle sera la catastrophe de ce beau jeu. Je ne faudrai [1] de vous mander comme les choses se passeront, quand j'aurai messager en main. Écrivez-moi, s'il vous plaît, quel jugement on en fait à Bâle; et si ce nouveau remuement de ménage ne met point la seigneurie de Berne en cervelle [2]. Adieu.

LETTRE VIII [3].

A M. de Fonssomme, gentilhomme vermandois.

M. de Guise retourne en cour, ligué avec le connétable et le maréchal de Saint-André.

M. de Guise, après avoir reçu les lettres du roi de Navarre, a rebroussé son chemin en cour; et à son retour, passant par la ville de Vassy, les siens, prétendant avoir reçu quelque injure par les autres, ont fait passer plusieurs au fil de l'épée, lorsqu'ils vaquaient à l'exercice de leur religion [4]. Bèze en a voulu faire instance: mais silence lui a été imposé par le roi de Navarre [5]. Quelques jours après, M. de Guise est arrivé dans Paris, côtoyé des connétable et

[1] Ferai pas faute, manquerai pas...

[2] En émoi : voy. plus haut le sens de cette expression, p. 228, n. 1.

[3] C'est la lettre 15 du liv. IV. Cf. les *Discours politiques et militaires* de La Noue, Bâle, in-4°, 1587, p. 545 et suiv.

[4] Sur ce massacre de Vassy, arrivé en février 1562, et qui fut, suivant l'expression du président de Thou, le premier son de la trompette, donnant le signal des guerres civiles, on peut voir, entre beaucoup de relations du temps, les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 111-149, et les *Mémoires* de Castelnau, III, 7, avec les *Additions*. On n'oubliera pas, du reste, que jusque sur son lit de mort le duc de Guise a déclaré que le conflit qui s'éleva entre sa suite et les réformés avait été purement accidentel.

[5] C'est alors que de Bèze lui dit fièrement : « *Je parle pour une religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser; et souvenez-vous, sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux.* »

maréchal de Saint-André, avec une grande troupe de gendarmes. Il a été reçu magnifiquement et avec un grand appareil par les Parisiens : le prévot des marchands et les échevins sont allés au-devant de lui pour le bienveigner[1]. Ce même jour le prince de Condé, qui était en la ville, est allé au prêche avec grande compagnie, en une maison des fauxbourgs Saint-Jacques que l'on appelle Jérusalem ; deux jours après est arrivé le roi de Navarre, et le lendemain, jour de Pâques fleuries, a été faite une procession générale, où il était : qui a donné quelque assurance au peuple de voir rétablir les choses en leur ancien état. Pour cela, les ministres ne laissent de prêcher. C'est un vrai chaos et confusion : toutes sortes de gens, tant de l'un que de l'autre parti, s'assemblent dans la ville, leurs chefs et principaux capitaines y étant ; les coups de pistolet et canon nous servent de carillon[2]. Les armes nous ont été rendues, lesquelles peu auparavant avaient été portées en l'hôtel de ville, par le commandement du prince de la Roche-sur-Yon[3].

Quelque peu après, il a été capitulé entre ces seigneurs que le prince de Condé viderait le premier de la ville pour éviter aux séditions, et que le lendemain de son partement le roi de Navarre et ses partisans feraient le semblable. Le prince s'est retiré à Meaux, où, après ayoir fait la Cène, i la fait un grand amas de gens : le semblable ont fait l'amiral, les sieurs d'Andelot et La Rochefoucaut. Grammont remue toute la Guyenne, et Montgommery la Normandie. Quelques-uns avaient conseillé à la reine-mère de se retirer de Fontainebleau dans la ville d'Orléans, avec le roi et messieurs ses frères, et là se tenir clause et couverte contre tous jusques à ce qu'ils fussent entrés en quelque bonne réconciliation. Elle n'y a voulu ou osé entendre, tellement que le roi de Navarre l'a retrouvée à Fontainebleau : lequel, averti que le prince de Condé était passé le lundi de Pâques au rez[4] des murailles de Paris avec quinze cents chevaux, et s'était logé à Saint-Denis, prit résolution de retourner dans Paris, encore que l'opinion de la reine ne fût telle. Le prince de

[1] (Benevenire) saluer, complimenter. On écrivait aussi en deux mots *bien veignez*, soyez le bienvenu.

[2] On chercherait vainement dans un autre contemporain une peinture aussi vive des premiers troubles de Paris et de la France.

[3] Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, frere puiné du duc de Montpensier, et neveu par sa mère du connétable de Montmorency.

[4] Au pied : « Rez, dit Nicot, c'est une superficie rase, c'est-à-dire en laquelle il n'y a nul bâtiment élevé. C'est le sol, base et fondement de toutes choses. » De là *rez-de-chaussée*, étage inférieur d'une maison, celui qui touche à la terre.

Condé prend de là argument et prétexte de son entreprise, disant que le roi étant détenu prisonnier par les autres, il a chargé les armes pour le délivrer de cette captivité. S'il m'était permis de juger des coups, je vous dirais que c'est le commencement d'une tragédie qui se jouera au milieu de nous à nos dépens; et Dieu veuille qu'il n'y aille que de nos bourses. Mais tout ainsi que tous les spectateurs connaissent aisément les bien ou mal séances [1] de ceux qui jouent [2]; aussi, si j'osais bonnement juger des coups, entre vous et moi je dirais volontiers que M. le prince a fait ici plusieurs fautes : je ne vous dirai point d'avoir changé de religion, et moins encore d'avoir pris les armes : ce sont fautes qui sont trop lourdes : mais, puisqu'il lui était advenu de franchir le Rubicon, il ne devait désemparer ni la ville de Paris ni la présence de son roi; car celui qui demeurera en possession de l'un ou de l'autre aura de grands avantages sur son ennemi. Le premier pas de clerc que fit Pompée en la guerre civile qu'il eut contre César fut quand il quitta la ville de Rome pour la laisser à son ennemi. Le prince reconnaît aucunement qu'il s'est en ceci mépris, et pour y donner ordre a surpris la ville d'Orléans, dans laquelle il pourra fort aisément assembler ses forces : ville vraiment à lui fatale, en ce que peu auparavant il s'y était presque vu au-dessous de toutes affaires, et maintenant il y tient rang de souverain. Cela a étonné aucunement [3] les princes et sieurs [4] catholiques : qui a été cause que le roi étant à Melun ils ont résolu de l'amener dans Paris. M. le connétable y est arrivé le premier à basse noise [5], et le lendemain de son arrivée, qui a été le 4 avril 1562, il a fait faire montre [6] aux citoyens avec une bien grande joie et allégresse de tous : *dulce bellum inexpertis.* Ce même jour il a fait brûler tous les bancs, siéges et chaires de Popincourt et Jérusalem : en ce tumulte, la maison de Popincourt même a été brûlée; et dès lors ont cessé les prêches des huguenots dans la ville de Paris. Le tout, non sans grandement af-

[1] *Séance* voulait dire convenance, aptitude : voy. Nicot. On écrivait aussi en un mot *malséance :* nous n'avons conservé que l'adjectif *malséant.*

[2] Si ceux qui jouent remplissent bien ou mal leur rôle...

[3] N'a pas laissé que d'effrayer... *Étonner* avait beaucoup plus de force qu'aujourd'hui; souvent il signifiait consterner, dans le passage, par exemple, où Pasquier raconte la mort de Henri II : « La reine-mère est grandement éplorée, et tout le peuple étonné, » *Lettres*, IV, 3.

[4] Pour seigneurs.

[5] Tacitement, sans bruit [illegible]

[6] [illegible]

fliger ceux de la religion, l'espace de quatre ou cinq jours : pendant lesquels le roi est entré dans Paris, sans forme d'entrée royale, parce que les affaires présentes ne le portaient pas. On ne parle plus que de guerre : chacun fourbit son harnais. M. le chancelier s'en contriste : tous les autres y prennent plaisir. Quand il en a voulu parler, M. le connétable lui a dit que ce n'était à gens de robe longue d'opiner sur le fait de la guerre[1] ; mais il lui a répondu que combien que telles gens ne sussent conduire les armes, si ne laissaient-ils de connaître quand il en fallait user : réponse qui ne me semble pas moins vraie que hardie ; car il n'y a rien tant à craindre en une république qu'une guerre civile, ni entre les guerres civiles que celle qui se fait sous le voile de la religion, mêmement[2] pendant qu'un roi, pour son bas âge, n'a puissance de commander absolument.

Il y a trois choses que l'on doit craindre infiniment en toute principauté, immensité de dettes, minorité d'un roi, et remuement de religion ; car il n'y a celle de ces trois qui ne puisse particulièrement apporter mutation d'un État. Combien donc ces trois, se trouvant aujourd'hui concurrer[3] ensemble, nous doivent-elles apprêter de peur ! Je sais bien que tous ceux qui ont pris en main la défense du parti catholique n'apportent en cette cause qu'une sincère dévotion : toutefois, en tels accidents de guerres civiles on doit craindre de tous côtés les événements d'une victoire absolue. Celui qui obtient une bataille, soit pour ou contre son roi, en affaiblissant son ennemi, gagne de grandes autorités et prérogatives, non-seulement sur tout le peuple, ains sur son maître même. Et c'était la raison pour laquelle ce bon citoyen Caton d'Utique, après avoir fait tout ce qu'il put pour rompre les troubles d'entre Pompée et César, et n'y ayant su atteindre, s'étant par jeu forcé rendu partisan de Pompée, qui soutenait l'autorité du sénat de Rome,

[1] On peut voir, dans la *Vie de l'Hôpital* que renferment les *Nouveaux Mélanges historiques et littéraires* de M. Villemain, in-8°, 1827, p. 62, la résistance patriotique opposée par le chancelier aux conseils violents du connétable de Montmorency, qui dédaignait [illegible] sait, les *gens* [illegible] ernière qua- [illegible] *de vérifier* [illegible] it ce qui [illegible] tenue [illegible] anée 1560, fut portée une ordonnance sur le fait de la justice, dont un des articles ôtait aux baillis et sénéchaux l'administration de la justice, en ordonnant qu'ils seraient désormais de *robe courte*, au moyen de quoi l'exercice de la justice est resté à leurs lieutenants, ce qui a achevé la distinction de la *robe courte* et de la *robe longue*, c'est-à-dire de l'*épée et de la robe.* »

[2] Surtout...

[3] Dès lors rare pour concourir : de là *concurrent*.

toutefois il redoutait autant que Pompée vint au-dessus de César comme César de Pompée : prévoyant que de quelque côté que fût la victoire c'était non-seulement la désolation et ruine de la république de Rome, mais aussi le préparatif de nouvelle tyrannie à celui qui serait le victorieux [1]. Je crois que ces mêmes considérations font que M. le chancelier ne peut trouver bon que l'on prenne maintenant les armes ; mais il ne considère pas que quand il s'agit de la mutation d'une religion ancienne chacun y court comme au feu, pour empêcher la nouvelle : l'on estime que c'est pécher contre le Saint-Esprit de vouloir en ceci ménager toutes les propositions politiques, et qu'il faut hasarder l'État pour le garantir d'un plus grand hasard qui frappe au corps et à l'âme, et à peu dire, que c'est une vraie folie d'y vouloir apporter attrempance. Certainement, lorsque tels malheurs nous adviennent, c'est là où les plus sages mondains [2] perdent le pied ; aussi ne les voyons-nous jamais que quand il plaît à Dieu de nous toucher vivement pour nos péchés. Au demeurant, ceux qui conduisent entre nous principalement le parti catholique sont le roi de Navarre, les seigneurs de Guise, connétable, et maréchal de Saint-André ; et pour le parti huguenot, M. le prince, l'amiral, les seigneurs d'Andelot et de La Rochefoucaut. Et combien que tout se fasse de deçà sous le nom ou du roi ou bien du roi de Navarre, toutefois M. de Guise a la plus grande part au gâteau : comme en cas semblable, de delà, l'amiral, ores que M. le prince soit le chef. Ce sont en somme deux grands princes du sang, frères, dont les autres (chacun en son endroit) se targent [3], pour parvenir au dessus de leurs intentions [4]. Adieu, 1561 [5].

LETTRE IX [6].

A M. de Fonssomme, gentilhomme Vermandois.

Siége devant Paris par les huguenots ; bataille de Dreux (1562).

Depuis mes dernières, le maréchal de Hès, Allemand, a amené grande quantité de reitres au prince de Condé, lequel, se vo[illegible]

[1] Voy., là-dessus, la XCV[e] des *Épîtres* de Sénèque.
[2] Ceux qui possèdent au plu[illegible] degré la sagesse humaine...
[3] Se couvrent (*targe*, boucl[illegible]
[4] Au but de leurs désirs
[5] Cette date doit être répute[illegible] [illegible]

augmenté de forces, a pris son chemin vers Paris. Vrai qu'auparavant que d'y arriver il a assiégé la ville de Corbeil, dans laquelle il a trouvé le maréchal de Saint-André, qui lui a fait tête : au moyen de quoi, contraint de lever le siége, il s'est venu camper devant Paris, où il a trouvé M. de Guise et tous les autres seigneurs qui l'ont reçu en bonne dévotion d'être protecteurs de la ville. On s'est moqué de cette entreprise, que lui, qui avait failli de prendre Corbeil, se vint aheurter encontre Paris; et pour cette cause court maintenant un commun proverbe, *prendre Paris pour Corbeil* : quand, après n'avoir pu venir à chef d'une petite entreprise, on se promet de parvenir à une plus grande. Le siége y a été mis le premier jour de décembre.

Les huguenots campés aux villages de Laï, Ercueil [1], Cachant, Gentilly et autres des environs, on a remis sus [2] plusieurs propos de paix, mais pour néant. Pendant tous ces pourparlers, les Gascons et Espagnols sont venus au secours des catholiques. L'Anglais est arrivé en Normandie pour les huguenots, qui lui ont livré pour gage et assurance le Havre-de-Grâce. Depuis, les huguenots ont levé le siége, en délibération d'aller recueillir les Anglais et les joindre à eux. M. de Guise ne les a voulu perdre de vue, ains les a suivis à la trace. Le 19e de décembre, se trouvant les deux armées proches, ils se sont baillé une bataille fort cruelle, près de la ville de Dreux [3] : en laquelle, d'entrée [4], les huguenots voyant que notre artillerie jouait, et qu'en peu de temps elle les pourrait mettre en désordre, le seigneur de Mouy, accompagné de soixante chevaux, s'est débandé [5] de ses escadrons, et avec une émerveillable résolution s'est venu jeter pêle-mêle, non dans l'avant-garde, ains droit à la bataille [6] où com-

[1] Aujourd'hui Lahi, Arcueil...

[2] En avant...

[3] Un chapitre des *Essais* de Montaigne (I, 45) traite de la bataille de Dreux. Cf. les Mémoires du temps, et en particulier ceux de Castelnau, liv. IV, chap. 5 et 6, avec leurs *Additions*; le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de la reine Catherine de Médicis*, § XIX (on le trouve au t. II du *Journal de Henri III* : voy. la p. 338); La Noue, *Discours* cités, p. 59[illegible] six choses remar[illegible] la bataille de [illegible] *de Condé*, qui [illegible] cette bataille, [illegible]miral de Co[illegible]nçois de [illegible] jusqu'à la fin du vol. Il en existe aussi une relation curieuse, demeurée manuscrite, dans une lettre du secrétaire d'État Robertet à M. de Nemours : Biblioth. Nat. ms. *Béthune*, n° 8688, f. 74.

[4] Dès l'abord...

[5] Ecarté, éloigné...

[6] Au corps d'armée, ou plutôt au centre... Sur l'ancienne acception de ce mot, on peut voir l'*Histoire de don Pèdre* par M. Mérimée, *Revue des deux Mondes*, livraison du 1er février 1848, p. 457 : mais on remarquera avec Nicot qu'au seizième siècle « ce terme était généralement restreint au seul escadron auquel le roi, ou son lieutenant général, en son absence, était rangé; étant ledit escadron précédé de l'avant-garde et suivi de l'arrière-garde ».

mandait M. le connétable : qui a fait cesser l'artillerie. Ce que voyant le connétable, et que tout le fort de la cavalerie le venait charger, il s'avança avec grande hardiesse pour les recevoir; mais la charge a été si furieuse, que quelque devoir de vaillant capitaine qu'il y ait apporté, son cheval a été tué, lui blessé et pris, et le seigneur de Beauvais avec lui; le seigneur de Montberon, son quatrième fils, le seigneur duc de Nevers, le seigneur de Givri, tués; M. d'Aumale porté par terre et fort froissé, l'artillerie prise; toutes les troupes de la bataille, tant de cheval que de pied, mises en roupte [1], même les deux régiments de M. d'Aumale et du maréchal d'Ampville [2]. Les huguenots, enorgueillis de cet heureux succès, poursuivent leur victoire jusques au logis [3] de quelques catholiques fuyards, et pillent le bagage. Quelques-uns disent que la vaisselle de M. de Guise y a été perdue; mais je n'en sais rien au vrai : de là ils rechargent le bataillon des Suisses, qui s'étaient ralliés. Cela donne occasion à M. de Guise, qui commandait à l'avant-garde et qui, pour ne mettre ses gens en désordre, les avait tenus cois et serrés en rang de bataille, de débusquer de furie contre les huguenots, où la charge a été si à propos, qu'ils ont été rompus, et le prince de Condé pris par M. le maréchal d'Ampville [4]. Ses lansquenets étonnés, qui étaient en nombre de deux mille, se sont rendus à la merci de M. de Guise, lesquels s'étaient peu auparavant retirés en une cour entourée de murailles. En quoi est allé tant de temps, que la cavalerie des huguenots a eu quelque loisir de se rallier et de recharger leurs pistoles [5] dedans un vallon couvert d'un petit taillis. Et ayant été rapporté à M. de Guise qu'ils

[1] Rompues, mises en fuite : La Noue, dans un de ses *Discours*, p. 307, prétend établir « qu'il est profitable à un chef de guerre d'avoir reçu une *roupte* ».

[2] Ou Damville : c'était le second des fils du connétable. Devenu duc de Montmorency après la mort de son frère aîné, il fut lui-même fait connétable, en 1593, par Henri IV, et mourut en 1614, comblé d'honneurs et de gloire, à l'âge de soixante-dix ans.

[3] Quartier...

[4] Celui-ci avait voulu s'assurer ainsi un gage qui lui répondît de la liberté de son père : sur les procédés courtois du duc de Guise à l'égard du prisonnier, cons. l'*Art de vérifier les dates*, in-f°, t. I, p. 649, et M. de Chateaubriand, *Études historiques*, p. 718 de l'édit. Lefèvre, déjà citée.

[5] Les mots de *pistolet* et *pistole* étaient alors également usités. « Ce sont, remarque Borel, dans son *Trésor*, p. 384, des armes ainsi dites de la ville de *Pistoye*, près de Florence, où on faisait des dagues qu'on appela *pistoyers*, selon H. Étienne : et puis, par abus, on donna le même nom aux armes à feu, et aux petits écus et petites arquebuses; et enfin cela passa aux petits hommes, selon des Accords, en ses *Bigarrures*. » Suivant Nicot, « le *pistolet* était une espèce d'arquebuse, plus courte, plus légère et plus maniable que la *pistole* ». L'un et l'autre étaient d'invention allemande; celle-ci était l'arme des reîtres, c'est-à-dire des gens de cheval : *Trésor de la langue française*, p. 482.

pouvaient être de quatre ou cinq cents, il délibéra de les aller rompre avec le maréchal de Saint-André; mais comme ils marchaient ils voient sortir beaucoup plus grand nombre, montant de quinze à seize cents chevaux en deux troupes, qui sont vivement soutenus; même nos arquebusiers catholiques arrivent tout à point pour les recueillir. En cette rencontre ont été tués plusieurs grands seigneurs d'une part et d'autre : le seigneur de la Brosse, vieux capitaine, bien aimé de M. de Guise; davantage, le maréchal de Saint-André, qui avait apporté à cette journée là de tres-grands devoirs, y a été pris, puis mis à mort de sang-froid [1]. Le malheur a voulu qu'il soit tombé entre les mains d'un gentilhomme, duquel il s'était, pendant sa grande vogue, fait donner la confiscation pour un homicide commis [2]; et combien que ce don ne lui eût réussi, pour les empêchements qui s'y trouvèrent, toutefois ce gentilhomme couvant de longue main dans sa poitrine une vengeance, Dieu a permis que ce grand seigneur soit tombé lors à point nomme entre les mains de son ennemi, qui l'a traité de cette façon que je vous écris [3] : qui est une belle leçon aux grands de n'abuser de leur crédit contre les petits, lorsqu'ils ont le vent en poupe. Que voulez plus [4] ? L'obstination du combat a duré, par diverses charges et recharges, avec variables et douteux succès, depuis midi jusque presque à la nuit close, quand les huguenots, quittant du tout la campagne avec la perte de leur chef et de leur artillerie, et laissant plus de huit mille des leurs, que morts, que pris, que blessés sur la place, ceux qui restaient se sont retirés à deux lieues de là, ne permettant l'obscurité que M. de Guise les ait pu poursuivre. Ni pour cela l'amiral ne perd le cœur, ains met comme l'on dit le lendemain en délibération de retourner au combat; mais les reîtres, qui viennent en France pour s'enrichir et non pour mourir, n'y ont voulu entendre : occasion pour laquelle ils ont repris le chemin d'Orléans.

[1] Au temps de Pasquier on écrivait de préférence et plus justement peut-être : de sens froid.

[2] Le maréchal de Saint-André, favori voluptueux de Henri II, d'un caractère faible et vain, s'était enrichi, en effet, du produit de beaucoup de confiscations. — Ces odieuses confiscations, avec leur emploi encore plus odieux, étaient être en usage jusque dans les époques les plus brillantes de notre monarchie : non-seulement le prince donnait les biens de ceux qui avaient tué les autres, mais aussi de ceux qui s'étaient tués eux-mêmes. On lit dans les *Mémoires* de Dangeau, *Supplément* de Lemontey, 6 août 1689 : « Le roi a fait un don à madame la princesse d'Harcourt d'un homme qui s'est tué, dont elle espère tirer beaucoup : on dit qu'il a plus de 20 000 livres de rente. »

[3] Une autre cause est assignée à sa mort dans Mézeray, Hist., t. X, p. 2?7 de l'éd. in-8° de 183?.

[4] C'est la conclusion du tour [illegible] *quid plura?* Que vous écrirai-je encore?



Or, voyez, je vous prie, combien chacun est aujourd'hui aheurté [1] à sa propre ruine. Tout ainsi que les catholiques se sont fait accroire d'avoir eu le dessus de leurs ennemis, aussi les huguenots se flattent d'une même opinion de victoire : disant que si le prince de Condé, leur chef, a été pris, le semblable en est advenu à M. le connétable, chef des catholiques ; et en outre, que M. le maréchal de Saint-André est demeuré sur la place, avec plusieurs autres grands seigneurs. Parquoi, tout ainsi que les catholiques ont fait procession générale dedans la ville de Paris, aussi ont fait les huguenots dans Orléans prières publiques, rendant action de grâces à Dieu de ce qui leur était advenu. Toutefois, s'il y a aucun qui ait rapporté quelque victoire, j'estime en ma conscience que ç'ait été M. de Guise, en deux sortes, tant par la prise de M. le connétable, sien ami, que de M. le prince, son ennemi : j'ajouterai encore, si voulez, par la mort de M. le maréchal de Saint-André, parce qu'il n'aura désormais aucun compagnon et personnier [2] de ses victoires. Adieu.

LETTRE X [3].

A M. de Fonssomme, gentilhomme Vermandois.

Mort de M. de Guise.

O admirable changement et mutation de fortune ! Celui dont je vous ai tant écrit, sur lequel le peuple fichait principalement ses yeux, ce guerrier inexpugnable, est mort... : mais entendez, je vous prie, comme tout ce malheur s'est passé. Voyant que les forces de ses ennemis étaient divisées, une partie étant allée avec l'amiral en Normandie, et l'autre demeurée avec M. d'Andelot pour la garde d'Orléans, il met le siége devant la ville [4], où les choses lui succédèrent si à propos qu'il prit d'emblée le faubourg du Portereau, qui était un hébergement fort commode pour ses gens, par le moyen duquel il pressait grandement le seigneur d'Andelot, quoiqu'il fût

[1] Mot energique : obstiné...

[2] Associé : voy. cette expression déjà employée p. 241.

[3] C'est la lettre 20 du liv. IV : toutes les lettres de ce livre sont adressées au même correspondant. — Sur les nombreuses publications qui se rapportent à la vie ou à la mort du duc François de Guise, on peut cons. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 213 et 241. Voy. particulièrement son éloge dans les *Grands capitaines français* de Brantôme, *Disc.* 78 : Celui-ci, dans son épitaphe, se félicitait d'avoir fait la guerre sous lui, « ne désirant autre gloire et los ».

[4] Voy. à ce sujet les *Discours* de la Noue, p. 598 et suiv.

très-vaillant capitaine : quant à lui, il était logé au village de Saint-Mesmin.

Or voici un nouveau dessein que l'on brasse encontre lui. Dedans la ville de Lyon commandait, sous l'autorité du prince, M. de Soubise, qui avait à sa suite un gentilhomme angoumoisin, natif d'Aubeterre, nommé Jean Poltrot, seigneur de Méré : celui avait de longue main précogité la vengeance générale de tout son parti, laquelle il n'estimait pouvoir accomplir que par la mort du seigneur de Guise; il s'en découvrit à son maître, qui l'envoya vers l'amiral avec lettres de créance. Si cela est vrai ou non, je m'en rapporte à ce qui en est : mais pour le moins le bruit commun est tel; dont l'amiral ne s'est pas étonné grandement, encore que par un manifeste il s'en soit voulu depuis excuser[1]. Ayant communiqué avec lui, et le conseil pris entre eux, Poltrot vint trouver devant Orléans M. de Guise, et, lui ayant fait une révérence profonde, lui dit que mal conseillé il avait suivi M. le prince; mais que, mu d'une juste repentance, il se venait rendre à lui, avec un ferme propos de faire un bon service au roi. M. de Guise, estimant que cette parole vint du fond du cœur, le recueillit d'un œil favorable, et même lui donna tel accès en sa maison, que souventefois il buvait et mangeait à sa table. L'on dit (je ne l'assure pas pour vrai) que la débonnaireté de ce prince eut tant de puissance sur l'autre, que pour ce premier coup il perdit le cœur, et retourna tout court devers l'amiral, beaucoup moins résolu que devant, même en délibération d'en oublier le retour, n'eût été qu'il fut redressé par un ministre plein d'entendement et de persuasion : sous la parole duquel, après qu'on lui eut fait présent d'un bon cheval d'Espagne, et de cent écus et d'une bonne pistole[2], il reprit le chemin d'Orléans, où, pour le faire court, il sut si dextrement jouer son personnage, que ce pauvre prince, retournant du Portereau, après avoir passé la ri-

[1] A ce sujet, cf. Et. Pasquier, *Lettres*, IV, 21 et 23. Un acte d'un grand intérêt, relatif à ce fait, est conservé dans la Bibliothèque du Louvre : c'est la pièce autographe, dressée à Reims le 12 mai 1572, et trouvée à Vassy, par laquelle les enfants, frere et neveux du duc François de Guise acceptent l'arrêt donné par le roi en son conseil, a Moulins, le 29 janvier 1566, pour la decharge de l'amiral au sujet du crime commis par Poltrot, et « promettent de ne jamais contrevenir au susdit arrêt directement ou indirectement ». On distingue au bas les signatures de « Henry de Lorraine, Charles de Lorraine, Loys de Lorraine »; plusieurs autres, rongées par le temps, sont illisibles. — La mort violente de Coligny n'en fut pas moins considérée comme une expiation poursuivie par l'implacable ressentiment de Henri de Guise.

[2] Ce terme a ete expliqué p. 252. — De la l'homme de cheval qui combattait avec cette arme s'appelait *pistolier*.

vière du Loiret, accompagné du seigneur de Rostaing, il le choisit si à propos par derrière au lieu le moins armé, à la jointure de l'épaule, que ce vaillant prince, tombant de son cheval, fut emporté grandement navré[1] à son logis, où madame de Guise, sa femme, était.

Poltrot jusque-là était demeuré en cervelle[2]; mais soudain qu'il eut fait le coup, se trouva tellement éperdu, qu'ayant pris la garite[3] pour se sauver, quelque tracassement qu'il fit toute la nuit, qui fut de plus de dix lieues, il se trouva le matin au milieu du camp des Suisses, où, s'étant blotti l'espace de trois jours entiers en une cassine d'un pauvre vigneron, dans les vignes, Le Seurre, secrétaire du seigneur de Guise, qui s'était mis en quête, le prit par un soupçon violent, tant pour l'avoir vu souvent au logis de son maître, que pour le trouver vêtu d'une mandille[4] de couleur perse, telle que le seigneur de Rostaing avait figuré celle du meurtrier. Cependant ce pauvre seigneur, blessé à la mort, est allé de vie à trépas, après que la reine a recherché tous moyens pour le garantir. Mourant il a fait plusieurs belles remontrances et exhortations au seigneur prince de Joinville, son fils aîné[5]. Son corps apporté dans Paris avec grandes lamentations, au mois de mars 1562[6], à une journée près de celle qu'il y était, l'année précédente, entré très-glorieusement, on lui a fait une grande pompe funèbre : son corps porté à Joinville[7], tombeau ancien de ses prédécesseurs ; et pour reconnaissance des bienfaits qu'il avait procurés à l'Église, le doyen, chanoines et chapitre de l'Église Notre-Dame lui ont ordonné pour trophée un obit annuel, qui se célébrera tous les ans le septième jour de mars, qui fut le jour de son décès.

Ainsi est mort ce grand capitaine et guerrier, aimé et haï d'uns

[1] Nous avons conservé ce mot, mais seulement dans le sens moral.

[2] Fort agité : ou plutôt, avait été soutenu par son émotion, par l'attente : voy., plus haut, l'explication de ce mot, p. 228.

[3] C'est « proprement, dit Nicot, un lieu de refuge... : de là ce mot se prend pour fuite, et aussi pour une route détournée qui mène à l'écart. » En espagnol, *guarida*.

[4] Petit manteau ou casaque : en bas-breton, *mandilhen*. Borel dérive ce mot du grec μανδύνη, qui a le même sens que μανδυς (plus usité), vêtement épais, manteau de laine.

[5] « Les dernières paroles de Guise à Poltrot, » dit M. de Chateaubriand, *Études historiques*, p. 718, « bien que connues de tous, ne doivent être jamais omises ; il faut les redire en vers, pour rappeler à la fois la mémoire de deux grands hommes :

Des dieux que nous servons connais la différence :
Le tien t'a commandé le meurtre et la vengeance,
Le mien, lorsque ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

VOLTAIRE, *Alzire*, act. V, sc. dernière. »

[6] 1563, suivant la manière actuelle de compter les années : voy., à cet égard, le t. I, p. 178, n° 2.

[7] Ancienne ville de Champagne (Haute-Marne).

et autres d'une même balance, accompli certes de plusieurs grandes parties tant de la fortune que de sa valeur. Car, quant à la fortune, il me semble qu'il eut, en tout le cours et teneur de sa vie, un heur qui l'accompagna jusques au dernier soupir : parce qu'étant appelé aux plus grandes affaires du royaume sous le roi Henri second, jamais il n'en entreprit une qu'il n'en retournât avec son honneur. Quelques ans après l'avénement de ce bon roi à la couronne, il lui conserva la ville de Metz contre un long et obstiné siége de l'empereur Charles V[e], acculant[1] toutes ses victoires de telle façon, que, honteux d'avoir failli à une promesse qu'il avait faite en une diète aux princes d'Allemagne de ne lever jamais le siége qu'il n'eût pris la ville, il se dépouilla des ornements et joyaux de l'Empire, choisissant une vie solitaire et privée. Depuis ayant été par le même roi commis pour le voyage d'Italie[2], ores qu'il n'en rapportât tel fruit comme il espérait, si ramena-il son armée saine et sauve; ce qui n'était auparavant advenu à autre Français que lui : étant l'Italie un pays qui allèche les Français à sa conquête, pour puis leur servir de cimetière. A son retour, il réduisit sous l'obéissance du roi Calais, ville auparavant estimée inexpugnable[3]. Tout d'une suite prit Thionville, que l'on estimait aussi imprenable[4] : montrant qu'il ne lui était rien impossible. Puis, pendant nos guerres civiles, reprit les villes de Bourges et Rouen, combien que ses ennemis eussent établi en l'une et l'autre l'un des principaux magasins de leurs forces; gagna la journée de Dreux, qui lui vint si à propos, que d'une même défaite il eut victoire de deux, ne lui étant pas la prise de M. le connétable, corrival de ses louanges[5], moins avantageuse que celle de M. le prince, contre lequel il faisait profession d'hostilité tout ouverte. Et au bout de tout ceci, comblé de toutes ces victoires, il mourut d'un coup de balle proditoirement, ne l'ayant ni son ennemi ni la fortune osé tuer de bonne guerre; car même, au recouvrement de Bologne contre l'Anglais, il reçut un coup de lance entre le front et le nez, qui lui outreperça le chef[6], dont tou-

[1] Arrêtant...

[2] Sur ce *Voyage en Italie* on peut voir, avec une lettre précédente de Pasquier, le *Journal de Henri III*, édit. de La Haye, t. III, p. 3-31.

[3] L'Hôpital a chanté cette conquête : *Hospitalii Carmina*, édit. d'Amsterdam, p. 195-199; cf. p. 375.

[4] Voy. ibid., p. 199-203.

[5] Son rival de gloire : primitivement, on appelait *corrival* celui qui avait un ruisseau commun avec une seconde personne. De là le sens figuré de ce mot, qui n'a conservé de nos jours que ses deux dernières syllabes.

[6] De là le surnom glorieux de *balafré*, que mérita aussi son fils.

tefois il échappa : afin cependant que je n'oublie que ce ne fut pas peu d'heur pour lui de mourir en ce période, lorsqu'il était au-dessus du vent, et que la fortune journalière ne lui avait encore joué aucun tour dont elle sait écorner les plus braves.

Et s'il eut un heur qui lui fit perpétuelle compagnie en toutes ses actions, encore l'en avait nature rendu plus digne ; car il fut seigneur fort débonnaire, bien emparlé[1] tant en particulier qu'en public, vaillant et magnanime, prompt à la main, quand le besoin le requérait, ne sachant que c'était de crainte, et néanmoins si attrempé[2] en toutes ses actions, que jamais la témérité ne lui fit outrepasser les bornes de ce qu'il devait : comme de fait il en fit preuve très-ample en la prise de Rouen ; mais beaucoup plus en la journée de Dreux, en laquelle il se donna le loisir de voir mettre ses ennemis en désordre d'eux-mêmes, en pourchassant la victoire qu'ils avaient du commencement obtenue, lesquels il chargea de telle furie, quand il vit son appoint, que le champ de bataille lui demeura. Et qui est un point de prudence admirable, sachant que c'était contre lui que les huguenots jetaient principalement leur visée, et qu'il ne faisait nulle doute que son armée ne fût pleine d'espions, le soir de devant la bataille, il déclara en plein souper sur quel cheval il voulait monter, et de quels armes et appareil il serait le lendemain : toutefois, avant que de venir au joindre[3], il résigna et le cheval et l'accoutrement dont il avait parlé à son écuyer. Dont bien lui prit : car son écuyer fut tué ; et quant à lui, il réchappa pour ce coup.

Au surplus, prince qui savait choisir et user de ses occasions à propos, ne les laissant aisément écouler quand il les avait en main ; comme il montra bien lorsqu'il maria la reine d'Écosse, sa nièce, au roi Dauphin[4], et quand il vint saluer le roi à Fontainebleau au commencement de ces troubles : toutes lesquelles parties le firent infiniment reluire entre les princes et grands seigneurs. Or, encore qu'il fût tel, si ne se put-il pas garantir des médisances de ses ennemis ; d'autant qu'ils lui impropéraient que le voyage d'Italie par lui brassé avait été le commencement[5], et son dernier retour

[1] Disert, habile à manier la parole : terme fort ancien (on le trouve plusieurs fois dans Villehardouin), et qui n'a pas été remplacé. « Il avait la parole fort à la main », disait dans ce sens le duc de Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, p. 190.

[2] Modéré, prudent, circonspect...

[3] D'en venir aux mains...

[4] Marie Stuard au jeune François depuis François II.

[5] Ces critiques sont très-vivement exprimées dans des vers énergiques de la Boëtie : voy. l'édition des *Œuvres complètes* de celui-ci, p. 390 [illegible]. Cf. *Hospitalis Carmina*, p. 162.

en la cour du roi, l'accomplissement de nos maux : disant que tout ainsi que sa venue nous avait apporté les troubles, aussi sa mort nous avait tout aussitôt moyenné [1] une paix. Mais ceux qui, sans exception et réserve, voulaient faire trouver ses œuvres louables, disaient que pour le regard du voyage d'Italie il n'en avait été l'auteur, ains le pape, et qu'il n'avait été que l'exécuteur en ceci des commandements du roi ; et quant à ses déportements derniers, ceux qui en faisaient mal leur profit ne considéraient pas que si, par une nouvelle liberté de leur conscience, ils s'étaient dispensés d'exercer à huis ouvert [2] par tout le royaume leur religion, auparavant qu'il y eût édit qui leur en donnât la permission, et contre les inhibitions expresses de celui du mois de juillet [3], il ne fallait pas trouver étrange que ce prince, pour la manutention de [4] l'ancienne, n'eût rien oublié en arrière.

Mais pour laisser les particularités qui le concernaient, m'étant sans y penser mis à l'essor, l'on a fait le procès à Poltrot, lequel, par arrêt, a été condamné à être tiré à quatre chevaux en la Grève. Aussi, quelque peu après le décès du sieur de Guise, on a mis en délibération de faire une paix, pour à laquelle parvenir il n'y a pas eu grande résistance, parce que M. le prince et M. le connétable prisonniers n'appréhendaient point tant [5] la querelle du public, que leur liberté ne leur fût plus chère. La paix a été faite dans la ville d'Amboise, le 19e de mars 1562 [6], vérifiée au parlement le 27e, par laquelle toutes les injures provenant des troubles sont remises et pardonnées ; tous arrêts et jugements donnés contre ceux de la religion cassés ; chacun d'eux remis en ses biens, prérogatives et dignités ; le prince de Condé, l'amiral, et autres seigneurs de leur association, tenus pour bons et loyaux sujets du roi ; et tous les deniers par eux levés pour le défrai de la guerre alloués ; qu'ils remettraient ès mains du roi toutes les villes par eux prises, esquelles toutefois il leur serait loisible d'exercer leur religion ; et quant aux autres, leur serait assigné, en chaque siége présidial, une ville pour l'exercice d'icelle, fors et excepté dans la ville, prévôté et vicomté de Paris, en laquelle néanmoins nul ne pourrait être recherché de sa conscience pour le fait de la religion : pourraient les

[1] Procuré...
[2] Permis d'exercer ouvertement...
[3] Voy. pour cet édit la lettre 10 du liv. IV, et ib., la lett. 13.
[4] En vue de maintenir..
[5] Ne se préoccupaient pas tant de...
[6] 1563 : comme plus haut.

barons, châtelains, hauts-justiciers, et seigneurs tenant plein fief de haubert[1], exercer leur religion en leurs maisons avec leurs sujets, qui librement et sans crainte s'y voudraient trouver, et autres seigneurs ayant simples fiefs, pour eux et leurs familles seulement. Défenses à ceux de la religion de ne troubler les ecclésiastiques en leurs bénéfices, ni en leur service divin; et prend le roi les uns et les autres d'une même balance en sa protection et sauvegarde, comme ses vrais et loyaux sujets. Cet édit de pacification publié, on a diversement délégué par les provinces uns et autres conseillers du parlement, jusques au nombre de deux en chacune, pour l'exécuter promptement sur les plaintes qui se pouvaient présenter des particuliers, pour lesquelles un parlement seul n'eût pas été suffisant, qui eût voulu tirer les choses au train ordinaire de justice. Et par même moyen ont été remis en pleine liberté MM. le prince de Condé et connétable; ensemble les prisons ouvertes à tous autres prisonniers; et tous, d'un commun accord, tant d'une que d'autre religion, se sont acheminés à la recousse de la ville du Havre-de-Grâce, occupée par les Anglais, laquelle leur a été quelque peu après rendue. Adieu.

LETTRE XI[2].

A M. de Querquifinen, seigneur d'Ardivilliers.

Commencement des troubles de la Flandre.

Vous estimiez paraventure que les Flamands ne dussent contribuer comme nous aux calamités et misères de ce temps: ils y ont même part que nous. Après la conclusion du concile de Trente, qui fut en l'an 1564[3], le roi d'Espagne voulut établir l'inquisition et

[1] « C'est, dit Nicot, le fief pour le service duquel le feudataire est tenu de fournir un homme d'armes. » Toutefois, ajoute-t-il, « cette appellation n'est usitée qu'au pays de Normandie, où l'on appelle aussi ce genre de fief plein fief de chevalier. » Le haubert était, d'après le même auteur, « une cotte de mailles à manches et gorgerin (hausse-col). »

[2] C'est la lettre 1re du liv. V. Cf., entre autres ouvrages qui roulent sur le sujet de cette lettre, l'*Histoire de la défection des Pays-Bas* par Schiller, qui parut en 1788, Leipzig, in-8° : on sait d'ailleurs que cette histoire s'arrête à la retraite de la régente des Pays-Bas.

[3] Ce concile, le 21e des conciles généraux, dont la convocation avait le double but de réunir les protestants à l'Église et de réformer l'Église elle-même (ce dernier objet fut seul rempli), où la France, et en particulier le cardinal de Lorraine, jouèrent un si grand rôle, fut réellement terminé, après avoir duré près de dix-huit ans, en décembre 1563. Du pontificat de Paul III il s'étendit à celui de Pie IV. voy. de Thou, l. XXXII, et Fra Paolo, *Hist. du concile de Trente*, l. VIII, particul. à la p. 661 du t. II de la traduct. de Le Courayer, Londres, in-f°, 1736.

y apporta tous les préparatifs à ce requis, estimant, par cette extrémité de servitude de conscience, obvier à l'autre extrémité, en laquelle les Français, par une relâche trop grande[1] de liberté, étaient tombés. Ceci ne pouvant être bonnement digéré par plusieurs du pays (car la religion nouvelle y avait déjà pris grand pied), le comte d'Aiguemont[2] fut délégué par la duchesse de Parme par devers le roi, pour lui remontrer l'inconvénient qui en pouvait advenir : lequel rapporta bon visage de son prince, avec promesse de passer toutes choses doucement et en surséance[3], en attendant une résolution générale de ce qu'il avait à faire. Toutefois, par quelque mot du guet qui courait[4] avec la duchesse, elle ne laissa de tenir la main à la rigueur de nouveau mise sus[5] : chose qui a occasionné une partie de la noblesse de prendre les armes, et se liguer dedans la ville de Bruxelles. Et comme s'ils ne faisaient que se jouer, ils se sont appelés Gueux : d'autant qu'il était advenu aux principaux chefs et ministres du roi catholique de dire en colère qu'il ne se fallait étonner de ce nouveau remuement, parce que ceux qui embrassaient cette querelle n'étaient que gueux. Ce qui ne tomba pas à terre : car les autres, se moquant de ceux qui les avaient ainsi nommés, prirent ce même nom; et quelques-uns même des plus signalés d'entre eux s'habillèrent de couleur grise, convenable à l'épithète qu'ils se donnaient, disant en leurs festins et banquets, par forme de gausserie : *vivent les gueux*. Mot certes de très-sinistre présage, et qui ne pronostique autre chose que la ruine des Pays-Bas, et qu'à la longue cette faction les mettra tous à la besace[6].

Cela arrêta un peu la duchesse, et leur permit de n'être recherchés en leurs consciences; mais, pour cela[7], elle n'a pas empêché qu'ils ne se soient donné des prêches publics : qui a été cause que cette dame, feignant obtenir de gré ce qui lui était jeu forcé[8], leur a, par l'avis des plus sages, en août 1566, accordé prêches hors les villes, à la charge qu'ils n'entreprendraient rien sur les églises catholiques. Ce que venu à la connaissance du roi catho-

[1] Par une trop grande latitude, par un excès : *Relâche*, dans ce sens, est aujourd'hui masculin.

[2] Lamoral, comte d'Egmont.

[3] Avec délai, de différer...

[4] Mot d'ordre convenu, convention occulte faite...

[5] A la rigueur imposée récemment, c'est-à-dire à la rigueur des mesures nouvellement adoptées...

[6] A la mendicité.

[7] Par cette conduite, malgré cet adoucissement...

[8] Pour faire croire qu'ils obtenaient de son libre consentement ce qu'elle n'accordait que malgré elle...

lique, il a dépêché le duc d'Albe, pour se rendre le plus fort ; lequel, à son arrivée, a pris la charge et gouvernement du pays, rétabli l'inquisition, désarmé le peuple, surpris quelques-uns des principaux, feignant de les festoyer, même le duc d'Orne[1] et le comte d'Aiguemont, par la sage conduite duquel le roi son maître avoir fait de si braves exploits contre nous[2]. Il leur a fait couper la tête[3]; et autant en eût-il fait au prince d'Orange, s'il ne se fût, plus par hasard que par conseil, évadé. Le même duc d'Albe s'est emparé de tous les forts et principales villes, où il a disposé garnisons à sa dévotion. Comme Espagnol, il se persuade, par tels moyens extraordinaires, de racoiser[4] toutes choses en un clin d'œil; et de fait il a vu quelque éclair de son espérance en ce premier et inopiné étourdissement de chacun : mais je me doute qu'à la longue il mettra son maître au hasard de perdre tout l'État de Flandre.

Si nous étions bien avisés, il y aurait maintenant matière de le réunir au nôtre, pendant ces divisions : mais la folie de ceux qui pensent être les plus sages ne le permet pas. Nous le reconnaissons être de l'ancien estoc et domaine[5] de notre couronne : il est, si ainsi me permettez de le dire, aux portes de notre ville de Paris, et par manière de dire un faubourg. Toutefois, jamais ne s'est préparée occasion pour le recouvrer, que nous ne l'ayons laissée échapper, pendant que, par discours fantasques[6], nous amusons à la conquête d'Italie, que nature a séparée d'avec nous, de mœurs, de langues et d'un haut entrejet de montagnes. Adieu.

[1] Philippe de Montmorency, duc ou plutôt comte de Horn.

[2] Il s'était distingué au service de Charles-Quint, en Afrique ; ensuite à celui de Philippe II, particulièrement dans les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines.

[3] A Bruxelles, le 5 juin 1568. Montaigne parle également de « cette tragédie que le duc d'Albe nous fit voir à Bruxelles ès comtes de Horne et d'Aiguemond », *Ess.*, I, 7 ; t. I, p. 110 et 111 de l'édit. in-18 citée. Voy. aussi, à ce sujet, la tragédie d'*Egmont*, dans le théâtre de Gœthe.

[4] D'apaiser, ramener au calme... .

[5] Du domaine ancien et originaire. *estoc*, source, origine; primitivement, c'est la souche d'un arbre, la tige d'une plante. Ménage lui attribue pour racine le mot allemand stock, bâton.

[6] Par des motifs frivoles, capricieusement, follement : *discours*, comme λόγος en grec, avait autrefois la double acception de parole et de raison.

LETTRE XII [1].

A M. de Querquifinen, seigneur d'Ardivilliers.

Édit de la pacification de l'an 1570.

Enfin la paix a été conclue et publiée en notre cour de parlement, le dixième d'août dernier passé : c'est finir par où nous devions commencer, si nous eussions été bien sages. Mais en telles affaires, il nous en prend comme des procès, auxquels il ne faut jamais parler d'accord que nous n'ayons premièrement épuisé le fond de nos bourses : aussi en ces calamités publiques il est impossible de nous pacifier, que lorsque nous nous voyons au-dessous de toutes affaires[2]. A la mienne volonté que nous n'eussions les yeux éblouis : vrai Dieu, que nous verrions de changements advenus par le moyen de chaques troubles! Les premiers, que l'on appelle d'Amboise, nous apportèrent la connivence du magistrat aux prêches et exercice de la nouvelle religion, l'érection en gouvernement de quelques provinces assises au cœur de la France; les seconds furent cause qu'il n'y eut presque ville où l'on ne créât un gouverneur particulier, pour faire tête aux huguenots : et ce qui fut lors introduit par une juste semonce du temps[3], s'est depuis tourné en police jusques à hui, à la grande foule et oppression du peuple.

Davantage, combien qu'auparavant il n'y eût que le roi qui eût garde autour de soi, toutefois chaque gouverneur général de province, pour l'assurance de sa personne et état[4], commence, sous l'autorité du roi, d'avoir garde aux dépens de nous : ce qui s'est continué, nonobstant quelque pacification qui ait été faite; s'augmentant par ce moyen les frais et levées extraordinaires, à mesure que le moyen défaillait au peuple d'y fournir. J'ajoute qu'après la paix faite le roi érigea roques[5] et citadelles en quelques princi-

[1] C'est la lettre 10 du liv. V. Cf. les *Poésies françaises* de Pasquier, t. II de ses *OEuvres*, col. 913-920, et le vol. 1er de cette édit., p. CXXXVII.

[2] C'est à peu près ce que disait d'Andelot, au rapport du protestant Lanoue, p. 564 de ses *Discours* cités plus haut : « Nous ne serons jamais bons amis avec les catholiques, que nous n'ayons un peu escrimé ensemble. »

[3] Invitation du temps, c'est-à-dire parce que les circonstances le rendaient nécessaire...

[4] Et de sa fortune, de sa dignité...

[5] Forteresses : de là quelques édifices encore aujourd'hui appelés *roquettes*.



pales villes du royaume, pour éviter [1] de là en avant aux surprises; et, en outre, furent adoptés au conseil privé les cinq premiers présidents de notre cour [2]; et pour comble de malheur, fut par autorité publique vendu du bien de l'Église : toutes ces choses sont inconnues à nos ancêtres. Et ces derniers troubles de 67 jusques en 70 [3] nous apportèrent une confusion et mélange des premiers ordres de la France : parce que le roi n'ayant argent à suffire pour récompenser tous les gentilshommes importuns qui se présentaient devant lui, on trouva double expédient de les reconnaître en parade [4], étant les aucuns faits conseillers au conseil privé, aux honneurs tant seulement [5], et aux autres donné l'ordre de Saint-Michel; à manière que, pour le nombre effréné des uns et autres qui furent lors créés, ces deux colléges tombèrent presque au mépris et contemnement d'un chacun [6].

Je remarque encore un point, que pendant que nous faisions contenance de combattre pour l'Église de Dieu, on s'est accoutumé de récompenser les capitaines et gentilshommes en évêchés et abbayes, qu'ils tiennent sous le nom de leurs custodinos [7] et dépositaires; et qui est encore une chose pleine de pitié, qui montre un grand changement et renversement de l'État, au lieu où, par les paix précédentes, on se contentait de la foi publique du roi et de l'émologation faite aux [8] cours souveraines de France, en ces derniers troubles, comme si on eût négocié avec un prince étranger, on demanda certaines villes par forme d'otage et dépôt : c'est le fruit que nous apporta la petite paix de 68. Or en quelque façon que les choses se soient passées, je loue Dieu de nous avoir envoyé le repos. J'aime mieux une fièvre intermittente que continue; et quant à moi, je prierai toujours Dieu, avec l'Église, qu'il lui plaise nous donner sa paix *in diebus nostris*. Nos enfants prieront pour eux, en leur saison. Adieu.

[1] Parer...

[2] Les cinq premiers par le rang, ou plutôt par l'ancienneté : on voit en effet un peu plus bas, dans la lettre qui va suivre, que depuis l'introduction du semestre, c'est-à-dire [illegible] 1553, la grand'chambre ava[illegible] sidents. Cinq de ceux-ci [illegible] entrée dans le conseil pri[illegible] d'État : par là semblaient [illegible] se confondant, des jurid[illegible] valent être distinctes.

[3] 1500 est sous-entendu.

[4] De reconnaître leurs services par des distinctions honorifiques...

[5] Pour le titre seulement...

[6] [illegible]

LETTRE XIII[1].

A M. de la Bile, juge général de Mayenne[2].

Pasquier fait ici récit de la belle vie et belle mort de M. le premier président de Thou.

Vous me demandez quelle a été la vie et la fin de feu M. le premier président de Thou? Je vous réponds belle, heureuse et honorable, tant en particulier que public, depuis le bers[3] jusques au tombeau, et telle que malaisément pourrez-vous trouver sa semblable. Il était fils de maître Augustin de Thou, qui était l'un des quatre présidents de la cour, lequel véquit dans notre palais, en très-grande réputation de prud'homie; et combien que la coutume des plus riches familles de Paris soit de ne donner le loisir à leurs enfants de se connaître, mais dès leur premier retour des universités, les promouvoir par argent aux offices, spécialement de judicature, toutefois cet homme de bien ne permit que celui sien fils ni son second (qui tient aujourd'hui lieu de premier avocat du roi entre nous[4]) parvinssent par cette voie, ains par les degrés de vertu qui sont fondés sur une longue patience; et voulut que l'un et l'autre suivît le barreau; et signamment son fils aîné y

[1] C'est la lettre 10 du liv. VII. Elle a été réimprimée dans la traduction française de l'histoire du président de Thou, t. I, p. 263 et suiv. L'on peut rapprocher de cette lettre, entre autres éloges de Christophe de Thou, celui de Blanchard, dans ses *Eloges des premiers présidents du parlement de Paris*, in-4°, 1645, et celui que Papire Masson lui a consacré en latin ainsi qu'à l'historien son fils (*Elogia*, in-4°, 1615), en outre le portrait que le président Auguste de Thou a tracé lui-même de son père, aux l. XXXIII et LXXV de son *Histoire*.

[2] Déjà plusieurs lettres, dans les livres précédents, lui ont été adressées. C'était un magistrat recommandable par sa droiture et un jurisconsulte distingué par son savoir. La Croix du Maine, son compatriote, lui a donné [illegible] sa *Bibliothèque* : voy. [illegible] de Rigoley de Juvigny [illegible] portant à [illegible] vingt-sept [illegible] publié au [illegible] du droit, « *Index legum quæ in Pandectis continentur* » (1557, in-4°), plusieurs fois réédité depuis. On y a joint quelques autres de ses travaux, également écrits en latin : quant à ses compositions françaises, elles n'avaient pas été encore imprimées, disait du Maine, et elles ne devaient pas l'être. Ce critique l'appelle Jacques Labitte, et le signale simplement comme « juge de Mayenne le Juhel. » Sur les diverses juridictions de cette ville on peut consulter le Paige, *Dictionnaire topographique, historique et bibliographique... de la province du Maine*, 2 vol. in-8°, 1777, t. II, p. 294. Les fonctions de juge général je n'ai pas trouvé une définition précise de ce titre se rapprochaient sans doute de celles des lieutenants de police, établis postérieurement dans les villes de province, à l'instar du lieutenant général de police créé à Paris.

[3] Berceau...

[4] Une lettre de Pasquier est adressée à celui-ci, la [illegible] du liv. VII.

arriva si jeune, qu'à peine avait-il passé l'âge de dix et huit ans, lorsque, comme un autre jurisconsulte Nerva[1], il répondit du droit et plaida sa première cause : auquel état il continua par plusieurs années chéri et honoré grandement de tous, même de M. Lizet, lors premier président, lequel, en propos communs, l'appelait ordinairement son fils, pour une amitié spéciale qu'il avait en lui, entre tous les autres avocats ; qui ne lui donna pas petite vogue au palais, outre ce que de soi-même il était assez disposé à se faire grand[2].

D'avocat il fut fait prévôt des marchands de Paris : auquel état, il donna le premier avis et dessein des fortifications de la ville[3], et encore embellit le port de la Tournelle Saint-Bernard d'un quai, afin que l'orée[4] de la rivière de Seine fût de toute part semblable. Quelque temps après, la cour de parlement prenant nouvelle forme par l'introduction du semestre[5], qui fut faite vers l'an 1553, il fut créé par le roi Henri second, lors régnant, l'un des huit présidents de la grand'chambre ; car il y en avait quatre à chaque semestre. Ce temps-là avait porté quatre fameux avocats, maîtres Pierre Séguier, Christophe de Thou, Jacques Aubery, Denis Riant : lesquels, en moins de trois ans, furent diversement appelés aux grands états ; Séguier et Riant, faits avocats du roi, puis présidents ; Aubery, lieutenant civil de cette ville : mais surtout est chose digne d'être remarquée, que de Thou, de l'état d'avocat privé, fut de plein saut fait président de la chambre, ce qui n'était encore advenu à nul autre que lui. Vous diriez que la fortune fut lors grosse de toutes ces dignités, pour en faire une si ample et féconde portée, que depuis (comme si elle en eût été recrue[6]), le passage en a été presque clos aux autres. L'on introduisit vers l'an 1553 le semes-

[1] Tacite l'appelle dans les *Annales*, VI, 26 : « Omnis divini humanique juris sciens. »

[2] On peut voir à ce sujet, comme aussi sur les autres avocats qui florissaient alors au barreau, le *Dialogue des Avocats* de Loisel, p. 275 et suiv. de l'édit. citée.

[3] Projet qui fut accueilli fort mal et dont beaucoup surent mauvais gré à de Thou, comme on le verra plus bas. A cette occasion un plaisant fit ce vers :

Le mur murant Paris fait Paris murmurant.

On peut voir sur ces fortifications Félibien, *Histoire de Paris*, t. I, 2e part., p. 1039-1041, et t. II, 2e part., p. 761, 762, 773, 810; et Sauval, t. I, p. 43.

[4] (Ora) le bord...

[5] C'était la division du parlement de Paris en deux sections, qui siégeaient tour à tour, l'espace de six mois chacune. Le prince s'était flatté, par cette mesure, qui dura peu, de trouver dans l'une de ces assemblées la complaisance qui manquerait à l'autre : Voy. de Thou, *Hist.*, lib. XIII, et l'édition des *OEuvres complètes* de la Boétie, p. 411 et suiv.

[6] Fatiguée, épuisée : *recroire*, lasser. On lit au sujet de ce mot, *Dictionnaire étymologique* de Ménage : « Joseph Scaliger dit, dans ses *Animadversions* sur les lieux controversés de Robertus Titius, VII, 20 : Equos defectos Galli *recrus* vocant, quasi *recruduerint*. »

tre en notre parlement : l'esprit de celui que je vous pourtrais[1] maintenant était tellement né et duit[2] à l'action, que voyant qu'il y avait six mois de l'année qui le confinaient à sa maison, il s'avisa d'un beau sujet, pour ne demeurer oiseux[3] au public, qui fut de réformer les coutumes[4], dont il obtint commission ; et avec deux notables conseillers, Faye et Viole, qu'il agrégea avec soi, il entreprit la réformation de la plus grande partie d'icelles, auxquelles il fit insérer plusieurs articles nouveaux, extraits du droit commun des Romains, même la représentation en ligne collatérale jusques aux enfants des frères et sœurs. Ceux qui réformèrent les coutumes en l'an 1507 et autres années ensuivantes bannirent de la France cet article barbare qui voulait que représentation n'eût point de lieu en ligne directe : celui-ci apporta police en la collatérale fort à propos. Et au regard du temps destiné à l'exercice de son état, il était dernier président de son semestre, et pour cette cause dédié au jugement du criminel : en quoi il apporta tant de diligence à la vidange des[5] procès, que dès lors du premier semestre les prisons de la conciergerie se trouvèrent vides de prisonniers ; qui fut cause que le geôlier fut contraint de demander provision à la cour de Parlement, pour nourrir ses serviteurs et payer leurs gages, parce que ses pensionnaires lui faillaient. L'édit du semestre étant rompu et anichilé[6], et les deux compagnies réunies en une, pendant les troubles premiers, mourut M. le premier président Le Maitre[7] : cet état est conféré à M. de Thou. De vous en raconter les moyens, je ne l'ai ici entrepris : bien vous dirai-je qu'il était si nouveau et écolier à faire brigue et menées (je me dispenserai[8] de ce mot) qu'il ne s'en méla que bien peu ; ains un sien serviteur domestique, qui depuis est parvenu à grands biens tant en spirituel que temporel, sut si dextrement et fidèlement conduire cette orne[9], qu'il emporta le dessus de tous les autres prétendants.

Quand il fut pourvu de cet état, les troubles étaient lors grands

[1] Peins.

[2] Propre : *duire*, convenir ; ce verbe figure au nombre des mots qui paraissaient regrettables à La Bruyere : *Caract.*, fin du chap. 14.

[3] Inutile...

[4] Sur les réformations successives des coutumes on peut voir une discussion savante de M. Giraud, dans son Introduction des *Institutes de Justinian* interprétées par Pasquier, p. [illegible].

[5] Pour vider les...

[6] Annihilé...

[7] Le 5 décembre 1562 : voy. de Thou, l. XXXIII, t. IV, p. 469 de la traduction.

[8] Permettrai l'emploi...

[9] Conduire cette affaire : il ne peut y avoir aucun doute sur le sens de cette locution ; quant au mot *orne* lui-même, je ne l'ai trouvé dans aucun lexique.

par tout le royaume de France, et par spécial dans Paris : auxquels l'on n'apportait pas tant de police que peut-être l'on eût désiré contre ceux que l'on appelait les Huguenots, pour un zèle chaud et ardent que les chefs portaient à la religion catholique ; et combien que celui dont je parle ne l'eût pás moindre, si y mêla-il, dès son avénement, je ne sais quoi de modestie et attrempance, par laquelle les massacres commencèrent de s'assoupir : chose qu'il exécuta fort aisément ; car s'il était favorisé du roi, de la reine sa mère, et des princes qui leur assistaient, encore avait-il meilleure part en la bonne grâce du peuple : qui fut paraventure l'une des premières raisons pourquoi l'état de premier président se trouvant adonc vaquer, il y fut appelé plus facilement, pour la nécessité que l'on avait d'un homme qui maniât le cœur du peuple [1]. Ainsi, dès son arrivée, sous cette belle créance [2], il ôta doucement des mains de la populace cette licence effrénée dont elle abusait impunément contre la vie d'uns et autres, rejetant le tout sagement à l'autorité et discrétion du magistrat, pour en prendre tel supplice qu'il trouverait bon de faire : voilà pour le regard du dehors. Quant à ce qui appartient à l'enclos du palais, la première chose qu'il eut en recommandation fut d'y apporter réformation tant au chef que membres : au chef, parce qu'il s'imposa une loi à lui-même de n'appeler causes extraordinairement aux lundis et mardis, voulant que les rôles ordinaires eussent lors leur cours, sans aucun détourbier [3] ou empêchement, réservant les placets, que l'on appelle causes des parties présentes [4], aux jeudis ; loi qu'il observa inviolablement : aux membres, d'autant qu'il ôta les excuses de maladies des avocats, si elles ne se trouvaient fort bien attestées. La liberté du temps avait apporté qu'un avocat, trouvant sa cause mauvaise, se faisait excuser de maladie, pour gagner le tour du rôle [5] : c'était la cause

[1] Excellente métaphore, à retenir.

[2] C'est-à-dire par l'effet de cette faveur dont il jouissait auprès du peuple, de la confiance que le peuple avait en lui....

[3] Trouble, obstacle...

[4] On appelait *placet* une requête abrégée que l'on présentait aux juges : « Il y a, lit-on dans le *Dictionnaire de Trévoux*, des jours où l'on plaide les causes du rôle et d'autres où l'on plaide les *placets*. » « Aux rôles extraordinaires, dit aussi J. de Ferrière, qui sont celui du jeudi matin et ceux des mardi et vendredi de relevée, on ne peut faire mettre aucune cause que par placet, présenté à M. le premier président : » voy. son *Dictionnaire de Droit*, édit. de 1762, au mot *Rôle*.

[5] C'est-à-dire afin de gagner le temps qui devait s'écouler entre l'audience où la cause était appelée pour la première fois et celle où elle revenait après l'épuisement du rôle : par *rôle* on entend au palais la liste ou état des causes qui doivent être appelées et plaidées en leur ordre. Donner des avances sur le rôle, c'est donner un tour de faveur. De là aussi l'expression à *tour de rôle*, appliquée à

qui était malade et non lui. Ce président se roidit et rendit si rigoureux contre ces excuses affectées, qu'en peu de temps il en fit perdre la coutume : au moyen de quoi, faisant tenir un chacun sur pieds par l'expédition des causes, dont les unes étaient plaidées et les autres jugées rigoureusement par défaut encontre les contumax, nous commençâmes de voir plus de causes vidées et terminées en un an qu'auparavant en deux ni trois. Il fit encore un trait hardi et notable : car étant, au précédent, loisible à l'avocat, après avoir fait sa première proposition, d'entrer en répliques et dupliques [1], par lesquelles il consommait une bonne partie de l'heure, à la retardation de la justice, il les bannit et extermina, voulant que l'avocat ordonnât de telle façon son premier plaidoyer, qu'il se fît entendre tout au long en son fait; estimant que s'il oubliait quelque chose du droit, il serait facilement suppléé par les juges. Cette façon de faire, du commencement, ne se pouvait bonnement digérer, et de fait l'avocat du roi du Mesnil, à quelques ouvertures de parlement, en ayant fait remontrances, il n'y put rien gagner, sinon pour les causes de poids : enfin le long usage en fit oublier le maltalent [2]. Et parce qu'il était homme nourri non-seulement en la loi, ains aux bonnes lettres, esquelles il prenait grand plaisir, aussi l'on commença sous lui à entremêler les plaidoiries de l'un et de l'autre : ce qui ne se faisait auparavant, demeurant la commune des avocats [3] dedans les bornes du droit écrit. Pour le regard des procureurs, il n'exerça jamais une grande sévérité encontre eux; mais au lieu de ce, les fit assembler par certains jours du mois, et que là chacun proposât les surprises [4] des uns et des autres, pour être usé d'une forme de mercuriale et censure encontre celui qui en aurait abusé, et en un besoin, en être fait rapport et plainte à la cour.

Quant à ses mœurs, il était homme qui commençait la première entrée du palais par les prières à Dieu; car, au lieu que tous ses prédécesseurs présidents se réservaient à la messe générale de dix heures, lui, par une coutume qui lui fut propre et péculière, soudain qu'il entrait au palais oyait sa messe, qui est la vraie messe

ceux qui doivent faire la même chose, chacun à leur tour. Ce mot, d'après Menage, vient de *rotulus*, rouleau, d'où, suivant du Cange, on a fait, en basse latinité, *rollus*, parce qu'autrefois on roulait ces sortes de listes, de même que toutes les expéditions de justice, qui étaient écrites sur des parchemins cousus ou collés ensemble.

[1] Ce sont des réponses aux répliques.

[2] Fit oublier ce déplaisir.

[3] Les avocats pour l'ordinaire...

[4] Il s'agit là, suivant l'explication de ce terme, donnée par Nicot, « des tromperies qui se font en procès. »

des présidents, et ainsi appelée par nos ancêtres ; et de là accommodait le reste du jour à l'expédition des affaires. Il était homme qui ne sut onc faire déplaisir à son escient, très-prompt à faire plaisir à ceux qu'il voyait que l'on voulait affliger indûment, colère de sa nature, mais qui ne voulait point que sa colère nuisît [1] qu'à soi-même : car s'il s'était casuellement courroucé contre un avocat, à la première audience d'après, s'il se présentait pour plaider, tout son soin et étude était de faire paraître par quelque douce contenance qu'il ne nourrissait aucune amertume contre lui... Comme il était naturellement humain, et qu'il accompagnait en sa maison toutes ses actions d'une si grande douceur et humanité, que nul ne s'en allait jamais malcontent de lui ; aussi était-il très-prompt à se réconcilier à ceux qui l'avaient offensé, quand ils le venaient reblandir [2], et de ce en puis-je porter fidèle témoignage, pour l'avoir vu. J'ajouterai que je pense méprendre [3] quand je dis réconcilier : car il ne savait que [4] c'était de haïr, étant, si ainsi voulez-vous que je le dise, sans fiel. Au commencement qu'il arriva à cet état, il y avait deux grands hommes qui lui semblaient faire tête, et lui à eux ; parce qu'en une volonté commune que tous trois apportaient au bien et repos du public, si ne symbolisaient-ils en propositions [5]. L'on peut dire que cela était tout ainsi que dans Athènes, de Thémistoclès et Aristidès. Or, de vous dire quels étaient les plus sains avis, cela n'est de ma juridiction ni connaissance : il y avait à discourir et pour et contre, de chaque côté. Les deux dont je parle étaient MM. le chancelier de l'Hôpital et maréchal de Montmorency : chacun estimait que M. le premier président nourrissait quelques rancunes sourdes en son cœur encontre eux ; toutefois, soudain qu'il les vit défavorisés [6], jamais homme ne leur fit de meilleurs offices que lui, estimant que leurs afflictions provenaient, à l'un de la misère des troubles, à l'autre de la colère d'un roi, à laquelle tout homme sage doit caler la voile, quand il tombe en un tel orage.

Homme, au demeurant, studieux le possible : car étant en sa maison il se donnait tous les jours certaines heures pour son étude particulière, sans exception, s'il n'en était distrait par les princes et grands seigneurs qui lui venaient recommander quelques

[1] A d'autre, faut-il sous-entendre.

[2] (Blandiri) adoucir, fléchir...

[3] Mal parler...

[4] Pour *ce que* : ellipse fort ordinaire à cette époque.

[5] Ils ne s'accordaient pas pour les moyens, pour les vues.

[6] Tombés en disgrâce : v. à l'égard du maréchal de Montmorency, l'*Essai* sur Pasquier, t. I de cette édition, p. [illegible].

affaires. Un an auparavant son décès, comme j'étais de sa grâce[1], vu de bon œil par lui, je le surpris lisant ententivement[2] les *Oraisons* de Cicéron *contre Verrès*, ayant d'un côté le livre, et de l'autre ses brouillas[3], dans lesquels il recueillait sommairement les passages dont il se voulait aider. Une autre fois, il me pria de lui donner les trois tomes des *Adversaires* de Tournebus, parce qu'il ne savait qu'étaient devenus ceux que je lui avais fait autrefois présenter par les enfants de l'auteur, qui lui avaient, à mon instigation, dédié le troisième : ce que je fis; mais il ne les eut pas si tôt, qu'il les lut tous, comme s'il n'eût eu que vingt et cinq ans, en moins de trois semaines ou un mois : chose certainement très-émerveillable, qu'au milieu de tant d'affaires publiques il se pût dérober[4] ce loisir. Et combien que cette étude domestique lui fût très-agréable, si n'avait-il rien tant en recommandation que le palais. Il y entrait le premier et en sortait des derniers, toujours aussi frais à l'issue des audiences, comme à l'entrée : cela faisait qu'il aimait grandement ceux qu'il voyait exercer avec quelque dignité leurs états, tant d'avocat que de procureur; et comme il était du tout bon, aussi fit-il plusieurs clercs procureurs, trouvant mauvais qu'après avoir usé leur jeunesse avec leurs maîtres et passé par tous les degrés de clercs, on leur voulût fermer la porte à l'état de procureur. Finalement, il eut deux choses en quoi il se rendit admirable : l'une à bien dresser et prononcer sur-le-champ un arrêt, ne s'étant trouvé président devant lui qui eût un plus beau formulaire d'arrêts; l'autre en ses opinions. J'ai autrefois appris de feu M. le président de Pibrac, personnage qui se connaissait fort bien en hommes[5], que combien qu'il n'eût pas une éloquence si persuasive comme quelques-uns qui le secondaient et tierçaient[6], toutefois il était accompagné de tel heur ou bien de telle facilité d'esprit pour sortir d'un mauvais passage, qu'aux affaires de conséquence il était ordinairement suivi.

Jusques ici, vous avez pu entendre quels ont été ses avancements, progrès, et déportements au public[7] : entendez maintenant ce qui concerne son particulier. Il épousa une damoiselle, nommée Jacqueline Tulleu, fille unique, qui lui apporta de grands

[1] En possession de sa faveur...

[2] Avec attention...

[3] Ou brouillons : cahiers, papiers.

[4] Ménager : le mot de Pasquier a beaucoup de finesse.

[5] Cf. de Thou, *De vita sua*, l. II, t. I, p. 77 de la traduction française de son *Histoire*.

[6] Qui avaient le second et le troisième rang après lui...

[7] Et sa conduite publique, avec le public...

biens, femme qui se disposa sagement aux volontés de son mari, lesquelles elle sut avec telle douceur reboucher[1], qu'elle gagna par une longue obéissance ce point sur lui, qu'il ne croyait tant en nul autre qu'à elle, et non sans cause; car comme ainsi fût qu'il eût seulement le cœur ou au palais ou à ses livres, cette bonne dame prit tout le fait du ménage en main, mais avec une telle bonté, qu'elle ne changea jamais de fermiers, ni ne leur apprécia grain[2] : étant, par ce moyen, tous devenus riches avec elle; lesquels, aux obsèques du défunt, montraient assez combien ils regrettaient sa mort, d'autant qu'ils se présentèrent tous devant le corps, habillés en deuil, avec les serviteurs domestiques. Sa table et conversation ordinaire étaient de gens médiocres[3], avec lesquels il riait familièrement, dépouillant, soudain qu'il était dedans sa maison avec eux, tout ce qui était de la grandeur de son état : ayant, tant qu'il a vécu, apporté cette règle de ne souper hors sa maison et de se coucher à neuf heures, et se lever assez matin, le plus du temps sans serviteur, ains n'ayant autre homme de chambre que soi-même, ainsi que j'ai appris de sa bonne partie[4] : ce qui n'est pas malaisé de croire; car il était si peu fastueux, que je l'ai vu quelquefois retourner seul en sa maison, quand il sortait du palais devant l'heure[5]. Il ne fut jamais convié ou de noces ou de funérailles de ses amis, encore qu'ils ne fussent de condition grande, que lui ou sa femme n'y allassent, pour n'être vus les dédaigner ou défaillir à son devoir.

De son mariage il eut six enfants; le seigneur de Bonneil[6], fils aîné, maître des requêtes; le sieur de Saint-Germain, l'un des grands maîtres et réformateurs généraux des eaux et forêts de la France, et puis bailli de Melun; le seigneur d'Émery, conseiller en notre cour de parlement[7] : des filles, trois, dont l'aînée fut mariée avec

[1] Fléchir, gouverner.

[2] Ne leur mesura pas le grain, c'est-à-dire ne les rançonna pas...

[3] De condition médiocre...

[4] De sa veuve...

[5] On peut voir, à cet égard, d'intéressants détails dans de Thou, *De vita sua*, l. III (vers la fin), où l'on remarquera toutefois que son père fut le premier particulier qui eut un carrosse à Paris (mot et invention empruntés aux Italiens : *carrózza*) : mais il ne s'en servait que pour aller à la campagne.

[6] Ou Bonnœil, comme Blanchard écrit ce nom, p. 76.

[7] Et plus tard président, comme l'avaient été, ainsi qu'il le rappelle, *De vita sua*, l. III, son grand-père, son père et son oncle. Ce fut l'historien : voy. le discours de M. Patin, couronné par l'Académie française en 1824, sur la vie et les œuvres de J. A. de Thou. Christophe de Thou, suivant Sainte-Marthe (voy. dans ses *Éloges*, celui de ce magistrat, au liv. III), avait laissé un commencement d'*Histoire de France* qu'il avait dessein de poursuivre, mais qui ne fut pas publié. Pour le fils, le rôle d'historien était donc une sorte de pieux héritage et comme une tradition de famille.

M. le vicomte de Chiverny, chancelier de France; la seconde à M. de Harlay, à présent premier président [1], et la troisième qui fut rendue nonnain [2] voilée, à laquelle il devait une vue [3] tous les ans, par forme de vœu, le jour et fête Saint-Louis, patron du monastère de Poissy, où elle réside. Il a vu en un même temps deux siens gendres l'un chancelier de France, l'autre troisième président; l'un de ses frères avocat général du roi, l'autre évêque de Chartres, et l'autre maître des requêtes, et ses deux derniers mâles promus aux dignités que j'ai dites : car, quant à son aîné, il décéda devant le père, et néanmoins il mourut maître des requêtes. Et combien qu'il ne fût brigueur, si est-ce que les dignités le suivaient, sans qu'il les enviât; car, laissant à part toutes autres particularités, je me contenterai de vous dire que cinq ans auparavant que décéder, M. le duc d'Alençon, second prince de France [4], le pourvut de l'état de chancelier de sa maison [5], auquel il est mort : ceux qui lui étaient plus sûrs amis eussent souhaité qu'il n'eût accepté cette charge.

Il a vécu soixante et quinze ans, sans user de lunettes, végète [6] de corps et d'esprit : homme qui appréhendait de telle

[1] Il fut le successeur de son beau-père, Christophe de Thou. La grande charge que laissait vacante la mort de celui-ci avait dû être briguée par plus d'un prétendant. Quant à de Harlay, loin de rechercher ces fonctions redoutables, il avait songé plutôt à s'y soustraire. Nous voyons Pasquier fortifier son courage, en l'avertissant dans ses *Lettres* (VII, 7; cf. id., 8), « que si l'état auquel il venait d'être appelé désirait un homme de bien en tout temps, c'était spécialement en celui-là, où il ne s'agissait pas de s'opposer a un homme corrompu, mais de faire face à un siècle corrompu. » Une lettre inédite de Pasquier à Loisel, du 23 novembre 1582, nous parle aussi « de l'atteinte que Pibrac eût pu bailler à l'état de premier président », qui lui échappa, dit-on, parce qu'il était alors en Flandre; et là-dessus il fait cette réflexion : « Il y a je ne sais quels points en nos fortunes, desquels soudain que nous sommes sortis, nous ne pouvons plus y rentrer. » Suivant l'historien de Thou, Pibrac avait simplement profité des vacances pour se rendre à la terre dont il portait le nom, située aux environs de Toulouse : l. LXXV, t. VIII, p. 639 de la traduction.

[2] Ou *nonne*, religieuse : suivant Borel, voy. p. 358 de son *Trésor*, ce mot vient de *nonni*, ou *nonnæ*, qui chez les Romains et aussi en Italie, signifient les ancêtres : terme de déférence, comme celui de *pères* appliqué aux religieux. En latin, *nonnus* répond au nom de père, *nonna* au nom de mère : l'un et l'autre expriment le respect.

[3] Visite...

[4] Alors, sous le règne de Charles IX, le premier prince du sang était le duc d'Anjou (depuis Henri III) : le duc d'Alençon prit par la suite ce nom, auquel il joignit, vers les derniers temps de sa vie, le titre de duc de Brabant.

[5] Pasquier, dans une lettre inédite à Loisel, datée du 6 novembre 1582, expose l'état fâcheux de cette maison, « qui était comme un navire exposé sans pilote ni gouvernail à la merci des flots et vagues » : il ajoute que « jamais homme n'avait été plus nécessaire à un prince que le défunt ni si peu récompensé. » Pibrac fut son successeur dans cette charge.

[6] Sain...

façon les affaires[1], qu'il ne se heurtait point contre les torrents; qui lui a augmenté ses jours. Son mariage fut son premier et dernier, auquel il véquit l'espace de quarante-neuf ans, vingt-neuf ans président, dont il y en a vingt complets en l'état de premier : sans que jamais pendant cet entrejet de temps nous l'ayons vu malade quatre jours; qu'il ait volontairement discontinué le Palais trois jours. Enfin il mourut le premier jour de novembre 1582, jour que je veux annombrer à une partie de son heur[2], parce que c'était le jour de la Toussaint, dont une partie de l'après-dînée était dédiée à la commémoration solennelle des morts : regretté généralement de tous, et par spécial de son roi, lequel, voulant faire paraître combien il l'avait aimé en sa vie, lui ordonna des obsèques les plus célèbres qui onc eussent été vues à un homme de robe longue[3]; dont lui-même, à face ouverte, se voulut rendre spectateur, avec la reine sa mère et autres grands princes et princesses, en l'hôtel du prévôt de Paris[4]. L'on prit le chemin des Cordeliers; et de là, de la rue de la Harpe, on descendit sur le quai, jusques en la rue des Augustins, pour rendre le corps à l'église Saint-André-des-Arcs[5], où est le sépulcre ancien de ses ancêtres. La suite et procession fut telle, qu'il y en avait encore presque en la maison, quand les autres entraient en l'église : et jamais ne vit-on les fenêtres et boutiques des maisons tapissées de tant de peuple tout éploré. Le ciel même sembla lamenter son décès par plusieurs pluies qui furent lors[6], et le Palais avoir célébré ses funérailles : car, comme si avec lui le parlement fût mort, le hasard du temps voulut qu'il y eût intermission des audiences quatre mois entiers, pour la difficulté que la cour faisait de publier quelques or-

[1] Les embarras, les situations difficiles...

[2] Considérer comme faisant partie de sa bonne fortune...

[3] Mais ces obsèques ordonnées par le prince durent être payées par la famille, ce qui l'obéra fort : Voy. de Thou, *De vita sua*, l. II. Pasquier écrivant à Loisel (*Lettre* inédite, du 9 novembre 1582) : « l'on dit, observait-il, que M. l'avocat de Thou a quelque honnête récompense du roi en argent, chose que je ne vous puis assurer, pour n'avoir d'autre auteur de ce bruit que *on.* » De Thou nous donne lieu de croire que *cet on* était très-faux.

[4] Cf. de Thou, l. LXXV, t. VIII, p. 638 de la traduction, et l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. I, page 373.

[5] Ou des *arts*, comme quelques-uns préfèrent l'écrire, enfin des *ars* : voy., sur les monuments sépulcraux que contenait cette église, Dulaure, *Histoire de Paris*, in-8°, 1829, t. II, p. 262.

[6] Souvenir de l'antiquité : entre beaucoup de traits du caractère romain, le seizième siècle avait conservé sa superstition. Cf. l'Étoile, t. I, p. 112 du *Journal de Henri III*, racontant la mort du cardinal de Lorraine : [illegible]

donnances[1]; et davantage, une belle liste de gens de nom, tant de la France qu'Italie, pour dernière clôture, voulurent rendre son tombeau immortel par plusieurs vers français, latins et grecs[2].

Une chose me plait-il remarquer de lui, qui est digne d'être récitée : c'est que tout ainsi que de tous les grands avocats de sa volée, dont j'ai parlé au commencement de ma lettre, qui tous montèrent aux honneurs, il atteignit au premier degré; aussi, par un privilége spécial de sa fortune, demeura-il le dernier, les ayant tous survécus. Repassez toutes les fortunes des hommes illustres : vous n'en trouverez point une autre qui ait été accompagnée de tant de bénédictions de Dieu comme cette-ci, ne qui lui ait fait si longue et fidèle compagnie. Les uns montent par leur vertu aux grands honneurs, mais ils sont extraits de bas lieux, qui est une tare en l'opinion de ceux qui ne balancent nos actions au poids de la seule vertu, comme les Romains virent un Cicéron, auquel ses ennemis objectaient, à chaque bout de champ, qu'il était un homme nouveau, encore qu'il s'en sût fort bien défendre; les autres parviennent, mais c'est par méchanceté, comme en la Sicile Agathoclès; autres qui ont bel avénement et progrès, mais qui se tourne par succès de temps en une mort honteuse et tragique, comme fut celle de Polycratès, Samien, qui se disait l'heureux des heureux[3], et d'Enguerrand de Marigny[4] entre nous; autres qui ont eu une fin belle, mais le commencement très-honteux, comme en Turquie autrefois Barberousse, et depuis Dragut-Reis[5], qui de la Cadène, où il passa tout le temps de sa jeunesse au milieu des forçats, devint général des galères du Grand-Seigneur; autres qui eurent beau commencement et pareille fin, mais le milieu de leur fortune fut traver-

[1] Pasquier raconte plus longuement, à la fin de la lettre 12 du liv. VII, comment le cours de la justice fut suspendu dans cette circonstance.

[2] L'historien de Thou, fils du premier président, rapporte, *De vita sua*, l. II, qu'il avait convié tous les beaux esprits à célébrer la mémoire de son père, et que de toutes les pièces qu'ils lui envoyèrent (Ronsard seul s'était excusé), il avait choisi les meilleures pour en former un recueil, auquel il avait joint ses propres vers. De plus, deux oraisons funèbres de Christophe de Thou furent imprimées en 1583, l'une, en français, de Jean Prévost, archiprêtre de Saint-Séverin, l'autre, en latin, d'un nommé Pogèse (Pogesius).

[3] Sur Agathocle on peut voir Polybe, XV, 35, cf. VIII, 12, IX, 23; et sur Polycrate, Hérodote, III, 39-43, 120-125.

[4] Supplicié en 1315, après la mort de Philippe le Bel, dont il avait été le principal ministre.

[5] Ou Rais, comme on lit dans l'*Art de vérifier les dates*, in-f°, t. II, p. 642 : épithète qui veut dire capitaine. D'abord au service d'un corsaire, Dragut devint ensuite favori de Barberousse, et enfin son successeur. Il s'éleva à ce rang par son courage, en même temps que par son *astuce diabolique*, pour parler avec Brantôme, qui lui a donné une place parmi ses Grands capitaines étrangers (*Disc.* 37e). Il fut tué devant Malte, en 1565.

sier [1], comme les Romains virent un Furius Camillus, et nous un Anne de Montmorency, connétable de France [2] ; autres qui, pour avoir été heureux, ne reçurent jamais si grand heur que d'être morts jeunes, pour ne donner le loisir à fortune, par ce moyen, de leur tourner le visage, comme Alexandre : aussi ne sentirent jamais plus grand malheur et Annibal et Scipion l'Africain et Pompée (tous trois très-grands et heureux capitaines en leur jeunesse), que par la longueur de leur vie [3]; autres au maniement des affaires publiques eurent des succès très-heureux, mais en leurs domestiques un ver qui leur rongeait intérieurement la poitrine, comme ce grand empereur Auguste [4]. Bref, il n'y a eu homme, si grand et heureux ait-il été, qui ait eu, prix pour prix, une fortune si accomplie en son tout comme cetui-ci : être extrait d'une noble famille; parvenir par les degrés honorables aux honneurs premièrement populaires, puis royaux; aimé successivement de tous les rois qu'il servit; honoré de tout le peuple; s'être maintenu en son état au milieu des troubles aigus qui ont couru par la France, sans avoir reçu aucune algarade des uns ni des autres; avec tout cela avoir en sa maison une femme sage et honnête, miroir de chasteté à toutes les matrones; une postérité si grande et illustre; un âge si long, sans maladie; unes funérailles telles que j'ai récitées pour catastrophe de cette heureuse comédie : hé, vraiment, je le dis encore un coup, il n'y eut jamais une si heureuse vie, tant en public que privé, ne qui se trouvât acconsuivie [5] d'une si heureuse mort.

Je lui dédiai, deux ans devant qu'il mourût, mes épigrammes latins : maintenant qu'il a plu à Dieu de faire sa volonté de lui, je lui consacre d'abondant [6] à sa mémoire, entre vos doctes mains, cet éloge, au bout duquel je veux que l'on appende ce beau vers du poëte Ausone,

Talis vita illi, qualia vota tibi [7].

[1] Traversé par le malheur...

[2] C'est une allusion à sa captivité.

[3] Ce ne fut pas comme général que le premier Scipion fut malheureux, à la fin de sa carrière, mais bien comme citoyen, l'ingratitude des Romains l'ayant engagé à se bannir volontairement de son pays.

[4] Suétone, *Vie d'Auguste*, c. 65. On peut voir un développement éloquent de cette pensée dans l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau, liv. IV, t. II, 1re part., p. 232 de l'édit. in-8° de 1817.

[5] Les éditions postérieures à la mort de Pasquier ont substitué à ce terme les deux mots *accomplie, suivie :* ce changement est sans motif. On trouve dans Nicot, p. 7, et dans La Curne de Sainte-Palaye, *Glossaire de l'ancienne langue française*, col. 82, ce verbe, déjà vieux à la vérité au seizième siècle, et qui signifiait *suivre à la piste, accompagner jusqu'au bout.*

[6] De plus...

[7] C'est le dernier vers de la pièce intitulée « Epicedion in patrem suum Julium Antonium. » Pasquier a légèrement modifié, en le citant, ce vers, ainsi écrit par Ausone :

Talis vita tibi, qualia vota mihi,



Ceux qui détractent à [1] ses louanges lui imputent les fortifications de Paris, qui se sont depuis tournées en une forme de taille [2]; mais c'est inconsidérément juger des affaires du monde par les événements, et non par les conseils. Quelques autres, pour ne demeurer muets, disent que sa diligence était plus nuisible que profitable au Palais, comme celui qui vidait les rôles, non les causes. Il vidait et les rôles et les causes ensemble : mais on ne peut apporter si bonne police au public, que les bons n'en pâtissent de fois à autre avec les mauvais; et le médecin, donnant air à la veine du malade pour la guérir, ne peut tirer du mauvais sang, qu'il n'y en passe aussi du bon. La rigueur qu'il apporta en ce fait-ci fit [3] de telles opérations contre les tergiversations des fuyards, qui est une très-dangereuse maladie en justice, que nous apprîmes à faire plus diligemment raison aux pauvres parties languissantes, que l'on n'avait jamais fait par le passé. Autres arguent en [4] la facilité de ses mœurs la multitude effrénée de procureurs, à laquelle il ouvrit la porte : à quoi je passe condamnation fort volontaire; car je serai toujours du parti du peu contre le trop, en telles matières, aussi bien que l'empereur de Rome qui, mourant, disait que la multitude des médecins qu'il avait appelés pour sa guérison l'avait mis au lit de la mort [5]. La trop grande multiplicité produit la confusion et le désordre, qu'il est malaisé de policer puis après,

[1] (Detraho) retirent à, abaissent...

[2] Voy. à ce sujet Félibien, *Histoire de Paris*, aux passages précédemment cités. — Pasquier, dans sa lettre inédite a Loisel, du 23 novembre 1582, revient sur les restrictions que l'on pouvait apporter à l'éloge de Christophe de Thou : « Il était vraiment un grand homme, mais il n'y a nulle doute qu'il ne soit fort aisé à son successeur de contenter plus l'universel, je ne dis pas le particulier. Si j'étais avec vous je vous en discourrais bien amplement. Le défunt avait plusieurs grandes parties qui étaient obscurcies par plusieurs grands défauts. Celui qui lui succède a une si bonne peur de mal faire, que je n'assure qu'il ne fera jamais mal, si cette volonté ne lui change. » Paschal, dans la *Vie du seigneur de Pibrac*, traduction du seigneur d'Hermay, Paris, 1617, in-8°, p. 236, est plus explicite et plus absolu dans les louanges qu'il accorde à Christophe de Thou : « C'était, dit-il, un juge en qui jamais on ne trouva rien à redire, net de toute faute, personnage rare, et qui avait acquis par un long âge une réputation fort entière, qui avait vécu en sa charge avec une grande innocence, et auquel la vieillesse avait apporté une prudence non commune ».

[3] *Par suite*, sous-entendu.

[4] Reprochent à...

[5] Ce souvenir est aussi rappelé par Montaigne, *Ess.*, II, 37. Il s'agit de l'empereur Adrien, qui, suivant Xiphilin, Lutetiæ, in-4°, 1551, p. 256, ἐτελεύτησε λέγων δημῶδες, ὅτι πολλοὶ ἰατροὶ βασιλέα ἀπώλεσαν; ce que Horatius Tursellinus (Torsellino, savant jésuite du XVIe siècle) a traduit ainsi, dans son *Epitome historiarum a mundo condito ad annum* 1598, Parisiis, in-12, 1631, p. 119 : « Moriens tritum illud græcorum proverbium usurpavit, multi medici regem perdidere ». Pline, *Hist. nat.*, XXIX, I, cite également une épitaphe où l'on fait dire à un mort « turba se medicorum perisse ».

entre[1] les sujets du roi, et encore pour les rendre gens de bien ; et quant à moi, je vous puis dire qu'elles ont apporté une inquiétude en mon esprit, voyant que pendant que faites de si beaux discours, il faut que je me taise.

Vous savez ce que disait Aristote, quand Isocrate était suivi d'un grand et assidu auditoire[2]. D'ailleurs je me doute que, contre mon naturel, elles me feront faussaire ou larron : parce qu'ayant écrit lettres à M. de Monthelon, conseiller, et me chargeant de les lui envoyer avec vos remontrances, il y a grand danger que, craignant de perdre l'un, je ne soustraie vos lettres, ne me voulant frustrer du fruit de votre beau labeur. Ne pensez point que je prête ceci à notre amitié ; je suis de votre opinion, qu'il n'y a rien de comparaison de votre première harangue avec cette seconde[3] ; et toutefois je vous prie prendre de bonne part ce que je vous veux mander maintenant. Vos remontrances seront cause que j'en enterai d'autres sur elles. Ce que vous estimez le plus riche en icelles est, à mon jugement, le plus pauvre ; je veux dire, tant de passages grecs et latins, tant d'allégations d'auteurs, dont vous reparez[4] votre discours. Je désire que, tenant le lieu auquel êtes appelé, nous habillions un orateur à la française si proprement et à propos, que nos actions s'éloignent le plus qu'elles pourront de la poussière des écoles, puisqu'il nous les faut représenter en cette grande lumière du soleil. Et vous puis dire de nos remontrances, plaidoyers et harangues que nous faisons aujourd'hui ce que l'on dit de l'architecture : en laquelle vous trouvez tous les grands bâtiments, beaux et riches, qui furent faits depuis la venue de nos rois, comme vous pourriez dire dans Paris une grande Église de Notre-Dame, une Sainte-Chapelle, le Palais[5], lesquels le commun peuple estime faits à l'antique ; et néanmoins, au jugement des braves architectes, il n'y a rien d'antique en eux, ains sont bâtis

[1] D'amener au repos...

[2] Voy. Cicéron, *De oratore*, III, 35 : « Aristoteles, cum florere Isocratem nobilitate discipulorum videret, quod ipse suas disputationes a causis forensibus et civilibus ad inanem sermonis elegantiam transtulisset, mutavit repente totam formam prope disciplinæ suæ, versumque quemdam Philoctetæ paulo secus dixit : ille enim *turpe sibi* ait *esse tacere, cum barbaros* : hic autem, *cum Isocratem pateretur dicere*. » Cf. Quintilien, *Inst. orat.*, III, 3.

[3] Sans doute par *première harangue* Pasquier désigne celle que Loisel avait faite le 26 janvier 1582, « pour l'ouverture de la chambre de justice à Bordeaux » ; mais depuis il y en avait eu encore une autre de prononcée, « pour la clôture de cette même chambre », le 22 août 1582. Ce sont les deux morceaux placés en tête du recueil de la *Guienne*.

[4] Ornez, fortifiez : on a déjà vu ce mot plus haut.

[5] *De justice*, sous-ent.

à la moderne, pour n'avoir rien de tous ces rares traits dont les anciens grecs et romains usaient en leurs architectures : ains peut-on dire vraiment un Louvre avoir été fait par feu M. de Clagny[1] à l'antique, encore qu'il soit nouveau, dans lequel il a exprimé tout ce qui était de beau et digne de l'ancienneté. Je ne sais comment s'est insinué entre nous ce nouveau genre d'éloquence, par lequel il faut non-seulement que nous nommions les auteurs dont nous empruntons nos embellissements, mais qui plus est, que nous couchions tout au long leurs passages ; et ne penserions être vus savoir ni bien dire, si nous n'accompagnions toute la teneur de nos discours de cette curiosité. Les Grecs ni les Romains, lorsqu'ils furent en vogue de bien dire, n'en usèrent de cette façon ; ni ceux même qui vinrent, sur le déclin de leur éloquence, entre les Latins, comme nous voyons par leurs panégyriques. Bref, nous seuls, entre toutes les autres nations, faisons profession de rapiécer, ou, pour mieux dire, rapetasser notre éloquence de divers passages, rendant, si ainsi le faut dire, les morceaux comme un estomac cacochyme et mal affecté, ainsi que nous les avons pris[2] : quoi faisant, nous ne considérons pas qu'un corps bien sain tourne ses aliments en nature[3]. Aussi, sans rendre les passages comme nous les apprenons, nous pourrions être vus savoir assez en récitant les histoires et les appropriant à notre sujet par forme de marquéterie, au fil commun de notre langue, tout ainsi que firent ceux dont nous épuisons[4] l'éloquence, qui furent en réputation non-seulement de bien dire, ains de bien savoir. Cette nouvelle forme de plaider, si je ne m'abuse, est venue d'une opinion que nous eûmes de contenter feu M. le premier président de Thou, devant lequel ayant à parler, et voyant son savoir être disposé à telles allégations, nous voulûmes nous accommoder à l'oreille de celui qui avait à nous écouter ; tout ainsi comme l'on dit que le bon cuisinier doit appareiller ses viandes au goût de son maître. Or, puisqu'il a plu à Dieu l'appeler à soi, je désire aussi qu'avec lui

[1] Ou l'abbé de Clagny ; c'est-à-dire Pierre Lescot, célèbre architecte, plus ordinairement désigné par son nom de famille que par celui de son abbaye. Ce fut d'après ses dessins que l'on construisit, sous François I[er] et sous Henri II, le corps de bâtiment aujourd'hui nommé *le vieux Louvre* et qui fut achevé en [illegible] sujet l'*Histoire* [illegible] p. 160 et suiv. de l'édit. citée.

[2] De même Montaigne : « C'est témoignage de crudité et indigestion que de regorger la viande comme on l'a avalée, » *Ess.*, I, 25, t. II, p. 15 de l'édit. in-18 de 1825.

[3] C'est-à-dire en sa propre substance : se les assimile.

[4] Chez qui nous puisons...

soit ensevelie cette nouvelle manière d'éloquence, en laquelle, pendant que nous nous amusons à alléguer les anciens, nous ne faisons rien d'ancien [1].

Je m'assure que si, par les premières remontrances qu'aurez à faire, vous observez cette leçon, vous recevrez une infinité de contentements; et que tout ainsi que ces secondes passent d'un long entrejet les premières, aussi les troisièmes auront de grands avantages sur les deux autres. Je ne dis pas que parfois, au milieu d'un long discours, on ne puisse citer une autorité ou passage, mais il faut que cela ne soit affecté, et que soyons si nécessités de le faire, que, l'omettant, nous aurions perdu une bonne partie des nerfs de notre intention; et, quant à cette pluralité d'allégations, il me semble que nous la devons craindre et fuir, comme le nautonnier un écueil. Je sais bien que vous me direz que M. le président de Pibrac, l'une des lumières de notre siècle, en a usé comme vous faites, étant avocat du roi [2] : je le vous accorde; mais en ceci il s'est laissé aller à la merci de l'infélicité de notre âge, et de ce que l'on a trouvé le plus beau, ores qu'il soit très-laid. Suffise vous que lui, Toulousain, ait exercé cette éloquence en notre ville de Paris, et que vous, Parisien, ayez fait le semblable sur les lisières de son pays : en ce faisant, c'est quitte à quitte.

De ma part, je serai toujours du nombre de ceux qui embrasseront ce qu'ils verront avoir été approuvé d'une bien longue ancienneté, je veux dire les œuvres de ceux qui pour leur bienséance se sont perpétués jusques à nous. Ne pensez pas que je ne sois quelquefois tombé sur ce même discours avec M. de Pibrac, non pas si ample que celui : lequel, pour toute réponse, me coucha [3] d'un Plutarque, qui semble faire le semblable : mais il y a bien grande différence entre celui qui enseigne par livres, ou qui harangue en public; entre celui qui traite la philosophie et en baille les préceptes, et celui qui

[1] Voy. particulièrement un curieux exemple de cette éloquence pédantesque, bardée de citations, dans du Boulay, *Hist. univ.*, t. VI, p. 239.

[2] Du Vair, dans son *Traité de l'Éloquence française*, tout en accordant de justes éloges à Pibrac, « qui lui a toujours semblé celui à qui était dû le premier rang d'honneur en son siècle », critique aussi l'abus qu'il faisait des citations : mais, suivant lui, cette érudition indigeste, qui, se substituant chez nos avocats aux raisonnements et aux preuves, entravait l'essor de leur pensée, se faisait encore remarquer davantage dans Brisson, doué d'une parole facile et brillante, mais plus désireux de paraître savant qu'éloquent : c'était, ajoutait-il, « la grande réputation de celui-ci qui avait fait aimer à ceux de son temps ce qu'il fallait fuir en lui. » Voy. les *Œuvres* de du Vair, édit. de 1625, in-f°; p. 423, 424. Cf. les *Mémoires* attribués à Mézeray, t. I, p. 62.

[3] S'autorisa de l'exemple...

parle devant un sénat ; entre celui, dis-je, qui veut paroir [1] lettré devant le monde, et l'autre qui veut être vu orateur. Et néanmoins encore, ne trouverez-vous Plutarque si prodigue en ses allégations comme nous. Ce que je vous écris est par forme de devis, et non que je veuille être cru [2] : vrai que je souhaiterais qu'en voulussiez faire l'essai, vous priant me pardonner l'honnête liberté que j'apporte en votre endroit, usant de vous comme d'un autre moi-même ; car tout ainsi qu'étant avec vous, je ne me lasse jamais, aussi, absent, avez-vous cette puissance sur moi, que vous écrivant je ne me lasse de vous écrire (ores que je sois fort paresseux en ce sujet, envers les autres [3]), voire jusques à vous récrire non une lettre, ains un livre, si le sujet s'y présentait...

LETTRE XV [4].

A Théodore Pasquier, son fils [5].

En exhortant ici son fils, Pasquier montre de quelle façon doit être le bon avocat.

Puisque Dieu m'a fait tant de bien que j'aie pu vous élever, du bas âge des écoles [6], pour entrer maintenant en quelque honnête profession, je vous veux écrire la présente, non par forme de lettre missive, ains comme une leçon que je désire être empreinte en

[1] *Paroir, apparoir,* alors usité, pour paraître, apparaître.

[2] Par forme de conversation, et non que je prétende imposer mon opinion...

[3] Pasquier commence par la même idée l'une des *Lettres* inédites, adressées à Loisel en 1582 : « Ne prenez pas pour oubliance, dit-il dans celle du 24 mars, si je ne vous écris plus souvent, ains pour une coutume que je me suis acquise par une longue prescription, d'être fort sobre en matière de lettres, tellement qu'une venant de moi en vaut dix venant de la part d'un autre. »

[4] C'est la lettre 6 du liv. IX. On peut rapprocher de cette lettre les *Lettres sur la profession d'avocat* de Camus, réimprimées par M. Dupin et suivies de deux discours de d'Aguesseau, etc. : 2 vol. in-8°, Paris, Nève, 1818.

[5] Consulter sur lui l'*Essai*, placé au t. I[er] de cette édit., p. XLII et XLIII. On apprend par les lettres d'Étienne Pasquier que Théodore épousa, en 1585, la fille aînée de Messire Claude de Besmont, seigneur de Balanzac, gentilhomme d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de la Saintonge, dont la fermeté et la vertu égalaient, suivant notre écrivain, la naissance illustre. Deux lettres inédites de Pasquier à Loisel, l'une du 10 septembre, l'autre du 6 novembre 1582, montrent la sollicitude du père pour assurer à son fils un établissement digne de lui. Déja des partis avantageux lui avaient été offerts ; mais il avait refusé de le marier plus jeune, ne voulant pas, disait-il, « attacher sa fortune à un billot. »

[6] Depuis l'âge le plus tendre où l'on commence à fréquenter les écoles... Si les diverses éditions des Lettres n'étaient pas d'accord sur cette leçon, on proposerait de la modifier ainsi : du bas âge, ès écoles...

soit ensevelie cette nouvelle manière d'éloquence, en laquelle, pendant que nous nous amusons à alléguer les anciens, nous ne faisons rien d'ancien [1].

Je m'assure que si, par les premières remontrances qu'aurez à faire, vous observez cette leçon, vous recevrez une infinité de contentements; et que tout ainsi que ces secondes passent d'un long entrejet les premières, aussi les troisièmes auront de grands avantages sur les deux autres. Je ne dis pas que parfois, au milieu d'un long discours, on ne puisse citer une autorité ou passage, mais il faut que cela ne soit affecté, et que soyons si nécessités de le faire, que, l'omettant, nous aurions perdu une bonne partie des nerfs de notre intention; et, quant à cette pluralité d'allégations, il me semble que nous la devons craindre et fuir, comme le nautonnier un écueil. Je sais bien que vous me direz que M. le président de Pibrac, l'une des lumières de notre siècle, en a usé comme vous faites, étant avocat du roi [2] : je le vous accorde; mais en ceci il s'est laissé aller à la merci de l'infélicité de notre âge, et de ce que l'on a trouvé le plus beau, ores qu'il soit très-laid. Suffise vous que lui, Toulousain, ait exercé cette éloquence en notre ville de Paris, et que vous, Parisien, ayez fait le semblable sur les lisières de son pays : en ce faisant, c'est quitte à quitte.

De ma part, je serai toujours du nombre de ceux qui embrasseront ce qu'ils verront avoir été approuvé d'une bien longue ancienneté, je veux dire les œuvres de ceux qui pour leur bienséance se sont perpétués jusques à nous. Ne pensez pas que je ne sois quelquefois tombé sur ce même discours avec M. de Pibrac, non pas si ample que cetui : lequel, pour toute réponse, me coucha [3] d'un Plutarque, qui semble faire le semblable : mais il y a bien grande différence entre celui qui enseigne par livres, ou qui harangue en public; entre celui qui traite la philosophie et en baille les préceptes, et celui qui

[1] Voy. particulièrement un curieux exemple de cette éloquence pédantesque, bardée de citations, dans du Boulay, *Hist. univ.*, t. VI, p. 239.

[2] Du Vair, dans son *Traité de l'Éloquence française*, tout en accordant de justes éloges à Pibrac, « qui lui a toujours semblé celui à qui était dû le premier rang d'honneur en son siècle », critique aussi l'abus qu'il faisait des citations : mais, suivant lui, cette érudition indigeste, qui, se substituant chez nos avocats aux raisonnements et aux preuves, entravait l'essor de leur pensée, se faisait encore remarquer davantage dans Brisson, doué d'une parole facile et brillante, mais plus desireux de paraître savant qu'éloquent : c'était, ajoutait-il, « la grande réputation de celui-ci qui avait fait aimer à ceux de son temps ce qu'il fallait fuir en lui. » Voy. les *Œuvres* de du Vair, édit. de 1625, in-f°; p. 423, 424. Cf. les *Mémoires* attribués à Mézeray, t. I, p. 62.

[3] S'autorisa de l'exemple...

parle devant un sénat ; entre celui, dis-je, qui veut paroir [1] lettré devant le monde, et l'autre qui veut être vu orateur. Et néanmoins encore, ne trouverez-vous Plutarque si prodigue en ses allégations comme nous. Ce que je vous écris est par forme de devis, et non que je veuille être cru [2] : vrai que je souhaiterais qu'en voulussiez faire l'essai, vous priant me pardonner l'honnête liberté que j'apporte en votre endroit, usant de vous comme d'un autre moi-même ; car tout ainsi qu'étant avec vous, je ne me lasse jamais, aussi, absent, avez-vous cette puissance sur moi, que vous écrivant je ne me lasse de vous écrire (ores que je sois fort paresseux en ce sujet, envers les autres [3]), voire jusques à vous récrire non une lettre, ains un livre, si le sujet s'y présentait...

LETTRE XV [4].

A Théodore Pasquier, son fils [5].

En exhortant ici son fils, Pasquier montre de quelle façon doit être le bon avocat.

Puisque Dieu m'a fait tant de bien que j'aie pu vous élever, du bas âge des écoles [6], pour entrer maintenant en quelque honnête profession, je vous veux écrire la présente, non par forme de lettre missive, ains comme une leçon que je désire être empreinte en

[1] *Paroir, apparoir,* alors usité, pour paraître, apparaître.

[2] Par forme de conversation, et non que je prétende imposer mon opinion...

[3] Pasquier commence par la même idée l'une des *Lettres* inédites, adressées à Loisel en 1582 : « Ne prenez pas pour oubliance, dit-il dans celle du 24 mars, si je ne vous écris plus souvent, ains pour une coutume que je me suis acquise par une longue prescription, d'être fort sobre en matière de lettres, tellement qu'une venant de moi en vaut dix venant de la part d'un autre. »

[4] C'est la lettre 6 du liv. IX. On peut rapprocher de cette lettre les *Lettres sur la profession d'avocat* de Camus, réimprimées par M. Dupin et suivies de deux discours de d'Aguesseau, etc. : 2 vol. in-8°, Paris, Nève, 1818.

[5] Consulter sur lui l'*Essai*, placé au t. Ier de cette édit., p. XLII et XLIII. On apprend par les lettres d'Étienne Pasquier que Théodore épousa, en 1585, la fille aînée de Messire Claude de Besmont, seigneur de Balanzac, gentilhomme d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de la Saintonge, dont la fermeté et la vertu égalaient, suivant notre écrivain, la naissance illustre. Deux lettres inédites de Pasquier à Loisel, l'une du 10 septembre, l'autre du 6 novembre 1582, montrent la sollicitude du père pour assurer à son fils un établissement digne de lui. Déja des partis avantageux lui avaient été offerts ; mais il avait refusé de le marier plus jeune, ne voulant pas, disait-il, « attacher sa fortune à un billot. »

[6] Depuis l'âge le plus tendre où l'on commence à fréquenter les écoles... Si les diverses éditions des Lettres n'étaient pas d'accord sur cette leçon, on proposerait de la modifier ainsi : du bas âge, ès écoles...

votre cœur, tout le temps de votre vie. Dès lors que je vous mis au collége, mon premier projet fut de vous destiner à l'état d'avocat, qui est celui auquel, grâce à Dieu, j'ai acquis quelque degré entre mes compagnons : ne voulant en ceci ressembler plusieurs autres de notre ville, lesquels, se voyant avancés en quelque état, n'imaginent autre chose, sinon de promouvoir leurs enfants à plus hauts états. Quant à moi, la loi me plait infiniment que l'on dit avoir été observée tant en Égypte[1] que Sparte, esquels lieux il y avait certaines vacations qui se transmettaient successivement de père à fils : non toutefois que je voulusse faire cette règle perpétuellement stable, sinon en tant que je trouverais les enfants y être enclins; car surtout il ne faut forcer leur naturel : autrement ce serait, comme les géants mal appris, vouloir guerroyer le ciel. Je vous ai destiné à cet état, non-seulement parce que j'y avais reçu quelque bénédiction de Dieu, mais aussi d'autant que dès votre enfance, vous faisant déclamer, je vous y trouvais aucunement disposé; et aussi qu'il me semble entre tous les états n'y en avoir que trois qui doivent être singulièrement solennisés : celui de prêcheur[2], de l'avocat du roi en un parlement, et de l'avocat des parties, comme ceux auxquels l'homme qui a du fonds peut faire démonstration publique des grâces que Dieu a infuses[3] en lui plus qu'en nuls autres. Vrai que je mets au premier rang le prêcheur, non-seulement pour le sujet qu'il traite, qui est de la religion, mais aussi qu'il n'y a celui des écoutants, de quelque état et condition qu'il soit, qui ne vienne à son sermon avec toute soumission, et pour y apporter créance; je mets l'avocat du roi au second, lequel, conjoignant avec son esprit la dignité de son office, rend ses opinions beaucoup plus persuasives; et en tiers[4] lieu l'avocat simple, que je trouve beaucoup plus pénible[5] que les deux autres, pour avoir le plus du

[1] Un académicien savant et spirituel a fait récemment justice de cette erreur accréditée : voy. le morceau lu par M. Ampère, le 1er septembre 1848, à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, sur cette prétendue transmission héréditaire des professions dans l'ancienne Égypte : l'auteur arrive à cette conclusion, que les documents originaux recueillis chez ce peuple donnent un démenti positif à cette opinion, qui a eu particulièrement un imposant organe dans l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle*. Quant aux Spartiates, l'hérédité des états ne pouvait guère exister parmi eux, puisqu'ils ne connaissaient que celui de faire la guerre et celui de cultiver leurs terres. Il est vrai que la législation de Lycurgue défendait aux citoyens de vendre leurs propriétés.

[2] Prédicateur...

[3] De l'ancien verbe *infondre*. Ainsi la Fontaine, dans ses *Fables*, IV, 5 :

Peu de gens que le ciel chérit et gratifie
Ont le don d'agréer *infus* avec la vie...

[4] Troisième...

[5] Chargé de beaucoup plus de mal, d'un office plus laborieux...

temps non-seulement à combattre l'avocat de sa partie, ains un avocat du roi et encore un président, qui se peut donner permission de le rompre [1] selon que les occasions l'admonestent : mais aussi, quand il vient à chef [2] de son entreprise, il se rend beaucoup plus méritoire et recommandable que les autres [3]. Et surtout, en ces trois espèces d'états, on a [4] de contenter et satisfaire aux oreilles d'un grand théâtre, qui n'est pas un petit aiguillon pour nous exciter à bien faire.

La première recommandation donc qu'aurez entrant au barreau, sera de vous armer de deux choses : d'une bonne volonté et d'une continue [5]. J'en ai vu venir au palais avec une délibération d'y bien faire, mais la longueur de l'état, se tournant en eux en langueur, leur faisait changer de propos et mettre leurs esprits en autre sujet : quoi faisant, tout ce qu'ils avaient édifié, s'évanouissait en fumée. J'en ai vu d'autres fréquenter le Palais avec une longue assiduité ; mais d'une volonté si froide, qu'ils sont du tout demeurés en friche. Je désire le mariage de l'un et de l'autre, assuré que quiconque en usera de cette façon, s'il n'arrive au premier rang, pour le moins ne sera-il des derniers. Et parce que l'état auquel je vous ai voué gît part en la jurisprudence, part en l'oratoire [6], au regard du premier point, encore que les anciens aient surtout désiré la mémoire au jurisconsulte [7], si est-ce que je ne puis condescendre à leur opinion. Quant à moi, je combats pour le jugement. La mémoire sans le jugement n'est rien en l'avocat : le jugement sans la mémoire est beaucoup. Nous appelons notre étude jurisprudence, pour montrer qu'elle consiste plus en la prudence et par conséquent au jugement : vrai que qui peut avoir l'un et l'autre ensemble a un bien grand avantage sur ses compagnons [8].

Cette prudence ne s'acquiert que par long usage : partant il vous faut rendre, sur votre arrivée, assiduel [9] auditeur au barreau, où l'on

[1] L'arrêter, l'interrompre : cf. Loisel, *Dialogue des avocats*, p. 201 de l'édit. citée de M. Dupin, et une *Lettre*, ibid, p. 494-508, « où l'on examine si les juges qui président aux audiences peuvent légitimement interrompre les avocats ».

[2] Au terme, à bout...

[3] Ces mêmes idées se retrouvent dans une *Harangue* de du Vair, prononcée à *l'ouverture du parlement de Provence* en 1602 ; on lit vers le début : « L'autorité et dignité d'un bon avocat, procédant de sa propre vertu, ne dépend que de lui-même, etc. : » p. 845 de l'édit. citée des *Œuvres* de du Vair.

[4] *En vue, pour objet*, paraît être omis.

[5] D'assiduité, de persévérance...

[6] Consiste, réside, en partie dans la jurisprudence, en partie dans l'art oratoire...

[7] Voy. sur la mémoire et l'importance que les anciens attachaient à cette faculté, Cicéron, *Rhetor. ad Herennium*, III, 16-24, et Quintil., *Inst. orat.*, XI, 2.

[8] On peut rapprocher de ces considérations le début de la lettre I[re] du IX[e] livre.

[9] On disait alors *assiduel* et *assidu*, comme *continu* et *continuel*.

digère vraiment les lois, bâtir votre étude sur l'étude de ceux qui plaident, ne vous donner aisément loi de les contrôler; ains, tout ainsi que ce grand Pline en tout livre [1], aussi trouver toujours quelque chose dont fassiez votre profit, voir en ceux qui sont de moindre mérite. L'admiration qui se loge en un jeune homme lui est un grand progrès pour l'avenir : c'est la mère des sciences; et je ne vis jamais homme sur lequel il n'y eût beaucoup à redire, qui trouve beaucoup à redire aux autres. Je sais bien qu'après avoir quelque temps prêté l'oreille, vous aurez part, avec l'aide de Dieu, comme les autres, aux plaidoiries; et d'autant que ce noble exercice a plus de participation avec l'ancien orateur de Rome que jurisconsulte, je vous dirai deux mots de ce qu'il m'en semble. N'attendez point ici que je vous enseigne tous ces masques d'oraison qui nous furent représentés en ce sujet par les anciens Grecs et Romains, en combien de façons il faut diversifier son bien-dire, la manière de remuer les passions de ceux qui écoutent, la clôture agréable d'une clausule [2], et une infinité de belles fleurettes dont leurs livres et enseignements sont farcis. Tout l'artifice que j'entends ici vous donner est de n'user point d'artifice; je veux que vous soyez prud'homme [3] : quand je dis ce mot, je dis tout. Et ce que Démosthène disait que la première, seconde et troisième partie de l'orateur gisait en une belle ordonnance de son corps et de son parler [4], je l'approprie à la prud'homie. Le but où vise l'avocat par ses plaidoiries est de persuader ses juges; et on se laisse aisément mener par la bouche de celui que l'on estime homme de bien : au contraire, soyez en réputation de méchant, apportez tant d'élégances et hypocrisies de rhétorique qu'il vous plaira, vous délecterez davantage les oreilles de ceux qui vous écoutent, mais les persuaderez beaucoup moins, parce que chacun se tiendra sur ses gardes, pour l'opinion qu'il aura de vous. Ne vous chargez point de cause, que ne la pensiez bonne : car en vain penserez-vous persuader vos juges, si vous n'êtes le premier persuadé de votre cause. Combattez pour la vérité, et non point pour la victoire; mais ces deux derniers préceptes sont inutiles, parce que la prud'homie

[1] « Dicere solebat (Plinius major) nullum esse librum tam malum, ut non aliqua parte prodesset » : Plinii *Epistolæ*, III, 5.

[2] (Clausula) période...

[3] Homme de sens et de probité : cf., à ce sujet, Quintilien, *Inst. orat.*, XII, 1.

[4] C'est ce qu'il appelait l'*action* : L'opinion de Démosthène, à ce sujet, est rappelée par Cicéron, *De Oratore*, III, 56. Cf. Quintilien, qui prête le même sentiment à Cicéron, *Inst. orat.*, XI, 3, 8 : « M. Cicero unam in dicendo actionem dominari putat. »

les apporte tout d'une suite quant et soi. Au demeurant, je ne désire pas que soyez seulement prud'homme, je souhaite que cette prud'homie soit armée d'une vive force, pour terrasser le vice, soutenir vertueusement le pauvre affligé, faire pavois de votre conscience contre les efforts des plus puissants, qui veulent abuser de leur autorité et grandeur à la ruine des plus faibles. Otez de votre tête cette courtisanie[1] que je vois être pratiquée par quelques-uns, qui ne se veulent charger de causes contre les grands, pour ne leur déplaire; encore que sur-le-champ vous leur déplaisiez, si est-ce qu'à une autre occasion, revenant à leur mieux penser, ils vous prendront pour leur avocat, voyant qu'aurez bien et fidèlement servi vos parties encontre eux. Ces propositions étant imprimées dans vous, il me semble qu'il y a deux choses que devez soigneusement observer : l'une de contenter au moins mal qu'il vous sera possible ceux qui vous choisiront pour leur avocat; l'autre de ne mécontenter trop rudement vos parties adverses. Vous devez entretenir vos clients d'une douce chère[2], ne les rudoyer, supporter de leurs importunités, faisant ce perpétuel jugement en vous, qu'il n'y a maladie d'esprit plus poignante, que de ceux qui plaident en leurs noms. Non toutefois que je veuille que liiez vos opinions à leurs passions. Si vous pensez pouvoir apporter honnêtes remèdes à leurs causes, il ne les faut oublier; sinon, c'est pécher contre le Saint-Esprit, de les repaître de vaines espérances, en leur administrant je ne sais quels moyens plus familiers au Palais que je ne voudrais, pour tenir les choses en longueur : ce sont autant d'artifices de la ruine des pauvres gens. En usant de la façon que je vous dis, vous abonderez moins en pratique, mais elle sera plus solide et honorable.

En tant que touche vos parties adverses, donnez ordre, s'il est possible, d'attremper vos plaidoyers de modestie : jamais la modestie ne fut malséante à nul, et par espécial[3] au jeune homme. Non toutefois que je veuille qu'elle se tourne en prévarication : cela dépend de la prudence de l'avocat, de peser ce qui est nécessaire de taire ou de dire en sa cause. L'on dit que Philippe, roi de Macédoine, ayant à sa suite un seigneur qui avait trahi son pays en sa faveur, et le gratifiant de pensions pour le bien qu'il avait reçu de lui, ce seigneur se plaignit à lui de ce que quelques gentilshommes macédoniens l'avaient appelé traitre, dont il espérait avoir bien grande

[1] Humeur de courtisan : ce terme avait aussi l'acception du mot *galanterie*, pris dans un sens fâcheux.

[2] Avec un air affable...

[3] Notamment, *spécialement*...

réparation : ce sage roi, sans s'en aigrir autrement, lui répondit que les Macédoniens étaient de leur nature gens rustiques, qui ne pouvaient représenter les choses qu'avec la naïveté de leurs paroles[1]. S'il y a de la malefaçon exemplaire[2], je ne pense point qu'il la faille dissimuler : ès autres choses, je serai bien d'avis que l'on pardonne à la pudeur des personnes. Vous ne devez vous présenter au public que bien préparé de vos causes : le seul objet[3] de ce grand tribunal vous doit en ceci servir de leçon. Vos plaidoyers ne seront ni trop brefs ni trop longs : la brièveté cause souvent l'obscurité, et la longueur attédie ordinairement les juges; mais on ne peut dire rien être trop long, quand l'on dit ce qui sert nécessairement à la cause.

Encore vous dirai-je ce mot : je sais que nous choisissons diverses vacations[4] pour passer avec quelque commodité notre vie; je veux que soyez avaricieux, mais d'une noble avarice, de l'avarice de votre honneur et non de l'argent[5]. Les anciens colloquèrent le temple d'Honneur joignant celui de Vertu, pour nous enseigner que l'honneur nous est un taisible acheminement à la vertu[6]. Exerçant votre état de cette façon, je remets le demeurant de votre fortune entre les mains de Dieu, lequel vous devez implorer en toutes vos actions, avec une ferme assurance qu'il ne laisse jamais ceux qui de cœur dévot le réclament. De ma part, je n'oublierai rien de ce que je penserai faire[7] à votre promotion et avancement, comme bon père; mais au conseil que je vous donne, je ne serai jamais marri que vous oubliiez d'être mon fils : je veux dire que vous pensiez être fils d'un père qui n'a moyen de vous pousser, et que conduisiez votre fortune comme si elle commençait de prendre ses ra-

[1] Voy. *OEuvres morales* de Plutarque, « Dits notables des anciens rois, princes et grands capitaines, » t. X, p. 22 de la traduction d'Amyot, Paris, in-8°, Bastien, 1784.

[2] S'il y a un tort évident, si la faute est manifeste : *malefaçon*, c'est à proprement parler, suivant Nicot, la faute dont un procès est entaché.

[3] (Objectus) aspect : la seule vue de ce grand tribunal placé devant vos yeux...

[4] Professions...

[5] Du Vair adressait de semblables exhortations aux avocats, dans une mercuriale de 1597, lors de l'ouverture de la chambre de justice établie à Marseille (p. 793 de ses *Œuvres*, édit. de 1625) : « Proposez-vous toujours l'honneur pour le plus grand salaire de vos labeurs; et vous souvenez que les lois appellent *honoraire* la récompense de votre travail, comme si elle vous admonestait que c'est par les degrés de l'honneur que vous devez parvenir à la récompense d'un si ingénu et louable labeur. » On sait combien ces idées d'honneur avaient admirablement fructifié dans notre barreau du seizième siècle.

[6] Aussi voit-on dans Dion Cassius (Liv. LIV, à l'an de Rome 737), que la fête de l'honneur et de la vertu se célébrait le même jour. Cf. *Lettres* de Pasquier, XIV, 14, au milieu.

[7] Sur les acceptions multipliées de ce verbe et les précieux services qu'il nous rendait autrefois, on peut voir M. Génin, *Variations du langage français*, p. 366 et suiv.

cines en vous, sans mon aide et ministère. Il n'y a rien qui perde tant le Parisien, que l'opinion qu'il a d'être fils d'un père qui a quelques biens et moyens.

LETTRE XVI [1].

A messire Jacques de la Guesle, conseiller d'État, et procureur général en la cour de parlement [2].

Pasquier lui remontre combien on fait peu d'état de la Mercuriale, et la compare à la censure de l'ancienne Rome.

On dit qu'êtes sur le point d'ouvrir la Mercuriale au parlement [3]. Dieu veuille qu'elle ressemble le mercure [4], lequel, mis en œuvre avec les autres métaux, sert infiniment pour les assouplir! Entre tous les actes que représentez en ce grand théâtre de France, je n'en trouve point de si solennel que cetui : que vous autres, messieurs, qui êtes destinés pour donner la loi à autrui, appreniez de la vous donner à vous-mêmes. Et d'autant qu'il est plus solennel, aussi en estimé-je l'exécution plus difficile, soit de la part de vous, auquel pour la prérogative de votre état il appartient de faire les remontrances, ou de ceux pour lesquels elles sont faites. Les faites-vous en général, pardonnez-vous au nom des personnes pour toucher seulement les vices : l'exhortation en est froide; chacun se donne beau jeu au partir de là, se persuadant que le défaut qui

[1] C'est la lettre Ire du liv. XI : On peut rapprocher ce morceau, sur l'objet des mercuriales, de celui où il est traité de leur origine. Voy. les *Recherches*, IV, 27, et le tome Ier de ce recueil, p. 138 et suiv. Cf. également dans les *Lettres*, XIX, 1.

[2] Jacques de la Guesle, l'une des gloires de cette époque, si féconde en grands magistrats, naquit à Paris en 1557. Il succéda à son père, en 1582, dans la charge de procureur général, qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 3 janvier 1612. Parmi ses ouvrages on remarque un récit du procès du maréchal de Biron, et aussi une relation de l'assassinat de Henri III, dont il fut témoin. On peut consulter sur la Guesle et sur sa famille l'ouvrage de Blanchard sur *les Présidents à mortier du parlement de Paris*, Paris, in-f°., 1647, p. 301 et suiv.; voy. notamment p. 304. Pasquier, dans une lettre inédite à Loisel, du 6 novembre 1582, annonce en ces termes à son ami la promotion de Jacques de la Guesle au poste de procureur général : « Je ne fais point de doute que recevant la présente, n'ayez jà entendu la mort de feu M. le premier président (Christophe de Thou), de la promotion, du jour au lendemain, de M. le président de Harlay, au lieu duquel M. le procureur général du roi (Jean de la Guesle) entre, et M. de la Guesle, son fils, en l'exercice actuel de procureur général. »

[3] Le mot de *Mercuriale* vient, suivant Ménage, « du mercredi, qui, dans les cours de parlement, n'était pas un jour ordinaire de plaidoirie, mais le jour du conseil. C'était dans ce jour que le procureur général devait prendre la parole sur les abus et contraventions aux ordonnances. De là faire une *mercuriale*, réprimander. »

[4] Ressembler *à quelqu'un* et ressembler *quelqu'un* était également usité au seizième siècle : Voy. Nicot.

abonde en lui est couvert, pour n'avoir été découvert qu'en termes généraux. En touchez-vous l'un des vôtres par nom ou par remarques infaillibles, vous vous faites un ennemi irréconciliable en celui que voulez réconcilier à soi. Il faut que celui qui se rend ennemi formel des vices se rende par même moyen ennemi capital des hommes; et quand je lis que Caton le Vieil fut accusé cinquante fois devant le peuple Romain, et autant de fois absous [1], lui qui d'ailleurs était l'un des plus prud'hommes qui fut onc dedans la ville (car il n'y a seigneur que Tite-Live honore en toute son *Histoire* avec si honorable éloge que celui-ci [2]), je l'impute aux inimitiés qu'il s'était pourchassées et acquises pendant sa censure, laquelle il exerça avec telle sévérité [3], que depuis la postérité lui donna particulièrement entre tous les autres cet épithète [4] de Censeur.

Choisissez donc, ou en général ou en particulier, l'exhortation : je trouve qu'il y a de tous côtés des épines; mais encore crains-je bien plus que vos remontrances ne soient vaines, et que tout ainsi que le mercure, dont je vous ai ci-dessus parlé, se dissipe à faute de trouver sujet, aussi qu'en votre Mercuriale ce soient paroles emportées du vent : d'autant que ce que vous y faites est par forme de conférence amiable, qui demeure sans effet, si elle n'est accompagnée d'une crainte d'animadversion exemplaire. Il n'est pas qu'en l'Église même qui n'use pas de mainmise [5] sur nos corps, après que l'on y a apporté les censures ecclésiastiques on n'implore le bras séculier contre celui qui n'en tient compte. C'est pourquoi, en l'état du censeur des Romains, la puissance était telle, que trouvant un seigneur mal réglé de mœurs, on le pouvait non-seulement suspendre pour un temps, mais à jamais lui interdire et défendre l'entrée du sénat : ainsi que nous lisons que le même Caton fit à sept sénateurs, entre lesquels fut un Lucius Quintius, qui avait autrefois été consul, et frère de ce grand Titus Quintius [6], qui lors, de fraiche mémoire, avait réduit toute la Grèce

[1] Voy. Plutarque, *Vie de Caton l'ancien*, c. 31 de la traduct. d'Amyot.

[2] Voy. XXXIX, 40.

[3] Voy. la vie citée de Caton, c. 34.

[4] Alors masculin le plus souvent : au reste, on a déjà vu combien le genre de ces mots, d'invention nouvelle et tirés du grec, était indécis au seizième siècle.

[5] Saisie, et aussi contrainte, traitement rigoureux : user de main-mise, c'était mettre la main sur quelqu'un, sévir contre lui.

[6] Flamininus, vainqueur de la Macédoine à Cynocéphale, l'an 557 de Rome, 197 avant J.-C. Son frère, comme Plutarque le raconte dans la *Vie de Flamininus*, s'était rendu coupable du meurtre d'un Gaulois, v. c. 35 et suiv. de la traduction d'Amyot; *Cf.* Cicéron, *de senectute*, c. 12, et Tite-Live XXXIX, 42, 43.

sous l'obéissance des Romains; toutefois ni la mémoire de la dignité consulaire par lui autrefois exercée, ni la faveur des bons et fidèles services de son frère, ne le purent garantir de cette note.

Et davantage, était permis au censeur de faire courir parmi le peuple des manifestes portant les causes de la rigueur par lui exercée contre uns et autres. Nos anciennes ordonnances n'y ont apporté cette sévérité; aussi ne rapportez-vous tel profit de vos mercuriales, que le Romain de ses censures. L'amour que particulièrement nous nous portons chatouille tellement nos esprits, que ne voulons aisément rendre à la raison l'hommage que lui devons, si le magistrat n'y interpose, à bonnes enseignes, son autorité : c'est gâter et non guérir une plaie, quand nous la flattons. Vous me direz que je contrefais le censeur, et que je veux, par une puissance nouvelle, mercurier de mon autorité privée votre mercuriale : je ne suis pas si mal appris de le vouloir faire. Bien souhaiterai-je que, tout ainsi que le père châtiant ses enfants, avec une honnête exhortation mêlée d'une douce colère, n'en rapporte pas moins de fruit, que quand il corrige ses valets à coups de bâton, aussi que votre ordonnance[1] qui voulut traiter vos confrères avec une douceur paternelle, produise au milieu de vous autres pareils effets, comme dedans nos maisons nos remontrances envers nos enfants, quand ils sont bien nés. Adieu.

LETTRE XVII[2].

A M. de Sainte-Marthe, conseiller du roi, et trésorier général de France en la généralité de Poitiers[3].

Il décrit les premiers commencements et progrès de la Ligue.

Ne pensez pas qu'il n'y ait de la main de Dieu, je dis de la main de Dieu très expresse, qui me fait grandement douter de l'événe-

[1] Les éditions précédentes portent *notre* ordonnance....

[2] C'est la lettre 2 du liv. XI. Rapprochez de cette lettre les *Mémoires* de Sully, l. II, t. I, p. 25, n. 27, de l'édit. in-4° de Londres, 1747.

[3] Né à Loudun quelques années après Pasquier, en 1536, Sainte-Marthe devait lui survivre et mourir comme lui, à quatre-vingt-sept ans, en 1623. Les mêmes vertus et les mêmes goûts, le même dévouement aux lettres et au pays, produisirent entre eux une étroite liaison. Beaucoup de Lettres de Pasquier lui sont adressées. La plus grande partie de sa vie se passa dans la ville de Poitiers; il la termina à Loudun, où il fut proclamé *père de la patrie*, pour avoir sauvé cette ville du pillage en 1587. Suivant le goût du temps, il avait traduit son prénom de Gaucher par celui de Scévole, qu'il a illustré. Les grandes fonctions administratives qu'il remplit (nommé en

ment[1] de nos nouveaux troubles. Qu'ainsi ne soit[2], eussiez-vous jamais estimé voir les affaires plus calmes et en meilleur train, que lorsque ce nouveau remuement est survenu? Par la mort de M. le Duc[3], tout son apanage avait été réuni à la couronne ; et par même moyen s'étaient évanouis plusieurs jalousies et ombrages qui pouvaient être en la tête du roi, pour la grandeur de M. son frère : ce néanmoins, je vous puis dire que la mort de M. le Duc a été le premier acheminement de nos maux, m'assurant que s'il eût vécu nul n'eût jamais osé lever la tête[4]. Soudain après son décès le roi, pensant être au-dessus du vent et désirant de pourvoir à la tranquillité générale de tout le royaume, dépêcha le duc d'Épernon par devers le roi de Navarre, pour le semondre de venir en cour, comme celui qu'il savait être le premier prince du sang, et plus proche habile de succéder à la couronne. Il part avec une grande suite de gentilshommes; et fut remarqué qu'à son partement il prit congé de tous les princes et grands seigneurs, fors de MM. de Guise et de Mayenne, dans lesquels se logea dès lors un grand mécontentement, pour se voir de telle façon méprisés : ce qu'ils pensaient provenir d'une plus haute main, et paraventure non sans cause. Le roi s'en va à Lyon pour y attendre de pied coi le seigneur d'Épernon, lequel, approchant de la ville, tombe du haut en bas d'un rocher, tout froissé et moulu : présage presque assuré que cette négociation serait un précipice fatal de notre France.

Jamais plus sage conseil ne fut pris de première apparence que celui, de rappeler le roi de Navarre, lequel, tant sous l'espérance de la couronne, que pour être près du roi, pourrait aisément se réconcilier avec notre Église ; et au surplus, pour lui faire enten-

1671 contrôleur général des finances en Poitou, il devint ensuite président des trésoriers de France) ne l'empêchèrent pas de laisser de nombreux ouvrages qui furent réunis en 1632, Paris, in-4°. Poëte français et latin, digne dans sa *Pædotrophie* d'être comparé aux anciens, il s'est aussi distingué comme prosateur : voir de Thou, liv XCIII, t. X, p. 436 de la traduction, et plusieurs passages de l'*Essai* sur Pasquier, en particulier les p. CIX et CXLI. On peut consulter encore sur lui « *Viri clari Scævolæ Sammarthani tumuli, elogia, vita, oratio funebris* », Parisiis, in-4°, 1633. Le célèbre curé de Loudun, Urbain Grandier, reçut ses derniers soupirs et prononça en français son oraison funèbre, qui a été conservée. En outre d'Hozier a fait son Éloge.

[1] Appréhender l'issue... : de *douter*, pris dans le sens de craindre, vient le mot *redouter*, comme le remarque Nicot.

[2] S'il n'en était pas ainsi...

[3] Le duc d'Alençon ou d'Anjou, le quatrième des fils laissés par Henri II ; il mourut en 1584 : V. de Thou, *Hist.*, liv. LXXIX, t. IX, p. 181 de la trad. française ; le *Journal de Henri III*, t. I, p. 419 424 ; les *Mémoires* de Nevers, t. I, p. 69 et 90.

[4] *Cf.* même *Journal*, t. I, p. 433 et 434 avant les notes, 439, etc. ; de Thou, *De vita sua*, lib. III, et les *Lettres* de Pasquier, XIV, 2.

dre, sans parler, avec quelle dévotion il était semons[1], et que le roi n'était en bon ménage avec les princes lorrains, l'ambassadeur ne leur avait point dit adieu. Toutefois, contre l'opinion de tous les sages mondains, ce conseil produisit deux effets contraires : car d'un côté ces deux princes, se voyant vilipendés, partirent de la cour très-malcontents ; d'ailleurs, le roi de Navarre, qui avait été une autre fois échaudé, estimant que tout ceci fût un second piége pour l'attraper, refusa de venir : tellement que, demeurant en son cœur la défiance empreinte, et aux deux frères le dédain, se formèrent les deux partis que nous voyons aujourd'hui, et spécialement celui de la Ligue. Il n'y avait presque homme d'entendement qui ne vît[2] cette nouvelle pratique. Toutefois nul de nous jamais ne la vit : que dis-je, ne la vit ? au contraire chacun se bandait les yeux pour n'en avoir connaissance. Salcède l'avait tout au long découverte et par le menu : ce néanmoins non-seulement on ne l'écoute ; mais pour avoir trop parlé, il est tiré à quatre chevaux[3]. Le Breton, avocat, fut pendu et étranglé, pour avoir trop inconsidérément écrit[4]. Huit jours après, c'est-à-dire à l'ouverture du parlement à la Saint-Martin 1584, le roi supprima soixante édits, partie au parlement, partie en la cour des généraux des aides, qui étaient à la foule du[5] peuple ; et tout d'une suite décerna une commission, par laquelle il était enjoint à son procureur général de faire informer contre tous ceux qui sans son aveu s'étaient ligués : qui montre bien que dès lors on avait en cour quelque sentiment de la révolte. Mais par toutes ces prédictions nous n'en devînmes pas plus sages : parce que tout cet hiver-là ce ne furent que danses, ballets et mascarades ; il n'est pas que le premier dimanche de carême on ne vaquât à cette débauche en la maison épiscopale, pendant que les chanoines chantaient leurs matines dans la grande Eglise. Plusieurs personnes en murmuraient dans leurs âmes : mais nul n'en eût osé sourciller ; et Dieu voulut que deux jours après le roi reçût nouvelles, de la part du sieur de Bouillon, que sous le nom de la Ligue M. de Guise s'était emparé de la ville de Châlons en Champagne. Et puis nous serons si fous d'estimer que ce ne soit

[1] (Participe de *semondre*) invité, appelé...

[2] Qui ne dût voir...

[3] La conspiration et la mort de Salcède est de 1582. Voy. à ce sujet l'*Histoire* du président de Thou, liv. LXXV, t. VIII, p. 621-636 de la traduction citée. Cf. L'Étoile, *Journal* de Henri III, t. I, p. 260-364, 371 et 372, not., t. III, p. 230-265 ; et Mézeray, t. XIII, p. 145-160 de l'édit. de 1830.

[4] Voy. de Thou, l. LXXXVI, t. IX, p. 613-615 de la traduction.

[5] Oppressifs pour le,...

un jeu de Dieu ! Il faudrait être sans yeux ou sans jugement. Quand il veut exercer sur nous un trait admirable de sa vengeance, il bande nos yeux, étoupe nos oreilles et tous nos sens, afin que son coup soit plus tôt frappé que prévu.

Maintenant les seigneurs de la Ligue font courir un manifeste par lequel ils se plaignent de trois points : premièrement des tailles, aides, subsides extraordinaires, qu'ils requièrent être réformés ; secondement que plusieurs gentilshommes étaient promus et avancés aux premières dignités de la France, au désavantage des princes : et pour troisième, on y a glissé sur la fin une clause concernant la religion nouvelle, qu'ils requièrent être bannie de la France. Vous ne croiriez pas comme à un instant les cartes ont été mêlées : le roi a envoyé de toutes parts commissions pour lever gens, tant de cheval que de pied ; on garde les portes par les villes ; et spécialement, pour assurer la nôtre, il a créé des capitaines qui sont ses officiers, et sous eux des lieutenants, qui sont à sa dévotion. Bref, nous sommes maintenant devenus tous guerriers dans Paris. Le jour nous y gardons les portes ; la nuit faisons guets, patrouilles et sentinelles. Bon dieu ! que c'est un métier plaisant à ceux qui en sont apprentis. L'Espagnol fournit au défrai de cette guerre, à huis ouvert [1], comme celui qui ne désire que le brouillement de notre État : disant que nous avons troublé ses Pays-Bas en renards, par l'entremise de feu M. le Duc [2], et qu'il ne douterait désormais de nous traiter en Lion. Tout ainsi que le roi s'arme, aussi fait la Ligue, qui a jà surpris une infinité de villes, tant en Champagne qu'en Normandie.

Et en cette nouvelle révolte et surprise inopinée de villes, sans avoir fait aucune requête au roi, avant que de prendre les armes, les hommes plus retenus ne peuvent bonnement juger si c'est à l'État qu'on en veut, ou bien à la religion nouvelle. Et sont quelques-uns d'avis que l'on mêle l'un et l'autre ensemble. Quant à moi, je ne le crois : bien dirai-je que les trois diverses propositions du manifeste tiennent un chacun en cervelle ; le menu peuple très-content que l'on combatte pour sa liberté ; les princes pour leurs dignités, et qu'ils aient tous part au gâteau, sans qu'il soit seulement distribué à deux ou trois ; et tous généralement ne sont

[1] Ouvertement, sans se cacher...

[2] Voy. de Thou, liv. LXXII, LXXIV, LXXV, t. VIII de la traduction, aux pages 398 et suiv., 527, 528, 601 et suiv. ; *Mémoires* de Sully, liv. II, t. I, p. 67-81.

point marris que l'on extermine la nouvelle religion. Mais, quelque chose qu'il en soit, le roi s'estime avoir été infiniment offensé, et prend toutes sortes d'avis pour en avoir la raison [1].

Et n'est pas une petite question de savoir si en ce nouveau remuement il doit appeler à son secours le roi de Navarre et les siens. Il y a du pour et du contre. Il le doit appeler, dira quelque hardi entrepreneur : car, en affaire de telle conséquence, je prendrai aide, voir d'un Turc; et soutenant cette proposition, s'aidera de la brave réponse que fit le roi François premier de ce nom, lequel s'étant confédéré avec Soliman, grand seigneur de Constantinople, l'empereur Charles V lui impropérait qu'il s'aidait d'un chien contre lui (ainsi appelons-nous ordinairement par une métaphore les Turcs) : Je m'aide, répondit le roi, d'un chien; mais c'est pour conserver mon troupeau contre la dent d'un loup [2]. Le roi de Navarre est un grand chef, qui apportera un merveilleux poids à notre balance. Cette proposition ne plaira pas à quelque autre, qui sera franc catholique; et encore moins voudra-il qu'elle tombe en l'esprit d'un roi, qui, entre tous les rois de France très-chrétiens, fait profession très-expresse de la religion catholique, apostolique, romaine. Et ce qui en cette délibération me fait plus penser, c'est qu'il a établi sa demeure dedans Paris, ville du tout [3] vouée au parti catholique; et y aurait danger que, tirant aide du huguenot, il n'aliénât de soi le cœur des Parisiens.

Otons cette taie de nos yeux : estimez-vous que le roi de Navarre se joigne aisément avec nous? Il le doit faire, dira quelque autre : car, entre les articles du manifeste de la Ligue, on fait mention de l'extirpation de la nouvelle religion. Il y a quelque apparence : mais vous ne sauriez ôter de l'opinion de quelques-uns, qui pensent être clairvoyants, que le roi ne s'entende avec la Ligue, et que c'est un jeu couvert pour surprendre les autres (encore qu'en mon particulier je sois tout assuré du contraire); et nommément plusieurs de la religion sont frappés à ce coin-là, de ne se fier jamais à nous, vu qu'au milieu d'un festin et mariage d'une fille de France, étant venus en cette ville sur la foi publique d'un roi, ils y furent traités de la

[1] Ainsi parlait encore l'auteur du *Cid*, act. I, sc. VI :

Mourir, sans tirer *ma* raison!

[2] Sur les idées du temps, au sujet de l'alliance de François I[er] avec Soliman II, on peut voir Gaillard, *Histoire de François I[er]*, Paris, in-12, 1766, t. III, p. 148 et suiv. Cf. les *Mémoires* de Martin et Guillaume du Bellay, édit. de l'abbé Lambert, in-12, 1753, t. IV, p. 388; Cf. Mézeray, t. VIII, p. 328 et 329, 426, 429 et 430.

[3] Entièrement.

façon que l'on sait [1]. Ajoutez que ces deux rois ont intérêt de se conserver en réputation envers les princes étrangers, l'un envers les catholiques, l'autre envers les protestants. Par ainsi, ménagez cette proposition de telle façon qu'il vous plaira, vous serez fort empêché.

Prendra-il donc le parti de la Ligue? Je crains qu'il ne s'y puisse condescendre [2], pour plusieurs considérations : même que, comme je vous ai dit, il est outre mesure offensé de cette nouvelle levée de gens d'armes et surprise de villes. Et celui qui pensera être grandement zélateur de la couronne ne trouvera pas bon qu'un roi reçoive la loi de son sujet, ni que, pour obvier au mal présent, il recherche avec la Ligue une paix qui lui apportera une autre guerre. Quoi donc? Se tiendra-il clos et couvert, pendant que ces deux grands partis joueront des couteaux au milieu de son royaume? C'est une médecine malaisée de prendre à un roi, que deux princes ruinent de fond en comble ses pays, et que cependant il soit spectateur de cette ruine, sans y pouvoir remédier. Davantage, leur laissant les armes aux poings, il sera fort facile à celui qui aura victoire de son ennemi, de donner puis après la loi à son roi; mêmement voyant maintenant les villes, par une nouvelle police, se prendre d'elles-mêmes, sans vouloir recevoir garnison ni du roi ni d'autre seigneur. Je ne puis autre chose estimer, sinon qu'elles sont aux écoutes, pour se mettre entre les bras de celui qui enfin aura le dessus.

Voilà de grands ombrages, sans se résoudre, me direz-vous. Plus grands encore que ne dites : car aux autres troubles qui se sont ci-devant passés, l'objet de deux religions nous rendait à cœur ouvert ennemis des uns ou des autres; en la querelle qui se présente aujourd'hui, je ne sais si le roi se peut assurer qui est des siens. Tel fait contenance de garder les portes de Paris pour lui, qui en son âme les garde pour son ennemi : parce que les trois protestations du manifeste ne sont point de petits appâts pour attirer à leur cordelle [3] le commun peuple, qui n'est jamais content

[1] Allusion à la Saint-Barthélemy, dont le mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, en 1572, fut comme le signal : voy. à ce sujet, de Thou, *De vita sua*, l. I, et *Hist.*, liv. LII, t. VI de la traduction, p. 378-420; l'Étoile, *Journal de Henri III*, avec les notes de Lenglet Dufresnoy, t. I, p. 43-62; d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II, l. I, c. 3-5; Sully, *Mémoires*, l. I, t. I, p. 21-36; les *Hommes illustres* de la France par d'Auvigny et Pérau, Amsterdam, in-12, 1739-1749, vies de l'amiral de Coligni et du maréchal de Tavannes, t. XV, p. 611 et suiv., t. XVI, p. 463 et suiv.

[2] On disait également alors condescendre et *se* condescendre : Voy. Nicot.

[3] Pour attirer au sentiment, entraîner dans le parti des chefs de la Ligue...

du gouvernement présent. Pour conclusion, de quelque sens que je me tourne, soit à la guerre ou à la paix, je n'y trouve ni fond ni rive : laissant pour cette cause aller mon opinion à la merci des vents et vagues. La reine mère, non apprentie en telles négociations, est d'avis qu'il faut composer toutes choses avec M. de Guise, et a pris cette charge en main, pour en après traiter avec le roi de Navarre. Mais voyez, je vous prie, en quel piteux état nous sommes réduits : d'autant que quelques docteurs contemplatifs se persuadent que sans son aveu le duc de Guise n'eût pris les armes; et que, ne se voyant plus appelée par le roi son fils aux affaires, elle s'était voulu rendre nécessaire. On ne peut empêcher les langues venimeuses de mal parler. Adieu.

LETTRE XVIII[1].

Au capitaine de la Ferlandière, Pierre Pasquier, son fils[2].

Pasquier donne des enseignements à son fils comment il se doit comporter en sa charge de capitaine.

J'entends que le roi vous a donné une compagnie au régiment du seigneur de Cluseau[3], dont je suis très-aise, d'autant que ce vous est un acheminement pour vous faire valoir entre les gens de bien et d'honneur; et aussi pour être aujourd'hui à l'école d'un maître de camp que j'estime l'un des premiers et plus avisés capitaines de la France. Et parce que vous êtes jeune, je vous veux faire une leçon, que vous retiendrez de moi, qui suis votre père, encore que je ne fasse aucune profession des armes.

En cette charge, je crains tout; je ne parle de votre vie : car y étant appelé, je sais qu'êtes la principale butte contre laquelle l'ennemi décoche ses flèches, quand il faut venir aux mains. Et combien que votre vie me soit chère, toutefois c'est la moindre partie dont je fais état : bien désiré-je que ne la mettiez au hasard sans sujet, parce que, tout ainsi que devez bannir de vous toute crainte,

[1] C'est la lettre 3 du liv. XI. Cf. *Lettres de Nicolas Pasquier*, I, 4; VI, 8.

[2] Il en est parlé plusieurs fois dans l'*Essai sur Ét. Pasquier*, notamment p XLII et CXIV.

[3] Voy. deux lettres de Pasquier qui lui sont encore adressées, liv. XVI. Il s'agit sans doute de Blanchard de Cluseau ou du Cluseau, signalé dans les auteurs du temps comme un capitaine résolu et habile, mais aussi comme un homme sans probité et sans foi, appartenant en 1592 au parti de la Ligue : voy. particulièrement de Thou, l. XCV, t. X, p. 622; le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 309. Ce seigneur figure encore dans la lettre suivante.

quand il est question d'entreprendre quelque bonne faction, aussi ne faut-il que la témérité vous commande; l'une et l'autre, par divers discours, empêchent les vertueux effets de la guerre. Il ne faut fuir les dangers quand l'occasion le requiert; mais aussi ne les faut-il témérairement affecter. On dit que celui ne doit aller au bois, qui a peur des branches; aussi ne faut-il aller à la guerre, qui craint la mort : chacun est diversement exposé à un coup de balle, selon qu'il plait à Dieu l'appeler; mais je crois qu'il y en a infinis qui y meurent, plus pour se laisser aller à leur imprudence, que par leur prouesse et vertu. L'un des plus braves capitaines que nos troubles nous eussent enfantés, pour un jeune seigneur, était feu M. de Brissac; et si vous prenez garde à sa mort, il en fut le premier ouvrier à Mucidan [1], pour une trop grande assurance qu'il avait de sa valeur. Ce n'est pas chose incompatible d'être sage et hardi ensemble : au contraire, la hardiesse qui n'a la prudence pour compagnie est une folie et témérité. Je vous écris ceci par exprès, pour vous dire que pour le service de Dieu et du roi votre vie et votre mort vous doivent être indifférentes; et qu'il faut ménager votre vie non pour fuir la mort, ains pour la réserver à une entreprise dont il puisse réussir fruit à votre patrie et aux vôtres.

Surtout, je crains en votre charge la foule et oppression du peuple. Je sais combien le Français est insolent de sa nature, et principalement celui qui suit l'infanterie [2], même en temps de guerre civile, où toutes choses sont à l'abandon. Tous les soldats jettent les yeux sur leur capitaine; c'est leur principal rendez-vous, ils le viennent courtiser en son logis : un pauvre hôte cependant pâtit, aux dépens duquel les chefs exercent malheureusement leurs libéralités. Je vous prie et vous commande, de tant que j'ai commandement sur vous, de penser que si voulez que Dieu bénisse vos actions, il faut sur toutes choses épargner ce pauvre peuple, qui ne peut mais [3] de la querelle, et néanmoins en porte la principale charge [4]. Quand je vous recommande le peuple, je vous

[1] Petite ville du Périgord (il en est question dans les *Essais*, I, 6) : voy. sur la mort de ce jeune homme, tué à vingt-six ans d'un coup d'arquebuse, de Thou, l. XLV, t. V, p. 578 de la traduction. C'était le fils du maréchal : par malheur, sa cruauté, au dire de Brantôme, égalait sa bravoure : v. *Les grands capitaines français*, Disc. LXXXVI, art. I.

[2] C'est ce que dit également La Noue dans ses *Discours politiques et militaires*, p. 575, où il remarque, par allusion à l'indiscipline et à l'avidité du soldat, « que mademoiselle la Picorée (la maraude) est si bien accrue en dignité, qu'on l'appelle maintenant madame »

[3] Qui n'est pas l'auteur : littéralement, je n'en peux *mais*, c'est je n'en peux *plus* (magis).

[4] Ainsi Horace, *Epist.*. I, 2, v. 14
Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi

recommande vous-même : les bénédictions qu'il nous donne sont autant de prières à Dieu, et très-certains présages de notre bonne fortune pour l'avenir. Je ne vis jamais soldat mal-gissant[1], contre lequel le temps n'ait enfin produit une bonne et juste vengeance, et quelquefois plus tôt que nous ne pensions, comme vous savez être fraîchement advenu devant Marennes[2] à celui que connaissiez.

Les fautes que font les chefs ne sont si grandes d'elles-mêmes, que d'autant qu'elles traînent quant et soi une longue queue, parce que ceux qui sont à leur suite se façonnent sur leur exemple. Que le capitaine soit sobre, doux, affable, il est malaisé que le soldat ne lui ressemble ; et, à peu dire, vous jugez par les déportements du soldat quel est le capitaine, et par ceux du capitaine, quel est le soldat. L'être vaillant est bienséant à celui qui commande ; mais, si je ne m'abuse, la discipline le surpasse ; et quand les deux sont ensemble, c'est l'accomplissement et chef-d'œuvre. Surtout je vous prie de n'être blasphémateur du nom de Dieu. C'est une hérésie et opinion détestable, qui court entre ceux qui portent les armes, d'estimer que leurs blasphèmes et jurements soient l'ornement de leurs vaillances, combien qu'il n'y ait rien qui tant les repare[3] que la modestie, tant de fait que de parole. Si elle réside en nous, croyez que nous avons de grands avantages sur les autres, quand ce ne serait qu'elle fait qu'aisément ne tomberons en querelles ; mais qu'étant une fois entreprises, nous les saurons bien mettre à fin. Vous n'ignorez de quelle façon j'ai conduit votre fortune jusques à hui ; et comme, vous voyant disposé aux armes, je donnai ordre, étant à Rome, de vous faire entrer en la maison de feu M. de Foix[4], lors ambassadeur pour le roi, qui vous a dû être un miroir de vertu : auquel lieu vous fîtes votre premier apprentissage à tirer des armes. De là étant de retour, je vous envoyai sous ce sage capitaine, M. de Gourdan, à Calais[5] ; et depuis, ne craignant rien tant que de vous voir casanier, je vous ai envoyé au lieu où il me semble que les gens de bien peuvent faire connaître leur vertu. Je m'assure que vous vous souviendrez d'appartenir à un

[1] Voy., sur ce mot, le t. Ier de cette édit., p. 123, n. 2.

[2] C'est une ancienne ville de la Saintonge. Ce nom s'appliquait aussi à de petites îles situées au-dessus de La Rochelle : voy. de Thou, l. XLVI, t. V, p. 663 de la traduction.

[3] Terme synonyme de *parer*, comme on le voit dans cette phrase citée par Nicot, « Cela *repare* bien un homme riche, quand il parle bien », et qu'il traduit ainsi en latin : « bene nummatum *decorat* suadela. »

[4] Cf. liv. VII, lett. 1-4.

[5] Voy. liv. X, lett. 3.

père qui vous aime comme son fils; mais si dégénérez de la vertu qui vous doit servir de guide, je vous désavoue tout à fait. Adieu. 1586.

LETTRE XIX [1].

A M. de Sainte-Marthe, conseiller du roi, et trésorier général de France en la généralité de Poitiers.

Sur l'arrivée des reitres et leur défaite.

A peine avions-nous été assurés de la mort de M. de Joyeuse [2], que nous fûmes salués, coup sur coup, de deux nouvelles grandement avantageuses : les reitres huguenots, voulant joindre le roi de Navarre, ont été suivis en queue par M. de Guise, lequel, bien qu'il n'eût tant de forces qu'eux, si les a-il exercés, de jour à autre, par une infinité d'algarades. Le roi, d'un autre côté, averti de leur venue, s'était campé le long de la rivière de Loire, pour leur barrer le passage. Les reitres n'ayant aucune retraite, sinon de [3] la campagne, M. de Guise, étant à Montargis, est averti par le sieur de Cluseau qu'une bonne partie d'entre eux, logée à Ville-Mory [4], faisait très-mauvaise garde; et qu'il les avait reconnus étant sur le point de souper : au moyen de quoi serait bon de leur aller porter le dessert. Cette affaire mise en délibération, il fut résolu d'y aller, et la charge principale donnée aux capitaines de Cluseau et de Saint-Paul, deux maîtres de camp principaux. L'entreprise est conduite si à propos, que les ennemis sont surpris pendant leur souper. L'on vient aux mains : grand carnage d'eux; toutefois ils commencèrent à se rallier et firent un gros [5]. Lors le rais [6] de la nuit commence de nous surprendre, de manière qu'il était fort malaisé de se reconnaître, sinon par le mot du guet. Voici sept cents hommes des leurs qui commencent de décocher [7],

[1] C'est la lettre 15 du liv. XI. Cf. l'Étoile, *Journal de Henri III*, édit. citée, t. I, p. 30 et suiv., t. II, p. 34-41, et Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, l. II, en remarquant que celui-ci place au 27 octobre 1587 l'action de Vimori, en Gâtinais (près Montargis), fixée avec plus d'exactitude au 29 par le précédent (d'autres la rapportent au 26; v. l'*Histoire des Français*, par Sismondi, p. XX, p. 302) : quant à celle d'Auneau, dans l'île de France (près Chartres), elle eut lieu le 24 novembre suivant. Sur ces deux combats on peut consulter encore de nombreuses relations du temps, mentionnées dans la *Bibliothèque histor.* de Lelong, t. II, p. 294.

[2] Tué à Coutras en 1587 : voy. la lettre 14 du liv. XI, et l'Étoile, *Journal de Henri III*, p. 26-29 et 117.

[3] *Du côté*, sous-ent. avant *de*.

[4] Vimori...

[5] Ils se groupèrent en masse.

[6] Le crépuscule : *le rais* (radius) de la lune, c'était la clarté incertaine que cet astre projette.

[7] De tirer (particulièrement de l'arbalète)...

bravement soutenus par les nôtres ; et à vrai dire, en ce fait-ci, on ne peut assez louer et la sagesse de M. de Guise et la vaillance de M. de Mayenne : car il fut avisé entre eux deux, pour ne hasarder d'un coup toutes choses, que M. de Guise avec sa compagnie ferait halte, pour en un besoin donner sur l'ennemi, quand il le verrait en désordre ; et que cependant M. de Mayenne donnerait dedans. Lequel, comme un lion, s'engage avec soixante cuirasses au milieu de la mêlée, de telle furie que les autres, étonnés, ne sachant, pour l'obscurité de la nuit, quelle était sa suite, se retirent au petit pas, nous demeurant le bourg en proie et une bonne partie du bagage, n'ayant perdu des nôtres que le sieur de Listenois, gentilhomme de grande espérance. Mais la perte des autres a été inestimable. Huit ou neuf jours après, M. de Châtillon, qui conduit les reitres, voulant faire une entreprise sur le château de Montargis, pensant y avoir quelque intelligence, M. de Guise, de ce averti, y commet le sieur de Cluseau. Je ne vous discourrai par le menu toute l'histoire : suffise vous que la partie a été conduite de telle façon par une foucade [1] qui y a été faite, que les ennemis, pensant y entrer à petit bruit, ont été presque tous fricassés ; et peu s'en est failli que le sieur de Châtillon n'y ait eu part. Toutefois, comme capitaine très-sage, ayant quelque opinion que l'ouverture des portes du château n'était qu'un piége, il s'en est sagement garanti.

Ce que je vous ai ci-dessus raconté est beaucoup ; mais bien peu, si n'entendez le demeurant. Les reitres, se faisant voie au beau milieu de la Beauce, après avoir pillé Château-Landon, ont fait leur logis à Auneau. Étant en ce bon pailler [2], non toutefois maitres du château, et y faisant bonne chère l'espace de huit jours à l'allemande, M. de Guise, qui ne dort pas, se résout de les surprendre à la diane dans leurs lits, par le moyen du capitaine du château qui lui ouvre la nuit les portes. A la pointe du jour il leur donne, au saut du lit, non une chemise blanche, mais rouge : il y a eu douze ou quinze cents hommes tués et quatre-vingts chariots pris ; la ville jonchée de morts, leur colonel sauvé de vitesse, et dix cornettes [3] rendus. Jamais nous n'eûmes meilleur succès, au-

[1] Et mieux *fougade :* petite mine ou fourneau pour faire sauter une muraille (Dictionnaire de Richelet). — De là le nom de *fougade* donné à la conjuration des poudres de 1605, dont le but était de faire sauter le palais de Westminster, pendant que le parlement y serait assemblé.

[2] Ou *paillier :* « Figurément, lit-on dans le Dictionnaire de l'Académie, édit. de 1762, on dit qu'un *homme est sur son pailler,* quand il est en lieu où il est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier. »

[3] Bannière, et aussi l'homme qui la porte. Dans la première signification, ce

Et qui est chose qu'il ne faut oublier, le jour même que la harangue funèbre a été faite en l'église des Augustins[1], nouvelles lui sont venues de la mort de M. le prince de Condé[2] : qui est, paraventure, un accomplissement de souhait, parce qu'on lui imputait, en commun propos, la mort du seigneur de Joyeuse. Adieu.

LETTRE XX[3].

A M. de Sainte-Marthe.

Histoire au long des barricades, et comment le roi sortit de Paris.

Nous jouons tous au malcontent, et avons oublié toutes autres sortes de jeux. M. de Guise et les siens, dedans la ville de Soissons, du commencement rongeaient un dédain : maintenant ils ne le dissimulent point. Le commun peuple de Paris s'entrevoit d'un œil de travers, sous ces mots partiaux de politique et ligueur[4] ; le roi même n'est épargné par nos prêcheurs[5]. Bref, combien que nos trou-

dans l'*Histoire du cardinal de Joyeuse, avec plusieurs mémoires, lettres...*, par Aubery, Paris, 1654, in-4°, p. 249. Cf. des vers latins et grecs sur la mort du duc de Joyeuse par Billard, Paris, 1587, in-8°, et son *Éloge* dans les *Mémoires de Castelnau*, Paris, 1659, in-f°, t. II, p. 57.

[1] Par Rose, évêque de Senlis, fameux ligueur.

[2] Henri Ier prince de Condé : fils de celui qui fut condamné à perdre la tête sous François II et sauvé par le trépas de ce jeune prince, il mourut empoisonné à Saint-Jean d'Angely. Charlotte de la Trémouille, sa femme, accusée de l'empoisonnement, fut déclarée innocente huit ans après, sur l'ordre exprès de Henri IV. La veuve de Condé, était demeurée grosse; elle accoucha d'un fils qui fut Henri IIe du nom, et aïeul du grand Condé : v. M. de Chateaubriand, *Études historiques*, p. 729. Cf. l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 92, et les *Mémoires* de Sully, t. I, p. 130 et 131.

[3] C'est la lettre 4 du liv. XII. Cf. de Thou, *De vita sua*, l. III, et *Hist.*, liv. XC, t. X, p. 253 et suiv. de la traduction française; l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 94-100, 250-267; Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. XII, p. 44 et suiv., dans la *Collection* de Michaud et Poujoulat; d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, l. I, c. 19. Voy. surtout le livre de M. Vitet, qui a replacé ces scènes sous nos yeux, « les Barricades, mai 1588 ».

[4] Sur ces deux partis on peut voir la lett. 3 du liv. XII. « Formé dans l'année 1574, le parti des *politiques*, a dit M. de Chateaubriand, devait l'emporter à la fin, parce que c'était celui des hommes raisonnables et que la raison est une des conditions de l'existence sociale », *Étud. hist.*, p. 723. Aussi les *politiques* furent-ils haïs, comme les gens modérés ont coutume de l'être dans les temps de révolutions : « On les estimait dit Pasquier, dans la *Congratulation à Henri IV*, de pire condition que les huguenots, parce qu'ils désiraient la paix ». Cf. le *Catéchisme des Jésuites*, édit. de 1802, f. 239, v°; et consult. encore sur ce parti Charles Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la ligue*, in-8°, 1841, p. 106.

[5] C'est ce que l'on voit à tout moment dans les *Histoires* et *Mémoires* du temps : de Thou, l. XCIV, XCV, t. X de la traduct., p. 527 et 594; le *Journal de Henri III*, p. 41; etc.

bles ne soient arrivés que pour guerroyer le huguenot, nous laissons notre première visée, pour être aujourd'hui, les uns aux autres, nouvelles buttes de querelles. Estimez combien, ce faisant, nous fortifions le parti huguenot, puisque nous autres catholiques sommes ensemblement en mauvais ménage. J'avais, jusques ici, pensé que les prédictions des astrologues judiciaires étaient vraies folies et fantômes; maintenant je ne sais qu'en dire. Il y a deux cents ans et plus que les Allemands eurent vers Strasbourg un grand mathématicien, que les uns appelèrent de Régiomonte, les autres Regiomontanus [1]. Celui écrivit en sa langue les malheurs qu'il prévoyait devoir advenir à une longue postérité : son livre fut mis en vers latins, sous le règne du roi Henri II, et imprimé à Lyon par Gryphius en l'an 1553 [2]. Plusieurs l'ont depuis gardé; et vous puis dire que trois ans devant nos troubles je le vis à Stinx [3], ès mains de M. le premier président, et deux jours après en la bibliothèque de M. l'avocat d'Espeisses. Or, voyez, je vous prie, ce qu'il prédit de cette présente année :

Post mille elapsos a partu Virginis annos,
Et post quingentos rursus in orbe datos,
Octuagesimus octavus mirabilis annus
Ingruet, et secum tristia fata feret.
Si non hoc anno totus malus occidit orbis,
Si non hoc anno terra fretumque ruunt,
Cuncta tamen sursum volventur et alta deorsum
Imperia, atque ingens undique luctus erit.

Moi-même m'en étais moqué, en la *Congratulation* que je fis au roi sur sa victoire [4]. Mais, ô bon Dieu! il faut que je démente mon livre; et néanmoins bien glorieux que les astres, soucieux de nous, aient particulièrement, sous cette généralité, rencontré sur la France, comme la première et plus noble de toutes les nations de

[1] Ainsi était-il appelé de sa ville natale en Franconie, c'est Kœnigsberg; mais son nom véritable était Jean Muller. Né le 6 juin 1436, il se rendit également célèbre dans les mathématiques et la philologie, et mourut le 6 juillet 1476.

[2] L'ouvrage de Muller, ici mentionné, est son *Calendrier*, autrement dit, ses *Éphémérides*. Pour plus de détails sur l'auteur, on peut cons., dans l'*Histoire* du président de Thou, le commencement du liv. XC, où l'on voit que le traducteur latin, auquel fait allusion Pasquier, s'appelait Gaspard Bruschius.

[3] Aujourd'hui Stains, village à deux lieues au nord de Paris. Christophe de Thou était seigneur et propriétaire de cette terre; il la laissa à de Harlay. Pasquier parle de la maison de campagne que celui-ci y habitait, et qui était remarquable par ses vastes jardins. *Lettres*, XVII, 8 et 9.

[4] En 1588 : v., sur cet ouvrage de Pasquier, écrit en prose, notre *Essai*, p. CXX et CCX., et rapprocher de cette *Congratulation* les vers latins de Sainte-Marthe cités par l'Estoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 16.

Et qui est chose qu'il ne faut oublier, le jour même que la harangue funèbre a été faite en l'église des Augustins[1], nouvelles lui sont venues de la mort de M. le prince de Condé[2] : qui est, paraventure, un accomplissement de souhait, parce qu'on lui imputait, en commun propos, la mort du seigneur de Joyeuse. Adieu.

LETTRE XX[3].

A M. de Sainte-Marthe.

Histoire au long des barricades, et comment le roi sortit de Paris.

Nous jouons tous au malcontent, et avons oublié toutes autres sortes de jeux. M. de Guise et les siens, dedans la ville de Soissons, du commencement rongeaient un dédain : maintenant ils ne le dissimulent point. Le commun peuple de Paris s'entrevoit d'un œil de travers, sous ces mots partiaux de politique et ligueur[4]; le roi même n'est épargné par nos prêcheurs[5]. Bref, combien que nos trou-

dans l'*Histoire du cardinal de Joyeuse, avec plusieurs mémoires, lettres...*, par Aubery, Paris, 1654, in-4°, p. 249. Cf. des vers latins et grecs sur la mort du duc de Joyeuse par Billard, Paris, 1587, in-8°, et son *Éloge* dans les *Mémoires de Castelnau*, Paris, 1659, in-f°, t. II, p. 57.

[1] Par Rose, évêque de Senlis, fameux ligueur.

[2] Henri Ier prince de Condé : fils de celui qui fut condamné à perdre la tête sous François II et sauvé par le trépas de ce jeune prince, il mourut empoisonné à Saint-Jean d'Angely. Charlotte de la Trémouille, sa femme, accusée de l'empoisonnement, fut déclarée innocente huit ans après, sur l'ordre exprès de Henri IV. La veuve de Condé, était demeurée grosse; elle accoucha d'un fils qui fut Henri IIe du nom, et aïeul du grand Condé : v. M. de Chateaubriand, *Études historiques*, p. 729. Cf. l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 92, et les *Mémoires* de Sully, t. I, p. 130 et 131.

[3] C'est la lettre 4 du liv. XII. Cf. de Thou, *De vita sua*, l. III, et *Hist.*, liv. XC, t. X, p. 253 et suiv. de la traduction française; l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 94-100, 250-267; Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, t. XII, p. 44 et suiv., dans la *Collection* de Michaud et Poujoulat; d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, l. I, c. 19. Voy. surtout le livre de M. Vitet, qui a replacé ces scènes sous nos yeux, « les Barricades, mai 1588 ».

[4] Sur ces deux partis on peut voir la lett. 3 du liv. XII. « Formé dans l'année 1574, le parti des *politiques*, a dit M. de Chateaubriand, devait l'emporter à la fin, parce que c'était celui des hommes raisonnables et que la raison est une des conditions de l'existence sociale », *Étud. hist.*, p. 723. Aussi les *politiques* furent-ils haïs, comme les gens modérés ont coutume de l'être dans les temps de révolutions : « On les estimait dit Pasquier, dans la *Congratulation à Henri IV*, de pire condition que les huguenots, parce qu'ils désiraient la paix ». Cf. le *Catéchisme des Jésuites*, édit. de 1602, f. 239, v°; et consult. encore sur ce parti Charles Labitte, *De la démocratie chez les prédicateurs de la ligue*, in-8°, 1841, p. 105.

[5] C'est ce que l'on voit à tout moment dans les *Histoires* et *Mémoires* du temps : de Thou, l. XCIV, XCV, t. X de la traduct., p. 527 et 594; le *Journal de Henri III*, p. 41; etc.

bles ne soient arrivés que pour guerroyer le huguenot, nous laissons notre première visée, pour être aujourd'hui, les uns aux autres, nouvelles buttes de querelles. Estimez combien, ce faisant, nous fortifions le parti huguenot, puisque nous autres catholiques sommes ensemblement en mauvais ménage. J'avais, jusques ici, pensé que les prédictions des astrologues judiciaires étaient vraies folies et fantômes; maintenant je ne sais qu'en dire. Il y a deux cents ans et plus que les Allemands eurent vers Strasbourg un grand mathématicien, que les uns appelèrent de Régiomonte, les autres Regiomontanus [1]. Celui écrivit en sa langue les malheurs qu'il prévoyait devoir advenir à une longue postérité : son livre fut mis en vers latins, sous le règne du roi Henri II, et imprimé à Lyon par Gryphius en l'an 1553 [2]. Plusieurs l'ont depuis gardé; et vous puis dire que trois ans devant nos troubles je le vis à Stinx [3], ès mains de M. le premier président, et deux jours après en la bibliothèque de M. l'avocat d'Espeisses. Or, voyez, je vous prie, ce qu'il prédit de cette présente année :

Post mille elapsos a partu Virginis annos,
  Et post quingentos rursus in orbe datos,
Octuagesimus octavus mirabilis annus
  Ingruet, et secum tristia fata feret.
Si non hoc anno totus malus occidit orbis,
  Si non hoc anno terra fretumque ruunt,
Cuncta tamen sursum volventur et alta deorsum
  Imperia, atque ingens undique luctus erit.

Moi-même m'en étais moqué, en la *Congratulation* que je fis au roi sur sa victoire [4]. Mais, ô bon Dieu ! il faut que je démente mon livre; et néanmoins bien glorieux que les astres, soucieux de nous, aient particulièrement, sous cette généralité, rencontré sur la France, comme la première et plus noble de toutes les nations de

[1] Ainsi était-il appelé de sa ville natale en Franconie, c'est Kœnigsberg ; mais son nom véritable était Jean Muller. Né le 6 juin 1436, il se rendit également célèbre dans les mathématiques et la philologie, et mourut le 6 juillet 1476.

[2] L'ouvrage de Muller, ici mentionné, est son *Calendrier*, autrement dit, ses *Éphémérides*. Pour plus de détails sur l'auteur, on peut cons., dans l'*Histoire* du président de Thou, le commencement du liv. XC, où l'on voit que le traducteur latin, auquel fait allusion Pasquier, s'appelait Gaspard Bruschius.

[3] Aujourd'hui Stains, village à deux lieues au nord de Paris. Christophe de Thou était seigneur et propriétaire de cette terre; il la laissa à de Harlay. Pasquier parle de la maison de campagne que celui-ci y habitait, et qui était remarquable par ses vastes jardins : *Lettres*, XXII, 8 et 9.

[4] En 1588 : v., sur cet ouvrage de Pasquier, écrit en prose, notre *Essai*, p. CXX et CCXI, et rapprocher de cette *Congratulation* les vers latins de Sainte-Marthe cités par l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 40.

l'Europe. Étant de cette façon divisés dedans cette ville, comme je vous écrivais maintenant, quelques catholiques ligués font courir un bruit, que le roi se délibérait de les maltraiter : ils en donnent avis aux princes qui étaient à Soissons; plusieurs allées et venues, qui ne se faisaient à couvert, afin d'être par eux secourus; le roi mande à M. de Guise qu'il ne bougeât de la ville, jusques à ce qu'il eût reçu autre commandement de lui. Comme nos affaires se passaient par ces mécontentements réciproques, voici plusieurs gentilshommes et capitaines ligueurs qui arrivent à la file dans Paris, et se logent au faubourg Saint-Germain-des-Prés, aux environs de l'hôtel de la Roche-sur-Yon, demeure de madame de Montpensier. Cela ne peut être si sourdement tramé, que le roi, qui lors séjournait au bois de Vincennes, n'en eût avis. La reine-mère, voulant aller prendre l'air à Saint-Cloud, lui envoie un gentilhomme pour savoir comme il se portait : à quoi il fit réponse qu'il avait ce jour-là pris médecine; mais que pour cela il ne lairrait de retourner à Paris, pour recevoir une requête qu'il savait lui devoir être présentée par M. de Guise. Cela arrêta court la reine en la ville; et le même jour le roi y vint. Dès lors une grande rumeur par toute la cour; et pour obvier à une sédition, le samedi, septième de mai, est faite une assemblée de ville, où fut opiné fort librement d'une part et d'autre, chacun diversement rendant compte des mouvements de son âme : enfin fut conclu que l'on députerait gens pour aller voir par les maisons quels étrangers y étaient logés, quelles affaires les y détenaient, et faire commandement aux vagabonds de sortir.

Mais tout cela ne fut que vent. On proposa autres moyens au roi pour y remédier; et le plus prompt et expédient fut de loger au même faubourg les quatre mille Suisses qu'il avait fait de nouveau venir. Quelques-uns, à la colère, passèrent plus outre, disant que pour étouffer ce feu il fallait faire pendre une douzaine des principaux conducteurs de cet œuvre. Le vent en vient à leurs oreilles : ils prennent cette colère pour l'effet, et en écrivent à M. de Guise, afin qu'il lui plût de les secourir; et pour le hâter, ajoutent que les potences étaient toutes prêtes en l'hôtel de ville. Sur ces entrefaites, il advient que M. d'Épernon prend la route de Normandie, avec une infinité de noblesse, pour se mettre en possession de son nouveau gouvernement : ces messieurs estiment qu'il ne fallait laisser envoler cette belle occasion. Le roi étant démantelé d'une

grande partie de ses gentilshommes, eux envoient deux ou trois recharges [1] à Soissons, par Brigard, avocat. En ce martel [2] se passent les vendredi, samedi et dimanche. Le lundi, neuvième [3], M. de Guise arrive en poste, et vint descendre en la maison de la reine mère, qui voulut prendre le devant du Louvre [4], pour faire trouver bonne cette venue; mais il la pria de permettre qu'il l'accompagnât : ce qui fut fait. Elle le présente au roi, lequel d'un visage hagard [5] lui demande pourquoi il était venu, vu qu'il lui avait par exprès envoyé le seigneur de Bellièvre pour le détourner de ce voyage? A cela il lui répondit qu'il était venu, premièrement pour lui faire très-humble service, puis pour lui apporter sa tête et se justifier contre les calomnieuses charités qu'on lui prêtait; et finalement pour mourir avec plusieurs siens amis, que l'on destinait à la mort, ainsi que le bruit commun était. On dit qu'à ce mot le roi changea de couleur et demeura court; toutefois, ayant quelque peu après repris la parole, M. de Guise s'en alla chez soi, tellement accueilli du menu peuple, qu'il n'avait pas moyen de passer : entre autres, une bonne vieille fend la presse, qui lui dit qu'elle ne se souciait plus de mourir puisque Dieu lui avait fait la grâce de le voir; et à l'instant même fit toucher son chapelet à ses habillements. Un couvreur, étant sur une maison en la rue Saint-Martin, sachant qu'il passait par là, se descend avec une corde, au hasard de sa vie, afin d'avoir moyen de l'envisager [6]. Il se prépare cependant pour présenter une requête au roi, bâtie à Soissons, dont le premier chef était de faire assembler les trois états, pour la réformation du royaume.

Le lendemain, le roi fait redoubler ses gardes, tant françaises que de Suisses, devant le Louvre : montrant par cela la défiance qu'il avait de cette venue; ce néanmoins, ce jour même, il le vient saluer au matin, avec quelque suite de ses principaux amis et serviteurs, chacun faisant diversement bonne mine à mauvais jeu. Le [illegible]ercredi, le roi, ne voulant qu'en le suppliant on lui commandât, [illegible]it avec une chère [illegible]us fâcheuse [7] que le jour précédent, et se fit

[illegible]

allait bien près de l'idolâtrie; etc. » Cf. la *Satyre ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. II, p. 85 et 86. On ne peut guère s'étonner dès lors que ce prince, suivant l'expression de Pasquier, *Lettres*, XIII, 12, « se soit enivré à longs traits de ce doux, mais mortel, poison de l'ambition »

[7] Un air plus mécontent...

au soir apporter les clefs des portes de la ville. Le jeudi, douzième, sur la diane, il fit entrer toutes ses gardes, que l'on dispose par les principaux cantons, aux halles, cimetière Saint-Jean, place de Grève, Marché-Neuf, près Notre-Dame, vers le Petit-Pont, pour se venir saisir de la place Maubert : les principales rues tapissées, d'un côté et d'autre, de telle manière de gens armés. A notre lever, le peuple voit ce nouvel et inaccoutumé spectacle ; la peur se saisit de lui, estimant que ce fût une garnison que l'on voulût mettre en la ville, nouveau sujet de servitude. Quelques-uns, qui avaient plus de nez, jugeaient que c'était un préparatif encontre M. de Guise, auquel on ne voulait que le peuple apportât obstacle. Chacun court aux armes : les capitaines s'assemblent en leurs dizaines [1] ; le roi, pour nous assurer, mande aux gens de la justice qu'ils ne discontinuassent leurs audiences. Le matin, M. de Guise, inespérément salué de ces nouvelles, est de prime face aucunement étonné : si ne perdit-il cœur. Quelques-uns des siens étaient d'avis de quitter la ville ; mais il leur fit réponse, que qui avait peur s'en allât. De ce pas il va à la messe avec sa famille, en la chapelle de Brac, sur les sept heures, sans porter sur le front aucune marque de crainte. Ce temps pendant, il ne s'endort, ains donne ordre de se fortifier par l'entremise de quelques citoyens, qui lui étaient voués ; et, voyant ses affaires se disposer en quelque espérance de bon train, il envoie le chevalier d'Aumale d'un côté, et le seigneur de Brissac d'un autre, pour sonder le cœur du Parisien. Le seigneur de Brissac prend pour son quartier la place Maubert, où il arrive sans détourbier [2] : car combien que les gardes fussent en armes, si avaient-ils commandement, comme on dit, de ne se remuer. Ceux qui suivaient l'un et l'autre seigneur confirmaient au peuple qu'on voulait mettre garnison en nos maisons, et nous asservir sous la miséricorde du soldat ; au demeurant, que M. de Guise se portait bien. Les soldats du roi voulaient gagner pied à pied la place Maubert : le peuple commence de se barricader vers la rue Galande, pour leur boucher le passage. Les Suisses ne pouvant, par ce moyen, passer, font halte : à l'exemple de cette barricade, chaque quartier fait le semblable, pour fermer le pas aux autres soldats.

[1] Ancienne subdivision des quartiers de Paris. On désignait aussi par là, comme on le voit dans Nicot, des compagnies de dix hommes.

[2] Encombre, obstacle...

Un certain rodomont [illegible] ou [illegible] merveilles au roi, [illegible] que [illegible] à [illegible], par une fureur désespérée, ou sur le pont Saint-Michel, qu'il y aurait femme de bien ou [illegible] par la discrétion d'un sage [illegible] parole qui depuis fut [illegible] au roi, et qui [illegible] grandement la fureur du peuple. Vers une heure de [illegible], le seigneur de Brissac revenant sur ses premières [illegible] avec quelque troupe bien montée, s'assemble chez le [illegible] de la place Maubert; et après avoir capitulé[2] de ce qui était à faire, suivi de plusieurs gens de cette ville armés, lui, à la tête de sa compagnie, commande aux Suisses d'éteindre leurs mèches : à leur refus, l'escarmouche commence en la rue Saint-Jacques. Jamais on ne vit chose mieux conduite, ni plus heureusement succéder : les Suisses abandonnent leurs armes, et haussent les mains. On en avait disposé une bonne partie au Marché-Neuf, lesquels, pour éviter une boucherie de leurs personnes, prièrent d'être enfermés tous désarmés dans la boucherie de ce lieu. De même façon Le Gast, l'un des capitaines des gardes françaises, qui occupait les avenues de la rue Saint-Jacques, fut désarmé; et pour le sauver fut confiné, lui et les siens, dans une maison. La matinée fut pour le roi, jusques à dix heures; le demeurant du jour, pour M. de Guise, lequel, se voyant au-dessus du vent, monte à cheval en pourpoint, suivi d'une grande compagnie de gens, se promène par toute la ville, usant certes de son bonheur avec une merveilleuse modestie : car tout ainsi que le matin, pensant être au-dessous de toutes affaires, il ne ravala rien de sa magnanimité accoutumée, aussi, lorsqu'il fut au-dessus, il ne se haussa davantage, ayant toute cette journée-là une même teneur de visage; voire voulut obliger de toutes sortes de courtoisies ses malveillants : car il dégagea, sur les quatre heures du soir, Le Gast avec toute sa compagnie, leur faisant rendre leurs armes. Le semblable fit-il aux Suisses qui tenaient garnison fermée dans la boucherie du Marché-Neuf, et encore aux autres qui étaient en la Grève, lesquels, sans son secours, étaient en danger d'être mis en pièces par les soldats de Paris; et les renvoya tous au roi. Il n'est pas qu'il n'exerçât pareille courtoisie envers le seigneur de Tinteville, gouverneur de Troyes, qu'on disait être en mauvais me-

[illegible] désigné sans doute par la [illegible] Corse, dit Ornano, [illegible] de Henri III, t. II, p. 96. Ce seigneur mourut maréchal de France, en 1610, à l'âge de soixante-deux ans.

[2] Être convenu...

nage avec lui. Jamais succès ne fut plus heureux que cetui : car de l'appeler victoire, je lui ferais tort; ayant eu par un même moyen le dessus de ceux qui le voulaient offenser, et de soi. Et estimaient plusieurs personnes, que par un grand mystère de Dieu il avait, sans y penser, atteint au comble de ses désirs; et qu'il pouvait de là en avant commander près du roi, et sous son autorité, ainsi que bon lui semblerait, étant mêmement assisté du vent et de la faveur populaire : toutefois, le lendemain, fortune lui livra tout autre chance.

Le vendredi, le roi voyant que le jour précédent, non-seulement ses affaires ne lui étaient réussies selon son projet, mais, qui plus est, que le peuple tâchait de forcer ses gardes ordinaires, où ils sont journellement assis, vis-à-vis du Louvre, il s'avise d'un nouveau stratagème. Il fait semblant de vouloir entrer en quelque conférence avec M. de Guise, pour adoucir toutes choses; et de fait, lui envoya dire par le capitaine de Saint-Paul, l'un des siens, que la reine sa mère s'en irait tenir l'après-dînée conseil en l'hôtel de Guise, comme aussi elle y alla. Mais elle ne fut à mi-chemin, que le roi sort de Paris par la Porte-Neuve, et vient prendre ses bottes aux Capucins, où il est accueilli par deux ou trois cents chevaux, avec lesquels il alla faire son logis à Trapes [1]. Ce partement apporta un ébahissement infini à tout le monde : jamais ne fut si furieuse débauche de peuple que celle du jeudi et vendredi : car les religieux mêmes, quittant leurs frocs, s'étaient armés devant leurs monastères; et le samedi, quatorzième du mois, toutes choses se trouvèrent si calmes, que vous eussiez dit que c'était un songe. Les portes de la ville, fermées par deux jours, furent lors ouvertes; le commerce ordinaire remis, avec toute la modestie que l'on pouvait désirer au peuple, pour avoir seulement perdu l'objet et présence de son roi : témoignage très-assuré du maltalent [2] qu'il lui portait; je veux et entends parler du commun. Voilà l'histoire de huit jours, dont je vous ai voulu faire part, bien étonné de voir nos affaires constituées en un si piteux état; mais que j'aie recueilli mes esprits, je vous en manderai mon avis [3]. Adieu. De Paris, ce 20 de mai 1588.

[1] Cf. le *Journal de Henri III*, t. II, p. 100, et de Thou, l. XC, t. X, p. 267 de la traduction citée.

[2] *Talent*, autrefois, volonté, désir : d'où *maltalent*, mauvais vouloir, aversion.

[3] On peut lire dans la lettre 5 du livre XII le jugement de Pasquier sur la conduite tenue dans cette occasion par le roi et le duc de Guise. « Rien n'est plus curieux ni plus sensé, lit-on à ce sujet, dans les notes jointes par

LETTRE XXI [1].

A messire Achille de Harlay, conseiller d'État et premier président au parlement de Paris [2].

Pasquier récite fort particulièrement ce qui se passa en la tenue des États [3].

Je ne vis jamais tel désordre comme est celui que l'on apporte pour donner ordre à toutes les affaires de France. La première proposition que l'on a mise sur le bureau, en la chambre du tiers état, a été : si on besognerait par résolution ou par supplication envers le roi; c'est-à-dire, s'il faudrait qu'il passât bon gré mal gré par tout ce qui serait par eux arrêté, ou bien que l'on usât d'humbles remontrances envers lui, pour en arrêter, puis après, ce qu'il trouverait le meilleur, ainsi que d'ancienneté on l'avait toujours observé. Il s'y est trouvé du pour et du contre : enfin la plus grande partie, non pour honneur qu'elle lui portât, ains de honte, a été d'avis qu'il ne fallait rien mouvoir en cet endroit. Ce pas étant avec telle liberté ouvert, vous pouvez presque juger quelle est toute la suite. En tout ce qui se présente contre le roi, le chemin est aplani et sans épines : s'il y a quelque chose contre l'ordre de nos députés, ce leur sont chiffres qu'ils n'entendent point. Je commencerai par les ecclésiastiques : l'une de leurs plus grandes propositions est

Lenglet Dufresnoy à l'édition citée du *Journal de Henri III*, t. II, p. 100, que ce qu'Étienne Pasquier remarque sur les fautes commises par Henri III et par le duc de Guise dans ce qui s'est passé le 9 mai et aux jours suivants. » Tous deux, remarque M. de Chateaubriand, en jugeant de haut cette journée des Barricades, « restèrent au dessous de leur position. Ces hommes, dit-il encore, n'étaient assez complets ni en défauts ni en qualités, ni en vices ni en vertus, pour produire un changement radical dans l'État » : *Étud. hist.*, préface, p. 62.

[1] C'est la lettre 3 du liv. XIII. Cf. de Thou, l. XCII et XCIII, t. X, p. 372-397, 433-479; l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 123-154; et une autre relation du temps, ayant pour titre « Discours véritable de ce qui est advenu aux états généraux de France, tenus à Blois, en l'année 1588 », Paris, Richon, 1589, in-8°. V. en outre *les États de Blois* de M. Vitet, où, faisant renaître, comme on l'a dit justement, le monde des Guise, des Montluc, des Mornay, des d'Aubigné, enfin de la satire ménippée, cet écrivain a su combiner avec tant de puissance et d'effet des éléments si riches, demeurés jusqu'à lui presque intacts.

[2] Né en 1536, devenu premier président à l'âge de quarante-six ans, il mourut en 1616, laissant la réputation d'un des plus savants, des plus intègres et des plus fermes magistrats qui aient honoré notre pays. On peut revoir sur lui les p. 272 et 273 de ce volume. Cons. en outre le *Discours sur la vie, actions et mort du président de Harlay*, par Jacques de la Vallée, Paris, in-8°, 1616, et les *Éloges des premiers présidents du parlement de Paris* déjà cités. De Harlay fut loué de plus, en latin, par Ruault, Parisiis, 1616, in-4°, et en français, par Perrault, dans ses *Hommes illustres*, Paris, in-f°, 1701, t. II, p. 51.

[3] L'ouverture des États de Blois eut lieu le 16 octobre 1588.

pour la manutention[1] du concile de Trente, qui gît en deux points principaux, comme vous savez, l'un aux articles de notre foi, en quoi il n'y a point de difficulté qu'il ne le faille suivre en tout et partout (car c'est comme un abrégé de tous les anciens conciles approuvés), l'autre en la discipline de l'ordre hiérarchique de notre Église; et en cetui il y a beaucoup plus d'obscurité, d'autant que, sous mots couverts, il efface toutes les libertés de notre Église gallicane, dont le roi est chef et protecteur[2]. Ce point ne peut être digéré par plusieurs, qui n'osent toutefois dire à cœur ouvert ce qu'ils en pensent : car le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon[3] considèrent non-seulement les paroles, ains les visages et contenances de ceux qui semblent n'approcher de ce qu'ils désirent être fait....

Je vous laisse à part, qu'en une harangue faite en la chambre des députés du clergé, il est advenu à celui qui portait la parole d'appeler la journée des Barricades « heureuse et sainte journée des Tabernacles » : qui n'est point braver le roi à petit semblant, et dont il a été averti. Le semblable se trouve presque en la noblesse : je vous dis presque; car à la vérité elle y apporte quelque peu plus de sobriété et modestie.

Vous n'ignorez point comme le duc de Savoie a indignement échantillonné notre État, pendant que par vains discours nous nous amusons de le redresser sur un tapis vert. Lui, cousin germain du roi, auquel il a tant d'obligations, au milieu de son affliction, violant tout droit humain, sans lui dénoncer la guerre, s'est emparé du marquisat de Saluces[4]. Quelques braves gentilshommes ont mis en avant qu'il fallait laisser la ville de Blois, où nous alambiquions nos cerveaux en résolutions partiales[5], et donner droit en

[1] A pour objet le maintien, la conservation : v., au sujet des discussions dont le concile fut l'objet dans ces États, de Thou, liv. XCIII, t. X, p. 438 et suiv. de la traduction.

[2] Aussi, en ce qui concerne la discipline, y a-t-il beaucoup de dispositions du concile de Trente qui n'ont pas été reçues en France. Sur les sentiments que plusieurs de ses décrets y excitèrent, on peut voir Fra Paolo, traduction citée, t. II, p. 672-677. Cf. une publication intéressante de M. Guillemin, sur *le cardinal de Lorraine*, in-8°, Joubert, 1847, p. 369. On y apprend que celui-ci défendit noblement dans ce concile nos franchises religieuses, comme M. Giraud s'est plu aussi à le reconnaître dans sa *Dissertation sur les libertés de l'église gallicane*, Paris, 1845, in-8°.

[3] Pierre d'Espinac, homme de savoir et d'esprit, d'un caractère résolu, fort attaché à Rome comme à la Ligue, et très-mal famé pour les mœurs : v. sur lui la *Satyre ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. II, p. 129, 132, 191, etc.

[4] V., dans les *Mémoires de la ligue*, t. III, p. 733 et suiv., « le récit de la prise du marquisat de Saluces par le duc de Savoie. » Cf. de Thou, l. XCII, t. X, p. 398 et suiv. de la traduction française, particulièrement p. 404, 408, et les *Mémoires* de Nevers, t. I, p. 777-788.

[5] Où nous consumions nos esprits dans de funestes discordes...

Savoie; qu'il n'y avait meilleur moyen de nous réconcilier tous ensemble; que ce serait notre Carthage, par l'objet de laquelle nous pourrions nous garantir de nos guerres civiles : opinion, certes, d'un cœur généreux et français, toutefois qui a été vaincue et supplantée par les autres; car aussi le clergé et le tiers état se sont jetés à la traverse, qui n'ont été de cet avis : ceux-ci ont passé de nombre, et par conséquent de poids.... La proposition a été générale entre les trois états, de demander une guerre immortelle et sans répit encontre les hérétiques. A la suite de ceci, le tiers état a requis la réduction des tailles au pied de l'an 1516 [1]; et à cet effet se bande de telle façon, qu'il ne se délibère passer outre, que le roi ne lui ait accordé cet article. Cette requête lui est faite, à laquelle il a donné réponse avec toute courtoisie et honnêteté, sans rien toutefois résoudre sur-le-champ, pour la conséquence. Je vous raconte chose vraie. Comme cette requête a été faite en troupe, il y a eu un de la compagnie qui a été si impudent de dire tout haut, que toutes ces belles paroles du roi n'étaient que vent. Et à l'instant le roi a été sommé par notre prévôt des marchands de lui rendre réponse catégorique, parce qu'autrement ils étaient tous résolus de retrouver le chemin de leurs maisons. Le roi sagement a fait semblant de n'avoir entendu le premier, bien qu'il ait été ouï par chacun; et quant au second, il a répondu qu'il les estimait tous si bons Français, qu'ils ne s'en voudraient retourner sans avoir premièrement mis fin à un si bon œuvre qu'ils avaient encommencé. Trois jours après il les a fait rappeler en sa chambre, et en peu de paroles leur a entériné leur requête; mais à la

[1] Ou, comme il paraît plus juste de lire, l'an 1576 : c'est ce que dit, en citant les pièces justificatives, Sismondi, *Histoire des Français*, t. XX, p. 432. Il est vrai que, suivant Mézeray, on voulait même ramener les tailles au pied où elles étaient sous Louis XII, t. XIV, p. 360. cf. de Thou, l. XCIII, t. X, p. 435 de la traduction. — Or, les tailles de l'année 1580 dépassaient déjà de 23 millions celles du dernier règne : v. M. de Chateaubriand, *Étud. hist.*, p. 738. — Il est curieux au reste de suivre dans le *Mascurat* de Gabriel Naudé cette progression démesurément croissante des dépenses du prince et du pays : « Chez nos ancêtres, lit-on à la p. 394 et 395, les rois de France ne dépensaient que 18 ou 20,000 livres par an, eux et leur famille; et ce qu'ils tiraient de leur peuple allait à proportion... La dépense de la maison de Louis XI, qui n'était au commencement de son règne que de 28 et 30,000 livres, monta sur la fin du même règne jusqu'à 30,600 livres, suivant la supputation qu'en fait Matthieu (v. l'*Hist. de Louis XI*, l. XI, p. 147). Les tailles pareillement, qui n'excédaient pas sous Charles VI la somme de 400,000 livres, augmentèrent sous Charles VII jusqu'à la somme de 1,800,000 livres, au rapport de Sully (t. I, p. 687), et consécutivement sous Louis XI jusqu'à 4,740,000 livres; sous Charles VII, elles s'élevèrent à 6,000,000; sous François Ier elles atteignirent 15,000,000. »

charge de trouver moyens de lui remplacer ce qu'il conviendrait, tant pour l'entretènement de sa maison et gages de ses officiers, que pour le soutènement de la guerre par eux requise. A cette parole tous ont crié *Vive le roi*, et lui promettent ce qu'il demandait.

Dès l'instant on leur a baillé un état des finances de la France : mais après avoir dormi sur leur colère, jamais gens ne furent plus empêchés; et ont reconnu qu'ils se voulaient mêler d'un métier auquel ils ne firent jamais leur apprentissage. Non que leur requête ne soit de quelque mérite : mais demandant la continuation d'une guerre à jamais, et retranchement des tailles tel que dessus [1], ce sont choses incompatibles. Les uns frappent à [2] l'aliénation perpétuelle du domaine au denier trente [3], fors des duchés et comtés, médecine plus forte que la maladie; les autres à une recherche générale, non-seulement des financiers et partisans, ains de tous ceux qui se sont faits gras, près du roi, du sang du peuple : qui est un remède non prompt; car vous savez de quelle longueur sont nos procès : et néanmoins nos affaires sont réduites en tels termes, qu'il faut argent présent, puisqu'on se résout à la guerre. Davantage, de s'amuser à faire le procès à des financiers, au milieu d'une guerre civile, c'est discourir des affaires d'État en écoliers; d'autant que c'est par où aboutissent les guerres, quand, après une longue tempête, nous sommes arrivés au port de la paix : joint que l'une et l'autre invention sont moyens passagers, et qui ne prennent point de traite [4], combien qu'il soit besoin qu'il y ait toujours fonds de finances pour l'entretènement d'un État. Et comme un abime en attrait [5] un autre, aussi ces députés, tombés d'une fièvre tierce en chaud mal, demandent une chambre au roi, qui soit composée de vingt-quatre juges, dont les six soient par lui nommés et les dix-huit autres par les états; six de chaque ordre, pour instruire et juger les procès; et non contents de cela, font une nouvelle recharge, que le roi ait à leur nommer ceux

[1] En d'autres termes, le troisième ordre repoussait comme illégales toutes les augmentations d'impôts et toutes les créations de charges qui avaient eu lieu depuis les états précéd[illegible] à Blois : voy. le *Discours* [illegible] (avocat du seizième sièc[illegible] qui advint à Blois jusqu'[illegible] Guise », p. 109-111 ; cf. [illegible] *des derniers troubles de F*[illegible]

[2] Visent, s'adressent à [illegible] mettent en avant...

[3] Il s'agissait de déclarer que le domaine royal, qui avait été jusque là considéré comme inaliénable, pourrait être aliéné désormais, en calculant la valeur du capital sur celle du revenu, [illegible] qui était à peu [illegible] pour 100. [illegible]

qu'il veut retenir en son conseil d'État, pour savoir s'ils sont écrits sur leur papier rouge[1].

Le roi voit ces fièvres d'esprit, qu'il est content[2] de passer par dissimulation : il pense que la maladie procède d'un chef sous l'autorité duquel tout ceci se fait, auquel il n'ose bonnement résister. Il patiente et mande particulièrement ceux qu'il estime avoir plus de crédit en cette compagnie; les prie de ne se roidir en toutes choses contre lui : qu'ils veuillent mettre en considération sa qualité, et que combien qu'il faille apporter quelque règlement pour réformer la malefaçon des choses passées, si ne faut-il en tout terrasser son autorité; que si les affaires passent selon leurs souhaits, nous tomberons en cet accessoire, que tout ainsi que le royaume a été affligé par les fautes, il recevra d'ici en avant plus grande affliction par les remèdes. Et pour obtenir d'eux quelque gré, il n'ose presque reconnaître ceux qui ont eu part à son infortune : ce qui en offense infinis, tellement qu'il court un bruit sourd entre nous, qu'il vaut mieux avoir été contre lui que pour. Même y en a quelques-uns qui, d'un esprit mordant, disent que le feu roi Charles, en l'âge de quatre et dix ans (ce sont quatorze)[3], avait été déclaré majeur, et que l'on voulait rendre le nôtre mineur vers l'âge de quatre fois dix : c'est vers l'âge de quarante ans. Toutefois, pour toutes ces soumissions, qui excitent aux cœurs des uns une compassion, et des autres une indignation et courroux, il ne peut obtenir de ces messieurs, tant en général que particulier, qu'un rebut et mépris de sa majesté. Il n'est pas qué, toutes les fêtes, les prédicateurs ne s'attachent contre lui et les siens, par invectives et aigres satires[4]. Il a parlé à M. de Guise, comme à celui qu'il es-

[1] Métaphore facile à saisir : sur leur liste de proscription, ou plutôt d'exclusion.

[2] Qu'il se contente : Ne pourrait-on pas lire *qu'il est contraint?*

[3] Charles IX, que Catherine de Médicis avait fait déclarer majeur en 1563, lorsqu'il entrait dans sa quatorzième année : ce fut par le conseil de l'Hôpital, et grâce à l'interprétation qu'il donna de l'édit de Charles V sur la majorité des rois. Sur cet édit., voy. quelques réflexions sages de Pasquier, *Recherches*, VI, 2.

[4] Voy. le *Journal de Henri III*, t. II, p. 151-153 et 175; de Thou, p. 485-489 du volume cité; etc. — On jugera du ton de ces fougueux *prêcheurs* par le passage qui suit, d'une époque un peu postérieure, il est vrai, à celle qui nous occupe : « Il est temps de *se débourber*, de *se débourbonner :* ce n'est pas à tel *boueux*, bon à jeter au tombereau, que le trône appartient, quoiqu'en puissent dire les larrons, pillards et bougres. » Ainsi parlait Boucher dans son sermon du 12 mai 1593, jour de la *fête des Barricades*. L'Étoile avait entendu de *ses oreilles* cet édifiant sermon : voy. Charles Labitte, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, p. 121 et suiv. Cf. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 339, texte et not.; et la *Satyre ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. II, p. 23.

time avoir grande autorité sur tous ces députés, afin qu'il les voulût rendre plus souples : mais il s'en est fort bien excusé, disant n'y avoir aucune puissance. Voilà en quels termes nous sommes. Adieu.

LETTRE XXII[1].

A M. Airault, lieutenant criminel d'Angers[2].

Pasquier raconte la mort de M. de Guise et de son frère, avec toutes les particularités qui s'y passèrent.

Je vous raconte une histoire, mais histoire la plus tragique qui se soit onc passée en France. M. de Guise a été tué dedans la chambre du roi, le vingt-troisième jour de ce mois de décembre; et le lendemain au matin, M. le cardinal son frère. Je ne doute point qu'à cette première rencontre ne frémissiez : mais ce que je vous dis est très-véritable. Toutefois, grâce à Dieu, il n'y a eu autre sang épandu : le demeurant s'est passé par fuite, prison ou pardon. Mais, parce que souhaiterez que je vous déchiffre par le menu ces nouvelles, sachez que le roi, indigné de plusieurs particularités qui se passaient en notre assemblée à son désavantage,

[1] C'est la lettre 5 du liv. XIII. Sur ce sujet les renseignements abondent : cons. Lelong, *Biblioth. histor. de la France*, t. II, p. 305 et suiv. Entre autres publications du temps, on remarquera *Le Martyr des deux frères*, 1589, dont on peut voir l'analyse au t. II de l'*Analectabiblion* du marquis du Roure, p. 81 et suiv.; et la *Guisiade* de Pierre Matthieu, « en laquelle au vrai et sans passion était représenté, suivant l'auteur, le massacre du duc de Guise. » Cette tragédie, qui parut à Lyon en 1589, se trouve dans le t. III du *Journal de Henri III*. Tout récemment, la Société de l'Histoire de France a fait imprimer dans ses *Documents historiques originaux*, p. 77-87, t. I de son *Bulletin*, une relation jusque alors manuscrite de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens, sur l'assassinat du duc et cardinal de Guise aux états de Blois. — *Cf.* le récit de Miron, médecin de Henri III, dans le *Journal* de l'Etoile, t. III, p. 461 et suiv., et d'autres documents nouvellement publiés dans l'ancienne *Revue rétrospective*, nos 9 et 11; Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, p. 78 et suiv. (t. XII de la collection Michaud et Poujoulat); d'Aubigné, *Hist. Univers.*, in-f°, 1616, t. III, l. II, c. 15; les *Mémoires* de Tavannes, au commencement du liv. III. Ajoutons que, dans ses *Études historiques*, M. de Chateaubriand a fait, d'après les sources, un beau récit de cet assassinat, p. 740-750, et que M. Vitet a reproduit tout ce drame d'une manière fort attachante, à la fin de son dernier ouvrage cité.

[2] L'un des jurisconsultes éminents du seizième siecle, loué par Sainte-Marthe, au liv. V de ses *Éloges*, et mentionné dans l'*Essai sur Pasquier*, p. CIX, et CLXII, not. 3. Par son amour des lettres et son patriotisme, Airault méritait d'être l'ami de Pasquier. « On pourrions-nous, disait-il dans l'un de ses plus importants ouvrages, trouver de la consolation que parmi les livres, de voir un si grand royaume déchoir et prendre les errements d'un corps mortel et périssable comme le nôtre? » liv. IV, p. 677 de *L'ordre, formalité et instruction judiciaires dont les anciens Grecs et Romains ont usé*; Paris, 1598, in-4°. L'éloge d'Airault a été le sujet d'un discours de rentrée, prononcé par M. l'avocat général François Belloc, à Angers : in-8°, 1844.

qu'il estimait ne se faire que sous l'autorité de ces deux princes ; et que plus il se rendait souple envers nos députés, plus ils se roidissaient contre lui (tellement que c'était vraiment une hydre, dont l'une des têtes coupée en faisait renaître sept autres) ; même que trois ou quatre jours auparavant, M. de Guise était entré avec lui en une dispute, tant de son état de lieutenant général que de la ville d'Orléans[1], il se délibère de faire mourir ces deux princes, estimant que leur mort serait la mort de tous ces nouveaux conseils.

La procédure qu'il y a tenu a été telle. Le 22 de ce mois il dit à M. de Guise qu'il délibérait le lendemain aller à La Noue (qui est une maison de plaisance, distant de demi-lieue du château de Blois), et là séjourner jusques au samedi, veille de Noël ; qu'il désirait, avant que de partir, que tous les seigneurs de son conseil des finances se trouvassent ensemble de bon matin, pour résoudre de quelques affaires qu'il leur proposerait. D'une autre main, il commande à dix ou douze gentilshommes de ses quarante-cinq[2], de le venir trouver au même temps, tous bottés et éperonnés, pour le suivre ; et à cette même heure remit quelques affaires, dont il était sollicité par les seigneurs de Rieux et Alphonse Corse. Tous lesquels ne faillirent de se trouver aux lieu et heure à eux assignés ; Corse et Rieux en son cabinet, avec ses secrétaires d'État, et les autres en sa chambre : auxquels il remontra, comme on dit[3], qu'il y avait trop longtemps qu'il était en la tutelle de MM. de Guise ; que plus il avait apporté de connivence, plus il avait reçu de bravades ; que dès et depuis la levée des armes par eux faite il avait eu dix mille arguments de se mécontenter d'eux ; mais qu'il n'en avait jamais eu tant que depuis l'ouverture de l'assemblée des états. C'était l'occasion pour laquelle il se résolvait d'en avoir la raison : non par la voie ordinaire de justice (car faisant faire le procès à M. de Guise, il s'était acquis tant de créance en ce lieu que lui-même le ferait à ses juges) ; partant il s'était résolu de le faire présentement tuer par eux en sa chambre ; qu'il était méshui[4]

[1] Le duc de Guise, comme lieutenant général, demandait des gardes, alléguant que le roi lui-même en avait eu lorsque, étant duc d'Anjou, il avait été revêtu du titre de lieutenant général, sous Charles IX. Il voulait de plus, contre les intentions annoncées par Henri III, qu'Orléans fût conservé à la sainte-union pour place de sûreté.

[2] Les quarante-cinq gentilshommes formaient la garde particulière du roi ; on voit que peu après elle fut réduite à vingt-cinq : *Lettres*, XIII, 9.

[3] Voy. à ce sujet les longs discours placés dans la bouche du roi par de Thou, liv. XCIII, p. 450-466 du t. X de la traduction.

[4] (Magis hodie, plus que jamais) il était temps enfin...

temps qu'il fût seul roi, et que qui avait compagnon avait maître. Ces paroles ainsi proférées, chacun lui promit assistance : les seigneurs de Rieux, Corse, Beaulieu et Revol, secrétaires d'État, demeurant dans son cabinet; dix ou douze des quarante-cinq, dans sa chambre; M. le maréchal d'Aumont et le seigneur de Larchant[1], dedans la salle du conseil. Quelques-uns estiment que ces deux derniers en avaient eu quelque avis du roi, comme l'événement le montra.

Or, combien que cette entreprise fût dressée avec tout ce que l'on saurait souhaiter de prudence humaine, si ne put-elle être conduite si sagement que l'on n'en halenât quelque vent[2]. Et de fait, M. de Guise, sorti de sa chambre pour se trouver au conseil, fut attendu de pied coi sur la terrasse du château par un gentilhomme auvergnat, nommé La Salle, qui l'avertit de ne passer outre, d'autant qu'assurément il y avait dessein contre lui; dont il le remercia, lui disant : Mon bon ami, il y a longtemps que je suis guéri de cette appréhension. Et, quatre ou cinq pas après, il reçut pareil avis d'un Picard, nommé, si je ne m'abuse, Aubencour, qui l'avait autrefois servi : auquel il dit qu'il était un sot[3]. Toutefois il ne fut pas si tôt entré, qu'il n'en vint presque au repentir; pour le moins en fit-il quelque contenance : car ayant trouvé plusieurs gardes du seigneur de Larchant à la porte, puis le maréchal d'Aumont, qui n'avait accoutumé de se trouver au conseil des finances, il demanda au seigneur de Larchant pourquoi ils étaient là venus; qui lui répondit, que de sa part c'était pour faire payer ses soldats de leurs gages, étant sur la fin de leur quartier; et quant à M. d'Aumont, il n'en savait la raison. De là il se mit devant le feu, où son mouchoir lui étant chu par art ou hasard, il mit le pied dessus, comme par mégarde, lequel ayant été relevé par le seigneur de Fontenay, trésorier de l'épargne, il le pria de le porter à Péricart, son secrétaire, pour lui en rapporter un autre; et qu'il ne faillit de le venir trouver promptement : c'était, comme plusieurs ont estimé, afin d'avertir ses amis du danger

[1] Voy., sur le premier de ces seigneurs, le *Journal de Henri III*, t. II, p. 57, 58, 136, 149, et sur le second, dont le nom était Grimonville, capitaine des cent archers de la garde du roi, id., p. 81 et 82, avec le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 233-236.

[2] Que l'on n'en eût quelque pressentiment. De là encore aujourd'hui : j'ai eu *vent* de cette entreprise. V. à ce sujet la lettre 6e de Pasquier, même liv., et l'édit. citée du *Journal de Henri III*, avec les notes, t. II, p. 143-147.

[3] Cf. la *Satyre ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. III, p. 161. C'est que, suivant l'expression pittoresque de Pasquier, *Lettres*, XIII, 2, « il pensait avoir établi sa grandeur à clous de diamant ».

où il pensait être (mais cela n'est qu'une opinion). Péricart voulant entrer, le passage lui est empêché par les archers de la garde.

Cependant M. le cardinal de Guise arrive avec l'archevêque de Lyon [1] : l'on s'assied au conseil. Le seigneur de Larchant se plaignait que ses archers n'étaient payés : M. Marcel, intendant des finances, fait ouverture de quelques deniers qui étaient prompts [2], pour les contenter en partie. M. de Guise dit que le cœur lui faisait mal : Saint-Prix, valet de chambre du roi, lui apporte la boite des brignoles du roi. Quelque peu après, vient Revol, secrétaire d'État, lui dire que le roi le demandait. Il se lève, et mettant son manteau, tantôt d'un sens, tantôt d'un autre, comme s'il eût niaisé, il entre dans la chambre, laquelle est dès l'instant même fermée sur lui. Là, il se trouve investi par une douzaine de gentilshommes, qui l'attendaient de pied coi, et salué de plusieurs coups, qui portèrent si vivement, qu'il n'eut moyen que de râler [3].

Cela ne put être fait sans quelque rumeur : le cardinal et l'archevêque, se doutant de ce qui était, y voulurent accourir ; mais ils en furent empêchés par le maréchal d'Aumont, qui mit la main aux armes comme officier de la couronne, et défendit à tous de bouger, sur peine de la mort. Dès lors le sieur de Richelieu [4], grand prévôt, bien suivi de ses archers, se transporte en la salle du tiers état, et se saisit du président de Neuilly [5], de Marteau, prévôt des marchands, Compan, Cotteblanche [6], échevins de Paris, et de quelques autres : disant que deux soldats avaient failli

[1] V. sur lui la p. 312.

[2] (In promptu) disponibles.....

[3] Suivant l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 147 et 148, « entre autres « cris et paroles du duc de Guise, celles-ci furent clairement entendues : — « Mon Dieu, je suis mort, ayez pitié « de moi ; ce sont mes péchés qui en « sont cause. » Cf. de Thou, aux livre et volume cités, p. 470 et 471. Cet [illegible]ment suggéra l'épigra[illegible] sui- [illegible] Pasquier :

[illegible] medio perier[illegible]
[illegible], hic Pelue[illegible]
[illegible] meluenu[illegible]

[illegible]

avait vouée à l'historien, pour avoir mal parlé d'un autre personnage de son nom, d'Antoine du Plessis de Richelieu, cousin-germain de son grand-père (liv. XXIV et ailleurs encore), et l'on a dit qu'il l'avait voulu punir sur son fils aîné, l'ami fidèle de Cinq-Mars. Au moins ses sentiments d'inimitié percent-ils dans ses *Mémoires*. Voy. liv. VIII, t. I, p. 489, édit. Petitot.

[5] Ou Nuilly : c'était le premier président de la cour des Aides et le plus zélé ligueur qu'il y eût dans Paris, suivant de Thou, l. XCIII, t. X, p. 437. Marteau, [illegible], plus exactement La Chapelle-Mar[illegible], était son gendre : Voy. sur l'un et [illegible] l'édit. citée de la *Satyre ménip*[illegible] p. 133, 330, 337, 397, etc.

[6] [illegible]teblanche, comme ce nom est [illegible] *Journal de Henri III*,

de tuer le roi, et qu'il voulait les en faire juges. Dès l'heure même on arrête prisonniers M. le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, et peu après M. le cardinal de Bourbon, MM. de Nemours, d'Elbœuf, et le prince de Joinville[1]; le semblable fait-on de mesdames de Nemours et d'Aumale[2] : vrai que pour le regard de celui-ci[3], la porte lui fut du jour au lendemain ouverte. Quinze jours auparavant, madame de Guise s'en était allée à Paris pour y faire sa couche ; et huit jours après, madame de Montpensier, dont bien lui prit. Le roi a pardonné à tous les autres seigneurs de la Ligue ; même aux seigneurs de Brissac et de Boisdauphin : quant à Bassompierre, au chevalier Breton, Rossieux[4] et plusieurs autres, ils se sont sauvés de vitesse. L'effroi a été grand par la ville ; toutes les boutiques fermées. Et vous puis dire que le ciel, pleuvant à verse la plus grande part de la journée, semblait pleurer les calamités qui peut-être nous en adviendront. Quelques heures après, le roi dépêcha les seigneurs d'Entragues et de Dunes[5] pour se rendre maîtres d'Orléans, par le moyen de la citadelle qui était en leur possession : mais ils y arrivèrent à tard ; car Rossieux et quelques autres de la Ligue, avaient jà donné bon ordre, pour les empêcher. Le lendemain on y envoie M. le grand prieur, accompagné de M. le maréchal d'Aumont, avec quatre compagnies des gardes et deux des Suisses, pour faire épaule aux premiers. Ce même jour le cardinal de Guise fut dagué[6] dans la prison par quatre soldats du

[1] Ce jeune prince, qui par suite de la mort de son père prit le nom de duc de Guise, avait dix-sept ans. Renfermé dans le château de Tours, il s'en échappa, en 1591, à la grande joie de la Ligue : *Journal de Henri IV*, t. I, p. 134-136, et *Mémoires* de Sully, l. IV, t. I, p. 195, text. et not. Il fit, à la fin de 1594, sa soumission à Henri IV ; d'un caractère farouche et sombre, il n'avait pas gardé longtemps la faveur du peuple : Id., t. II, p. 58-60, 171. Il mourut, en 1640, dans la Toscane, le cardinal de Richelieu l'ayant forcé à sortir de France.

[2] La première, Anne d'Este, veuve du duc François de Guise, mère de Henri et du cardinal, avait épousé en secondes noces Jacques de Savoie, duc de Nemours ; la seconde, Marie de Lorraine, était sœur du duc d'Elbœuf, et femme de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, son cousin : Celui-ci, né en 1555, mourut à Bruxelles en 1631 ; neveu de François de Guise et l'un des chefs de la Ligue, il eut l'ambition, mais non pas le mérite des autres membres de sa maison. — V. encore sur ces deux princesses, pour plus de détails, la *Satyre ménippée*, t. II de l'édit. citée, p. 115 et 228-232.

[3] Le duc de Nemours. Il s'évada. Voy. *Lettres*, XIII, 10 ; cf l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 173. Plusieurs autres, parmi les prisonniers, furent relâchés presque aussitôt : de Thou, l. XCIII, t. X, p. 485.

[4] Ou Roissieu, comme on doit écrire ce nom, suivant d'autres : voy. sur ce ligueur, signalé comme écuyer du duc de Guise, les *Remarques* qui suivent la *Satyre ménippée*, dans l'édit. citée de Ratisbonne, t. II, p. 115 et 292.

[5] Charles de Balsac, sieur de Dunes et frère d'Entragues : Voy. de Thou, liv. XCIII, t. X, p. 474 de la traduction.

[6] Poignardé : il fut tué toutefois, non à coups de dague, mais bien de hallebardes. Sur cet assassinat, v. la *Satyre ménippée*, t. II, p. 317, édit. de Ratisbonne.

capitaine Gast[1]; et les corps des deux frères, brûlés la nuit ensuivant[2], le roi craignant, comme il est vraisemblable, que s'ils eussent été ensevelis, les Parisiens eussent fait des reliques de leurs os.

Quant à l'archevêque de Lyon, le roi lui a sauvé la vie, par l'intercession du baron de Luz[3], son neveu, auquel il dit qu'il ne ferait aucun mal à son oncle; mais aussi le garderait-il bien de lui en faire. Et de fait, il l'a fait coffrer en une prison. Au regard de Neuilly, Marteau et Compan, la résolution du roi était de les faire pendre, mais il en fut détourné par M. de Ris, premier président de Bretagne, qui lui conseilla de garder quelque ordre en justice; et ne fût-ce que pour s'éclaircir des conseils et entreprises que l'on brassait contre lui : quoi faisant, il pourrait faire trouver bon aux yeux de tout le monde ce qui avait été par lui commandé[4]. Ce même jour M. Marcel[5] fut dépêché pour s'assurer du peuple de Paris, sur une opinion que les Parisiens avaient eu autrefois créance en lui. Dieu veuille qu'il ne lui en prenne comme à un autre Marcel, sous le règne de Charles VI[6]! Maintenant nous sommes comme l'oiseau sur la branche, attendant nouvelles. Il y a quatre jours passés que cette tragédie est jouée, sans qu'ayons vent ni voix de Paris : qui me fait croire que nos affaires ne s'y portent bien. Adieu. De Blois, ce 27 de décembre 1588.

[1] Ou plutôt le Guast : Voy. de Thou, livre et tome cités, p. 478; et l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 150, qui dit que « l'on trouva pour 400 écus quatre instruments de cette exécution. » Il est encore beaucoup question du capitaine Le Guast dans la let. 10 du même livre : Cf. l'Étoile, même vol., p. 180.

[2] Forme adverbiale : la nuit suivante. Puis les cendres furent jetées au vent, suiv. l'Étoile, passage cité. Cf. de Thou, t. X, p. 479, qui rapporte que les cadavres furent consumés dans de la chaux [illegible] qu'ensuite Richelieu alla trou[illegible] part du roi madame de Guise [illegible]rine de Clèves), et la mère des [illegible]our leur jurer [illegible] avait [illegible]s corps en terr[illegible] [illegible] : il paraît [illegible] sei- [illegible] de la conti[illegible] les project[illegible] Ligue : [illegible] Ratis[illegible] [illegible]

dans le *Traité des causes et raisons de la prise des armes faite en janvier 1589...* du duc de Nevers (Louis de Gonzague), tom. II de ses *Mémoires*, publiés par Gomberville, Paris, in-f°, 1665, p. 48, 74, etc. Cf. les *Mémoires* de Sully, l. III, t. I, p. 136-138, text. et not.

[5] D'abord orfèvre, puis conseiller, Claude Marcel était devenu surintendant des finances et avait su se ménager habilement entre les partis : il n'en finit pas moins par être l'objet de la défiance du peuple : v. le *Dialogue du maheutre et du manant*, à la suite de la *Satyre ménippée*, dans l'édit. de Ratisbonne, t. III, p. 492, et le *Journal de Henri III*, t. I, p. 222 et 243.

[6] Non pas sous le règne de Charles VI, mais sous celui de Jean II. Ce Marcel, prévôt des marchands, victime des complots criminels qu'il avait tramés, fut tué en 1358, dans la nuit du 31 juillet, au moment où il se préparait à introduire dans Paris le roi de Navarre : lire, à ce sujet, l'ouvrage de M. Naudet, *Conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale, ou Histoire des états généraux de la France pendant les années* 1355-1358 : Paris, in-8°, 1815.

de tuer le roi, et qu'il voulait les en faire juges. Dès l'heure même on arrête prisonniers M. le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, et peu après M. le cardinal de Bourbon, MM. de Nemours, d'Elbœuf, et le prince de Joinville[1]; le semblable fait-on de mesdames de Nemours et d'Aumale[2] : vrai que pour le regard de celui-ci[3], la porte lui fut du jour au lendemain ouverte. Quinze jours auparavant, madame de Guise s'en était allée à Paris pour y faire sa couche; et huit jours après, madame de Montpensier, dont bien lui prit. Le roi a pardonné à tous les autres seigneurs de la Ligue; même aux seigneurs de Brissac et de Boisdauphin : quant à Bassompierre, au chevalier Breton, Rossieux[4] et plusieurs autres, ils se sont sauvés de vitesse. L'effroi a été grand par la ville; toutes les boutiques fermées. Et vous puis dire que le ciel, pleuvant à verse la plus grande part de la journée, semblait pleurer les calamités qui peut-être nous en adviendront. Quelques heures après, le roi dépêcha les seigneurs d'Entragues et de Dunes[5] pour se rendre maîtres d'Orléans, par le moyen de la citadelle qui était en leur possession : mais ils y arrivèrent à tard; car Rossieux et quelques autres de la Ligue, avaient jà donné bon ordre, pour les empêcher. Le lendemain on y envoie M. le grand prieur, accompagné de M. le maréchal d'Aumont, avec quatre compagnies des gardes et deux des Suisses, pour faire épaule aux premiers. Ce même jour le cardinal de Guise fut dagué[6] dans la prison par quatre soldats du

[1] Ce jeune prince, qui par suite de la mort de son père prit le nom de duc de Guise, avait dix-sept ans. Renfermé dans le château de Tours, il s'en échappa, en 1591, à la grande joie de la Ligue : *Journal de Henri IV*, t. I, p. 134-136, et *Mémoires* de Sully, l. IV, t. I, p. 195, text. et not. Il fit, à la fin de 1594, sa soumission à Henri IV; d'un caractère farouche et sombre, il n'avait pas gardé longtemps la faveur du peuple : Id., t. II, p. 68-60, 171. Il mourut, en 1640, dans la Toscane, le cardinal de Richelieu l'ayant forcé à sortir de France.

[2] La première, Anne d'Este, veuve du duc François de Guise, mère de Henri et du cardinal, avait épousé en secondes noces Jacques de Savoie, duc de Nemours; la seconde, Marie de Lorraine, était sœur du duc d'Elbœuf, et femme de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, son cousin : Celui-ci, né en 1555, mourut à Bruxelles en 1631; neveu de François de Guise et l'un des chefs de la Ligue, il eut l'ambition, mais non pas le mérite des autres membres de sa maison. — V. encore sur ces deux princesses, pour plus de détails, la *Satyre ménippée*, t. II de l'édit. citée, p. 115 et 228-232.

[3] Le duc de Nemours. Il s'évada. Voy. *Lettres*, XIII, 10; cf l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 173. Plusieurs autres, parmi les prisonniers, furent relâchés presque aussitôt : de Thou, l. XCIII, t. X, p. 485.

[4] Ou Roissieu, comme on doit écrire ce nom, suivant d'autres : voy. sur ce ligueur, signalé comme écuyer du duc de Guise, les *Remarques* qui suivent la *Satyre ménippée*, dans l'édit. citée de Ratisbonne, t. II, p. 115 et 292.

[5] Charles de Balsac, sieur de Dunes et frère d'Entragues : Voy. de Thou, liv. XCIII, t. X, p. 474 de la traduction.

[6] Poignardé : il fut tué toutefois, non à coups de dague, mais bien de hallebardes. Sur cet assassinat, v. la *Satyre ménippée*, t. II, p. 317, édit. de Ratisbonne.

capitaine Gast[1]; et les corps des ...
vant[2], le roi craignant, comme il ...
sent été enervés, les Parisiens ...

Quant à l'archevêque de Lyon, ...
l'intercession du baron de Lux[3], ...
ferait aucun mal à son ...
lui en faire. Et de fait, il l'a ...
de Neuilly, Marteau et Compans, ...
faire pendre, mais il en fut ...
sident de Bretagne, qui lui conseilla ...
justice; et ne fût-ce que pour s'éclaircir ...
que l'on brassait contre lui : ...
bon aux yeux de tout le monde ce qui ...
Ce même jour M. Marcel[5] fut dépêché ...
Paris, sur une opinion que les Parisiens ...
en lui. Dieu veuille qu'il ne lui en prenne ...
cel, sous le règne de Charles VI[6]! ...
l'oiseau sur la branche, attendant nouvelles. ...
passés que cette tragédie est jouée, sans ...
Paris : qui me fait croire que nos affaires ne s'y ...
De Blois, ce 27 de décembre 1588.

...t moins de
...ourir contre
...i fût jamais
...ulut qu'on
...nier qu'elle
... sa fortune;
... mari, ait su
...ge, même au
...eligion! Re-
...r que le gé-
... pacifications

...ur qui ne soit
... et que là où
...illement sou-
...une et toutes
...rs accidents
...t mourir au-
... qu'elle avait
...ense, sans y
...ssus; et pour
..., reine d'Es-
...'une mort fu-
...t que la reine
... Même s'étant
...yaume lui ap-
...t effet ayant
...i, son parent,
...es parties de

LETTRE XXIII[1].

A maître Nicolas Pasquier, son fils, conseiller et maître des requêtes ordinaire du roi[2].

Pasquier raconte à son fils la mort de la reine mère avec quelques éloges sur sa vie.

La reine mère est décédée, la veille des Rois dernière[3], au grand étonnement de nous tous[4]. Je ne doute point que les nouvelles n'en soient arrivées jusques à vous : toutefois peut-être n'en avez-vous entendu toutes les particularités. Elle avait été grandement malade et gardait encore la chambre, quand soudain après la mort de M. de Guise, le roi la lui vint assez brusquement annoncer : dont elle reçut tel trouble en son âme, que dès lors elle commença d'empirer à vue d'œil. Toutefois, ne voulant déplaire à son fils, elle

[1] C'est la lettre 8 du liv. XIII. On peut rapprocher de cette lettre le jugement porté sur Catherine de Médicis par de Thou, liv. XCIV, t. X, p. 500-503 ; par l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 154-161 ; et par Mézeray, édit. de 1830, t. XIV, p. 449-456. Cette princesse a été jusqu'à notre temps l'objet d'appréciations fort incomplètes. Plusieurs pamphlets furent, de son vivant, publiés contre elle. L'un des plus sanglants et des plus remarquables, dû à la plume de Henri Étienne, est le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis*, 1575, in-8°, qui a reparu depuis à diverses époques et sous différents noms. On peut le voir au t. II du *Journal de Henri III*, p. 299 et suiv. La contrepartie de ce *Discours* est dans l'éloge que Brantôme a consacré à cette reine (Voy. les *Dames illustres*), et où il annonce qu'il veut la venger de « l'auteur de sa vie, qui est un imposteur et non digne d'être cru. » Mathieu Zampini a composé pareillement son panégyrique en latin et en italien : Ch. Paschal l'a traduit en français, Paris, 1586, in-8°. Au dix-huitième siècle on l'a surtout jugée d'après les écrits de ses détracteurs ; on a beaucoup déclamé contre elle. De nos jours des publications intéressantes, et particulièrement les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, par MM. Cimber et d'Anjou (1835, 7 vol. in-8°), ont permis de la mieux connaître : faible, ambitieuse et légère, elle parut souvent criminelle, quoiqu'elle fût en réalité presque aussi incapable de grands vices que de grandes vertus. Son malheur était de faire consister tout l'art de régner, d'après les principes de son pays, dans cette politique de cabales et de ruses qui ménage les partis et les oppose entre eux pour les ruiner l'un par l'autre : elle était née pour intriguer dans une petite cour d'Italie, et non pour présider aux destinées d'un grand peuple.

[2] Il en est fréquemment question dans l'*Essai sur Pasquier* : Voy. particulièrement p. XLIII et CXCVI.

[3] Le 5 janvier 1589. Fille unique de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et nièce du pape Clément VII, elle était née à Florence, le 13 avril 1519, et avait été mariée au second fils de François I[er], le 28 octobre 1533.

[4] On a vu la force qu'avait autrefois ce mot : à la grande stupéfaction, consternation. — L'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 159, s'en exprime d'ailleurs bien autrement : « À Blois, où elle était adorée et révérée comme la Junon de la cour, elle n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir, qu'on n'en fit non plus de compte que d'une chèvre morte. » *Junon de France*, ainsi Ronsard appelait-il aussi Catherine de Médicis dans ses *Odes*, III, 2.

couvrit son maltalent[1], au moins mal qu'il lui fut possible; et quatre ou cinq jours après voulut aller à l'église, et au retour vint visiter M. le cardinal de Bourbon[2], prisonnier, qui commença, avec abondance de larmes, de lui imputer que, sans la foi qu'elle leur avait baillée, ni lui ni ses neveux de Guise ne fussent venus en ce lieu. Lors ils commencèrent tous deux de faire fontaine de leurs yeux ; et soudain après, cette pauvre dame, toute trempée de larmes, retourne en sa chambre, sans souper. Le lendemain lundi elle s'alite ; et le mercredi, veille des Rois, elle meurt. On remarque en sa mort une chose assez mémorable : elle ajoutait grande foi aux devins[3] ; et comme quelqu'un lui eut prédit autrefois que pour vivre longuement elle se devait donner garde d'un Saint-Germain, surtout elle ne voulait aller à Saint-Germain-en-Laye, craignant d'y rencontrer sa mort ; et même, pour ne demeurer au Louvre, paroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois, avait fait bâtir son palais en la paroisse Saint-Eustache, où elle faisait sa demeure : enfin Dieu voulut qu'elle mourant, elle fût logée non à un Saint-Germain, ains eût pour consolateur M. de Saint-Germain, premier confesseur du roi. Ainsi fut trompé par un mot à deux ententes le grand Pompée, lequel, ayant eu avis de l'oracle de se donner garde de Cassius, redoutait ceux qui portaient ce nom[4] : toutefois il ne fut outragé d'eux, mais par hasard et sans y penser fut assassiné au mont Cassius[5]. Trois semaines après le roi a fait célébrer les obsèques à la reine sa mère, selon que la commodité de ses affaires le pouvait porter; son corps mis en l'église de Saint-Sauveur, dedans un cercueil de plomb, en attendant que, la France plus calme, on la puisse transporter à Saint-Denis : vrai que n'ayant été bien embaumé (car la ville de Blois n'est pourvue de drogues et épiceries pour cet effet), quelques jours après, com-

[1] Chagrin : « Non, ajoute ici l'Étoile, *Ibid.*, pour amitié qu'elle portât aux deux frères, qu'elle aimait à *la Florentine*, c'est-à-dire pour s'en servir, mais parce qu'elle voyait par ce moyen le roi [illegible]avarre établi ; qui était tout ce [illegible]le craignait le plus au monde... » [illegible] à dont la Ligue fit peu [illegible] France [illegible] le nom de [illegible] té [illegible] e [illegible]

étudier, avec ses astrologues, sa destinée dans les astres : sur les pratiques superstitieuses qui lui étaient imputees cons. la *Satyre ménippée*, t. II de l'édit. de Ratisbonne, p. 348. Cf. *Journal de Henri III*, t. II, p. 159.

[4] Voy. Dion Cassius, liv. XLII, t. I, p. 309 de l'édit. in-f° de Hambourg, 1750.

[5] Ou Casius : Il y avait deux montagnes de ce nom, l'une près de Peluse en Égypte, l'autre en Syrie, au dessus de Séleucie : Pline, *Histoire nat.*, V, 14, et XXXVII, 6, édit. *in usum Delphini*, t. I, p. 565, et t. V, p. 350.

mençant de mal sentir, depuis le partement du roi, on a été contraint de l'enterrer en pleine nuit, non dans une voûte, pour n'y en avoir aucune, ains en pleine terre, tout ainsi que le moindre de nous tous ; et mêmement en un lieu de l'église où il n'y a aucune apparence qu'elle y soit.

Misérable, certes, est la condition humaine ! Cette princesse, qui n'estimait l'église de Saint-Denis, ancien tombeau de nos rois, assez capable pour recevoir ni le corps du roi son mari, ni le sien, ni de MM. ses enfants, avait fait travailler par trente ans au bâtiment de trois chapelles, hors l'église, pour leur servir de sépulcres ; et fait dresser les pourtraitures [1] en marbre, tant de son mari, que la sienne, avec une dépense pareille à celle des rois d'Égypte en leurs mausolées : la voici, aujourd'hui, reduite au même pied que les plus pauvres de la France ! O bon Dieu, que grands et émerveillables sont tes secrets ! M. l'archevêque de Bourges [2], qui a fait sa harangue funèbre, l'a représentée comme une princesse sans tache. Certainement, l'on ne peut dire qu'entre les princesses de notre temps cette-ci n'ait reçu plusieurs grandes faveurs de Dieu, ayant été premièrement mariée au second enfant de France, qui depuis, par la mort de son frère aîné, fut fait roi ; et que de ce mariage fussent issus sept enfants [3], qui tous commandèrent souverainement : François II, Charles IX, Henri III, tous l'un après l'autre rois de France ; même cetui-ci, roi de Pologne ; François, duc d'Alençon, lequel en pleins états fut proclamé duc de Brabant et comte de Flandre ; et quant aux filles, Élisabeth, aînée, mariée au roi d'Espagne ; Claude, seconde fille, au duc de Lorraine [4] ; Marguerite, troisième, au roi de Navarre. Que si sa fortune fut grande, aussi fut cette dame douée de plusieurs louables parties ; d'autant qu'elle était débonnaire, accessible, libérale le possible [5] : dame qui ne sa-

[1] Images : autrefois *pourtraire*, représenter.

[2] Regnauld de Beaune ; il avait porté la parole, au nom du clergé, à l'ouverture des états de Blois, ainsi que dans leur dernière séance : homme instruit, maniant avec habileté la parole, versé dans les affaires, et, de plus, modéré. Il fut par la suite archevêque de Sens et grand aumônier de France.

[3] Néanmoins elle était démeurée dix ans sans avoir d'enfant. On dit que le célèbre médecin Fernel remédia par ses conseils à sa stérilité, dont on avait aussi fait retomber la faute sur Henri II : v., à ce sujet, dans les *Dames illustres* de Brantôme, le chapitre de Catherine de Médicis.

[4] Charles II : dans la suite on accusa Catherine de Médicis d'avoir voulu placer sur le trône de France le jeune duc de Lorraine, issu de ce mariage ; v. le *Journal de Henri III*, t. II, p. 283 et 28[illegible].

[5] Et prodigue même par delà la libéralité, dit l'Étoile, jusqu'à mourir endettée de 800,000 écus : v. le volume cité, p. 156.

vait que c'était d'offenser personne en son particulier, et moins de s'offenser d'autrui. Nous vîmes un libelle diffamatoire courir contre elle, intitulé *la Catherine*[1] : satire la plus mordante qui fût jamais vue, laquelle elle lut tout au long; et toutefois ne voulut qu'on fît recherche de l'auteur[2]. Davantage, on ne peut dénier qu'elle n'ait apporté très-grande prudence à la conduite de sa fortune; qu'elle, princesse étrangère, après la mort du roi son mari, ait su conserver l'État à trois siens enfants, tous en bas-âge, même au milieu des troubles de la France, et encore pour la religion! Remarques vraiment non petites, tant pour le particulier que le général : et finalement, elle était seule entremetteuse des pacifications qui se faisaient entre le roi et ses sujets.

Mais comme il advient ordinairement qu'il n'y a heur qui ne soit de fois à autre contrebalancé de quelque malheur, et que là où sont les grandes et bonnes parties, l'on y trouve pareillement souventefois de grands défauts; aussi et cette grande fortune et toutes ces vertus reçurent divers contrepoids par plusieurs accidents contraires : car, pour le regard de sa fortune, elle vit mourir auparavant soi tous ses enfants mâles, hormis celui qu'elle avait aimé dessus tous les autres[3], lequel, pour récompense, sans y penser, lui causa la mort, comme avez entendu ci-dessus; et pour le regard de ses filles, elle vit aussi mourir Élisabeth, reine d'Espagne, et Claude, duchesse de Lorraine : celle-là, d'une mort funeste, si on en croit la commune voix[4]; ne lui restant que la reine de Navarre, sa dernière fille, qui seule la survêquit. Même s'étant projeté de se faire reine de Portugal, estimant le royaume lui appartenir comme plus proche de la couronne, et à cet effet ayant envoyé une armée sous la conduite du seigneur Strozzi, son parent, tout passa par le fil de l'épée[5]. Car, quant aux bonnes parties de

[1] Ou plutôt, *La vie de sainte Catherine* : C'était le titre donné par le peuple au *Discours* de Henri Étienne contre Catherine de Médicis, où, comme on l'a dit plus haut, il la peignait des plus noires couleurs. A la fin, la comparant à Brunehaut, il lui prédisait une mort semblable à celle de cette princesse.

[2] Bien plus elle en rit fort, et, confessant que le pamphlétaire avait été bien renseigné sur divers points, elle ajouta qu'elle aurait pu lui en apprendre plus long encore : Voy. à ce sujet la *Bibliothèque historique* de Lelong, t. II, p. 649, 650.

[3] Sully dit même que de tous ses enfants le duc d'Anjou, depuis Henri III, était le seul pour qui Catherine eût une véritable tendresse : *Mém.*, l. I, t. I, p. 36.

[4] On a dit qu'elle avait été empoisonnée par son mari, Philippe II : v. l'*Essai sur Pasquier*, p. CXL.

[5] Montaigne cite le maréchal de Strozzi, à côté du duc François de Guise, parmi « les plus notables hommes qu'il ait jugés pour le fait de la guerre et de la suffisance militaire » : *Essais*, II, 17, à la fin. Voy. sur cette expédition de 1582, qui coûta la vie à Strozzi, le *Journal de Henri III*, t. I, p. 364,

l'esprit et des mœurs que l'on remarque en elle, plusieurs lui imputent à vice ce que les autres à vertu : d'avoir négligé les bruits qui couraient d'elle, et les tourner sur l'indifférent. Et ajoutent que sur ses libéralités immenses fut bâtie la ruine de nous, étant l'une des premières qui donna vogue aux édits bursaux, éversion générale de notre État ; même que quelque semblant qu'elle fît de pacifier toutes choses, quand les feux étaient allumés par la France, que c'était elle qui les y mettait ; et en après faisait contenance de les éteindre : ayant cette proposition empreinte en son âme, qu'une princesse, mêmement étrangère, ne se pouvait maintenir en grandeur que par les divisions des princes et grands seigneurs ; leçon dont elle avait baillé instructions et mémoires à la feue reine d'Écosse, lorsque après le décès du roi François second, son mari, elle retourna en son royaume d'Écosse. Et de cette maxime en racontaient plusieurs exemples [1], au récit desquels je ne prends plaisir, et ne les veux ni ne puis croire [2]...

LETTRE XXIV [3].

A maître Nicolas Pasquier, son fils, conseiller et maître des requêtes ordinaire du roi.

Divers discours sur les dérèglements de la Ligue après la mort de M. de Guise.

.... C'est ici maintenant un empire de Galiénus [4]. Une infinité de villes se demantellent de l'obéissance de leur roi : Amiens, Abbeville, Laon, Soissons, Péronne, Troyes, Rennes, Rouen, Nantes, Bourges,

365 ; et de Thou, liv. LXXV, t. VIII, p. 582-590 de la traduction. Cf. Brantôme, *Grands Capitaines français*, Disc. 89, art. 11.

[1] On montrait par plusieurs exemples l'application de cette maxime...

[2] Suit, à l'honneur de la feue reine, une épitaphe en vers, que nous épargnerons au lecteur.

[3] C'est la dernière partie de la lettre 9 du liv. XIII. Rapprocher de cette lettre, ainsi que de la suivante, de Thou, liv. CXIV et CXV, t. V, p. 508 et suiv. ; l'Étoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 161 et suiv., p. 459 et suiv. ; et aussi l'*Esprit de la Ligue* d'Anquetil, commencement du t. III de l'édit. in-12 de 1767 ; etc.

[4] On peut voir, dans Aurelius Victor, quelle fut sous Galien la désolation de l'empire romain, combien de tyrans et de peuples barbares s'en disputèrent la possession : *De Cæsaribus*, c. 83. La France, en proie aux discordes civiles, n'offrait guère alors un moins affreux spectacle. De là les cris de douleur que le vertueux P. Pithou faisait entendre dans ces vers :

Ah, patria infelix, quæ te dementia cepit ?
Galle, quid insanis, furiosa mente malignus,
Ipse tibi rabido lacerans præcordia morsu ?

Voy. de Thou, à qui ces vers étaient adressés, t. VII de l'édition latine de Londres, in-f°, 1733, n° XI, p. 16.

le Mans, Riom, Lyon, Meaux, Chartres, Sens, Auxerre, Melun, Mantes, et plusieurs autres dont je ne vous puis faire registre. Que dis-je villes ? Il n'est pas que les provinces entières ne se mettent de la partie : unes Normandie, Bretagne, Picardie, Champagne ; uns Lyonnais, Forez, Beaujolais : en tous lesquels pays il n'est demeuré ès mains du roi que de petits brins.

Pendant ces inespérées mutations et révoltes, le duc de Mayenne n'a pas dormi ni laissé envoler l'occasion de ses mains : car, après s'être assuré de toutes les villes de son gouvernement de Bourgogne, et y avoir mis gens à sa dévotion, il donne jusques à Orléans pour le délivrer du siége ; et devant que d'y arriver, s'est fait maître de Jargeau. De là, poursuivant sa pointe, il a si bien fait ses affaires, que M. le maréchal d'Aumont a été contraint de quitter la citadelle, et lever par même moyen le siége. Après ce mémorable exploit d'armes, le duc s'est acheminé à Paris, y ayant envoyé pour avant-coureur le bruit de ce qui lui était si heureusement advenu dedans la ville d'Orléans ; et Dieu sait avec quelle dévotion il a été embrassé et accueilli de tous les citoyens de Paris. Dès son arrivée, sans aucun contraste [1], il a été créé lieutenant général de l'État et couronne de France, dont il a fait la foi et hommage au parlement : je veux dire qu'il y a prêté le serment. Soudain après, il a établi dans Paris un conseil de quarante personnages de divers états [2], pour montrer qu'il ne voulait rien entreprendre de soi-même, de ce qui appartenait à la police générale de France : ayant pris pour son partage les armes, la collation des bénéfices et offices, qui n'est pas un petit lot. Bref, aujourd'hui, sans coup férir et à petit bruit, réside par devers lui, dedans son parti, la grandeur et autorité du roi : hormis que ce que le roi fait par ses lettres, c'est sous le mot de *commandement* ; et lui, par celui de *prières* : mais prières qui équipollent [3] à commandement absolu.

L'argent semblait manquer à cette grandeur : la fureur du peuple y donne ordre, laquelle, à yeux bandés, ouvre sa bourse pour le défrai de cette guerre. Mais surtout la fortune ne lui veut faillir en cette nécessité. Le conseil des *Quarante* a avis qu'en la maison de Molan, trésorier de l'épargne [4], y avait quelques

[1] Aucune opposition...

[2] Voy., sur ce conseil et ceux qui le composaient, la *Satyre ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. II, p. 336-339.

[3] Équivalent...

[4] Et grand larron, comme l'appelle l'Étoile, *Journal de Henri IV*, t. II, p. 358.

caches d'argent. Machault et Soly, conseillers du parlement, sont députés pour s'y transporter : ils y trouvent en divers cachots[1] huit vingts et tant de mille écus[2], sur le commencement de mars. Y eut-il jamais, je ne dirai pas un flux, mais torrent de grande fortune, à un clin d'œil, tel que celui-là ? Et encore le trouverez-vous plus grand, quand entendrez en quel état sont pour le jourd'hui nos affaires : ce que je réserve à la première que je vous écrirai. Adieu.

LETTRE XXV[3].

Au même.

Discours sur les affaires du roi, après la mort de M. de Guise.

Je vous ai discouru tout au long, par mes dernières, en quel état sont les affaires de la Ligue dans Paris, selon ce que je l'ai pu diversement recueillir. Maintenant entendez quelles sont les nôtres[4]. Soudain que le sieur de Guise fut mort, jamais roi ne se trouva si content que le nôtre, disant haut et clair à chacun qu'il n'avait plus de compagnon, ni conséquemment de maître ; et le lendemain, jour de la mort du cardinal, fut l'accomplissement de ses souhaits. En ce contentement d'esprit il se comporta quelques jours, faisant dépêcher lettres de tous côtés, pour manifester le motif de cet accident, desquelles il ne rapporta pas grand profit. Quelque huit ou dix jours après, ne recevant aucunes nouvelles de Paris, il commença de penser à sa conscience et ravaler quelque chose de cette grande joie ; et depuis, averti de cette générale révolte, il eût grandement souhaité que la partie eût été à recommencer : toutefois, comme sage prince, il dissimulait devant le peuple son maltalent[5], au moins mal qu'il lui était possible. J'allai vers ce même temps baiser les mains à M. le cardinal de Vendôme[6], qui

[1] *Cachette* était dès lors plus usité dans ce sens : voy. Nicot.

[2] De Thou fait même monter ce trésor à 300,000 écus en or : p. 665 du volume de son *Histoire* mentionné précédemment ; cf. le *Journal de Henri III*, t. II, p. 181, et l'[illegible] *d.* [illegible] *mémoires*, t. II, p. [illegible]

[3] C'est la prem[illegible] tre 19 du liv. 3 [illegible]

[4] On a vu que [illegible] demeuré fidèle à la mauvaise fortune de Henri III.

[5] Déplaisir, regret....

[6] On l'appelait aussi le jeune cardinal de Vendôme, pour le distinguer de son oncle, dont il est question quelques lignes plus bas. De Thou, *De vita sua*, liv. III, s'étend beaucoup sur le cardi[illegible] ou ami, dont il loue [illegible] elle et le goût pour



me dit que le roi, d'une constance admirable, sans s'étonner de cette débauche, lui disait que cela lui faisait souvenir d'un jeu de cartes sur une table, qui était renversé à terre par une bouffée de vent, que l'on recueillait puis après ; et je lui repartis là-dessus que la similitude était vraie, mais que pour la rendre accomplie il fallait ajouter qu'il était plus aisé de renverser les cartes, que relever. M. de Clermont d'Entragues, qui a bonne part près du roi, me dit qu'il lui était advenu de lui dire, en se complaignant, que l'on entreprenait souvent beaucoup de choses à la légère, dont on se repentait à loisir. Le roi, petit à petit, commença de se déplaire de tout, voire de soi-même ; je le vous puis dire et écrire, comme celui qui en ai été spectateur : la défiance, plus qu'auparavant, se logea dedans son cœur, comme vous entendrez présentement.

Il avait huit prisonniers, dont les quatre princes, M. le cardinal de Bourbon, le jeune duc de Guise, auparavant appelé prince de Joinville, les ducs d'Elbœuf et de Nemours ; les quatre autres, non de telle étoffe, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, Marteau, son gendre, maître des comptes et prévôt des marchands de Paris, et encore un jeune abbé, nommé Cornac [1], que par malheur on avait mis de la partie : sur tous lesquels, spécialement sur les sept, il appuyait la ressource de ses affaires, estimant que leur délivrance serait un moyen pour nous délivrer de troubles. Il pensa que la ville de Blois n'était plus tenable pour lui ; mais que, changeant de lieu, aussi se devait-il assurer d'une prison pour ses prisonniers. En cette délibération, il choisit le château d'Amboise, pour les y loger : vrai que n'étant assuré du seigneur de Rilly, capitaine de la place, lequel toutefois y avait commandé vingt ans entiers avec toute fidélité, il pourpensa de donner cette charge au capitaine du Gast, tant par l'intercession du seigneur de Longnac, comme aussi qu'il semblait être grandement engagé en cette querelle, pour avoir été employé à la mort du cardinal. Ce choix ainsi fait et du lieu et de la personne, il se trouva plus empêché de

les lettres. Il lui adresse une ode éloquente sur les malheurs de nos guerres civiles, et déplore sa mort prématurée.

[1] Il était abbé de Villeloin et fort dévoué au duc de Mayenne ; par la suite il reçut de lui une mission à Rome, pour instruire le pape des motifs de son accommodement avec Henri IV. Souple et adroit, il avait voulu attirer le duc d'Épernon dans le parti de la Ligue. Ses opinions bien connues avaient fait placer son nom en tête de la *Bibliothèque de madame de Montpensier*, qui parut en 1587 et que l'on peut voir dans le *Journal de Henri III*, t. II, p. 47-86. L'éditeur de cette réunion de pièces satiriques supposait qu'elle « avait été mise en lumière par l'avis de Cornac ».

savoir entre les mains de qui il pourrait commettre les prisonniers pour les transporter ; et, après plusieurs combats en son âme, il ne trouva aucun auquel il se pût fier, qu'à lui seul.

Les appareils sont faits dessus l'eau : et comme il était sur le point de son partement, la nuit de devant, le duc de Nemours, après avoir gagné deux de ses gardes, évade [1]. Le roi, à son lever, salué de cette évasion, infiniment dépité, se veut assurer de la mère, et la fait embarquer avec les autres prisonniers. Je vous dirai franchement que la plus grande partie de nous, qui étions à Blois, crevions de dépit en nos âmes, de voir les affaires du roi si bas, qu'il fût contraint de se faire conducteur de ses prisonniers. A peine était-il démarré, que nous recevons nouvelles que le maréchal d'Aumont, ayant abandonné la citadelle et levé le siége d'Orléans, par la venue du sieur de Mayenne, s'était retiré avec ses gens à Baugency. Plusieurs de ses soldats blessés arrivent à Blois. Adonc chacun de nous se fit accroire que la conduite de ces prisonniers était un prétexte exquis [2] et recherché par le roi, pour quitter avec moins de scandale la ville. Et vous puis dire que si lors le sieur de Mayenne eût donné jusques à nous, la frayeur était si grande et générale qu'il n'y eût trouvé résistance ; et s'étant fait maître de Blois, toute la rivière de Loire était sienne, d'autant que toutes les villes branlaient : et eût été le roi merveilleusement empêché de trouver lieu pour sa retraite. Dieu nous voulut préserver de cette mésaventure. Arrivé qu'il fut à Amboise, il donne la garde du château et des prisonniers au capitaine du Gast ; et averti de ce qui s'était passé à Orléans, rebrousse en toute diligence vers Blois, où il arrive le lendemain au rais [3] de la nuit. Et lors chacun de nous commença de reprendre cœur par sa venue ; mais cette assurance ne fit pas long séjour en nos âmes...

[1] Ainsi qu'en latin, ce verbe, au seizième siècle, n'avait pas la forme réfléchie.

[2] (Exquisitus) ménagé avec soin...

[3] A la tombée....

LETTRE XXVI[1].

A M. le comte de Sanzay[2].

Pasquier raconte les trêves d'entre les deux rois[3]; ce qui se passa à Tours et à Poitiers.

J'ai recueilli par vos lettres que ni la distance des lieux, ni l'absence, ni le chaos de nos troubles, ne diminuaient en rien l'amitié que me portez : qui n'est pas une petite médecine à un esprit affligé... Quant aux nouvelles que demandez, je ne vous puis écrire chose que ne sachiez. La trêve est conclue entre les deux rois; mais savez-vous avec quel contentement? Ce ne sont pas les deux pacifications faites avec feu M. de Guise, esquelles on lisait aux visages des princes je ne sais quoi de défiance dans leurs âmes. Quelques seigneurs et gentilhommes du roi de Navarre lui dissuadaient de se présenter au roi[4]; et qu'il se souvint du jour Saint-Barthélemy : néanmoins, contre tous ces avis, il a franchi le pas, et est venu saluer le roi avec un visage si franc et ouvert, qu'il n'y avait celui de nous, spectateurs de cette entrevue, qui n'en portât une joie incroyable dedans son âme. Nous tous jetons les yeux sur lui, ores que d'autre religion que la nôtre; et le voyant, oublions tout le maltalent que lui portions auparavant. Le roi lui a baillé en dépôt la ville de Saumur, afin qu'en cas de mauvais succès le pont lui pût servir de planche pour repasser Loire. A la vérité notre partie était trop faible sans lui : ce que la Ligue a bien connu, après avoir pris, le 8 de mai, le faubourg Saint-Symphorian de Tours, qui

[1] C'est une partie seulement de la lettre 13 du livre XIII. Cf. de Thou, liv. XCV, p. 620 et suiv. de la traduction; le *Journal de Henri III*, au t. II, p. 169 et 190, et les *Mémoires* de Sully, édit. in-4° de Londres, 1647, l. III, t. I, p. 138 et suiv.

[2] René, comte de Sansay ou Sanzay, fut au nombre des sujets fidèles de Henri III et l'un de ceux dont il tira le plus de services : de Thou en parle dans son *Histoire*, notamment à la p. 633 du volume cité. On a conservé de lui deux harangues, dont l'une fut adressée au pape Paul IV, « contre les calomnies qu'on mettait sus au roi de France »; en outre, des *Remontrances* a Henri III « sur la réformation de tous les abus et extirpation de l'hérésie » : voy. la *Bibliothèque* de du Verdier, t. III, p. 411, et le pere Lelong, t. II, p. 302.

[3] Henri III et le roi de Navarre, depuis Henri IV. Ce rapprochement fut ménagé surtout par l'entremise de Diane, sœur naturelle de Henri III, dont il a été question précédemment, et sur laquelle on peut voir encore le *Dictionnaire critique* de Bayle, t. II, p. 427 et 428, not. S.

[4] Cf. les *Memoires* cités de Sully, l. III, t. I, p. 141, 143 et 145; le *Journal de Henri III*, t. II, p. 189.

ne lui a été qu'entrée et issue, soudain après avoir entendu que le roi de Navarre était dans la ville [1]. Auparavant les Ligueurs s'assuraient de la ruine du roi, de quelque façon qu'il voulût ménager ses affaires : car ou il ne prendrait aide du roi de Navarre (et en ce cas ses forces n'étaient bastantes [2]), ou bien s'en aiderait (quoi faisant, il exciterait de plus en plus la haine publique contre lui); mais ils comptaient sans leur hôte, comme l'événement l'a montré.

Ce que je vous réciterai maintenant est de plus fâcheuse digestion. Le roi, étant encore à Blois, avait promis aux citoyens de Tours que, lui ouvrant les portes, il les embrasserait tous d'une même bienveillance, et qu'il pardonnait à ceux lesquels pendant l'assemblée des états avaient porté le parti contraire. Arrivé qu'il est dedans la ville, ceux de Poitiers délèguent quelques honnêtes personnes des leurs pour le reconnaître et supplier de les vouloir accueillir de même façon qu'il avait fait les Tourangeois; et que si son plaisir était que de les venir voir, ils le recevraient ainsi que bons et humbles sujets devaient faire. Ils reçoivent de lui telle parole qu'ils désiraient. J'appris de M. de Sainte-Marthe, lieutenant particulier [3], l'un des députés, que le roi les venant visiter, il serait le très-bienvenu. Ceux-ci s'en vont devant lui, pour faire préparer les logis. Quelques jours après, le roi voulant entreprendre ce voyage et se trouvant court d'argent, il est question d'en trouver. On s'avise de le tirer des Ligueurs, que l'on saigne fort rudement. Tel paye trois mille écus, tel mille, qui plus, qui moins. Les Poitevins, de ce avertis, changent d'avis, craignant qu'il ne leur en prît autant comme à leurs voisins. Pour le vous faire court, le roi trouve à Poitiers visage de pierre, et si est sa cornette blanche saluée de trois coups de canon : à manière qu'avons été contraints de retour-

[1] C'est ce dont on peut voir le détail dans de Thou, livre et volume cités, p. 622-628 : cf. le *Journal de Henri III*, t. II, p. 191 et 192.

[2] Suffisantes : baster, être en bon état; de l'italien *bastare*, dont la racine paraît être « bene stare ».

[3] Louis de Sainte-Marthe, frèr[illegible] vole qui a surtout fondé la ré[illegible] de sa famille, noblement soute[illegible] lui : il était digne par ses talen[illegible] aussi par sa loyauté et sa fer[illegible] litiques, d'appartenir à cett[illegible] maison. Par la suite, il fut l[illegible] général au présidial de Poitiers. — Le lieutenant particulier (on voit que Louis de Sainte-Marthe avait alors ce titre) était un magistrat qui jugeait en l'absence du lieutenant général du présidial, et qui tenait d'ordinaire une audience pour les causes moins importantes du bailliage ou de la prévôté : v. le [illegible] de Droit [illegible], t. II, p. 163-[illegible] Quant au [illegible] général dans [illegible] présidial, i[illegible] était à Paris [illegible]

ner, je n'oserais dire avec notre courte honte : car elle n'a été que trop grande ; et en ceci le conseil du roi a été seul forgeron de cette male fortune [1]...

LETTRE XXVII [2].

Au même.

Récit au long de la mort de Henri III, par le coup fatal d'un jacobin.

O exécrable parricide ! Qu'un moine ait été si malheureux et méchant d'assassiner son roi, roi, dis-je, le plus catholique qui fut onc, entre tous les catholiques ! Mais pour vous discourir tout au long de cette détestable tragédie, vous savez que ce pauvre prince, après qu'il fut sorti de Tours pour aller assiéger Paris, se fit voie par Jargeau, Plouviers [3], Ginville [4], Étampes, Pontoise, villes qu'il réduisit sous son obéissance, les unes par force, les autres par composition : de là, s'étant du tout voué à la prise de Paris, il se loge au pont de Saint-Cloud. Le bruit est que ceux de la ville, réduits en un désespoir, sont contraints d'avoir recours à ce dernier point. Il y avait au monastère des Jacobins un frère, Jacques Clément, autrefois soldat [5], natif d'un village près de Sens ; cetui se trouve tout propre pour l'exécution d'une si damnable entreprise, et est tellement suborné par les persuasions de son prieur, nommé Bourgouin, qu'il sort le dernier jour de juillet, bien délibéré de n'y faillir.

[1] Expression empruntée aux Latins. Ainsi Salluste : Appius ait fabrum esse quemque fortunæ suæ, Epist. II ad Cæsarem, de republica ordinanda, c. I, p. 484 de l'édit. Burnouf. Nic. Pasquier a dit, d'après ce double exemple : « chacun est le forgeron de son bien ou de son mal », *Lettres*, I, 19.

[2] C'est la lettre 1re du liv. XIV. On peut rapprocher de cette lettre l'*Histoire des derniers troubles*, au liv. V, les *Mémoires* de Sully, l. III, t. I, p. 148-152, l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, t. III, l. II, c. 22, la *Chronologie novenaire* de Cayet, p. 148 et suiv., la *Satyre ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. III, p. 344-352, et le *Journal de Henri III*, t. II, p. 199 et suiv., avec plu- [illegible] ntenues dans le même [illegible] nt la relation [illegible] Guesle, et au t. III du dit ouvrage « la véritable fatalité de Saint-Cloud », p. 378 et suiv. (ce morceau se trouve également au t. II de l'édit. citée de la *Satyre ménippée*). On sait, d'ailleurs, que M. Vitet a replacé en quelque sorte cet événement sous nos yeux, dans sa composition dramatique, qui fait suite aux deux autres que nous avons déjà signalées, « *la mort de Henri III, scènes historiques*, août 1589 ».

[3] Ou Pluviers : aujourd'hui, Pithiviers.

[4] Janville, dans la Beauce.

[5] Les dominicains, se fondant sur cette circonstance, ont prétendu que le meurtrier n'était pas un moine de leur ordre, mais un soldat déguisé, sans réussir toutefois à accréditer ce paradoxe historique.

Or voyez comme, quand notre heure est venue, nous ne la pouvons fuir. Le roi, deux jours auparavant, avait reçu un petit billet d'une damoiselle de bon lieu, qui était dans Paris, par lequel elle l'avertissait qu'il eût à se tenir sur ses gardes, parce qu'il y avait trois hommes qui s'étaient résolus à sa mort : chose qu'il découvrit à madame la duchesse de Retz, qui l'était venue saluer; c'est celle dont j'ai entendu cette histoire[1]. Et comme elle lui eût répondu qu'il se devait donc mieux garder qu'il ne faisait, et penser que de sa vie dépendait la conservation de tous ses bons et fidèles sujets, il lui répliqua qu'il s'en remettait à la volonté de Dieu, qui le conserverait s'il le voyait nécessaire à son peuple; et s'il ne l'était, il se disposait fort libéralement à la mort. Nonobstant cet avis, il ne laissa de donner entrée dans son cabinet à ce moine : tant ce bon prince avait de fiance aux ordres de religion.

Ce moine, feignant de lui vouloir dire quelque chose de secret pour son service, le tire à part, sur les huit heures du matin[2]; et après l'avoir entretenu de quelques choses frivoles, tira un couteau de sa manche, dont il lui donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, sans toutefois offenser aucun boyau, ains les veines mézéraïques[3]. Il ne porte pas loin ce coup, car dès l'instant il est tué, et le jour même son corps mort tiré à quatre chevaux, puis brûlé[4]. En ce malheureux accident, encore lui en advint-il un pire : car étant couché dans son lit, ses médecins et chirurgiens, après le premier appareil, lui ordonnent un clystère, pour savoir s'il y avait quelques intestins offensés; mais ne rendant aucune matière sanglante, ils estimèrent qu'il était hors de danger de mort[5]. Cependant, ayant les veines mézéraïques blessées, il vidait son sang peu à peu dans son corps : qui lui causait de grandes défaillances; ni pour cela les médecins ne désespéraient de sa vie. Mais lui, plein d'entendement, donna ordre

[1] Pasquier était en correspondance avec cette dame : voy. *Lettres*, XIV, 3; XV, 2. Il lui a aussi dédié une partie de ses poésies.

[2] 1er août 1589. L'assaut devait être donné le lendemain aux murs de Paris : V. le *Recueil des Lettres missiver* de Henri IV, par M. Berger de Xivrey, t. II, p. VI.

[3] Ou mésentériques, qui appartiennent au mésentère : la membrane ainsi nommée est un repli du péritoine, et le canal intestinal lui est suspendu. *Mésé-raïque*, et préférablement *mésaraïque*, est encore aujourd'hui un terme usité en anatomie; il se dit même plutôt des veines, et *mésentérique* des artères.

[4] On peut voir le « procès criminel fait au cadavre de Jacques Clément », t. XVIII, p. 60 de la *Collection* Leber. Consulter, sur la part que l'on soupçonna la duchesse de Montpensier d'avoir prise à la mort du roi, le *Journal de Henri III*, t. II, p. 89 et 210.

[5] Voy. à ce sujet une lettre de Henri IV, dans le *Recueil* cité, t. II, p. 503.

toute la matinée et une bonne partie de l'après-dînée à gouverner uns et autres, même le roi de Navarre, qu'il admonesta de prendre garde à soi, n'estimant que ceux qui lui avaient brassé cette trahison le voulussent laisser de réserve. De là il envoie quelques gentilshommes aux troupes des Suisses nouvellement arrivées, afin que par cet inopiné changement ils ne changeassent de dévotion.

Sur les neuf heures du soir, un médecin du roi de Navarre, lui maniant le poux, observa qu'il était affaibli de telle façon, qu'il n'y avait plus de remède. Il était lors assisté des seigneurs d'Éperoon, Bellegarde, Larchant, et Clermont d'Entragues, qui tous, le voyant défaillir, commencèrent de l'exhorter de son salut, au moins mal qu'il leur fut possible, avec grands larmoiements. Lui, d'un autre côté, fit une belle oraison à Dieu; et comme il l'achevait, Bologne, l'un de ses aumôniers, lui apporte la sainte hostie : on le soulève pour la recevoir; et comme elle lui est portée jusques à la bouche, il la baise; et dès lors la parole et toutes ses forces lui défaillent : ne faisant de là en avant que râler, jusques à ce qu'enfin il rendit l'âme à Dieu, sur les trois heures du matin; et trois jours après les nouvelles de sa mort nous furent apportées à Tours...

LETTRE XXVIII [1].

A M. Tambonneau, sieur du Bouchet, conseiller d'État et président en la chambre des comptes [2].

Considérations et discours sur la mort et sur la vie de Henri III.

... Jamais prince n'eut en sa jeunesse une fortune plus belle; et jamais prince, sur l'avancement de son âge, ne l'eut plus fâcheuse et rebourse [3] que lui : chose que je me délibère de vous réciter de

[1] Ce sont des fragments de la lettre 2 du liv. XIV. — Pour les nombreuses publications dont la vie et la mort de Henri III ont été le sujet on peut voir la *Bibliothèque historique* du père Lelong, t. II, p. 271 et suiv. Rapprocher particulièrement de cette lettre le *Discours sur la vie du roi Henri III* par Le Laboureur (il est reproduit dans le *Journal* cité de l'Étoile, t. II, p. 268-298), et lui opposer quelques pamphlets analysés dans l'*Analectabiblion* de M. du Roure, tels que *La vie et faits notables de Henri de Valois*, t. II, p. 76. On rappellera aussi une pièce de Scévole de Sainte-Marthe, et l'une des meilleures poésies françaises qu'il ait composées, ayant pour titre : *les Larmes sur la mémoire du très-chrétien roi Henri III.*

[2] Ce correspondant et ami de Pasquier (Voy. encore *Lettres*, XV, 6) est d'ailleurs inconnu.

[3] Contraire : cet adjectif ne s'emploie plus que dans la forme adverbiale, *à rebours*. Bonaventure des Périers disait de la femme forte, en paraphrasant le portrait que Salomon en a tracé dans ses *Proverbes*, qu'elle était

Alegre, plaisante et douce,
Non rebourse...

v. p. 375 de l'édit. du Bibliophile Jacob.

point en point par cette lettre, moyennant que je ne vous sois ennuyeux; et vous discourrai, s'il m'est possible, en bref, sans rien toutefois omettre, toutes les vertus de l'âme et du corps qu'avons vues reluire en lui, et par même moyen ses bonnes fortunes, et en après comme toutes choses lui tournèrent visage, au grand regret de ses bons et fidèles sujets, et dommage général de toute la France.

Il était d'une riche taille, d'un esprit délié, d'une belle conception, de facile accès, bien emparlé[1], patient de labeur, le possible, ès exercices de guerre ou de paix, prince qui dès ses jeunes ans avait appris de dissimuler les injures particulières qui lui étaient faites, mais non celles qu'il estimait frapper à l'État, lesquelles il portait impatiemment; et, qui est une vertu sans pair, combien que la jeunesse des princes soit ordinairement plus disposée aux folâtries[2] que dévotions, toutefois il se montrait lors plein de piété et zélateur admirable des cérémonies de notre Église, ce que quelques esprits imputaient à hypocrisie : mais, soit que ce fût l'un ou l'autre, cela ne se pouvait loger qu'en une âme qui outre-passait d'un grand trait son jeune âge; ayant à être quelque jour chef de part de notre religion catholique, apostolique, romaine, auparavant que d'arriver à la couronne.

Or, tout ainsi qu'il fut doué d'une infinité de bonnes parties de l'âme et du corps, aussi eut-il une fortune de même : car, après que M. le connétable de Montmorency fut mort en l'an 1567, et son état[3] avec lui, le roi Charles fit ce jeune prince, âgé lors seulement de quatorze ans, son lieutenant général par toute la France : qui était, à bien dire, un vice-roi; la maison duquel était le ressort général de toutes les affaires du royaume. Et encore que pour son jeune âge il n'y servit du commencement que d'image, si est-ce qu'étant traité en sa présence tout le fait de la guerre et des finances, pendant que le roi son frère s'amusait à tous exercices

[1] Doué d'une parole facile : on a déjà vu cette expression. Amyot en a fait souvent usage; il appelle Démosthène, dans la *Vie de Philippe*, c. 15, « le mieux *emparlé* et le plus éloquent homme qui fût alors par toute la Grèce. » — Aussi Henri III prononçait-il volontiers des discours, fort admirés de son temps : on remarqua entre eux la harangue par laquelle il inaugura l'ouverture des états de Blois : *Journal de Henri III*, t. II, p. 128-130. *Cf.* la dédicace de la *Précellence* par Henri Étienne.

[2] Dès cette époque on disait *folâtrerie* plus volontiers que *folâtrie*.

[3] C'est-à dire l'état, la dignité de connétable, que le vieux Montmorency avait, mais vainement, voulu faire transmettre à son fils aîné : Charles IX prétendit qu'il était bien assez fort pour porter lui-même son épée (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 649); ou plutôt, comme on va le voir, il la fit porter par son frère.

de corps violents, ce ne lui était une petite leçon pour le faire à la longue grand maître ès matières d'État; aussi lui succédèrent depuis les affaires si à propos, qu'il obtint deux victoires absolues encontre les huguenots : l'une en la journée de Châteauneuf, où fut occis M. le prince de Condé, l'autre en celle de Moncontour où l'amiral de Châtillon fut blessé, et quatorze mille des siens tués[1]. Je dis expressément victoires absolues; car ni en la bataille de Dreux de l'an 1561[2], ni en celle de Saint-Denis de 1567[3], encore qu'elles fussent conduites par des premiers guerriers et capitaines de notre siècle, si est-ce que nos victoires tombaient en balance[4] : chacun, tant d'un que d'autre parti, se persuadait d'avoir été le victorieux; et, sur cette opinion, rendait diversement grâces à Dieu. Mais, quant à celles de ce jeune prince, ce fut tout autre rencontre : chose qui lui apporta tant de renommée par toute l'Europe, qu'en pleins comices on le proclama roi de Pologne, le jour et fête de la Pentecôte 1573; et un an après, jour pour jour, il fut aussi fait roi de France, par le décès du roi Charles, son frère[5]. Fut-il jamais plus grande et heureuse fortune que cette-ci?...

Jusques ici, je ne trouve rien en lui que digne d'un très-grand monarque; car, à vrai dire, tant qu'il eut le roi son frère pour objet[6], il fut retenu en toutes ses actions, pour le respect qu'il lui portait. Mais soudain qu'après sa mort, par un grand flux de fortune, il se vit appelé à notre couronne, il commença de changer de mœurs; et le changement de ses mœurs ravala aussi sa fortune : de manière que de là en avant tout ce que le commun peuple, lui

[1] La bataille de Châteauneuf, ainsi appelée d'une petite ville sur la Charente, à quatre lieues d'Angoulême, est du 13 mars 1569, et plus connue sous le nom de Jarnac, autre ville qui forme la frontière du Limousin et de l'Angoûmois. La journée de Moncontour est du 3 octobre 1569 : voy. sur ces victoires de Henri III le *Journal* de l'Étoile, t. I, p. 35-42; l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, t. I, liv. V, chap. 8 et 17, etc. Cette épitaphe comique du prince de Condé rappelle le champ de bataille où il avait péri :

L'an mil cinq cent soixante et neuf,
Entre Jarnac et Châteauneuf,
Fut porté mort sur une ânesse
Le grand ennemi de la messe.

Il faut croire que l'on n'avait pas trouvé pour le cadavre d'autre moyen de transport.

[2] Ou plutôt de 1562, comme on l'a vu plus haut, et même de la fin de cette année, du 19 décembre.

[3] Voy. sur cette bataille les *Lettres de Pasquier*, V, 4; les *Discours* cités de La Noue, p. 618; le *Journal de Henri III*, t. I, p. 34; etc.

[4] Ni la victoire de Dreux, ni la victoire de Saint-Denis ne pouvaient être comparées à celles que l'on vient de rappeler, attendu qu'elles avaient été trop peu décisives.

[5] De là vint que ce prince « considérant ce jour de Pentecôte comme son jour bienheureux, institua, pour cette cause, l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit » : *Lettres* de Nic. Pasquier, VIII, 10.

[6] Tant qu'il eut en vue de servir le roi son frère; ou plutôt, en prenant le mot *objet* dans le sens propre, indiqué plus haut : tant que son frère fut placé devant ses yeux....

attribue a grand heur, si j'en suis cru, ce ne lui fut que malheur. Je commencerai par sa promotion à notre couronne, qui était le plus haut point qu'il pouvait souhaiter en discours humain. Considérez, je vous prie, quelle fut sa retraite de Pologne [1]; quelle son entrée dans la France; combien il mécontenta sa noblesse, qui l'alla, d'un cœur franc, saluer en Avignon [2]; ce qui lui advint pour ses premiers exploits d'armes, au Pousin et Livron [3]; la reddition qu'il fit de quatre villes de Piémont, qui tenaient le Savoyard en bride [4]; les libéralités premières de deux évêchés dont il gratifia le capitaine du Gast [5]: tout cela représenté de son long sur un papier non passionné, par une plume hardie, je crains qu'il n'enlaidisse grandement tout ce qui était de beau en son histoire précédente. Ajoutez que peu après son arrivée, n'ayant voulu embrasser tous ses sujets d'une même balance, ainsi que l'empereur lui avait conseillé de faire, passant par ses pays [6], il fut depuis salué, non-seulement de la guerre du huguenot, dont le roi de Navarre, son beau-frère, était chef, mais aussi du catholique malcontent associé, conduit par M. le Duc son frère, sous un prétexte exquis et recherché de la réformation de l'État [7].

Et toutefois les choses se comportèrent en lui, les trois premiers ans de son règne, assez passablement; les afflictions des guerres civiles le firent demeurer en soi... : le naturel du roi était de demeurer en cervelle [8] quand il se voyait affligé, et, au contraire, de se lâ-

[1] Sa retraite fut une véritable fuite : c'est ce que l'on peut voir dans le *Journal de Henri III*, t. I, p. 94; dans de Thou, l. LVIII, t. VII, p. 73 et suiv. de la traduction; Sully, l. I, t. I, p. 39, et d'Aubigné, t. II, liv. II, chap. 9.

[2] Voy. à ce sujet le *Journal de Henri III*, t. I, p. 107 et suiv. On voit que le roi, dès son arrivée dans la ville d'Avignon, assista à la procession des Battus ou Flagellants, et se fit membre de leur confrérie.

[3] Le Pousin, ou Pouzin, petite ville du Vivarais (Ardèche) : pour sa défense intrépide contre les royalistes, Voy. de Thou, liv. LIX, t. VII, p. 160 de la trad. Livron, petite ville du Dauphiné (Drôme) : le roi fut obligé d'en lever le siége. Voy. le *Journal de Henri III*, t. I, p. 117, et t. II, p. 654.

[4] Pignerol, Savillan, la Pérouse et Genolles ou plutôt l'abbaye de Genolles : tel fut le prix trop généreux dont Henri paya la réception brillante que lui fit par politique le duc Emmanuel Philibert. Voy. à ce sujet le *Journal de Henri III*, t. I, p. 96 et 97, text. et not.; et dans le 1er volume des *Mémoires* de Nevers, p. 1 et suiv., la *Remontrance* adressée par ce seigneur au roi, en 1574, sur l'aliénation de ces villes. Cf. de Thou, liv. LIX, t. VII, p. 154 et suiv. de la traduction; Varillas, *Histoire de Henri III*, p. 74-84, et le *Dict. crit.* de Bayle, t. II, p. 424 et 425, aux not. G, H et I.

[5] Louis Bérenger du Guast ou du Gast : à cette époque, il était le premier favori d'un prince qui devait en compter tant d'autres. Voy. sur lui le *Journal de Henri III*, t. I, p. 140.

[6] Lorsque Henri traversait ses États : c'était l'empereur Maximilien II, qui lui avait conseillé la paix, aussi bien que le doge de Venise, Louis Mocenigo, homme d'une remarquable prudence.

[7] 1575 : voy. de Thou, l. LXII, t. VII, p. 405-418.

[8] Attentif, sur ses gardes, appliqué à ses affaires....

cher trop aisément la bride lorsqu'il était en prospérité : ce qui lui advint après qu'il eut pacifié toutes choses, d'autant que pensant être au-dessus du vent pour n'avoir plus aucun ennemi ouvert par la France, il se laissa emporter à la merci de ses volontés. Et sur ce pied, estimant que toutes choses qu'il désirait lui étaient loisibles, il épousa en son particulier je ne sais quels petits passetemps et déduits domestiques, dont il changeait de six en six mois, ou d'an en an pour le plus [1], qui le firent tomber au mépris de ses sujets, auparavant idolâtres de sa fortune ; et quant au général, il se dispensa en une infinité d'opinions [2] et de libéralités extraordinaires, qui réduisirent ses affaires en un abime, dont je laisse l'inventaire au Suétone qui fera sa vie : de sorte qu'en peu de temps il accueillit et le mécontentement des plus grands et la haine des moyens et petits, au grand crève-cœur de ceux qui lui avaient voué une obéissance absolue dans leurs âmes, prévoyant que ces mépris, ces mécontentements, ces haines ne lui pouvaient, au long aller, apporter que les désastres que nous avons depuis vus...

Or est-ce une chose très-remarquable, que je ne puis passer sous silence : il nourrissait au château de Madrid [3] des lions, des ours, des gros magots et autres bêtes sauvages, qu'il faisait souvent combattre dans la cour du Louvre à huis clos, tantôt les uns contre les autres, tantôt contre des taureaux échauffés. Il songea une nuit, entre autres, que ces lions l'avaient voulu dévorer, et, s'éveillant en ce transe [4], soudain qu'il fut réveillé, il commanda à leur gouverneur de les tuer tous : ce qui fut aussitôt exécuté ; et en leur lieu il y fit mettre plusieurs meutes de petits chiens de lion [5], dont Drouillon, l'un de ses valets de chambre, eut la charge. Je dis lors

[1] Ce fut lui, par exemple, qui inventa le jeu du bilboquet, pour lequel il eut une extrême passion : voy. le *Journal de Henri III*, t. 1, p. 462 ; cf. ibid., p. 179, et Sismondi, *Histoire des Français*, Paris, Treuttel et Würtz, in-8°, 1821-1835, t. XX, p. 138.

[2] Il se livra, s'abandonna à une infinité de caprices, de préférences....

[3] Ce château avait été bâti dans le bois de Boulogne, par ordre de François Ier, sur le modele de celui de Madrid, où ce prince était resté un an prisonnier apres la bataille de Pavie.

[4] Substantif alors masculin. Il devient féminin dès le dix-septième siècle.

[5] Le *chien-lion* est une espèce aujourd'hui fort rare, qui provient de celles de l'épagneul et du petit danois (dogue transporté de l'Angleterre en Danemark) : voy. le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire Naturelle*, in-8°, Paris, 1816, t. VI, p. 457. On prisait fort ces petits chiens, comme on l'apprend par un passage de l'historien de Thou, *De vita sua*, liv. II, où il rappelle « que le chancelier de Birague lui contait familièrement les moindres circonstances de la liaison qu'il avait eue avec le premier président, son père ; jusqu'a lui dire qu'ils aimaient tous deux beaucoup les petits chiens de Malthe ou de lion, qu'on a depuis nommés *bichons*. »

à quelque mien ami, en l'oreille, que ce n'étaient pas ces lions contre lesquels il devait décocher ses flèches; et qu'il y en avait d'autres à deux pieds, beaucoup plus à craindre par lui que ceux-là. A vrai dire, tout ainsi que ce songe était fâcheux, aussi semblait-il, par énigme, représenter quelques mauvais traitements contre lui, de ceux qui pour leur grandeur refiguraient [1] les lions. Dieu souvent, par songes et visions nocturnes, découvre aux grands les heurs ou malheurs qui leur doivent advenir [2].

Grande pitié! Quand la fortune lui voulut tourner visage, tous les conseils dont il usa pour le détourner et rabattre, non-seulement ne lui réussirent, mais, au contraire, lui furent grandement dommageables... Il n'est pas qu'en ses principaux favoris on n'y ait vu du malheur; car les uns furent tués de mort violente : qui par assassin, comme Lignerolles, du Gast, Saint-Maigrin; qui par duel, comme Caylus et Maugiron, et le dernier, en bataille rangée, comme le duc de Joyeuse; et les autres disgraciés par leur maître, comme Souvrai, Saint-Luc, d'O, Pibrac, Roissi, Vic-de-ville [3]. Il aimait sans mesure ceux qu'il favorisait, sans savoir pourquoi; et pendant cette opinion il les gratifiait aussi d'une infinité de libéralités sans mesure; et à la fin les licenciait aussi sans savoir pourquoi, sinon qu'il en était las. Le sieur d'Épernon, qui est celui qui commanda plus longtemps à ses volontés, ne s'en put enfin dispenser [4]...

[1] Représentaient : *refigurer* n'était pas, à cette époque, moins usité que *figurer*.

[2] On a déjà vu des traces de la superstition de Pasquier : on en pourrait signaler d'autres dans plusieurs parties de ses ouvrages. Il n'est d'ailleurs presque aucun homme illustre du seizième siècle qui n'ait payé quelque tribut à cette faiblesse.

[3] Sur les favoris de Henri III on peut voir beaucoup de détails dans la *Confession de Sancy* par d'Aubigné, t. V du *Journal de Henri III*, voy. particulièrement p. 114 et 115. Cf. la *Description de l'île des Hermaphrodites*, au t. IV du même ouvrage.

[4] Ne put à la fin échapper à la disgrâce : voy. à ce sujet la lettre 11 du liv. XIII.

LETTRE XXIX [1].

A M. de Sainte-Marthe, trésorier général de France en Poitou.

Récit au long de la victoire d'Ivry.

Victoire, victoire, victoire ! Car pourquoi ne cornerai-je par tout l'univers la miraculeuse victoire du roi à Ivry[2] ? Et, afin qu'en entendiez tout au long les particularités, telles qu'on me les a écrites, le roi ayant fait lever le siége de Meulan, où la Ligue s'était opiniâtrée l'espace de six semaines, depuis, pour ne demeurer sans métier mener[3], il assiégea la ville de Dreux ; pendant lequel siége, vint à l'ennemi nouveau secours des Pays-Bas de mille bons chevaux, et pareil nombre d'arquebusiers, conduits par le comte d'Egmont[4] : qui l'occasionna de passer l'eau, en délibération de faire lever le siége, ou donner une bataille, dont il se promettait le dessus, comme celui qui avait trois hommes pour un. Le roi, de ce averti, nous en écrit à Tours, et commande de faire prières publiques pour lui, en notre église : ce lui est une coutume fort familière, de commencer toutes ses actions par le nom et aide de Dieu[5]. Nous faisons procession générale. Le roi était de beaucoup le plus faible en nombre de gens ; toutefois, poussé de

[1] C'est la lettre [illegible] du liv. XIV.

[2] Henri IV la remporta le 14 mars 1590. On peut, sur cette bataille, consulter de Thou, liv. [illegible] de son *Histoire*, t. XI, p. [illegible] et suiv. de la traduction ; [illegible] *Journal de Henri IV*, t. I, p. [illegible] et [illegible] ; d'Aubigné, t. [illegible], liv. [illegible] ; Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, liv. II, p. [illegible] de l'édition [illegible], principalement Sully, qui s'y trouvait et y reçut sept blessures : voy. ses *Mémoires*, liv. [illegible], t. I, p. [illegible] et suiv. On accuse Henri IV de n'avoir pas su profiter de cette victoire. La Noue lui donnait le conseil de marcher immédiatement sur Paris : [illegible], édit. de [illegible], t. [illegible], p. 225.

[3] Sans s'occuper, sans rien faire.

[4] D'Egmont. C'était le fils de celui que nous avons vu plus haut, p. 262, périr sur l'échafaud. [illegible] voy. les *Mémoires de Sully*, liv. III, t. I, p. 169, texte et note.

[5] Sur le chemin de la bataille de Coutras, cf. M. de Chateaubriand, *Études historiques*, p. 757 et 758, et d'après l'énumération de Duplessis-Mornay. « Le prince alla se confesser au ministre Chandieu, et dit aux seigneurs de sa cour qui l'en voulaient détourner : On ne peut trop s'humilier devant Dieu ni trop braver les hommes. Il tomba ensuite à genoux avec ses soldats protestants [illegible] Joyeuse, à la tête de l'armée catholique, les vit et s'écria : Le roi de Navarre a peur. — Ne le prenez pas là, répond Lavardin ; ils ne prient jamais, sans qu'ils soient résolus de vaincre ou de mourir. » [illegible] *Journal de Henri III*, t. II, p. 28-29 [illegible] p. 21 et 22 [illegible] 29.

l'assurance qu'il avait en Dieu et en son bon droit, délibéra de ne refuser le combat, encore qu'il en fût dissuadé par plusieurs grands capitaines.

Or, voyez comme Dieu lui assista en toutes ses délibérations : deux jours auparavant la bataille, voici M. de Montpensier, avec cinq cents bons chevaux, et le lendemain les seigneurs de la Guiche et Duplessis Mornay avec trois cents, conduisant, outre plus, quatre-vingt mille écus, que l'on apportait de La Rochelle, que le roi dès l'instant même fit distribuer à son armée, pour tenir chacun en haleine, ne se réservant pour lui autre chose que l'espérance de la victoire [1]. Je ne vous oublierai une seule parcelle de ce qui s'est passé. Le mardi, dont le lendemain on combattit, fut tenu conseil avec MM. les princes et maréchaux de France, où il lui fut proposé [2] que l'on ne donnait point de batailles sans s'assurer d'un lieu de retraite, en cas de malheureux succès : mais lui, d'un cœur généreux et magnanime, leur dit qu'il les estimait tous de même opinion que lui; et que de sa part il ne désignait autre lieu de retraite que le champ où se donnerait la bataille, voulant dire qu'il était résolu d'y vaincre ou de mourir. Recherchez les apophthègmes de tous ces anciens guerriers, tant de la Grèce que de Rome, vous n'en trouverez point un plus beau.

Le mercredi on vient aux mains, où notre avant-garde se trouva, du commencement, par deux et trois fois ébranlée, mais fut vertueusement soutenue par MM. les princes de Conti et duc de Montpensier, et M. le maréchal d'Aumont. Le roi, voyant lors ses affaires en mauvais termes, commence d'exhorter en peu de paroles les siens; et quelques-uns faisant contenance de fuir : « Tournez visage, leur dit-il, afin que si ne voulez combattre, pour le moins me voyiez mourir. » Sur cette parole, lui et les siens ayant un *vive Dieu* en la bouche pour le mot du guet, il broche [3] son cheval des éperons, à la tête de tous ses gens, et entre dans la mêlée avec telle générosité, que ses ennemis ne firent plus que

[1] Ce trait rappelle une belle parole d'Alexandre : avant de partir pour son expédition contre les Perses, il distribua toutes ses richesses à ses amis; et comme on lui demandait *ce qu'il conservait pour lui-même*; *l'espérance*, répondit-il : voy. Plutarque, *Vie d'Alexandre*, § 15.

[2] Ce mot est pris dans le sens de son étymologie latine : mis en avant, représenté...

[3] *Brocher* et *piquer* s'employaient alors, également bien, dans ce sens Voy. Nicot.

conniller [1]. Il serait impossible de dire les grands exploits d'armes qu'il fit. Sur ces entrefaites, voici un autre nouveau surcroit, qui lui survient inopinément. M. de Humières arrive avec trois cents chevaux, qui se jette pêle-mêle dans les ennemis, lesquels estimant que ce fût l'armée de M. de Longueville, conduite sous son autorité par le sieur de La Noue[2], prennent l'épouvante et se mettent à vauderoute[3] : leurs Suisses, baissant leurs piques, se rendent à notre merci.

Le roi poursuit les fuyards avec six-vingts cuirasses, dont petit à petit il fut abandonné, ne lui en restant que dix-sept. Et comme il était en cette chasse, deux cornettes espagnoles[4] passent d'un côté et trois de l'autre, qui apportèrent quelque défiance au roi, lequel, étant lors peu accompagné, choisit un petit tertre, pour ne rien hasarder témérairement; mais ces Espagnols, n'ayant cœur qu'à la fuite, passent outre; et à leur queue se trouvent quatre-vingts chevaux. « Ceux-ci, dit-il lors, nous serviront de curée. » Et à l'instant les charge avec une poignée de gens, si à propos qu'il les défit tous. De ce pas il retourne, ayant le bras tout sanglant et enflé des horions qu'il avait donnés : les nôtres estimaient qu'il se fût perdu dedans les gros des ennemis; mais le voyant commencèrent de crier *vive le roi!* avec une fanfare et allégresse infinies. Le comte d'Aiguemont rend les abois[5], demeurant les chemins jonchés d'une infinité de corps de nos ennemis. Et est une chose digne vraiment de notre roi, que dedans la mêlée il avait cette parole souvent en la bouche, que l'on épargnât le sang des Français le plus qu'il serait possible[6]. Les choses étant racoisées[7],

[1] Chercher une retraite : ce verbe expressif vient du vieux mot *connil* (cuniculus), lapin; *conniller*, se tapir au terrier.

[2] On le surnommait *Bras-de-fer*, parce qu'ayant eu le bras gauche fracassé d'un coup d'arquebuse, en 1570, sous les murs de Fontenai le Comte (Poitou), il s'en était fait remettre un de fer, dont il se servait commodément. Il fut tué en 1591, au siége de Lamballe. Nous avons cité plus d'une fois ses *Discours politiques et militaires*.

[3] En pleine déroute...

[4] Ce mot est ici féminin parce qu'il désigne des compagnies de gens de guerre.

[5] On a déjà vu cette métaphore, empruntée à l'exercice de la chasse : « Entre veneurs, dit Nicot, qui l'explique à peu près comme H. Étienne, rendre les abois, c'est quand le cerf, recru (harassé), s'accule en un lieu le plus avantageux qu'il peut choisir, endurant que les chiens l'aboient. » Au figuré, c'est être réduit à l'extrémité, lâcher pied, succomber.

[6] Conduite bien digne de celui qui, peu après, ne leva le siége de Paris que parce qu'il avait été, nous dit Sully, « trop sensible aux malheurs des assiégés : » voy. ses *Mémoires*, t. I, liv. IV, p. 181; cf. Voltaire, chant Xe de *la Henriade*; et aussi le « Discours véritable et notable du siége de Paris en l'an 1590 », dans les *Mémoires d'État* de Villeroy, t. IV, p. 1 et suiv.

[7] Apaisées : tout étant fini....

le lendemain un gentilhomme, voulant faire le bon valet, lui représenta son épée toute sanglante et pleine de hoches [1], où il y avait de la chair et des poils attachés, voulant en cela le flatter et montrer de quelle hardiesse il s'était comporté le jour de devant; mais il commanda aussitôt qu'on la lui ôtat, ne se voulant ressouvenir des hideurs [2] à quoi un champ de bataille l'avait contraint.

Cela me remet en mémoire d'un autre trait de lui admirable : car ayant obtenu une autre grande victoire en la bataille de Coutras [3], où une bonne partie de la noblesse de France était morte; lui étant encore au champ de bataille, ses principaux capitaines, pour lui congratuler, lui montrant une grande couche de morts sur la place : *Je ne m'en puis* (dit-il) *réjouir, voyant que mon malheur m'a fait sauver ma vie par ma mort, chercher mon gain en ma perte, et mon avancement dedans ma ruine.* Je vous ai remarqué ceci en passant : quant au surplus, en cette bataille d'Ivry, le roi n'avait de gens de pied que six mille, et deux mille hommes de cheval, dont les huit cents lui étaient inopinément arrivés deux jours devant la bataille; l'ennemi, douze mille hommes de pied, et quatre mille chevaux. Qui plus est, le roi eut le loisir de choisir le lieu, le jour, le temps et occasion pour combattre, s'étant fortifié d'un vallon, dont on ne le put faire déloger le jour précédent; et qui est une particularité fort remarquable, lorsque la bataille commença, on faisait une procession générale dedans cette ville de Tours, où étaient tous les pauvres mendiants, et encore les petits enfants, qui n'avaient autre mot en bouche parmi les rues qu'un *vive le roi* : cette procession dura jusque vers le midi, qui fut le temps auquel la bataille prit fin, comme si la victoire de notre roi n'eût dépendu que des oraisons de son peuple, tout ainsi que celles de Josué, capitaine général des enfants d'Israel, des prières de Moïse [4]. Les nouvelles de cette victoire apportées à Tours par Armagnac, valet de chambre, jamais on ne vit plus d'allégresses. MM. les cardinaux, la cour de parlement et chambre des comptes, s'assemblèrent dès le matin à Saint-Gratien, où fut chanté un *Te Deum.* Tout le peuple ferma ses boutiques toute la journée, pour contribuer à cette ac-

[1] D'entailles....

[2] Des excès *hideux*, des horreurs.....

[3] Dans le Périgord : il vient d'en être question. elle fut livrée le 20 octobre 1587.

[4] On doit ajouter que le même jour où le roi gagnait la bataille d'Ivry son parti remportait aussi une victoire en Auvergne, à Issoire, contre Randan, qui commandait les troupes de la Ligue : voy. Sully, l. IV, t. I, p. 177.

tion de grâces ; et le soir, sans aucune injonction du magistrat, on fit feux de joie par toutes les rues. Adieu.

LETTRE XXX[1].

A maître Théodore Pasquier, son fils aîné.

Ordre de la reddition de Paris, et comme toutes choses y furent rétablies.

Après les réductions, sous l'obéissance du roi[2], des villes de Meaux, Orléans, Bourges et Pontoise, nous sommes rentrés dedans Paris, le 22 de ce mois de mars[3]. Courage : la partie est maintenant nôtre ; Dieu a exaucé nos prières. Mais parce que peut-être, avant votre partement, ces messieurs qui sont à Tours désireront en entendre quelques particularités, je vous dirai que le sieur de Sérillac, neveu de M. de Belin[4], arriva le 20 de ce mois, sur le soir, en cette ville de Melun, avec commandement exprès du roi de lui faire mener les garnisons de Melun et Corbeil, récitant par le menu les intelligences sourdes et assurées qu'il avait dedans Paris. Soudain M. de la Grange-le-Roi, notre gouverneur, fait fermer les portes de la ville, afin que, si quelque âme ligueuse en avait le vent, il n'eût moyen d'en porter les nouvelles à Paris. Le lendemain, de bon matin, il fait embarquer dans deux grands vaisseaux la compagnie du seigneur de La Salle et celle de votre frère de La Ferlandière, avec lesquels se mettent de la partie plusieurs soldats volontaires, et nommément votre frère de Bussy, en intention d'y faire un bon et fidèle service au roi, ou d'y perdre la vie. Vous eussiez dit qu'ils allaient aux noces. Quand vos frères vinrent prendre congé de moi, je leur donnai ma bénédiction, la larme à l'œil, comme à ceux que je pensais ne revoir jamais, et néanmoins bien aise qu'en si bon sujet ils immolassent leurs vies. A vrai dire, je ne

[1] C'est la lettre 2 du liv. XVI ; mais la fin en a été omise. Rapprocher de cette lettre le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 484 jusqu'à la fin, t. II, p. 1 et suiv. ; les *Mémoires* de Sully, liv. VI, t. I, p. 324-330 ; l'*Histoire Universelle* de d'Aubigné, t. III, liv. IV, chap. 3 ; de Thou, liv. CIX, t. XII, p. 138 et suiv. de la trad. ; Cayet, *Chronologie novenaire* ; l. VI, p. 563-567, et Legrain, *Décade de Henri le Grand*, l. VI, p. 272 et suiv. ; etc.

[2] De Henri IV, qui séjournait alors à Saint-Denis.

[3] En 1594 : le mardi, à sept heures du matin.

[4] Celui-ci avait été gouverneur de Paris : voy. sur lui les *Mémoires* de Sully, l. VI, t. I, p. 324, et *Journal de Henri IV*, t. I, p. 104 et 159. Mayenne venait, dans le mois de janvier dernier, de le remplacer par le comte de Brissac, qui trahit le parti de la Ligue : *Chronologie novenaire* de Cayet, l. VI, p. 540.

doutais point que M. de Mayenne, qui avait quelques semaines paravant quitté la ville avec toute sa famille, ne pensât la p n'être plus tenable pour lui[1]; même que, par une nouvelle défian les gouverneurs avaient fait de nouveau murer quelques portes d celle; mais cette défiance, mère de sûreté, me faisait gra ment craindre en l'accomplissement de notre dessein. Nos trou s'étant embarquées le lundi au matin, sous la conduite du sieur Sérillac, se joignirent le même jour à celles de Corbeil, et arrivè rent à Conflans, sur les dix heures du soir, où elles demeurèr fermes jusque sur les trois ou quatre heures du mardi matin, lors descendirent à cent pas près de la Râpée, où le sieur de Séril commanda à votre frère de Bussy d'entrer dans une nacelle, po prendre langue avec le capitaine Grossier, qui était de notre parti Cetui s'étant fait, de batelier, brave soldat pour la Ligue, com mandait à un grand bateau armé, au-dessus du boulevart, pour empêcher que la nuit on ne passât de ce côté-là sur l'eau. Il le ren contre, à deux ou trois jets d'arc, avec quelques nasses[2], pour co duire les nôtres devers l'Arsenac[3], où était notre rendez-vous, éta impossible que nos bateaux y pussent passer sans s'écueiller[4] su les pieux qui étaient fichés dans la rivière au-dessus de la ville. Mais, comme ils étaient sur le point d'avancer, le sieur de Sérillac reçoit commandement du roi de mener nos troupes à la porte de Saint-Martin[5].

De vous dire comme les choses se passèrent dans la ville, ce m sont lettres clauses, fors et excepté que je sais que M. Langlois, avocat au parlement et échevin de la ville, en fut le premier conducteur[6]. Nos gens trouvèrent à point nommé la porte ouverte. et y entrent le tambour battant, gagnant pied à pied la ville

[1] Il s'était retiré à Soissons : voy. le liv. VI de la *Chronologie novenaire* citée, p. 562.

[2] Barques...

[3] Au temps de Ménage, on écrivait encore, comme on le voit dans son *Dictionnaire étymologique*, t. I, p. 93, *Arsenac* ou *Arsenal* : toutefois il convenait de préférer, suivant lui, cette dernière forme, plus rapprochée de l'étymologie, ce terme venant de l'italien *Arsenale*, et les Grecs du Bas-Empire s'étant servis d'ἀρσηνάλης dans la même signification. Il faudrait, d'après quelques-uns, chercher dans l'arabe la racine de ces différents mots, *dâr senâah* voulant dire *domus opificii*.

[4] Échouer...

[5] Il faut lire plutôt *Saint-Denis*, comme on le voit dans Cayet, l. V de la *Chronologie novenaire*, p. 565 ; de Thou, p. 138 du vol. cité, et le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 490, not.

[6] Fut le premier auteur de la reddition de Paris Ce fut lui, en effet, qui fit ouvrir la porte pour livrer passage aux troupes du roi : voy. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 489 et 490. Ce service fut récompensé par le titre de prévôt des marchands.

vec barricades, conduits par le seigneur de Vitry [1], qui les était venu recevoir. Sur les huit heures, nouvelles leur vinrent que toute la ville était nôtre; et voici comment. Le roi, étant hors la porte Neuve du Louvre avec le gros de son armée, délibérait d'y entrer des premiers pour sonder le gué, et reconnaître s'il n'y avait point en cette entreprise quelque appât pour le surprendre; mais il en fut dissuadé par M. le maréchal de Matignon, qui prit cette charge, suivi de plusieurs braves seigneurs, lesquels, trouvant à l'entrée quelques lansquenets qui leur voulurent résister, ce leur fut une gorge-chaude [2] : car ils furent taillés en pièces. De là, passant outre et prenant leurs départements en divers quartiers, les soldats étrangers se trouvèrent si étonnés, qu'ils mirent les armes bas. Adonc le roi entre dans la ville, salué du seigneur de Brissac, gouverneur, auquel il donne l'écharpe blanche [3], et de ce pas va droit à l'église Notre-Dame, pour rendre grâces à Dieu, suivi d'un *Vive le roi!* et acclamations générales de tout le peuple, par une correspondance admirable de sûreté [4] du roi envers ses nouveaux sujets, et des sujets envers leur roi.

La Bastille seule n'est pas rendue, dans laquelle le capitaine du Bourg commandait. Le roi commande sur les onze heures aux garnisons de Melun et Corbeil de l'investir. Celle de Melun tint la main gauche et se logea le mercredi, tant sur la contrescarpe que sur le portail Saint-Antoine, où La Ferlandière attitra [5] dix mousquetaires, qui offensèrent grandement ceux qui étaient sur l'éperon [6]

[1] Louis de l'Hôpital, qui avait depuis peu abandonné le duc de Mayenne : voy. le *Journal de Henri IV*, t. 1, p. 439.

[2] Ce fut une proie qui s'offrit à eux : *Gorge-chaude*, en terme de fauconnerie, désignait la chair des animaux vivants ou plutôt la viande chaude que l'on donnait aux oiseaux de proie; c'était une partie du gibier même qu'ils avaient attrapé. De là, faire une *gorge-chaude* de quelque chose, se l'approprier, en profiter. Dans La Fontaine, *Fables*, IV, 11, la grenouille, ayant tendu un piége au rat,

Prétend qu'elle en fera gorge-chaude et curée.

De là aussi, user d'une chose comme sienne et sans discrétion, par suite en faire un objet de risée. Ce dernier sens s'est seul conservé : Faire des *gorges-chaudes* de quelqu'un, c'est plaisanter sur lui, l'immoler en quelque sorte par la raillerie. Furetière explique ainsi cette acception : « On se sert de l'expression de *gorge-chaude* quand on parle de ceux qui faisant bonne chère ont dissipé en peu de temps quelque butin ou quelque succession. On dit encore, par une double figure, quand quelqu'un a fait une sottise, qu'on en fait une *gorge-chaude*, c'est-à-dire qu'on se raille de lui. » Cf. le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Gorge*.

[3] « Le comte de Brissac, dit l'Étoile, t. I, p. 485 du *Journal de Henri IV*, présenta au roi une belle écharpe, que sa majesté a reçue; et lui a donné son écharpe blanche qu'il portait et l'a honoré du titre de maréchal de France. » — Dans le parti de la Ligue on portait l'écharpe noire.

[4] Confiance...

[5] Posta....

[6] Terme de guerre : ainsi désigne-

hors la ville. La garnison de Corbeil, conduite par M. de Treigny [1], prit à main droite, et se logea jusques au tapecu [2] de la Bastille, et en toute cette faction n'y a eu perte que du pauvre La Forêt, lieutenant de votre frère. M. d'O, gouverneur de l'Ile de France, voulut, vingt-quatre heures après, les renvoyer en leurs garnisons, et y poser des compagnies de l'armée, ainsi qu'on a coutume de faire. Toutefois, votre frère le disputa pour lui et ses compagnons, lui remontrant que puisqu'ils avaient eu cet heur de gagner les logis, ce ne leur serait pas moins d'honneur de les conserver; et à tant le suppliait de ne les changer : ce que M. d'O lui accorda favorablement. Et le samedi, 26, le sieur du Bourg rendit la place, par une capitulation qui lui fut très-honorable [3] : c'est à savoir que lui et ses soldats sortiraient avec leurs armes et bagage, le tambour battant, la mèche allumée, la balle en bouche [4], et qu'on leur payerait une montre [5]. Le roi, ayant fait une entrée si heureuse dedans sa bonne ville de Paris, ne la voulut obscurcir ou sanglanter [6] par la mort des siens, s'il lui eût convenu opiniâtrer ce siége par brèche ou escalades. Comme les choses se maniaient de cette façon, on dépêche quelques compagnies vers le château de Vincennes, qui leur fut rendu à petit bruit et sans contraste.

Voilà pour le fait des gens de guerre. Je vous discourrai maintenant quel ordre on a tenu pour le rétablissement de la justice, lequel a été tout autre que celui qui fut pratiqué sous le règne de Charles VII : car le connétable de Richemont ayant, au mois d'avril 1436, réduit la ville sous l'autorité du roi son maître [7], permit aux gens de justice de continuer leurs charges, tout ainsi comme auparavant; toutefois ils furent, au mois de mai, interdits par

t-on, dit Furetière, « une fortification en angle saillant qui se fait ou au milieu des courtines, ou au-devant des portes, ou sur les bords des rivières, pour empêcher qu'on n'entre dans la place par là. »

[1] Plus exactement : Trigny (L'Isle, seigneur de).

[2] C'est la bascule d'un pont-levis, et, par extension, le pont-levis lui-même.

[3] Cf. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 498, et t. II, p. 22 : cet officier, qui s'appelait en réalité Antoine du Maine, était plus connu sous le nom de du Bourg l'Espinasse.

[4] C'est-à-dire, comme l'explique Furetière (voy. son *Dictionnaire*, au mot *Balle*), « avec le mousquet chargé et une balle dans la bouche, pour recharger plus prestement. »

[5] Autrement dit : leur solde. Ce sens provient de ce que la solde se payait d'ordinaire aux soldats dans les revues, autrefois appelées *montres* : cet usage était si général que, suivant les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, l'on appelait *montres sèches* les revues où l'on ne donnait pas d'argent.

[6] Alors aussi usité que *ensanglanter* : voy. Nicot.

[7] C'est ce que l'on peut voir dans les *Recherches de la France*, VI, 4; cf. Id., II, 16.

lettres patentes du roi, jusques à ce que tous les conseillers, tant du parlement tenu à Poitiers que chambre des comptes à Bourges, fussent arrivés, et ne leur fut la porte ouverte à l'exercice de leurs charges que le 26 novembre ensuivant [1]; mais en cette réduction dernière, le roi a voulu que chacun sans discontinuation entrât en sa charge, tout ainsi comme si jamais nous n'eussions été partialisés.

La question n'est pas petite, de savoir laquelle des deux voies a été la plus politique; et y a prou de sujet [2] pour exercer les beaux esprits d'une part et d'autre : quant à moi, je suis pour la dernière. La première nourrissait, en cette nouvelle réconciliation, je ne sais quoi de division, et faisait faire une forme d'amende honorable à ceux qui, en la reddition de leur ville, n'avaient douté d'exposer leurs vies pour réparer les fautes qui s'étaient passées, et rendre le roi du tout maître contre les Bourguignons et les Anglais. En la dernière, tout ainsi que dès le premier abord le roi et le peuple se sont reconnus avec un contentement réciproque, sans se ressentir des choses passées, aussi était-il bien raisonnable que la justice y eût part, et qu'entrant dedans Paris nous fussions tous réconciliés les uns avec les autres sans répit....

LETTRE XXXI [3].

A M. de Sainte-Marthe, trésorier général de France, en la généralité de Poitou.

Pasquier raconte au long la conspiration faite contre le président Brisson.

A ce que j'ai pu recueillir de vos lettres, vous désirez être amplement éclairci de la mort de M. le président Brisson, et des procédures dont les séditieux de Paris usèrent contre lui pour le faire mourir, comme pareillement de celles qui furent contre eux pratiquées pour la vindicte publique : chose que je ferai très-volontiers pour vous complaire. Joint qu'ayant été autrefois compagnon d'armes avec lui, lorsque je faisais profession du barreau, étant avec le temps monté au degré de président il ne s'oublia jamais envers

[1] Cf. id., II, 4.

[2] Grand motif, beaucoup de raisons...

[3] C'est la lettre 1re du liv. XVII. Comp., avec cette lettre et la suivante, l'Étoile, *Journal de Henri IV*, t. I, p. 154-190; Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, liv. III, p. 323-334 du t. XII de la Collection Michaud et Poujoulat; de Thou, liv. CII, t. XI, p. 439-449 de la traduction; Sully, liv. IV, t. I, p. 205 et 206; les *Mém. d'État* de Villeroy, t. I, p. 291-295; Mézeray, t. XVI, p. 247-270.

moi : qui a fait qu'étant depuis les troubles retourné en notre bonne ville de Paris, je me suis tout au long voulu informer de cette histoire funeste, que j'ai tirée jour après jour d'un très-fidèle mémoire.

Brigard[1], accusé de trahison par la Ligue, longuement détenu prisonnier, et son procès ayant traîné plusieurs mois, enfin les prisons lui furent ouvertes par arrêt du parlement. Les principaux entrepreneurs des *Seize*[2], qui avaient fait leur propre fait de cette poursuite contre lui, se firent accroire que cette absolution procédait d'un artifice couvert du président; et, pour cette cause, commencèrent d'ourdir une nouvelle conjuration contre lui, que je vous discourrai par le menu. Le samedi, deuxième de novembre 1591, quelques bourgeois s'assemblèrent en une maison assise rue de la Vieille-Monnaye, où Laulnay[3] présida (cetui avait été autrefois ministre au milieu des huguenots, puis, s'étant rangé des nôtres, fut un grand remueur des opinions de la populace dedans Paris), et remontra qu'il était besoin d'obvier aux daces[4] extraordinaires qu'on voulait lever sur le peuple, et de députer à cette fin quelques-uns par devers messieurs de l'hôtel de ville. Le seigneur de Morin Cromer[5], lors conseiller au grand conseil, opinant, dit qu'il ne fallait s'arrêter à chose si légère, usant de ces mots, que l'on disputait *de lana caprina*[6]; mais qu'il se présentait bien une affaire de plus grande conséquence, à laquelle il fallait remédier : qui était l'injustice signalée commise au procès de Brigard, en haine seulement de leur compagnie. Cette proposition mise en

[1] Procureur de l'hôtel de ville de Paris; il avait été soupçonné d'intelligence avec Henri IV : pour plus de détails sur lui, on peut consulter la fin de la lettre 3 du liv. XVII. Cf. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 154.

[2] De Thou cite parmi eux Boursier, Morin, Cromé, Pelletier, Launay, Gouldin, La Bruyère. On peut voir d'ailleurs au sujet des *Seize*, « ainsi nommés à cause des seize quartiers de Paris dont ils étaient tirés, » la lettre mentionnée précédemment; cf. la *Satyre ménippée*, édition de Ratisbonne, t. II, p. 67 et 68.

[3] L'Étoile écrit Launay; ailleurs il est appelé L'Aunay et de Launay : c'était un des *Seize*.

[4] Taxes : *Dace*, suivant Borel, est venu de *dare* et *datio*. Il est plus naturel de le dériver, avec quelques-uns, du mot grec δασμός, impôt.

[5] Ou plutôt Cromé. Auparavant il était procureur au Châtelet. Cons. sur lui le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 155, et les notes des p. 156 et 157. Cayet lui attribue le *Dialogue du manant et du maheutre* : Cf. l'Étoile au liv. et tome cités, p. 267; Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 353. Le premier de ces noms désignait les Ligueurs, le second les partisans du roi de Navarre (Voy. à ce sujet le *Mascurat* de Naudé, p. 711). Ce *Dialogue*, qui est probablement en effet l'œuvre de Cromé, l'un des pamphlets les plus remarquables du temps, a été réimprimé à la suite de la *Satyre ménippée*, dans le t. IIIe de l'édition de Ratisbonne.

[6] On trouve cette locution proverbiale dans Horace, *Epist.*, 18, v. 15 :

Alter rixatur de lana sæpe caprina,
Propugnat nugis armatus...

Se quereller pour de la laine de chèvre, c'était se quereller pour un rien.

avant, le curé de Saint-Jacques de la Boucherie[1], prenant la parole, dit : Messieurs, c'est trop conniver[2] ; n'attendez ni raison ni justice de la cour de parlement ; il faut désormais jouer des couteaux. Un autre, à la suite de lui, ajouta qu'il y avait plusieurs Judas en la compagnie, dont il convenait se défaire, et les jeter dedans la rivière[3].

Ces complaintes firent oublier le cours du premier marché et remettre la résolution du fait, proposé par Cromer, au mardi cinquième, chez La Bruyère, qui lors exerçait l'état de lieutenant civil, où l'on donnerait ordre de se trouver en plus grand nombre. A ce jour, s'y étant trouvés cinquante et plus, Laulnay proposa qu'il fallait délibérer sur le fait de Brigard ; mais qu'au préalable, était nécessaire de se résoudre sur deux points : l'un, de renouveler le serment de la sainte union, plus étroitement qu'auparavant, attendu le nombre effréné des traîtres qui était dedans la ville ; l'autre, de procéder à l'élection de dix prud'hommes, dont on serait tenu de suivre les ordonnances, sans s'émayer[4] du pourquoi. Le premier point fut accordé sans contraste ; mais au second, s'y trouva plus d'obscurité, de remettre sans contrôle sa conscience sur la conscience de dix hommes : toutefois, enfin il passa ; et fut l'exécution remise au lendemain, sixième, rue de la Vieille-Monnaye, où fut ballotté[5], et dix de la compagnie élus, desquels je ne vous dirai les noms[6] : c'est une ordure qui puerait en la remuant. On leur donna le nom de conseil secret. Cela fait, l'affaire de Brigard fut remise sur le bureau : savoir, quel ordre l'on devait tenir pour avoir raison de l'arrêt. En quoi se trouvèrent les opinions bigarrées, les uns étant d'avis qu'il ne fallait rien remuer, puisque la cour de parlement y avait passé, les autres qu'il était besoin d'y appliquer le cautère sans épargne ; et les derniers choisissaient la moyenne voie, d'y procéder par remontrances. Finalement fut, sur ces contestations, conclu

[1] Il s'appelait Pelletier : ardent Ligueur, il fut condamné par contumace à être rompu vif en 1595, et exécuté en effigie. V. sur lui le *Journal de Henri IV*, t. 1, p. 292 ; cf. id., p. 67.

[2] (Connivere) fermer les yeux, agir avec négligence, avec *connivence*.

[3] L'Étoile attribue ce propos au même curé : *Journal de Henri IV*, t. I, p. 156.

[4] S'informer, s'inquiéter : *Émayer* quelqu'un (d'où *émoi*), c'était le troubler, le priver de ses facultés.

[5] Où l'on procéda au ballottage, où l'on alla aux suffrages : on appelait autrefois *ballotte* ce que l'on nomme *boule* aujourd'hui.

[6] Les voici, d'après l'Étoile, p. 160 du tome cité : Saintyon, Acarie, Le Goix, Ameline, Louchard, Thuant, Borderel-Rosny, du Rideau, Ravissant, Bezançon : on peut voir plusieurs notes curieuses sur ces hommes dans l'édition et le passage marqués du *Journal de Henri IV*, comme aussi dans les *Remarques* qui suivent la *Satyre ménippée*, t. II[e] de l'édition de Ratisbonne.



d'en remettre la résolution au conseil secret des dix ; et qu'avec eux Cromer, amplement instruit du procès, pourrait être de la partie, comme pareillement le curé de Saint-Cosme [1] et le docteur [2] Martin.

Quant au renouvellement de serment, la compagnie fut priée de se trouver le vendredi, huitième, au logis de La Bruyère, et que chacun y amenât le plus de ses amis qu'il pourrait, pour contribuer tous d'un commun vœu à une si sainte union. Auquel jour et lieu s'étant assemblés, Bussi [3] et quelques-uns de ses confidents montèrent en une chambre haute, faisant contenance de vouloir écrire les articles, pour l'entretènement desquels chacun serait assermenté, et tenu de les soussigner ; mais ils descendirent tout aussitôt en la salle, portant trois grandes feuilles de papier blanc attachées ensemble. Et Bussi, prenant la parole pour ses compagnons, dit ces mots : « Messieurs, nous serions trop longtemps à rédiger les articles du serment, et craindrions que la compagnie s'ennuyât ; mais s'il vous plaît de signer en ce papier avec nous, ce sera autant de temps gagné, et remplirons après le blanc tout à loisir, au contentement de chacun. Cette proposition ne put être, du commencement, de tous digérée, ores que quelques-uns y condescendissent de franc pied : au moyen de quoi, quelqu'un, plus hardi que les autres, lui répondit qu'il serait plus raisonnable de jeter l'œil sur les articles avant que de les soussigner, n'y ayant rien si pressé qu'on ne pût surseoir un et deux jours. A quoi fut répliqué par Laulnay qu'il n'y avait sujet de douter, puisque tant de gens de bien et d'honneur offraient de signer ; et s'il entrait en quelque défiance, il en était quitte pour ne le faire. Et comme ils étaient en ces altères [4], le conseil secret des dix fit mettre deux suppôts à la porte, pour empêcher qu'aucun ne sortît qu'il n'eût signé. La Bruyère apporta un messel [5] sur la table : lui, Bussi et leurs principaux adhérents signent. Cela fait, nul de la troupe n'osa faire aucun refus.

Le formulaire du serment était tel : Laulnay faisait mettre la

[1] On verra plus bas que son nom était Hamilton. Il était Écossais : forcé de quitter son pays, il était venu à Paris, où une classe lui fut donnée à régenter ; puis il obtint une cure. Il se jeta dans la Ligue avec fureur.

[2] *En théologie* sous-ent.

[3] Jean Le Clerc, dit Bussi, d'abord prévôt de salle, puis procureur au parlement de Paris, lieutenant de la Bastille, enfin commandant de cette forteresse : on connaît la part qu'il prit aux violences et aux folies de la Ligue. Forcé de se réfugier à Bruxelles, il y vécut en exerçant son ancien métier de tireur d'armes. Il avait fait de gros profits à la faveur de son commandement ; mais il ne parvint pas à sauver son argent comme sa personne : voy. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 185, et l'édition citée de la *Satyre ménippée*, t. II, p. 102-105.

[4] Incertitudes, perplexités...

[5] *Missel*, livre de prières.

main sur le messel, disant ces mots : « Vous jurez et promettez à Dieu le Créateur de garder et observer inviolablement les articles que vous allez présentement signer pour la conservation de la religion catholique, apostolique, romaine ; » ce que promettait de faire celui qui signait. Ce grand coup étant de cette façon frappé, l'assemblée fut prorogée au dimanche, dixième, au logis d'un chanoine de Notre-Dame[1] à l'après-dînée. Auquel jour le conseil secret s'assemble le matin, chez Laulnay ; et fut Bussi chargé de communiquer avec quelques-uns de messieurs de la Sorbonne, si en fait de conscience on pourrait exécuter ce qu'ils projetaient. L'après-dînée, garni de son passe-partout, il le fait signer à ceux qui ne l'avaient signé. Si ne le put-il faire sans attache[2] de l'un de la compagnie, qui, poussé d'un juste crève-cœur, dit tout haut : « M. de Bussi a la réitération de serment merveilleusement affectée. Dieu le veuille conserver en cette bonne volonté ; mais nous trouvons fort étrange qu'on nous fasse signer du papier sans savoir que c'est. » Mais pour cela Bussi ne s'en étonna, obtenant ce qu'il désirait.

Le mardi, douzième, autre assemblée, heure de relevée[3], chez La Bruyère, et renouvellement de serment avec les signatures. Le mercredi, treizième, se tint le conseil secret des dix chez Laulnay, le matin ; où se trouvèrent le curé de Saint-Cosme et quelques autres des plus signalés. Auquel lieu, Bussi leur rapporta que messieurs de la Sorbonne trouvaient bon tout ce qu'ils faisaient. De ma part, je crois qu'il mentait, et que tout ce qu'il en rapportait était pour l'avancement de son malheureux dessein. L'après-dînée, la compagnie s'assembla en la rue de la Vieille-Monnaye, où Bussi ne faillit de se trouver avec son papier ; et là, outre le serment et

[1] Il s'appelait Sanguin : Il faisait partie des Seize. Par la suite, il fut emprisonné.

[2] Réclamation : on appelait *attaches* les ordonnances, édits, proclamations ou autres pièces semblables, que l'on *attachait* dans les carrefours, pour les exposer à la vue des passants. Cet usage était emprunté à l'ancienne Rome, ou, dit Pasquier, « tant sous l'état populaire que monarchique, la publication de la loi se faisait par affiches en plein marché : qui occasionna Plaute, le railleur, de dire, en se gaussant, que les pauvres lois étaient attachées publiquement aux parois à clous de fer, et qu'il eût été beaucoup plus expédient d'y clouer les mauvaises mœurs », *Lettres*, XIX, 15. — Voici les vers du *Trinumnus*, act. IV, sc. 3, auxquels il est fait allusion :

> Eæ miseræ (leges) etiam ad parietem sunt
> [fixæ clavis ferreis,
> Ubi malos mores affigi nimio fuerat æquius.

[3] Terme de procédure : « C'est, dit Nicot, p. 551 de son *Trésor*, le temps d'après-dîner jusques au vêpre (soir). La raison de cette manière de parler, ajoute-t-il, est que s'asseyant pour dîner, après avoir achevé son repas, on fait, en sortant de table, la deuxième levée, la première ayant été celle du lit au matin. »

les signatures, il commença de s'ouvrir plus hardiment qu'il n'avait fait, et de dire qu'il fallait donner ordre aux trahisons que l'on brassait journellement contre la ville, et qu'il était temps de se bien unir sans dissimulation et hypocrisie. Le jeudi, quatorzième, le conseil secret se tint chez Laulnay, et l'après-dinée fut vouée à l'assemblée générale, chez La Bruyère, où Bussi ne faillit aussi de se trouver ; lequel, se voulant retirer avant que la compagnie se rompit, dit ces mots : « Messieurs, nous devrions tous souhaiter que ceux de cette sainte congrégation eussent la charge et intendance de la ville. Ce serait un grand bien et avantage pour notre religion. » A quoi Ameline [1] ajouta : « Je pense n'avoir reçu tant de grâces de Dieu, quand le jour de mon baptême je fus enregistré au papier journal des baptistères, comme j'en ai reçu d'avoir cet honneur d'être enrôlé en cette compagnie. Partant, messieurs, je vous supplie d'être fermes et stables en notre sainte union, m'assurant que Dieu nous fera sentir le fruit de ses bénédictions. » A ce mot, chacun se départ, pressentant quelque proche malheur devoir advenir de tant d'allées et venues ; mais quel : nul ne le pouvait bonnement juger.

Quels étaient les articles dont on devait remplir le blanc, chacun en parle diversement. La voix commune est que l'opinion des entrepreneurs était qu'il fallait clore les mains au [2] parlement, trier des conseillers à leur poste sur le volet [3], dont ils s'aideraient ; dresser une chambre ardente [4], composée de seize personnages à leur dévotion, pour faire le procès non-seulement aux *politiques* notoires, mais aussi à ceux qui en seraient soupçonnés, et en nettoyer la ville, tant par morts que bannissements, et s'accommoder de leurs biens ; afin que de là en avant la sainte Ligue pût avec plus grande liberté et sûreté de conscience vaquer à ses affaires, et les joindre avec celles de l'Espagnol, qui lors était en garnison dedans Paris [5]. De moi, je ne passe point si avant, ains me persuade seule-

[1] Il était avocat, et fut l'un des premiers membres du barreau qui s'attachèrent au parti de la Ligue. Comme presque tous ceux qui furent les principaux auteurs du meurtre de Brisson, il devait expier son crime par une mort violente : voy. la *Satyre ménippée*, édition de Ratisbonne, t. II, p. 94-96.

[2] Lier les mains, c'est-à-dire enchaîner les volontés du...

[3] Choisir des conseillers à leur convenance : on a déjà vu la signification de *poste*. Quant à la locutic *le volet*, fort usitée au seizième siècle (voy. Rabelais, *Pantagruel*, III, 30 ; Montaigne, *Essais*, III, 3 ; etc.), c'est une métaphore empruntée au langage des jardiniers, qui ont coutume de répandre leurs graines sur une planche qu'ils nomment *volet*, afin de choisir entre elles les meilleures pour les semer.

[4] De l'ancien verbe *ardre*, brûler : c'est la chambre qui brûle, ou plutôt qui fait brûler, qui condamne au feu ; chambre de justice, chambre criminelle.

[5] Voy. la lettre envoyée peu aupara-

t



ment qu'ayant projeté en leurs âmes de faire mourir M. le président Brisson, ce blanc était réservé pour le remplir de l'approbation de sa mort, quand l'exécution en aurait été faite. Suffise-vous [1] qu'il ne se passa assemblée générale entre eux (et s'en passèrent cinq depuis le renouvellement de serment accordé), en laquelle Bussi, ayant pour son suffragant un Laulnay, ne fit jurer (si ainsi me permettez de le dire) et signer à tâtons ce qu'ils pourpensaient [2]. Voyez, je vous prie, comme ces pauvres abusés disposaient, à yeux bandés, de leurs consciences.

Or la nuit du jeudi, quatorzième, et du vendredi, fut la consommation de leur œuvre; parce que le conseil secret se trouva en une maison près de l'église de Saint-Jacques de la Boucherie [3], en laquelle fut résolue la boucherie, et donnée sentence de mort contre ce pauvre président : quelques-uns ajoutent, de faire le semblable à tous ceux qui avaient opiné en l'arrêt de relâchement de Brigard; mais mon mémoire n'en porte rien. Pendant qu'ils étaient de cette façon embesognés dedans la maison, il y eut toute la nuit grand nombre d'hommes armés, qui ne bougèrent de la rue, en la place où est la croix, pour leur faire escorte; et le lendemain vendredi, quinzième de novembre, sur les sept heures du matin, le curé et trois bourgeois furent députés pour avertir les Espagnols logés vers l'église Saint-Eustache, et mettre entre les mains du capitaine Ligoet [4] la sentence, auquel ils discoururent par le menu l'ordre qu'ils entendaient tenir en l'exécution d'icelle. Le semblable fut fait par Hamilton, curé de Saint-Cosme, et deux ou trois de la faction, à Dom Alexandre, capitaine des Napolitains, logé près la porte de Bussi : nouvelles de nouvelle cruauté, qui ne déplurent ni à l'Espagnol ni au Napolitain, parce qu'elle se faisait pour l'a-

vant (2 septembre 1591) au roi d'Espagne par les *Seize* et signée par eux; il en est parlé dans le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 149. On la trouve citée textuellement parmi les pièces qui suivent la *Satyre ménippée*, dans l'édition de Ratisbonne, t. II, p. 412-421.

[1] *De savoir*, faut-il sous-entendre ici.

[2] Méditaient, complotaient : *pourpenser* avait plus d'énergie que ces verbes, qui l'ont remplacé.

[3] Dans le cloître Notre-Dame, dit l'Étoile, p. 169 du volume cité. Quant au mauvais jeu de mots que contient la phrase de Pasquier, on y voit un indice du faux goût de son époque, auquel il n'a par bonheur sacrifié que rarement.

[4] Ou plutôt Ligorette : la communication qui lui était faite, de même qu'à Dom Alexandre, avait pour but d'empêcher qu'ils ne fussent surpris, lorsque des bourgeois paraîtraient en armes, pour mettre à exécution l'arrêt porté contre les objets de la haine des *Seize*. Ces officiers, ainsi prévenus, tolérèrent le crime et en repoussèrent ensuite la responsabilité : voy. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 168 et 169, text. et not.

vancement du roi leur maître, et conséquemment à la désolation et ruine de tout le royaume.

Je vous ai fidèlement raconté, jour par jour, en forme de papier journal, quelle fut la trême[1] et conduite de la conspiration, laquelle j'ai extraite d'un quidam qui se trouva en toutes ces assemblées, homme royaliste en son âme, mais un autre Nicodemus[2] (permettez-moi d'ainsi le dire), *occultus propter metum Judæorum*: je vous discourrai, par une autre lettre, les attentats et malheureux effets de cette exécrable conjuration : étant mon esprit, ma main et ma plume lassés. Adieu.

LETTRE XXXII[3].

A M. de Sainte-Marthe.

Exécution à mort du président Brisson, et ce qui se passa puis à cette occasion.

Soudain après que ces gens de bien, dont je vous ai écrit par mes dernières, eurent dépêché leurs deux ambassades vers les Espagnols et les Napolitains, ils s'acheminèrent à l'exécution de leur entreprise, et posèrent au Marché-neuf un bon nombre de leurs satellites bien armés, dedans le chantier d'Alexis de Cornouaille, sachant que le chemin ordinaire du président Brisson, de sa maison au Palais, était de passer par le pont Saint-Michel, qui aboutissait vers le Marché-neuf. Lui donc passant sur les entre sept et huit du matin, suivi de plusieurs postulants, qui avaient présenté leurs requêtes à la cour pour être reçus procureurs, il est accueilli par le capitaine Normant[4], qui lui dit que le seigneur de Belin[5],

[1] Ou *traime*, qui s'employait alors de préférence à *trame*, comme nous l'apprend Nicot. On disait aussi trêmer, que l'on a eu l'occasion de rencontrer précédemment.

[2] Sénateur juif de la secte des pharisiens; il était devenu le disciple de Jésus-Christ. On peut voir sur lui l'*Évangile selon Saint-Jean*, c. XIX, verset 39. Seulement on remarquera que dans cet évangéliste les mots *occultus*, etc., s'appliquent à Joseph d'Arimathie, avec qui Nicodème rendit les derniers devoirs à Notre Seigneur crucifié. Sous le nom de Nicodeme lui-même a paru un faux évangile, ouvrage des manichéens.

[3] C'est la lettre 2 du liv. XVII.

[4] Ou plutôt le Normant : voy. *Journal de Henri IV*, t. I, p. 167.

[5] Déjà il a été question de ce personnage, dans le récit de la reddition de Paris. Il s'appelait Jean-François de Faudons, dit d'Averton, seigneur de Sérillac, comte de Belin. Après être entré l'un des premiers dans la Ligue, il devint, par sa modération et la résistance qu'il opposait aux excès de son parti, l'objet de la défiance des *Seize*, ensuite, des soupçons de Mayenne lui-même, qui au commencement de 1591 lui enjoignit de quitter Paris. On sait qu'il avait été gouverneur de cette ville. Il en est souvent parlé dans le *Journal*

gouverneur de la ville, désirait parler à lui. A quoi ayant fait réponse que ce n'était chose si pressée, et qu'à l'issue du Palais il l'irait trouver; sur cette parole sortirent de la maison de Cornouaille plusieurs fendants, lesquels, avec une incroyable furie, lui dirent qu'il ne fallait plus marchander, et le pressèrent de telle façon que peu s'en fallut qu'il n'y eût une sédition entre eux et les postulants; mais ceux-ci, voyant la partie mal faite pour eux, abandonnèrent leur chef, duquel les autres se saisirent, et lui firent tourner visage vers le Marché-neuf, et de là le menèrent au petit Châtelet. Le seigneur de Belin, averti de cette émotion, se transporte avec ses gardes en l'hôtel de ville, pour délibérer, avec le prévôt des marchands et échevins, de l'ordre qu'on y pourrait promptement donner; mais ayant eu avis que les Espagnols étaient en armes en leurs quartiers, et les avenues du petit Châtelet occupées par plusieurs capitaines de la ville avec leurs compagnies, il rebroussa chemin en sa maison, comme aussi le prévôt des marchands et échevins ne s'osèrent remuer.

M. Brisson étant arrivé au Châtelet, il est salué à face ouverte par le commissaire Louchard, Ameline, avocat au siége présidial, Aimonnot [1], procureur au parlement, et Heuroux [2], neveu du banquier [3], et encore par Morin Cromer, ayant le visage à demi couvert de son manteau, qui l'attendaient de pied coi au guichet; et ne fait-on point de doute que Crucé [4], procureur en cour d'église, ne

de Henri IV: voy. particulièrement t. I, p. 104 et 159.

[1] Aymonnot, comme écrit la *Satyre ménippée*; ou, comme l'appelle l'Étoile, Emmenet : voy. *Journal de Henri IV*, t. I, p. 184.

[2] Lisez préférablement Anroux; du conseil des quarante et l'un des *Seize*. Peu après, le duc de Mayenne vengea sur ces quatre Ligueurs la mort de Brisson; ils périrent, et plusieurs autres, condamnés comme eux, n'échappèrent à la corde que par la fuite : voy. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 184 et 185. Les suppliciés furent traités de martyrs par le Ligueur Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, comme le remarque M. Charles Nodier dans son édition de la *Satyre ménippée*, Paris, in-8°, 1824, t. I, p. 46.

[3] De ce nom, faut-il sous-entendre. Il est question de ce banquier dans le *Journal de Henri III*, t. II, p. 477. Quant au neveu, Barthélemy Anroux, il est lui-même signalé comme banquier par de Thou, liv. CII, t. XI, p. 447. Mais l'Étoile l'appelle plus justement « avocat de la compagnie des Seize, » *Journal de Henri IV*, t. I, p. 185. Il semble que les hommes d'argent s'étaient volontiers attachés à la Ligue, puisqu'il y a plusieurs *trésoriers* qui figurent entre ses partisans : *Satyre ménippée*, édition de Ratisbonne, t. III, p. 469 et 505. A cette occasion, on fera remarquer l'origine du mot *banquier*. Il venait de *banc*, qui désignait la boutique des gens de cette profession : « un banc d'argentier, dit Nicot, taberna argentaria. »

[4] Il est désigné dans le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 149, sous le titre de « capitaine en l'Université », c'est-à-dire, du quartier de l'Université; et il en est fort question, ainsi que de Louchard, au *Procès verbal* de Nicolas Poulain, que renferme le 1er volume du *Journal de Henri III*, p. 228 et suiv. Cf. la *Satyre ménippée*, édition de Ratisbonne, t. II, p. 188. Dans le

fût aussi de la partie : toutefois il fut exoiné[1] par la voie que je vous dirai en son lieu. Et lors Ameline, prenant la parole sur tous les autres, lui dit : « Tu sais bien que tu es un traître, il faut que tu meures ; mais avant que de mourir tu répondras sur les articles qui te seront présentement lus. » Ce pauvre seigneur, ainsi malmené inopinément, lui demanda quelle juridiction et puissance ils avaient sur lui, qui ne reconnaissait autre juge de ses actions, après Dieu, que la cour de parlement. Adonc Cromer, levant le masque, lui dit qu'il n'était plus question de l'interroger, son arrêt de mort étant jà donné : parquoi commanda à Hugues Danel, sergent, de se saisir de sa personne. Ce fait, lecture lui est faite du jugement par le greffier, et tout d'une suite mis entre les mains de maître Jean Rozeau, exécuteur de la haute justice, lequel ayant remontré n'avoir des cordes, Benjamin Dautau, geôlier[2], dit qu'il en avait ; desquels fut à l'instant le président (revêtu de sa robe du Palais, et de son chaperon[3] sur l'épaule) lié et garrotté. Et comme il les eût suppliés de le vouloir confiner entre quatre parois, et lui permettre de parachever un œuvre de droit qu'il avait encommencé, Cromer lui commande de penser promptement à sa conscience, et qu'il n'y avait plus en lui de répit. Et à cet effet lui est baillé messire Aubin Blondel, prêtre attitré pour le réconcilier[4] ; et quelque peu après le font monter à une chambre haute, où, après s'être confessé, on le monte sur une selle[5] moyennement basse : et at-

massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572, il est également parlé d'un orfèvre, nommé Crucé, qui se vantait d'avoir égorgé de sa main plus de quatre cents huguenots en un seul jour.

[1] Ou *exonié*, excusé, et, quelquefois aussi, empêché : voy. Nicot et Borel. Ce mot veut dire ici que Crucé fut soustrait au châtiment qu'il avait mérité : il dut son salut à l'intervention de la duchesse de Montpensier et à celle de son curé, comme on le verra plus loin. Cf. *Journal de Henri IV*, t. I, p. 184.

[2] Des prisons du petit Châtelet, ainsi qu'on le voit à la fin de la lettre 2 du liv. XVII. Il paya son empressement de sa vie : Danel et le prêtre Blondel, comme ayant pris part à l'assassinat, furent également condamnés avec l'exécuteur. Au sujet du supplice infligé à celui-ci, on lit dans l'*Art de vérifier les dates*, in-f°, t. I, p. 661 : « Jusque alors, dit un bel esprit, on avait cru que les bourreaux ne répondaient pas plus du *mal pendu* que la Tournelle du *mal jugé*. » Toutefois on doit ajouter que la mort de Rozeau eut encore un autre motif ; c'est qu'il avait vendu les corps des victimes, et très-chèrement, remarque L'Étoile : *Journal de Henri IV*, t. I, p. 177 ; cf. ibid., p. 98, 99, et la *Satyre ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. II, p. 387.

[3] « Après que la coutume de porter des chaperons sur la tête fut abolie, dit Borel, p. 85 de son *Trésor des Recherches*, on les porta sur l'épaule, comme font les consuls de plusieurs villes à présent, les conseillers et autres... On en portait de toute couleur ; mais les magistrats avaient le chaperon rouge, fourré de peaux blanches » : de là l'usage de la chausse qui subsiste encore aujourd'hui.

[4] Avec Dieu, faut-il sous-entendre.

[5] (Sella) chaise...

taché à une grande poutre, la selle levée dessous lui, il fut en cette façon misérablement étranglé par le bourreau.

Au parlement tenu dedans Paris était maître Claude Larcher [1], conseiller, personnage de singulière recommandation, qui portait impatiemment les insolences barbaresques des seize, et ne s'en pouvait taire au milieu de ses compagnons. Celui, allant lors au Palais, trouvé, ou par recherche ou par hasard, par quelques-uns de ces mutins, est amené au petit Châtelet, où, accueilli de mêmes caresses que le premier, et conduit en la chambre haute, adressant sa parole vers lui [2], d'un inviolable courage : « Il y a longtemps, dit-il, que je vous avais prédit ce malheur ; toutefois jamais ne me voulûtes croire. Or sus, détestables bourreaux, parachevez en moi ce qu'avez cruellement encommencé contre ce grand personnage [3] : ce me sera grand honneur de courir pareille fortune que lui ; et au

[1] Ou L'Archer, comme écrit L'Étoile : il était septuagénaire, et l'on voit peu après, comme aussi au t. I, p. 173 du *Journal de Henri IV*, les causes de la haine que lui portaient les Ligueurs.

[2] A Brisson, qu'il voyait mort devant lui : plus d'une fois il lui avait annoncé qu'il serait victime des défiances d'une faction dont il avait trop recherché la faveur. — On peut voir, dans la lettre 3 du liv. XVII, l'appréciation judicieuse que Pasquier a faite de la conduite du président. Pendant que tous ses collègues étaient ou en prison ou en fuite, il avait siégé à la tête du parlement de Paris, non sans s'être lié en effet par quelques promesses au parti de la Ligue ; en même temps, curieux de ménager la cour, il avait feint d'avoir été empêché par la force de rejoindre le roi, et fait contre cette violence prétendue une protestation en règle, déposée en lieu sûr, où il témoignait hautement de sa fidélité à la cause de la monarchie : *Journal de Henri III*, t. II, p. 164-168. tirée à ces précautions, il se flattait de satisfaire à la fois son ambition et sa conscience, espérant, dit le président de Thou, manier l'esprit d'une populace furieuse aussi aisément qu'il expédiait les affaires courantes du Palais : liv. CII, t. XI, p. 439. Il eut le sort destiné dans les révolutions à ceux qui espèrent, à force d'habileté, se dispenser du courage d'avoir une opinion et de la soutenir. Il fut la victime de ceux dont, par calcul ou par faiblesse, il s'était rendu le complice. Comme magistrat, on lui a d'ailleurs reproché, de son temps, une humeur avide et vénale : *Satyre ménippée*, édit. de Ratisbonne, t. II, p. 93.

[3] On peut rapprocher de ce passage les regrets éloquents que Loisel, vers la fin de son *Dialogue des Avocats*, donne à la mort de Brisson : « Bourreaux conjurés, avez-vous été si cruels et si barbares que de mettre la main sur la personne sacrée d'un président de la cour, la lumière de la science et de la littérature...? etc. » Du Vair, dans son *Traité de l'Éloquence françoise*, déplore aussi le sort de ce magistrat, qu'il appelle « l'un des arcs-boutans de la grandeur de la France. » Auteur de beaucoup de travaux importants sur le droit, entre lesquels on remarque le *Code Henry* (de Henri III), et de quelques traités curieux pour la connaissance de l'histoire et de l'antiquité, tels que ses trois livres « De regio Persarum principatu, » il passa pour le plus savant homme de son temps. « Equidem, dit Sainte-Marthe, ab Henrico rege audivi nullum in orbe Christiano principem esse, qui haberet quem Brissonio suo in litterarum gloriâ opponeret » : *Élog.*, liv. IV ; cf., sur ses ouvrages, Hanke, *De Scriptoribus rerum Romanarum*, in-4°, t. II, p. 161 et suiv., et Juste-Lipse, *Electorum*, II, 15. Il eut encore une grande réputation comme orateur : toutefois il manquait de dehors, et sa parole était dénuée d'agrément : *Perroniana*, au mot *Brisson*.

surplus, je vous ajourne tous devant Dieu, pour avoir réparation du tort que nous faites. » A cette parole, il est garrotté, confessé et exposé à la mort. Feu M. le duc de Nevers, prince très-catholique entre tous les catholiques[1], avait fait un Manifeste de son voyage d'Italie, allant vers notre saint-père à Rome, dedans lequel, par occasion, il découvrait plusieurs malefaçons de la Ligue[2] : ce livre tomba ès mains de maître Jean Tardif, conseiller au siége présidial; dont le curé de Saint-Cosme ayant eu avis, il se transporte en sa maison avec ses factionnaires, et ayant trouvé ce livre et un autre écrit à la main, dont le titre était *le Chapelet de la Ligue*[3], qui était une légende contre la maison de Guise, il est appréhendé et mené prisonnier en la conciergerie du palais. Depuis, interrogé par la cour, il reconnait ces deux livres avoir été chez lui trouvés, qu'il avait par-devers lui, non pour haine qu'il portât à la cause, ains par une sotte curiosité, suppliant très-humblement la cour de lui vouloir pardonner cette faute. Il pouvait tomber en telle heure, qu'on l'eût envoyé au gibet; toutefois, l'ayant fait retirer, elle ordonna qu'il serait blâmé, et les deux livrets lacérés en sa présence : ce qui fut fait. En la fureur des *Seize*, cet arrêt se ramentoit[4]; et se transporte Hamilton en la maison de ce pauvre homme, qui ce jour-là avait été saigné. Il est amené au Châtelet en cet état; et

[1] Voy. sur lui, dans le *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, l'*Avertissement* placé au début du tome III, pag. IV.

[2] On trouve, il est vrai, dans les *Mémoires* de M. de Nevers, t. II, p. 405-415, un « Discours de ce que fit ce seigneur dans son voyage de Rome »; mais on voit que ce voyage eut lieu en 1593, c'est-à-dire un an et demi après la mort de Tardif. M. de Nevers ne fut député à Rome, par Henri IV, que sous le pontificat de Clément VIII. Il est donc question ici, non pas d'un *manifeste* relatif à ce voyage, mais bien d'un autre livre qui avait excité la colère des *Seize*. Pasquier s'est trompé sur ce point, comme il est remarqué dans les notes de l'édit. mentionnée du *Journal de Henri IV*, t. I, p. 174 et 175. De Thou paraît mieux informé quand il dit, p. 443 du XI[e] volume, « que le prétendu crime de Tardif était d'avoir répandu dans Paris un traité sur l'origine des troubles, adressé par le duc de Nevers à Sixte V (on peut lire cet écrit, précédé d'une lettre à ce pape, au commencement du tom. II des *Mémoires* cités), et où il ne ménageait nullement la maison de Lorraine et les Ligueurs. » Or Sixte V cessa de vivre en 1590. Quant à Tardif, c'était, suivant le témoignage du même historien, dans la maison de Nevers, à laquelle il avait été de tout temps attaché, que sa fortune avait pris naissance. De là pour les *Seize*, ainsi que le fait observer Dupuy, un nouveau motif de haine contre ce magistrat, la réconciliation récente de M. de Nevers avec le roi leur ayant rendu très-odieux ce seigneur dont Tardif était le conseil; leur dépit, ne pouvant atteindre le protecteur, choisit le protégé pour victime : *Journal de Henri IV*, t. I, p. 175.

[3] En parcourant dans la *Bibliothèque historique de la France* du père Lelong, t. II, p. 285 et suiv., la longue série des publications enfantées par la Ligue ou destinées à la combattre, je me suis assuré que ce manuscrit n'avait pas été imprimé.

[4] Revient à la mémoire... (De l'ancien verbe *ramentoivre*, que remplaça ensuite *ramentevoir*.)



soudain qu'il fut en la chambre haute, étonné de ces deux morts, tombe évanoui sur la place, et en cette façon, demi-mort, est pendu et étranglé à l'atelier[1] des deux autres. Le bruit commun est que si, en cette rage, quelques autres conseillers de parlement fussent par chemin tombés en leurs mains, ils eussent couru pareille fortune que M. Larcher. Et de fait, M. Henroux[2], ancien conseiller, allant au Palais, étant sur le pont Saint-Michel, un faiseur de tombes, sien voisin, sans lui mot dire, prit son mulet par la bride, et lui fit retourner tête vers sa maison : chose dont cet honnête homme étonné, l'autre lui dit que s'il passait outre il était en danger de mort.

Les trois corps furent gardés en la prison jusques à la nuit, que le bourreau leur ôtant leurs bonnes chemises et les revêtant de trois méchantes, furent par lui exposés en la place de Grève, attachés à une potence fourchée[3], chacun d'eux portant un écriteau sur le dos en lettres cadelées[4]; M. le président Brisson : *Barnabé Brisson, chef des hérétiques et politiques;* M. Larcher : *Claude Larcher, fauteur des hérétiques;* M. Tardif : *Jean Tardif, ennemi de la sainte Ligue et des princes catholiques.* Et le samedi matin, Bussi voyant une infinité de peuple qui contemplait ce misérable spectacle, se met en place sur les degrés de la grande croix, suivi de plusieurs matois[5]; et lors s'écrie à haute voix que ces trois avaient voulu vendre la ville à l'ennemi, et que la nuit précédente de leur mort la porte de Saint-Jacques, à leur instigation, était demeurée tout ouverte : estimant ce bel harangueur, par son nouveau mensonge, soulever le peuple à sédition, lequel toutefois fut ému à compassion d'une part, et indignation d'autre, pour cette cruauté barbaresque. Voyant Bussi que sa harangue mensongère n'avait

[1] A côté...

[2] Plus exactement Auroux, comme on le voit dans le *Journal de Henri III*, t. II, p. 17, n. 27 : cf. *Journal de Henri IV*, t. II, p. 328. On a souvent confondu son nom avec celui du ligueur cité plus haut.

[3] Fourchue : c'était un gibet ayant plusieurs piliers.

[4] Majuscules : on appelait *cadeau* « une grande lettre capitale, tirée à gros traits de plume » : voy. le *Trésor* de Nicot. Ce mot désignait aussi, comme le remarque Borel, les traits et ornements que les écrivains faisaient autour des lettres initiales.

[5] Ce terme dérivé, dit-on, de *Matte* ou *Mate*, qui était autrefois une place où les filous s'assemblaient à Paris (voy. l'édit. citée de la *Satyre ménippée*, t. II, p. 184, et le *Dict. étym.* de Ménage, t. II, p. 187), avait au seizième siècle une signification plus fâcheuse qu'aujourd'hui, comme on le voit par ce passage de l'Étoile : « La cour de parlement fit tout ce qu'elle put pour découvrir les auteurs de la sédition, et enfin en fut attrapé un qui méritait bien la mort d'ailleurs, étant un *matois* diffamé partout, lequel fut exécuté à mort : » *Journal de Henri III*, t. I, p. 370 et 371. Brantôme, dans ses *Hommes illustres*, se sert du mot de *matois* comme d'un synonyme de *coupeur de bourse* : *Vies* de Charles IX et du maréchal de Matignon.

de rien avancé son opinion, il la tourne en une fureur, et se transporte en l'hôtel de ville, pour faire soussigner au prévôt des marchands et échevins la sentence de condamnation de mort rendue par les dix; et comme ils fussent refusants de ce faire, il présenta la pointe de sa hallebarde au prévôt : de manière que, pour crainte de pis, ils furent contraints de lui obéir.

Le seigneur de Belin, calant la voile à cette bourrasque, se serra dedans son logis avec ses gardes. Messieurs du parlement, chambre des comptes et des aides, ferment leurs boutiques, bien délibérés d'oublier tout à fait le chemin du Palais, jusques à ce qu'il y eût un prince qui se fit croire absolument, afin de n'être plus la proie de cette furieuse populace. Madame la duchesse de Nemours, mère[1], et madame la duchesse douairière de Montpensier[2], sœur du duc de Mayenne, se tiennent closes dedans leurs maisons. Ce nonobstant, Bussi avec ses complices, après avoir fait l'exploit que dessus en l'hôtel de ville, se transporte en leurs logis, et les prie de vouloir soussigner la sentence (prières qui semblaient tenir lieu de menaces, à faute d'y acquiescer). Mais les princesses, bien avisées, le repurent de belles paroles[3], le priant de remettre la partie jusques à la venue de M. de Mayenne, auquel elles feraient trouver bon tout ce qui s'était passé : vers lequel elles dépêchèrent le capitaine du Bourg[4], avec lettres de créance, qui arriva quelques jours après à Laon, où le duc séjournait, attendant de pied coi le duc de Parme et ses forces, pour faire lever le siége que le roi avait mis devant la ville de Rouen. Du Bourg lui récita par le menu cette histoire, l'admonestant, de la part des princesses, de venir promptement à Paris, s'il ne le voulait perdre, et laisser à la merci de l'Espagnol et des *Seize*. Si cette nouvelle inespérée étonna grandement le prince, n'en faites doute; car il voyait cette conjuration n'avoir été brassée qu'au raval de son autorité et avancement de celle de l'Espagnol : bien empêché, toutefois, quel remède il y pourrait mettre; car de la laisser impunie, tout ordre de droit le lui défendait...

[1] Des Guise, faut-il sous-entend. : On a dit que c'était la veuve de François de Guise.

[2] Cette princesse, l'ennemie la plus furieuse de Henri III, seconde femme de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier, qu'elle épousa en 1570, avait perdu en 1581 son mari, qui, d'un caractère fort différent du sien, était aussi renommé pour sa fidélité à son prince que pour sa probité et sa valeur : Voy. le *Journal de Henri III*, t. I, p. 371.

[3] *Cf. le Journal de Henri IV*, t. I, p. 179 et 180.

[4] Nous avons vu qu'à la rentrée de Henri IV dans Paris, cet officier avait le commandement de la Bastille, que le duc de Mayenne lui confia peu après la fuite de Bussi.

Le duc, combattu en son âme par divers regards, enfin se résout de venir à Paris, comme aussi lui était-ce un faire le faut [1], pour, y étant arrivé, prendre tel avis que le champ lui donnerait [2]; et choisit sept ou huit cents cavaliers lestes et gaillards pour le seconder, remettant le reste de ses forces entre les mains de M. de Guise, son neveu, pour les joindre avec celles du duc de Parme; et par le vingt-cinquième du mois, accompagnant ses pensées et le chemin d'une infinité de soupirs : tant il avait en horreur la cruauté advenue et la crainte de l'avenir [3]...

Il arriva à Paris, le vendredi 28 du mois, attendu des gens de bien avec une joie inestimable, et des méchants avec une peur incroyable. Grande est la force d'une conscience : les *Seize*, auparavant intolérables, commençant de faire joug [4], le viennent en toute humilité accueillir devant l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, et par l'organe de maître Jacques Boucher, docteur en théologie, curé de Saint-Benoit, lui remontrent que tout ce qui avait été par eux fait était pour son service et assurance de la cause commune d'eux tous. Le prince, sans faire aucune démonstration de maltalent, après les avoir tout au long ouïs débonnairement, leur dit qu'il venait exprès à la ville pour accommoder toutes choses, et faire, s'il était possible, de sorte que chacun demeurât content. Ainsi arriva au palais de la reine mère, où était sa demeure ordinaire, représentant fort bien, en son équipage et en sa suite, la dignité de celui auquel avait été déférée la lieutenance générale de l'État de France; et commencèrent lors les trois compagnies souveraines de respirer par cette venue. Dès le soir de son arrivée il fut visité par uns et autres, et indifféremment il fit bonne chère [5] à tous, voire aux principaux des *Seize*, qui le gouvernèrent [6] pendant son souper, fors toutefois et excepté Bussi le Clerc, qui se tint clos et couvert dedans sa Bastille. Le samedi, 29, ce fut une procession en sa maison, et signamment des gens de bien et d'honneur : plusieurs colonels et capitaines de la ville lui viennent baiser

[1] Une nécessité...

[2] Que la circonstance présente, que l'occasion du moment lui suggérerait...

[3] Sur les indécisions du duc de Mayenne et le parti courageux auquel il s'arrêta, on peut voir les *Mémoires d'État* de Villeroy, t. I, p. 292 et suiv.

[4] De céder, plier : *faire joug*, dans Nicot, se rendre; *faire faire joug*, réduire au devoir.

[5] Mine (de *cara*, basse latinité, visage) : de là, suivant Borel, *acariâtre*, de visage refrogné, d'une humeur fâcheuse; mot dont Ménage, dans son *Dictionnaire*, ne donne pas une étymologie beaucoup plus vraisemblable, t. I, p. 7.

[6] L'entretinrent...

les mains, avec toute promesse d'obéissance; et de la plupart des autres il s'assura, tant par l'entremise de ceux-ci que d'autres bourgeois, qu'il savait être voués au repos général de la ville. Ce fut le premier fondement de toute son entreprise; lequel étant de cette façon jeté, il manda à Bussi qu'il eût à le venir trouver ; chose qu'il refusa de faire, s'excusant sur une maladie qui l'avait surpris.

Le prince, connaissant que c'était une maladie par lui industrieusement affectée, qui pourrait retarder ses desseins, se transporte en l'hôtel de ville, suivi de plusieurs colonels, où, après avoir discouru amplement tout ce qui était de son fait, déclara qu'il voulait résolûment que la Bastille lui fût rendue, se délibérant d'y faire mener le canon pour la battre. La compagnie le pria de vouloir surseoir son opinion, jusques à ce que quelques-uns d'entre eux eussent été prendre langue de Bussi; et lors dit le duc qu'il pouvait venir hardiment sur sa parole, étant très-content de parler à lui avant que de passer plus outre. Brette[1] et de Vaux, échevins, Grand-rue, conseiller au parlement, colonel de son quartier, et quelques autres sont députés pour l'aller trouver; et après divers marchés, enfin Bussi accorda de sortir, prenant pour otage Grand-rue dedans la Bastille, pendant qu'il s'aboucherait avec le prince, lequel il vint saluer; et sur la proposition[2] qu'il lui fit de vouloir s'assurer de la place, Bussi lui répondit que cela était hors de sa puissance, parce qu'il s'était lié par serment, envers notre saint-père le pape, de ne la rendre, sinon ès mains de celui que sa sainteté ordonnerait. Le prince, en un mot, lui dit qu'il lui baillait vingt-quatre heures seulement pour penser à sa conscience, après lesquelles il lui ferait paraître combien était pesante la main d'un maître envers son serviteur désobéissant. Sur cette parole, s'en retourna Bussi, bien étonné de cette menace, lequel, pour la cérémonie, fut le lendemain dimanche, dernier jour du mois de novembre, visité par quelques théologiens, qui lui remontrèrent qu'en la nécessité urgente qui se présentait il n'y avait aucune obligation de serment qui l'empêchât d'obéir au commandement du prince : de manière que persuadé par eux, mais beaucoup plus par le péril qu'il voyait du jour au lendemain pencher sur sa tête, il vint trouver sur le vêpre[3] M. de Mayenne, environné de plusieurs seigneurs et capitaines, devant lequel il s'inclina, et pour toute harangue lui dit

[1] Ou plutôt Bresse, comme on voit ce nom écrit dans le *Journal de Henri IV*, t. 1, p. 29.

[2] La déclaration...

[3] Le soir...

(ainsi l'ai-je appris d'un honnête homme qui était présent) que puisqu'il se résolvait absolument d'entrer dans la place, il était prêt de la lui rendre; mais qu'il avait quelques soldats avec lui et plusieurs grands meubles, le suppliant très-humblement lui vouloir ordonner maison où il les pût retirer. L'hôtel de Cossé, proche de la Bastille, lui fut sur-le-champ assigné : auquel Bussi, soudain après, se retira avec tout son bagage; et fut à l'instant la Bastille rendue au prince, où il fit entrer Tresmont[1], capitaine de ses gardes, pour y commander.

M. de Mayenne, conduisant ainsi pied à pied ses affaires, après s'être assuré de la Bastille, qu'il estimait lui devoir être une citadelle pour tenir en bride les séditieux, mande aux seigneurs de parlement de vouloir retrouver leurs siéges; comme de fait, le lendemain lundi, premier jour de décembre, il vint au Palais, le tambour sonnant : auquel lieu il créa quatre nouveaux présidents du mortier[2], M. Chartier, doyen des conseillers en la cour, pour premier; M. de Haqueville, premier président au grand conseil, pour second; M. de Neuilly, premier président en la cour des généraux des aides, pour tiers; et M. le Maître, avocat général créé par la Ligue, pour quatrième[3]. Dès lors fut la cour de parlement ouverte, et le lendemain mardi la chambre des comptes et cour des aides. Restait de prendre punition, sinon de tous, pour le moins de ceux que l'on estimait avoir été des premiers entremetteurs de la tragédie. Il était bien plus aisé de leur faire sur-le-champ leur procès, que celui qu'ils avaient fait à M. le président Brisson : les preuves en étaient claires, et reconnues par eux-mêmes, à l'entrée du prince dedans Paris, mais ineptement palliées[4]. Le prince les pouvait tous faire passer par une mort exemplaire : toutefois, par une moyenne voie, il permet de prendre prisonniers tous ceux que l'on trouverait, pour être châtiés par une crainte; et se contenta que quatre seulement mourussent : ce furent Louchard, Ameline,

[1] Ou Tremont, si l'on préfère l'orthographe de la *Satyre ménippée* : voy. l'édit. citée de Ratisbonne, t. I, p. 19, t. II, p. 73. Dans cet ouvrage, il est traité de *batteur de pavé*; de Thou lui donne l'épithète plus honorable de vaillant homme, homo pugnax, au liv. XCIII. Il était Lorrain, avait coopéré à la défense d'Orléans contre les troupes royales, après la mort des Guise, et commandé une partie de la cavalerie légère de la Ligue à Ivry.

[2] Ou à *mortier* : « Mortier, dit Nicot, est le bonnet rebrassé (relevé) tout autour, que les chanceliers de France et présidents des cours souveraines portent quand ils sont en leur haut ornement et appareil ».

[3] Voy. sur ces magistrats le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 189 et 190.

[4] Mais ils avaient usé de sottes excuses.

Aimonnot, Henroux[1]. Crucé était de la partie; mais il en fut garanti par l'intercession de Boucher, son curé, qui assura le duc, sur sa part de paradis, qu'il n'avait été des complices, ores que la vérité fût notoirement contraire[2]...

LETTRE XXXIII[3].

A M. de Sainte-Marthe.

Pasquier représente les intrigues du maréchal de Biron.

Après vous avoir éclairci de la mort de M. le président Brisson, grand personnage pour la plume, vous désirez savoir de moi comme les choses se sont passées en celle de M. le maréchal de Biron, grand cavalier au fait des armes.. : je vous obéirai, pour n'encourir en votre endroit le crime de félonie, dont par son procès il a été convaincu contre le roi...

Ce seigneur eut pour père M. le marechal de Biron, l'un de nos premiers capitaines, quand il vivait[4], et pour mère la fille unique

[1] Ils furent pendus dans la salle basse du Louvre (aujourd'hui *salle des Caryatides*) : on peut voir à ce sujet, dans la « Collection des Documents inédits sur l'histoire de France », le *Procès verbal des états généraux* en 1593, *Appendice*, p. 759 et 760. Ce coup de vigueur abattit la puissance de la faction des *Seize*.

[2] « Quant à ceux, dit Pasquier, à la fin de cette lettre, qui s'étaient garantis par la fuite, comme Bussi, Cromer, etc., jusques au nombre de seize, ils furent (dans la suite, et malgré les lettres d'abolition du duc de Mayenne) condamnés par défaut et contumace à être roués; et dix autres à être pendus et étranglés, avec grosses amendes envers les parties civiles, et confiscation de biens envers le roi, par arrêt de l'onzième jour de mars 1595 : eux tous exécutés le même jour en figures devant l'hôtel de ville. » Cf. l'édition citée de *la Satyre ménippée*, t. II, p. 203-205.

[3] C'est la lettre 4 du liv. XVII. Rapprocher de cette lettre et de la suivante le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 413 et 414, 481 et 482, t. III, p. 15-34, texte et notes; les *Mémoires* de Sully, liv. XI, XII et XIII, t. II, p. 49, 73, 91-100, 114-138; de Thou, liv. CXX, CXXIII, CXXV, CXXVIII, t. XIII, p. 218, 438 et 527, et t. XIV, p. 66-93 de la traduction française; l'*Hist. universelle*, de d'Aubigné, t. III, liv. V, c. 10 et 11; Palma Cayet, *Chronologie septenaire*, liv. V, p. 181 et suiv. du t. XII de la *Collection* Michaud et Poujoulat; enfin Legrain, *Décade de Henri le Grand* Paris, in-f°, 1614, l. VIII, p. 387-396.

[4] Armand de Gontaut, baron de Biron, né en 1524, fit ses premières armes en Piémont sous Brissac, se signala aux journées de Dreux, de Saint-Denis, de Moncontour, où il combattit du côté du roi, devint en 1577 maréchal de France, et, après avoir loyalement soutenu la cause de Henri III, mit la *main droite à la couronne* de son successeur, selon l'expression pittoresque de Henri IV, en le reconnaissant l'un des premiers et en retenant les Suisses sous ses drapeaux. Il continua à le servir avec une bravoure héroïque; et, fidèle à sa devise, *peril, sed in armis*, il fut tué d'un coup de canon, en 1592, sous les murs d'Épernay, qu'il assiégeait : V. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 237. C'était le parrain de Richelieu. Henri IV avait pour ce maréchal, qui lui avait tenu lieu, disait-il, *de père et d'ami*, la plus entière déférence, comme on peut le voir dans les *Mémoires* de Sully, liv. IV, t. I, p. 214 et 215, text. et not. Lire son éloge, même ouvrage et même volume, l. V, p. 210, et dans de Thou liv. CIII, t. XI, p. 191 de la traduction.

de la maison de Saimblanchard[1], encore aujourd'hui vivante, vraie Diane en pudicité et amazone en magnanimité; qui, pour son principal déduit[2], a toujours choisi les forêts pour chasser aux bêtes sauvages, et l'arquebuse parmi la campagne, pour tirer aux oiseaux. Ces deux âmes généreuses en avaient produit une autre en leur fils, qui semblait être sans pair[3] : seigneur sans crainte, d'infatigable travail, plein d'entendement à bien entreprendre, de plus grand courage à exécuter, auquel la guerre n'était que jeu, en tous ses exploits de sage conduite, suivie d'heureux succès, blessé de trente-cinq plaies favorables (qui n'allaient ni à la mort ni estropiement de membres), témoignages et de son heur et de sa valeur tout ensemble; capitaine qui, comme un autre Jules César, passait par dissimulation[4] toutes les fautes de ses soldats, fors les militaires; et pour cette cause par eux honoré, et, si j'osais dire, adoré comme un second Mars. Et comme le roi se connait au choix des hommes plus que nul autre, aux emploites esquelles il les veut employer, aussi, après avoir en lui remarqué une nature heureusement guerrière, l'ayant honoré de son ordre du Saint-Esprit, il le fit amiral de France; et voyant que cet état n'était voué qu'aux guerres marines, il le lui échangea en celui de maréchal de France, et dedans celui fit entrer une nouvelle qualité de maréchal général de ses armées, pour représenter en sa personne un second connétable de France, et en outre le gratifia du gouvernement de la Bourgogne, et finalement le fit duc de Biron et pair de France; et l'honorant de tant de faveurs, il ne se trouva trompé de l'opinion qu'il avait de sa vaillance : chose que je vous représenterai seulement en quatre exemples, que j'ai tirés de plusieurs autres,

[1] Plutôt Saint-Blanchard. Le troisième fils du baron de Biron porta le nom de sa mère, jusqu'à ce que, par la mort de ses frères, il succéda au titre et aux biens de l'aîné, le duc de Biron : voy. le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 97, texte et note.

[2] Passetemps, amusement.

[3] Charles de Gontaut de Biron, né en 1562, remplaçait, dans le Languedoc, à la tête des troupes, dès 1577, non pas toutefois à quinze ans, comme l'a dit de Thou, liv. LXXII, t. VIII, p. 542 de la traduction, mais à dix-huit, son père, qui s'était cassé la cuisse, et se montrait digne de cette soudaine élévation. Après la mort de Henri III, attaché tout d'abord, ainsi que son père, à la fortune du roi de Navarre, il prit une part glorieuse, entre autres batailles, à celles d'Arques, d'Ivry, d'Aumale et de Fontaine Française. Sur ce dernier champ de bataille Henri IV lui sauvait la vie. Amiral en 1592, maréchal en 1594, il méritait que ce roi, son compagnon d'armes et son émule d'héroïsme, portât de lui ce jugement : « Nul n'a l'œil plus clair à reconnaître l'ennemi et la main plus prompte pour disposer une armée ».

[4] Dissimulait, pardonnait : voy. la conduite de César, à ce sujet : Suétone, *in Cæsare*, c. 67

sans y observer l'ordre des temps. La ville d'Amiens, surprise par l'Espagnol, semblait être imprenable : le roi, au milieu d'une infinité de princes et grands seigneurs, se reposa sur lui de la conduite de ce siége; vous savez comment il en vint à bout[1]. Au siége de Laon, le comte de Mauchefer, venant pour envitailler[2] la ville, avait en ce convoi réduit nos affaires aux termes de désespoir : un seul, Biron, idolâtré par les soldats, seulement à demi armé, nous garantit de ce mal, à si bonnes enseignes que celui qui pensait être au-dessus du vent servit de curée aux nôtres[3]. Au voyage de Savoie, encore que lors sa fidélité tombât en balance, toutefois, comme s'il eût seulement marqué les logis du pays de la Bresse avec de la craie pour y loger le roi, il le lui assura inopinément et presque sans coup férir[4]. Le roi lui fit présent du gouvernement de Bourgogne, qui n'était pas tant une gratification que reconnaissance des grands services qu'il avait reçus de lui, en la recousse de cette province.

Bref, Biron combattait à bien, vaillamment et heureusement servir son maître; et le roi, à le récompenser dignement, n'oubliant un seul point de ce qu'il pensait appartenir à l'avancement de sa grandeur. Ainsi le choisit-il pour jurer la paix à Bruxelles, entre les mains de l'Espagnol[5]; ainsi l'envoya-il, quelque temps après, visiter de sa part la reine d'Angleterre, de laquelle il reçut tous les favorables accueils qu'on pouvait, non seulement espérer, ains souhaiter d'une grande princesse[6]; ainsi le

[1] En 1597 : voy. les *Mémoires* de Sully, liv. IX, t. I, p. 487 et 497-499; *cf.* de Thou, liv. CXVIII, t. XIII, p. 113 et suiv. de la trad.; le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 361, 370 et suiv. (Quoique fort long sur ce siége, l'Étoile s'abstient de parler du rôle important qu'y joua le maréchal de Biron; Sully garde à cet égard le même silence.)

[2] Aujourd'hui *ravitailler* : pourvoir de vivres et de munitions.

[3] En 1594 : voy. le *Journal de Henri III*, très-bref sur la prise de Laon, t. II, p. 92, de Thou, liv. CXI, t. XII, p. 281, et les *Mémoires* de Sully, l. VI et VII, t. I, p. 341-370. Deux convois envoyés à la ville furent pillés et détruits : Biron eut la plus grande part à ce succès. Quant à celui que Pasquier appelle Mauchefer, il faut y reconnaître Charles, comte de Mansfeld, que l'archiduc Ernest, allié de Mayenne, avait chargé de secourir Laon. Jadis Jean Gontaut de Biron, aïeul de celui qui nous occupe, fait prisonnier dans la bataille de Saint-Quentin, 1557, était mort victime de la dure captivité que lui avait infligée le père de ce même comte de Mansfeld; et La Boétie avait puni, par des vers latins pleins d'énergie, l'inhumanité du vainqueur : voy. l'édit. des *OEuvres complètes* de cet auteur, publiée chez Delalain, p. 416-418.

[4] En 1600 : voy. les *Mémoires* de Sully, liv. XI, t. II, p. 29 et 30; de Thou, liv. CXXV, t. XIII, p. 520 de la traduction; le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 522; surtout d'Aubigné, t. III, liv. V, c. 5-7.

[5] Voy. à ce sujet les *Mémoires* de Duplessis-Mornay, 4 vol. in-4°, 1624, 25-51-52; La Forest, t. II, p. 850.

[6] C'est ce que l'on peut voir raconté avec de plus grands détails dans le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 570-572, 577-583, text. et not. Cf. de Thou, liv. II, t. XIII, p. 611 de la traduction, et les *Mémoires* de Sully, liv. XII, t. II, p. 95

seigneur de Sillery négociant avec le sieur de Vic, lors ambassadeur aux Suisses, le renouement de leur ancienne confédération avec nous, il fut envoyé en tiers-pied [1] pour la confirmer et autoriser : afin de le maintenir de plus en plus en réputation envers les nations étranges. Toutes ces particularités se trouvant d'une part et d'autre en cette histoire, je vous prie juger auquel des deux il y a plus d'ingratitude, ou en la mère envers son enfant, je veux dire de la France envers ce seigneur, duquel elle avait tiré tant de grands et signalés services, l'ayant fait mourir sur un échafaud : ou de l'enfant envers sa mère, j'entends du seigneur de Biron envers la France, qui par le ministère de son roi l'avait élevé en si grands honneurs, et néanmoins lui était entré en la tête de la vouloir bouleverser de fond en comble?

Jusques ici, je vous ai récité ses bonnes fortunes en gros. Entendez maintenant quelle a été son infortune, qu'on a pu recueillir des procédures extraordinaires contre lui faites au Parlement : pièces du commencement secrètes, mais après l'arrêt divulguées, pour avoir passé par les oreilles de cent juges ; sur lesquelles je veux bâtir un commentaire, pour vous montrer comme ce seigneur s'est perdu sans savoir pourquoi, et se perdant, il perdit par même moyen le jugement en la conduite de ses affaires jusques au dernier période de sa vie [2].

Tant et si longuement qu'eûmes à bon escient la guerre, il vécut en une tranquillité d'esprit, ne manquant d'aucun sien devoir envers son prince : mais soudain qu'elle fut fermée, il logea dedans son âme nouveaux troubles. Le roi lui fit cet honneur de le choisir sur tous les seigneurs de la France pour aller jurer la paix à Bruxelles entre les mains de l'Espagnol, comme celui qu'il estimait en avoir été le premier promoteur par ses grands et paradoxes faits d'armes. Plus grand témoignage ne pouvait-il rendre ni de sa bienveillance, ni de l'opinion qu'il avait de lui : conséquemment, plus grand heur et honneur ne lui pouvait-il advenir que celui-là ; et toutefois ce fut le premier acheminement de son malheur et déshonneur. Et peut-être que quelque folâtre [3] dira, qu'ores que le roi se connaisse en hommes, néanmoins il se méprit lors, le choisis-

[1] Comme troisième...

[2] Cette réflexion de Pasquier rappelle ce proverbe ancien et qui n'a pas cessé d'être vrai : Quos Jupiter vult perdere, dementat prius.

[3] Terme qui au seizième siècle se prenait dans une acception plus défavorable que de nos jours, dans celle de frondeur et de malveillant. On le voit employé dans le *Mascurat* de G. Naudé, p. 509, comme l'opposé d'*honnête homme* : « L'abbé Mondain est honnête homme, quoi qu'en disent les libelles ; et toi, tu n'es qu'un *folâtre*. »

sant pour confirmer la paix, laquelle il abhorrait plus que la peste[1], comme celle qu'il estimait être le raval de sa grandeur.

Étant arrivé à Bruxelles, il est vu, visité en flotte par les Espagnols et Wallons, pour la grande réputation qu'il avait acquise pendant la guerre. Il se pait vainement de cette vanité. Intervient un Picoté, guépin[2] de la ville d'Orléans, réfugié aux Pays-Bas pour les troubles, qui commence à l'aiguillonner, lui remontrant en quelle réputation ils l'avaient; et après l'avoir par longs ambages chevalé[3], tâté et tenté, lui dit que s'il se voulait rendre des leurs, ils l'embrasseraient comme leur propre roi : promesse en laquelle il n'y avait ni fond ni rive, de quitter une grandeur légitime et assurée pour se vouer aux flots, orages et tempêtes d'une espérance bâtarde et affamée. Et à vrai dire, cette parole devait être par lui rudement bafouée : toutefois, après l'avoir à diverses fois longuement ouï, il lui dit, d'un esprit beaucoup plus calme que ne portait son ordinaire, qu'il n'entendait point cet énigme; mais que, s'il le voulait venir voir pour le lui déchiffrer, lorsqu'il serait de retour en France, il l'orrait[4] de bien bon cœur. Cette réponse rapportée aux Espagnols, ils estimèrent que ville qui capitulait était à demi rendue[5]; et de fait employèrent à cette négociation Picoté, ainsi qu'on prétend être vérifié au procès. De moi, je ne fais aucune doute que dès lors l'Espagnol ne rabattît la moitié de cette grande opinion qu'il avait conçue de lui...

Or, comme un abîme en attrait un autre, aussi étant tombé en ce premier désarroi, il se choisit de là en avant La Fin[6] pour son prin-

[1] En cela il ressemblait à son père, dont une humeur inquiète et maligne, trop amie de la contradiction, déparait aussi les grandes qualités. Au rapport de Péréfixe, il disait un jour à son fils, qui lui proposait un expédient propre à finir tout d'un coup la guerre : « Quoi donc ! maraud, nous veux-tu envoyer planter des choux à Biron ? » Voy. les *Mémoires* de Sully, liv. IV, t. I, p. 229; cf. le *Journal de Henri IV*, t. I, p. 222, text. et not.

[2] Mot qui paraît être choisi à dessein, par allusion à ceux qui l'avoisinent, *Picoté* et *aiguillonner*. *Guépin*, tout seul, signifiait un homme natif, ou seulement originaire d'Orléans, et aussi un habitant de cette ville : voy., sur les diverses origines attribuées à ce terme, le *Dictionnaire* de Trévoux, Paris, in-f°, 1771, t. IV, p. 664; cf. Quitard, *Dict. des Proverbes*, in-8°, 1842, à la p. 439.

[3] Circonvenu, capté, assiégé....

[4] L'écouterait; ainsi Corneille dans le *Cid*, act. III, sc. 4 :

Son sang criera vengeance, et je ne l'*orrai* pas.

[5] Dicton populaire, inexactement reproduit; on disait : Ville qui *parlemente* est à demi rendue. En d'autres termes, suivant l'explication de Quitard, dans son *Dictionnaire des Proverbes*, p. 693, « Celui qui écoute les propositions qu'on lui fait n'est pas éloigné d'accorder ce qu'on lui demande ».

[6] Jean Beauvoir La Nocle, ou, comme il est appelé ailleurs, Jacques Beauvais de Lanode, sieur de La Fin. (On a pu remarquer quelles variations singulières présente à tout moment l'orthographe des noms propres dans cette époque.) Il était de Bourgogne : Hen-

cipal confident : La Fin, dis-je, gentilhomme non apprenti, comme l'on dit, en tels remuements de ménage, et qui, après s'y être engagé, sait le métier [1] d'en sortir aux dépens de ses compagnons, qui y demeurent pour les gages; témoin La Mole et Coconas [2], l'an 1574, sous le règne de Charles IX. Plus propre instrument de sa ruine ne se pouvait-il choisir. La Fin conduit son orne [3] en Savoie ; Picoté, homme de rien, en Espagne. Il était adonc question du marquisat de Saluces, auquel le roi soutenait devoir être réintégré par le duc de Savoie [4], comme ayant été par lui indûment surpris pendant les troubles derniers : réintegrande [5] qui se promenait par ambassades; mais le duc, prince très-avisé, estima qu'il ne pouvait avoir en cette cause meilleur avocat que lui. Au moyen de quoi il vint en France [6]; et pendant cette entrevue La Fin trouve moyen de l'aboucher avec Biron; et lors fut traité du mariage de la troisième fille du duc avec lui : quoi faisant, il arrhait [7] grandement Biron pour être de son parti; et sur cette assurance, promit avec plus grande facilité le rétablissement du marquisat dedans certain temps, se faisant accroire que, quelque promesse qu'il fit, Biron taillerait tant de besogne au roi dedans son royaume, qu'il lui y ôterait et le désir et le loisir d'en sortir.

Le duc manque à sa parole et use de plusieurs remises; qui occasionna le roi d'armer contre lui : en quoi il se reposa principalement sur Biron, comme celui auquel il avait toute sa fiance. Vous entendrez maintenant une merveilleuse suite d'histoire. Biron, nonob-

ri IV, en jouant sur son nom de seigneurie, montrait qu'il le connaissait bien, lorsqu'il engageait Biron à se garder de cet artisan d'intrigues, qui autrement l'*affinerait*. De Thou, liv. CXXIII, et d'Aubigné, t. III, liv. V, c. 6, le représentent en effet comme un homme sans foi et sans honneur, qui s'appliqua de tout temps à semer la discorde et à entretenir les factions dans le royaume; et Péréfixe dit que « c'était l'homme le plus traître et le plus pernicieux qu'on eût pu trouver en France. » Incarcéré par la suite, puis relâché, grâce au patronage de du Perron, il finit par être assassiné : voy. les *Memoires* de Sully, l. XII, XXI, t. II, p. 98, 479, et le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 481, 482; t. III, p. 456, 357.

[1] Le moyen : *métier* était alors aussi le synonyme de *besoin*.

[2] Voy. leur fin tragique dans le *Journal de Henri III*, t. I, p. 64-68 et 79, ainsi que la relation de leur procès dans les *Mémoires* de Castelnau, VI, 2, t. II, p. 376-455. Cf. de Thou, liv. LVII et LXII, t. VII, p. 49-54 et 417 de la traduction.

[3] Intrigue : voy. ce mot employé plus haut, p. 267.

[4] Charles-Emmanuel Ier, dit le Grand. Pour toute cette affaire, on peut consulter le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 514 et suiv.; les *Mémoires* de Sully, liv. XI, t. II, p. 1-4, 12 et suiv.

[5] Réintégration : réintégrande, terme de jurisprudence, désigne le rétablissement dans la jouissance d'un bien dont on avait été dépossédé.

[6] Cf. Legrain, *Décade de Henri le Grand*, liv. VIII, p. 374 et suiv., et Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 369.

[7] Il engageait par une sorte d'*arrhes*, il se conciliait à l'avance....

stant le traité qui était entre le duc et lui, prend cette querelle en main pour le service de son maître, et s'en acquitte de telle façon, qu'en moins de rien il réduit le pays de Bresse et la ville de Bourg sous l'obéissance du roi, non toutefois la citadelle, que le duc se promettait devoir être un amusoir de deux ans au roi, pendant lesquels il espérait barrer le cours de son entreprise. Mais Biron, poursuivant sa pointe, bloqua cette citadelle si à propos, que toutes munitions défaillant à ceux de dedans, ils furent contraints d'en venir aux prières : qui fut l'un des principaux motifs de la paix.

Faisons ici une pose, avant que de passer plus outre. S'il avait, me direz-vous, intelligence avec le duc, il devait tirer le siége de la ville de Bourg en longueur; ainsi le pouvait-il faire avec une légitime excuse, et par cet artifice assurer l'État à son futur beau-père : cette seule considération fait paraître qu'il n'avait aucune intelligence avec lui. Ce même argument fut l'un des principaux moyens de sa justification devant ses juges en plein parlement, quand il leur dit que les lettres dont on le battait avaient été démenties par ses effets. Mais, pour en parler sainement, ce fut un trait de grand capitaine : car faisant démonstration de bien et loyaument servir son maître, il se promettait que le moins que le roi pouvait faire pour lui était d'unir le gouvernement de la Bresse avec le sien de la Bourgogne, pour le voisinage des deux provinces : quoi faisant, il se pourrait choisir tel capitaine qu'il voudrait pour la garde tant de la ville que citadelle de Bourg; qui lui serait un gage très-assuré de son futur mariage, se rendant nécessaire aux deux princes, les tenant en suspens, l'un sous l'espérance d'y rentrer, l'autre sous crainte d'en sortir. Toutefois, contre son opinion, le roi, qui ne l'avait jamais auparavant éconduit, le refusa tout à plat de cette requête, lui déclarant qu'il avait destiné le gouvernement de ce fort à Bouesse, non-seulement pour l'assurance qu'il avait de lui au fait des armes, mais aussi pour sa prud'homie et fidélité. Ceci était un argument indubitable, qui faisait paraître que le roi avait eu quelque vent des nouvelles pratiques de Biron; chose qui le devait rendre plus sage : toutefois Dieu lui banda tellement les yeux, que sur ce refus il planta un mécontentement furieux, sur ce mécontentement des menaces à haute voix, et sur ces menaces l'effet.

Bouesse était de la religion prétendue réformée : qui fut cause que, combien qu'auparavant Biron n'eût fait autre profession de

religion que de son épée[1], toutefois il y ajouta le chapelet, pour montrer qu'elle était vouée au soutènement de l'Église catholique, apostolique, romaine; et commença de trompeter que cette citadelle ne lui avait été refusée qu'en haine de la religion catholique : qui fut depuis le refrain général et ordinaire de ses doléances. Mais tout ainsi que le roi à la conduite de son État emploie indifféremment le catholique et le huguenot, selon que la nécessité de ses affaires le désire, aussi Bouesse dedans la citadelle admet tant le soldat catholique que le huguenot, sans forcer leur conscience, ains avec l'exercice de l'une et l'autre religion.

Quelque temps après ce refus, Biron, étant à Annecy, envoie Renazé, laquais de La Fin, vers Albigny, lieutenant général de l'armée savoyarde : lequel, sur l'avis qu'il reçut de lui, se retira à quartier[2], étant sur le point d'être maltraité s'il nous eût attendus. On ajoute que le même Renazé porta mémoire à celui qui commandait au fort Sainte-Catherine, de quelle façon le roi pouvait être occis, quand il aurait mis le siége devant : particularité à laquelle il me semble que Biron satisfit fort à propos, étant, en plein bureau, interrogé par M. le chancelier sur cet article.

Or, faut-il de deux choses l'une, ou que sur quelques sourds bruits que le roi avait reçus des nouvelles capitulations[3] de Biron, il lui eût sagement fait ce refus, et opposé un brave capitaine qui s'opiniâtrerait à lui faire tête, si le besoin le requérait ; ou s'il ne le savait, et que de son propre instinct il le lui eût refusé, je veux coucher cet article dans le chapitre des principales bénédictions que jamais il reçut de Dieu : d'autant que ce seul point désarroya grandement la trême[4] qui se brassait avec le duc, lequél, après la paix faite, voyant qu'il n'était en la puissance de Biron de le réintégrer dedans le pays de la Bresse, ne voulut tout à fait rompre avec lui, mais le tenant en haleine, tira les choses en longueur, pendant laquelle Dieu permit que la mine fût éventée.

La paix est conclue entre les deux princes, par l'entremise du bon pape Clément VIII[5], dedans la ville de Lyon. Biron, se voyant

[1] Calviniste par éducation, puis catholique par intérêt, il n'avait jusqu'alors été en réalité d'aucune religion.

[2] Fit retraite : *à quartier* signifiait *à l'écart*.

[3] Conventions, et ici, intrigues...

[4] Dérangea singulièrement la... contribua fort à rompre la trame : *désarroyer* une armée, c'était la mettre en désarroi, en déroute (rac. *arroi*, ordre).

[5] « Pape pacifique et bon Français (affectionné aux Français), dit l'Étoile : qui était la cause que le roi l'aimait et l'honorait beaucoup. » Il mourut en

lors entre deux fers[1], et remettant devant ses yeux que le roi était entré en quelque défiance de lui, se présente à sa majesté, et lui remontre que depuis l'éconduite qui lui avait été faite[2] s'étaient passés par sa tête mal à propos quelques ombrages, dont il lui requérait humblement pardon : ce que le roi lui accorda libéralement, après avoir entendu non le tout, ains quelques particulières rencontres. S'il fût demeuré dedans les termes de ce pardon, tout ce qu'il avait forfait par le passé était un n'en-parlez-plus : la seule parole du roi était plus, en son endroit, que toutes les cires vertes du grand scel[3]. Mais comme son ambition n'avait point de frein, aussi retourna-il[4] sur ses premières brisées, par l'internonce[5] de La Fin, son agent, tantôt avec le duc de Savoie, tantôt avec le comte de Fuentes, lieutenant général du roi d'Espagne sur le Milanais, tantôt avec les deux ensemble. Et était leur traité, comme l'on disait, un émorcellement[6] du royaume de France en plusieurs pièces souveraines sous le vasselage d'un grand roi ; et nommément le mariage de Biron avec la troisième fille du duc, cinq cent mille écus de deniers dotaux, et cession et transport qui lui serait fait par le roi d'Espagne de tout le pays de Bourgogne et des droits qu'il y prétendait, hormis la foi et hommage : qui n'eût pas été, avec le temps, un petit ennemi à nos portes, pour introduire l'étranger dedans notre France.

Dieu permet que La Fin, négociant dedans Milan avec le comte[7], il lui advint de se méprendre de parole[8] : de manière que le comte

1604, fort regretté de Henri, à qui il avait témoigné de son côté un vif attachement : v. le *Journal de Henri IV*, t. III, p. 269, 270.

[1] Fort incertain, fort embarrassé : cette expression métaphorique, empruntée, comme on l'a vu plus haut (p. 52 de ce vol.), à l'art du monnayage, ne s'appliquait pas seulement aux personnes. « On dit figurément, remarque Furetière, qu'une chose est *entre deux fers* quand elle est très-équivoque. »

[2] Le refus qu'il avait subi : nous n'avons conservé que le verbe *éconduire*, refuser avec ménagement : on disait alors, de plus, *éconduiseur*.

[3] Notre ancienne langue finissait généralement en *el* les mots que nous avons depuis terminés en *eau*, annel, jouvencel, martel, etc. : v. M. Ampère, *Histoire de la langue française*, p. 233 ; cf. M. Génin, *Variations du langage français*, p. 59.

[4] La liaison du *t*, si elle n'était pas alors indiquée sur le papier, comme on a pu déjà le remarquer souvent, était du moins exprimée par la prononciation, ainsi que nous l'apprend de Bèze : *De francicæ linguæ recta pronuntiatione*, Paris, 1584, in-8°, p. 36.

[5] L'entremise...

[6] *Morcellement*, disait-on dès lors de préférence.

[7] De Fuentes, qui vient d'être cité. Il était gouverneur du Milanais pour Philippe III, roi d'Espagne, et animé contre Henri IV d'une haine personnelle très-acharnée. C'est ce comte de Fuentes, qui, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, luttait héroïquement contre le jeune prince de Condé à Rocroi, et dont la mort a été honorée par les éloges de Bossuet, qui l'appelle *de Fontaines*.

[8] C'est-à-dire de vouloir le tromper, le trahir...

ombrageux entra en très-grande défiance de lui, et fut d'avis qu'il s'en fallait défaire; dont il fit une dépêche au duc, et donna quelques jours après unes lettres[1] à La Fin, pour la lui porter, s'en retournant à la France : ce qu'il promet de faire; mais, soit qu'il eût aperçu au visage du comte quelque altération, ou autrement, il prit la route des Grisons, et bailla le paquet à Renazé pour le présenter au duc, lequel aussitôt le fit coffrer en prison[2]. Et cetui fut non un coup d'État, ains du ciel, sans lequel nos affaires étaient en danger d'aller très-mal. De là en avant on changea d'ouvrier, non d'ouvrage; et fut mis le baron de Lux en œuvre, l'un des principaux confidents de Biron : ce qui causa un grand crève-cœur à La Fin. Et combien que le roi eût plusieurs sentiments de cette continuation, toutefois, comme bon père envers son enfant, désirant de le conserver, n'y voulut du commencement employer le cautère, ains le réduire par toutes voies d'honneur et douceur au bon chemin; et de fait l'envoya, comme j'ai dit, en ambassade vers la reine d'Angleterre, puis en Suisse : mais, de malheur, non-seulement il ne le fléchit, ains, tombant d'une fièvre tierce en chaud mal, on le vit sur le point de mettre le feu dedans le cœur et quatre coins de la France; et voici comment.

La paix étant publiée, tant avec l'Espagnol que Savoyard, ceux qui étaient commis au ménagement de notre France, au lieu de soulager de tailles, aides et subsides les pauvres sujets affligés d'une longue guerre, introduisirent une nouvelle dace sous le nom de Pancarte[3], qui était une imposition par tout le royaume d'un sou pour livre, de chaque denrée vendue : qui causa un mécontentement général au peuple[4]. Les bruits commencent de courir que nous étions menacés d'un nouveau soulèvement, dont quelques-uns, qui ne voient plus loin que leur nez, étaient très-aises en haine de la Pancarte, et les autres, plus sages, très-fâchés, sa-

[1] Le mot *lettre* était, par une alliance bizarre des deux nombres, ainsi employé au pluriel quand il désignait une missive qui traitait d'affaires d'État, ou un titre par lequel on pouvait justifier une prétention. On le faisait même masculin lorsqu'il s'agissait d'une expédition de la grande ou petite chancellerie : des lettres *royaux*. Voy. le *Dict.* de Furetière.

[2] Renazé fut enfermé dans le château de Chiari, La Fin ayant prudemment, comme on voit, pris son chemin par la Suisse.

[3] On appelait généralement *Pancarte* le tableau des droits que l'on devait payer : sur la taxe qui reçut en particulier ce nom (1596) consulter le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 321 et 322, not.

[4] Aussi allons-nous voir que l'impôt de la *pancarte* fut presque immédiatement aboli.

chant combien de maux apportent toutes guerres civiles sous le masque du bien public. L'on faisait deux grands chefs de cette entreprise, l'un catholique, l'autre huguenot[1] : qui était, par factions, unir les deux religions au désavantage de leur roi[2]. L'on faisait encore la Guyenne promotrice de ce nouveau trouble ; et entre les provinces d'icelle, le Limosin, et dedans le Limosin, la ville de Limoges, où le peuple s'était révolté, lorsqu'un Lambert, partisan, la voulut introduire[3], qui eût été très-mal mené s'il ne se fût sauvé par la fuite, sous la protection et faveur de quelques premiers citoyens de la ville. On disait que les Rochelais étaient aussi de la partie, et qu'ils ne voulaient, à face ouverte, endurer ce joug : à quoi le roi, sage prince, voulut remédier et ne permettre que le mal passât plus outre. Et d'autant qu'il voyait et grands et petits jeter principalement leurs yeux sur Biron, tant pour la créance qu'ils avaient en lui de sa suffisance aux armes, que mécontentement dont il ne faisait la petite bouche, Biron (dis-je) que le roi savait, par sa propre confession, avoir traité avec l'Espagnol et Savoyard, il voulut, avant toute œuvre, être éclairci de tous ses déportements ; et averti du maltalent que La Fin avait conçu contre lui (voyez combien nous profita l'ombrage du comte de Fuentes), il lui commanda par lettres de le venir trouver à Fontainebleau, lui baillant toute assurance de sa personne. La Fin, avant que de partir, en donne avis à Biron, lequel, commençant de sonder sa conscience, le prie de vouloir avoir bonne bouche, et de brûler tous les papiers qu'il avait de lui : ce qu'il promit de faire avec protestations étranges, et sur la damnation de son âme. Toutefois, arrivé à Fontainebleau et logé, maintenant à la Mivoie, maintenant aux Pressoirs, il découvrit au roi comme toutes choses s'étaient passées, non-seulement devant le pardon, mais depuis ; et pour justification de son dire, représenta plusieurs lettres écrites et signées de la main de Biron, que le roi fit retirer par M. le chancelier[4]...

[1] C'est-à-dire le duc de Biron et le duc de Bouillon. Celui-ci, invité peu après à venir se justifier devant le roi des soupçons dont il était l'objet, aima mieux se défendre de loin : voy. dans les *Mémoires d'État* de Villeroy, t. V, p. 123, « la lettre du maréchal de Bouillon au roi sur ce qu'il est accusé d'être complice du maréchal de Biron », et consult. de plus sur la conduite de ce seigneur le *Journal de Henri IV*, t. III, p. 56-58, 271-273, text. et notes. *Cf.* les *Mémoires* cités de Mornay, t. III, p. 32.

[2] Rapprocher ces détails des *Mémoires* de Sully, commencement du liv. XIII, t. II, p. 104 et suiv.

[3] La *pancarte* sous-ent.

[4] Pomponne de Bellièvre, qui avait succédé à Hurault de Chiverni en 1599 et mourut en 1607 : v. sur lui le *Journ. de Henri IV*, t. II, p. 393, 394 et 465, 466.

LETTRE XXXIV[1].

A M. de Sainte-Marthe.

Mort du maréchal de Biron.

La Guyenne étant rapaisée, ainsi que je vous ai discouru par mes dernières, le roi estima qu'il était méshui[2] temps de parler au maréchal de Biron, qui lors était dedans son gouvernement[3], aux écoutes[4]. Escures[5] est envoyé devers lui, auquel il avait très-grande fiance; autre recharge du président Jeannin : l'un et l'autre portant assurance de la part du roi qu'il ne recevrait aucun mal, moyennant qu'il voulût dire la vérité de toutes ses négociations et pratiques. Divers avis lui sont baillés par ses serviteurs et amis, tant par lettres que de paroles; les uns pour l'aller, les autres pour le demeurer[6] : il était d'un courage qui ne pouvait être vaincu ni par autrui ni par soi-même. D'ailleurs, suivant l'opinion de quelques fantasques astrologues auxquels il avait grande foi, il croyait que son ascendant commandait à celui du roi; voire que quelques flattereaux près de lui, ayant trouvé dedans un HENRI DE BOURBON cet anagramme de DE BIRON BONHEUR, comme ainsi fût qu'il en fît gloire, quelque gentilhomme bien avisé, là présent, dit tout bas à l'oreille d'un sien ami : S'il le pense ainsi, il n'est pas sage, et trouvera qu'il y a du *Robin* dedans *Biron*[7]. Sur ces folâtres

[1] C'est la lettre 5 du liv. XVII.

[2] Dès lors, désormais.....

[3] C'était la Bourgogne.

[4] Épiant l'occasion.

[5] Plutôt l'Escures ou d'Escures, comme ce nom est écrit dans le *Journal de Henri IV*, t. III, p. 15, not., et les *Mém.* de Sully, t. II, p. 109.

[6] V. particulièrement Guillaume Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, Paris, édit. in-12, de 1665, t. II, p. 71 (travail estimé, et dont Guy-Patin parle très-favorablement dans sa lettre du 1er mai 1654 à Charles Spon).

[7] Cf. *Lettres* de Pasquier, XX, 3, au commencement. Pour comprendre cette plaisanterie, il faut songer que le mot *robin*, vulgairement appliqué au mouton, désignait proverbialement un sot, un homme sans considération, sans valeur; il faut se rappeler aussi que l'on donnait le nom de *robins* aux gens de loi. D'après le premier sens, c'était dire que Biron serait victime de sa folie, que son orgueil serait humilié et réduit à l'impuissance; dans le second, qu'il aurait affaire à la justice. Voy. cette double acception dans le *Dictionnaire de Trévoux*, qui, à l'occasion de ce terme, contient l'anecdocte suivante : « M. le maréchal de la Feuillade, qui était adorateur de Louis XIV, voyant que le parlement faisait quelque résistance à la réception et enregistrement de quelques édits bursaux, dit en pleine cour qu'il fallait écraser ces *robins*-là à coups de botte. Un des courtisans, qui avait une grande partie de sa famille au parlement, s'approcha de lui, et lui dit : « Monsieur de la Feuillade, « le dernier maréchal de Biron, qui « était maréchal de France comme « vous, eut un procès devant ces *ro*« *bins* là, et il le perdit ».

appréhensions, ou bien par ce qu'ainsi le voulait son désastre, il choisit le parti de l'aller, qui fut l'accomplissement de son malheur.

Il arriva le treizième de juin 1602, au matin, à Fontainebleau, le roi se promenant avec ses profondes pensées dedans ses jardins; et après les premières entrevues, il le somme, interpelle et adjure de lui discourir tout au long ce pourquoi il l'avait mandé, lui promettant telle grâce qu'il pouvait espérer et souhaiter d'un roi qui l'avait toujours aimé et aimait. Il tenait sa mort entre ses mains, par les pièces que La Fin lui avait baillées : toutefois il désirait faire un chef-d'œuvre admirable de clémence, tant en la personne de lui que de tous les autres, pour montrer que tout ainsi qu'au fait de la guerre, aussi était-il invincible et sans parangon en celui de la paix. Biron pouvait s'arrêter ou en la parole de son roi, qu'il avait toujours trouvée véritable, ou en celle de La Fin, qui se diversifiait en autant de façons que d'objets : toutefois, en la malheure[1] pour lui, il choisit La Fin, et ne put le roi tirer autre parole de lui, sinon qu'il n'était venu pour se justifier, ains seulement pour savoir qui étaient les gens de bien qui lui avaient prêté cette charité, bien délibéré d'en avoir la raison, ou par la voie ordinaire de justice ou extraordinaire des armes, telle qu'il plairait à sa majesté ordonner. Le roi, assuré du contraire, le sollicite tant de sa bouche, que par celle de M. le comte de Soissons[2], de ne se heurter en cette indue opiniâtreté; mais autre raison ne put-il tirer de lui, que[3] de son innocence. Après avoir patienté deux jours, il le fait prendre sur les onze heures de nuit par le seigneur de Vitry, l'un des capitaines de ses gardes; et le lendemain, quinzième[4], il est amené par eau à Paris, et logé dedans la Bastille, et à lui baillé davantage quelques soldats des gardes du roi; lequel fut huit ou neuf jours après supplié par une requête à lui présentée par les parents et amis

[1] Aujourd'hui *par malheur;* on disait également *à la malheure :* cette forme se rencontre encore dans Molière,

> Et bien *à la malheure* est-il venu d'Espagne
> Ce courrier, que la foudre et la grêle accompagne !
>
> *L'Étourdi*, act. II, sc. XIII.

Sur cette locution consult. le *Lexique de la langue de Molière*, par M. Génin; F. Didot, in-8°, 1847, p. 235.

[2] Charles de Bourbon, l'un des fils du prince de Condé, tué à Jarnac : il s'attacha au parti du roi de Navarre, dès 1587, autant du moins que le permettait son humeur mobile et légère, qui l'empêcha d'être compté dans aucun parti; depuis il prétendit, mais vainement, à la main de la sœur unique de Henri IV, de Catherine, qu'il aimait non sans retour, et mourut en 1612, à l'âge de quarante-six ans.

[3] La raison, sous-entendu, c'est-à-dire la déclaration, protestation...

[4] Les éditions de 1619 et de 1723 portent à tort *cinquième :* j'ai corrigé cette faute évidente, d'après l'*Art de vérifier les dates*, où il est dit que Biron fut enfermé à la Bastille le 15 juin.

du prisonnier, de vouloir étendre sa miséricorde sur lui, auxquels il dit : « S'il se fût fié en ma clémence, dont je lui avais baillé pour gage ma foi, il ne fût entré en prison. Maintenant que la justice lui est ouverte, je serais indigne du titre de roi si je la lui voulais fermer. Chacun a intérêt d'être bien et dûment informé de son innocence. »

Lettres patentes sont décernées par le roi, et autres choses à ce sujet nécessaires : on informe contre lui, et est La Fin examiné, avec quelques autres témoins : Biron, ouï par sa bouche, dénie tout. Lorsqu'il fut question de procéder aux récolements [1] et confrontations, M. le premier président lui présente La Fin, le somme de proposer tels reproches qu'il verrait bon de faire contre lui; mais Biron, estimant que La Fin ne lui eût voulu manquer de promesse, déclare n'avoir moyens valables pour le reprocher [2], ains le reconnaissait pour gentilhomme de bien et d'honneur. Sa déposition lui est lue : adonc il s'éclata jusques au ciel; et Dieu sait, non ce qu'il dit, mais ce qu'il ne dit contre lui, ajoutant que si Renazé, son laquais, eût été présent, il ne voulait autre témoin que lui, pour convaincre de faux cette méchante déposition. Il le pensait être mort; et cette parole lui fut depuis cher vendue. Après s'être aucunement étanché [3], on lui exhibe quelques missives, qui ne traitaient que d'affaires communes, lesquelles il reconnut écrites et signées de sa main. Tout d'une suite, on lui en représente d'autres de même stampe [4] et impression, dedans lesquelles était tout au long discouru ce qui s'était par lui passé avec le duc de Savoie et l'Espagnol, par l'entremise de La Fin. Se voyant pris, il s'écrie contre la méchanceté de lui, dit qu'il était un charmeur [5], enchanteur, faussaire, et soutient qu'il en était le fabricateur, et que le métier de contrefaire les lettres d'autrui était nouvellement venu en usage, et de ce en allégua quelque exemple de marque, advenu de fraiche mémoire.

Ces choses ainsi faites, quatre ou cinq jours après, Renazé arrive à Paris, avec deux de ses gardes. Il est ouï et examiné, et se trouve en tout et par tout conforme à la déposition de La Fin. Confronté à Biron, il ne sut que dire, car il avait désiré sa pré-

[1] Terme d'ancienne jurisprudence : c'est la lecture faite des témoignages et leur vérification.

[2] Le récuser...

[3] Un peu calmé...

[4] Caractère : aujourd'hui l'on designe par ce mot, en lithographie, les traits marqués sur le papier. Pris de l'italien *stampa*, il signifiait primitivement, remarquent les auteurs du *Diction. de Trévoux*, un fer pour marquer : de là *estampe*.

[5] Celui qui employait dans un but coupable les *charmes* de la magie.

sence pour justification de son fait; et connut lors qu'il semblait que le ciel et la terre avaient conspiré contre lui, et disait que Renazé était miraculeusement évadé des prisons, pour se trouver à point nommé dedans Paris. Et certes, il nous est bienséant de rapporter toutes bonnes choses à Dieu; mais au fait de Renazé, je veux croire que ce fut un vrai trait de l'Espagnol et Savoyard, lesquels, ayant eu avis de ce qui se passait contre Biron dedans Paris, lâchèrent ce laquais pour s'y trouver, et lui baillèrent par exprès deux gardes, afin qu'il ne prît son chemin ailleurs : car à quel propos lui eût-on baillé gardes, étant assez sûrement gardé, vu sa qualité, entre quatre parois? Le sens commun y répugne. Ce seul acte doit servir d'enseignement à tout sujet, d'être fidèle à son prince, et de ne commettre sa foi à la foi de son ennemi.

Le vingt-troisième juillet, le procès est mis sur le bureau, toutes les chambres assemblées, au rapport de M. de Fleuri, doyen de tous les conseillers, secondé par M. de Thurin, M. le chancelier y présidant. Le samedi, vingt-septième, Biron fut ouï par sa bouche, sur une escabelle devant ses juges, sans aucune interruption [1]; le lundi, vingt-neuvième, condamné à mort sur les deux heures de relevée, la plupart des juges pleurant en le condamnant, non qu'il ne méritât la mort, mais marris que ce malheur lui fût advenu et à nous. Le mardi, trentième, sur une requête présentée au roi, il ordonna par ses patentes (dont le seigneur de Silleri [2] fut porteur), qu'il fût exécuté à mort dedans la Bastille : lettres vérifiées au parlement, le mercredi matin, trente-unième; et sur les neuf à dix heures, MM. le chancelier, premier président [3], et de Silleri, s'y transportèrent. Et, après avoir concerté ensemble, dedans une chambre à part, de l'ordre qu'ils pensaient devoir être tenu, ayant eu avis qu'il avait pris son repas, M. le chancelier commanda qu'on le menât en la chapelle, distant de trois ou quatre degrés de sa chambre; et lors descend et traverse la cour, vêtu d'une robe de

[1] Le discours qu'il prononça dans cette occasion s'élève jusqu'à la plus haute éloquence : on peut le lire dans l'*Art de vérifier les dates*, in-f°, t. I, p. 666.

[2] Nicolas Brulart, depuis garde des sceaux en 1604, et qui devait, trois années après, succéder à Bellièvre dans la dignité de chancelier. Issu d'une famille très-ancienne, il avait été successivement conseiller, maître des requêtes, ambassadeur et président à mortier. Son dévouement actif et heureux lui avait mérité auprès de Henri IV cette haute faveur, qui le rendit arbitre, suivant Nicolas Pasquier, *Lettres*, VI, 5, « de la justice, des finances et généralement de tout ce qui était de l'État ». Il mourut en 1624, à quatre-vingts ans.

[3] On sait que le premier président du parlement de Paris était alors le célèbre Achille de Harlay.

satin à grandes manches, marchant devant lui quelques officiers de la chancellerie et huissiers de la cour, et derrière, MM. Durand, Courtin, de Roissi, maîtres des requêtes, et après eux maître Daniel Voisin, greffier criminel. A la première rencontre, Biron s'écrie : Oh ! quelle justice ! Mais M. le chancelier doucement lui remontre que si par le passé il avait accompagné toutes ses actions de générosité et valeur, c'était lors qu'il en devait rendre plus grand témoignage, et se conformer à la volonté de Dieu. Et comme il voulait poursuivre sa pointe, fut interrompu par Biron, lequel, plein de courroux, avec un torrent de riches paroles, débonda de son cœur une infinité de mécontentements, fondés tant sur l'innocence par lui prétendue, qu'ingratitude qu'on exerçait en son endroit, après tant de signalés services par lui rendus à la France : pour lesquels, quand bien il aurait méfait, sa faute devait être ensevelie dedans le cercueil d'oubliance ; que le roi avait déployé sa miséricorde envers une infinité de rebelles, dont il n'avait jamais reçu que des desservices [1]; et que lui, qui avait tant de fois abandonné sa vie pour le servir, était seul exposé à la mort : accommodant tous ses discours de plusieurs belles pièces de marqueterie et exemples. Tout cela s'appelle l'espace de demi-heure pour le moins ; et s'étant aucunement racoisé [2], M. le chancelier lui dit que le roi demandait l'ordre du Saint-Esprit, dont il l'avait honoré, comme aussi son bâton de maréchal de France. Quant à l'ordre, il le tira de la pochette de ses chausses, et le lui rendit ; mais pour le regard du bâton, répondit qu'il ne l'avait. Biron ne demeura muet, ains voulait continuer ses complaintes, quand M. le chancelier le lui coupa court, après l'avoir derechef admonesté de penser au sauvement de son âme.

Avant que partir, Biron le pria de lui permettre de faire son testament : ce qu'il lui accorda sous le bon plaisir du roi, ajoutant que le greffier le recevrait sous lui [3]. Il lui laissa, pour l'assister, deux honnêtes hommes d'église, Garnier, docteur en théologie, et Maignan, curé de Saint-Nicolas des champs. M. le chancelier sorti, Biron voulait procéder à la confection de son testament, pour,

[1] Terme regrettable, puisqu'il faut aujourd'hui le traduire par deux : mauvais offices. Les Anglais, mieux avisés, ont gardé leur mot *disservice*. Les Italiens disent pareillement, dans le même sens, *disservigio*, et les Espagnols *desservicio*.

[2] Quand Biron se fut un peu apaisé... *Accoiser*, *racoiser* étaient encore dans le bon usage au dix-septième siècle : v. la p. 5 du *Lexique de Molière*, précédemment cité.

[3] En son nom.

ce fait, n'avoir plus soin que de son âme; mais Voisin remit tout ceci après la prononciation de son arrêt, lui disant : Monsieur, le préalable est que l'arrêt vous soit lu; acte qui désire de l'humilité. L'honneur et la révérence que nous devons à justice veulent que vous vous mettiez à genoux. A cette semonce, il s'y mit tout aussitôt devant l'autel. L'arrêt lui est lu, dont le dispositif était tel : *Dit a été que ladite cour a déclaré ledit de Biron, atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, pour les conspirations par lui faites contre la personne du roi, entreprises sur son État, proditions et traités avec ses ennemis, étant maréchal de l'armee dudit seigneur. Pour réparation duquel crime, l'a privé et prive de tous états, honneurs, dignités, et l'a condamné et condamne d'avoir la tête tranchée sur un échafaud, qui pour cet effet sera dressé en la place de Grève; et a déclaré et déclare tous et uns chacuns ses biens, meubles et immeubles généralement quelconques, acquis et confisqués au roi; la terre et seigneurie de Biron à jamais privée du nom et titre de duché et pairie; ensemble ses autres biens, immédiatement tenus en foi et hommage du roi, réunis au domaine de la couronne. Fait en parlement, le vingt-neuvième juillet* 1602. *Signé en la minute : de Bellièvre, chancelier de France, et de Fleuri, conseiller en la cour, rapporteur.*

En la lecture de cet arrêt, il demeura coi, fors que la patience lui échappa en ces mots, *conspirations faites contre la personne du roi* : Il n'en est rien, s'écria-il, cela est faux. Vrai que l'arrêt ayant été parlu [1], portant que la Grève était ordonnée pour le lieu de son supplice : Quoi, moi en Grève? Voisin lui dit : On y a pourvu; ce sera céans [2], le roi vous fait cette grâce. Quelle grâce! répliqua-il. En cas semblable, sur ces mots : *Que tous et chacuns ses biens, meubles et immeubles, étaient confisqués au roi* : Comment, ne se contente-il pas de ma vie? se veut-il enrichir de ma pauvreté?

L'arrêt à lui prononcé, restait que le bourreau se saisit de lui, et le liât et garrottât, n'étant plus celui-là qu'il avait été auparavant; mais le respect, ou bien crainte qu'on lui portait, fut tel, qu'on

[1] Lu complétement. *Par* avait, dans notre ancienne langue, la signification de *per* en latin; il communiquait aux mots, verbes, adjectifs ou adverbes, la force d'un superlatif, une idée de perfection : voy. sur l'emploi de cette particule les judicieuses remarques de M. Génin, *Variations du langage français*, p. 235 et suiv.

[2] Ici dedans. — Dans le même livre, p. 389, l'auteur que nous venons de citer regrette la perte de cette « expression excellente et pleine de sens que rien ne remplace. » Molière l'affectionnait, et l'a fréquemment employée, surtout dans le *Tartufe*.

ne l'osa jamais entreprendre. Ceci me fait souvenir de ce grand Marius romain, auquel Sylla ayant envoyé un capitaine suivi de plusieurs soldats pour le tuer [1] : Comment oses-tu bien, lui dit-il, mettre la main sur Marius pour le meurtrir [2] ? Parole qui arrêta tout court l'autre. Ainsi fallut-il lors aucunement temporiser à l'opinion du condamné [3] : mais Voisin, qui savait ce qui était de sa charge, ferma la porte du chœur de la chapelle, le laissant entre les mains des deux gens d'église et des huissiers, qui étaient huit en nombre (car quant au bourreau, il n'eût osé comparoir); et trouvant sur la montée [4] les soldats qui l'avaient gardé, les pria d'avoir l'œil sur lui, pendant qu'il verrait M. le chancelier : ce qu'ils lui refusèrent tout à plat, disant que tant qu'il avait été duc de Biron, pair et maréchal de France, ils l'avaient eu à leur garde; mais, maintenant qu'il était fait un nouvel homme par cet arrêt, la garde en appartenait seulement aux huissiers de la cour de parlement : toutefois que, de courtoisie [5], en attendant son retour, il n'adviendrait aucun méchef [6]. Et à l'instant vinrent en la chapelle prendre congé de lui, et accolèrent l'un après l'autre sa cuisse, ayant chacun d'eux la larme à l'œil, l'épée au côté et la main sur les gardes; et lui aussi, larmoyant, leur dit adieu, et fit présent diversement de ce qui lui restait en sa chambre. Le soldat ne le pouvait non aimer, ni lui pareillement le soldat, en quelque piteux état qu'il fût de sa personne.

S'il eût été exécuté en la place de Grève suivant l'arrêt, je veux croire qu'on lui eût baillé pour conduite, non-seulement tous les huissiers du parlement, mais aussi un Rapin, grand prévôt de la connétablie [7], et Joui, prévôt de l'Ile de France, avec tous leurs ar-

[1] Voy. sur ce fait le récit, un peu différent et beaucoup plus dramatique, de Plutarque, *vie de Marius*, c. 70 de la traduction d'Amyot; *cf.* Velleius Paterculus, II, 14, et la *Pharsale* de Lucain, II, v. 45 et suiv. Cette situation a été rendue avec énergie sur notre théâtre par M. Arnault, dans son *Marius à Minturnes*, act. III, sc. 4.

[2] Cette acception de *meurtrir* (*tuer*, de l'allemand morden) se retrouve encore vers la fin d'*Athalie*. Ainsi Racine a conservé par moments, dans les tours aussi bien que dans les termes, des traces légères d'une langue antérieure à la sienne : on a justement remarqué, avec le charme infini de quelques idiotismes qu'il emploie, l'art merveilleux du poète à rajeunir les mots, en les ramenant à leur source, et à enrichir notre idiome sans innovation téméraire.

[3] S'accommoder à la volonté, céder au désir...

[4] L'escalier...

[5] Pour lui être agréable, par civilité pour lui...

[6] Dommage.

[7] Homme de plume et homme d'épée tout à la fois, maniant également bien l'un et l'autre, Nicolas Rapin avait pris beaucoup de part à la composition de la *Satyre ménippée*. On peut voir, à cet égard, les *Remarques* qui suivent cet ouvrage, dans l'édit. de Ratisbonne, t. II, p. 181 et 403; *cf.* le *Journal de Henri III*, t. II, p. 22 et 23, et les *Éloges* de Sainte-Marthe, au liv. V. Quant à son titre, on remarquera que l'on appelait anciennement *connétablie* la juridiction des maréchaux de France sur les militaires, et en général sur tout ce qui regardait la guerre, au civil et

chers ; mais le roi ayant ordonné que l'exécution fût faite dedans la Bastille, la cour, pour l'assurance du lieu et des gardes, dont elle ne prévoyait le refus, y envoya seulement le greffier criminel et huit huissiers, pour faire escorte au supplice. La question n'est pas petite, si en cas de contraste[1], ils eussent pu avec leurs baguettes forcer la volonté de celui auquel rien n'était impossible, quand son opiniâtreté le tenait. Voisin se présente aux trois seigneurs[2], et leur fait entendre de quelle franchise et soumission Biron s'était agenouillé lors de la prononciation de l'arrêt ; toutefois, que depuis il n'avait été garrotté, ne s'étant le bourreau osé présenter, pour les menaces qu'il lui faisait s'il le touchait ; et la réponse que les gardes lui avaient faite : pour cette cause, suppliait humblement Messieurs d'ordonner de quelle sorte il se devait comporter sur cette perplexité. MM. le chancelier et premier président furent d'avis de le lier : qui était bien la voie la plus sûre, s'il n'y eût eu aucun obstacle. M. de Silleri fut d'avis contraire : opinion en laquelle il y avait beaucoup de sagesse, pour obvier au scandale qui pouvait lors se présenter, mais aussi beaucoup de hasard, comme l'événement le montra. Enfin il fut passé par la douceur ; et, sur cette conclusion, Voisin reprit le chemin de la chapelle.

De vous discourir ici par le menu toutes les particularités que j'ai recueillies, voire de la bouche même de celui qui avait lors le principal œil sur Biron[3], il y aurait en cette mienne lettre plus de curiosité que de bienséance. Suffise-vous, qu'après la prononciation de l'arrêt, il fut celui-là même qu'il avait auparavant été, sans en rabattre un seul point. Et vraiment, ce n'est pas sans raison que quelques anciens disaient la mort être le miroir de la vie[4], voulant dire que nous représentions ordinairement, en ce dernier article, l'image de nos déportements précédents. Il avait été l'un des plus grands guerriers de notre siècle : voyons donc

au criminel. Le sens primitif de ce mot avait été compagnie d'homme d'armes, *connétable* se prenant jadis pour capitaine : *Rech.*, II, 12.

[1] Résistance, lutte...

[2] C'étaient M. le chancelier, M. le premier président, et M. de Silleri, précédemment nommés, et que peu après Pasquier va mentionner de nouveau.

[3] De Rapin, sans doute, qui était l'un des amis et des correspondants de Pasquier.

[4] Ainsi Montaigne a dit, en parlant du jour de la mort : « C'est le maître jour, c'est le jour juge de tous les autres », *Ess.*, I, 18. Cf. II, 11, et t. I[er] de cette édit., p. XLIX, n. 4. — Publius Syrus avait dit dans ses *Sentences*, v. 239 :

Male vivit quisquis nesciet mori bene.

Quant à la pensée textuelle de Pasquier, j'ai parcouru en vain, pour la retrouver, les passages les plus célèbres des moralistes grecs et latins sur la mort, en particulier l'*Axiochus* attribué à Platon, la première *Tusculane* de Cicéron et la 24[e] *épître* de Sénèque

quelle sera la catastrophe de sa vie. Toute cette après-dînée se passa par entremets [1], tantôt à faire son testament, qui contint six-vingts articles et plus, tant il avait l'esprit fort; tantôt à gouverner les deux hommes d'église sur le fait de sa conscience, mais principalement sur les reproches de l'ingratitude qu'il soutenait lui être faite. Pendant cela, plusieurs seigneurs, tant du parlement que des comptes, le lieutenant civil, le procureur du roi du Châtelet, le prévôt des marchands et échevins de la ville entrèrent dedans la Bastille par permission, et plusieurs autres à la dérobée, tous désireux d'être spectateurs de ce misérable théâtre. Messieurs le chancelier et premier président le visitent sur les quatre heures; mais ils ne rapportèrent de lui que ce qu'ils avaient appris par le procès.

L'échafaud de cinq à six pieds de haut fut dressé au coin de la cour, vers la porte qui regarde au jardin. Les cinq heures venues, Voisin le voulant gagner pied à pied, pour trouver bon qu'il fût lié, et le bourreau s'approchant, il jura un grand Cap [2] de Diou que s'il approchait il l'étranglerait de ses mains; et néanmoins, quelque peu après, revenant à soi : Or sus, dit-il, je vois bien que l'heure de mon partement est venu; messieurs, je vous prie tous de vouloir prier Dieu pour moi. Sortant de la chapelle, il est côtoyé des deux prêtres, dont l'un portait une croix et un [3] crucifix d'argent. Arrivé qu'il est au pied de l'échafaud, il jette son chapeau par terre, et s'agenouille sur le premier degré, devant le crucifix mis sur le second, où il fit sa prière, puis monte, suivi de Garnier et Maignan, pour le consoler et confirmer. Il était vêtu d'un pourpoint de taffetas gris, qu'il dépouille; et retourne sur le lieu commun de ses reproches. Comme il était en ces altères [4], Voisin lui dit qu'il fallait lire son arrêt. Je l'ai ouï, répondit-il : Monsieur, il le faut, dit Voisin; Lis, lis, repartit Biron : ce qu'il fit; et comme il vint à ces mots, *pour les conspirations par lui faites contre la personne du roi* :— *Cela est faux!* s'écria-il; *rayez cela, je n'y pensai jamais*. C'était un point dont il ne voulut passer condamnation, ni dans la chapelle ni sur l'échafaud; reconnaissant taisiblement, par cette dénégation particulière, que tous les autres contenaient vérité : lesquels il eût aussi franchement déniés s'il ne les eût reconnus véritables.

Les gens d'église descendus, Biron, tournant sa vue sur les

[1] Dans diverses occupations : le sens de ce substantif se retrouve dans le verbe *entremettre*, *s'entremettre*.

[2] Le mot *cap* signifie tête en gascon : Voy. Nicot.

[3] Il vaudrait peut-être mieux lire : Et l'autre un...

[4] Se livrait à ces violences...

oldats commis à la garde de la Bastille : Compagnons, leur dit-il, y a-il point quelqu'un de vous qui me veuille honorer d'une mousquetade au travers du corps? Puis, adressant sa parole au seigneur de Barenton, l'un des exempts des gardes du roi : « Monsieur de Barenton, lui dit-il, j'ai reçu plusieurs bons offices de vous pendant ma prison; je vous prie que, pour le dernier, vouliez agencer mes cheveux, afin que ce méchant (parlant du bourreau) ne me touche. Mais comme Barenton eût fait semblant de ne l'avoir ouï, adonc lui-même rebrousse ses cheveux de derrière, se bande et agenouille, comme s'il eût été du tout disposé à la mort; mais tout à coup se remet inopinément sur pieds, et avec un sourcil furieux se tourne devers le bourreau, donnant lors à penser à tous que cet agenouillement était un dernier stratagème de ses actions, pour se saisir de l'épée du bourreau, s'il l'eût eue entre ses mains, et faire un massacre, non tel qu'il lui eût plu, ains pu : chose qui étonna de telle façon tous ceux qui environnaient l'échafaud, que, hormis Voisin, Garnier et Maignan, ils quittèrent la place, et s'éparpillèrent çà et là par les montées du château, craignant de tomber dessous sa fureur; et croyez que le plus hardi de la troupe eût voulu être en sa maison. Les deux prêtres remontent sur l'échafaud pour le réconcilier à soi-même, et après que l'un d'eux lui eût derechef baillé l'absolution, et laissé ce patient, il fit défenses au bourreau de le toucher, sinon de l'épée, et derechef se rebroussa les cheveux, et banda les yeux de son mouchoir, de telle façon toutefois que sa vue n'était empêchée; et s'étant mis à genoux : Boute [1], boute! dit-il au bourreau, qui fit signe à son valet de lui bailler son épée, de laquelle il lui coupa et la tête et la moitié du mot de Boute, avec telle habileté que le coup fut plus tôt baillé que vu; et soudain son corps couvert d'un linceul blanc. Il avait auparavant fait prier M. le chancelier que son corps fût porté au tombeau de ses ancêtres, à Biron; mais il ne le put obtenir. Au lieu de ce, il fut le jour même enlevé par six prêtres, et enterré au milieu de la nef de l'église Saint-Paul; et le lendemain, ses obsèques faites sans grande cérémonie : sa fosse toutefois visitée par plusieurs personnes qui lui donnaient de l'eau bénite, et priaient Dieu pour son âme; témoignages de leurs bonnes volontés envers sa mémoire [2]. Que s'il

[1] Pousse (frappe)...

[2] « Jamais tombeau, dit aussi de Thou, ne fut arrosé de tant d'eau bénite. Dans le fond il se rencontra, ajoute-t-il, bien des gens, d'ailleurs très-zélés pour la gloire de notre grand roi, qui le plaignirent de n'avoir pu trouver, au milieu de la prospérité la

vous plait repasser sur cette piteuse histoire, jamais mort ne se trouva plus soldatesque que cette-ci : en laquelle j'eusse souhaité en ce pauvre seigneur plus de souvenance de l'autre monde que de cetui ; et c'est pourquoi Maignan, depuis interrogé par l'un de ses paroissiens ce qu'il lui en semblait, répondit qu'il était vraiment mort catholique, mais catholique soldat[1]...

Au demeurant, comme Biron était un seigneur qui avait tenu grand rang près du roi, et s'était rendu, en toutes ses actions bonnes ou mauvaises, redoutable, aussi l'on a fait, depuis sa mort, divers contes de lui, sur unes et autres prédictions qui lui promettaient, pour clôture de ses grandeurs, la malheureuse fortune qui lui est advenue ; mais surtout est mémorable qu'ayant été envoyé par le roi vers la reine d'Angleterre, elle lui fit voir diverses singularités, et, entre autres, plusieurs têtes de grands seigneurs qui, pour avoir conspiré contre son État, avaient été exposés à mort, et leurs têtes mises sur la tour de Londres, et par spécial celle du

plus éclatante, d'autre moyen de mettre sa personne et son état en sûreté, que de faire périr un capitaine si expérimenté et qui lui avait rendu de si nombreux services » : Liv. CXXVIII, t. XIV, p. 92 et 93 de la traduction. — La postérité a partagé les regrets exprimés par l'historien. Henri IV, il faut le reconnaître, pour les services autant que pour les injures, était prompt à oublier. Les frayeurs de sa femme, qui voyait dans Biron un oppresseur futur de son jeune fils, le firent sans doute, plus que ses appréhensions personnelles, consentir au supplice. En tout cas on répètera avec M. de Chateaubriand : « A la mort de Henri III, Henri IV avait dit à Armand de Gontaut, baron de Biron : *Venez-moi servir de père et d'ami contre ces gens, qui n'aiment ni vous ni moi.* Henri aurait dû garder la mémoire de ces paroles ; il aurait dû se souvenir que Charles de Gontaut, fils d'Armand, avait été son compagnon d'armes ; que la tête d'Armand avait été emportée d'un boulet de canon : ce n'était pas au Béarnais à joindre la tête du fils à la tête du père. Le grand maître des échafauds, Richelieu désapprouvait celui de Biron, comme inutile : » *Études historiques*, p. 781. Redevenu clément, après cette mort, le roi pardonna à ceux qui passaient pour s'être associés aux complots tramés contre lui, et particulièrement au comte d'Auvergne (Charles de Valois, fils de Charles IX et de Marie Touchet), qui porta depuis le titre de duc d'Angoulême : v. le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 359, 579, et t. III, p. 16, 39-41 et 266-268. Le comte d'Auvergne n'était pas seulement protégé auprès de Henri IV par son titre de frère de la marquise de Verneuil. Le roi, qui à cause de ses inconséquences et de ses folies l'appelait *l'enfant prodigue*, avait pour lui personnellement beaucoup d'affection. Il lui écrivait, le 25 mars 1592 : « Je vous ai toujours aimé comme un fils » ; il le lui redisait encore peu après : v. le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 586 et 600.

[1] Biron était âgé de quarante et un ans. Le récit abrégé de sa vie et de sa mort se trouve également dans une lettre de Nicolas Pasquier, adressée à son frère de Bussy, *Lett.*, VII, 10. Dans les *Recherches de la France*, VI, 14, il y a quelques particularités curieuses relatives aux suites de cette condamnation. Enfin on peut lire sur le procès et l'exécution du maréchal une pièce intéressante, publiée par la *Société de l'Histoire de France*, t. I de son *Bulletin*, parmi les Documents historiques originaux, p. 33-37, et une relation fort exacte de La Guesle, insérée à la fin du t. Ier des *Lettres et Ambassades* de Philippe de Canaye ; Paris, 3 vol. in-f°, 1635-1636.

comte d'Essex, qu'elle avait auparavant favorisé et élevé aux honneurs sur tous les autres seigneurs de son royaume : Voilà, dit-elle, comme je châtie mes sujets qui s'oublient de leur devoir en mon endroit ; et si j'étais en la place du roi mon frère, il y aurait aussi des têtes qui seraient coupées dedans Paris. Toutes particulières rencontres qui devaient servir de leçon à Biron pour ne mettre ses opinions à l'essor[1].

Mais comme il est beaucoup plus malaisé de ménager une bonne que mauvaise fortune, aussi soudain qu'avons le vent en poupe près des rois nous mettons fort aisément toutes choses en oubli, voire nous-mêmes, nous rendant ordinairement esclaves de la vanité et insolence : vanité aucunement excusable quand elle est soutenue par le bien faire, mais l'insolence insupportable, quelque grandeur qui se loge en nous. Vices qui avaient bonne part en ce seigneur, et singulièrement le second : car, quand sa fougue le tenait pendant la guerre, il ne portait aucun respect à qui que fût, non au roi même ; et au regard des gentilshommes des champs et pauvres gens du plat pays, ès maisons desquels il logeait, si vous en croyez la commune renommée, tout lui était indifférent et de bonne guerre en matière de mauvais traitement, moyennant que ses capitaines et soldats fussent à leurs aises. Et s'oubliant de cette façon envers le peuple, Dieu l'oublia, ainsi qu'avez entendu ci-dessus : belle leçon, certes, à ceux qui ont bonne part aux oreilles[2] des rois leurs maîtres, afin de ne tomber en pareil inconvénient que lui !..

[1] Ne pas s'oublier, s'abandonner à l'ambition. — Il a été question plus haut de l'ambassade de Biron en Angleterre. On peut voir, par la *correspondance de M. de Beauvoir*, conservée dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, quelles relations étroites unissaient ce prince à sa bonne sœur Élisabeth ; et pour les avis couverts que celle-ci parut donner à Biron, consulter, avec la fin du t. II du *Journal de Henri IV*, les *Mémoires de Sully*, l. XII, t. II, p. 96.

[2] A la faveur...

LETTRE XXXV[1].

A M. de Pelgé, conseiller du roi et maître en sa chambre des comptes de Paris [2].

Quel jugement il fait des Essais de M. de Montaigne.

Vous désirez savoir de moi quel jugement je fais des *Essais* du feu seigneur de Montaigne, ami commun de nous deux quand il vivait; je le vous dirai en un mot : rien ne me déplait en iceux [3], encore que tout ne m'y plaise. Il était personnage hardi, qui se croyait [4], et comme tel se laissait aisément emporter à la beauté de son esprit : tellement que par ses écrits il prenait plaisir de déplaire plaisamment. De là vient que vous trouverez en lui plusieurs chapitres dont le chef [5] ne se rapporte aucunement à tout le demeurant du corps, fors aux pieds, je veux dire aux dix ou douze lignes

[1] C'est la lettre I[re] du liv. XVIII. Rapprocher de cette lettre, entre autres compositions distinguées sur Montaigne, les *Éloges* publiés en 1812 par M. Villemain, à qui cet ouvrage a valu sa première couronne académique, et M. Victorin Fabre; en outre, le *Discours* que M. Le Clerc a placé en tête de l'édition des *Essais* qu'il a donnée en 1826, chez Lefèvre, 5 vol. in-8°.

[2] Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait quelquefois, ce correspondant de Pasquier avec Nicolas de Pelvé, fort mêlé aux troubles du seizième siècle, et dont il est très-fréquemment question dans les publications du temps. Né en 1518, d'abord conseiller-clerc au parlement de Paris, puis évêque d'Amiens, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, archevêque de Sens en 1563, cardinal en 1570, et finalement archevêque et duc de Reims en 1592, ce prélat, sur lequel on peut consulter la *Généalogie des maîtres des requêtes* par Blanchard, in-f°, Paris, 1670, p. 297, était, lorsqu'il mourut, à Paris, au commencement de 1594, chef du conseil de la Ligue. Rien n'annonce qu'il y ait eu aucun lien et aucune relation entre ce personnage et Pasquier. C'est à Claude de Pelgé qu'il écrit en cette occasion. Ce magistrat, à qui Sainte-Marthe, comme on le voit dans ses Œuvres, adressait aussi des vers latins, réunissait l'amour des lettres à celui de la religion : on peut l'apprendre par le c. 19 du IX[e] livre des *Recherches*, où on lit « que s'étant démis de son état, après avoir fait plusieurs longs services à nos rois, et ayant épousé une vie sinon solitaire, pour le moins éloignée de l'ambition et avarice, il avait de ses propres deniers, en vue de remédier à l'ignorance trop générale des Saintes-Écritures, fondé dans l'université de Paris une chaire où elles devaient être expliquées ».

[3] Ce qui signifie : je les goûte fort... Garasse, comme on va le voir, a grand tort, dans ses *Recherches des Recherches*, V, 13, d'accuser Pasquier « d'avoir taillé au vif dans la réputation de Montaigne. » M. Capefigue a commis la même erreur en disant, dans l'article sur Pasquier que contient le *Dictionnaire de la Conversation*, « qu'ami de Ronsard, il n'avait pas senti, chose inconcevable, tout le mérite de Montaigne. » Au contraire, il serait difficile, même aujourd'hui, d'avoir plus complétement raison sur l'auteur des *Essais*. Les critiques de Pasquier sont aussi justes que ses éloges sont vrais et flatteurs.

[4] Qui avait bonne opinion de lui-même....

[5] Titre, commencement...

dernières du chapitre, ou en peu de paroles, vers un autre endroit ; et néanmoins le chapitre sera quelquefois de douze feuillets et plus. Tels trouverez-vous ceux dont les titres sont : *l'Histoire de Spurina*[1], *des Coches*[2], *de la Vanité*[3], *de la Physionomie*[4], *de la Ressemblance des enfants à leurs pères*[5], *des Boiteux*[6], et sur tous, celui *des Vers de Virgile*[7], qu'il pouvait à meilleur compte intituler *Coq-à-l'âne*, pour s'être donné pleine liberté de sauter d'un propos à autre, ainsi que le vent de son esprit donnait le vol à sa plume. Tout de cette même façon s'est-il dispensé plusieurs fois d'user de mots inaccoutumés, auxquels, si je ne m'abuse, malaisément baillera-il vogue, *gendarmer* pour braver[8], *abrier* pour mettre à l'abri, *silence parlier*[9], reduit *en enfantillage* pour ce que nous disons au rang d'enfance, *asteure* pour à cette heure, et autres de même trempe : pour le moins ne vois-je point que jusques à hui ils soient tombés en commun usage. Et surtout je n'ai su jamais entendre ce qu'il voulait dire par ce mot de *diversion*[10], sur le modèle duquel toutefois il nous a servi d'un bien long chapitre. Mais quoi ? je vous répondrai à tout ce que dessus pour lui (car je veux être son avocat, et m'assure que s'il vivait je ne serais par lui désavoué). Prenez de lui ce qui est bon, sans vous attacher à aucune courtisanie[11] : ne jetez point l'œil sur le titre, ains sur son discours ; il vous apporte

[1] II, 33.
[2] III, 6.
[3] Id., 9
[4] Id., 12.
[5] II, 37.
[6] III, 11.
[7] Id., 5.
[8] On n'emploie plus ce verbe que familièrement et avec le pronom personnel, pour se fâcher, s'emporter ; Montaigne s'en est également servi dans cette acception, III, 5, et Molière a dit dans le *Tartufe*, act. IV, sc. 3 :

Est-ce qu'un simple aveu d'un amoureux transport
Il faut que notre honneur se gendarme si fort ?

« Mais, remarquent les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, on pourrait dire aussi *gendarmer* quelqu'un pour le mettre en colère. » De ce dernier sens à celui de braver où Montaigne a pris ce mot, il n'y avait qu'un pas.

[9] Expressif, éloquent... C'est après avoir rapporté une réponse très-courte et très-significative d'un roi de Sparte à un ambassadeur bavard, que Montaigne ajoute : « Voila pas un taire *parlier* et bien intelligible ? *Essais*, II, 12 ; cf. Charron, *de la Sagesse*, I, 57. — Ce mot a d'ailleurs été employé par les auteurs de nos vieux romans. Dans le *Sentier battu* de Baudouin (ou Jehan de Condé) il est question d'un chevalier « moult bien *parlier*. » Des écrivains modernes ne l'ont pas dédaigné non plus : Rousseau, part. 1re de la *Nouvelle Héloïse*, lettre 66, fait dire à Claire, écrivant à Julie, « qu'au fond elle ne fait pas grand cas de toute cette philosophie *parlière*. » D'Alembert, dans une lettre à Voltaire (31 octobre 1762, t. XV de ses *Œuvres*, p. 185), oppose aussi « la philosophie froide et *parlière* à la philosophie en action ». Pascal a dit de même : Il y a une *éloquence de silence*, qui pénètre plus que la langue ne saurait faire. V. M. Cousin, *Les Pensées de Pascal*, in-8°, 1844, p. 492.

[10] III, 4. Il est curieux de constater que ce terme heureux n'est pas donné par les Lexiques du temps, et que dans le sens où on le prend encore aujourd'hui nous le devons à Montaigne.

[11] Sans vous piquer en aucune façon de politesse, c'est-à-dire sans aucune façon, sans vaines formules de civilité

assez de matière pour vous contenter. C'est en quoi il s'est voulu de propos délibéré moquer de nous, et paraventure de lui-même, par une liberté particulière qui était née avec lui [1]. Il n'y a chapitre plus long que celui qu'il intitule *l'Apologie de Raimond Sebond*, ni auquel il se soit donné si ample carrière : car il contient quatre-vingts feuillets [2]. Sebond était à nous auparavant inconnu, et néanmoins la moindre partie est de cet Espagnol [3] ; tout le demeurant est de notre Montaigne : car même, comme il ne s'oublie jamais, il nous a fait expresse mention de l'ordre de Saint-Michel, dont il avait été honoré [4]. Il n'y avait homme moins chicaneur et praticien que lui ; car aussi sa profession était tout autre [5] : toutefois, en son chapitre *des Noms* [6], il a, par une forme de guet-apens, pris plaisir de faire commencer trois ou quatre clauses par ce mot de *item*, reservé spécialement à la pratique. Et je ne trouve rien en tout ceci de mauvais, sinon que lui, qui sur sa primevère avait fait gloire de nous braver par ces contre-pointes et piaffes [7], toutefois en quelque endroit de son troisième livre [8], par lui composé longtemps après les deux premiers, il s'en voulut aucunement excuser : chose

[1] Aussi de Thou, *De vita sua*, lib. II, l'appelle-t-il : « ingenii liberi homo ; » et, lib. CIV *Histor.*, ad ann. 1592 : « Vir libertatis ingenuæ quam *Conatus* ejus ad omnem posteritatem testabuntur ». Montaigne lui-même se félicitait, *Essais*, III, 9, de ne devoir rien aux princes et de vivre dans l'indépendance.

[2] Montaigne a fait, sous ce titre, du traité de théologie naturelle de Sebonde ou Sebon, le 12e chapitre du livre II des *Essais*.

[3] Il était natif de Barcelonne, dit Bayle, et professait à Toulouse, dans le quinzième siècle, la médecine, la philosophie et la théologie. Son principal ouvrage, celui même dont il est question ici, a pour titre : *Theologia naturalis, sive liber creaturarum*. La date de sa mort est peu connue ; quelques-uns l'ont fixée à l'an 1432 : *Dict. crit.*, t. III, p. 535 et 536. Cf., sur lui, M. Le Clerc, *Discours* cité, p. 122-124. Montaigne nous prévient, II, 12, au commencement, « que son pere lui avait commandé, quelques jours avant sa mort, de lui mettre le livre de Sebonde en français ». Sa traduction, faite en 1568, fut imprimée l'année suivante.

[4] Ce fut en récompense de l'habileté dont il fit preuve dans plusieurs négociations délicates qu'il remplit avec succès : voy. de Thou, *De vita sua*, l. III, et t. Ier de cette édition, p. 72. On apprend aussi, par plusieurs lettres de Duplessis-Mornay à Montaigne, que celui-ci ne fut pas toujours étranger aux affaires publiques : v. ses *Mémoires* cités, t. I, p. 272, 288, 293 et 297.

[5] Il avait bien été quelque temps homme de loi, magistrat : mais ensuite il avait porté l'épée et suivi la cour ; puis il s'était retiré dans son château paternel.

[6] I, 46.

[7] Par les saillies d'une humeur plaisante (ou provoquante) et hautaine, *piaffes*, rodomontades. Ce mot nous vient d'Italie, comme le remarque H. Étienne, dans sa *Précellence*, p. 286. C'est bien à tort que Nicot, avec sa manie des racines hébraiques ou grecques, le dérive de πιάζω (opprimer), alléguant que les *piaffeurs* sont des insolents qui veulent molester les autres. Ce terme expressif, l'un des plus heureux que nous ayons dus aux novateurs *italianisans*, méritait d'être conservé.

[8] Vers la fin du chapitre 5 du liv. III : « Je ne le loue (le parler scandaleux), non plus que toutes formes contraires à l'usage reçu ; mais je l'excuse, » etc.

que j'impute à la faiblesse de son âge, qui emportait lors à la balance la force de son naturel.

Tout ce que j'ai ci-dessus touché fut par lui fait à dessein : ce que je dirai maintenant sera autre. Nous étions, lui et moi, familiers et amis, par une mutuelle rencontre des lettres [1] ; fûmes ensemblement en la ville de Blois, lors de cette fameuse assemblée des trois États, de l'an 1588, dont la tenue a causé tant de malheurs à la France [2]; et comme nous nous promenions dedans la cour du château, il m'advint de lui dire qu'il s'était aucunement oublié, de n'avoir communiqué son œuvre à quelques siens amis, avant que de le publier, d'autant que l'on y reconnaissait, en plusieurs lieux, je ne sais quoi du ramage gascon [3], plus aisément que Pollion n'avait autrefois fait [4] le padouan de Tite-Live [5] : chose dont il eût pu recevoir avis par un sien ami. Et comme il ne m'en voulut croire, je le menai en ma chambre, où j'avais son livre; et là, je lui montrai plusieurs manières de parler familières non aux Français, ains seulement aux Gascons, *un patenôtre*, *un dette*, *un couple*, *un rencontre*; *les bêtes nous flattent*, *nous requièrent*, *et non nous a elles*; *ces ouvrages sentent à l'huile et à la lampe*: et surtout je lui remontrai que je le voyais habiller le mot de *jouir* du tout à l'usage de Gascogne, et non de notre langue française : *ni la santé que je jouis jusques à présent* : *la lune est celle même que vos aïeuls ont jouie* ; *l'amitié est jouie, à mesure qu'elle est désirée* ; *c'est la vraie solitude, qui se peut jouir au milieu des villes et des cours des rois. mais elle se peut jouir plus commodément à part* ; *je reçois ma santé les bras ouverts, et aiguise mon goût à la jouir.* Plusieurs autres

[1] Par suite du goût que nous avions l'un et l'autre pour les lettres...

[2] Aussi dans ses *États de Blois*, ce second acte du grand drame de la Ligue qu'il a reproduit avec de si vives couleurs, M. Vitet, tirant parti de cette lettre, nous a-t-il présenté Pasquier conversant avec Montaigne : voy. Sc. V.

[3] Là-dessus Montaigne s'est accusé lui-même : « Mon langage, a-t-il dit, II, 17, est altéré, et en la prononciation et ailleurs, par la barbarie de mon crû. Je ne vis jamais homme des contrées de deçà qui ne sentît bien évidemment son *ramage*, et qui ne blessât les oreilles pures françaises ». *Cf.* encore, dans les *Essais*, III, 5.

[4] Pour cet emploi, commode et qui disparaît, du verbe *faire*, se substituant à un autre verbe déjà exprimé qu'il faudrait répéter, consulter, outre un passage de M. Génin, cité à la p. 288, le *Lexique de la langue de Molière* par le même auteur, p. 172 et suiv.

[5] Sur la patavinité de Tite-Live (on entend par là généralement l'emploi de quelques tournures et locutions particulières à la patrie de cet écrivain), voy. Quintilien, *Inst. orat.*, I, 5, 56, et VIII, 1, 3; un mémoire de Fréret, *Acad. des Inscript.*, t. XVIII, p. 77, et une dissertation récente de Lachmann : « De fontibus historiarum T. Livii commentatio I », Gottingæ, 1822, in-4°. (Une autre dissertation du même auteur, qui fait suite à celle-là, a paru en 1828.)

locutions lui représentai-je, non-seulement sur ce mot, mais sur plusieurs autres, dont je ne me suis proposé de vous faire ici l'inventaire; et estimais qu'à la première et prochaine impression que l'on ferait de son livre il donnerait ordre de les réformer. Toutefois non-seulement il ne le fit[1]; mais, comme ainsi soit qu'il fût prévenu de mort, sa fille par alliance l'a fait réimprimer[2] tout de la même façon qu'il était; et nous avertit, par son épître liminaire, que la dame de Montaigne le lui avait envoyé tout tel que son mari projetait de le remettre au jour. J'ajouterai à tout ceci que, pendant qu'il fait contenance de se dédaigner, je ne lus jamais auteur qui s'estimât tant que lui : car qui aurait rayé tous les passages qu'il a employés à parler de soi et de sa famille, son œuvre serait raccourci d'un quart, à bonne mesure, spécialement en son troisième livre, qui semble être une histoire de ses mœurs et actions[3]; chose que j'attribue aucunement à la liberté de sa vieillesse, quand il le composa.

Vous jugerez, par tout ce que je vous ai ci-dessus déduit, que le sieur de Montaigne, après sa mort, a un ennemi profès en moi, qui m'estimais pendant sa vie bienheureux d'être honoré de son amitié. Jà à Dieu ne plaise ! j'aime, respecte et honore sa mémoire, autant et plus que de nul autre; et quant à ses *Essais* (que j'appelle chefs-d'œuvre[4]), je n'ai livre entre les mains que j'aie tant caressé

[1] « Je corrigerais bien, dit l'auteur des *Essais*, III, 5, une erreur accidentelle..; mais les imperfections qui sont en moi ordinaires et constantes, ce serait trahison de les ôter.. Est-ce pas ainsi que je parle partout? Me représenté-je pas vivement? Suffit. » — Il faut voir un souvenir de la conversation de Pasquier avec Montaigne dans ce passage où celui-ci s'excuse, sur ce qu'il *a écrit chez lui, en pays sauvage*, d'avoir employé des *mots du crû de Gascogne* ou des *phrases dangereuses*, et, sur ce que ces fautes sont *de coutume*, *non d'inadvertance*, de n'avoir pas voulu les effacer. « J'eusse fait ailleurs, ajoute-t-il encore, mon ouvrage meilleur, mais il eût été moins mien »; *Ibid.*

[2] Mademoiselle de Gournay, qui en donna une édition en 1595, puis une seconde, plus soignée, dont elle achevait d'écrire la préface à Paris en juin 1635, croyant devoir « orner du nom de l'éminentissime cardinal de Richelieu le frontispice des *Essais*. » La première elle traduisit en français les passages grecs, latins, italiens que Montaigne avait cités dans son livre, et indiqua les sources d'où ils étaient tirés : double tâche qu'elle remplit, il est vrai, fort imparfaitement.

[3] On sait combien Pascal, pour qui *le moi était haïssable*, a critiqué là-dessus Montaigne : voy. surtout p. 61 et 62 de l'édit. des *Pensées choisies* publiée chez Delalain, 1848; cf. la *Logique* de Port-Royal, 3e part., c. 20; Mallebranche, *Rech. de la vérité*, l. II, part. 3, c. 5). Mais l'auteur des *Essais* ne s'était pas caché de cette intention : « Tout le monde, dit-il, III, 5, me reconnaît en mon livre et mon livre en moi ». On peut ajouter que chacun de nous s'y reconnaît aussi : là est l'originalité et le mérite durable de son œuvre.

[4] De Thou, en mentionnant la mort de Montaigne, au passage de son *Histoire* cité en dernier lieu, fait le même éloge des *Essais* de Montaigne, qu'il déclare immortels : « Immortalia ingenii sui monumenta ».

que celui-là [1]. J'y trouve toujours quelque chose à me contenter. C'est un autre Sénèque en notre langue [2]. A toutes ces manières de parler de Gascogne et autres mots inusités, que je ne puis faire passer à la montre [3], j'oppose une infinité de beaux traits français et hardis, une infinité de belles pointes qui ne sont propres qu'à lui, selon l'abondance de son sens; et ne me puis encore offenser quand il se débonde à parler de lui : cela est dit d'un tel air, que j'y prends autant de plaisir comme s'il parlait d'un autre. Mais surtout son livre est un vrai séminaire de belles et notables sentences, dont les unes sont de son estoc, et les autres transplantées si heureusement et d'une telle naïveté [4] dans son fonds, qu'il est malaisé de les juger pour autres que siennes : dont je vous remarquerai à la traverse quelques-unes, remettant à votre diligence de voir toutes les autres dedans son livre.

« L'amour est un désir forcené de ce qui nous fuit.

« La sagesse de la femme est un vrai leurre [5] de l'amour.

« Le plaisir mutuel d'entre le mari et la femme doit être une volupté consciencieuse.

« S'il est mauvais de vivre en nécessité, au moins de vivre en nécessité il n'est aucune nécessité [6].

« En quelque lieu où la mort nous attende, nous la devons attendre partout.

« Notre religion n'a point [7] de plus assuré fondement que le mépris de la vie.

« L'homme d'entendement n'a rien perdu s'il a soi-même.

[1] Saint-Évremond en jugeait comme Pasquier : « *Les Essais* de Montaigne, dit-il, en y joignant les poésies de Malherbe, les tragédies de Corneille, enfin les œuvres de Voiture), se sont établi comme un droit de me plaire toute ma vie »; édit. d'Amsterdam, in-12, 1726, t. III, p. 103.

[2] Mézeray, sur la fin de l'*Histoire de François Ier*, l'appelle aussi « le Sénèque chrétien »; et Juste Lipse, dans ses *Lettres latines*, « Thales ille gallicus » : *Epist.*, Cent. I, XLIII, Theod. Leewio. Enfin le cardinal du Perron a dit de son livre que c'était le *Bréviaire des honnêtes gens* : *Mémoires de* Niceron, t. XVI, p. 209; cf. *Encyclopédiana*, p. 695. — Toutefois de bons esprits n'ont pas épargné les critiques aux *Essais* : « Michaelis Montani, dit Gilles Ménage, en parlant de son aïeul Guillaume, dont il a écrit la vie, *Cognatus* quanquam maximi faciebat, nocivos reipublicæ dicebat, ut qui legentium animos a rebus agendis avocarent; » *Vitæ Petri Ærodii et G. Menagii*, Paris, 1675, in-4°, p. 90.

[3] En revue, rappeler en détail...

[4] Si naturellement....

[5] C'est un de ces termes expressifs dont nous sommes redevables à la vénerie. Primitivement il désignait, suivant Nicot, « un instrument de fauconnier, fait en façon de deux ailes d'oiseau accouplées d'un cuir rouge » : on s'en servait pour rappeler l'oiseau de proie novice encore; de là, par métaphore, séduction qui attire, appât qui trompe.

[6] Idée antique, justement condamnée par la morale et surtout par la religion des modernes; Cicéron avait dit dans ses *Tusculanes*, V, 41 : « Injurias fortunæ, quas ferre nequeas, defugiendo relinquas ».

[7] N'a point *eu*, lit-on dans Montaigne, I, 19.

« Pendant la faveur de fortune il se faut préparer à sa défaveur.

« Il se trouve autant de différence de nous à nous-même comme de nous à autrui.

« Le riche avaricieux a plus mauvais compte [1] de sa passion que non pas le pauvre.

« Les haires ne rendent pas toujours hères ceux qui les portent [2].

« Une fierté généreuse accompagne la bonne conscience.

« J'ai ma cour et mes lois, pour juger de moi.

« La vieillesse nous attache plus de rides en l'esprit qu'au visage.

« La géhenne [3] est plutôt un essai de la patience que de la vérité.

« Beaucoup savoir apporte occasion de plus douter [4].

« Nous formons une vérité, sur la consultation et occurrence de nos cinq sens [5].

« Nous ne sommes que cérémonies; les cérémonies nous emportent, et laissons la substance des choses : nous nous tenons aux branches, et abandonnons le tronc [6]. »

Quoi? y eut-il jamais sentences plus belles en toute l'ancienneté que celles-ci? Plusieurs autres vous pourrais-je alléguer, si je m'é-

[1] Souffre plus.....

[2] La *haire* était une chemise sans manches, faite de crin de cheval ou de poil de chèvre, que l'on portait sur la peau par mortification : ce terme paraît venir de l'allemand, *hart*, rude, dur, ou *haarig*, velu. Pour le mot *hère*, il est synonyme de pauvre diable : c'est un homme à plaindre.

[3] Ainsi Raynouard, dans les *Templiers*, act. IV, sc. 2 :

La torture interroge, et la douleur répond.

Géhenne, torture, question (aujourd'hui, par syncope, *gêne*) : la signification de ce mot s'amoindrissant de plus en plus, il a fini par ne plus désigner qu'une contrainte désagréable, une légère incommodité. Montaigne, lorsqu'il s'indignait contre la barbarie des lois de son temps, a dit aussi avec une admirable vigueur : « Celui que le juge a géhenné pour ne le faire mourir innocent, il le fait mourir innocent et géhenné. » *Essais*, II, 5; ce qui est d'ailleurs traduit de saint Augustin, *Cité de Dieu*, XIX, 6 : Cum propterea judex torqueat accusatum, ne occidat nesciens innocentem, fit per ignorantiæ miseriam, ut et tortum et innocentem occidat. »

Géhenner avait retenu dans le dix-septième siècle, au propre comme au figuré, la force de son ancienne acception. [illegible] ..., act. I, sc. 4 :

[illegible] gêne!

[illegible] mon cœur!

[4] Bacon a dit : « Douter est le meilleur secret pour apprendre; le philosophe qui sait douter en sait plus que tous les savants du monde » : v. l'*Histoire générale des Proverbes* par de Mery, t. II, p. 387.

[5] Nous *avons formé*... et *concurrence*..., écrit Montaigne, II, 12. — Bien entendu qu'il ne s'agit pas ici des vérités d'un ordre surnaturel, que Montaigne, quoi qu'on en ait dit, met toujours hors de cause, voy. I, 26, 31, 56, surtout II, 12 et III, 9. C'est pour les vérités humaines, basées sur ce que lui-même il appelle, dans ce dernier chapitre, *cette mer flottante de nos opinions*, qu'il réserve le doute et la discussion. Il est d'ailleurs certain, comme le remarque Montesquieu, dans son *Essai sur le goût*, à l'article « Des plaisirs de notre âme », que notre manière d'être est entièrement arbitraire; nous pouvions avoir été faits comme nous sommes, ou autrement : mais si nous avions été faits autrement, nous aurions senti autrement; un organe de plus ou de moins dans notre machine aurait fait une autre éloquence; enfin toutes les lois établies sur ce que notre machine est d'une certaine façon, seraient différentes si notre machine n'était pas de cette façon... »

[6] On lit dans Montaigne, II, 17, au commencement : Nous ne sommes que cérémonie : *la* cérémonie nous emporte... le tronc *et le corps*.

tais proposé de faire un livre et non une lettre. Tout son livre n'est pas proprement un parterre, ordonné de divers carreaux [1] et bordures, ains comme une prairie diversifiée pêle-mêle et sans art de plusieurs fleurs. Vous n'y rencontrerez que sentences, les unes courtes, les autres plus longues, mais toutes en général pleines de moelle; et au surplus divers sujets, qui, en les lisant, vous garantissent du sommeil, encore qu'en quelques-uns j'y souhaiterais je ne sais quoi de retranchement, comme au chapitre *des Vers de Virgile*, et surtout en celui *des Boiteux* : car en l'un et en l'autre il semble avoir fait un échange de sa liberté contre une licence extraordinaire.

Tout cela va à son esprit. Or, pour le regard de sa vie, étant à Rome, il fut fait, par honneur, bourgeois de la ville [2]; en France, par le roi Charles IX, chevalier de l'ordre de Saint-Michel; et, entre ses compatriotes, honoré de la mairie de Bordeaux, qui n'est pas petite dignité en la ville [3]. Au demeurant, ne pensez pas que sa vie ait été autre que le général de ses écrits. Il mourut en sa maison de Montaigne [4], où lui tomba une esquinancie sur la langue,

[1] C'est-à-dire disposé en petits carrés, orné de...

[2] Montaigne ne nous a pas laissé ignorer combien « il était aise d'être bourgeois de la plus noble ville qui fut et qui sera onc » : aussi nous a-t-il conservé, dans les *Essais*, « la bulle authentique qui lui fut octroyée » (1581), en confirmation de ce titre, III, 9.

[3] Il remplaça, comme maire de Bordeaux, en 1581, le maréchal de Biron; et le maréchal de Matignon fut son successeur en 1585 : voy. la *Chronique Bordelaise* de de Lurbe, Bordeaux, 1594, in-4°, p. 49. Dans ces fonctions, si l'on en croit Balzac, XIX[e] *Dissertation critique*, il ne réussit pas trop bien, ou, pour parler plus nettement, *il ne sut pas gouverner Bordeaux;* édit. in-f° de Paris, 1665, t. II, p. 660. « Aucuns, observe Montaigne lui-même, disent de cette mienne occupation de ville, que je m'y suis porté en homme qui s'émeut trop lâchement et d'une affection languissante; et ils ne sont pas du tout éloignés d'apparence : » *Ess.*, III, 10. Ailleurs il confesse, et nous l'en croyons aisément, qu'il était peu propre aux affaires publiques, *Ibid*, 9. Quoi qu'il en soit, il n'avait pas brigué cette charge, que son père avait aussi possédée autrefois, et qui était alors exclusivement réservée aux personnages de la plus haute distinction. Il ne l'accepta que contraint; et après qu'il l'eut remplie deux ans, suivant la coutume, il y fut, par seconde élection, suivant ses propres paroles, continué pendant deux nouvelles années : honneur fort rare, et que nous voyons Henri IV solliciter ensuite pour Matignon, qu'il avait en grande estime : *Recueil* cité *des lettres missives*, t. III, p. 441 et 442.

[4] Le 13 septembre 1592, dans sa cinquante-neuvième année. — Quant à *la maison de Montaigne,* il n'est pas question ici de l'habitation que l'auteur des *Essais* occupait à Bordeaux, et que l'on voit encore rue des Minimes, 17, mais bien du château paternel, où il était né (le 28 février 1533), où d'ordinaire il séjournait depuis 1572, et dont il nous a laissé la description. On le trouve dans le département de la Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Vélines, commune de Saint-Michel, aujourd'hui surnommée de Montaigne, à une demi-lieue de la grande route, entre Castellon et Bergerac; il est à peu près encore tel qu'il était au seizième siècle : voy, à ce sujet, l'édit. des *Essais* donnée par M. Le Clerc, t. I, p. 128, du *Discours* cité. Nous ajouterons que le nom de *Montaigne*, qu'on devrait aujourd'hui écrire et prononcer *Montagne* (ce que fait Pascal et géné-

de telle façon qu'il demeura trois jours entiers plein d'entendement, sans pouvoir parler. Au moyen de quoi il était contraint d'avoir recours à sa plume pour faire entendre ses volontés. Et comme il sentit sa fin approcher, il pria par un petit bulletin sa femme de semondre [1] quelques gentilshommes, siens voisins, afin de prendre congé d'eux [2]. Arrivés qu'ils furent, il fit dire la messe en sa chambre, et comme le prêtre était sur l'élévation du *Corpus Domini*, ce pauvre gentilhomme s'élance au moins mal qu'il peut, comme à corps perdu, sur son lit, les mains jointes; et en ce dernier acte rendit son esprit à Dieu : qui fut un beau miroir de l'intérieur de son âme. Il laissa deux filles, l'une qui naquit de son mariage, héritière de tous et chacuns ses biens, qui est mariée en bon lieu [3], l'autre sa fille par alliance, héritière de ses études, toutes deux damoiselles très-vertueuses : mais surtout je ne puis clore ma lettre, sans vous parler de la seconde. Celle-ci est la damoiselle de Jars [4], qui appartient à plusieurs grandes et nobles familles de Paris, laquelle ne s'est proposé d'avoir jamais autre mari que son honneur, enrichi par la lecture des bons livres, et sur tous les autres, des *Essais* du seigneur de Montaigne : lequel faisant, en l'an 1588, un long séjour en la ville de Paris, elle le vint exprès visiter, pour le connaître de face. Même que la damoiselle de Gournay [5], sa mère, et elle le menèrent en leur maison de Gournay, où il séjourna trois mois en deux ou trois voyages, avec tous les honnêtes accueils que

ralement le dix-septième siècle), venait à ce château de ce qu'il était « juché sur un tertre », III, 3.

[1] De mander...

[2] En même temps Montaigne voulut distribuer à ses serviteurs les legs qu'il leur destinait : ce fait est raconté, en ces termes, par le jurisconsulte Bernard Anthone, dans son *Commentaire sur la Coutume de Bordeaux*, à l'article des *Testaments* : « Feu Montaigne, auteur des *Essais*, sentant approcher la fin de ses jours, se leva du lit en chemise, prenant sa robe de chambre, ouvrit son cabinet, fit appeler tous ses valets et autres légataires, et leur paya les légats (legs) qu'il leur avait laissés dans son testament, prévoyant la difficulté que feraient ses héritiers à payer ses légats. » Montaigne avait dit auparavant, III, 9 : « Ce que je veux faire pour le service de la mort est toujours fait, je n'oserais le délayer (différer) d'un seul jour ».

[3] Montaigne avait épousé Françoise de la Chassaigne, fille d'un conseiller du parlement de Bordeaux, dont il eut plusieurs enfants. Mais le seul qui lui ait survécu fut Léonor ou Éléonore, née en 1572, et mariée au vicomte de Gamaches, après la mort de son père, qui avait souhaité, nous dit-il, un gendre capable « d'appâter commodément ses vieux ans et les endormir », III, 9.

[4] Marie de Gournay, déjà citée, fille de Guillaume de Jars, seigneur de Gournay, née en 1566, à Paris, morte dans la même ville en 1645 : elle-même a écrit sa *vie*, ou plutôt son *apologie*, comme on peut le voir à la fin du liv. Ier de ses *Œuvres*, Paris, in-8°, Libert, 1627, p. 729-785; consulter aussi sur elle les *Mémoires* de Nicéron, au t. XVI, p. 227-236.

[5] Le nom de *dame* était alors réservé aux femmes du plus haut rang ou de la plus basse condition : v. les *Essais*, I, 54, et les *Recherches*, VIII, 5.

l'on pourrait souhaiter. Enfin, cette vertueuse damoiselle, avertie de sa mort, traversa presque toute la France, sous la faveur des passeports, tant par son propre dessein, que par celui de la veuve et de la fille, qui la convièrent d'aller mêler ses pleurs et regrets, qui furent infinis[1], avec les leurs. L'histoire en est vraiment mémorable. La vie de ce gentilhomme ne pouvait être close d'une plus belle catastrophe que celle-ci[2]. Adieu.

LETTRE XXXVI[3].

A M. de Pelgé, conseiller du roi, et maître en sa chambre des comptes de Paris.

Ayant proposé quatre graves écrivains gascons, Pasquier s'arrête à louer le sieur de Montluc[4].

Mais eussiez-vous estimé que la Gascogne, qui est logée en un arrière-coin de la France, nous eût pu produire quatre plumes françaises telles que celles des seigneurs de Montluc, Montaigne, Raimond[5], et du Bartas, les trois premiers en prose, le dernier en vers ; et encore que le premier de ces quatre personnages se soit rendu admirable, je ne dirai inimitable, au récit de ses faits hé-

[1] Juste-Lipse crut devoir adresser à mademoiselle de Gournay une lettre de consolation, *Centur. ad Belg.*, I, 15 ; cf. *Id.*, II, 21, et *Centur. miscell.*, II, 59.

[2] N'est-ce pas une belle réponse aux reproches de Pascal, accusant Montaigne « de n'avoir pensé qu'à mourir lâchement et mollement par tout son livre », t. I, p. 365 de l'édit. in-8° de Lefèvre, 1826.

[3] C'est la lettre 2 du liv. XVIII.

[4] Blaise de Montluc, né près de Condom, en 1502, fait prisonnier à Pavie, combattit avec gloire à Cérisoles et sur plusieurs autres champs de bataille ; il avait pris pour devise *deo duce et ferro comite :* mais, comme on le verra, il ternit sa réputation militaire par ses cruautés. Retiré à sa terre d'Estillac, près d'Agen, dans les derniers temps de sa vie, il y composa ses *Commentaires*, ou, en d'autres termes, le récit de sa carrière militaire. Il mourut en 1577, trois ans après avoir obtenu le bâton de maréchal. C'était le frère du dominicain Jean de Montluc, dont la faveur de la reine de Navarre, Marguerite, fit un évêque, malgré son penchant avoué pour le calvinisme.

[5] Ou Florimond de Rémond (quelques-uns écrivent Raimond ou Ræmond). Né à Agen, en 1540, conseiller en 1570 au parlement de Bordeaux (la *Biographie universelle* dit inexactement *de Toulouse*, t. XXIX, p. 594), il mourut en 1602. Favorable d'abord, ensuite fort hostile aux opinions nouvelles, il composa plusieurs ouvrages de polémique religieuse, en particulier l'*Histoire de l'hérésie de ce siècle*, et le *Traité de l'Antéchrist*, destinés à combattre la doctrine du calvinisme. En outre il réfuta, et, suivant Bayle, plus solidement qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, « l'erreur populaire de la papesse Jeanne », dont notre auteur a parlé longuement (*Let.*, XII, 10). Cet écrivain, médiocre en réalité, jouit dans son temps d'une grande estime, attestée par les fréquentes réimpressions de ses *Œuvres*. Deux lettres lui sont adressées dans le XXe livre de Pasquier, 1 et 5. Voy. de plus sur lui le *Dictionnaire* de Bayle, t. III, p. 409 et suiv.

roïques et discipline militaire, le second en la déduction d'une infinité de beaux et riches discours, le troisième en la mutation des religions, et le quatrième en l'exaltation des ouvrages de Dieu [1] ? Au regard du sieur de Montaigne, je vous ai amplement écrit par mes dernières quel jugement j'en faisais; je veux vouer cette-ci au maréchal de Montluc : voyons-le donc maintenant entrer sur l'échafaud [2] pour jouer son rôle. Paraventure serons-nous bien empêchés de juger auquel des deux il excella de plus, ou au bien faire ou au bien écrire : l'un et l'autre provenant en lui d'un m me fonds et estoc de son naturel.

« M'étant retiré chez moi, dit-il au commencement du premier « livre des *Commentaires de sa vie* [3], en l'âge de soixante-quinze « ans, pour trouver quelque repos, après tant et tant de peines par « moi souffertes pendant le temps de cinquante-cinq ans, que j'ai « porté les armes pour le service des rois mes maîtres, ayant passé « par degrés et par tous les ordres de soldat, enseigne, lieutenant, « capitaine en chef, maître de camp, gouverneur de place, lieu- « tenant de roi ès provinces de la Toscane et de la Guyenne, et « maréchal de France; me voyant estropiat [4] presque de tous mes « membres, d'arquebusades, coups de pique et d'épée, et à « demi inutile, sans force et sans espérance de recouvrer guérison « de la grande arquebusade que j'ai au visage, après avoir remis « la charge de gouverneur de Guyenne entre les mains de sa « majesté, j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les « combats auxquels je me suis trouvé pendant cinquante-deux ans « que j'ai commandé, m'assurant que les capitaines qui liront ma « vie y verront des choses desquelles ils pourront aussi faire leur « profit, et acquérir honneur et réputation [5]. »

[1] Par sa *Semaine de la création du monde*, suivie de la *Seconde Semaine* ou *l'Enfance du monde* : ouvrages qui, accueillis avec un singulier enthousiasme, le firent placer par son temps à côté même de Ronsard.

[2] Paraître sur la scène...

[3] Imprimés pour la première fois à Bordeaux, 1592, petit in-f°, par les soins de Rémond, dont il vient d'être parlé. Ce livre, plein de vivacité, de brusquerie, de jactance, et qui dans son genre fut réputé classique au seizième siècle, était appelé par Henri IV la *Bible des soldats*. Le récit des expéditions du temps est mêlé en effet de beaucoup d'exhortations et de préceptes adressés aux gens de guerre, à qui d'habitude Montluc se propose pour exemple. On a donné plusieurs éditions de cet ouvrage; et, de nos jours, il a été compris dans le recueil général des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Il est curieux de le comparer aux *Discours* de La Noue.

[4] (Estropié) synonyme d'*affolé*, blessé, comme on le voit dans Nicot, qui nous avertit qu'*estropiat* venait de l'italien.

[5] La transcription de ce passage de Montluc et de ceux qui suivent n'est pas d'une exactitude absolue. Il y a

Fut-il jamais première démarche en livre plus hardie que cette-ci? Quelque esprit visqueux [1] dira que c'est une rodomontade de Gascon : offensant à tort toute une province pour excuser ou accuser la liberté du grand Montluc. Toutefois je ne pense point qu'il faille trouver rien de mauvais en celui qui ne se mit jamais en butte que le bien faire. Vous trouverez dedans ses *Commentaires* un style soldatesque, entremêlé du langage de Gascogne, de laquelle il était extrait : chose non à lui malséante, pour être le gascon naturellement soldat. Mais ce que je dirai ci-après est sans comparaison plus hardi : parce qu'écrivant sa vie, tout ainsi que Xénophon en sa *Cyropédie* propose le roi Cyrus, notre Philippe de Comines le roi Louis XI, Claude de Seissel le roi Louis XII, chacun en son endroit, pour patrons et exemplaires de l'accomplissement d'un prince; aussi ce grand capitaine de Montluc, par un privilége spécial de sa plume, représente ses braves exploits, pour être suivis par ceux qui sans dissimulation et hypocrisie feront profession des armes. Et non sans grande raison a-il intitulé son œuvre *Commentaires*, ce qu'en notre langue un Comines, et après lui un Martin du Bellay [2] voulurent appeler *Mémoires*; car pour bien dire, sans nous éloigner de notre vulgaire français, après avoir récité chaque mémorable exploit par lui fait, il apporte tout d'une suite un beau commentaire : de manière que nous ferions tort à son livre si ne le nommions *Commentaires*, encore que je sache bien que telle n'ait été son intention, lui baillant ce titre, ains de suivre la piste du grand Jules-César, Romain, qui donna pareil nom à l'histoire qu'il fit des guerres par lui heureusement exploitées. Et de moi, j'appelle commentaires les belles instructions militaires que notre Montluc baille à la suite de son narré : particularités que j'ai voulu

quelques variantes, sans importance il est vrai pour le sens, et aussi quelques suppressions. On lit, par exemple, dans les *Commentaires* ce dernier membre de phrase ainsi conçu : « M'assurant que les capitaines qui liront ma vie, y verront des choses desquelles ils se pourront aider, se trouvant en semblables occasions, et desquelles ils pourront aussi faire profit, et acquérir honneur et réputation. » J'ai eu sous les yeux l'édition in-f° de Bordeaux, 1592

[1] Au propre, lent, gluant; par extension, difficile, enclin à blâmer : quant à cette acception figurée du terme *visqueux*, telle que nous l'offre ici Pasquier, elle paraît avoir été peu usitée, et surtout peu reçue dans le bon langage.

[2] Frère de Guillaume du Bellay, dont nous avons eu l'occasion de parler. Il nous reste de Martin, brave capitaine et négociateur habile, des *Mémoires historiques* qui s'étendent de 1513 à 1543, et ont été réunis à ceux de Guillaume : Paris, in-f°, 1572. Une édition accompagnée de notes en a été donnée par l'abbé Lambert, en 1753, 7 vol. in-12 : on y a joint les *Mémoires* du maréchal de Fleuranges et le *Journal* de Louise de Savoie.

alambiquer [1], non de tout son œuvre, ains du premier livre seulement, afin de donner envie au lecteur de le lire tout de son long, par le crayon qu'il verra avoir été ici par moi tracé en gros.

D'une chose m'ébahis-je, non qu'il se soit rendu épouvantable [2] au fait des armes (cela lui peut avoir été familier avec quelques autres guerriers), mais que voulant rédiger l'histoire de sa vie par écrit, il l'ait pu circonstancier [3] des lieux, des personnes, de leurs noms, tant d'un parti que d'autre, des obstacles qui se présentèrent; bref, qu'il n'y ait rien mis en oubli, comme s'il eût encore combattu en plein champ. En quoi il faut nécessairement de deux choses l'une : ou que, pendant qu'il jouait des mains aux champs, il se donnât le loisir en sa chambre, après son retour, de faire de fidèles mémoires de ce qui s'était passé, pour s'en aider à l'avenir, chose qui outre-passe d'un long trait la patience du Français; ou bien que, ne l'ayant fait, lorsque sur son vieil âge il voulut mettre la main à la plume, toutes les particularités de cinquante-deux ans se représentassent à lui : mémoire, certes, qui de nulle mémoire n'eut jamais sa semblable. Et par ainsi, soit l'un ou l'autre, il semble que par un signalé miracle nature ait en ceci voulu faire en lui un chef-d'œuvre : cela soit par moi dit en passant. Au demeurant, estimez qu'en ce que vous lirez ci-après, dedans ce chapitre, c'est le même auteur [4] qui parle et non moi.

« Dès lors (dit-il) que je commençai de porter l'enseigne [5], j'appris « à me châtier du jeu, du vin, et de l'avarice : connaissant que « tous capitaines qui seraient de cette complexion n'étaient pas « pour parvenir à être grands hommes.

« Peut-être y aura-il aucuns qui diront : si je ne dérobe le roi et « les soldats que j'ai à présent sous ma charge, comment achèterai-je des biens pour pourvoir mes enfants? Je répondrai à cela : « voulez-vous enrichir vos enfants de mauvaise réputation et re- « nommée? Oh! le mauvais héritage que vous leur laissez!

[1] Au propre distiller; au figuré recueillir, extraire.

[2] Le mot n'est que juste : on s'en convaincra en lisant dans les historiens du temps les exploits de ce fléau des calvinistes. Lui-même se représente escorté de deux bourreaux, que l'on appelait ses laquais, parce qu'ils ne le quittaient pas, en sorte que l'on pouvait connaître, grâce aux arbres qui bordaient les chemins, par où il avait passé : voy *les Études historiques* de M. de Chateaubriand, p. 762 et 763. Aussi ses barbaries dans les guerres de religion lui ont-elles valu le surnom de *bourreau royal* ou *boucher royaliste*.

[3] Accompagner du détail...

[4] Pour *l'auteur lui-même*...

[5] C'est-à-dire dès que je fus porte-enseigne : c'était par ce grade que les jeunes nobles débutaient ordinairement dans le service.

« J'atteste devant Dieu et l'appelle à témoin qu'en ma vie je n'ai « eu trente écus plus que de ma paye. Et quelques charges que « j'aie eues, soit en Italie ou en France, j'ai toujours été contraint « d'emprunter de l'argent pour m'en revenir.

« Quant au fait de l'amour des femmes, qui est un quatrième « défaut, si ne le pouvez éviter, au moins allez-y sobrement, sans « vous perdre. Ne vous y engagez; laissez l'amour au crochet, « tandis que Mars est en campagne : vous n'avez après que trop de « temps. Je me puis vanter que jamais affection ni folie ne me dé- « tourna d'entreprendre et exécuter ce qui m'était commandé. A « ces hommes qui en usent autrement il faut pendre une quenouille « et non une épée au côté.

« En l'obéissance se reconnait la vertu et sagesse du soldat; et « en la désobéissance se perd la vie et la réputation : un cheval « rebours [1] ne fit jamais rien qui vaille.

« Ceux qui désirent avec les armes acquérir de la réputation « fassent résolution de fermer les yeux à tous périls et hasards, « aux premières rencontres où ils se trouveront : car c'est sur eux « qu'on jette les yeux, pour voir s'ils ont rien de bon au ventre. « Que si au commencement ils font quelque acte signalé, pour « montrer leur courage et leur hardiesse, cela les marque pour « jamais et les fait connaitre, même leur donne le cœur et courage « de faire mieux pour le temps à venir.

« Il faut, le plus que l'on peut, dérober aux soldats la connais- « sance du danger qui se présente, si l'on veut qu'ils aillent de « bon cœur au combat.

« Les longues consultations en la guerre bien souvent font perdre « beaucoup de bonnes entreprises. »

Parlant de l'introduction des arquebuses : « Que plût à Dieu « que ce malheureux instrument n'eût jamais été inventé! Tant de « braves et vaillants hommes ne fussent morts de la main le plus « souvent des plus poltrons et plus lâches, qui n'oseraient regarder « au visage celui que de loin ils renversent par terre de leurs mal- « heureuses balles...

« Il n'y a pas moins d'honneur de faire une belle retraite, que « d'aller au combat...

[1] Indocile, rétif : c'est le che[...] 'aigue parle aussi, *Essais*, I, va *à rebours*, à reculons : r[...] 7[...] aller en arrière; d'où, *rebro*[...]

« Souvenez vous, mes compagnons, quand vous vous trouverez « en état de voir une grande force sur vos bras, laquelle vous « pouvez tenir en bride par la perte de peu d'hommes, de ne « craindre point le hasard.

« Il est très-dangereux de s'aider de celui qui quitte son prince « et seigneur naturel : non pas qu'on le doive refuser, quand il se « vient jeter entre vos bras ; mais on ne lui doit bailler la garde « d'une place, avec laquelle il puisse faire sa paix, et rentrer en « grâce avec son prince.

« Il n'y a rien qu'un grand cœur n'entreprenne pour se venger.

« C'est une bien grande sagesse d'apprendre et se faire sage aux « dépens d'autrui. »

Parlant de la journée de Pavie, et de la prise du roi François I[er] de ce nom : « La France a longtemps pleuré cette perte, et la prise « de ce brave prince, qui pensait trouver la fortune favorable, « comme à la journée des Suisses ; mais elle lui tourna le dos, et « fit voir combien il importe à un roi se trouver lui-même à la ba- « taille [1], vu que bien souvent sa prise mène après soi la ruine de « son État. Toutefois Dieu regarda le sien d'un œil de pitié : car les « victorieux perdirent le sens, éblouis de leur victoire...

« Le plus du temps nous jugeons par les événements.

« Au premier remuement des guerres, le roi François dressa les « légionnaires [2] : qui fut une très-belle institution, si elle eût été « suivie (pour quelque temps nos ordonnances et lois sont gardées ; « mais après, tout s'abâtardit) ; car c'est le vrai moyen d'avoir « toujours une bonne armée sur pied, comme faisaient les Ro- « mains, et de tenir son peuple aguerri... »

Parlant de l'armée turquesque, qui vint, sous la conduite de Barberousse, au secours du roi François contre l'empereur Charles

[1] On remarquera le sens ironique de ce membre de phrase.

[2] Ce fut en 1534 que François I[er] forma ce nouveau corps : c'était, dit Mézeray, « une milice dressée dans les provinces, laquelle il distribua en sept corps de six mille hommes chacun ; on les nommait *legions*. Cette institution ne dura pas longtemps ; elle eût rendu l'État trop puissant et la domination trop faible » : *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, Amsterdam, in-4°, 1755, t. III, [...]re au sujet de cette institution, dans La Noue, p. 272 et suiv. de l'édition citée, le XIV[e] *Discours* sur « les légionnaires français et l'intention qu'a eue le roi François en les établissant. » « Les *légions* de François I[er], remarque M. Michelet, dans son livre sur *le peuple*, deuxième édition, p. 340, et les régiments de Louis XIV furent des écoles, où, sans qu'on lui enseignât rien, le peuple se formait lui-même, prenait des idées communes, et s'élevait peu à peu au sentiment de la patrie. »

cinquième : chose que l'on impropérait au roi [1] : « Quant à moi (dit « Montluc), si je pouvais appeler les esprits des enfers pour rompre « la tête à mon ennemi, qui me veut rompre la mienne, je le ferais « de bon cœur.

« J'ai toujours fait entendre aux soldats que j'avais certain « présage, que quand cela m'advenait, j'étais sûr de vaincre ; ce « que je n'ai jamais fait, sinon pour y faire amuser les soldats, afin « qu'ils eussent toujours la victoire pour gagnée, et m'en suis « toujours très-bien trouvé : car mon assurance rendait assurés « les plus timides. Les simples soldats sont aisés à être pipés [2], et « quelquefois les plus habiles.

« Le désordre vient toujours plus de la queue que par la tête [3].

« J'ai toujours eu cette opinion, et crois qu'un bon capitaine la « doit avoir, qu'il vaut mieux attaquer une place pour la surpren- « dre, lorsque personne ne vous tient la main, que si quelque « traître la conduit : car pour le moins êtes-vous assuré qu'il n'y a « point de contre-trahison ; et vous retirez, si faillez, avec moins de « danger : car votre ennemi ne vous peut dresser des embûches. »

Ce qu'un capitaine peut faire, se voyant assiégé d'un péril : « Capitaines, mes compagnons, quand vous vous trouverez en « telles noces [4], pressez vos gens, parlez à l'un et à l'autre, remuez- « vous, croyez que vous les rendrez vaillants tout outre [5], quand « ils ne le seraient qu'à demi.

« J'ai ouï dire à de grands capitaines qu'il est besoin d'être quel- « quefois battu [6] : car on se fait sage par sa perte. Mais je me suis « bien trouvé de ne l'avoir pas été ; et ai mieux aimé m'être fait « avisé aux dépens d'autrui qu'aux miens.

« Il faut, mes compagnons, de bonne heure s'accoutumer à la « peine, et à pâtir, sans dormir et sans manger ; afin que vous « trouvant au besoin, vous portiez cela patiemment...

« On sait que notre nation ne peut pâtir longuement, comme « fait l'espagnole et l'allemande : la faute n'est pas à la nation, ni

[1] Rev., à ce sujet, la p. 295 de ce vol.

[2] *A piper*, porte le texte de Montluc, ce qui est mieux. Ce verbe, qui nous venait des oiseleurs, a mal à propos disparu du style grave. Pascal en a souvent fait un heureux emploi. En outre, *pipeur* et *piperesse* étaient gracieux, et l'on peut aussi regretter *pipable* : « Au cas, dit Montaigne, *Essais*, II, 8, que cette piperie m'échappe à voir, au moins ne m'échappe-il pas à voir que je suis très-pipable (facile à tromper) ».

[3] *Par* la queue que par la tête : dit plus régulièrement Montluc.

[4] *A* telles noces, écrit Montluc.

[5] Au delà de toute idée....

[6] C'est ce que prétendait également La Noue, comme on l'a vu plus haut, p. 262, n. 1.



« à notre naturel ; mais cela est la faute du chef. Je suis Français, « impatient, dit-on, et encore Gascon, qui le surpasse d'impa- « tience et colère, comme je pense qu'il fait [1] les autres en hardiesse. « Mais si ai-je toujours été patient, et ai porté la peine autant qu'on « saurait faire ; et j'en ai vu plusieurs de mon temps et autres que « j'ai nourris, lesquels s'endurcissaient à la peine et au labeur. « Croyez, vous qui commandez aux armes, que si vous êtes tels, « vous en rendrez aussi vos soldats à la longue : tant y a que si je « n'en eusse ainsi usé, j'étais mort ou pris.

« En ceci, les capitaines pourront être instruits de ne prendre « jamais la fuite, ou, pour parler plus honnêtement, une hâtive « retraite, sans avoir reconnu qui les doit chasser ; et encore le « voyant, chercher les remèdes pour résister, jusques à ce qu'ils « n'y voient plus ordre : car, après que tout ce que Dieu a mis aux « hommes y est employé, alors la fuite n'est pas honteuse ni vi- « laine. Mes capitaines, mes compagnons, croyez que si vous « n'employez le tout, chacun dira, et ceux-mêmes qui ont fui avec « vous : S'il eût fait cela [2], le malheur ne fût point advenu, la « chose eût mieux succédé ; et tel en brave et parle le plus haut « qui fuit peut-être le premier. Et voilà l'honneur d'un homme de « bien (pour bien vaillant qu'il soit) en dispute de tout le monde ! « Quand il ne s'y peut plus rien, il ne faut être opiniâtre, ains « céder à la fortune, laquelle ne rit pas toujours. On n'est pas moins « digne de blâme, lorsqu'on se perd, se pouvant retirer de la « mêlée et qu'on se voit perdu, que si du premier coup on pre- « nait la fuite. L'un est toutefois plus vilain que l'autre : l'un vous « fait estimer malavisé et de peu d'entendement ; et l'autre, pol- « tron et couard [3]. Il faut éviter et l'une et l'autre extrémité. Il faut « venir à ces folles et désespérées résolutions, lorsque vous vous « voyez tombé ès mains d'un impitoyable ennemi et sans merci : « c'est là où il faut crever, et vendre bien cher votre peau. Un dé- « sespéré en vaut dix. Mais fuir, sans savoir qui vous chasse, cela « est honteux et indigne d'un bon cœur... »

[1] La fin de cette phrase était passée dans les éditions précédentes des *Lettres* de Pasquier, ce qui la rendait inintelligible : j'ai réparé, d'après le texte de Montluc, l'omission qui avait été commise.

[2] S'il eût fait ceci, s'il eût fait cela : dit plus vivement Montluc.

[3] Montaigne a fait un bel emploi de ce terme énergique : « Que peut-on imaginer de plus vilain, que d'être *couard* à l'endroit des hommes et brave à l'endroit de Dieu ? » : II, 18. De même Pascal : « Rien n'est plus lâche que de faire le brave contre Dieu » ; p. 173 des *Pensées choisies*.



Voilà les sages instructions que j'ai extraites de son premier livre [1], par lesquelles, tout ainsi que le bon veneur reconnait aux voies le cerf, aussi estimé-je qu'on pourra aisément connaître quel fut ce brave Montluc en l'art dont il faisait profession. Une singularité observé-je en lui, non commune à tous les autres seigneurs de la France : car combien qu'il ne désirât rien tant que d'être aimé des rois ses maîtres, toutefois il ne se fit jamais mignon de cour pour mugueter leurs faveurs ; ains n'eut autre repos en son âme, qu'une continuelle inquiétude des armes. En quoi il fut un parangon [2] ; et nos rois, pour récompense, non induits d'autres semonces que de leurs propres instincts, le gratifièrent de tous les grades d'honneur qu'un grand capitaine peut souhaiter ou espérer...

LETTRE XXXVII [3].

A M. Pétau, conseiller en la cour de parlement de Paris [4].

Pasquier discourt sur le sujet de plusieurs médailles, et entre autres sur celles du duc de Savoie et du roi [5].

Vous m'avez fait part de vos *Antiques* imprimés en taille douce, ensemble de votre portrait, autour duquel est ce vers, bâti sur l'équivoque de votre surnom [6] :

Tot nova cum quærant, non nisi prisca peto [7].

[1] L'ouvrage en renferme sept : à la suite de l'édition donnée par Rémond, on lit un recueil de vers composés en l'honneur et sur la mort de Montluc : entre eux on remarque une pièce française du poëte bordelais de Brach.

[2] Modèle...

[3] C'est la lettre 4 du liv. XIX.

[4] Paul Pétau naquit en 1568, à Orléans, et devint à l'âge de vingt ans conseiller au parlement de Paris. Il s'attacha surtout à la recherche des antiquités et des médailles, dont il forma une collection qui semblait très-intéressante au savant Peiresc, et mourut en 1614. La bibliothèque qu'il avait laissée, riche d'un grand nombre d'ouvrages et manuscrits précieux, fut vendue après le décès de son fils, et achetée par la reine de Suède Christine. L'auteur de la *Doctrine des Temps*, le jésuite Denis Pétau, petit-neveu du précédent, a beaucoup ajouté dans le dix-septième siècle à l'illustration de ce nom.

[5] Henri IV, sous-entendu.

[6] Ou plutôt de votre nom. Mais le mot *surnom* n'avait pas, au seizième siècle, l'acception invariable que nous lui donnons aujourd'hui : il était souvent employé comme un synonyme de *nom* ou *prénom*. Faute de le remarquer, M. Le Clerc a mal à propos, je crois, critiqué cette phrase de Montaigne : « Les miens se sont autrefois *surnommés* Eyquem, II, 16. » « Quoi qu'en dise l'auteur des *Essais*, remarque le savant académicien, Eyquem n'était certes pas son *surnom* : p. 101 du *Discours* cité. C'était bien en effet son nom de famille ; mais l'expression dont s'est servi l'écrivain ne voulait pas alors dire le contraire. V. encore plus bas, p. 415.

[7] Le portrait, avec la devise qui l'entoure, se voit au commencement de l'ouvrage de Pétau (Petavius), édité

Je loue grandement cette noble étude digne de vous. Et à vrai dire, votre belle bibliothèque, singulière entre les autres, ne recevrait son accomplissement, sans cette manière de livres. Ainsi appelai-je ce que je veux croire avoir été par nos ancêtres appelé *antiques* : parce que tout ainsi que l'historien devisant avec nous nous enseigne, aussi ceux-ci par un seul mot, voire le plus du temps sans parler, nous donnent avis de plusieurs notables antiquités; comme ainsi soit qu'aux progrès ou issues des grandes entreprises on faisait forger pièces d'or ou d'argent, portant en leurs revers, par quelques belles figures et rencontres, le témoignage de ce qui s'était passé ou devait passer. Il me souvient avoir lu [1] qu'après que le grand Bélisaire eut mis à chef la recousse [2] de l'Italie sur les Goths et de l'Afrique sur les Vandales, à son retour, l'empereur Justinian voulut, pour une histoire de sa grandeur, l'honorer d'une pièce d'or, à laquelle il donna cours dedans son empire, portant d'un côté le nom de *Justinianus*, et de l'autre *Bellissarius Romanorum gloria* [3]. Ce grand guerrier pouvait-il mieux être honoré que par ce revers, auquel on l'appariait à son maître?

Je ne veux de ceci rechercher exemple plus prompt que de vos deux pièces dernières, l'une, du pape Jules II, portant ces mots : *Bonon. P. Julius a tyranno liberat*; l'autre de notre roi Louis XII,

en 1609. *Antiquariæ supellectilis portiuncula*, tel est le titre de ce livre, dans lequel sont représentées par vingt-sept planches les principales curiosités de son cabinet. C'est un très-petit in-4°, qui ne renferme, à quelques vers près, où l'auteur se joue sur l'anagramme de son nom, que des dessins de groupes, de statues, de bustes, de monnaies, et autres objets, la plupart antiques, accompagnés seulement çà et là de notes explicatives très-succinctes. A ce recueil Pétau en ajouta un autre, de même format que le premier, et intitulé : *Veterum nummorum gnorisma*. Dans cette suite, qui parut en 1610, sont comprises les deux médailles de Jules II et de Louis XII rappelées par cette lettre. Elles se trouvent non pas à la fin, comme le marque Pasquier, mais vers le milieu de cette publication, dont les feuilles ne sont pas d'ailleurs numérotées.

[1] Michel Glycas, dans ses *Annales* (p. 494 de l'édit. de Bonn), Constantin Manassès dans sa *Chronique* en vers politiques, v. 3189-3191, et Cédrénus (t. I, p. 649 de l'édit. de Bonn) ont tous trois rapporté ce fait.

[2] Eût achevé la reprise... : Voy., à ce sujet, Procope, *Histoire de la guerre contre les Goths*, III, 1; *Guerre contre les Vandales*, II, 9.

[3] L'auteur de l'article de Bélisaire, dans la *Biographie universelle*, s'est trop avancé en disant que cette médaille *s'est conservée jusqu'à nos jours*. Je me suis assuré qu'il n'en était pas fait mention dans le volumineux ouvrage de Mionnet, « Description des médailles antiques, grecques et romaines »; et il résulte des renseignements que j'ai pris auprès des personnes les plus compétentes, que cette médaille ne se retrouve plus nulle part. MM. Pinder et Friedlaender dans leur livre récent « Die Münzen Justinians », Berlin, in-8°, 1843, p. 19 et 20, vont même jusqu'à penser qu'elle n'a jamais existé. Quant à la devise *Romanorum gloria*, qu'on lit en effet sur plusieurs médailles de Justinien, elle paraît avoir été spécialement affectée aux empereurs de Constantinople.

Perdam Babylonis nomen : la première nous enseignant que le pape Jules avait exterminé les Bentivolles [1], usurpateurs de l'État de Bologne la Grasse [2]; la seconde témoignant le mauvais ménage qui lors était entre le même pape et nous [3].

Et sans mendier exemple plus lointain que de notre temps, je vous supplie me dire que recueillera ci-après la postérité d'un *opportune* du duc de Savoie, et d'un *opportunius* de notre roi [4], sinon que ce seront deux lettres hiéroglyphiques, ou, pour mieux dire, titres et enseignements, par lesquels on connaîtra sous quel titre le duc de Savoie jouit du marquisat de Saluces, et nous du pays de Bresse, Bugey et Valromey [5]. Demeurons dedans les termes d'une lettre hiéroglyphique, qui veut être déchiffrée; et pour déchiffrer ces deux-ci repassons sur ce qui s'est passé entre nous et le duc de Savoie [6] : car en plus beau sujet que cetui ne pouvons-nous maintenant employer notre loisir.

Notre feu roi Henri III étant, comme vous savez, en l'an 1589 [7], infiniment affligé par quelques siens sujets sous le nom de la Sainte-Union, et toute la France en combustion, le duc de Savoie, trouvant son appoint dedans nos troubles, s'empara, sans coup férir, du marquisat de Saluces, qui était grandement à sa bienséance; et

[1] Les Bentivoglio luttèrent longtemps contre le saint-siége. Jean, premier du nom, se fit proclamer par le peuple, en 1401, seigneur de Bologne. Il fut tué dans une révolte de ses nouveaux sujets dès l'année suivante : mais cette première usurpation fut, pour ses descendants, un titre à la souveraineté de cette ville; et comme Bologne disputait sans cesse son indépendance à l'Église, le parti des Bentivoglio fut par cela même opposé au parti des papes. C'est de l'un des arrière-petits fils du précédent, de Jean, deuxième du nom, qu'il est ici question. Il devint le maître de Bologne en 1462 : doué de grandes qualités, qu'il souilla par une politique cruelle, il la gouverna non sans habileté et sans gloire jusqu'en 1506, époque où, dans un âge déjà avancé, il fut dépouillé du pouvoir et chassé avec toute sa famille par le belliqueux Jules II, qui fit rentrer ses États sous la domination pontificale.

[2] Surnom que lui avait mérité la fécondité de son territoire.

[3] Dans cette médaille, frappée en 1512, Louis XII qualifiait par le nom de Babylone le pape et la partie du sacré collége attachée aux intérêts du pontife, indiquant ainsi qu'il se proposait de les anéantir. — On peut voir, au sujet de ces deux dernières médailles, les *Recherches*, III, 18.

[4] Cf., sur ces devises, de Thou, liv. XCII, t. X, p. 404 de la traduction française; cf., *ibid.*, p. 398 et suiv.

[5] *Bagé* et *Varonnay* portent les éditions de 1619 et de 1723 : ces deux mots sont barbares. Le *Bugey*, plus loin écrit *Ваugé* dans la même lettre (on voit assez par là combien les *Lettres* posthumes, non moins que les dernières parties des *Recherches*, ont été imprimées avec peu de correction et peu de soin), avait pour capitale Belley; il est aujourd'hui compris, avec le *Valromey*, dans le département de l'Ain.

[6] C'est Charles Emmanuel I[er], dont il a été parlé plus haut. Revoir la p. 312 de ce volume.

[7] Plus exactement 1588 : ce fut vers la fin de cette année, et grâce à l'appui secret du duc de Guise, que le duc commit son usurpation.

glorieux de cette inopinée victoire, que notre malheur lui avait procurée, pour commémoration de ce bonheur, fit forger des pièces d'argent qui coururent par ses pays, dans lesquelles il se fit élever en relief près du naturel [1], d'un côté, et de l'autre, un Centaure pétillant [2] une couronne renversée, et au-dessous, ce mot *opportune* : faisant gloire d'avoir pris l'occasion à propos pour nous supplanter du marquisat. Il y a deux ou trois jours qu'un je ne sais quel mutin me disait, que quiconque avait été le fatiste [3] de cette devise, était ou pédant ou moqueur; d'autant que le Centaure, étant un monstre mi-parti de l'homme et du cheval, dénotait que cette entreprise avait été monstrueuse, en laquelle il y avait eu autant de la bête que de l'homme, d'avoir, contre tout droit des armes, surpris ce marquisat sur un prince affligé, avec lequel il y avait paix jurée : et qu'au lieu d'un *opportune*, il eût été plus à propos de mettre ce vers,

Egregiam vero laudem, et spolia ampla refertis [4].

Vous me direz : *quæ supra nos, nihil ad nos*; j'en suis d'accord. Mais le malheur est que, tout ainsi que les actions des princes sont exposées aux yeux de tous, aussi ne se peuvent-elles exempter du contrôle de tous : chacun en dit ce qu'il en pense. Tournons maintenant le feuillet, et parlons de notre *opportunius*. Par la paix qui fut conclue à Vervins entre les deux rois [5], le marquisat de Saluces fut expressément réservé, et remis sous l'arbitrage du grand pape Clément VIII : cette exception fut depuis diversement traitée par internonces. Enfin le duc, prince avisé, estima qu'il ne fallait plus assurée ambassade que lui-même, pour démêler ce différend : il s'achemine en France, bien recueilli par notre roi [6]. Le fait mis sur le tapis, voulant justifier sa cause, par ses titres comme il disait, notre sage chancelier de Bellièvre, avec la lentitude [7] qui lui était familière, lui dit : « Vous y êtes entré sans connaissance de cause,

[1] D'après nature...

[2] Foulant aux pieds; on dit aujourd'hui, mais dans un sens différent, *pétiller* d'impatience : c'est témoigner son impatience par l'ardeur de ses regards.

[3] L'inventeur, l'auteur (de φατίζω, fingo, suivant Borel).

[4] *Énéide*, IV, 93.

[5] Entre Philippe II, qui devait mourir six mois après, et Henri IV, le 2 mai 1598. Ce fut à partir de cette paix, comme le remarque M. Berger de Xivrey, dans l'*Avertissement* du t. III du *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, qu'un état de choses régulier succéda en France à la longue anarchie des guerres civiles.

[6] Voy. à ce sujet le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 478-493.

[7] Lenteur, tranquillité : toutefois, au lieu de ce mot, qui ne se trouve pas dans nos lexiques, ne faudrait-il pas lire *lénitude* (douceur)?

il faut que, sans connaissance de cause, soyons par vous réintégrés; cela fait, nous procéderons à l'examen de nos pièces d'une part et d'autre. » Pour le faire court, la réintégrande [1] est arrêtée; et ayant le duc promis de remettre les places dedans certain temps, le roi prend son adresse vers la ville de Lyon, en délibération de recevoir d'une même main et la princesse de Florence, sa femme et épouse, et le marquisat [2] : toutefois, se trouvant écorné par les longueurs exquises [3] du duc, il estima qu'il fallait avoir recours aux armes. Il n'avait lors fait aucun dessein de nouvelle guerre, ni par conséquent aucun préparatif de chose non projetée; nous étions bien avant dedans les faubourgs de l'hiver, et fallait jouer des mains au milieu des neiges et montagnes : toutefois, à coup perdu (et néanmoins sagement), avec le peu de forces que la nécessité présente lui fournit, lors il se jette dedans la Savoie, et en moins de six semaines s'en fit maître, et peu après du pays de Bresse, mêmement prit la citadelle de Bourg, et le château de Montmélian, assis sur une haute montagne, place qu'auparavant on estimait inexpugnable; et au milieu de cette guerre épousa dedans la ville de Lyon la princesse de Florence, avec tels fanfares [4] et magnificences qu'on eût pu désirer dedans une très-profonde paix. Ni l'exécution des armes n'empêcha la consommation de son mariage, ni l'effet de son mariage l'exécution des armes. Ayant vaincu son ennemi, il se fait puis après, par la semonce du saint-père, non-seulement victorieux de soi, ains de la victoire même, qui est naturellement insolente : car par la capitulation il laisse au duc le marquisat et tous les pays par lui de nouveau conquis, hormis la Bresse, Bugey et Valromey; quoi faisant, il bannit par même moyen les ombrages qui s'étaient de nouveau logés aux cœurs des potentats d'Italie. Et néanmoins, pour ne mettre rien en oubli de ce qui concernait sa grandeur, il voulut renvier sur le Centaure et *opportune* du duc d'un *opportunius*, et d'un Hercule revêtu, non de la peau d'un renard, ains de celle d'un lion (qui est son harnais ordinaire), tenant en l'une de ses mains haut élevée

[1] Restitution...

[2] *Cf.*, pour ce détail et ce qui suit, le *Journal de Henri IV*, t. II, p. 511 et suiv.; l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, t. III, liv. V, c. 4-9; l'*Histoire de la vie du duc d'Epernon*, t. I, p. 70 et suiv.; en outre, revoir plus haut, p. 371 de ce volume.

[3] Habiles, calculées (de l'ancien verbe *exquérir*).

[4] On a déjà vu plus haut que Pasquier employait *fanfare* avec le masculin.

sa massue, et en l'autre une couronne relevée, foulant aux pieds un centaure, qui était jambes reverses[1], au-dessous un *opportunius* : pour montrer que sous bons gages, et avec armes ouvertes, il était venu à chef de son entreprise. Au demeurant, repassez par toute l'ancienneté, vous ne trouverez un seul trait qui vienne au parangon de cetui : combattre le temps et les villes et la nature ensemblement, jouer deux personnages divers de guerre et de paix en même temps, et, sans longuement marchander, rapporter les lauriers et accomplissement de ses souhaits...

LETTRE XXXVIII[2].

A messire Jean Nicolaï, conseiller d'État, et premier président en la chambre des comptes de Paris[3].

Pasquier discourt de la poésie, en laquelle le naturel et l'art sont requis.

Je suis d'accord avec vous que par mes dernières je vous figurai un rhythmeur, non un poëte[4]; aussi ne vous avais-je promis de vous représenter un poëte, ains seulement un crayon de l'art poétique français[5]. Quelques anciens ont dit que l'orateur se faisait et le poëte naissait[6] : comme y ayant en l'un plus de l'art que du naturel; en l'autre, plus du naturel que de l'art. Du premier nous avons ce

[1] Renversées, retournées : autrefois on disait *revertir* pour retourner. De là *revers*, retour, et, par extension, caprice, sens fort reçu au seizième siècle et même après : Montesquieu a dit encore dans les *Lettres persanes* (IX[e] lettre), en parlant des femmes du sérail : « Elles ont des *revers* terribles »; toutefois le Dictionnaire de l'Académie n'a pas consacré cette acception.

[2] C'est la lettre 2 du liv. XXII.

[3] Sur la famille des Nicolaï, on peut voir Blanchard, *Généalogies des maîtres des requêtes*, p. 240 et suiv. « On tient cette maison très-illustre, écrivait cet auteur vers le milieu du dix-septième siècle, pour avoir produit six premiers présidents de la chambre des comptes de père en fils, depuis plus de six vingts ans. » Jean Nicolaï avait été honoré de cette charge dès 1505. Celui à qui cette lettre est adressée, Jean, deuxième du nom, successeur d'Antoine son père, fut d'abord conseiller au parlement de Paris, ensuite maître des requêtes, avant d'être placé à la tête de la chambre des comptes : son fils aîné, Antoine, devait le remplacer comme premier président. Rulhière, directeur de l'Académie française, en répondant au discours de réception de M. de Nicolaï (Aimar-Charles-Marie), félicitait encore celui-ci, en 1789, d'être parvenu « à cette longue succession héréditaire d'une même dignité, une des plus belles du royaume de France ».

[4] Je vous ai représenté un rimeur (on a vu que *rhythme* était alors le synonyme de *rime*), un versificateur, et non pas un poëte : pour les lettres antérieures, auxquelles il est fait ici allusion, elles ne nous ont pas été conservées.

[5] Mais seulement de vous esquisser les règles de la prosodie française.

[6] On connaît cet adage, que l'on trouve dans le *De Oratore* de Cicéron, nascuntur poetæ, fiunt oratores : Voy. *Thesaurus Ciceronis*, Parisiis, 1556, p. 1021.

bel exemple du grand Démosthène, contre lequel, ores que toutes choses semblassent dégénérer pour la conduite de l'oratoire [1], toutefois par veilles et longs exercices il rompit avec telle force tous les obstacles de nature, qu'à la longue il gagna le dessus, non-seulement de ses contemporains, mais aussi de tous ses devanciers et de sa postérité. Au contraire, dès lors que le poëte Catulle eut halené Virgile en sa jeunesse, il reconnut un naturel en lui si propre à la poésie, qu'il fut contraint de prononcer ce demi-vers en son honneur, *Magnæ spes altera Romæ* [2] : en quoi il ne fut aucunement déçu de son pronostic. Que si le naturel opère plus en la poésie que l'art, quelles instructions pourrai-je bailler pour former un brave et excellent poëte? Et néanmoins, je vous reconnaîtrai franchement que la nature sans l'art est quelque chose, non tout; et l'art sans la nature n'est rien [3]. Nous avons vu un Jodelle, qui pour avoir plusieurs belles pointes, se fiant trop à son naturel, méprisait les livres; à l'opposite, un Baïf savoir beaucoup, mais, si je ne m'abuse, aucunement mal né à la poésie [4], ce qui lui fit changer de trois divers tons en ses poëmes : aussi ne vois-je point que les œuvres de l'un et l'autre aient été grandement estimés par ceux qui en ont jugé sans passion [5]; car, pour bien dire, c'est une règle générale qui ne reçoit exception, que pour l'accomplissement de cet œuvre il faut faire un mariage indissoluble de la nature et de l'art ensemble [6].

Quand je vous parle de l'art, ce ne sont point les préceptes que je vous ai ci-devant touchés : la lecture d'un quart d'heure d'iceux peut rendre en ce sujet le lecteur aussi savant que je suis; mais

[1] Voy la *Vie* de Démosthène par Plutarque, c. 11 et 12 de la traduction d'Amyot. Cf. Cicéron, *De Oratore*, I, 62.

[2] Cet hémistiche est dans Virgile, *Énéide*, XII, 168 : il ne se trouve nullement dans Catulle. On a du reste attribué cette exclamation à Cicéron, qui, venant, dit-on, d'entendre réciter une églogue de Virgile, témoignait par là qu'il associait ce jeune poëte à sa propre gloire, et que, comme lui-même serait à jamais par sa prose admirable l'honneur de son pays, celui-ci l'immortaliserait par ses vers : mais ce trait, rapporté dans la *vie de Virgile* faussement imputée à Donat, a été contesté avec raison par La Rue, dans ses notes sur le sujet de la sixième églogue : Voy. son édition de Virgile *ad usum Delphini*.

[3] Cette pensée est développée avec éloquence dans les dialogues de Cicéron *De Oratore*, I, 25.

[4] G. Colletet dit pareillement de ce dernier, dans son *Discours du Sonnet*, in-12, 1658, p. 36, « qu'il n'était poëte français que par étude ».

[5] Pour plus de détails sur l'un et l'autre de ces poëtes et les genres qu'ils ont cultivés, voy. les *Recherches*, VII, 6 et 11. Peu favorisé des muses, Antoine de Baïf se plaignait fort, comme on l'a déjà vu plus haut (p. 41), de n'avoir pas été mieux traité par la fortune. A tout moment il accuse son sort :

Pauvreté mes épaules presse,
Me foule et jamais ne me laisse...

Liv. IV de ses *Poëmes*; Paris, in-8°, 1573, f. 119 v°; cf. f. 237 v°, etc.

[6] Cf. Horace, *Art poét.*, v. 409-411.



bien une longue étude [1] des auteurs grecs, latins, italiens, et de ceux qui ont quelque nom en notre vulgaire. Je veux que celui qui désire être bon poëte français alambique d'eux un bon suc, dont il façonnera ses écrits; je veux que, comme l'abeille, il suçotte leurs fleurs, pour en former son miel [2], non pas qu'il en soit quitte pour habiller à la française les inventions étrangères, comme j'en vois quelques-uns l'avoir fait avec une honte effacée (cela ne peut procéder que d'un esprit cacochyme); il faut qu'en lisant il se fasse riche aux dépens de celui qui, en lui prêtant, ne lui prêtera rien, même empruntera de lui telle chose à quoi l'auteur n'avait pensé, par une taisible suggestion et rencontre de leurs bons naturels [3]; que ce soit une bonne digestion, dont il fera un corps solide, sans rendre les viandes indigestes, et ainsi qu'il les aura prises [4]. S'il gagne cet avantage sur lui et sur nous, qu'adonc il lui soit permis de mettre la main à la plume, et nous communiquer ses écrits.

La différence qu'il y a entre l'avocat (que les anciens Romains appelaient orateur) et le poëte, c'est que l'orateur exerce sa charge devant les juges ou le peuple par sa voix; et le poëte, sa plume. Démosthène, grand ouvrier en l'art de bien dire, disait que les première, seconde et troisième parties de l'avocat gisaient en la bienséance, que les Romains appelaient action; et sous ce mot

[1] *Un long étude*, portent les éditions précédentes; non cependant que Pasquier ait eu l'habitude d'employer avec le masculin ce substantif, dont le genre était dès lors fixé; là encore il faut reconnaître une des nombreuses négligences qui déparaient l'impression des *Lettres*.

[2] On a déjà vu cette comparaison, employée par Platon (V. l'*Ion*), répétée par Horace (*Odes*, IV, 2), et qui se retrouve avec plus de détails dans Sénèque, *Epist.* LXXXIV : « Apes, ut aiunt, debemus imitari, quæ vagantur et flores ad mel faciendum idoneos carpunt; deinde quidquid attulere disponunt, ac per favos digerunt... Nos quoque debemus.., adhibita ingenii nostri cura et facultate, in unum saporem varia illa libamenta confundere : ut, etiamsi apparuerit unde sumptum sit, aliud tamen esse, quam unde sumptum est, appareat. » Quant à l'ensemble de ces préceptes, ils sont reproduits et commentés dans les *Lettres* de Nicolas Pasquier, VII, 1.

[3] Tel était aussi, sur ce point, le sentiment de La Fontaine, à en juger par son *Épître à Huet* :

Mon imitation n'est pas un esclavage;

Ce que je trouve d'excellent chez nos maîtres, ajoutait-il, s'il peut entrer sans violence dans mes vers,

Je l'y transporte et veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité.

[4] Sénèque fait la même recommandation, *Epist.* LXXXIV : « In his quibus aluntur ingenia, quæcumque hausimus, non patiamur esse integra, ne aliena sint; concoquamus illa. » Ainsi Bossuet remarque, en rendant compte, dans sa *Lettre à Innocent XI*, de l'éducation du dauphin (monseigneur fils de Louis XIV), « que chaque chose lui a été enseignée en son temps, afin qu'il les digérât plus aisément et qu'elles se tournassent en nourriture. » C'est, dit encore Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie française*, que « les aliments trop peu digérés mettent dans la masse du sang d'un homme des parties hétérogènes, qui l'altèrent au lieu de le conserver. »



entendaient un geste et maintien bien réglé, une parole et voix agréables[1]. Comme de fait les Romains eurent un Hortense, qui n'avait pas grand fonds ; mais, suppléant ce défaut par ces particularités[2], il acquit un très-grand crédit sur ses compagnons : c'est pourquoi Quintilian, parlant de lui[3], disait que ses écrits ne répondaient à sa renommée, d'autant que mourant, aussi était morte avec lui l'âme de ses plaidoyers[4].

Or, puisque notre poëte n'acquiert réputation que par sa plume, qui n'est passagère comme la voix, et qu'écrivant, chacun se donne puissance de juger de ses œuvres tout à loisir, esquelles la bienséance est requise tout ainsi comme en l'avocat; de ma part, je me fais accroire que la bienséance du poëte est plus pénible[5] que de l'autre : laquelle, si j'en suis cru, se fait paraître, premièrement par nos conceptions, puis par nos paroles. Au regard des conceptions, je les vous ai ci-dessus brièvement touchées, telles que je pense devoir être ; quant aux dictions, un flux de paroles sans sujet nous fait buttes de moquerie[6] : comme aussi une conception non relevée de belles et riches paroles est une peine ou compassion au lecteur. De ramener en usage les anciennes, dont par un long laps de temps nous n'usons, j'en doute ; comme je vois du Bellay, dedans sa traduction du quatre et sixième de l'*Énéide*, l'avoir voulu pratiquer, mais en vain, en ce mot *endementiers*, qui signifie en-cependant, emprunté de Jean Le Maire de Belges[7] : d'en innover, si ce n'est par grande force, et, si ainsi voulez que je le die, en

[1] Voy. la *Vie* citée de Démosthène, c. 10; cf. Cicéron, *De Oratore*, III, 56.

[2] Voy. à ce sujet Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, I, 5.

[3] *Inst. Orat.*, XI, 3, 8 ; cf. le *Brutus* de Cicéron, c. 64 et 88.

[4] Multo magis afficit viva vox, disait Pline le jeune, *Epist.*, II, 3, ad fin.: cette observation, dont la vérité s'étend même aux plus puissants maîtres de l'éloquence, est surtout applicable aux homme doués, comme s'exprime Buffon dans son discours sur le style, « de cette facilité naturelle de parler qui n'est qu'un talent, une qualité accordée à tous ceux dont les organes sont souples et l'imagination prompte. » Hortensius paraît avoir appartenu à cette classe d'orateurs. « Il y en a, dit en effet Pascal, qui parlent [illegible] ...rivent pas bien. C'est [illegible] ...ce les échauffe, et [illegible] qu'ils n'y trou[illegible] P. 58 de l'édit. citée des *Pensées choisies*.

[5] Les devoirs du poëte sont plus difficiles à remplir...

[6] C'est ce que Cicéron appelle « verborum volubilitas inanis atque irridenda », *De Oratore*, I, 5 : tel est le style, si, pour s'exprimer comme Montaigne, le sens n'éclaire et ne produit pas les paroles (III, 5), ou, pour continuer avec l'orateur romain, « nisi res subest perspecta et cognita », *De Finibus*, III, 6.

[7] Ce terme a été employé par plusieurs autres de nos anciens auteurs : « *Endementiers* qu'ils dansaient, » lit-on dans le *Roman du petit Jehan de Saintré*. Borel et Roquefort le font venir de *inde* et *interim* : ce qui tend à prouver, une fois de plus, que beaucoup de mots qui, suivant les étymologistes, nous sont venus de la langue latine, [illegible] ...ment changé sur leur

notre corps défendant, je n'en serais pas d'avis. Je vois Ronsard, au soixante-onzième sonnet de sa *Cassandre*, avoir introduit le mot de *player*[1], et Baïf *malader*[2], au sonnet 107 du second livre des *Amours de Francine*; et je ne vois point qu'ils y aient grandement profité. Quelques-uns de nos poëtes, pendant le règne de Henri II, se donnèrent puissance, par forme d'académie[3], de vouloir innover quelques mots; et entre autres Baïf, et Nicolas Denisot, lequel, par un anagramme[4] bouffonesque[5] trouvé dans son nom et surnom[6], se faisait appeler comte d'Alsinois[7]. L'usage commun de notre France est qu'au lieu que le latin aux noms adjectifs fait ces trois degrés de comparaison, *doctus*, *doctior*, *doctissimus*, nous disons docte, plus docte, et très-docte; et ainsi de tous les autres : toutefois, en empruntant quelque chose des Romains, quelques-uns des nôtres se dispensèrent[8], avec le temps, de faire ces superlatifs français, doctissime, révérendissime, illustrissime, excellentissime. Cela fut cause que ces deux honnêtes hommes, et spécialement Baïf, voulurent mettre en usage ces mots de docte, doctieur, doctime; savant, savantieur, savantime; hardi, hardieur, hardime, au lieu de ceux que porte notre commun usage; qui occasionna du Bellay,

[1] *Blesser;* Ronsard a dit :

Quand l'archerot emplumé par le dos
D'un trait certain me *playant* jusqu'à l'os....

Le mot est d'ailleurs ancien; il se trouve dans le *Testament de Jean de Meung* : Voy. *Glossaire* de Roquefort, t. II, p. 360.

[2] Être malade. Ce mot paraît aussi avoir existé auparavant : Voy. le *Glossaire* de Roquefort, t. II, p. 122. Voici du reste l'emploi qu'en a fait Baïf, non dans le 107e, mais dans le 118e sonnet du 2e livre des *Amours de Francine :*

Bon, où vas-tu si tôt? ah, contre cette rage,
De qui nous *maladons*, nous chétifs amoureux,
Aucun médicament ne serait vigoureux!

Voy. les *Amours* de Baïf, Paris, Breyer, 1572, in-8°, f. 106, au v°.

[3] La société à laquelle Pasquier fait allusion dans cette phrase fut seulement établie sous Charles IX. En 1570 Baïf obtint des lettres patentes de ce prince pour la fondation de cette *Académie de poésie et de musique*, dont Henri III ne fut pas un moins zélé protecteur que son frère, mais qui périt bientôt par le malheur des temps : Voy. Sauval, *Histoire et Recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 493. Cf. du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p. 714, et l'*Hist. de l'Académie française*, in-4°, 1729, t. II, p. 8. Au reste, cet établissement d'une académie n'était pas une idée absolument nouvelle en France : déjà le comte Thibaut de Champagne, que Pasquier a célébré comme poëte, l'avait conçue : voy la *Collection* citée de Leber, t. XI, p. 376.

[4] Substantif alors masculin et dont l'ancien genre, suivant Nodier, aurait dû être conservé : Voy. *Bulletin du Bibliophile*, août 1834, p. 6.

[5] Cet adjectif se retrouve encore dans le *Mascurat* de G. Naudé : mais les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, quoiqu'ils l'aient admis dans leur vocabulaire, remarquent, en citant Naudé, « que ce n'est pas un auteur à suivre ». Ce terme, en tout cas, a paru regrettable à Pougens : voy. son *Archéologie française*, t. II, p. 287.

[6] Prénom...

[7] Il est question de ce poëte dans les *Recherches*, VII, 6.

[8] Se permirent...

sur la fin de ses *Jeux rustiques* [1], de s'en moquer par ce sonnet qu'il envoya à Baïf, l'un de ses principaux amis :

Bravime esprit, sur tous excellentime,
Qui, mépriant ces vanimes abois,
As entonné d'une hautime voix
Des savantieurs la trompe [2] bruyantime ;
De tes doux vers le style coulantime,
Tant estimé par les doctieurs françois,
Justimement ordonne que tu sois
Par ton savoir à tous révérendime.
Nul mieux de toi [3], gentillime poëte,
Heur que chacun grandimement souhaite,
Façonne un vers doulcimement naïf ;
Et nul de toi hardieurement en France
Va déchassant l'indoctime ignorance,
Docte, doctieur et doctime Baïf.

Vous voyez comme ce bel esprit se moquait fort à propos de cette sotte nouveauté : tellement que ces deux innovateurs, reconnaissant leur faute, supprimèrent les vers par eux tissus sur cette trame.

Il y a en l'innovation des mots jugement qui est suivi d'heur ou malheur. Le peuple s'en fait croire, comme l'aveugle distributeur des bulletins à la blanque [4], lequel donne le plus souvent bénéfice aux uns qui ne le méritent, et aux autres blanque [5], bien qu'ils soient de quelque mérite. De ma part, je serai toujours d'avis de prendre les paroles du commun usage [6], j'entends de tous ceux qui en leur profession ont quelque avantage sur leurs compagnons ; paroles dont notre poëte usera, maintenant [7] selon leurs naïves significations, maintenant par métaphores hardies, qui ne donneront pas moins de lustre, ainçois plus grand, à leurs écrits : quelquefois il empruntera du grec, romain, italien, ou autre, non pour les écorcher (ainsi disons-nous, quand on en abuse), mais en

[1] C'est la dernière pièce de ce recueil : voy. les Œuvres de Joachim du Bellay, f. 487, au v°, de l'édit. in-8° de Paris, 1573.

[2] Les éditions de Pasquier (1619 et 1723) portent ici fautivement *la troupe* : j'ai rectifié le texte sur celui de du Bellay.

[3] Hellénisme affecté plaisamment, comme la plupart des tours et des mots de cette pièce.

[4] Des billets de loterie. La même pensée est exprimée par Varron, *De Lingua Latina*, IX, 6 : « Ego populi consuetudinis non sum ut dominus, at ille meæ est. » Toutefois, remarque à ce sujet Duclos, « si le corps d'une nation a seul droit sur la langue parlée, les écrivains ont droit sur la langue écrite » : V. la *Grammaire générale de Port-Royal*, édit. de M. Petitot, in-8°, 1810, p. 420.

[5] Billet blanc : cette locution a été expliquée plus haut, p. 172 de ce vol.

[6] Pasquier, comme Montaigne (*Essais*, I, 25), et plus tard Pascal (p. 46 de l'édit. citée des *Pensées choisies*), haïssait, ainsi que le remarque son fils, « les mots bouffis et enflés, les métaphores prises de loin, les phrases inusitées » : *Lett.* de Nic. Pasquier, VII, 1.

[7] Tantôt, tantôt...

les ménageant sagement [1]. Nous devons les mots au peuple, et leur ménage [2] aux belles plumes. Le poëte Horace disait que le commun peuple avait, par un privilége ancien, toute loi et juridiction sur les paroles [3]; et je dis que, combien que chacun en son particulier ne soit capable de les forger bonnes ou mauvaises, toutefois, quand, par un concours général de tout le peuple, nous les approuvons, elles sont tenues pour choses jugées en dernier ressort. Mais je passerai bien plus outre : d'autant que mon avis est que tout homme qui a de riches conceptions est pareillement riche en paroles, qui naissent dedans sa plume, qu'il saura fort bien mettre en œuvre, selon les occasions [4]. Bref, si ces paroles nous manquent, cela ne provient de la disette de notre langue, ains de nos esprits. Voilà ce que je vous en puis écrire, m'en remettant toutefois à votre meilleur jugement. Adieu.

LETTRE XXXIX [5].

A messire Achille de Harlay, conseiller d'État.

Comment Pasquier s'était rendu solitaire, pour conserver sa santé.

Puisque, contre l'opinion des vôtres, qui se faisaient accroire ce qu'ils désiraient, vous êtes fermé à la solitude [6], il me plait, étant dès piéça maître passé en cette profession, de vous gouverner à bon escient sur ce sujet : car, encore que je sois un autre chartreux dedans ma maison, si ne le suis-je tout à fait, pour n'avoir, comme lui, voué le silence avec la solitude. Eh pourquoi donc ne me sera-il loisible de m'échapper, et jouir du privilége de mon âge qui ne se plait qu'à déplaire par son babil? Ce ne sera pas la première fois que contre votre concluer [7] un avocat impudent ne se sera pu étan-

[1] C'est le *Parce detorta* d'Horace : *Art poét.*, v. 53.

[2] Leur mise en œuvre, leur habile emploi...

[3] *Art poét.*, v. 72.

[4] Ipsæ res verba rapiunt, a dit Cicéron, *De Finib. bon. et mal.*, III, 5; et pareillement Horace, dans son *Art poétique*, v. 311 :

Verbaque provisam rem non invita sequentur.

Tous les grands critiques modernes ont reconnu et proclamé la justesse de cette pensée.

[5] C'est la lettre 9 du liv. XXII; cf., dans les *Lettres*, XIX, 8 et 9 : la dernière citée reproduit, d'ailleurs, d'une manière presque identique celle que l'on va lire.

[6] Il était alors retiré « dans sa belle maison de Stinx, proche et voisine de Paris, » dont il a été parlé, p. 306 de ce volume.

[7] Ou plutôt : contre vos conclusions. Déjà, d'ailleurs, au seizième siècle, on disait plus ordinairement *conclure* : *concluer* était une forme vieillie.

cher. Et toutefois, pour moins vous attédier, je proteste de ne vous enfiler *ab ovo* ma solitude (ce serait une histoire de sept ans), ains seulement d'une année, je veux dire depuis ma dernière maladie, à l'issue de laquelle mon médecin, prenant congé de moi, me remontra que j'avais deux grands ennemis à combattre, l'importunité de l'hiver, à laquelle nous étions sur le point d'attoucher, et l'ancienneté de mon âge, qui m'accompagnerait jusqu'à la mort ; partant, me conseillait de garder la chambre, afin de ne plus garder le lit.

J'étais lors encore faible, et non du tout revenu : au moyen de quoi j'y acquiesçai fort aisément ; mais reprenant peu à peu mes forces, et ayant (comme il me semblait) repris mon embonpoint tout à fait, je commençai de faire le procès au médecin, et paraventure à moi-même. « Quoi, sera-il dit que je ferai de ma maison ma prison ? Cela était bon quand je ne battais que d'une aile ; maintenant que je suis, grâce à Dieu, plein de force et de santé selon mon âge, pourquoi me bannirai-je des compagnies ? Pourquoi ne verrai-je les hommes doctes, mes amis, qui m'étaient autant de leçons ? Ce me serait une nouvelle maladie d'esprit, qui, au long aller, me causerait une plus forte maladie du corps. C'est une règle commune, en l'école des médecins, qu'il faut employer les médicaments selon la température des corps : tellement que de faire passer par une même chausse [1] le remède du corps fort avec celui du faible, ce serait du tout errer contre les règles de l'art. » Me chatouillant de cette façon pour rire, je me voulais lâcher la bride et visiter mes amis, quand mon fils de Bussy et sa femme, qui font leur résidence avec moi, me voyant en ces altères [2], m'assaillirent brusquement en cette façon, pour m'en détourner : « Comment, mon père, me dit l'un ; comment, monsieur, me dit l'autre, avez-vous mis en oubli votre maladie ? Vous n'êtes plus ce qu'avez été autrefois. Un an de votre âge présent en emporte dix du passé ; et vous, chargé d'ans, vous fraîchement relevé d'une maladie, pensez obtenir contre les importunités de l'hiver ce qu'un jeune homme fort et plein de santé serait bien empêché de gagner ? C'est trop vous flatter, c'est trop abuser de votre âge : la rechute [3] en toutes personnes est plus à craindre que la maladie première ; mais

[1] Locution proverbiale : appliquer indifféremment, confondre. Au propre, *chausse* était, suivant l'explication de Nicot, « l'habillement de la jambe d'un homme ou d'une femme. »

[2] Incertitudes, troubles d'esprit...

[3] Ainsi porte l'édition de 1619 ; celle de 1723 donne *renchute* : on disait en effet également, au temps de Pasquier, *recheoir* ou *rencheoir* pour *retomber*.

au vieillard qui porte quant et soi une maladie incurable, c'est assurance de mort. »

Me voyant combattu d'une si juste colère, je fus contraint d'obéir au médecin, mais beaucoup plus à mes enfants : médecine, du commencement, non moins amère à mon esprit que celle du corps à la bouche. Mais entendez quelle opération elle a faite en moi. Après m'être banni des affaires, tant de la chambre des comptes que du palais, encore voulus-je éloigner de moi le soin de mes affaires domestiques, lesquelles j'ai du tout résignées à Bussy : de sorte qu'étant maintenant réduit en ma chambre, voici l'économie que j'y garde. J'ai d'un côté mes livres, ma plume et mes pensées ; d'un autre, un bon feu, tel que pouvait souhaiter Martial, quand entre les félicités humaines il y mettait ces deux mots : *focus perennis* [1]. Ainsi me dorlotant de corps et d'esprit, je fais de mon étude une étuve, et de mon étuve une étude ; et en l'un et l'autre sujet je donne ordre qu'il n'y ait aucune fumée : au demeurant, étude de telle façon composée, que je ne m'asservis aux livres, ains les livres à moi. Non que je les lise de propos délibéré pour les contredire ; mais tout ainsi que l'abeille sautelle d'une fleur à autre, pour prendre sa petite pâture dont elle forme son miel, aussi lis-je ores l'un, ores un autre auteur, comme l'envie m'en prend, sans me lasser, ou opiniâtrement harasser en la lecture d'un seul : car autrement, ce ne serait plus étude, ains servitude pénible [2]. Ainsi mûrissant par eux mes conceptions, tantôt assis, tantôt debout, ou me promenant, leurs auteurs me donnent souvent des avis, auxquels jamais ils ne pensèrent, dont j'enrichis mes papiers : je vous prie me dire si je serais repris de ce noble larcin en la république de Sparte.

A la vérité, sur ce premier dessein, je fus quelque peu visité par uns et autres miens amis ; mais voyant, ce leur semblait, que je m'étais du tout voué à une vie solitaire, ils me payèrent en

[1] Voy. les *Epigr.*, X, 47 :

Vitam quæ faciunt beatiorem,
Jucundissime Martialis, hæc sunt :
Res non parta labore, sed relicta ;
Non ingratus ager ; *focus perennis*...

[2] *Cf.* le passage charmant de Montaigne sur son *commerce* avec les livres : « J'en jouis comme les avaricieux des trésors, pour savoir que j'en jouirai quand il me plaira... ; ils sont à mon côté pour me donner du plaisir à mon heure... C'est la meilleure munition que j'aie trouvée à cet humain voyage. Je feuillette à cette heure un livre, à cette heure un autre, sans ordre et sans dessein, à pièces décousues » : III, 3. « Je ne cherche rien aux livres, dit-il ailleurs, II, 10, qu'à m'y donner du plaisir par un honnête amusement... Si ce livre me fâche, j'en prends un autre. » Comme Pasquier, le goût de la liberté le suivait jusque dans l'étude.

même monnaie que fit saint Augustin le poëte Perse : *il ne veut être entendu*, disait-il, *aussi ne le veux-je entendre*[1]. En cas semblable, se faisant accroire que je ne voulais être vu, ils firent état de ne me plus voir : chose qui du commencement me fut de difficile digestion, mais enfin l'accoutumance me la fit trouver très-douce ; et comme d'une longue coutume on fait ordinairement une loi, aussi m'entrèrent plusieurs raisons en la tête, pour me persuader que ce m'était une belle chose de n'être point visité : « Je ne suis visité (disais-je), donc non discommodé de mes études, donc non détourné de mes meilleures pensées (qui n'est un petit avantage à celui qui a la plume en la main), donc non affligé des affaires du temps ni de la seigneurie[2] ». Et à vrai dire, toutes les nouvelles dont on me repaît, c'est quand l'un des miens me rapporte qu'il pleut à verse ; neige à tas ; gèle à pierres fendantes ; fait un brouillard épais, qu'on ne peut couper d'un couteau ; et que je suis très-heureux d'être confiné dans ma chambre, en laquelle, par un privilége spécial, je suis franc et quitte de toutes ces incommodités. Voilà comme, ménageant une santé à mon corps et tranquillité à mon esprit, le jour ne me dure qu'une heure, et les heures un moment...[3].

[1] Cet auteur, devenu plus clair de nos jours, grâce aux travaux d'habiles critiques, a trouvé peu de faveur auprès des Pères de l'Église, comme on a pu déjà le voir, à la p. 19 de ce volume. Cf. Bayle, *Dict. crit.*, t. III, p. 227, note G.

[2] Non géné par les grands : On appelait *seigneurie*, remarque Nicot, la compagnie des dames et des seigneurs. *Seigneurie* désignait aussi propriété et commandement. Enfin par *la Seigneurie*, pris absolument, on entendait l'état de Venise. Il y eut en effet de 1605 à 1607 des différends entre cette république et le pape Paul IV où la France intervint, et Venise eut encore, en 1613, de graves démêlés avec l'Autriche : v. *l'Histoire de Venise* par M. Daru, Didot, in-8°, 1819, t. IV, p. 227 et 274. Mais telle ne me paraît pas être ici cependant la signification de ce mot.

[3] La fin de la lettre renferme une esquisse et un éloge de la longue carrière d'Achille de Harlay. Ce célèbre magistrat, que nous avons eu l'occasion de faire connaître, devait mourir en 1616, peu de temps après avoir résigné les fonctions qu'il avait remplies avec tant de gloire. Voy. sur lui notre *Essai*, p. XLI, et, dans ce volume, la p. 311.



LETTRE XL[1].

A maître Nicolas Pasquier, mon fils, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi.

Encore ne me puis-je étancher[2], quelques raisons que me bailliez en payement par vos lettres : car tout ainsi que c'est chose très-juste qu'un père soit cru et obéi au mariage de sa fille ; aussi, en cette même qualité, est-il obligé de la marier quand son âge, sans parler, parle pour elle[3]. J'ajouterai qu'ores qu'elle n'ait en ce sujet autre volonté que celle du père, toutefois le père doit acquiescer à la sienne quand elle n'est déréglée. Voilà un merveilleux secret, qu'en ce grand et saint mystère de mariage une personne ait volonté et non volonté tout ensemble : il est ainsi que je le vous dis. La même nature et le même âge qui commandent d'obéir au père mettent en l'âme de la fille je ne sais quels taisibles instincts : contre lesquels de se roidir, pour un père, quand il n'y a rien de malséant et disconvenable, quelque sagesse qu'il estime résider en lui, je l'estime n'être guère sage. Dieu vous a donné une fille, première-née que vos trois enfants ; et tout ainsi qu'elle est la première de naissance, aussi la vous pleuvis-je[4] pour la première, tant en grandeur de corps que d'esprit : sage non-seulement par la conduite de sa tante[5], sur laquelle je me repose pour cet effet ; mais aussi par un bon naturel,

[1] C'est la lett. 10 du liv. XXII. — Vers la fin des *Lettres* de Pasquier, les sujets dont elles traitent cessent d'être annoncés, comme ils l'avaient été jusqu'à présent au début de chacune d'elles. Cette dernière est une prière d'Étienne à Nicolas en faveur de l'une de ses filles, pour qu'il veuille bien ne pas la marier en province, contre son inclination. L'auteur des *Recherches* avait quatre-vingt-cinq ans lorsqu'il écrivait cette lettre, si affectueuse et si pleine de délicatesse, comme l'a remarqué M. Dupin dans l'*Éloge de Pasquier*, p. 56. C'est un touchant spectacle, a dit aussi M. de Barante, *Biographie univ.*, t. XXXIII, p. 91, que celui d'un vieillard si chargé d'années compatissant aux chagrins d'une jeune personne [illegible] exiler des habi-[illegible]oisie, et récla-[illegible] goûts d'un autre âge.

[2] Arrêter....

[3] On voit qu'un parti s'était présenté, et qu'il convenait à l'aïeul, mais que le père ne le goûtait pas également.

[4] Pasquier affectionne ce terme : d'origine picarde (*pleuvir* une fille c'était la *fiancer* : v. Nicot) ; il signifiait promettre, garantir ; déjà il était vieux et rare à la fin du seizième siècle.

[5] Ces mots peuvent donner à penser que Pasquier eut une fille, outre ses cinq fils : mais cette supposition n'est confirmée par aucun autre détail. Il résulterait, en tout cas, de la phrase suivante qu'il ne dut pas s'occuper de son établissement : « Vrai, dit-il (*Lett.*, XXII, 11), que je n'eus jamais fille à marier. » Peut-être avait-elle embrassé la vie religieuse, comme cela était d'ailleurs assez ordinaire dans les familles nombreuses.

né avec elle, qui lui fait perpétuelle compagnie. Je suis spectateur de ses déportements [1], comme son aïeul; et combien qu'elle ne me communique ses pensées, toutefois je lis au travers de son cœur. Il y a sept ans passés que l'avez habituée en cette ville, chez moi : aimée et honorée de tout notre voisiné [2] et de toutes les damoiselles qui me font cet honneur de me visiter; maintenant, selon son âge, recherchée en mariage de plusieurs honnêtes gentilshommes. Ne doutez que pendant ce temps elle n'ait, avec l'air de Paris, imprimé une volonté de ne s'en éloigner. Toutefois j'apprends par vos lettres que la voulez retirer et confiner en votre pays d'Angoumois. Elle m'a déclaré, en pleurant, ne vouloir que ce que voulez : paroles bienséantes en sa bouche; mais les larmes que j'ai vues en ses yeux me témoignent que si le faites, vous exercerez sur elle, non une puissance paternelle, ains seigneurie absolue, singulièrement eu égard que n'avez aujourd'hui, de delà [3], aucun parti en main : tellement que la logerez cependant sur une table d'attente. Et y a grand danger qu'il ne se trouve en vous avéré ce vieux proverbe : tel refuse qui après muse. Vous me mandez qu'une fille ne perd rien pour attendre, vivant avec un chaste honneur, entremêlé d'une sage et attrempée modestie. Beau discours, certes, sur du papier : mais, quant à moi, je suis d'avis, qu'ores que cela soit en elle, néanmoins tout ainsi que les grains non recueillis en leurs saisons se pourrissent sur la terre au lieu de fructifier, aussi la vierge se ternit d'elle-même, si, le temps de son mariage venu (que j'estime de vingt ans), un mari ne cueille en elle le fruit de sa virginité; et à peu dire, plus elle s'avance d'âge, plus elle va au rabais : tellement que, si j'ai quelque sentiment, l'histoire du mariage par vous projeté gît plus en l'imagination qu'en l'effet.

Pour nourrir (dites-vous) une amitié mutuelle en mes enfants, et parce que les autres seront mariés au pays d'Angoumois, vous désirez pareillement y marier cette-ci : en somme, c'est souhaiter, non que vos enfants mènent une vie monastique dedans un cloître, ains dedans une province. Il va de nos enfants tout ainsi que de nos livres, lesquels nous estimons grandement honorés quand ils

[1] J'étudie sa conduite, j'observe ses penchants...

[2] Autre archaïsme : Nicot ne donne pas ce terme, mais seulement celui de *voisinage*. C'est que ce mot ne subsistait plus guère alors que dans la langue du droit : l'*Interprétation des Institutes* le présente assez fréquemment. On a vu que Pasquier, en sa qualité d'homme du palais, était demeuré volontiers fidèle aux vieilles locutions.

[3] Dans le pays où vous êtes...



ont vogue en plusieurs pays : ainsi est-il de nos enfants; et nommément, les uns approchant la cour des rois, et les autres plus éloignés [1] : autrement, nous en formons des casaniers [2]. Somme, nous devons aimer chacun de nos enfants pour l'avoir [3] de lui principalement, non de nous. Je ne vous représenterai autre exemple que de vous seul : quand je vous fis pourvoir de l'état de lieutenant général de Cognac, duquel le bon roi Henri troisième me gratifia, je vous éloignais de la présence de quatre frères qu'aviez lors; toutefois, pour la commodité de vous et de vos affaires, qui sont depuis, grâces à Dieu, heureusement réussies, je ne doutai de suivre ce conseil. Pourquoi donc douterez-vous maintenant de pratiquer le semblable envers votre fille, la pouvant accommoder de deçà [4] sans aucunement vous incommoder? Que si je voyais aujourd'hui un parti sortable, en votre pays, dont fussiez assuré, je changerais peut-être de ton : mais n'y en ayant, je vous prie ne quitter le certain présent, pour un futur incertain; car, quant à ce que m'écrivez, que ce certain par moi proposé dépend d'un vent de cour, d'un changement de visage, et de la miséricorde d'une mort, qui embleront [5] sans ressource quatre mille livres de rente, tournez le feuillet : si tout cela n'advient point, votre fille ne sera-elle fort bien pourvue; attendu mêmement qu'il y a au gentilhomme dont on vous a parlé prou de fonds [6] pour assurer les conventions matrimoniales [7] d'une femme? Pour fin et conclusion de cette lettre, prenez garde que pendant que refusez celui qui vous recherche, et recherchez ceux qui ne pensent à vous [8], ne tombiez en l'inconvénient du vers porté dans Martial :

Dum qui sis dubitas, jam potes esse nihil [9].

Quant au surplus de votre lettre [10], par lequel, comme bon fils,

[1] Et surtout lorsque les uns approchent de la cour, et les autres en demeurent plus éloignés.

[2] *Casanier*, homme qui n'ose s'éloigner de sa demeure, par suite, timide; tel est le sens que Henri Étienne donne à ce mot, préface de la *Conformité du langage français avec le grec* : « Plusieurs *casaniers*, qui se seront tenus le plus loin des coups qu'ils auront pu, auront bien à leur aise acquis la réputation d'avoir été les plus vaillants. »

[3] Pour le bonheur... Peut-être faudrait-il lire : pour l'*amour*?

[4] (Ici même), là où nous sommes; en d'a[illegible]es termes, loin du lieu où vous ê[illegible]

[5] Les éditions précédentes portent *sembleront* : ce qui n'offre pas de sens. La correction que je donne est d'ailleurs autorisée par la lettre de Nicolas Pasquier ci-après mentionnée, où cette phrase est reproduite.

[6] Assez de fortune...

[7] Autrement dit : le douaire...

[8] *Ceux qui pensent à vous*, lit-on seulement dans le texte de Pasquier : la négation, manifestement omise, m'a paru devoir être suppléée.

[9] *Epigr.*, II, 64, 10. On lit dans Martial :

Dum *quid* sis........

[10] C'est la 19e du liv. Ier des *Lettres* de Nicolas Pasquier.

avez voulu faire une belle et ample anatomie de la vie de votre père, de quelque façon qu'entriez en ce jeu, vous n'en serez cru : car si comme juge, vous êtes récusable ; si comme témoin, reprochable [1]. Adieu. De Paris, ce premier jour de septembre 1613 [2].

[1] C'est-à-dire non recevable : *reprocher* un témoin, c'était contredire, ou, simplement, ne pas admettre sa déposition.

[2] On voit par ce dernier morceau d'Étienne Pasquier que, suivant les expressions employées par son fils dans la lettre citée, « son grand âge de quatre-vingt-cinq ans n'avait en rien rebouché la subtilité de son esprit, que la mort n'était point avancée dans ses membres ». Nicolas pouvait lui dire, ainsi que Stace à son père :

> Gratia quæ dictis! animo quam nulla se-
> [nectus!..
> ...Nec segnis tabe senili
> Exitus instanti præmisit membra sepulcro.
> *Silves*, V, 3, v. 249, 258 et 259.

FIN DES LETTRES CHOISIES.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

AVANT-PROPOS, p. IV, lig. 5, ap. lui-même, *mettez* en note : « J'ai peu curieusement regardé à *l'orthographie,* disait Joachim du Bellay, la voyant aujourd'hui aussi diverse qu'il y a de sortes d'écrivains » ; V. ses *Œuvres*, Paris, Fréd. Morel, 1573, in-8°, f. 44.

ESSAI SUR PASQUIER.

Page VIII, lig. 13, *au lieu de* Calletet, *lisez* Colletet.

P. XXVI, *ajoutez* à la note 7 : On doit remarquer néanmoins que les avocats à cette époque étaient pour ces sortes d'assises provinciales investis quelquefois de fonctions judiciaires. C'est ce qui résulte d'une lettre inédite de Pasquier à Loisel : « Quant à notre Palais, il est tel que vous le laissâtes, hormis que trouverez quelques-uns *s'avancer en conseillers des grands jours.* Je m'en suis dispensé pour avoir été malade aux pâques dernières, l'espace de six semaines... M. le premier président de Harlay, comme bon seigneur qu'il est, m'en a excusé avec une parole si honnête, que je me sens plus obligé à lui que jamais » ; Voy. cette lettre du 10 septembre 1582 à la Biblioth. nationale. — En revenant sur ce passage, que je n'ai connu qu'ultérieurement, je suis même porté à croire, contre l'opinion de M. Dupin, à laquelle je m'étais d'abord rattaché, que Pasquier ne suivit pas les grands jours pour plaider, mais bien pour juger.

P. XXX, *ajoutez* à la note 6 : Cf. Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 764-770.

P. LI, *ajoutez* à la note 3 : Le portrait qui a été donné par M. le duc Pasquier est une œuvre de François Porbus, fort habile dans la figure, et appartenant à une famille distinguée de peintres hollandais, sur laquelle on peut consulter la *Biographie universelle*, t. XXXV, p. 410. Le père, Pierre Porbus, avait été élève du célèbre Albert Dure, ou Durer, que de Thou a mentionné *De vita sua*, lib. I, et qui mourut en 1528. Voy., pour ce portrait, les *Galeries historiques du palais de Versailles*, t. IX, p. 157.

P. LIX, lig 22, après religieux, *mettez* cette note : En ce moment même M. Vitet nous rend ces *états*, dans un drame que publie la *Revue des Deux Mondes :* le numéro du 15 avril dernier en contient la première partie, le numéro du 1er mai la seconde; la troisième et dernière partie doit paraître sous peu de jours.

P. LXV, *ajoutez* à la note 1 : Cette lettre, comme je l'ai reconnu après coup, ne renferme pas une dédicace du Ier liv. des *Recherches :* écrite pour accompagner l'offre de cet ouvrage, elle est simplement une lettre d'envoi.

P. LXVI, note 3, *au lieu de* Le Chanteur, *lisez* Lechanteur; de plus, *ajoutez* à cette note : Cf. un autre ouvrage intitulé *l'Auditeur des*

comptes, par une personne qui a exercé ces fonctions, in-8°. L'auteur, qui examine aussi les opinions de Pasquier sur l'origine de cette charge, s'appelait François Hubert, et mourut en 1674.

P. LXXVII, *ajoutez* à la note 1 : Cf., sur le même sujet, un mémoire de Duclos, t. XV, p. 617, du Recueil de l'Académie des Inscriptions. — Même page, *ajoutez* à la note 7 : Ce que nous en dit Pasquier est emprunté par lui « à un vieux livre, en forme de papier-journal, d'un théologien... ». Ce vieux livre n'est pas autre chose que le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, inséré depuis dans toutes les collections. Il est très-vrai, d'ailleurs, que ce bourgeois de Paris était, comme il nous l'apprend lui-même, membre de l'Université et théologien.

P. LXXXI, *ajoutez* à la note 2 : On peut consulter l'*Histoire de Jeanne première* (par l'abbé Mignot), la Haye, in-12, 1764; elle porte cette épigraphe, empruntée à Horace :

> Raro antecedentem scelestum
> Deseruit pede pœna claudo;

et aussi *l'Histoire des reines de Naples Jeanne première et Jeanne seconde* (par Guyot), Paris, petit in-12, 1700.

P. LXXXIII, *effacez* les guillemets à la fin de la ligne 20.

P. LXXXVII, *ajoutez* à la note 4 : On peut voir toutefois une autre explication de ce dicton, dans le *Dictionnaire des Proverbes* de Quitard, p. 353 et suiv.

P. XC, *ajoutez* à la note 9 : Cf. du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 320 et 321.

P. XCIII, lig. 24, *au lieu de* si, versé; *lisez :* si versé.

P. CXLVII, lig. 5, *au lieu de* qui ne comptait, *lisez :* qui comptait; lig. 11, *au lieu de* Loisel, bientôt après, — encore..., *lisez :* Au moment de descendre au tombeau, Pasquier écrivait encore, etc.

P. CLXVII, *ajoutez* à la note : Cette acception du mot *fourré* paraît empruntée à la science métallique. On appelle médaille *fourrée* celle dont le dessus est d'or ou d'argent et le dedans d'un métal inférieur, en sorte qu'elle offre à l'œil une apparence trompeuse. — On peut voir à ce sujet Mionnet, dans son livre *De la rareté et du prix des médailles romaines :* les médailles *fourrées*, suivant lui, préface, p. X, « celles dont les *flans* sont de cuivre, de fer ou de plomb, mais revêtus d'une feuille d'or ou d'argent, ont été fabriquées par de faux-monnayeurs anciens. »

P. CLXXX, au sujet des représentations de Harlay dont il est question à la fin de cette page, on remarquera que la harangue qu'il prononça en cette occasion (la veille de Noël 1603) contre les Jésuites, et la réponse de Henri IV, se trouvent dans les *Mémoires d'État* de Villeroy, Amsterdam, petit in-12, 1725, t. VII, p. 276-286. — En outre, à la même [illegible] les guillemets, dans la note 2, doivent se terminer, non [illegible] la phrase [illegible] après le mot *bien*.

P. CLXXXI, [illegible] *de* par les états généraux, *lisez :* [illegible] de théologie; et *ajoutez* à la note [illegible], le *Mer*[illegible] *françois*, t. III, 2[illegible]

P. CXC, à la note 8, *ajoutez* : à de tels auteurs il faut rappeler ces vers de Martial, *Epig.*, II, 86 :

> Turpe est difficiles habere nugas
> Et stultus labor est ineptiarum.

P. CXCVI, note 1, lig. 7, *au lieu de* p. 19, *lisez* p. 79.

P. CCV, lig. 24, après *sociales*, mettre une virgule, ainsi qu'à la lig. 26, après *hommes*.

P. CCXI, à la dernière ligne, après 1565, mett. en note : Cette édition, que je n'ai pu trouver, est signalée ailleurs comme étant in-8° : v. à ce sujet l'*Annuaire départemental de Lyon*, année 1845, p. 122.

P. CCXIV, lig. 33. Je reviens sur cette assertion, qui m'a été justement signalée comme imprudente : je m'empresse même de constater que j'ai récemment trouvé à la *Bibliothèque nationale* un exemplaire de l'édition in-f° de 1643, Paris, chez Pierre Ménard. Elle est d'ailleurs en tout point semblable à celles de 1621 et 1633.

P. CCXVII, à la fin de la note 2, au lieu de *Lettres*, etc., *lisez* : *Nouvelles lettres*, édit. d'Amsterdam de 1718, lettre IV, p. 12 du t. I.

P. CCXXXIII, *ajoutez* à la note 3 : Il y traduisait en outre un assez bon nombre des épigrammes latines de celui à qui il l'offrait.

RECHERCHES DE LA FRANCE.

Page 21, *ajoutez* à la note 4 : C'est à lui que l'on a fait cette épitaphe ambitieuse :

> Cy-gît Langey, dont la plume et l'espée
> A surpassé Cicéron et Pompée.

P. 47. Le chiffre VII a été passé par mégarde dans l'indication des chapitres. La même omission se reproduit par conséquent dans la table du 1er volume.

P. 69, *ajoutez* à la note 8 : c'est-à-dire, comme l'explique M. Mérimée, *Histoire de Don Pèdre Ier, roi de Castille, dernière partie*, « Dieu lui donne honneur et fortune ! » — Voy., dans ce passage, toute la citation de Froissard rappelée et interprétée : *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1er février 1848, p. 450.

P. 123, à la lig. 6, *au lieu de* Sanoisy, *lisez* : Savoisy. (Le même mot doit être corrigé aussi à la page précédente.)

P. 129, lig. 26, *au lieu de* de Touteville, *lisez* : d'Estouteville.

P. 130, à la fin, *au lieu de* de Touteville, *lisez* : d'Estouteville ; et *ajoutez* à la note 1re : Cf. divers travaux sur les étrennes, de Spon, du père Tournemine et de Polluche, contenus dans la « Collection des meilleurs dissertations, notices et traités particuliers, relatifs à l'histoire de France, composée en grande partie de pièces rares... », par MM. C. Leber, J.-B. Salgues et J. Cohen, 18 vol. in-8°, Paris, Dentu, 1826-1838, t. X, p. 1 à 36, et une dissertation de Bullet, « sur le festin du roi boit », ibid., p. 36 et suiv.

P. 132, *ajoutez* à la note 5 : On peut voir à ce sujet un mémoire de l'abbé Lebœuf, sur « l'Assemblée générale tenue, pendant plusieurs siècles, sous le nom de l'Indict, puis de Landit (Landy, Lendit), dans la

phane de Saint-Denis », t. XVII, p. 191 et suiv. du Recueil de l'Académie des Inscriptions.

P. 136. Relativement à Maïras, autrefois marchand de Toulouse, envoyé à Rome, et l'évêque d'Aix à Constantinople, *ajoutez* cette note : Voy. sur ces deux ambassadeurs, la Vie de François I[er] par Brantôme, *Hommes illustres*, t. V, p. 193 et 197 de l'édit. in-8° de Paris, Bastien, 1787, où l'on remarque, entre autres choses, qu'il faut lire dans ce passage de Pasquier non l'*évêque d'Aix*, mais l'*évêque de Dax*, qui était François de Noailles.

P. 157, *ajoutez* à la note 3 : Sur cet écrivain, cons. Ginguené, *Histoire littéraire de l'Italie*, première partie, c. 33; sur Bembo, Voy. *ibid.*, deuxième partie, c. 36, sect. première.

P. 171, *ajoutez* à la note 1[re] : Je suis arrivé à croire, après nouvel examen de ce passage, que Pasquier avait pris ici pour un nom propre, et transcrit, en l'altérant, le nom générique que l'on donnait à certains auteurs et à certains ouvrages. *Le Géomantian*, tel était sans doute le titre du livre où il avait puisé le fait qu'il rapporte. On appelait, en effet, aux quatorzième et quinzième siècles, *Géomanties*, *Géomancies*, les écrits relatifs à des questions de magie. Dans la *Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean*, Paris, Treuttel et Würtz, 1830, on lit ces indications : *Géomencie de Robert de Marmillon ; Géomencie estrecte* (extraite) *du grand livre d'Abdala ; Geomentie de Morbec*, etc., v. p. 18 et n[os] 291, 311, 315, 573. — La racine de ce mot est grecque : γῆ, μαντεία ; c'est l'art de deviner par la terre, c'est-à-dire au moyen de petits points marqués sur la terre. A la fin du seizième siècle, l'Anglais Robert Flud a composé un gros traité sur la *Géomancie* : on peut consulter aussi à cet égard Polydore Virgile, *De inventoribus rerum*, I, 23.

P. 172, *ajoutez* à la note 2 : Mézeray s'est indigné, en ces termes, de l'opinion consignée dans ce chapitre (Voy. l. 3, t. II, p. 307 de l'édit. de 1830). « Un seul, Dante, poëte italien, tourmenté d'une bile brûlée qui le rendit insuportable à tout le monde et à soi-même, a osé mettre la dent, comme un chien enragé, sur une chose si sainte (l'origine de la troisième race) : ce frénétique, parce qu'il avait été chassé de Florence (par Charles de Valois, Capétien), comme l'un des plus factieux gibelins, aboya impudemment que Hugues Capet était fils d'un boucher ; calomnie si noire et si visible que même les ennemis de la France ont pris la peine de la réfuter. » Voy., à cette occasion, la chanson de geste intitulée : *Hugues le boucher*, où la fable accueillie par Dante se trouve développée ; c'est un ouvrage du treizième siècle, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Belles lettres*, n° 86 : le manuscrit est du quinzième. Un jeune et studieux archiviste paléographe, M. Eug. Chatel, a choisi récemment cet ancien poëme pour sujet des épreuves qu'il a subies à l'école des chartes. — A l'égard des autres origines attribuées à cette maison royale, lire un mémoire de Foncemagne, Recueil de l'Académie des Inscriptions, t. XX, p. 548-596. M. Leber l'a reproduit t. XVIII, p. 250 et suiv. de sa *Collection*. On peut consulter encore dans le même volume deux autres *Dissertations* où cette question est approfondie.

P. 177, *ajoutez* à la note 3 : Ces vers se retrouvent, avec beaucoup d'autres de différents auteurs, dans un livre rare et curieux, que l'on doit à

Charles du Lys, et qui porte le titre suivant : « Recueil d'inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente étant sous les statues du roi Charles VII et de la Pucelle d'Orléans qui sont élevées, également armées et à genoux, sur le pont de la ville d'Orléans, dès l'an 1458, avec le discours sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la pucelle, etc. »; Paris, in-4°, 1613 et 1628.

P. 181, *ajoutez* à la note 3 : On retrouve encore ce mot dans Molière, *École des Femmes*, act. I, sc. 6.

P. 183, *ajoutez* à la note 2 : J'ai cherché mal à propos à expliquer ce mot : Franquet est un nom propre. Voy. M. Michelet, *Histoire de France*, t. V, p. 99 : « Peu de temps avant d'être prise (Jeanne d'Arc), elle avait pris elle-même un partisan bourguignon, *Franquet d'Arras*, » etc.; cf. ibid., p. 131.

P. 187. Dans la note 2, lig. 2, *au lieu de* Farisiensis, *lisez* Parisiensis.

P. 191, note 1, *au lieu de* Dom Masburet, *lisez* du Masbaret, et *ajoutez* à la note : Consult. sur cet auteur la *Biographie univers.*, t. XXVII, p. 345.

P. 194, *ajoutez* à la note 1 : Cette maison subsista jusque dans la seconde partie du dix-huitième siècle. On lit dans la *Bibliothèque historique de la France* par Lelong, édit. Fontette, t. II, p. 186 : « La famille de cette héroïne vient de s'éteindre par la mort de messire Henri François de Coulombe du Lys, chanoine de Champeaux et prieur de Coutras, arrivée le 29 juin 1760, qui en était le dernier mâle. La pension qu'il recevait de la cour en cette qualité est également éteinte. »

P. 237, *ajoutez* à la note 1 : Cf. Ch. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque*, p. 249 et suiv.

P. 238, *ajoutez* à la note 1 : C'est le premier ouvrage où les connaissances humaines aient été divisées en classes ou en branches, fondées sur des distinctions rationnelles, et l'une des encyclopédies les plus étonnantes qui aient été tentées : Voy., sur ce livre et sur l'écrivain, *l'Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 290 et suiv. Au reste, Pasquier s'est gravement mépris, comme le remarque Garasse, *Rech. des Rech.*, III, 17, quand il a dit de cet auteur, dans un autre chapitre, IX, 3, « qu'il était religieux des Frères minimes ». Cet ordre ne fut établi qu'en 1490, et Vincent était mort en 1258. Il était de l'ordre des frères prêcheurs de Saint-Dominique, nommés aussi Jacobins.

P. 244, *ajoutez* à la note 3 : Cf. Goujet, *Bibliothèque française*, t. IX, p. 10-16 et 410. — Lévesque de la Ravalière a donné une édition des *Poésies* de Thibaut, comte de Champagne (autrement dit, du roi de Navarre, puisqu'il réunit l'un et l'autre titre), 2 vol. in-12, 1742. Ce travail estimé et assez rare contient, entre autres morceaux curieux, une *lettre* où l'éditeur discute et contredit vivement la réalité des amours de Thibaut pour la reine Blanche; il y a en outre sur ce point une autre lettre du président Bouhier, qui partageait l'opinion de La Ravalière : v. à ce sujet la *Biographie universelle*, t. XXIV, p. 376, et t. XLV, p. 401. — Au lieu de La Ravallière, il faut, là ou ce nom se trouve cité, lire La Ravalière.

TOME DEUXIÈME.

RECHERCHES DE LA FRANCE. (SUITE.)

P. 2, *ajoutez* à la note 8 : Cf. La Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*, t. I, p. 207 et 208, où cet auteur accuse Pasquier de s'être mépris sur la nature des pièces dites *Sirventes* ou *Serventes*, qui, selon lui, n'ont eu dans l'origine et n'ont pu avoir de rapport qu'aux actions militaires.

P. 13, *ajoutez* à la note 2 : — Relativement à ce dernier auteur, dont il est parlé dans les *Recherches*, III, 18, VIII, 21, et sur lequel il existe un travail étendu de Lancelot, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, p. 607-666, on remarquera que Pasquier a confondu Raoul de Presles, célèbre jurisconsulte, qui joua un rôle politique assez important sous Philippe le Bel et ses successeurs, avec le fils naturel de celui-ci, particulièrement connu comme l'un de nos premiers traducteurs : v. le recueil et volume cités, p. 613 et 617.

P. 21, lig. 19, *au lieu* d'Alcinois, *lisez :* d'Alsinois.

P. 50, Sur ce sonnet du poëte italien dont parle Pasquier à la dernière ligne, c'est-à-dire de Bembo, et sur la pièce de Desportes, placée peu après, on peut voir G. Colletet, dans son *Discours du Sonnet*, in-12, 1658, p. 38 et 49.

P. 51, dans la note 2, *au lieu de* la Rencontre des Muses, *lisez :* « Le Rencontre des Muses de France et d'Italie », Lyon, Roussin, 1604 : Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque nationale, sous le nº Y. 4819. L'intention de l'auteur, qui adresse son livre à la reine, mais ne se nomme pas, est de signaler « le fortuné rencontre qu'il avait découvert entre les plus fameux poëtes italiens et un cygne français. » Suivent les sonnets italiens en face des sonnets de Desportes : ils sont au nombre de 43 et occupent 91 pages.

P. 78, *ajoutez* à la note 3, en supprimant le point : que portaient les piquiers dans les régiments des gardes.

P. 84, *ajoutez* à la note 2 : Rapprocher de ce premier chapitre plusieurs *Dissertations* sur l'origine et les révolutions de la langue française, contenues dans le t. XIV de la *Collection Leber*.

P. 95, note 2, *au lieu de* p. 1917, *lisez* p. 197-199 ; et *ajoutez :* Cf., Ibid., p. 70-80, et une *Observation* « sur les conformités du grec vulgaire avec notre langue » : Rec. de l'Académie des Inscriptions, *Hist.*, p. 250-254.

P. 97, à la lig. 11, ap. des Gaulois, *mettez* cette note : Relativement aux mots originaires de cette langue, lire l'analyse du mémoire de La Ravalière « sur la langue vulgaire de la Gaule, depuis César jusqu'au règne de Philippe Auguste, Recueil de l'Académie des Inscri[illegible], t. XXIII, *Hist.*, p. 244-250, et la réfutation du système de la [illegible] par D. Rivet : v. la *Collection* Leber, t. XIV, p. [illegible] dans ce dernier volum[illegible] vaux importants su[illegible]

P. 111, note 1, lig. 2, [illegible]

P. 115, à la lig. 29, ap. semblans, *mettez* cette note : V. à ce sujet, dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions, un savant travail de Bréquigny, ayant pour titre : « Mémoire sur les négociations touchant les projets de mariage d'Élisabeth, reine d'Angleterre, d'abord avec le duc d'Anjou, ensuite avec le duc d'Alençon, frère de Charles IX, » t. L, p. 684-719.

P. 137, *ajoutez* à la note 2 : Cf. dans Pasquier la lettre 11 du liv. X, où il « déduit plusieurs anciennetés, privilèges et autres choses de remarque dans la ville de Paris ».

P. 143, à la lig. 20, ap. carrières, *mettez* en not. : *Pierrières* et *carrières* sont, malgré l'opinion exprimée ici par Pasquier, deux mots fort distincts ; il est impossible de voir dans le second une corruption du premier. Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, fait dériver le terme carrières « de *quadraria*, à cause que les pierres qu'on en tire sont ordinairement quarrées » ; suivant les auteurs du *Dict. de Trévoux*, il vient de *carreaux*, grosses pierres, ou des locutions de basse latinité *quadrariæ* et *carreriæ*.

P. 156, *ajoutez* à la note 1 : Au sujet de ce ministre, comme sur l'empereur Frédéric II et l'état des lettres et des universités en Italie au treizième siècle, on peut voir Ginguené, *Histoire littéraire de l'Italie*, partie première, c. 6.

P. 158, *ajoutez* à la note 4 : On lit encore *d'Ores en avant* dans Molière, *Malade imaginaire*, act. II, sc. 6.

P. 162, note 1 : *au lieu de* pariensis, *lisez :* Parisiensis.

P. 207, *ajoutez* à la note 3 : Sur les œuvres latines de Pétrarque, cons. Ginguené, *Histoire littéraire de l'Italie*, partie première, c. 13.

P. 209, *ajoutez* à la note 5 : et Ginguené, *Histoire littéraire de l'Italie*, partie première, c. 19 et 20.

P. 210, note 1, après t. VII, *ajoutez :* De son Histoire de la Littérature grecque ; note 7, *au lieu de* Raynouard, *lisez* Renouard.

LETTRES.

P. 213, *placez* en tête de la lettre cette phrase de Pasquier qui en indique le sujet et qui a été omise : Savoir s'il est bon de coucher les arts et sciences en français. — Même page, *ajoutez* à la note 1 : et t. II, p. 406 et suiv. — A la note 3, *ajout.* : En cela il veut agir, « tout ainsi que le romain ». Un peu plus loin Pasquier rappelle, I, 14, « que de ces mêmes lignes, depuis rejetées sur la fin, nos ancêtres honoraient jadis le commencement de leurs lettres : Je me recommande à vos bonnes grâces, priant Dieu de vous conserver aux siennes. »

P. 216, note 1, lig. 3, *au lieu* d'Académie, *lisez* : *Academie*.

P. 232, [illegible] note 3, Coronalius *au lieu de* Coronaius, et *ajoutez* à [illegible] le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie, [illegible] de cette arme une compagnie à laquelle fut [illegible] c'était la première du régiment.

P. [illegible] On goûtera peu sans doute l'idée de La [illegible] cette expression des *Muses*, « dont [illegible] inutilement. »

P. 244, lig. 6, au sujet des maisons de Bourges, *mettez* cette note : L'hôtel particulier de J. Cœur a subsisté jusqu'à nos jours. C'est un des édifices les plus remarquables de la renaissance que présente non-seulement Bourges, mais la France. Il est actuellement affecté au service du palais de justice et de l'hôtel-de-ville.

P. 248, *ajoutez* à la note 3 : Ce verbe a conservé toute l'énergie de son ancienne acception dans un mot célèbre de Montesquieu; Sylla expliquant au philosophe Eucrate comment il a osé descendre, simple citoyen, sur le forum qu'il avait inondé de sang : « J'ai *étonné* les hommes », lui dit-il.

P. 252, *ajoutez* à la note 5 : Le passage de H. Étienne cité par Borel se trouve dans le *Traité de la conformité du langage français avec le grec* : préface.

P. 258, *ajoutez* à la note 1 : On rapproche ici volontiers le nom de Saint-Simon du nom de Pasquier : car on peut dire avec assez de justesse que Pasquier a été le Saint-Simon de la bourgeoisie.

P. 281, *ajoutez* à la note 1 : Cf. M. de Chateaubriand, p. 772 de ses *Études historiques;* cet écrivain, en remarquant que le siècle des arts parmi nous est celui de François Ier jusqu'à Louis XIII, dit que nous devons à cette époque nos plus beaux monuments, et cite en particulier le *Vieux Louvre,* comme étant, pour le goût, fort au-dessus des ouvrages du grand roi.

P. 288, lig. 4, *au lieu de* malefaçon, *lisez :* malfaçon.

P. 304, à la note 2 : On peut lire de plus à ce sujet, dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions, t. L, p. 665-682, un mémoire « sur la mort de Henri de Bourbon-Condé, premier du nom, et sur les soupçons qui la suivirent », par M. Désormeaux. Dans ce travail l'auteur s'attache à « prouver l'innocence d'une princesse si indignement calomniée, et à venger la mémoire d'une femme estimable. »

P. 314, *ajoutez* à la note 1 : Le titre plus exact de la publication citée de Bernard est « Journal des états de Blois, tenus en 1588 et 1589 ». Cet ouvrage, qui se trouve rarement seul, est placé au commencement du t. V du *Recueil de pièces originales et authentiques concernant la tenue des états généraux* d'Orléans en 1560, de Blois en 1576 et 1588, et de Paris en 1614; 9 vol. in-8°, Paris, Barrois, 1789.

P. 340, lig. 25, *au lieu de* lettres clauses, *lisez :* lettres closes.

P. 360, lig. 6, *au lieu de* malefaçons, *lisez :* malfaçons.

On croit devoir, en outre, rétablir ici le titre d'un ouvrage défiguré par les éditeurs des *Recherches,* bien qu'il se trouve dans une partie que nous n'avons pas reproduite. Au liv. IV, c. 18, il est question du *Titleton teveure.* Sous ce nom il faut reconnaître « les Tenures féodales de Littleton », *Littleton's Tenures,* traité sur les fiefs fort célèbre en Angleterre, qui a paru sous tous les formats, depuis 1481 jusqu'à nos jours, et que l'on peut voir en particulier dans les *Anciennes lois de France,* par Houard; Rouen, 1766, 2 vol. in-4°.



GLOSSAIRE

DES

OUVRAGES DE PASQUIER,

OU ÉNUMÉRATION

DES TERMES ET DES TOURS PRINCIPAUX

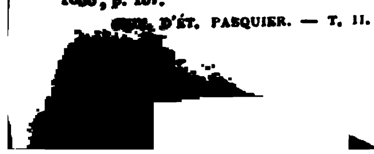
EMPLOYÉS PAR CET AUTEUR ET PERDUS OU MODIFIÉS DEPUIS LUI.

> Verba a vetustate repetita non solum magnos assertores habent, sed etiam afferunt orationi majestatem aliquam non sine delectatione : nam et auctoritatem antiquitatis habent, et, quia intermissa sunt, gratiam novitati similem parant.
>
> QUINTILIEN, *Inst. orat.*, I, 6.

> Les anciens mots, employés avec jugement, donnent de la dignité et de la majesté au style : grandiorem reddunt orationem, comme parle Cicéron.
>
> *Perroniana*, p. 202.

« Nos pères ont cru avoir un excellent langage... Est-ce donc que nous parlons mieux qu'eux et avons plus de jugement : rien moins [1]. » Ces lignes, écrites au milieu du dix-septième siècle, auraient dû prévenir une injustice qui a été surtout commise depuis cette époque. En effet, plusieurs langues se sont succédé en France, et, parmi elles, un sentiment d'admiration, juste mais trop exclusif, nous avait persuadé à tort qu'il n'y en avait qu'une qui fût digne d'être connue : on s'était borné trop généralement à étudier celle du règne de Louis XIV. Pour qui veut interroger toutes les couches de la civilisation française, toutes les veines de l'esprit national, il en est d'autres qui n'offrent guère moins d'intérêt. L'idiome de la Renaissance, en particulier, est vif, pittoresque, expressif. Ce que La Bruyère avait dit

[1] Borel, *Trésor de Recherches et Antiquités gauloises et françaises*, in-4°, 1656, p. 157.



à ce sujet de paradoxal[1] a fini, comme il arrive toujours pour ce qui est vrai, par devenir l'avis commun. Qui doute à présent qu'il n'y ait dans ce langage plus d'un mot à recouvrer, plus d'un tour heureux à ressaisir ? Rien de ce qui par le bonheur de l'expression ajoute à la force, à la richesse de la pensée ne saurait être dédaigné. L'abondance des termes, la souplesse et la variété des constructions nous manquaient, disait-on : on a senti qu'il fallait les redemander à nos pères. En même temps on a reconnu qu'après beaucoup de tentatives infructueuses, ce retour vers notre passé littéraire était de toutes les innovations la plus féconde, et que c'était aux sources indigènes qu'il fallait retremper la vigueur épuisée de notre arrière-saison.

Le moment semble donc venu de rechercher dans nos anciens auteurs les expressions et les tournures que nous avions imprudemment laissées périr, et de les dépouiller de ces formes regrettables dont la vétusté, par une sorte de verdeur généreuse, rajeunira notre style. Le vœu de Fénelon et de Voltaire doit enfin être réalisé.

Par ce motif, il serait à désirer que l'on rédigeât, pour chacun des écrivains que nos ancêtres ont admirés, des vocabulaires succincts, ou plutôt que l'on dressât des catalogues fidèles de toutes les locutions originales qu'ils contiennent, en les soumettant au choix de ceux qui peuvent, par le droit dont les investit la faveur du public, réhabiliter les termes anciens ou en créer de nouveaux. Cette histoire de la langue ne serait certes pas peu propre à éclairer celle des idées et des faits dans notre pays. Déjà cet inventaire des richesses enfouies dans nos vieux livres a été tenté par quelques-uns, mais avec peu de goût et de bonheur. Pougens, dans son *Archéologie française*, exhume des mots justement remplacés; et ceux qui ont mérité de survivre, il lui arrive souvent de ne pas les apercevoir[2].

Au nombre des écrivains chez qui la curiosité philologique peut trouver le plus à reprendre, un rang distingué est dû à Pasquier : lui aussi enfonce le sens des mots[3], linguam procudit[4]. Nous aurons plus d'une occasion de le voir dans le Glossaire suivant.

[1] Fin du chapitre XIV.

[2] Par exemple il veut rétablir *pondéreux* (pesant), et ne songe pas à *plantureux* (abondant), si expressif au propre et au figuré : une terre *plantureuse*, un génie *plantureux*.

[3] Montaigne, *Essais*, III, 5.

[4] Cicéron, *De Oratore*, III, 30.

A

Abayer, attaquer, harceler : « Étant le royaume *abayé* par plusieurs grands princes », *Rech.*, II, 13.

Abois; métaphore tirée de ce mot : t. II, p. 302.

Accasaner (S'), s'amollir : « Le roi ne permet pas que les esprits s'abâtardissent ou *s'accasanent* en voluptés », *Pourparler du Prince.*

Acconsuivre, suivre à la piste : « Comme le malheur *acconsuit* souvent nos bonnes fortunes, » *Lett.*, XII, 10. V. aussi t. I de cette édit., p. 89, et t. II, p. 276. Par extension, ce verbe signifiait atteindre : « Bajazet fut *acconsuivi* par ceux qui le poursuivaient », Montaigne, *Ess.*, I, 48.

Accort, adroit, habile (en italien, accorto, avisé, de bon esprit et de bon jugement, dit Nicot) : « Sur quoi (sur la demande de la royauté, faite par Pepin), le pape Zacharie, sage et *accort*, ne voulant déplaire à celui duquel il se promettait récompense..., » *Rech.*, III, 10. — Louis XI était « un monarque *accort*, qui savait aussi dextrement choisir ses avantages pour les ménager sur des parchemins, que ses prédécesseurs par les armes », *Id.*, VI, 11. V. aussi ce mot t. II de cette édit., p. 28 et 231.

Acculer; emploi énergique de ce mot, t. II, p. 257.

Accerber (S'), se fâcher : « François I[er] *s'acerba* grandement... », *Pourparler du Prince.*

Accertené, informé, assuré : *Rech.*, II, 14. V. aussi t. I de cette édit., p. 13 et 161.

Acheoison : t. I, p. 3.

Adomestiquer, introduire, habituer : « Les reitres que nous avons tant de fois *adomestiqués* entre nous, à notre très-grand dommage... », *Lett.*, X, 6. V. aussi t. I de cette édit., p. 33. *Domestique* est encore employé par Pascal dans un sens analogue à celui de ce verbe : « Elle (la vérité) ne demeure pas en terre, elle est *domestique* du ciel », M. Cousin, *Des Pensées de* Pascal, p. 467.

Adonc : t. I, p. 19.

Affamé; emploi énergique de ce mot : « Guy, duc de Spolette, et Béranger, duc de Frioul, dès le vivant même de Charles le Chauve, partagèrent par une espérance *affamée* ses royaumes », *Rech.*, V, 4. — Ailleurs Pasquier signale « un moyen certain de fermer la porte à toutes espérances *affamées* », *Lett.*, XXII, 5.

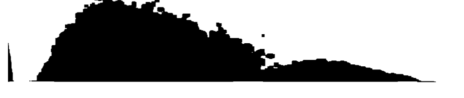
Affoler : t. II, p. 47.

Ahan et **Ahanner**; termes fort à regretter : ils ont le même sens que *labor* et *laborare* des Latins, peine, fatigue, s'épuiser d'efforts; Voy. *Rech.*, VIII, 6. — Rabelais avait dit : « Je sue, par la mort bœuf, *d'ahan* », *Pantagruel*, III, 36. — Ainsi Montaigne : « Sénèque sue *d'ahan* pour se roidir et s'assurer contre la mort », *Ess.*, III, 12; et : « Je sais combien *ahanne* mon âme en la compagnie d'un corps si tendre, si sensible, qui se laisse si fort aller sur elle », I, 25. Notre vieille langue n'avait pas de mots plus expressifs, plus heureux pour peindre la pensée.

Aheurté : t. II, p. 254.

Ainçois : t. I, p. 35, 158, et t. II, p. 197.

Alambiquer (S'), s'exercer, se fatiguer : « *S'alambiquer* le cerveau sur les livres », *Lett.*, X, 7.



Alloner une chose, en convenir : t. II, p. 280.

Alluvion ; emploi figuré de ce mot : t. II, p. 84.

Altères (*æstus animi*, fluctuations, traduit Nicot) : « Il lui répliqua qu'il n'était en ces *altères*... » (dans cette situation d'esprit, pénible, désespérée), *Rech.*, VI, 30. Voy. encore pour ce mot t. I, p. 187 de cette édit., et t. II, p. 352, 385, 418.

Ambitieusement mendié ; belle alliance de mots : « Si par le suffrage commun des évêques ce titre lui eût été accordé (au pape Léon Ier), il semblerait que c'eût été à sa sollicitation, comme une qualité *ambitieusement mendiée* », *Rech.*, III, 2.

Amignarder (S'), s'amollir : « On ne permettait pas en Gaule aux petits de *s'amignarder* dans le sein de leur mère », *Rech.*, I, 3.

Angustie : Les comtes et ducs « maintes fois guerroyaient le roi même, et le réduisaient en grandes *angusties* » (à une situation très-critique), *Rech.*, II, 2. V. aussi dans cette édit. t. I, p. 228.

Animeux : t. I, p. 19.

A peine que ; tour vif, qui nous fait défaut : « *A peine que* (c'est à peine si) Rome eut jamais un prince de plus grand sens que Nicolas », *Rech.*, III, 11.

Apenti : t. II, p. 7.

Apercevance : t. II, p. 140.

Apoint, l'occasion, l'à propos : « Pendant lequel temps il épiait son *apoint*... » *Rech.*, V, 14 ; cf. *id*, 1, 8, et *Lett.*, V, 11.

Apostume ; employé comme métaphore : « *L'apostume* se mûrissait de plus en plus aux cœurs de deux princes, à laquelle il fallait avec le temps donner air » (l'abcès se mûrissait, et il fallait enfin qu'il crevât), *Rech.*, VI, 10.

Arc-boutant : « Clotaire avait perdu sa mère (Frédégonde), *arc-boutant* de toutes ses forces », *Rech.*, V, 8.

Archerot : t. II, p. 83.

Arrhemens (errements), marche : « C'était reprendre les *arrhemens* de la primitive Église », *Rech.*, III, 5.

Arrher : t. II, p. 371.

Arroi : t. I, p. 168.

Astrapade : t. II, p. 55.

Attache ; ancienne signification de ce mot : t. II, p. 353.

Attédié, ennuyé, fatigué : « Les papes *attédiés* de longues guerres », *Rech.*, VI, 27. Voy. ce mot t. II de cette édit., p. 70.

Attraire : t. I, p. 210.

Attrempance, adoucissement, retenue : « On y apporta quelque modération et *attrempance* », *Rech.*, IV, 20. — [illegible] plus de modestie ou *attrempance*... », [illegible] VI, 7.

Attrempé, pruden[illegible] l'un des plus *attrempés* personnages de [illegible] *Rech.*, [illegible] de [illegible] t. I de cette édit., p. 54, et t. [illegible]

Attremper : t. I, p[illegible]

Aubain, étranger : [illegible] des Romains, qui [illegible] mot *Id.*, IV, 6, et t. I[illegible]

B

Bagues sauves : Voy. cette locution t. I, p. 228.

Baie : t. I, p. 160, 170, et t. II, p. 131. Cf. Lesage, *Histoire de Gilblas de Santillane ;* I, 2 : Celui-ci vient d'être la dupe d'un parasite qui s'est régalé à ses dépens et l'avertit ensuite en lui riant au nez « qu'il ne se croie pas la huitième merveille du monde ». Je fus, ajoute-t-il, « aussi sensible à cette *baie*, que je l'ai été dans la suite aux plus grandes disgrâces qui me sont arrivées. »

Baigner (Se) ; emploi figuré de ce verbe : Malheur, dit Pasquier, à qui brigue la faveur des princes ; « car les opinions des rois vieillissent..., Bientôt ils *se baigneront* en ta défaveur », *Lett.*, XVII, 5.

Bailler à l'abandon, laisser à la discrétion : Dans les désordres du règne de Charles VI, « le peuple usait des vies des hommes comme si elles lui eussent été *baillées à l'abandon* », *Rech.*, II, 4.

Bailli ; acception primitive de ce mot : « En vieil langage français il ne signifiait autre chose que gardien ; et *Baillie*, garde (et aussi puissance) », *Rech.*, II, 14.

Baise-main, pour soumission : « Devoir le *baise-main* au roi, » *Rech.*, II, 13.

Balle en bouche : Voy. cette locution t. II, p. 348.

Ballotte : t. I, p. 134.

Bannière, démonstration ; **faire grande bannière,** prouver beaucoup ; expression pittoresque : « La plupart des auteurs d'Allemagne pensent *faire grande bannière* encontre nous lorsqu'ils se vantent... » *Rech.*, I, 7. — Emploi proverbial de ce mot : « Les maisons nobles sont cent ans *bannières* et cent ans civières » ; c'est-à-dire qu'après s'être élevées pendant cent ans, elles déclinent pendant le même nombre d'années, *Ibid.* Les bannières étaient en effet l'attribut des grands seigneurs ; et l'on appelait *miles civeralis* le chevalier qui n'avait que son épée. On peut voir à ce sujet Quitard, *Dictionnaire des Proverbes*, p. 104.

Banqueter, dîner, assister à un grand repas : « M..., avec lequel j'ai *banqueté* deux ou trois fois..., » *Lettre inédite* à Loisel, du 10 septembre 1582.

Bastant : t. I, p. 35, et t. II, p. 332.

Béer, aspirer, soupirer ; c'est *l'inhiare* des Latins : « Les Seize voyaient l'Espagnol ne *béer* qu'après notre couronne », *Lett.*, XVII, 3. Ainsi Montaigne, *Ess.*, I, 3 : « Ceux qui accusent les hommes d'aller toujours *béant* après les choses futures... »

Benoît : t. I, p. 213. De là *benêt ;* car, ainsi que l'a remarqué Duclos, plus un mot est manié, plus la prononciation en devient faible ; et cette nonchalance de la prononciation nous fait altérer jusqu'à la nature des mots : v. l'édit. de la *Grammaire de Port-Royal* donnée par M. Petitot, Paris, in-8°, 1810, p. 396 et 397.

Bercerole, berceau : « Clotaire second, qui était en *bercerole* », *Rech.*, VI, 34.

Bers : t. II, p. 265.

Biendisant : « Nous devons escrimer à outrance au *biendisant* Amyot », XXI, 2.



Bienheurer, favoriser : « La raison dont Dieu a voulu *bienheurer* les hommes », *Lett.*, X, 1.

Bienveigner, faire bon accueil : « La reine pensant *bienveigner* son mari », *Rech.*, V, 6. Voy. aussi t. II de cette édit., p. 247 et 303.

Blasonner, louer, et aussi critiquer : Pasquier regrette qu'une foule de mauvais écrivains s'attachent à la mémoire de Henri IV ; de là, ces vers satiriques, *Lett.*, XX, 3 :

> Lorsque Henri est par vous *blasonné*,
> Je crois qu'il fut deux fois assassiné,
> L'une du glaive et l'autre par vos plumes.

Pibrac, dans ses *Quatrains*, donne à ce verbe son second sens,

> Si quelquefois le méchant te *blasonne*,
> Que t'en chaut-il ? Hélas, c'est ton honneur.

Voy. ce mot t. I de cette édit., p. 6 et 206.

Bon (Avoir du), obtenir l'avantage : « Dans une bataille entre eux donnée, par laquelle les Lacédémoniens *eurent du bon...* », *Rech.*, VIII, 9.

Bonhomme, dans le sens de peuple : « On les envoya (les gens d'armes) en Brie, pour vivre sur le *bonhomme* », *Rech.*, VI, 3.

Bouche, dans le sens de réputation : « La bonne *bouche* que semez de moi », *Lett.*, XIV, 13. — Pasquier ne s'étonne pas que l'ambassadeur de France ait reçu un bon accueil dans Rome, « y ayant premier que d'y entrer envoyé une bonne *bouche* de lui, avant-coureuse de sa venue », *Id.*, XVIII, 5.

Bouche (Fort en), hardi, hautain, insolent ; expression pittoresque, image énergique : « Comme le peuple est *fort en bouche*, singulièrement en telles adversités, esquelles il pense qu'il faut que les grands aient du tout recours à lui, aussi le fit-il lors fort bien paraître (lors de la prison du roi Jean, en 1355) », *Rech.*, II, 7.

Boucler : t. I, p. 166.

Bouconner, empoisonner (de boucon, poison) : *Rech.*, V, 15.

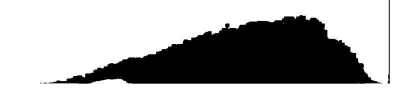
Bouffonesque : t. II, p. 415.

Bourrelle : Pasquier signale dans l'amour des richesses et l'ambition des grandeurs « les deux passions qui sont les principales *bourrelles* de nos âmes », *Lett.*, XVIII, 3.

Boutehors : « Chacun dans l'Italie semblait jouer à *boutehors* », *Rech.*, III, 4. — « Trois princes jouaient au *boutehors* pour l'État d'Italie (c'est-à-dire, à qui en chasserait les autres et s'en rendrait seul maître) », *Id.*, V, 4 ; cf. II, 8.

Bragard, gentil, de bon air, vêtu avec recherche : « On ne verrait pas les femmes si popines et *bragardes*, » c'est-à-dire si élégantes et si bien parées, IIe livre du *Monophile.*

Brave, bienséant, qui a bon air, paré et qui pare ; mot gracieux que dans ce sens l'on n'entend plus qu'au village : « Quelle chose plus *brave* que voir un prince bien emparlé captiver sous un beau parler l'amitié de son ennemi ? » *Pourparler du prince.* Ainsi Guy-Patin, Lett. 60 (édit. de Cologne, 1692) : « On ne parle plus ici que du jour de la majorité du roi, pour lequel toute la cour se fait *brave* pour l'accompagner au palais » ; et Lett. 61 : « Le roi (7 septembre 1651) a été au palais y faire déclarer sa majorité ; toute la cour était merveilleusement *brave* et leste. »



Bride; emploi figuré de ce mot : Pasquier s'adressant au prince : « Faites tant d'ordonnances qu'il vous plaira pour *tenir en bride* la médisance contre les grands; toutefois, il est malaisé que la patience n'échappe à quelques esprits déliés, si le prince ne *met* le premier *quelque bride* à ses opinions », *Lett.*, XX, 5. **Fort en bride**, difficile à diriger, à modérer : « Pour contenir aucunement le peuple, qui était *fort en bride*... », *Rech.*, VIII, 7.

Brigade; ancien sens de ce mot : t. II, p. 62.

Bris (de prison) : t. I, p. 196; *Briser* les prisons, t. II, p. 243.

Broche (couper), c'était arrêter, prévenir, et aussi ôter l'envie : Voy. *Interprét. des Instit.*, p. 425; et dans cette édit., t. I, p. 36.

Bruit, dans le sens de renom, réputation : Pasquier remercie une demoiselle, *Lett.*, XIV, 13, « du bon *bruit* qu'elle fait courir de lui ». Molière a conservé cette acception de *bruit*, Prologue de *l'Amphitryon* :

> Hé! là, là, madame la nuit,
> Un peu doucement je vous prie;
> Vous avez dans le monde un *bruit*
> De n'être pas si renchérie.

Brusque, dans le sens de sauvage : « Le ravage général que brassèrent plusieurs nations *brusques* à l'empire romain », *Lett.*, I, 5.

Buter, pour viser : « Un juge doit toujours *buter* à la justice », *Rech.*, VI, 9.

Butte (Se mettre en) : t. II, p. 19.

C

Caimander, mendier : « Il fut contraint (Bélisaire) de *caimander* sa pauvre et misérable vie », *Rech.*, VI, 43.

Camisade : t. I, p. 164.

Capeline : t. II, p. 68.

Casanier; ancienne acception de ce mot : t. II, p. 423.

Caviller, plaisanter, railler : « Encore sera-il *cavillé*... », *Interprét. des Institutes*, p. 128.

Ce; omission de ce pronom : v. t. II, p. 370 et 388. De là, dans certains tours, une allure plus dégagée et plus rapide, dans ce vers de Régnier, par exemple, au début de la satire sur le *mauvais gîte* :

> Voyez que c'est du monde et des choses humaines!

Cédule ; t. II, p. 114.

Cervelle (Mettre ou tenir en), exciter, mettre en mouvement, en agitation; expression alors fort usitée : « Il (Bourbon, comte de la Marche, devenu roi de Naples), *mit en cervelle* tous les Italiens contre lui », *Rech.*, VI, 27. Cf. *Id.*, III, 4; et V. encore t. II de cette édit., p. 228, 246, 256, 338.

Chaperonner : t. II, p. 242.

Chaudecole (A la), soudain, sans réflexion : « Les Napolitains *à la chaudecole* lui avaient voué (à Louis, roi de Hongrie) une admirable bienveillance », *Rech.*, VI, 27; cf. *ibid.*, 28. — Brusquement : Pasquier, accuse les jésuites de capter les novices et « de les prendre *à la chaudecole* (les

entraîner vivement, brusquement à eux), après les avoir menés par des paroles amadouantes », *Rech.* III, 44. — « Azon disputant du droit avec un quidam, il lui advint de le tuer *à la chaudecole* », *Id.*, IX, 34. — Il semble préférable d'écrire en deux mots *chaude cole*, comme on le voit, VI, au commencement du c. 30. *Cole*, dit Roquefort, veut dire disposition, désir.

Chaux (A) et à sable, ou à ciment : « Dieu fait évanouir des conseils que nous pensions avoir bâtis *à chaux et à sable* », *Rech.*, VI, 3. Ailleurs Pasquier, en parlant d'édits salutaires pour le public, souhaiterait « qu'ils eussent été bâtis *à chaux et à ciment* », *Id.*, III, 33.

Chef, à chef ; ancienne acception de ces mots : t. I, p. 12, 94 et 201 ; t. II, p. 285.

Chère ; ancien sens de ce mot : t. I, p. 196 ; t. II, p. 5, 127 et 363.

Chevaler, poursuivre ; et aussi, sonder, scruter, presser de questions : « Jouant le personnage de Socrate, il le *chevala* à la platonique », f. 4 du *Catéchisme des Jésuites* (in-8°, 1602). Cf. *Rech.*, VI, 27 ; et voy. encore ce mot t. I de cette édit., p. 179, t. II, p. 170.

Chevalerie, bravoure : « Quant à ce qui regarde le haut point de sa *chevalerie* et vaillance », dit Pasquier, en parlant de Henri IV, *Lett.*, XX, 3. Voy. aussi le t. I de cette édit., p. 4. **Chevaleries**, exploits : « Charles, qui pour la générosité et hautes *chevaleries* mérita le surnom de grand... », *Rech.*, III, 4.

Chevir : « Je *chevirai* avec votre maître, » Je viendrai à bout, j'en finirai avec..., *Rech.*, VI, 22. Ce mot se trouve encore dans le *Don Juan* de Molière, act. IV, sc. 3 : « Nous ne saurions en *chevir* », en être maîtres.

Cire (Nez de), Faire un nez de cire à la loi, c'est la modifier à sa fantaisie, ou plutôt, l'éluder, en fausser la nature et l'esprit : « Aussi fait-on de tout temps, en chaque république, *un nez de cire* à la loi, la tirant chaque législateur à l'avantage de lui et de ses favoris », *Pourparler du Prince*. La même expression se trouve dans les *Lettres*, XIX, 7.

Clous de diamant : « Il (Charles V) pensait par là (par sa loi sur la majorité des rois, de 1375) assurer l'État aux siens à *clous de diamant* », *Rech.*, VI, 2.

Cœur ; idiotismes où entrait ce mot : Voy. t. II, p. 218 et 268. En parlant d'un prince généreux : « Ses actions, dit Pasquier, résidaient principalement au *cœur* », *Rech.*, V, 8.

Coi, tranquille, et aussi, ferme (de *quietus*, en basse latinité *Coetus*) : Voy. pour ce mot t. I de cette édit., p. 32.

Colée : t. I, p. 67.

Collaudé : t. II, p. 2.

Compromis (Avoir en) : t. II, p. 192.

Conciliaire, de concile : « Le décret *conciliaire...* », *Rech.*, III, 9, et pass.

Condescendre : Ce verbe avait quelquefois la forme réfléchie au seizième siècle ; Voy. t. II, p. 296.

Confès : t. I, p. 89.

Conniller, se cacher : « Trouvant tous les passages clos, il (le connétable de Bourbon) fut contrai [illegible] cherchant une issue, furetant comme un *connil* ([illegible] *Rech.*, VI, 12 [illegible] 1723, souvent fautive, écrit [illegible]

une chose en laquelle il a *connillé* », *Lett.*, XII, 1. Dans l'*Exhortation aux Princes*, p. 25, « *conniller* aux coups », c'est chercher à se soustraire aux coups. Voy. encore pour ce terme t. I de cette édit., p. 16, et t. II, p. 343.

Connivence (Passer par), tolérer, souffrir : « Le parlement ne put *passer par connivence* que les écoliers fussent si osés que de mettre la grandeur du roi en dispute », III, 16. — « On ne *passa plus par connivence* ce désordre », *ibid.*, 34; cf. *id.*, IV, 4. Dans le même sens, on disait *passer par dissimulation* : v. t. II de cette édit., p. 367.

Conniver : t. II, p. 351

Conséquence (De), royaume de conséquence : c'est ce que Pasquier dit souvent de la France; il veut exprimer par là un royaume où les mauvais exemples ne manquent jamais d'avoir leur conséquence, où les abus tendent à se perpétuer : voy. particulièrement *Rech.*, II, 7, et VI, 29.

Contemner et **Contemnement** : t. I, p. 16; t. II, p. 229.

Contre-batterie; emploi particulier de ce terme : t. I, p. 141.

Coquin; sens ancien de ce mot : « C'est un mendiant volontaire qui halène ordinairement les cuisines que les Latins nomment *coquinas* », *Rech.*, VIII, 42.

Corbiner, recueillir, amasser : « *Corbiner* un grand gain », *Rech.*, II, 4. Nicot dérive ce verbe du vieux mot *Corbin*, corbeau : il paraît venir plutôt du latin *corbis*, corbeille. Ce terme signifiait aussi gagner : Les écoliers allaient en foule au collége des Jésuites, « pour cuider *corbiner* (chercher à gagner) tous les mois un sol ou un carolus que l'on paye aux autres colléges à l'entrée de la porte », *Rech.*, III, 44.

Cordelle : « Pour parvenir à son dessein, il (Gontier, archevêque de Cologne) *attire à sa cordelle* (entraîne dans son parti, dans ses projets) Tutgrand, archevêque de Trèves, » *Rech.*, III, 12; cf. *Id.*, III, 24, et VI, 28. Voy. en outre, dans cette édit., t. I, p. 102.

Corrival (La préposition, supprimée depuis, ajoutait à la force du mot rival) : « Othon chassa les Bérenger et leurs *corrivaux* d'Italie », *Rech.*, III, 4. — « Brunehaut, ne pouvant endurer une *corrivale* de ses grandeurs... », *Id.*, V, 18. Voy. encore ce terme t. II de cette édit., p. 257.

Corselet : t. II, p. 73.

Courtisan, pris comme adjectif : « flatterie *courtisane* », *Rech.*, III, 18; et Voy. dans cette édit., t. II, p. 103.

Courtisanie : t. II, p. 287 et 390.

Couteaux (Aiguiser les), s'armer : Pasquier parle « des princes étrangers qui, à la suite de l'interdiction d'un royaume, *aiguisent leurs couteaux* contre le prince excommunié », *Rech.*, III, 16. Jouer des *couteaux* : Voy. t. II de cette édit., p. 296.

Crucier, tourmenter : « Polydore Virgile, ennemi capital de notre nation, se *crucie* dans son histoire d'Angleterre... », *Rech.*, II, 17.

Cueillette : t. I, p. 100.

Cuider : t. I, p. 84.

Curial, homme de cour, courtisan : Voy. le *Pourparler du Prince*.

Curialité, civilité, courtoisie : « Surtout me plait une clause pleine de *curialité*, » *Rech.*, IX, 37. Voy. encore *Lett.*, VI, 6.

D

Déa, certes : « Et déa, où vîtes-vous jamais une confirmation faite sans date ? » *Rech.*, III, 7.

Débonnaire ; primitivement de bonne aire, d'illustre origine ; mais ce sens se dénatura vite : « Les sages mondains de la France, imputant la conduite de Louis à un manque et faute de courage, l'appelèrent le *Débonnaire*, couvrant sa pusillanimité du nom de *débonnaire* », *Rech.*, V, 3. Suivant Henri III, cette parole impliquait sous soi je ne sais quoi du sot », *Ibid.* On voit encore par le chapitre 11 du livre III des *Recherches* que ce terme ne se prenait pas dans son ancienne acception de *noble*, mais qu'il avait celle de bon jusqu'à la simplicité.

Décime ; sens ancien de ce mot : t. II, p. 204.

Déduit : t. II, p. 367.

Défaire, mettre à mort : t. I, p. 127.

Défavoriser : t. II, p. 270.

Défrai ou **défroi** : t. I, p. 40 et 218.

Dégaster, par suite dévaster : « La Calabre et la Sicile étaient lors grandement *dégastées* par les Sarrasins, » *Rech.*, I, 12 ; cf. *ibid.*, 13. Voy. encore t. I de cette édit., p. 73.

Dégorger, emploi vigoureux de cette expression : Les nations barbares fondant sur l'Italie « lui font *dégorger* le butin dont par tant de centaines d'ans elle s'était enflée, et lui *arrachent des poings* les pays qu'elle ne pouvait plus défendre », *Rech.*, III, 4.

Denté, mordant : « Un mot *denté* et plein d'aiguillons », c'est-à-dire malin et railleur, *Lett.*, I, 16.

Déport : t. I, p. 109.

Déporter (Se) : t. II, p. 6.

Dés ; emploi de cette particule en composition : t. II, p. 111.

Désaisonner : t. II, p. 111.

Désappointer ; sens ancien de ce verbe : t. II, p. 238.

Désarçonner ; pris dans une acception figurée : « Le duc de Bourgogne voyait que tous ces préparatifs se faisaient pour le *désarçonner* du crédit qu'il avait occupé près du roi... », *Rech.*, VI, 3.

Désarroyer : t. I, p. 163 et 208 ; t. II, p. 373.

Désenger : t. I, p. 42.

Déserter ; ancienne acception de ce mot : t. I, p. 51, et t. II, p. 232. Cf. M. Nodier, *Examen critique des dictionnaires de la langue française*, Delangle, 1828, in-8°, p. 136.

Désespérade : « Jouer à la *désespérade* », c'est-à-dire agir en désespéré, *Rech.*, VI, 12.

Desrocher : t. I, p. 239.

Desservice : t. II, p. 381.

Desservir, mériter : « S'il se trouvait que le connétable eût *desservi* la mort... », *Rech.*, VI, 30 ; cf., *id.*, II, 14.

Déterminé ; ce terme expressif date du seizième siècle. Pasquier parle « d'une querelle qu'un je ne sais quel courtisan lui dressa, quand il lui advint d'appeler *un esprit romain* celui que l'on appelle maintenant en

cour *homme déterminé* » ; et un peu plus loin, après avoir signalé la résolution que souvent les Romains montrèrent dans le mal : « Vous les trouverez tout autant *déterminés* à bien faire (j'userai de ce mot avec nos courtisans) », *Lett.*, IX, 8. Toutefois, ajoute Pasquier, « je ne trouve pas grand fondement pour lui donner vogue, encore que je le voie autorisé par les bouches de plusieurs gens de cour », *ibid.*

Détourbier : t. I, p. 18, 95, et t. II, p. 268.

Devis, conversation : t. II, p. 283.

Deviser ; sens particulier de ce verbe : t. I, p. 48.

Dévoyé, égaré : « *Dévoyé* par ambition... », *Rech.*, III, 31.

Discours, dans le sens de raison : « S'il en advient autrement, c'est plus par hasard que *discours* », *Rech.*, VI, 2. Ainsi *discours* avait en grec une double signification, comme le remarque Lactance, *Institut. div.*, IX, 3 : « Λόγος et sermonem significat et rationem ». Voy. la seconde acception de ce mot t. I de cette édit., p. 38, et t. II, p. 262. Cf. Montaigne : « Si par *discours* (raisonnement) nous entreprenions certaine voie, nous prendrions la plus belle », *Ess.*, II, 1.

Dispenser (Se) ; en général, ce verbe réfléchi ne voulait pas dire, comme aujourd'hui, s'abstenir, mais se permettre, se donner licence : « Les papes *se dispensaient* de faire toutes choses qui leur tenaient à gré, » c'est-à-dire se donnaient toute liberté, *Rech.*, III, 21. Voy. ce mot t. II de cette édit., p. 267, et 415.

Douloir (Se) : t. II, p. 211. On employait aussi *douloir* comme verbe actif : « Quand aucune chose ne me *deult*... », ne m'afflige, ne me fait mal ; Montaigne, *Ess.*, III, 5.

Doute ; ancien genre de ce substantif : t. I, p. 112.

Douter, dans le sens d'hésiter, de craindre : t. II, p. 160, 292 et 423. Cette double acception se rencontre encore fréquemment dans Molière : V. le *Lexique* de M. Génin, à ce mot.

Duit (du verbe *duire*, d'où nous avons conserver *dûment*, *indu*), formé, accoutumé, instruit : « Encore que ce personnage fût infiniment bien *duit* et nourri aux priviléges anciens de notre Église gallicane », *Rech.*, III, 12. Voy., pour ce mot, t. I de cette édit., p. 39 ; t. II, p. 233 et 267.

E

Échantillonner : t. I, p. 38.

Échever : t. I, p. 155.

Éclore, aujourd'hui faire éclore : « Il n'est pas croyable qu'elle eût couvé huit ans entiers cette vengeance dans son âme sans l'*éclore* », *Rech.*, V, 15.

Éconduite : t. II, p. 374.

Écritoire, au figuré, manie, démangeaison d'écrire : « Toute république prend commencement par les armes et fin par *l'écritoire* ». Cette pensée de Pasquier, dont je n'ai pu retrouver la place, est rendue en d'autres termes et plus longuement, *Lett.*, I, 5. Montaigne a dit, en se rapprochant du sens de cette phrase : « *L'écrivaillerie* est le symptôme d'un siècle débordé », *Ess.*, III, 9.

Écueiller (S') : t. II, p. 346.

Émayer (S') : t. II, p. 351.

Emparlé, terme bref et excellent : pour le traduire, il faut recourir aujourd'hui à une circonlocution ; C'est celui qui a la parole à la main, qui manie bien, avec facilité, la parole. Oleric, un émissaire de Frédégonde, était, suivant Pasquier, « un homme bien *emparlé* » ; dans le même sens, et un peu plus loin : « Il sut si bien jouer du plat de la langue », *Rech.*, V, 6. Ailleurs il est dit que l'amiral de Châtillon « était un personnage bien *emparlé* », *Lett.*, V, 11 ; voy. encore *Id.*, XXII, 7, et t. II de cette édit., p. 258, 336.

Emprendre : t. I, p. 68.

Enamourer : « Bayard, jeune page, s'était *enamouré* d'une damoiselle de même âge », *Rech.*, V, 19 ; cf. *id.*, IV, 3. Voy. pour l'emploi fréquent, au seizième siècle, de ce mot gracieux, Pougens, *Archéologie française*, t. I, p. 164, 165, et t. II, p. 296.

Enchère (Folle) : « Vous n'ouïtes jamais parler que pour un délit des sujets les rois aient porté la *folle enchère* (aient été punis) », *Pourparler du Prince.* De même, Molière, dans *George Dandin*, act. I, sc. 6 : « Vous pourriez bien porter la *folle enchère* de tous les autres ». Au propre, *faire une folle enchère*, c'est couvrir à soi seul les mises des autres enchérisseurs, en allant même un peu au delà ; partant, c'est demeurer seul responsable et payer pour tous.

Engraver, imprimer, inscrire : Pasquier souhaite à Henri IV un Philippe de Comines « pour *engraver* sa mémoire au temple de l'immortalité », *Lett.*, XVI, 7, à la fin. « Les propositions *engravées* en sa conscience... », *Rech.*, III, 13. Cf. *Lett.*, V, 11 ; etc.

Ennombrer : t. I, p. 37.

Enseigneurier : « Vous ne trouverez en l'histoire que Capet s'étant *enseigneurié* de la France, il alla reblandir le pape, ou pour être par lui investi du royaume, ou bien confirmé », *Rech.*, III, 13.

Ententif, appliqué : « Pendant que chacun était *ententif* à mener guerre... ». *Rech.*, II, 13.

Entorser : t. II, p. 66.

Entrelas (de entrelasser) : « Par cet *entrelas* de paroles... », c'est-à-dire par ces paroles citées, intercalées, *Rech.*, III, 3.

Entremet, sens d'intermède : « Tout le pauvre peuple de la France servira de chœur, pour déplorer, aux *entremets*, son malheur », *Lett.*, X, 6. Voy. d'autres acceptions de ce mot t. II de cette édition, p. 127 et 385.

Épaule (Prêter l'), aider, porter secours : « A quoi *prêtaient l'épaule* les plus grands seigneurs du royaume... », *Rech.*, III, 23.

Épave ; acception figurée de ce mot : « Rome, dans sa décadence, comme une *épave*, exposée à la miséricorde de celui qui la pouvait premier occuper... », *Rech.*, III, 4 ; et IX, 33 : « Rome était *épave* de celui qui le premier s'en emparait. » Dans notre ancien droit on appelait *épaves* « les choses perdues, qui n'étant réclamées par personne appartenaient au roi ou aux seigneurs haut-justiciers. » De là, chez Nicolas Pasquier, l'acception suivante de ce terme : « Encore souhaiterai-je que nos écrivains... fuient les mots *épaves* (abandonnés) en pareille diligence que les patrons des navires évitent un écueil en mer », *Lett.*, IV, 14.

Éperon ; emploi figuré de ce mot : « Les nobles et grands seigneurs, enivrés de l'honneur mondain, à qui *l'éperon* de vertu est [illegible] pour les contenir... », [illegible], IV, 25.

Épices, terme de palais; en voici l'explication donnée par Pasquier : « Les épices que nous donnons maintenant ne se donnaient anciennement par nécessité. Mais celui qui avait obtenu gain de cause, par forme de reconnaissance ou regraciment de la justice qu'on lui avait gardée, faisait présent à ses juges de quelques dragées et confitures : car le mot d'épices par nos anciens était pris pour confitures et dragées, et ainsi en a usé Maître Alain Chartier en l'*Histoire de Charles VII*[e], chapitre commençant l'an 1434.... Néanmoins le malheur du temps voulut tirer telles libéralités en conséquence : si que d'une honnêteté on fit une nécessité. Depuis, les épices furent échangées en argent, aimant mieux les juges toucher deniers que des dragées », *Rech.*, II, 4. Voy. un emploi figuré de ce mot, t. II, p. 26.

Épine ; au figuré : « Ce fut une *épine* qu'il ôta de sa tête » (un souci dont il se délivra), *Rech.*, VI, 12.

Épinocher, pointiller, faire de petites difficultés : « mais de s'arrêter en si peu de temps (à une si petite différence de temps), c'est *épinocher* en l'histoire », *Lett.*, XX, 5.

Épouser ; métaphore à effet tirée de ce mot : Pasquier, racontant la désastreuse histoire du connétable de Bourbon, le montre devenu en un instant sans bien et sans honneur, ayant pour toute recousse *épousé* un espoir et désir de vengeance, forcé d'avoir pitié de sa misérable principauté et grandeur », *Rech.*, VI, 12.

Équipoller : t. I, p. 110.

Erre (grand ou grande) : t. II, p. 69. On disait *belle erre* dans le même sens : Bajazet se sauvait *belle erre* (en toute hâte) sur une jument arabesque » ; Montaigne, *Ess.*, I, 48.

Escarbillat : t. II, p. 91 et 231.

Eschauguette (excubiæ ?), specula, lieu d'observation : « Soyons aux écoutes, et voyons, comme d'une *eschauguette*, de quelle façon les affaires se tourneront », *Lett.*, XVI, 1.

Escheler, escalader : « Ce serait vouloir, comme les outrecuidés géants, *escheler* les cieux », *Lett.*, XX, 7.

Espoinçonné : t. II, p. 25.

Espoint, piqué, et aussi, tourmenté : « Childebert, *espoint* d'un nouveau remords de sa conscience », *Rech.*, V, 5 ; v. encore dans cette édit., t. II, p. 72.

Essor (Mettre ses opinions à) : t. II, p. 388.

Esteuf, aide, appui : « Le pape et le roi se donnant *l'esteuf* l'un à l'autre... », *Rech.*, III, 4 ; cf. *Ib.*, 25.

Estoc, propriété, patrimoine : « l'ancien *estoc* du peuple... », *Rech.*, V, 15. Ce mot signifiait aussi race, origine : Voy. t. I de cette édit., p. 36, 80, et t. II, p. 262.

Esvolé : t. I, p. 15.

Étancher (S') : t. II, p. 278.

État (Une mort d') ; c'était une mort infligée par raison d'État : « Un prince souverain.., ores qu'il le puisse d'une autorité absolue, toutefois se doit bien donner garde de faire mourir un sien sujet sans connaissance de cause, et, comme l'on dit, *d'une mort d'État* », *Rech.*, VI, 10.

Étonner ; force ancienne de ce mot : t. I, p. 195, et t. II, p. 248, 431.

Eux. La finale *eux* était autrefois préférée à *eur* : « Guillaume de Nangis, en ses *Chroniques de France*, l'appelle (Louis le Gros) le *batailleux* », *Rech.*, II, 13.

Évader ; employé comme verbe neutre : t. II, p. 329. — La forme réfléchie existait aussi : voy. *Id.*, p. 262.

Exoiner, exonier : t. II, p. 358.

Exquis ; sens particulier de ce mot : t. II, p. 330 et 410.

F

Faire ; emploi particulier de ce mot : t. II, p. 288 et 392.

Faiseur : Pasquier appelle Hugues le Grand « un *faiseur* et *défaiseur* de rois », *Rech.*, II, 10.

Fatal ; cet adjectif avait alors le sens nerveux du latin *fatalis*, prédestiné : « Il semble que le nom de Grégoire ait été *fatal* pour l'accroissement de la papauté », *Rech.*, III, 4.

Fatiste ; acception remarquable de ce mot : « Brunehaut fut le *fatiste* du jeune roi Théodoric, son petit-fils (le mauvais génie) », *Rech.*, V, 8. — Avec la signification de poëte, il se trouve dans le *Pourparler du Prince ;* mais il avait vieilli, comme *ost* pour armée, *roque* pour forteresse ; etc. Voy. encore dans cette édit., t. II, p. 9 et 409.

Favorable (Plaie) ; acception de ce mot : t. II, p. 367.

Fers (Entre deux) : « Notre France a été *entre deux fers* pour cet égard », *Lett.*, XX, 5 ; c'est-à-dire qu'elle était suspendue, incertaine entre deux partis, ne sachant de quel côté pencher. Voy. encore cette locution t. II de cette édit., p. 52 et 374.

Féru, de **Férir** : t. I, p. 181, et t. II, p. 5. Ce mot se trouve encore dans Molière, *École des Femmes*, act. I, sc. 6.

Fétardise : t. I, p. 155, 229 ; et t. II, p. 175.

Feuille, dans le sens de motif, raison plausible : Pasquier cite un livre « par lequel on peut voir de quel temps ces Égyptiens, que nous voyons encore vaguer par la France, commencèrent à y entrer, et quelle *feuille* ils donnèrent à leur pèlerinage », *Rech.*, IV, 19. — « Dès lors que nous nous sommes fait accroire que quelque chose est bonne, nous trouvons puis après prou (assez) d'arguments et prétextes pour nous y servir de *feuille* », pour l'autoriser à nos yeux, *Pourparler du Prince.*

Flattereau. (Les diminutifs, cette précieuse ressource des langues, ont été trop délaissés, depuis le seizième siècle) : « Quelques *flattereaux* de légistes... », *Pourparler du prince.* Voy. aussi dans cette édit., t. II, p. 377.

Flèche ; locution proverbiale tirée de ce mot : « Ils ne savaient *de quel bois faire flèches* », c'est-à-dire à quel parti recourir, *Rech.*, VI, 12. — Ainsi dans une lettre originale d'Amyot, conservée à la Bibliothèque nationale, fonds de Béthune, vol. 8923, p. 30, adressée au duc de Nivernois, le prélat, en se plaignant des vexations qu'exercent contre lui les Ligueurs, lui dit que « nu et dépouillé, il ne sait plus, comme l'on dit, *de quel bois faire flèches* ».

Fleurétis (de paroles) : « Avec une grande levée de rhétorique il nous a voulu faire accroire, non point par argument nécessaire, ains par un *fleurétis de paroles...* », *Pourparler du Prince.*

Florir (en) ; métaphore empruntée à ce mot : « Tont ainsi que les jardiniers entent sur sauvageons greffes dont le fruit est souef, ainsi des gens brusques et sauvages sont issues les monarchies, comme la nôtre fran-

çaise, l'espagnole et l'anglaise, qui *florissent en* bonnes coutumes et ordonnances sur toute autre nation », *Rech.*, I, 10.

Flotte, troupe : « Nogaret, chancelier de Philippe le Bel, avec une *flotte* de gendarmes, s'empara de la personne de Boniface VIII », *Rech.*, III, 17. Voy. encore, pour ce mot, le t. I de cette édit., p. 19, et le t. II, p. 19. Ainsi *classis* désignait autrefois en latin une armée de terre autant qu'une armée de mer; primitivement troupe.

Flouet, mou, faible : « Son mari, qui était d'une matière *flouette...* », *Rech.*, VI, 27; cf. dans cette édit., t. I, p. 244.

Folâtre ; ancienne acception de ce mot : t. II, p. 360.

For ; emploi de cette particule en composition : t. I, p. 34; t. II, p. 101.

Forclore, éloigner, exclure : « La même raison qui occasionna nos ancêtres à *forclore* les filles de l'espérance du royaume... », *Rech.*, II, 17. Voy. aussi t. I de cette édit., p. 2.

Forêt ; ancienne signification de ce mot : « En vieux langage français, dit Pasquier, il convenait aussi bien aux eaux qu'aux forêts », *Rech.*, II, 15.

Forgeron ; emploi figuré de ce mot : t. II, p. 333.

Forligné : t. I, p. 8.

Fossoyé : t. I, p. 32.

Fouage : t. I, p. 66.

Foucade : t. II, p. 301.

Foule, vexation : « Sans *foule* et oppression des sujets », *Rech.*, II, 8.

Fretin ; sens primitif de ce mot : t. I, p. 73.

Friand : « Belleforêt, dans ses *Grandes Chroniques* de France, dit de Brunehaut qu'elle était *friande* à gouverner », *Rech.*, V, 15.

G

Gager ; ancienne acception de ce mot : t. I, p. 121.

Garbe : t. II, p. 35.

Garite : t. II, p. 256.

Garniment ou **garnement** ; origine de ce mot : t. I, p. 127.

Gaster : t. I, p. 29.

Gausser, plaisanter, échanger des propos plaisants : Voy. *Rech.*, VI, 36.

Géhenne : t. II, p. 395.

Géhir. Déjà Pasquier regrettait plusieurs mots que nous avions à tort laissés périr. Tel était en particulier le verbe *géhir* (forcer à dire la vérité par la *gêne*, la torture), terme court, expressif, que nous n'avons pas remplacé : Il eût souhaité « que quelque plume hardie le remît encore, puisqu'on ne pouvait plus le rendre que par circonlocution », *Rech.*, VIII, 34.

Gendarmer ; acception particulière de ce verbe : t. II, p. 390.

Genoux (Fléchir les) ; forte image : Pasquier montre « notre France contrainte de *fléchir les genoux* sous l'ambition de Frédégonde et de Brunehaut », *Rech.*, V, 10.

Gentil ; une ancienne acception de ce mot : « Sur le déclin de l'Empire, il y eut principalement deux manières de gens de guerre, qui furent sur tous les autres en réputation d'être braves au fait des armes : dont les uns furent appelés *gentils* et les autres écuyers », *Rech.*, II, 16. V. dans cette édition, pour une autre signification du même terme, II, 222.

Gerbe de fouerre (Faire), se moquer de : Pasquier, reprochant aux jésuites de faire vœu de pauvreté et de tenir néanmoins terres et possessions : « N'est-ce pas ici un sophisme par lequel non-seulement vous surprenez ce pauvre peuple, ains *faites gerbe de fouerre* à Dieu ? » *Rech.*, III, 44. Cf. *Lett.*, XX, 5. *Faire gerbe de fouerre*, c'était primitivement offrir une mauvaise gerbe, où il n'y avait que de la paille, partant, mal payer sa dîme. On disait dans le même sens *faire barbe de fouerre*, ou *gerbe de paille* : Voy. *Rech.*, VIII, 62.

Glasser : t. II, p. 32.

Goffe : t. II, p. 174 et 208.

Gonfanonnier, dans le sens de coryphée, chef : « Bartole, *gonfanonnier* de tous les autres (jurisconsultes) », *Lett.*, XIX, 15.

Gorge chaude ; sens primitif de cette locution : t. II, p. 367.

Gouverner, dans le sens d'entretenir : « C'est le troisième âge du rétablissement du droit, dont je veux vous *gouverner* par le chapitre suivant », *Rech.*, IX, 38. Voy. aussi, dans cette édit., t. II, p. 363 et 467.

Guerdon : t. I, p. 150 et 222.

Guigner : t. II, p. 37.

Guinder, pris dans le sens propre : t. II, p. 56.

H

Hagard ; sens primitif de ce mot : t. I, p. 64 ; cf. t. II, p. 307.

Halener, découvrir, éventer : « En peu de temps leur imposture fut *halenée* », *Lett.*, I, 8. « Celui qui premier *halena* son fard (sa fausseté)... », *Id.*, IX, 9. — Ce verbe signifiait aussi aborder, pratiquer, éprouver : Pasquier rappelle sa rencontre avec un jésuite : « Soudain, dit-il, que je l'eus *halené*, je laissai les communs passetemps aux autres et m'abouchai avec lui... », *Id.*, XXI, 1. Voy., pour ce mot, t. I de cette édit., p. 141, et t. II, p. 160, 175.

Harpail : t. I, p. 73.

Hart : t. I, p. 228.

Hébergement, habitation : Pasquier signale l'impiété de Louis d'Outremer et de Lothaire, et les accuse « d'avoir fait de la maison de Dieu un *hébergement* de chevaux », *Rech.*, III, 30.

Héberger, demeurer : « Cette princesse *hébergeait* avec Théodoric », *Rech.*, V, 15.

Hontoyer (Se), avoir honte, rougir : « Le roi (Louis XI) commença de *se hontoyer* », *Rech.*, VI, 10.

Huis, autrefois porte : « C'étoit entreprendre à *huis ouvert* (ouvertement) sur nos privilèges », *Rech.*, III, 12. Voy. encore, pour ce terme, t. I de cette édit., p. 40. De là, **Huissier**, primitivement portier : « C'est celui, dit Pasquier, auquel était baillée la garde de la porte de la chambre. On n'admettait dans cette place aucun qui sût lire et écrire », *Rech.*, II, 5.

Hypocriser, déguiser, [illegible] par hypo[illegible] : « La nouvelle secte, laquelle *hypocrisant* [illegible] cath[illegible] *Rech.*, III, 13. — Par conséquent, feindre [illegible] une longue dévotion... », *Rech.*, V, [illegible]

I

Idoine : t. I, p. 74.
Immémorable : t. I, p. 68.
Immuer : t. II, p. 102.
Impatroniser (S'), s'emparer : « Ils (les papes) *s'impatronisèrent* par le menu de cette grande ville (de Rome) », *Rech.*, III, 4, à la fin. Voy. encore t. I de cette édit., p. 14.
Impérer ou **empérer** pour commander, régner en qualité d'empereur : Voy. *Rech.*, II, 16. Cf. t. I de cette édit., p. 87 et 165.
Impiteux : t. I, p. 196, et t. II, p. 50.
Impropère (Tourner à) : t. I, p. 4.
Impropérer : t. I, p. 79; t. II, p. 125 et 182.
Indifférent (Tourner sur l') : t. II, p. 326.
Industrié : t. I, p. 75.
Infinitifs, employés comme substantifs : « Tout ainsi que le *non écrire* fait qu'elles ne soient connues (les langues), aussi *le trop écrire*... les rend si obscurcies que l'on n'en tient compte », *Lett.*, X, 7. — « *L'entretenir* (pour l'entretien, la conservation) du serment... », *Rech.*, IV, 3.
Infondre : t. II, p. 284.
Interjet : t. I, p. 93.
Intermettre : t. I, p. 58 et 220.

J

Jaçoit, quoique : « *Jaçoit* qu'on les appelât cardinaux », *Rech.*, III, 5; cf. *id.*, IV, 5. Voy. encore t. I de cette édit., p. 25 et 65.
Jeton ; acception curieuse de ce mot : « Nous sommes les *jetons* des rois, qu'ils font valoir plus ou moins, comme il leur plaît; et les rois sont les *jetons* de Dieu », *Rech.*, V, 29.
Jouer au...; tour souvent employé : « Quand un royaume tombe entre les mains d'un enfant, chacun en son particulier veut *jouer au* roi dépouillé », *Rech.*, VI, 25.
Jouet : Pasquier vient de dire que si la justice divine punit quelquefois les hommes en leur envoyant des tyrans, elle finit toujours par briser les verges dont elle s'est armée pour le châtiment des coupables; il ajoute : « Si nous sommes les *jouets* des rois, les rois sont les *jouets* de Dieu », *Lett.*, IX, 7.
Joug (Faire), plier : « Quand tous les évêques étaient assemblés, il fallait que les papes *fissent joug* », *Lett.*, XX, 1. Voy. aussi t. II de cette édit., p. 363.

L

[illegible] ...ré sous la qualité de maître, et le *lai* sous celle [illegible] II, 3. Voy. aussi t. I de cette édit., p. 214.
[illegible] : t. II, p. 394.
[illegible] romain) vilipendait *et faisait* [illegible] la noblesse bourguignonne »,

Loist (Il me), il m'est loisible : « S'il me plait, *il me loist* », *Lett.*, XX, 5.

Lourche (ne se trouve ni dans Nicot ni dans Roquefort), déçu, embarrassé, attrapé : « La chance du jeu se tournant, celui en fin de jeu se trouva *lourche*, qui pensait être maître du tablier (de la partie) », *Rech.*, VIII, 56. Voy. encore ce mot t. II de cette édit., p. 148.

Lourdois : t. II, p. 125.

Lucianiste : t. I, p. 100.

M

Machiavéliser, agir criminellement par intérêt : Voy. *Rech.*, VI, 39.

Magnifier, pour orner, glorifier ; terme expressif, qui paraissait *excellent* à Vaugelas et qu'il voyait mourir avec beaucoup de regret (132ᵉ *remarque* sur la langue française : « Là où les empereurs *magnifièrent* auparavant et Rome et l'Italie... », *Rech.*, III, 4 ; et dans le même livre, au c. 12 : « Charles le Chauve voulut..., pour se *magnifier* en qualité d'empereur, faire tenir un concile général... ». Cf, la *Congratulation* de Henri IV ; *Lett.*, XVI, 7.

Maheutre : t. II, p. 197 et 350.

Main (Haut à la) : t. II, p. 91. De là *haut la main*, pour hardiment, lestement, sans peine aucune : Molière, dans *Pourceaugnac*, act. II, sc. 1 : « Vous l'auriez guéri *haut la main* ».

Mainmettre : t. II, p. 214.

Mainmise : t. II, p. 290.

Mais (Ne pouvoir) : t. II, p. 298.

Malebouche (La) : t. II, p. 176.

Malgisant ou **mal-gissant** : t. I, p. 211, 236, et t. II, p. 152.

Malheure (En la) : t. II, p. 378.

Maltalent, ressentiment, déplaisir et chagrin : « Il avait conçu un *maltalent* de cette condamnation », *Rech.*, III, 9. Voy. encore, pour ce mot, t. I de cette édit., p. 45 et 88 ; t. II, p. 310 et 323.

Manié de fortune, battu par l'adversité ; familiarité énergique : « La philosophie, pendant l'heureux succès de nos affaires, nous entretient en grandeur, et quand on est *manié de fortune*, nous sert de consolation », *Pourparler du Prince.*

Marguerite (A la franche) : « Par un commun proverbe, on dit celui-là, Vivre *à la franche Marguerite*, qui conduit rondement et sans tromperie, ses déportements », *Lett.*, XXII, 5.

Martel : t. II, p. 307. C'était un mot récemment emprunté à l'Italie, comme on le voit dans les *Dialogues du nouveau langage français italianisé* de Henri Étienne, 1579, pet. in-8°, p. 12.

Matois ; ancienne signification de ce mot : t. II, p. 361.

Mécanique : « Les gens *mécaniques* (de métier)... », *Interprétation des Institutes*, p. 197. Cet adjectif, d'une signification plus étendue que de nos jours, se prenait aussi au figuré : Montaigne, pour déprécier des victoires, les appelle « des victoires *mécaniques* », *Ess.*, III, 6.

Mécroire, refuser de croire : « Encore ai-je beaucoup plus de sujet de la *mécroire* (cette mort) », *Rech.*, V, 14.

Méprendre : t. II, p. 270.

Méshui : t. II, p. 317 et 377.

Meurdrir ou **meurtrir**, pour tuer : Le poëte Bertaut a dit, dans son *Discours funèbre* sur la mort de Henri III, en s'adressant à l'assassin :

> Ton front, à tout le moins, pâlit-il pas d'effroi,
> Te sentant de ta main *meurtrir* ton propre roi ?

Voy. ce verbe, pris dans la même acception, *Rech.*, II, 16, et t. I de cette édit., p. 39, 95.

Mignon de couche, galant : « Elle (Brunehaut) s'était donné pour *mignon de couche*... », *Rech.*, V, 18. Ainsi Molière, dans *Sganarelle*, sc. 6 :

> Le voilà le beau fils, le *mignon de couchette*.

Mirer, regarder avec complaisance ; Pasquier, après avoir rapporté plusieurs particularités qui témoignaient de l'estime que l'on avait pour lui et ses ouvrages, ajoute : « Ne sont-elles pas suffisantes pour infatuer un vieillard et le faire *pavonesquement mirer* en ses plumes ? » *Lett.*, XXI, 7. Quelquefois *mirer* signifiait simplement : voir, étudier : « Le prince, se *mirant* aux exemples des autres grands personnages, apprend tout ce qu'il lui convient de faire », *Pourparler du Prince.*

Monachation, relégation dans un couvent : « La *monachation* de son frère Carloman... », *Rech.*, III, 10.

Montre ; ancienne signification de ce terme : t. II, p. 348 ; Mettre sur la *montre*, *Id.*, p. 159. Cf., à ce mot, le *Lexique de Molière*, par M. Génin.

Mousse, faible, languissant, d'où émoussé : Pasquier parle d'un jurisconsulte qui écrivit « d'un style *mousse* et grossier », *Rech.*, IX, 39. Montaigne a dit également, *Ess.*, II, 8 : « J'ai, de ma part, le goût étrangement *mousse* à ces propensions qui sont produites en nous sans l'ordonnance et entremise de notre jugement », c'est-à-dire émoussé pour ces penchants.

Moutier : t. I, p. 123.

Moyenner, procurer : « Ceux-là se *moyennant* ce nom de noblesse à la pointe de leurs épées, ceux-ci à la pointe seulement de leurs plumes », *Rech.*, II, 17. Voy. encore le même mot t. II de cette édit., p. 259. Montaigne a employé ce verbe : « Elles, dit-il (les difficultés), anoblissent, aiguisent et rehaussent le plaisir divin et parfait que la vertu nous *moyenne* », *Ess.*, I, 19.

Mugueter : t. II, p. 406.

Muse (Donner la), tromper, attraper : « Il (le capitaine Carache) se mit aux champs en bonne délibération de *donner la muse* à ses ennemis », *Rech.*, VI, 22. Voy. aussi cette locution t. II de cette édit., p. 238.

N

Nature, dans le sens de sentiments naturels : Pasquier vient de parler de Charles le Chauve, qui fit crever les yeux à l'un de ses fils, pour s'être révolté contre lui : « A ce supplice, ajoute-t-il, le père avait part aussi [illegible] le fils, ou bien *nature* manquait en lui », *Rech.*, V, 3.

[illegible] encore dans le sens propre, que nous n'avons pas con- [illegible] Louis, *navré* de cinq plaies dont il mourut cinq jours [illegible] 28. Voy. aussi t. II de cette édit., p. 256.

[illegible] employa tous les *nerfs* de son esprit », *Rech.*,

Noise (Basse) : t. II, p. 248.

Noiseux : t. I, p. 206.

Nonchaloir : on verra des emplois heureux de ce mot t. I, p. 15 et 58 ; t. II, p. 46. Montaigne a dit : « De mettre à *nonchaloir* la charge que mon ami m'a donnée, je ne le fais pas, *Ess.*, I, 9. On retrouve encore dans Chaulieu, *Épître à Rousseau*, ce terme qui offrait une nuance précieuse de celui de *nonchalance* :

> Depuis deux jours, hélas! je l'ai perdu,
> Du *nonchaloir* le héros adorable.

Novalité, changement, modification : « Il n'y a chose dans la république où le souverain magistrat doive apporter tant de circonspection, crainte et prudence, qu'en la *novalité* de la loi », *Rech.*, III, 34. Voy. encore t. I de cette édit., p. 8.

O

Obreption (obrepere) : « Par surprise et *obreption* que l'on a faite au saint-siége », *Rech.*, III, 34.

Opiniâtrer, envenimer : « Ils (les jésuites) se mêlent des affaires d'État, non pour moyenner une paix entre les princes chrétiens, mais pour *opiniâtrer* la guerre », *Lett.*, XX, I. Ce verbe signifiait aussi pousser avec vigueur : « Les Normands, sous son règne (celui de Charles le Chauve), commencèrent de prendre pied ferme en France, et depuis *opiniâtrèrent* leurs conquêtes », *Rech.*, V, 4.

Orbe : « Les coups *orbes...* », *Rech.*, II, 10. Un coup *orbe*, c'est, dit Nicot, « celui qui ne fait que meurtrissure, sans ouverture de plaie ».

Orée : t. I, p. 42, et t. II, p. 49, 266.

Orer : t. II, p. 7.

Ores, répété : t. I, p. 156.

Ores (D') en avant : t. II, p. 158 ; cf. Molière, *Malade imaginaire*, act. II, sc. 6.

Ores que : t. II, p. 369.

Orne : t. II, p. 267 et 371.

Ost, pour armée : *Rech.*, VII, 4 ; et Voy. t. I de cette édit., p. 22.

Oubliance : Pasquier, après avoir rappelé le courage de La Vacquerie et des membres du parlement, refusant à Louis XI de vérifier un édit qui blessait leur conscience, déclare que ce trait « ne mérite d'être enseveli dans les ténèbres *d'oubliance* », *Pourparler du Prince*, à la fin. Voy. aussi, dans cette édit., le t. II, p. 381.

Outrepasse : t. II, p. 27 et 73.

Ouvrer : t. I, p. 16.

P

Pailler : t. II, p. 301.

Pantois : t. II, p. 67.

Par ; sens de cette particule dans la composition : t. I, p. 153.

Parangon, modèle : « Alexandre, que le peuple nomme comme un pa-*rangon* de tous rois... », *Pourparler du Prince*. Voy. [illegible] t. I de cette édit., p. 9, 190, et t. II, p. 237.

Parangonner, Comparer, égaler : « Nul [illegible]



rangonner en autorité avec lui (le pape) », *Rech.*, III, 4; et plus loin « se *parangonner* avec les prêtres (marcher de pair)... », *Ibid.*, 5. Cf. *Lett.*, XIX, 14; et voy. en outre, dans cette édit., t. I, p. 190, t. II, p. 106.

Paranymphe : t. II, p. 77.

Parlier : t. II, p. 390.

Parlire : t. II, p. 382.

Part (La), forme adverbiale, t. I, p. 69, et t. II, p. 184.

Passevolant : t. II, p. 31.

Pateliner, faire le complaisant, et avec un complément, flatter, amadouer : (Quoi qu'en dise Pasquier, *Rech.*, VIII, 59, ce verbe paraît avoir préexisté à la farce de Patelin). « Il sut si bien *pateliner*... », *Rech.*, V, 14. Voy. encore, pour ce mot, t. II de cette édit., p. 131.

Pâtis : Voy. *Rez*.

Pavois, bouclier, pris au figuré : « Il répondit (Chabot) qu'il faisait *pavois* (était fort) de sa conscience contre tous les juges », *Rech.*, VI, 9. Ailleurs, il est question, *Id.*, V, 7, du jeune Clotaire, dont sa mère Frédégonde « fit *pavois*, contre ses ennemis ». Quelques lignes plus bas, cette pensée est ainsi développée : « Assistée de la présence du roi Clotaire, son enfant, elle fit tête à Childebert, roi d'Austrasie ».

Pavonesquement, avec un sot orgueil : Voy. *mirer*.

Pays (Par avis de) : t. II, p. 175. Molière a dit, dans le même sens, *à vue de pays*, Don Juan, act. I, sc. 1 : « *A vue de pays*, je connais à peu près le train des choses », c'est-à-dire, au premier coup d'œil jeté sur l'ensemble des choses, etc.

Péculier : t. I, p. 8.

Pencher; acception particulière de ce verbe : « Il se garantit par la fuite du danger qu'il voyait *pencher* sur sa tête », *Rech.*, VIII, 39. Voy. aussi t. I de cette édit., p. 214, et t. II, p. 364.

Pennade : t. II, p. 55.

Personnier : t. II, p. 241.

Petiller ou **pétiller** : t. I, p. 92; t. II, p. 229 et 409.

Physicien : « Anciennement, en la France, nous appelions les médecins *physiciens* », *Lett.*, XIX, 16; cf. *id.*, XXII, 12.

Piaffe, fanfaronnade : « Nos bons vieux pères considérant ce qui était de leur nécessité et de non de *piaffe*.... », se préoccupant de la nécessité et non de l'ostentation, *Lett.*, III, 10; et Voy. t. II de cette édit., p. 91, 391.

Piaffer, marcher avec orgueil. Ce verbe date du seizième siècle : « Voulez-vous plus belle monarchie que celle que nous voyons journellement, en nos maisons, en nos coqs et poules? Là nous voyons monsieur le coq portant la crête sur sa tête en forme de couronne, marchant et *piaffant* à grands pas au milieu de ses poules, qui lui servent de femmes et sujets tout ensemble », *Lett.*, X, 1.

Piaffeur : Faisant allusion sans doute à l'origine de ce mot (Henri Étienne nous apprend qu'il a été introduit par les courtisans), Pasquier parle « des *piaffeurs* de cour », *Lett.*, X, 4.

Picorée [illegible] p. 110 et 298.

Pièça [illegible] 7, 230, et t. II, p. 245.

[illegible] uisirent ses affaires *au petit pied* », c'est-à-dire [illegible] situation difficile, *Rech.*, V, 16.

Piper, séduire, tromper : « M. de Guise (après la journée des Barricades), *pipé* des doux appas de la fortune... », *Lett.*, XII, 8. Voy. aussi dans cette édit. t. II, p. 404.

Piperie : t. I, p. 188. Ainsi Montaigne : « C'est une *piperie* médicinale », *Ess.*, III, 13.

Pitaud : t. II, p. 56.

Planier : *Planier* pouvoir, *planière* confiance, pour plain (manifeste) pouvoir, et aujourd'hui *plein* pouvoir, *Rech.*, II, 5.

Planté (Grand) : t. I, p. 247.

Plantureux, abondant ; terme expressif, affectionné de Montaigne, et qui se trouve déjà dans Villehardouin. Voy., pour ce mot, le t. I de cette édit., p. 8 ; et le t. II, p. 77. Molière a dit encore : « Que les saignées soient fréquentes et *plantureuses* », *Pourceaugnac*, act. I, sc. 11. Pasquier emploie aussi l'adverbe *plantureusement* dans le *Pourparler du Prince* : « Que te sert, pour le contentement de ce corps frêle et périssable, voir une table *plantureusement* assortie de toutes sortes de vins et viandes délicieuses ? »

Pléger : t. I, p. 197.

Pleuvir, assurer, garantir : « Je les puis *pleuvir* être fondés en droit naturel (les animaux) », *Lett.*, XIX, 7. — « Je vous le *pleuvis* (l'Hôpital) pour un personnage très-catholique », *Rech.*, III, 18. Voir encore ce mot *Id.*, IV, 1 ; et t. I de cette édit., p. 141, t. II, p. 421.

Poings (Arracher des) : Voy. *dégorger*.

Portatif (Avocat) : Voy. cette ancienne locution, t. II, p. 188.

Poste ; acception particulière de ce mot : t. I, p. 70.

Poultre : t. II, p. 28.

Pour ; sens de cette particule dans la composition : « Ce mot de *pour*, joint avec une autre parole, emporte quelque grande emphase, comme nous voyons en ces mots, pourparler, pourpenser, pourchasser, » *Rech.*, II, 3.

Pourchas, poursuite, instance : « Hilduin... fut fait archevêque de Cologne, au *pourchas* (d'après la volonté, par l'effet de la protection) de Charles le Chauve », *Rech.*, III, 5. Voy. encore ce mot, t. II de cette édit., p. 8.

Pourpenser, penser à loisir : « Toute cette vengeance *pourpensée* par cette grande meurtrière (Brunehaut) », *Rech.*, V, 20. — « Elle (Jeanne II, reine de Naples), qui auparavant avait dissimulé son malheur avec une patience vraiment italienne, *pourpensa* de se venger de deux personnes tout d'un coup », *Rech.*, VI, 27. Voy. aussi, dans cette édit., le t. II, p. 175 et 85b.

Pourpris : t. II, p. 8 et 142.

Prédicament : t. I, p. 231.

Primevère, printemps et jeune âge : « Cette dame (Brunehaut), qui pendant ses *primevère*, été et automne..., » *Rech.*, V, 17. Par suite, début, origine ; gracieuse métaphore à regretter : « Sur la *primevère* de notre Église, il (le pays d'Afrique) nous donna une infinité de grands docteurs ecclésiastiques », *Rech.*, IX, 11. Cf., pour ce mot, t. I de cette édit., p. 244, et t. II, p.

Proie (En) : « Le pe[illegible]in, qui [illegible] nation [illegible] *Rech.*, I, 7.

Prostituer, livrer, autrefois pris dans une acception non défavorable; voici un exemple énergique de ce sens : Les hommes de guerre « s'exposent et *prostituent* à l'épreuve d'un canon ou artillerie qui n'épargne ni grands ni petits », *Rech.*, II, 16. — « En faveur de lui (notre prince), nous nous *prostituons* volontairement à la mort, » *Pourparler du Prince.*

Protecolle ou **protecole** : t. I, p. 158, et t. II, p. 196. On disait encore *protocolle*, et Montaigne donne à ce mot son sens propre dans la phrase suivante, où il s'applaudit de manquer de mémoire : « Il me souvient moins des offenses reçues... ; il me faudrait un *protocolle* », en d'autre termes, un souffleur, pour me les rappeler, *Ess.*, I, 9. C'est une allusion à l'officier placé près de Darius, pour empêcher ce prince d'oublier qu'il avait reçu un outrage des Athéniens, et qu'il devait s'en venger.

Preu : t. I, p. 69, 157, et t. II, p. 349, 423. Molière a encore employé ce mot : Voy. le *Lexique* de M. Génin, p. 328.

Provignement, naissance, développement : « Le *provignement* de nouveaux ordres de religion et monastères... », *Rech.*, III, 19.

Provigner, propager : « *Provigner* les procès », *Rech.*, II, 4; c'est ce que Nicot traduit par *lites ex litibus serere* — Créer, engendrer : « Ceux qui *provignèrent* cette grande puissance entre les papes furent Léon, Grégoire et Nicolas », *Id.*, III, 3. Ce verbe se prenait aussi dans le sens neutre de croître, se développer, acquérir de la force : « Le pape Grégoire Ier suppliait Théodebert et Théodoric qu'ils ne permissent que cette zizanie (la simonie) ne *provignât* en un royaume chrétien, » *Id.*, III, 9; cf. *Lett.*, IV, 12. Enfin il s'employait avec la forme réfléchie : « De ce tige, quasi comme d'un grand cep, *se provignèrent* (naquirent, sortirent) deux royaumes », *Rech.*, I, 12. Voy. ce mot, t. II de cette édit., p. 122.

Provigneur : Pasquier parlant d'écoliers italiens, docteurs en droit, les appelle « des *provigneurs* de procès », *Rech.*, VI, 11.

Psaumes (Avocat à trois) : t. II, p. 133.

Pur (A) **et à plain,** complétement : « Il (Clément V) leva *à pur et à plain* toutes les censures ecclésiastiques », *Rech.*, III, 25.

Putatif, présomptueux, qui se fait illusion sur soi-même : Pasquier déplore la calamité de son siècle, « qui nous a produit si grande foison d'auteurs ou *putatifs* (mot à mot se croyant faussement tels), ou avortons », *Lett.*, X, 7.

Q

Quand et quand : t. II, p. 245.

Qui, répété, tour vif qui disparaît : « Plusieurs princes, *qui* tués, *qui* pris... », *Rech.*, VI, 3.

Quintoyer, partager en cinquième, avoir une cinquième part : « Il (Gondebaud) soutenait être le cinquième enfant du roi Clotaire Ier, et partant qu'il devait *quintoyer* au royaume avec les quatre autres enfants », *Rech.*, V, 28.

R

[illegible] la fureur du peuple étant *racoisée...* », *Lett.*, XIV, 13. On [illegible] ...ère le synonyme de ce mot, *accoiser* : Voy. le t. II [illegible] et 381.

Rais : t. II, p. 300.

Ramentoivre : t. II, p. 360; de là le participe **Ramentu** : « Grande pitié et digne d'être *ramentue* (rappelée) : Cette grande famille de Charlemagne, qui avait fait trembler l'Europe, était lors aboutie en deux Charles, l'un surnommé le Gros, l'autre le Simple », *Rech.*, II, 10.

Rebecquer (Se) : t. II, p. 98.

Rebeluter : « *Rebelutant* cette même pâte... », revenant sur cette même question, *Rech.*, III, 33.

Reblandir, caresser, flatter, apaiser : « Pour *reblandir* le menu peuple d'un mot plus doux, nous disons tiers état », *Rech.*, II, 7. Voy. aussi ce mot, t. II, p. 12 et 270.

Reboucher, au figuré : t. II, p. 272.

Rebours, contraire, fâcheux : « Le jeune Roi (Ferdinand, fils d'Alphonse d'Aragon) trouva sur son avénement la fortune merveilleusement *rebourse...* », *Rech.*, VI, 28. Cf. t. II de cette édit., p. 335; et Voy. ce mot employé au propre *Id.*, p. 402.

Recoi (En) : t. II, p. 127.

Récorder : t. II, p. 23.

Recourre, recouvrer : t. I, p. 123, et t. II, p. 39.

Recousse, action de regagner, de *recourir*, de reconquérir : « Dès lors fut conclue la guerre contre les infidèles, pour la *recousse* de Hiérusalem et de la Palestine », *Rech.*, III, 13. Voy. aussi t. I de cette édit., p. 8.

Recru, las, et aussi, sans vigueur, sans énergie : « Ce lâche et *recru* Denys (de Syracuse) », lit-on dans le *Pourparler du Prince.* Voy. aussi ce mot t. II, p. 266. On dit encore aujourd'hui un cheval *recru*, épuisé; et c'est même là le sens primitif. Montaigne, *Ess.*, II, 22 : « Les courriers du grand-seigneur ont droit de démonter le premier passant qu'ils trouvent, en lui donnant leur cheval *recru.* » Cf. t. II de cette édit., p. 266.

Réenfantiller, revenir à l'enfance, tomber en enfance : « Tous ceux qui lui succédèrent (à Charlemagne) ne firent, à mon jugement, que radoter, ainsi que nous voyons quelques-uns par leur âge *réenfantiller* », *Rech.*, III, 11. Nicolas Pasquier écrit *renfantiller* : « Vous êtes (il s'adresse à son père) éloigné de ce commun dire, que les vieillards *renfantillent* », *Lett.*, IV, 2.

Relent, renfermé, moisi, vieux (primitivement, c'est le mauvais goût d'une viande conservée dans un lieu humide) : Pasquier, en parlant de l'homme, « qui, reclus dedans une chambre, se fait seulement savant par les livres », dit que « l'étude de celui-ci sent son *relent* », *Catéchisme des Jésuites*, f. 198, V°.

Remeugle : t. I, p. 5.

Renard (Cœur de) : Pasquier peint Charles-Quint « comme nourrissant, dès sa première jeunesse, dedans son âme, *un cœur de renard* », *Rech.*, VI, 12. On se rappelle le *animi sub vulpe latentes* d'Horace, *Art poét.*, v. 437.

Rengréger ; pris dans le sens neutre : « Son premier malheur *rengrégea* (s'augmenta) d'un autre », *Lett.*, XII, 10. — Ce verbe était d'ordinaire employé activement : « *Rengréger* le meurtre », pour aggraver la faute du meurtre, *Lett.*, VIII, 2. « Le connétable de Bourbon trouva son mal lui



être *rengrégé* », *Rech.*, VI, 10. Montaigne a dit aussi, *Ess.*, III, 5 : « C'est folie de vouloir s'éclaircir d'un mal auquel il n'y a point de médecine qui ne l'empire et le *rengrège*... » ; et La Fontaine, dans la *Matrone d'Éphèse :*

Chacun rendit par là sa douleur *rengrégée*.

Ce verbe, remarque M. Génin, n'a point d'équivalent dans la langue moderne : *accroître, empirer*, le remplacent mal. Le substantif qui suit n'en a pas davantage; *accroissement* est plus faible et moins harmonieux : *Lexique de la langue de Molière*, p. 356.

Rengrégement : « Le *rengrégement* de sa maladie l'avait arrêté », *Rech.*, VI, 12. « Ce ne fut pas un petit *rengrégement* à son malheur », *Lett.*, XIII, 6. Cet excellent terme est encore employé par Molière : « *Rengrégement* de mal, surcroît de désespoir! » act. V, sc. 3 de *L'Avare.*

Renvier, renchérir : « Il le voulut *renvier* sur eux tous », *Lett.*, XII, 10. « Nous le *renvierons*, dit encore Pasquier, d'une autre raison sur ce que dit Aristote », *Interprét. des Institutes*, I, 8 ; c'est-à-dire nous ajouterons une raison à ce que dit Aristote, nous fortifierons par une raison nouvelle l'assertion d'Aristote. Voy., pour ce mot, t. I de cette édit., p. 202, et t. II, p. 61.

Reparer : t. II, p. 280 et 299.

Reprémiation, réparation, pardon : « Si en cette histoire tragique il y avait eu quelque lieu de réprimande, c'était... ; et si quelque lieu de *reprémiation*, c'était, etc. », *Rech.*, V, 3.

Requerre : « Ils ont souvent à *requerre*... » pour requérir, *Rech.*, II, 5.

Résilir (du latin *resilire*, sauter en arrière) : « Je puis *résilir* (me départir) de ma première volonté », *Interprét. des Institutes*, p. 330. « Il lui est plus loisible (au peuple) de *résilir* de sa parole », *Rech.*, II, 7. Voy. ce terme vif employé t. I de cette édit., p. 64.

Respirer la grandeur : « Elle (Judith, deuxième femme de Louis le Débonnaire) ne *respirait* en son âme que *grandeur* pour son fils », *Rech.*, V, 3.

Resséantir : t. II, p. 198.

Ressembler ; ce verbe s'employait, au seizième siècle, avec un régime direct : Voy. t. I, p. 113, et t. II, p. 289.

Resséper, retrancher, couper : « C'était une pépinière (les Goths), qui repoussait plus hautement, tant plus on la voulait *resséper* », *Rech.*, I, 8. On disait aussi dans ce sens reséquer, *resecare*.

Ressoute (De) : t. II, p. 49.

Retenail : t. I, p. 104.

Rétiver : « L'on n'avait vu guère de telles gens *rétiver* (chercher à se dérober) à la mort, » *Rech.*, II, 16.

Revencher ; Pasquier explique ainsi ce mot dans son *Interprét. des Institutes de Justinian*, I, 8 : « Nous, en France, par un mot plus spécieux, avons plus heureusement rencontré que toutes les nations, quand du mot de *revenger* nous avons fait *revencher*, comme si en nous revengeant de l'offense qui nous a été faite nous nous défendissions ; car le mot *revencher* signifie *défendre*. »

Reverdissement, action d'empirer, de s'envenimer : « Tant s'en faut que [illegible]it apporter remède à la maladie qui s'offre, qu'au contraire c'est un [illegible]ment et *reverdissement* de la plaie », *Exhortation aux Princes.*

Emparlé, terme bref et excellent : pour le traduire, il faut recourir aujourd'hui à une circonlocution ; C'est celui qui a la parole à la main, qui manie bien, avec facilité, la parole. Oleric, un émissaire de Frédégonde, était, suivant Pasquier, « un homme bien *emparlé* » ; dans le même sens, et un peu plus loin : « il sut si bien jouer du plat de la langue », *Rech.*, V, 6. Ailleurs il est dit que l'amiral de Châtillon « était un personnage bien *emparlé* », *Lett.*, V, 11 ; voy. encore *Id.*, XXII, 7, et t. II de cette édit., p. 258, 336.

Emprendre : t. I, p. 68.

Enamourer : « Bayard, jeune page, s'était *enamouré* d'une damoiselle de même âge », *Rech.*, V, 19 ; cf. *Id.*, IV, 3. Voy. pour l'emploi fréquent, au seizième siècle, de ce mot gracieux, Pougens, *Archéologie française*, t. I, p. 164, 165, et t. II, p. 296.

Enchère (Folle) : « Vous n'ouïtes jamais parler que pour un délit des sujets les rois aient porté la *folle enchère* (aient été punis) », *Pourparler du Prince.* De même, Molière, dans *George Dandin*, act. I, sc. 6 : « Vous pourriez bien porter la *folle enchère* de tous les autres ». Au propre, *faire une folle enchère*, c'est couvrir à soi seul les mises des autres enchérisseurs, en allant même un peu au delà ; partant, c'est demeurer seul responsable et payer pour tous.

Engraver, imprimer, inscrire : Pasquier souhaite à Henri IV un Philippe de Comines « pour *engraver* sa mémoire au temple de l'immortalité », *Lett.*, XVI, 7, à la fin. « Les propositions *engravées* en sa conscience... », *Rech.*, III, 13. Cf. *Lett.*, V, 11 ; etc.

Ennombrer : t. I, p. 37.

Enseigneurier : « Vous ne trouverez en l'histoire que Capet s'étant *enseigneurié* de la France, il alla reblandir le pape, ou pour être par lui investi du royaume, ou bien confirmé », *Rech.*, III, 13.

Ententif, appliqué : « Pendant que chacun était *ententif* à mener guerre... », *Rech.*, II, 13.

Entorser : t. II, p. 66.

Entrelas (de entrelasser) : « Par cet *entrelas* de paroles... », c'est-à-dire par ces paroles citées, intercalées, *Rech.*, III, 3.

Entremet, sens d'intermède : « Tout le pauvre peuple de la France servira de chœur, pour déplorer, aux *entremets*, son malheur », *Lett.*, X, 6. Voy. d'autres acceptions de ce mot t. II de cette édition, p. 127 et 365.

Épaule (Prêter l'), aider, porter secours : « A quoi *prêtaient l'épaule* les plus grands seigneurs du royaume... », *Rech.*, III, 23.

Épave ; acception figurée de ce mot : « Rome, dans sa décadence, comme une *épave*, exposée à la miséricorde de celui qui la pouvait premier occuper... », *Rech.*, III, 4 ; et IX, 33 : « Rome était *épave* de celui qui le premier s'en emparait. » Dans notre ancien droit on appelait *épaves* « les choses perdues, qui n'étant réclamées par personne appartenaient au roi ou aux seigneurs haut-justiciers. » De là, chez Nicolas Pasquier, l'acception suivante de ce terme : « Encore souhaiterai-je que nos écrivains... fuient les mots *épaves* (abandonnés) en pareille diligence que les patrons des navires évitent un écueil en mer », *Lett.*, IV, 14.

Éperon ; emploi figuré de ce mot : « Les nobles et grands seigneurs, enivrés de l'honneur mondain, à qui *l'éperon* de vertu est nécessaire pour les contenir... », *Rech.*, IV, 23.

Épices, terme de palais; en voici l'explication donnée par Pasquier : « Les épices que nous donnons maintenant ne se donnaient anciennement par nécessité. Mais celui qui avait obtenu gain de cause, par forme de reconnaissance ou regraciment de la justice qu'on lui avait gardée, faisait présent à ses juges de quelques dragées et confitures : car le mot d'épices par nos anciens était pris pour confitures et dragées, et ainsi en a usé Maître Alain Chartier en l'*Histoire de Charles VII*e, chapitre commençant l'an 1434.... Néanmoins le malheur du temps voulut tirer telles libéralités en conséquence : si que d'une honnêteté on fit une nécessité. Depuis, les épices furent échangées en argent, aimant mieux les juges toucher deniers que des dragées », *Rech.*, II, 4. Voy. un emploi figuré de ce mot, t. II, p. 26.

Épine; au figuré : « Ce fut une *épine* qu'il ôta de sa tête » (un souci dont il se délivra), *Rech.*, VI, 12.

Épinocher, pointiller, faire de petites difficultés : « mais de s'arrêter en si peu de temps (à une si petite différence de temps), c'est *épinocher* en l'histoire », *Lett.*, XX, 5.

Épouser; métaphore à effet tirée de ce mot : Pasquier, racontant la désastreuse histoire du connétable de Bourbon, le montre devenu en un instant sans bien et sans honneur, ayant pour toute recousse *épousé* un espoir et désir de vengeance, forcé d'avoir pitié de sa misérable principauté et grandeur », *Rech.*, VI, 12.

Équipoller : t. I, p. 110.

Erre (grand ou grande) : t. II, p. 69. On disait *belle erre* dans le même sens : Bajazet se sauvait *belle erre* (en toute hâte), sur une jument arabesque » ; Montaigne, *Ess.*, I, 48.

Escarbillat : t. II, p. 91 et 231.

Eschauguette (excubiæ ?), specula, lieu d'observation : « Soyons aux écoutes, et voyons, comme d'une *eschauguette*, de quelle façon les affaires se tourneront », *Lett.*, XVI, 1.

Escheler, escalader : « Ce serait vouloir, comme les outrecuidés géants, *escheler* les cieux », *Lett.*, XX, 7.

Espoinçonné : t. II, p. 25.

Espoint, piqué, et aussi, tourmenté : « Childebert, *espoint* d'un nouveau remords de sa conscience », *Rech.*, V, 5; v. encore dans cette édit., t. II, p. 72.

Essor (Mettre ses opinions à) : t. II, p. 388.

Esteuf, aide, appui : « Le pape et le roi se donnant *l'esteuf* l'un à l'autre... », *Rech.*, III, 4; cf. *Ib.*, 25.

Estoc, propriété, patrimoine : « l'ancien *estoc* du peuple... », *Rech.*, V, 15. Ce mot signifiait aussi race, origine : Voy. t. I de cette édit., p. 26, 80, et t. II, p. 262.

Esvolé : t. I, p. 15.

Esancher (S') : t. II, p. 278.

État (Une mort d'); c'était une mort infligée par raison d'État : « Un prince souverain.., ores qu'il le puisse d'une autorité absolue, toutefois se doit bien donner garde de faire mourir un sien sujet sans connaissance de cause, et, comme l'on dit, d'*une mort d'État* », *Rech.*, VI, 10.

Étonner; force ancienne de ce mot : t. I, p. 195, et t. II, p. 208, 431.

Eux. La finale *eux* était autrefois préférée à *eur* : « Guillaume de Nangis, en ses *Chroniques de France*, l'appelle (Louis le Gros) le *batailleux* », *Rech.*, II, 13.

Targe : t. I, p. 219.

Terger et **targer** (Se), se couvrir : Pasquier, *Rech.*, V, 13, allègue, à l'appui d'une opinion qu'il émet, des écrivains « sous le pavois desquels il entend *se terger* », cf. *Lett.*, V, 11. Voy. encore ce mot t. II de cette édit., p. 256. De là *se targuer*, se prévaloir; Molière, dans le *Tartufe*, act. III, sc. 3 :

> De leurs progrès sans cesse on les voit *se targuer*...

Terrasser ; emploi énergique de ce mot : « Jamais famille ne reçut plus de faveurs et de bénédictions du ciel que celle des Martel, en trois princes consécutifs, Charles Martel, Pepin et Charlemagne; et jamais elle ne fut tant *terrassée* qu'en trois autres qui les survéquirent, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve et Louis le Bègue », *Rech.*, V, 29.

Terrassement, défaite, ruine (substantif plus vigoureux que ces mots qui l'ont remplacé) : « Ceux qui se sont séparés de notre religion tendent principalement au *terrassement* du saint-siége de Rome », *Rech.*, III, 34.

Terse : t. II, p. 210.

Tête, contre-tête (Faire), résister : « Ils *firent* même *tête* aux Empereurs; » « Pour *faire contre-tête* aux autres... », *Rech.*, III, 8 et 34.

Tiercer : t. II, p. 271.

Tige : On a vu que dans Pasquier ce substantif était masculin. Toutefois le féminin se rencontre dans du Bellay, *Olive*, son. 97, p. 74 de l'édit de Rouen, 1598.

> Mais si elle est (la rose) de *sa tige* arrachée.

Tortionnaire, tyrannique : « Des demandes injustes et *tortionnaires* », (quæ torquent), *Rech.*, II, 7; terme nerveux à regretter. On trouve encore dans Voltaire l'adverbe *tortionnairement* : « On déclara, dit-il, la famille innocente, *tortionnairement* et abusivement jugée par le parlement de Toulouse, » *Du dernier arrêt en faveur des Calas.*

Tourner sa robe, changer d'opinion : Voy. *Rech.*, V, 8.

Tournoyement : t. I, p. 243.

Traversier, contraire : « Ils (Louis d'Outremer et Lothaire son fils) eurent la fortune rebourse et *traversière* à leurs desseins », *Rech.*, III, 30. Voy. encore t. I de cette édit., p. 214; t. II, p. 276.

Trompéter, publier : « *Trompétez* les méchancetés de Brunehaut, tout ainsi qu'il vous plaira », *Rech.*, V, 18.

Trop ; ancienne acception de cet adverbe : t. I, p. 69.

Tuition : t. I, p. 33.

Tumultuaire : « Les *tumultuaires* suffrages... », pour désordonnés, donnés avec trouble, sans ordre et sans raison, *Rech.*, II, 16.

U

Ulcérer, décrier : « La mémoire de cette reine (Brunehaut) étant de longue main *ulcérée*... », *Rech.*, V, 15.

V

Vaincu ; emploi énergique de ce mot : « *Vaincu* de l'âge et du dépit (Louis le Débonnaire), il fut, près de Mayence, surpris d'une maladie dont quarante jours après il mourut », *Rech.*, V, 3.

Vanvole (A la), à l'improviste, étourdiment (cette locution ne se trouve ni dans Nicot, ni dans Roquefort, ni dans Pougens) : « Le roi Charles (VIII) étant sorti du royaume *à la vanvole...* », *Rech.*, VI, 29. « Les paroles s'en vont *à la vanvole* », c'est-à-dire manquent d'efficacité : *Lett.*, III, 8.

Vauderoute : t. I, p. 174. Ce mot se décomposait quelquefois en trois : Voy. t. II, p. 222.

Vaudeville, bruit sans fondement, assertion hasardée et ridicule : François Ier, quoiqu'il eût eu vent de la trahison projetée par le connétable de Bourbon, ne voulut pas se saisir de lui, « porté ou d'une clémence qui lui était naturelle, ou parce qu'il estimait cette opinion n'être fondée que sur un simple *vaudeville* », *Rech.*, VI, 12. — Pasquier vient de montrer combien était dénuée de preuves l'opinion de quelques-uns, « que l'école de médecine, au lieu auquel elle est maintenant assise, fut par les médecins achetée l'an 1471, et l'année d'après rebâtie » ; il ajoute : « au moyen de quoi je crois que c'est un *vaudeville* », *Id.*, IX, 12 ; cf. *Lett.*, XIX, 6. Voy. encore, pour ce mot, t. I de cette édit., p. 237.

Végète : t. II, p. 273.

Vent (Au-dessus du) ; tour fort usité dans Pasquier : « Le Bourguignon (le duc Jean de Bourgogne) estimant être *au-dessus du vent...*, c'est-à-dire avoir le dessus, être dans une situation forte et heureuse », *Rech.*, VI, 3 ; « Étant les papes *au-dessus du vent*, encontre les Empereurs... », *id.*, III, 5. Voy. encore, dans cette édit., le t. II, p. 368. Ce mot entrait dans plusieurs autres idiotismes : « Comme ce grand docteur se laissait *emporter du vent...* », en d'autres termes, comme il poursuivait son discours, qu'il continuait à parler avec confiance (sens ironique), *Lett.*, X, 7.

Ventiler : « Fut la matière tellement *ventilée* (agitée, discutée) », *Rech.*, III, 12.

Virade : t. II, p. 55.

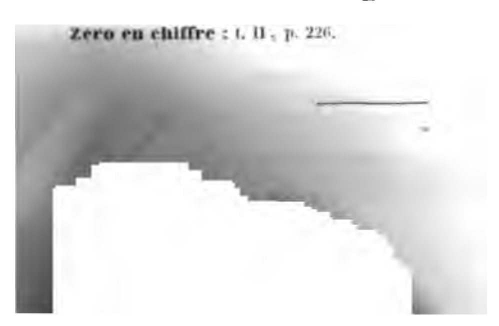
Visqueux ; pris au figuré : t. II, p. 400.

Voguer ; au figuré : « *Voguer* à pleines voiles sur un sujet », *Rech.*, II, 15.

Voie (Faire) : « Charles Martel, par sa prouesse et sage conduite, *fit voie* aux siens à la royauté », *Rech.*, V, 29.

Volet (Trier sur le) : t. II, p. 354.

Z



Zero en chiffre : t. II, p. 226.

TABLE ANALYTIQUE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS L'ESSAI SUR PASQUIER.

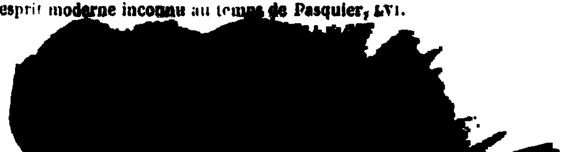
A.

B.

C.

D.

E.



I

J

L

M.

N.

O.

P.







R

S

T

U

V

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES OEUVRES CHOISIES DE PASQUIER

ET DANS LES NOTES QUI LES ACCOMPAGNENT.

A

B



C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

U

V

X

Y

TABLE

DU SECOND VOLUME.

EXTRAITS DES RECHERCHES DE LA FRANCE. (SUITE.)

42

LETTRES.

FIN.



